



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité Sociologie

Préparée au sein de l'université du Havre

Odologie et présence des gens du voyage en France
Blocages passages et nœuds des espaces de vie voyageurs

Tome 2

Présentée et soutenue par
Gaëlla Loiseau

Thèse soutenue publiquement le (date de soutenance)
devant le jury composé de

M. Michel AGIER	P.U. émérite	Examineur
M. Marc BERNARDOT	P.U.	Codirecteur de thèse
M. Arnaud LE MARCHAND	M.C.F. – H.D.R.	Directeur de thèse
Mme Lamia MISSAOUI	M.C.F. – H.D.R.	Rapporteur
Mme Monique SÉLIM	Directrice de recherche émérite	Rapporteur
M. Olivier SIROST	P.U.	Examineur

Thèse dirigée par Arnaud Le Marchand (directeur) et Marc Bernardot (codirecteur)
Laboratoire 6266 IDEES-LH



PARTIE II :

MEDIATIONS SUR LE VOYAGE

Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, la « redécouverte » des nomades par les sédentaires s'est effectuée en France bien après la seconde guerre mondiale, dans les années 1960, par le biais des acteurs du secteur caritatif. Ces acteurs ont initié une prise en compte des Tsiganes à partir de la spécificité de leur mode de vie saisi par le prisme de la précarité et d'un faisceau de projections (culturalistes, romantiques, misérabilistes, morales, progressistes...) attribuées à l'habitat mobile et la vie en communauté élargie. Cette partie vouée à l'analyse des médiations sur le voyage propose une analyse de l'odologie à partir de *nœuds* en ce qu'ils articulent des possibilités de passages, y compris tortueux, dans l'enchevêtrement des dispositifs de « balisage » de la halte. Nous allons donc nous intéresser aux négociations qui précèdent la création des aires, présentées comme des « équipements d'intérêt général » venant répondre à une « problématique publique ». À ce titre, nous pouvons déjà considérer qu'une aire d'accueil constitue un dispositif « de médiation » qui permet de ménager les intérêts publics et privés des voyageurs et des sédentaires, dans la considération du mode de vie itinérant.

L'accueil institué par les aires absorbe la dimension réparatrice de la halte dans le sens où toute aire d'accueil qui s'ouvre célèbre dans un même mouvement l'hospitalité qu'elle concentre en son sein et sa rareté à l'échelle nationale⁵⁷². Si le processus permettant d'aboutir à l'inauguration d'une aire d'accueil est parsemé d'embûches et particulièrement long, il n'est pas pour autant un « gage de réussite ». L'ouverture d'une aire d'accueil opère un point de bascule politique et juridique sur un territoire. Les élus peuvent alors se prévaloir d'avoir « rempli leurs obligations » et demander au juge d'accorder le concours de la force publique pour expulser les gens du voyage en stationnement illégal sur leur commune. Mais la *réalisation* de l'hospitalité publique ne s'arrête pas à l'aménagement d'une aire, et tient davantage à un processus continu d'intégration locale de l'aire et des ses usagers, à une implication soutenue des divers responsables de l'action publique, sans quoi les voyageurs ne manqueront pas de ré-agir, de ré-agiter l'idée qu'ils se font de l'hospitalité et de la dignité humaine.

⁵⁷² En février 2019, seuls 19 départements ont réalisé l'intégralité de leur schéma départemental (Cf. Nathalie Da Cruz et Rouja Lazarova, « Gens du voyage : à la recherche d'un terrain d'entente », *La Gazette des Communes*, 26 février 2019, en ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/607441/gens-du-voyage-a-la-recherche-dun-terrain-dentente/>).

Cette partie se découpe donc en deux chapitres traitant d'une part la dimension de la gouvernance publique de l'accueil et ses effets en termes de gouvernementalité ; et d'autre part des processus d'émancipation que nous avons pu observer à partir de ces dispositifs (plus ou moins contraignants pour les usagers) d'accueil et de prise en compte de la présence voyageuse.

CHAPITRE 4 : DE LA GOUVERNANCE DE L'ACCUEIL À LA GOUVERNEMENTALITÉ VOYAGEUSE

La libre circulation des voyageurs pose un problème, voire une énigme, au capitalisme : comment éviter qu'ils ne captent les ressources en dehors d'un rapport marchand et comment faire fructifier leur présence s'il est impossible de la capter ? Les aires d'accueil viennent solutionner en partie cette difficulté. Le rapport d'obligation (obligation d'accueillir, obligation de séjourner sur les aires d'accueil, obligation de payer à l'avance, obligation d'entretien des lieux, obligation de scolariser les enfants, etc.) qui s'établit au travers de la loi et du règlement intérieur – soit une voix publique impersonnelle – rompt la dynamique du *nexum* et du système de gage qui est au cœur de la halte. Dans le cadre de l'accueil institué des gens du voyage, c'est précisément ce rapport d'obligation qui se noue entre un gestionnaire et ceux qui deviennent des « usagers » d'un lieu d'accueil qui est mis à l'épreuve. « Qui est l'obligé de qui ? » devient une question insoluble. Par ailleurs, la question de la responsabilité des acteurs enrôlés sur ces aires (voyageurs, gestionnaires, élus) porte sur celle du cadrage du champ de prolifération de l'espace voyageur ainsi créé pour « durer » et absorber les débordements voyageurs. Cette opération présente un risque pour les pouvoirs publics en ce qu'elle doit gérer le paradoxe selon lequel l'espace dédié aux gens du voyage est un espace à l'intérieur duquel ils doivent circuler. C'est un espace où il s'agit à la fois de les contraindre à s'y rendre, en même temps que de les empêcher de s'y sentir « chez eux ». Cela doit rester, donc, un espace d'accueil où les hôtes (élus, gestionnaires) conservent la maîtrise de l'accès, de l'organisation et de la circulation en son sein. En s'attellant à forger un cadre qui ne consume pas la mobilité des voyageurs, les pouvoirs publics cherchent indirectement à se prémunir du risque d'invasion. Sur ces espaces, les gens du voyage sont à la fois des ayants droit, des usagers et des consommateurs d'équipements publics « mis à leur disposition » et à l'intérieur desquels leur présence doit être renouvelée, sans quoi ils deviennent des « occupants » contrevenant au règlement intérieur et donc susceptibles d'expulsion.

Les aires d'accueil dont nous allons parler ici sont donc des espaces voyageurs d'une autre nature que ceux que nous avons évoqués jusque là en ce qu'ils fournissent des instruments de mesure de la présence voyageuse et anticipent, par ce biais, le risque de débordement dont procède le système de gage que nous avons évoqué dans le chapitre précédent. À l'aune de nos observations dans le cadre de réunions préparatoires à l'aménagement de ces équipements dans l'Hérault, il apparaît que le prépaiement vient non seulement conditionner mais également structurer la conception même de l'accueil des gens du voyage au travers de logiciels informatiques spécifiquement développés à cette fin. « Le système de télégestion contrôle et assure le

suivi de la distribution des fluides aux voyageurs en fonction de droits acquis ou non »⁵⁷³ dit explicitement une plaquette de présentation visant à promouvoir l'un de ces logiciels dont la fonction consiste à commander à distance « les automates en fonction de l'état du compte usager et de ses droits acquis. (...) L'acquisition des droits d'hébergement et de consommation des fluides s'effectue par prépaiement auprès du gestionnaire »⁵⁷⁴. En même temps qu'ils fournissent un accès aux besoins vitaux réclamés par les voyageurs, ces logiciels contiennent donc tous les instruments de la sanction, qui n'est autre qu'une coupure automatique lorsque le compte de l'utilisateur n'est pas suffisamment crédité. Ces logiciels de gestion forment une architecture informatique (Nonjon M. et Marrel G., 2015) qui cadre l'accueil du public gens du voyage d'une manière distincte du public d'équipements hôteliers (tels que les terrains de camping) où ces logiciels sont développés d'une autre manière (sans le prépaiement automatisé). Il y a donc une dimension biopolitique dans la manière dont la gouvernance de l'accueil des gens du voyage s'opère sur ces équipements publics et qui fonctionne non pas seulement à partir du contrôle du temps de séjour des voyageurs mais également de leurs consommations d'eau et d'électricité qui répondent à des besoins physiologiques (se laver, se chauffer, s'éclairer...).

D'autre part, ces outils informatiques ne suppléent pas la gestion par la présence humaine sur les aires d'accueil. Bien au contraire, puisque les acteurs des collectivités locales ainsi que les dirigeants des sociétés privées de gestion des aires d'accueil continuent de considérer comme indispensable et incontournable la gestion humaine de ces équipements. Mais le passif de l'aire d'accueil, à savoir le problème public auquel cet équipement est supposé apporter une solution (donc celui du débordement occasionné par la présence voyageuse) reste imprégné dans toute l'architecture et l'organisation de l'équipement. Nous avançons l'idée que la question qui nous intéresse du débordement est reportée à nouveau à l'intérieur de cet équipement conçu précisément pour l'endiguer. Comment les gestionnaires articulent leur conception de l'accueil (qui renvoie à une certaine déontologie) avec cette architecture révélatrice des exigences de leurs commanditaires ? Beaucoup d'entre eux qui proviennent de filières sécuritaires (sociétés de gardiennage, anciens militaires ou policiers) se retrouvent à exercer des fonctions qui outrepassent le contrôle de l'accès et l'entretien des lieux.

Sylvain a évolué d'une fonction d'éducateur spécialisé (à partir des années 1992-1993) à celui de gestionnaire au sein d'associations « amies des gens du voyage »⁵⁷⁵ avant de créer son propre bureau d'étude (en 2006) qui délivre notamment prestations de formation à destination des gestionnaires. Il souligne à quel point cette

⁵⁷³ Cf. fiche de présentation du bureau d'étude Micro BE (qui a créé en 2005 le logiciel de télégestion des aires d'accueil des gens du voyage par carte à puce sans contact, pour le compte de la société Insilio) : http://www.micro-be.com/ftp/pgiArticle/GDV3/Fiche_GDV.pdf

⁵⁷⁴ Ibid.

⁵⁷⁵ Ces associations dont l'intitulé fait référence à l'amitié vouée aux gens du voyage figurent dans leur majorité au sein de la Fédération nationale des associations solidaires d'actions avec les Tsiganes et gens du voyage (FNASAT). Sur l'histoire de la structuration de ces associations « amies » des gens du voyage, cf. Cossée C., 2004.

fonction sociale va jusqu'à être niée par certains gestionnaires et la nécessité qu'il y a à la mettre en valeur, notamment par ce type de rencontres entre gestionnaires, que permettent ces formations :

« Du côté de Bergerac où on avait un gestionnaire un ancien légionnaire un mec qui était littéralement rond, petit et rond et... on était en plein hiver, il neigeait dehors, le mec il sortait en marcel dehors. Le gars tout ce qu'il disait « moi je connais les gens du voyage parce que le maire y me payait 400 francs pour virer chaque caravane ». Tu imagines son rapport avec les gens du voyage... Et donc il avait une voiture de combat presque avec des barres à la place des pare-chocs pour pousser les caravanes. Et ce gestionnaire là, mine de rien au bout de trois jours il a pleuré. Il était pas bien, pas bien du tout. On l'avait habitué à être chien de garde, et travers ces trois jours de formation mine de rien on lui fait comprendre aussi qu'il faisait de belles choses aussi. Au lieu de dire par exemple « le mercredi je m'occupe des enfants ça leur fait des activités », il disait « moi le mercredi ils font des dessins comme ça ils cassent pas des trucs » quoi. En fait il se rendait compte qu'il avait un rôle social. C'était bouleversant parce qu'il savait pas tout ça. Ça on le découvre au moment de la formation. Le but du jeu c'est de porter un regard plus sur la gestion, de constituer un réseau avec d'autres gestionnaires... »⁵⁷⁶

De plus en plus, les gestionnaires des aires d'accueil sont recrutés à partir de qualités relationnelles qui peuvent aller jusqu'à intégrer des compétences dans le domaine du travail social. Cette dimension sociale-relationnelle opère une forme de médiation et de retraitement des enjeux sécuritaires sous-jacents de l'accueil des gens du voyage. Des attentes très fortes sont formulées par les élus et les employeurs des gestionnaires en matière de pacification et de gestion des conflits avec les voyageurs. Et d'une certaine manière, les gestionnaires ont vocation à absorber toutes les contradictions induites par le fait que la présence voyageuse est à la fois désirée (sur l'espace géré et à condition qu'elle soit renouvelée à échéance régulière) et indésirable (en dehors de l'aire ou lorsqu'elle perdure sur l'aire). La relation qui s'opère entre gestionnaires et voyageurs se trouve affectée par une tension plus ou moins vive, plus ou moins bien « gérée » de part et d'autre, corrélée au fait que l'aire d'accueil soit – en définitive – le seul espace où la présence voyageuse est jugée légitime. S'il y a un espace où doivent être les voyageurs, c'est l'aire d'accueil. Mais comme nous l'avons déjà souligné, nombre de voyageurs refusent de s'y installer. Nous pensons que ce refus a trait à un effet de dépossession de l'autonomie et de la responsabilité des voyageurs qu'ils considèrent comme plus efficaces lorsqu'ils négocient leur présence. Si la négociation ne disparaît, elle est assujettie à une dimension réglementaire (juridique et technique) qui a vocation à anticiper la possibilité que des voyageurs puissent vouloir accéder à l'aire d'accueil. Et cet accès peut leur être refusé. Dans ce premier aspect c'est le rapport à la responsabilité (et à l'honneur) qui est en jeu. En effet, la responsabilité qui réfère à une « aptitude à répondre » n'est plus conçue comme une capacité à répondre de ses actes (justification) mais comme une capacité à répondre à des attentes (conformation) formulées par et dans les instances de gouvernance publique. Ces attentes publiques émergent à partir d'une concertation bilatérale entre les collectivités locales (dont la conception de l'intérêt local a trait aux intérêts des concitoyens dont les voyageurs sont exclus) et

⁵⁷⁶ Entretien du 6 septembre 2008.

l'Etat qui se fait le défenseur des l'ensemble des citoyens (incluant donc les voyageurs) au nom de l'intérêt général. Ce rapport bilatéral place les voyageurs en position périphérique et les amène à être seulement « consultés » par le biais de leurs représentants associatifs, dont le rôle se borne parfois à celui de « témoin » de ce qui se joue pour eux. Or la création des équipements publics d'accueil des gens du voyage les concerne en ce qu'ils induisent (par leur organisation et leur matérialité) des régimes d'action supposés répondre à des besoins que les voyageurs formulent sans cesse (accès à l'espace, aux fluides et aux services de proximité). Dans un contexte de gouvernance capitaliste, ces besoins vitaux corrélés à la présence voyageuse deviennent le prétexte et le support de formes de captations (Bernardot M., 2012) au service du contrôle des populations. Mais l'enjeu qui est énoncé par les instances de gouvernance publique reste celui d'une justice sociale souvent entendue au sens un « bon équilibre » des forces agissantes, et c'est précisément sur ce point du sens accordé à la notion de justice que l'aire d'accueil est sujette à controverses.

Par ailleurs, bien souvent c'est la question du coût qui est mise en avant par les voyageurs refusant de se rendre sur des aires d'accueil. Le problème que pose la gestion des aires d'accueil aux gens du voyage semble donc avoir trait au fait qu'elle soit intégrée dans une économie de marché. La privatisation de la gestion des aires d'accueil participe à faire de la présence voyageuse un bien fictif, non seulement monnayable (comme le pratiquent eux-mêmes les voyageurs en indemnisant les propriétaires et les collectivités après leur passage), mais qui plus est générateur de profit. La passa(c)tivation de la présence voyageuse, initiée par les voyageurs eux-mêmes pour enrayer les mécanismes d'ostracisme dont ils sont l'objet, devient donc une aubaine pour le capitalisme qui, comme le souligne Anna Tsing, « dépend d'éléments non capitalistes » (Tsing A., 2017 : 113). Les aires d'accueil participent activement à ce processus de marchandisation de la présence voyageuse en l'enrôlant dans un dispositif néolibéral de « calcul micro-économique du sujet » (Laval C. 2018 : 59) qui repose notamment, comme l'a ébauché Michel Foucault, sur l'articulation entre les techniques de coercition et des techniques de soi. Selon lui « il faut prendre en considération les points où les techniques de domination des individus les uns par les autres ont recours à des procédures par lesquelles l'individu agit sur lui-même. Et, à l'inverse, il faut prendre en considération les points où les techniques de soi sont intégrées dans des structures de coercition et de domination. Le point de contact, là où le guidage des individus par d'autres se relie à la manière dont ils se conduisent est ce que l'on peut, à mon sens, appeler le gouvernement. » (Foucault M., 1993 : 203, cité par Lemke T., 2004 : 20). Cette position théorique de Foucault permet selon Thomas Lemke « une analyse plus complexe des formes néolibérales de gouvernement qui incluent, non seulement une intervention directe par le biais d'appareils d'Etat spécialisés et investis d'autorité, mais également le développement de techniques indirectes spécifiques permettant de mener et de contrôler les individus. La stratégie qui consiste à rendre les sujets individuels « responsables » (mais aussi les sujets collectifs tels que les familles, les associations, etc.) mène, en ce qui concerne les risques sociaux comme la maladie, le chômage, la pauvreté, etc., ainsi que la vie en société, à un transfert de responsabilité dans le domaine de la

responsabilité du sujet et transforme ladite responsabilité en un problème de « souci de soi ». » (Lemke T., 2004 : 21-22). Les aires d'accueil confrontent en définitive deux dimensions de la justice : une idée de la justice qui opère à l'échelle de l'intérêt général, donc à l'échelle sociétale telle que John Rawls l'a développé dans sa théorie de la justice ; et l'autre à l'échelle de la personne, donc de l'humain isolé des enjeux sociétaux auxquels répondent les formes de gouvernement qui fondent sur lui. C'est la dimension contractuelle qui permet d'établir le lien entre ces deux dimensions. Or, en convoquant un instrument du racisme institutionnel (Cossée C., 2016) dans les règlements intérieurs des aires d'accueil, le binôme élus/gestionnaires crée un nouvel horizon utilitariste social à un dispositif d'identification jusqu'alors réservé à l'institution policière : les titres de circulation. L'aire d'accueil elle-même est contractuelle d'une certaine manière puisqu'elle instaure une corrélation *implicitement déjà là* entre un dispositif légal d'accueil au service de l'intérêt général (la loi Besson du 5 juillet 2000) et un dispositif de « *contrôle judiciaire permanent* »⁵⁷⁷ des voyageurs, qui dérive du fichage anthropométrique ayant conduit au destin funeste de l'internement et de la déportation des populations tsiganes françaises pendant la seconde guerre mondiale. Rappeler cette trame socio-historique, cet *implicite* de l'aire d'accueil, permet de mieux saisir la corrélation que les voyageurs établissent à leur tour entre ces équipements publics et les camps de concentration. L'aire d'accueil vise à gouverner par la création d'une nouvelle niche économique (la gestion de la présence voyageuse) où se redéploient les enjeux libéraux d'équilibre entre sécurité et liberté individuelle. Elle s'inscrit dans une politique néolibérale dans le sens où le transfert dans l'économie capitaliste de ce bien fictif que constitue la présence voyageuse s'opère *sous l'impulsion de l'Etat* par le biais d'instruments juridiques et biopolitiques (Foucault M., 2004b : 159). Et ce qui est en jeu n'est autre que la mise en concurrence de la valeur des vies à partir de la discipline (autre forme de gouvernement distinguée par Foucault) exercée par le système généralisé du prépaiement qui esquisse, par l'économie, une politique gouvernementale reproductrice du discrédit.

Sylvain, qui vend des prestations d'expertise et de conseil aux collectivités, a notamment conçu un logiciel de gestion des aires d'accueil qui inclut cette dimension du prépaiement. Rappelant que la gestion des aires d'accueil s'intègre dans un système dont la rationalité n'exclut pas la « marge d'erreur », il explicite en quoi cette dimension du discrédit agit sur l'ensemble des humains (voyageurs et gestionnaires) enrôlés dans le système de gestion, particulièrement lorsqu'il s'agit de trancher sur la responsabilité de l'erreur :

S : (...) Ça nous est arrivé d'avoir une erreur comptable qui nous laissait penser que la famille untel n'avait pas payé de puis tant de temps. On convoque la famille et la famille soutient que « si si » et moi aucun doute sur la tenue comptable faite par Martine... donc « c'est pas possible, vous nous devez trois semaines », et la famille paye. Et à la fin de l'année on fait le bilan comptable et on se rend compte qu'on avait de l'argent en trop, en l'occurrence un trop payé. Je me suis pas senti bien parce que j'ai vu à quel point il était facile de rentrer dans des systèmes où même des gens du voyage tu leur

⁵⁷⁷ Nous reprenons ici l'expression utilisée par plusieurs voyageurs sur notre terrain d'enquête pour dénoncer le fait qu'ils soient soumis à un visa obligatoire à échéance régulière, sous peine d'encourir des amendes ou peines de prison.

faisais payer sous prétexte que tu leur faisais pas confiance et ils repayaient une deuxième fois.

G : Ils préféraient acheter leur confiance.

S : Ouais je trouvais ça terrible quoi. Ça c'était il y a plusieurs années à partir de là j'ai réalisé qu'avec des procédures de gestion plus claires on arrivait à des gestions qui tenaient bien la route et qu'on pouvait aussi tomber dans d'autres travers et qu'on pouvait arriver à faire payer plus que de raison des familles ou faire pression. Donc quand est arrivé cette question du prépaiement j'étais farouchement contre et je reste plus que modéré, même je trouve que c'est de la poudre aux yeux ce truc. C'est-à-dire qu'on va avoir affaire à des familles qui, parce qu'elles vont traverser une situation difficile économique, elles vont avoir les compteurs coupés, n'importe quoi ! Ça peut arriver à n'importe qui de recevoir la facture d'eau le lundi et d'attendre trois semaines ou un mois pour la payer. Là c'est un peu raide le prépaiement. »⁵⁷⁸

Il est donc intéressant d'observer le positionnement déontologique des agents de gestion qui opèrent des formes de médiation de la gouvernance néolibérale de la présence voyageuse. C'est à l'articulation entre le travail des employés et l'habitabilité négociée de ces espaces par les voyageurs que nous souhaitons focaliser notre attention dans ce chapitre.

Après avoir décrit la structuration du champ de la gestion des aires d'accueil, nous nous attacherons à analyser la dimension de la gouvernementalité qui s'exprime notamment au travers de certaines initiatives concertées entre gestionnaires et voyageurs qui s'apparentent, *a priori*, à des formes de dysfonctionnements des aires d'accueil ; mais qui sont bien plus des formes d'ajustements à l'hétérogénéité des contraintes qui monopolisent ces espaces. Donnant à voir ce que les gestionnaires et leurs commanditaires consentent à « céder » aux gens du voyage qui y résident, ces agencements matérialisent une forme de « retour » du *nexum*, donc de résistance de la négociation voyageuse.

I. DU MUTUALISME A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Nous allons nous intéresser tout d'abord à la manière dont ces équipements publics que sont les aires d'accueil (mais aussi les aires de grand passage) sont conçus et créés au travers de montages administratifs visant à répartir la charge de l'accueil. Ces observations nous permettront de saisir en quoi le fait d'opter pour la délégation de service public (qui n'est autre qu'une privatisation de l'accueil) est déjà en germe dans la manière dont ce projet de créer un équipement s'impose aux collectivités.

I.1. REPARTIR LA CHARGE DE L'ACCUEIL

Les aires d'accueil sont prescrites aux communes de plus de 5000 habitants au travers de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 visant à promouvoir l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Cette loi a vocation à répondre

⁵⁷⁸ Entretien du 6 septembre 2008.

à un besoin de réglementation de l'accueil d'un public appréhendé à partir des externalités négatives suscitées par sa présence temporaire sur le territoire communal.

1.1.1. Le sacrifice de la dimension politique de l'accueil

L'externalité négative implique l'idée d'une nuisance engendrée par une activité et que l'émetteur ne parvient pas à contrôler ou dont il n'a pas conscience. Les poussières, fumées, ondes sonores, radiations, écoulements constituent des formes de débordements nuisibles que l'on comprend comme « externalités négatives », étant entendu que les acteurs qui se situent dans le champs d'émission de ces nuisances, non seulement les encaissent mais peuvent avoir à charge de parer à leurs effets. Les nuisances occasionnées par la présence des gens du voyage sont le fait d'activités humaines et non industrielles⁵⁷⁹. Ce sont des activités qui ne génèrent pas d'autre profit immédiat que le fait de pouvoir satisfaire des besoins ordinaires de la vie quotidienne.

Sont regroupés sous ce vaste ensemble d'externalités négatives le manque à gagner (en terme de vie collective ou de profits) engendré par l'impossibilité d'utiliser l'espace occupé par les gens du voyage (parking de supermarché ou de salle communale, pelouse de stade, etc.), les diverses pollutions de l'espace (sonore, environnementale...), les pertes corrélées aux raccordements illégaux aux réseaux d'eau et d'électricité, les risques que ces raccordements peuvent faire encourir aux citoyens s'ils sont défectueux, les frais de procédures judiciaires visant à préserver la responsabilité des propriétaires ou du maire (garant de la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique⁵⁸⁰), les frais de sécurisation d'un site (gardiennage, clôtures, enrochements...), etc. Mais la délimitation de l'externalité négative occasionnée par la présence des gens du voyage comporte certaines zones d'incertitudes en ce qu'elle tend à recouper des tâches qui incombent à l'administration publique (ramassage des ordures ménagères, inscription des enfants à l'école et à la cantine, domiciliation, aide sociale...). Ainsi, certains élus qui considèrent que ces tâches représentent des charges indues pour la collectivité se positionnent irrémédiablement dans le champ de la discrimination qui, pour le coup, porte atteinte à la citoyenneté des gens du voyage. Or, la pratique consistant à mêler tous les « troubles » occasionnés par la présence voyageuse dans un même registre (celui de l'illégalité) n'est autre qu'une forme d'étiquetage qui sert de support à la mécanique raciste (Tévanian P., 2008). Ce n'est pas tant par des attributs physiques qu'ils sont ostracisés, mais bien plutôt par des qualificatifs mettant en exergue le traumatisme⁵⁸¹ occasionné par la situation de dépendance (sans cesse renouvelée par la mobilité) dans laquelle

⁵⁷⁹ Cette précision a vocation à préciser le registre de pollution dont les voyageurs sont accusés qui est de même nature que celle de tout habitant ordinaire à la différence qu'ils doivent, à chaque fois qu'ils séjournent en un lieu, solliciter les services municipaux et/ou s'organiser collectivement afin d'atténuer ces effets de pollution.

⁵⁸⁰ Les pouvoirs de police spéciale et administrative du maire sont définis par les articles L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

⁵⁸¹ Le terme doit être mis en rapport avec un imaginaire collectif et non avec un traumatisme « réel ». Mais nous l'employons délibérément pour désigner cette idée d'une imprégnation forte capable d'articuler l'imaginaire et le réel.

se trouvent les gens du voyage. Cette « dépendance » perçue en termes de « nuisance » par les élus et riverains préfigure la conception de l'accueil sur l'aire, à commencer par l'accueil de l'aire elle-même sur le territoire qui fait souvent l'objet de réactions à partir du phénomène NIMBY⁵⁸² comme l'a montré Marie Bidet dans sa thèse (Bidet M., 2010 : 309-312). Marie Bidet se réfère à deux approches du NIMBY. Celle d'Arthur Jobert (Jobert A., 1998) qui identifie ce phénomène comme un signe de manque de concertation, les citoyens refusant d'être mis devant le fait accompli face à un projet d'aménagement ; et celle de Stany Grelet (Grelet S., 2007) qui cible plus précisément ce qu'il appelle le « NIMBY résidentiel » par lequel des résidents s'unissent pour se préserver des nuisances qu'ils entrevoient au travers de certaines catégories de populations. C'est pourquoi Marie Bidet a raison de préciser « la particularité de l'objet et les différences que l'analyse devrait spécifier : nous ne sommes pas face à un dispositif technique mais bien face à une population. (...) Si les aires d'accueil ne doivent pas être réalisées c'est parce que l'on ne reconnaît aucune légitimité à ces populations à venir s'installer. Aux yeux des populations, l'Etat et les communes supportent l'accueil d'une population « qui ne le mérite pas » ou qui n'a qu'à se conformer au modèle majoritaire si elle veut être accueillie. Par ailleurs, le NIMBY envers des populations est caractérisé par des seconds registres d'argumentation qui viennent contrebalancer ceux qui reposent sur la volonté d'une meilleure gestion de la cité. Les riverains ne souhaitent pas partager leur territoire et leur quartier, rencontrer ni croiser cet étranger, cohabiter avec lui : c'est pourquoi Stany Grelet parle de « NIMBY résidentiel » pour désigner ces oppositions qui sont davantage dirigées vers les populations elles-mêmes que vers les dispositifs techniques censés les accueillir. » (Bidet M., 2010 : 311). Nous voyons donc plus précisément ce que recoupe cette idée de « charge de l'accueil », autrement formulée à partir de la notion d'obligation d'accueil.

Ce phénomène du NIMBY est répercuté au niveau politique dans les échanges que les élus entretiennent avec les représentants de l'Etat, qui les conduit à adopter deux types de postures. La première – et la plus explicitement formulée aux représentants de l'Etat – est celle qui procède d'une dialectique sacrificielle qui permet aux élus de demander des formes de compensations équivalentes à la « charge » que représente le fait de se voir imposer une aire d'accueil sur son territoire (par exemple d'être épargné de la réalisation d'un « autre » équipement nuisible tel qu'une station d'épuration). La seconde, très présente mais rarement formulée en ce qu'elle entame le principe de souveraineté, est celle qui consiste à requérir (implicitement) l'intervention impérieuse de l'Etat pour *réaliser* l'équipement « à leur place » afin de se dédouaner de la charge de la responsabilité de l'accueil. Si le pouvoir de substitution du Préfet est mentionné dans l'article 3 de la loi Besson du 5 juillet 2000 comme moyen de remédier aux défaillances des collectivités en matière d'accueil, il n'a jamais été mis en œuvre ainsi que l'a souligné à juste titre la Cour des comptes dans son rapport thématique de 2012 (CDC, 2012 : 69-70) et repris au titre de ses préconisations dans son rapport public de 2017 (CDC, 2017 : 223-224). Cette pression progressive du pouvoir de substitution du Préfet dénote

⁵⁸² Not In My Backyard.

bien que l'implication de l' élu local dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil est problématique, en ce qu'il considère bien souvent qu'une exposition en faveur de la prise en compte du public gens du voyage met en péril la reconduction de son mandat électoral.

Il y a donc, de fait, une dimension de « perte » ou d'abandon qui correspond en définitive à un sacrifice de la dimension politique de l'accueil, par lequel les élus optent davantage pour la passivité que pour l'initiative. D'ailleurs il est bien plus souvent question d'*obligation* d'accueil que d'accueil à proprement parler dans les échanges entre les élus et les représentants de l'Etat. Ainsi, la question de savoir *comment* on décline le principe de l'hospitalité (Gotman A., 2001) à l'échelle du territoire reste le plus souvent confinée aux prescriptions techniques et normatives contenues dans la circulaire n° 2001-49 du 5 juillet 2001 dictant les modalités d'application de la loi du 5 juillet 2000. Ce sont donc des agents des services de l'Etat qui, sur les conseils avisés de cabinets d'étude, énoncent par ce texte la politique de la décence de l'hospitalité par un calibrage technique des équipements (75 m² par place de caravane, deux places de caravanes par emplacement, blocs sanitaires individualisés, etc.). Le fait de constater qu'à la différence des terrains de camping par exemple, les décideurs publics s'en tiennent à ce seuil minimal de décence, sans aucune forme de démarcation (en termes de confort notamment) par rapport à ce « cadre » prescrit par l'Etat, pose problème. Rappelons que l'Etat a financé à hauteur de 70% les dépenses d'investissement⁵⁸³ pour la création des aires d'accueil jusqu'en décembre 2008⁵⁸⁴. Il s'agit indéniablement d'une volonté de mettre en œuvre le principe de l'hospitalité publique. Mais à y regarder de plus près, on constate que la « non manifestation de volonté de satisfaire à ces obligations »⁵⁸⁵ a non seulement privé les collectivités locales de cette aide massive en faveur de l'accueil, mais rendu caduc le principe actif de l'hospitalité qu'elle contenait. A l'instar des philosophes⁵⁸⁶, nous pensons que l'accueil ne peut se réduire à un cadre normatif qui reste un outil au service d'une ambition

⁵⁸³ Le subventionnement (accordé au titre du programme 135 « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » des finances publiques) s'opère à partir du montant hors taxe des dépenses engagées et dans la limite d'un plafond subventionnable fixé par décret à 15 245 € par place de caravane pour la création d'aires nouvelles.

⁵⁸⁴ « Depuis cette date, le financement de l'État a été maintenu à titre exceptionnel pour l'aménagement d'aires d'accueil situées dans les seules communes ayant franchi le seuil des 5 000 habitants lors du dernier recensement de population, à la condition que leur EPCI d'appartenance ait respecté toutes les obligations inscrites au schéma initial. » (source : Sénat, Rapport d'information n° 617 fait par les sénateurs Jean-Marie Bockel et Michel Le Scouarnec au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les aires d'accueil des gens du voyage, 9 juillet 2015, p. 15).

⁵⁸⁵ Sénat, Rapport d'information n° 617 (op. cit.), p. 16. Ce rapport d'information comporte à son annexe III un tableau récapitulatif des crédits affectés depuis 2000 (par le ministère du Logement) à la création des aires d'accueil. Ce tableau fait apparaître que la majorité des crédits ont été délivrés entre 2006 et 2009, avec une forte concentration entre 2007 et 2008, qui correspond à la fin de la prolongation du délai légal qui avait été accordé par la loi de finance n° 2007-1822 du 24 décembre 2007.

⁵⁸⁶ « L'hospitalité est infinie ou elle n'est pas » (Derrida J., 1997, cité par Gotman A., 2011 : 601). Cette position est discutée par Michel Agier dans son dernier ouvrage (Agier M., 2018) afin d'apporter une lecture plus complexe du fonctionnement de l'hospitalité que celle d'une ouverture infinie, notamment en s'appuyant sur les positions respectives des accueillant et des accueillis dans l'accueil, qui n'est toujours qu'une étape vers « autre chose » (qui lui est infini), et qui donc est un espace de négociation, de transaction où les seuils ressurgissent sans cesse.

publique plus large. C'est précisément le *distinguo* nécessaire qu'il faut introduire entre l'accueil par lequel se créent des rencontres et des affinités (mais aussi des ruptures ou des conflits), et l'hospitalité publique qui instaure un régime d'accueil qui répond à des valeurs démocratiques. Ainsi, l'accueil peut être « chargé » politiquement, au point que ça vienne parfois encombrer les accueillants (qui travaillent par ce geste leurs valeurs et leurs idéologies), en même temps que les individus accueillis en attente d'un dépassement de ce statut d'« hôte » (Agier M., 2018).

L'histoire de l'hospitalité nous apprend qu'elle participe toujours à éloigner des « étrangers » (Gotman A., 2011 : 604). Et le contexte dans lequel s'opère en définitive l'accueil des gens du voyage conduit à penser qu'il se restreint au champ de l'hébergement si l'on en croit les précisions apportées par Anne Gotman : « La question de l'hébergement fait généralement référence à une problématique de l'offre et de la demande, payantes ou gratuites, appréhendées en termes de logement et d'espace, c'est-à-dire de ressources matérielles. Il n'est ainsi qu'un moyen de l'hospitalité. Celle-ci, toujours gratuite, se range quant à elle dans la problématique des obligations, non pas juridiques ni exclusivement morales, mais sociales, engagées entre des personnes ou des groupes de personnes. Obligations dont le degré de contrainte ou de liberté est modulé par le contexte social et qui, selon le mode de division du travail social, incombent aux particuliers ou à des institutions *ad hoc*. » (Gotman A., 2011 : 607). L'accueil des gens du voyage, qui relève de l'obligation légale, se situe probablement à l'intersection entre l'hébergement et l'hospitalité. Le libre consentement (dont procède cette dernière) est entravé par le contexte social qui agit comme un frein à sa mise en œuvre. Mais, dès lors qu'une collectivité s'y engage, c'est le principe de la gestion de l'altérité qui permet de rationaliser l'accueil à partir de la catégorisation des publics de l'accueil (les gens du voyage, les touristes, les SDF, les forains, les migrants...). Ce principe ancien de l'hospitalité participe, selon Anne Gotman, au maintien de « la souveraineté du résident, le déjà-là, l'anciennement établi. C'est de ce tri que naissent les « besoins » d'hospitalité et les politiques « d'accueil » développés à la marge des systèmes de solidarité qui, par définition, reposent sur un *numerus clausus*. (...) Qui définit le « besoin » et comment ? Quelle est l'étendue, quelles sont les limites de la souveraineté ? » (Gotman A., 2011 : 612-614). La logique de l'hospitalité reconduit donc les frontières de la territorialité.

Le sacrifice de la dimension politique de l'accueil (qui procède du désir, de l'engagement et du pouvoir d'agir) est une manière d'anéantir la performativité de l'accueil même si l'équipement a été construit conformément aux normes techniques d'accueil. Une réflexion spécifique devrait être menée sur le rôle que jouent les cabinets de conseil pour amener, au sein des collectivités, des pistes de réflexion, des préconisations et en définitive participer à la gouvernance publique de l'accueil par la conversion d'un capital symbolique (acquise parfois au cours d'expériences professionnelles antérieures les ayant amenés à côtoyer les gens du voyage) en capital économique (Bourdieu P., 1977). Soulignons d'ailleurs que la crainte suscitée par le public « gens du voyage » se répercute dans les instances étatiques, où ce « dossier » des aires d'accueil demeure

sensible et délicat à porter ; les préfets et agents de l'Etat choisissant souvent d'avoir recours à des cabinets d'audit privés pour réaliser le travail de cohérence entre le programmatique et l'opérationnel. De sorte que le travail de concertation entre élus et représentants de l'Etat consiste essentiellement à déterminer – puis à marteler – quel(s) territoire(s) *doivent* accueillir, les autres questions ayant vocation à être étayées par les experts de l'aide à la décision (associations, cabinets de conseils...).

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage⁵⁸⁷ (signé par le préfet et le président du Conseil départemental) traduit pleinement ce premier niveau de lecture de l'application de la loi Besson du 5 juillet 2000 à l'échelon local, par une cartographie de l'imputabilité de l'accueil des gens du voyage. Les communes mentionnées dans les schémas départementaux deviennent des territoires où la présence voyageuse est non seulement légitimée, mais juridiquement défendable. Cependant, comme le souligne à juste titre Didier Botton, les communes de moins de 5000 habitants, juridiquement affranchies de l'imputabilité de l'accueil, représentent 84% du territoire national (Botton D., 2007 : 5). La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 qui rend obligatoire la prise de compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » par les intercommunalités⁵⁸⁸, si elle remédie à la répartition de la charge de l'accueil entre les communes, ne propose aucune possibilité d'extension de ce territoire au sein duquel des gens du voyage sont autorisés à séjourner. Par ailleurs, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, si elle répond à la demande des représentants associatifs des gens du voyage de ne plus être assujettis au port et au visa de titres de circulation, s'inscrit néanmoins dans la lignée des lois d'orientation pour la sécurité intérieure (dites LOPPSI I et II⁵⁸⁹) en ce qu'elle renforce le volet répressif contenu dans l'article 9 de la loi Besson du 5 juillet 2000. Cela s'opère notamment par l'élargissement à l'ensemble du territoire communal de la condamnation émise à l'encontre de gens du voyage occupant illégalement un terrain. La loi du 27 janvier 2017 « permet de traiter les situations dans lesquelles un groupe, après avoir commis un premier stationnement illicite, quitte les lieux et s'installe de manière tout aussi illégale sur un autre terrain, à proximité. Ainsi la mise en demeure du Préfet continue de s'appliquer lorsqu'une même caravane (ou un groupe de caravanes) procède à un nouveau stationnement illicite »⁵⁹⁰ explicite la circulaire avant d'en spécifier les conditions à partir du délai et de la nature de l'infraction. Cette « consécration inédite des frontières communales » (Gotman A., 2011 : 614) a, de surcroît, été renforcée par une mesure visant à consacrer une autre frontière : celle de l'aire d'accueil elle-

⁵⁸⁷ L'annexe 4 présente un schéma de la manière dont s'organise et se structure l'élaboration des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

⁵⁸⁸ Cf. art. 64, 65 et 66 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

⁵⁸⁹ Lois n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI I) et n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI II).

⁵⁹⁰ Circulaire NOR INTD1705027C du 19 avril 2017 relative à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

même, qui devient avec la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites, le lieu ultime de l'accueil des gens du voyage. En effet, jusqu'alors, le maire d'une commune membre d'un EPCI compétent en matière d'accueil des gens du voyage, qui avait réalisé une aire d'accueil sans que toutes les prescriptions requises sur l'ensemble du territoire intercommunal n'aient été réalisées, n'avait aucune garantie juridique de pouvoir recourir au concours de la force publique en cas d'installation illégale. La loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 vient combler cette brèche dans le système de protection des communes en complétant l'article 9 de la loi Besson du 5 juillet 2000 qui l'autorise désormais à prendre un arrêté d'interdiction du stationnement des gens du voyage, lequel ouvre droit au concours de la force publique en cas d'installation illégale par simple requête auprès du préfet. Ces mesures visant à « élaguer » les installations sauvages qui demeuraient viables par une sorte de porosité des droits corrélés à la libre circulation, constituent cependant une version atténuée de ce qui avait été envisagé par certains parlementaires dans la première mouture de la proposition de loi relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoyant, à son article 3, des dispositions visant à faciliter l'évacuation des gens du voyage installés illégalement dès lors qu'il existe « dans un rayon de 50 km, une aire d'accueil spécialement aménagée et offrant des capacités d'accueil suffisantes »⁵⁹¹. L'idée sous-jacente, de s'affranchir de la condition de « trouble à l'ordre public » pour pouvoir expulser de manière cavalière les gens du voyage est un leitmotiv récurrent chez les parlementaires. Ainsi, ces propositions qui figuraient déjà dans les débats parlementaires préalables à l'adoption de la loi Besson du 5 juillet 2000 (Robert C., 2006 : 268-269), ont trouvé une première réponse dans la loi n° 2007-297 de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 qui a modifié les articles 9 et 9-1 de la loi Besson, permettant au maire, au propriétaire ou au titulaire du droit d'usage du terrain de saisir le préfet sans passer par le juge administratif, dès lors que le préfet est en mesure de constater une atteinte à la salubrité, sécurité ou tranquillité publique. Or, l'appréciation des « composantes de l'ordre public » (Chassang C., 2014 : 86) demeure d'après certains juristes⁵⁹² relativement libre et large d'interprétation.

Ainsi, un élu prolix dans le registre du scandale, sollicitant systématiquement le concours de la force publique aura bien plus de chances d'obtenir gain de cause lors des arbitrages avec le préfet qu'un élu qui aménage sporadiquement des formes circonstanciées d'accueil, sans en référer systématiquement au préfet. Les élus qui prétendent avoir « beaucoup fait » en matière d'accueil sont bien souvent ceux qui demandent une plus grande fermeté de la part du préfet comme « compensation de l'effort consenti », considérant que l'épreuve de l'occupation illégale puisse s'apparenter à une forme d'accueil. Dans ces cas de figure, l'acte

⁵⁹¹ Proposition de loi n° 1610 présentée par Bruno Le Roux et Dominique Raimbourg en première lecture à l'Assemblée nationale le 5 décembre 2013.

⁵⁹² Céline Chassang se réfère à l'article de Rémy Rouquette, « Gens du voyage : accueil ou rejet ? », *Droit administratif*, n°12, 2007, étude 19 (Chassang C., 2014 : 86).

d'accueil est réduit à une argutie politique visant à négocier l'imputabilité de l'accueil. C'est en cela qu'il convient de resituer le cadre de l'action des élus lorsqu'ils prétendent « avoir suffisamment agi » en faveur de l'accueil des gens du voyage. Le pouvoir politique des élus réside essentiellement dans le pouvoir de décider. Investir ce pouvoir pour l'accueil de populations indésirables requiert une vision globale et des stratégies pour faire tomber les barrières symboliques entravant l'accomplissement de ce projet. C'est précisément le sens de l'engagement, en ce que la réussite du projet implique une forme de gage, qui en politique repose sur la figure du représentant. La configuration que nous décrivons, où les élus imputables de l'accueil déploient essentiellement leur pouvoir politique à préserver leur territoire de la charge de l'accueil, fait apparaître un déficit d'engagement politique qui doit être dissocié de la responsabilité politique. La cartographie reproduite ci-dessous donne une idée de la proportion du territoire concerné par l'obligation d'accueil prescrite par la loi Besson du 5 juillet 2000 dans le département de l'Hérault (toutes les superficies colorées).

ANNEXE XIII : CARTOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT EN TERME D'OBLIGATIONS EN AIRES D'ACCUEIL ET AIRES DE GRAND PASSAGE

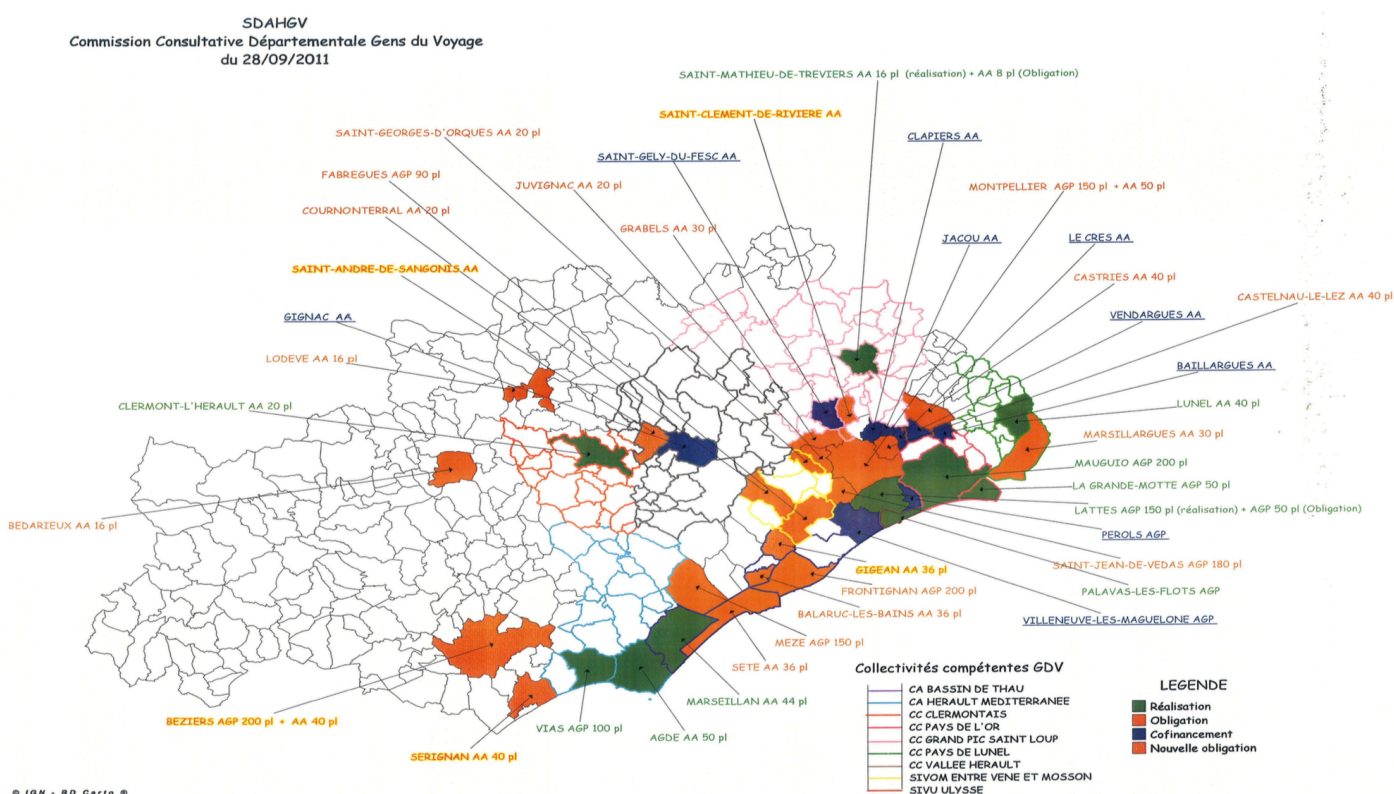


Illustration 53 : Carte de répartition des obligations d'accueil des gens du voyage dans le département de l'Hérault (source : Schéma départemental de l'Hérault 2011-2017, p. 96).

En date du 29 janvier 2019, ce schéma départemental a été réalisé à 49% avec 326 places ouvertes sur 9 aires d'accueil et 885 places ouvertes sur 6 aires de grands passages⁵⁹³. Les communes où les aires ont

⁵⁹³ Cf. Dossier de presse du 29 janvier 2019 diffusé par la Préfecture et le Conseil départemental de l'Hérault concernant le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2018-2024 révisé et validé le 12 novembre 2018,

effectivement été réalisées, mentionnées en vert sur la carte, sont aussi des territoires où la présence voyageuse a suscité suffisamment de pression et d'agitation locale pour que la réalisation d'un équipement d'accueil devienne une solution non seulement envisageable mais profitable pour la collectivité dans son ensemble. Ainsi, nous avons aussi pu observer des formes de mobilisations de riverains (sur les médias locaux) visant à condamner l'inaction de leurs élus en matière d'accueil et demander l'application de la loi pour ne plus avoir à « subir » des occupations illégales sur le territoire.

1.1.2. Les coalitions en amont de l'accueil des gens du voyage et leurs effets

Dans les tractations autour de la répartition de la charge de l'accueil, nous observons deux niveaux de coalition révélateurs de conflits à l'œuvre. Tout d'abord les coalitions d'externalités négatives, qui peuvent constituer des forces motrices dans la réalisation des équipements d'accueil des gens du voyage. Il est important de comprendre que durant toute la phase de portage politique du projet d'aménagement d'une aire d'accueil, les externalités négatives de la halte interfèrent avec le projet qui vise précisément à les faire cesser. Ce paradoxe agit comme une force d'inertie dans la conduite de ces projets. Elle est aggravée lorsque le désordre public, si reproché aux gens du voyage, se mue en une tolérance de l'atteinte à leur vie privée par la négligence des aspects susceptibles de caractériser un espace comme « inhabitable ». C'est ainsi que les agents de l'Etat et des collectivités se trouvent bien souvent embarqués dans des logiques collectives « d'avancement » de projet qui prédominent sur la qualité, allant parfois jusqu'à s'accommoder d'éléments que le cadre légal identifie comme susceptibles de bloquer le projet. Sans que nous puissions ici les détailler, toute une série de stratégies visant à contenir les informations sur le projet d'aménagement sont employées par les pouvoirs publics afin que les acteurs susceptibles d'agir en justice ne puissent pas le faire. C'est ainsi que certains projets outrepassant les règles de droit « passent » et d'autres trépassent. Nous retrouvons ici la logique du « passage » en force qui participe d'une compréhension de l'odologie des gens du voyage à partir du point de vue institutionnel.

Le deuxième niveau de coalition a trait aux arbitrages opérés par le préfet avec les élus auxquels les représentants associatifs voyageurs n'ont pas la possibilité de prendre part. C'est donc le principe de la bilatéralité entre les collectivités et l'Etat qui est à l'œuvre et par lequel peuvent s'opérer des ajustements des préconisations du schéma départemental par des formes de mutualisations qui peuvent parfois déborder de la circonscription territoriale dont dépendent les élus. Depuis 2017⁵⁹⁴, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage (y compris les terrains familiaux) ont été transférés de manière obligatoire aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Nos observations de terrain

http://www.herault.gouv.fr/content/download/29447/204197/file/DossierPresse_Signature%20du%20schéma%20GDV.pdf.

⁵⁹⁴ Cf. la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ».

ne permettent donc pas d'évaluer les effets de cette mesure récente. Cette question de la mutualisation a toujours été considérée par les promoteurs de la loi Besson comme favorable à l'accueil des gens du voyage, ne serait-ce que par la capacité de répartir le coût d'investissement entre plusieurs communes, mais aussi parce qu'elle permet de diluer la charge politique dans un projet de territoire plus global. Cependant, comme le soulignait Sylvie D.⁵⁹⁵ lors d'une réunion de la commission départementale consultative du 5 juillet 2012, « la prise de compétence intercommunale ne doit pas avoir pour effet de diminuer la capacité d'accueil sur le territoire concerné. Elle parle en connaissance de cause où elle a pu constater que sur certaines collectivités la prise de compétence intercommunale a diminué de 10 à 15 le nombre de places disponibles. »⁵⁹⁶ Ce problème révélateur de tensions politiques se traduit par une déperdition d'espace de vie réglementaire pour les gens du voyage, pourtant acquis au fil de longues concertations et réunions.

1.1.2.1. Le compromis du moindre mal

Dans l'Hérault, la fragilité environnementale des zones lagunaires et littorales et la forte proportion de zones inondables rend indisponible à la construction et l'aménagement immobilier une part considérable des terres. Cette question de la pénurie de foncier fait partie des blocages récurrents opposés par les maires qui évoquent sans cesse l'argument de la pression foncière pour signifier qu'ils ne disposent d'aucun terrain disponible pour créer une aire d'accueil. Cependant, la forte artificialisation des terres dans ce département⁵⁹⁷ vient contredire cet argument et nécessite de l'appréhender à partir d'une lecture capitaliste. Ces terres agricoles, dévalorisées par les crises viticoles, constituent en effet un capital spéculatif sur lequel misent les propriétaires⁵⁹⁸, quitte à jouer sur le changement de zonage du terrain (d'une zone agricole ou naturelle à constructible) ou le changement de destination du bâti (de l'« exploitation agricole » à l'habitation). Dans l'Hérault, la pratique des élus consistant à proposer aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)⁵⁹⁹ des terrains dont ils savent qu'ils ne pourront pas être validés est une stratégie qui permet de gagner du temps dans cette finalité politique de ne pas « perdre » de l'espace pour l'allouer à l'accueil des gens du voyage. Mais les agents de la DDTM sont aussi soumis à certaines pressions de la part du Préfet qui

⁵⁹⁵ Voyageuse, représentante de l'Association nationale des gens du voyage citoyens (ANGVC).

⁵⁹⁶ Compte rendu de la Commission départementale consultative des gens du voyage du 5 juillet 2012 (cf. annexe 5).

⁵⁹⁷ 17 000 hectares de terres auraient été artificialisées en 30 ans pour produire des nouveaux logements, des zones commerciales, des zones d'activités et autres infrastructures (cf. Devailly Anne, « L'Hérault grignote ses terres agricoles à un rythme alarmant », *Le Monde*, 16 février 2017, [en ligne : https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/02/16/l-herault-grignote-sur-ses-terres-agricoles-a-un-rythme-alarmant_5080768_1652692.html].

⁵⁹⁸ « La valeur du terrain peut être multipliée par 80 ! » indique le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (cf. Devailly Anne, op. cit.). Colin Perrin, précise que sur le secteur montpelliérain, le prix des terres nues peut aller jusqu'à 10 euros du m², lorsqu'aucune forme de régulation n'est mise en œuvre (Perrin C., 2013 : 212).

⁵⁹⁹ La DDTM a en charge le suivi et la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

souhaite voire des élus s'engager pour susciter un effet « boule de neige » à partir d'exemples concrets de réussite de l'accueil. En effet, alors qu'il est régulièrement sollicité par les élus pour expulser les gens du voyage, il ne peut recourir à la force publique qu'à partir du moment où la commune s'est conformée à son obligation d'accueil telle qu'elle a été prescrite par le schéma départemental. Cette non-progression de la mise en œuvre du schéma limite ainsi l'exercice de son autorité la plus approuvée par les élus, celle de la répression policière.

C'est ainsi que le premier projet d'aire d'accueil que j'ai été amenée à suivre, et qui a mobilisé beaucoup d'énergie, fut celui de la commune de Frontignan qui soumettait une implantation de l'équipement sur un ancien dépôt de carburant (non dépollué). De manière presque aveuglée par l'idée d'aboutir à la réalisation d'un équipement, les acteurs du volet social (dont je faisais partie) se réunirent à plusieurs reprises pour concevoir le projet d'accueil de cette future aire qui comprenait notamment (et de manière inédite, presque suspecte) un espace de jeux au milieu de l'aire. Ce projet d'aire d'une capacité de 18 emplacements, qui en novembre 2005 réunissait encore 25 personnes afin de décider du mode de gestion, des modalités de la scolarisation des enfants et du règlement intérieur de l'aire, fut finalement délaissé pour non conformité du terrain. Il fallut qu'un agent de la DDTM eût le courage de dénoncer les multiples problèmes – que nul ne pouvait ignorer – d'inondabilité (l'aire de jeux identifiée sur le projet masse correspondant en réalité à un bassin de rétention d'eau ainsi « camouflé ») et surtout de pollution du site corrélée à l'ancienne activité pétrolière du terrain. Cet exemple permet d'illustrer à quel point la logique de l'inhospitalité peut être rendue opérante sous les atours de la « bonne volonté ». Cette épreuve conduisit par la suite une employée de la DDTM à prendre l'initiative de réaliser un travail de prospection foncière visant à faire barrage aux « fausses propositions » de terrains des élus. Il y eut donc toute une période durant laquelle je participai à cette prospection, non pas pour accueillir des groupes de manière imminente mais pour y implanter un équipement pérenne d'accueil. En mai 2009, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT) qui avait pris la compétence « gens du voyage » fit une nouvelle proposition sur la commune de Frontignan, à proximité d'un terrain de moto-cross. Au regard de l'épreuve de la première proposition, cette nuisance du moto-cross fut aisément balayée par une série d'arguments, à commencer par celui avancé par le gestionnaire du club de moto-cross qui nous fit savoir que des gens du voyage connaissaient le club et étaient amenés à le fréquenter. Ainsi, même si ces nuisances sonores et poussiéreuses provenant du moto-cross ont été signalées comme susceptibles d'entamer la réussite du projet, elles n'ont pas pesé face à la détermination de réaliser l'équipement à cet emplacement. La trajectoire administrative par laquelle l'aire d'accueil de Frontignan a vu le jour est emblématique de la logique qui prévaut de coalition des externalités négatives. Ainsi, l'externalité négative du premier projet (le « pire ») opère comme facilitateur d'acceptation de l'externalité du moto-cross (le « moindre mal »).

À Marseillan, la présence de la déchèterie en face de l'aire d'accueil (réalisée en 2009) n'a quant à elle – et à notre connaissance – pas fait l'objet de discussions spécifiques. Nous attribuons cela au fait que la coalition des deux équipements est *déjà* validée par le fait que les gens du voyage pratiquent des activités de recyclage et donc sont amenés à fréquenter ces espaces. Les déchèteries, qui concentrent des enjeux économiques importants pour les voyageurs pratiquant la ferraille, mériteraient une analyse approfondie de la manière dont s'organise la circulation de ces chineurs autour ou à l'intérieur de ces espaces, dès lors que les déchets sont passés du statut de « bien sans maîtres » à celui de « ressource » pour l'économie circulaire (Pacreau F., 2016 : 98). Le fait que les aires d'accueil soient souvent situées à proximité des déchèteries est non seulement révélateur d'une association d'idée autour du « déchet », mais ouvre des facilités de circulation et de coalition entre ces acteurs humains et non humains placés de part et d'autre de ces espaces de relégation⁶⁰⁰. Une anecdote révélatrice de cet enjeu du recyclage dans l'économie voyageuse nous a été rapportée par un ami qui s'est retrouvé par inadvertance « enfermé » dans la déchèterie d'un village voisin, alors qu'il était dans la benne en train de récupérer un jouet télécommandé qui intéressait son fils. Le gardien lui indiqua qu'il allait fermer la grille principale pour faire sa pause déjeuner et qu'il pourrait sortir par un accès qu'il lui indiqua vaguement. Peu de temps après, « *un gitan est arrivé avec son fourgon. On les reconnaît, ils sont un peu basanés tu sais bien* », me précise-t-il⁶⁰¹. Après l'avoir aidé à sortir de la benne, le gitan se mit ensuite à charger son camion. Mon ami me rapporte qu'il en profita lui-même pour regarder et récupérer lui aussi quelques affaires. « *Puis, quand il a eu terminé il me dit : « bah tiens, j'vais t'ouvrir le portail ». Il avait un double des clés !* » me rapporte mon ami tout éberlué avant de poursuivre : « *alors est-ce que c'est une manière de mieux gérer le truc, une politique de paix sociale et la mairie serait au courant, ou bien est-ce que c'est des magouilles et trafics de clés qui se font comme ça sans que la mairie le sache ?* »⁶⁰². Sans que nous n'ayons la réponse dans ce cas précis, ce type d'arrangement (probablement informel) est révélateur de formes d'abdications ordinaires face à ce qui s'apparente à des actions contreproductives (comme devoir changer la serrure du portail de la déchèterie chaque semaine ou se trouver dans l'obligation de gérer constamment des conflits liés à l'impossibilité pour les voyageurs d'exercer leur activité de récupération). Bien que ce type d'abdication vienne contrecarrer les principes du droit, elle contribue à un meilleur fonctionnement de la déchèterie en libérant ses employés d'une charge de gestion des conflits qui occasionnerait à coup sûr un fort *turn-over* des salariés et impacterait indirectement la collectivité. Cette dimension de la coalition de deux équipements appréhendés à partir de leurs externalités négatives est intéressante de par sa dimension

⁶⁰⁰ Par exemple, les enfants résidant sur les aires d'accueil situées à proximité de déchèteries prennent parfois celles-ci pour terrains de jeu où ils expérimentent, ce faisant, une forme d'initiation par la prise de connaissance des lieux, de leur organisation et de leur fonctionnalité.

⁶⁰¹ Je suppose cependant que le fourgon contribua malgré tout à cette identification.

⁶⁰² Ce récit nous a été rapporté de manière informelle le 23 juillet 2018.

productive non seulement pour la perpétuation de certaines activités voyageuses mais également pour le maintien de l'équilibre social et de l'organisation de la collectivité.

Une autre stratégie utilisée par les pouvoirs publics porte sur les externalités négatives planifiées qui permettent d'agglomérer des équipements dont les pouvoirs publics estiment que les usagers ne pâtiront pas outre mesure des nuisances occasionnées. Ainsi, l'aire de grand passage de Mauguio qui a vu le jour en 2011 a sciemment été positionnée à proximité du tracé de la Ligne à Grande Vitesse (LGV), qui a d'ailleurs facilité l'identification d'un terrain pour réaliser cet équipement. En effet, c'est bien l'irruption de ce tracé dans la cartographie de la commune qui a orienté les techniciens et élus de la collectivité à s'intéresser aux zones adjacentes à la ligne LGV, précisément en ce qu'elles étaient rendues « inhabitables » ou du moins « inhospitalières » par la nuisance sonore du passage des trains. Ici, c'est donc une externalité négative « à venir » qui constitue une opportunité pour envisager de se conformer aux obligations en matière d'accueil des gens du voyage. Ce qui rend opérant ce processus c'est précisément que l'externalité négative n'est pas palpable, et d'une certaine manière elle n'existe pas *encore*. Ce n'est que sur la carte prévisionnelle du territoire qu'il est possible de *s'imaginer* la configuration de l'agglomération de l'aire et de la ligne LGV. Seuls les employés et techniciens de ces collectivités ainsi que les agents de l'Etat sont les témoins de ce qui se joue sur la carte et peuvent décider de créer des interférences pour enrayer la logique de relégation qui est à l'œuvre. Ainsi, la proximité de l'aire avec la ligne LGV, si elle est mentionnée, parvient dans ce cas à être considérée comme une norme à partir de la lecture de l'ensemble des épreuves que ces élites au pouvoir (Mills C.W., 1956) ont pour objet de canaliser. Lorsque je suis passée, à l'improviste, près de l'aire de grand passage de Mauguio, le 30 août 2018, j'ai vu la carte *réalisée*. Tout ce qui avait été tu, durant de longues années, est apparu au grand jour. Je ne retrouvai plus le chemin d'accès à l'aire puisqu'un énorme pont y avait été construit tout près. La ligne à LGV est dorénavant l'environnement immédiat de l'aire. J'en parle avec une voyageuse qui ne semble pas dérangée par cette infrastructure et me dit que « *ça va, y'a que trois trains par jour* »⁶⁰³. S'ils sont exposés à des externalités négatives dans la halte sauvage, n'ayant parfois pas d'autres possibilité que de choisir un lieu relégué ou pollué, les voyageurs se retrouvent, sur beaucoup d'aires aménagées, captifs d'externalités négatives. Cette coalition d'externalités négatives qui a vocation à préserver les « autochtones légitimes » de nuisances, produit et reconduit cette association entre les gens du voyage et « le déchet, le rebut, le rien » (Beaune J.C., 1999). D'une certaine manière, ce type d'opération pourrait s'apparenter à une forme de « création destructive »⁶⁰⁴, soit une forme d'urbanisation qui agglomère les

⁶⁰³ Cette remarque corrobore les articles parus dans la presse locale en septembre 2018, qui dénoncent la « gare fantôme » de Montpellier.

⁶⁰⁴ Cette formule reprend et inverse les termes de l'expression célèbre de Schumpeter « destruction créatrice » reprise par David Harvey dans ses travaux pour évoquer la force productive contenue dans la dévalorisation d'actifs (engendrant expulsions de paysans sans terre, captation de droits de propriété, privatisation du commun...) qui engendrent des « crises » dont les acteurs du capitalisme parviennent à tirer profit (Harvey D., 2006). Disons que la

indésirables près des zones les plus nuisibles de l'espace urbanisé. L'aire d'accueil de Bollène, que nous avons visitée en 2011 (dans le cadre de la révision du schéma départemental du Vaucluse) est emblématique de ce phénomène. Ouvert en 2006 pour une capacité de 35 places de caravane, l'équipement a été construit à proximité immédiate de la centrale nucléaire du Tricastin mise en service en 1980. Située en dessous d'une ligne à très haute tension et à proximité d'éoliennes (« bruyantes d'après les résidents »⁶⁰⁵), l'aire comprend aussi une déchèterie dans son environnement proche. Lorsque nous nous sommes rendu sur cette aire, des panneaux interdisaient aux automobilistes d'emprunter le chemin, qui est celui de l'accès au site industriel Areva et qui conduit également à l'aire à l'aire d'accueil des gens du voyage. Selon nous, l'expression « création destructive » désigne une logique de compression spatio-temporelle dans l'urbanisation intensive qui agglomère dans son sillage (soit près des grandes infrastructures polluantes) des populations indésirables traitées comme « surnuméraires » dans la planification urbaine qui s'accommode de transgressions aux droits fondamentaux à leur égard.



Illustration 56 : Focale sur la zone d'implantation de l'aire d'accueil à partir du plan de la commune de Bollène.

« création destructive » caractérise les effets en aval de l'implantation d'une infrastructure capitaliste ; tandis que la destruction créative s'attache davantage à caractériser les conditions et effets agissant en amont d'une telle implantation.

⁶⁰⁵ Schéma départemental du Vaucluse pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, 2012-2017, p. 10.

Nous voyons, sur le plan de la commune, que l'aire d'accueil (marquée d'une croix verte par nos soins) n'apparaît pas (de même que le site d'Areva installé en face de l'aire d'accueil) ; probablement parce qu'une installation dédiée à l'habitat sur une zone dédiée à l'activité industrielle suppose une entorse aux règles d'urbanisme. Ce phénomène de radiation des cartes officielles des espaces voyageurs n'est pas isolé : nous l'avons observé sur la commune de Bordeaux lorsque nous nous étions intéressé au relogement des familles gitanes du Village andalou, suite à des problèmes de saturnisme (Loiseau G., 2005).



Photos 57 et 58 : vues, depuis l'aire, sur les tours de refroidissement de la centrale nucléaire (à gauche) et sur les lignes à très haute tension (à droite), collection personnelle, 2011.

Cette implantation de l'aire de Bollène⁶⁰⁶ requiert donc des mesures de protection particulières liées aux risques de radiation qui pourtant ne sont pas communiquées aux voyageurs qui séjournent sur l'aire. Lorsque nous avons discuté ce point avec les responsables de la commune de Bollène, le risque de contamination radioactive corrélé à l'exposition majeure des usagers de l'aire était englobé et banalisé dans un risque plus large qui impacterait une bonne partie du territoire de la commune. Les voyageurs rencontrés sur l'aire de Bollène, conscients de ce risque, nous avaient rapporté qu'un médecin avait refusé de leur serrer la main lors d'une consultation en leur recommandant vivement de quitter l'aire⁶⁰⁷. Dans le cas de Bollène, l'importance du risque radioactif couvre les autres nuisances – certes moindres mais qui pourraient être prises en compte si l'aire n'était pas positionnée dans l'environnement immédiat de la centrale nucléaire – notamment celui lié à l'implantation de l'aire sous une ligne à très haute tension. C'est cette logique de compression des risques que

⁶⁰⁶ Le zonage dans lequel est situé l'aire d'accueil sur le plan d'urbanisme est mentionné UYg, soit une combinaison entre la zone UY qui correspond « aux activités artisanales, industrielles ou commerciales » divisée en deux secteurs : UYa (caractérisé par un défaut d'assainissement limitant l'extension du site) et « UYg réservé à l'aire d'accueil des gens du voyage » (Règlement du PLU de Bollène, p. 35).

⁶⁰⁷ Nous n'avons pas poussé notre enquête sur ce site, mais des incidents faisant état de fuites d'uranium et de radioéléments sont rapportés dans la presse dès 2008 qui ont conduit notamment à une condamnation de la SOCATRI (une des sous-filiales d'AREVA exploitant le site nucléaire du Tricastin) par la Cour de cassation le 26 novembre 2013 (arrêt Cour Cass, crim., 26 novembre 2013, Société Auxiliaire de Tricastin, n° 12-80-906).

nous souhaitons mettre en exergue au travers de cette notion de « création destructive » par laquelle l'aire dès lors qu'elle est créée enrôle les voyageurs (incités à devenir usagers de cet équipement de part le risque d'expulsion⁶⁰⁸ auquel ils sont désormais exposés s'ils s'installent ailleurs sur la commune) dans un processus destructeur par le fait qu'ils soient rendus captifs d'externalités négatives plus ou moins évaluées et de plus ou moins grande ampleur.

I.1.2.2. L'érosion du schéma départemental de l'Hérault

Dans cette partie, nous allons analyser les effets mesurables de l'arbitrage préfectoral qui est une partie opaque de l'opérationnalité de la mise en œuvre du schéma départemental, mais inéluctable dans le processus d'application de la loi. La circulaire n° 2001-49 du 5 juillet 2001 d'application de la loi Besson fait mention de la procédure plutôt souple par laquelle cet arbitrage peut s'opérer : « À titre exceptionnel, une convention peut être signée postérieurement à l'approbation du schéma. Dans ce cas, le préfet et le président du conseil général vérifient qu'elle est compatible avec celui-ci et qu'elle ne réduit pas la capacité ou ne modifie pas la destination de l'aire définie par le schéma. Il sera également souhaitable de recueillir l'avis de la commission départementale des gens du voyage sur la conformité de cette convention dispositions du schéma »⁶⁰⁹. Le caractère optionnel de la consultation de la commission consultative des gens du voyage (dont le collège des représentants d'associations de gens du voyage constitue près d'un quart de l'effectif total de ses membres⁶¹⁰) s'ajoute, dans le cas qui concerne l'Hérault, à la défaillance du Conseil départemental (non signataire du schéma départemental pour la période 2011-2017), pour faire de l'arbitrage dit « préfectoral » un point de bascule de la mise en œuvre du schéma départemental. L'arbitrage du préfet agit en effet comme une « main invisible » à partir des intérêts immédiats ou à long terme des protagonistes de la bilatéralité (élus des collectivités territoriales vs préfet) qui gouverne la mise en œuvre de la loi Besson du 5 juillet 2000. C'est dans cette concertation plus resserrée (pouvant aller jusqu'au huis clôt ou à la confidentialité) que la question de l'intérêt général est vigoureusement discutée. Pour parvenir à cette étape qui peut s'avérer décisive, les élus mobilisent toute sorte d'arguments permettant d'apporter la preuve de l'inégalité de traitement entre les territoires. Ils parviennent ainsi à conclure des arrangements par des coalitions et mutualisations visant à diminuer le volume de la « charge de l'accueil » sur leur territoire. Comme le souligne Pierre Lascoumes, à partir d'une conception wéberienne du droit selon laquelle celui-ci impacte de façon modérée les politiques publiques, « le jeu des acteurs dans les marges de liberté, aussi déviant qu'il puisse paraître en surface, ne

⁶⁰⁸ Cf. dans la loi Besson du 5 juillet 2000, l'article 9 par lequel le maire est autorisé à prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement des caravanes en dehors de l'aire d'accueil, et l'article 9-1 autorisant les communes disposant d'un tel arrêté à solliciter le concours de la force publique auprès du préfet en cas de stationnement illicite.

⁶⁰⁹ Titre I-1 de la circulaire n° 2001-49 du 5 juillet 2001 d'application de la loi Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

⁶¹⁰ Cf. décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage.

prend de sens que par référence aux ressources normatives légales dont ils disposent et aux significations qu’ils leur donnent » (Lascoumes P., 1995 : 398).

Ainsi, en dépit du caractère prescripteur du schéma départemental, les arbitrages bilatéraux sont parvenus à réaliser des changements de destination d’équipements et des changements de nature de places⁶¹¹. La catégorisation des typologies de l’accueil (aires d’accueil permanentes, aires de grands passage, terrains familiaux) qui fait la qualité de la portée prospective d’un schéma départemental, devient donc la variable d’ajustement à partir de laquelle les élus parviennent à gagner progressivement la « bataille de l’espace » contre les gens du voyage. Car le véritable lieu de l’exercice du pouvoir de l’ élu se situe dans l’administration du territoire, à partir des plans d’urbanisme. La diminution du nombre de « places » d’accueil ainsi que la concentration des gens du voyage sur un espace restreint sont les armes tranchantes par lesquelles les élus parviennent à éroder l’espace attribué aux voyageurs. La tactique utilisée procède d’un nivellement par le bas de la valeur accordée à la « place caravane » qui devient une donnée statistique au détriment de sa valeur qualitative et devient l’unité de mesure opératoire lors des transactions (ou transferts de « places ») entre les communes d’un EPCI.

1.1.2.2.1. Le polissage de l’accueil par le « grand passage » ou la question de l’équivalence des « places » comptées

Comme nous l’avons déjà évoqué dans le chapitre précédent, les élus préfèrent avoir à gérer des groupes de grand passage considérés comme moins problématiques que les petits groupes locaux. La préférence pour la réalisation d’un équipement de grand passage comporte d’autres types d’avantages pour les collectivités.

Tout d’abord, la saisonnalité des grands passages autorise que ces équipements puissent être aménagés sur des zones non constructibles, voire même inondables comme c’est le cas pour l’aire de la Grande Motte par exemple dans l’Hérault. Le caractère inondable de cette aire aménagée en 2004 entrave le principe, pourtant explicite dans les textes réglementaires, selon lequel « les aires de grand passage ne sont pas ouvertes et gérées en permanence mais doivent être rendues accessibles en tant que de besoin »⁶¹². En effet, l’aire de La Grande Motte fait l’objet d’un arrêté préfectoral qui, comme pour les campings environnants de la zone où elle est située, interdit son ouverture en dehors de la période estivale (de mai à septembre). Nos tentatives, lorsque nous étions médiatrice, de faire ouvrir cette aire pour accueillir des groupes en dehors de cette période ont toujours essuyé des refus. Bien que les gens du voyage ne relèvent pas de la réglementation liée au

⁶¹¹ Une place sur une aire permanente d’accueil relève d’un type d’itinérance en groupe restreints, tandis qu’une place sur une aire de grand passage nécessite l’imbrication au sein d’un grand groupe autogéré. Par ailleurs, la place sur une aire d’accueil n’offre ni le même confort (accès à des sanitaires individualisés par exemple) ni les mêmes services (notamment sociaux) qu’une place en aire de grand passage. Ces aspects là sont totalement ignorés lors des transactions qui peuvent s’opérer lors des arbitrages bilatéraux entre le préfet et les élus locaux.

⁶¹² Cf. titre IV-2 de la circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l’application de la loi Besson du 5 juillet 2000

tourisme, la communauté d'agglomération du Pays de l'Or (dont fait partie La Grande Motte) les justifie par un souci d'équité envers les gérants de terrains de campings qui « subissent » les conséquences d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'ouvrir leur établissement en dehors de la période à risque d'inondation. La possibilité offerte d'aménager des aires sur des zones non constructibles peut ainsi se traduire par une impossibilité des voyageurs d'accéder à des équipements prévus pour eux.

Ensuite, le choix des élus en faveur des aires de grand passage est guidé par le coût d'investissement qui est moindre que pour une aire d'accueil⁶¹³ puisqu'il s'agit de terrains enherbés « ne nécessitant pas d'aménagement ou de construction justifiant un permis de construire »⁶¹⁴, équipés de manière sommaire avec une alimentation permanente en eau et si possible en électricité⁶¹⁵, ainsi qu'un assainissement. Ces conditions techniques avantageuses, ajoutées au caractère saisonnier de l'accueil (qui induit un moindre coût de fonctionnement) conduisent les élus à s'orienter vers ce type d'équipement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors qu'en 2003 le schéma héraultais stipulait la réalisation de 840 places de caravanes en aires d'accueil et 1150 places de caravanes en aires de grands passages ; en 2011 ces obligations sont passées à 704 places de caravanes en aires d'accueil et 1830 places en aires de grands passages, soit un gain de 680 places d'accueil pour les grands passages et une perte de 136 places d'accueil permanentes. Si en 2013 nous estimions à 500 le nombre de places réalisées dans l'Hérault pour l'accueil des groupes de grand passage, en 2019 elles sont au nombre de 885 si l'on en croit le dossier de presse diffusé par la Préfecture et le Conseil départemental de l'Hérault le 29 janvier 2019⁶¹⁶. Mais leur ouverture est conditionnée par l'arrivée d'un groupe conséquent sur le département, soit à minima 20 à 30 caravanes en pratique, et 50 caravanes « en principe ». Ainsi, l'été 2009, un groupe de grand passage constitué de 48 caravanes s'est installé sur un terrain privé de la commune de Lattes. Lors des négociations consistant à demander au maire d'ouvrir son aire de grand passage, celui-ci en refusa l'ouverture au motif que son règlement intérieur prévoyait un minimum de 50 caravanes⁶¹⁷ et que, de surcroît, selon lui « *ce n'étaient pas des gens du voyage* » justifiant son propos

⁶¹³ À titre indicatif, le coût d'investissement d'une aire de grand passage varie entre 200 000 et 400 000 euros, alors que pour une aire d'accueil il se situe dans une fourchette comprise entre 2 et 4 millions d'euros.

⁶¹⁴ Cf. titre IV-2 de la circulaire UHC/IUH/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 (op. cit).

⁶¹⁵ Le raccordement électrique n'est pas obligatoire pour l'aménagement d'une aire de grand passage. Les groupes électrogènes étaient en effet massivement utilisés par les responsables des groupes au moment du vote de la loi Besson, ce qui n'est plus le cas depuis 2008-2009, période de hausse du prix du carburant. Aujourd'hui, l'absence de possibilité de raccordement au réseau électrique est un motif de refus d'installation de la part des responsables des groupes qui considèrent qu'il s'agit d'une incitation à se raccorder illégalement au réseau public.

⁶¹⁶ Cf. Dossier de presse diffusé le 29 janvier 2019 par de la Préfecture et le Conseil départemental de l'Hérault concernant le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2018-2024 révisé, validé le 12 novembre 2018, op. cit.

⁶¹⁷ « L'aire de grand passage de la commune de Lattes est d'une capacité maximale de 150 places. Les groupes constitués de moins de 50 caravanes ne seront pas acceptés sur cette aire et devront se diriger vers les aires d'accueil prévues à cet effet », article 1er du règlement intérieur de l'aire de grand passage de Lattes (cf. annexe 6).

par le fait qu'un grand nombre de véhicules étaient immatriculés « en 34 ». On retrouve ici la logique de « suspicion d'indignité » esquissée par Anne Gotman (Gotman A., 2011 : 615) par laquelle les souverains opèrent une sélection fine des « outsiders » pour juger s'ils sont autorisés à accéder au statut d'ayant droit ; ici à partir d'une idée préconçue de ce qu'est supposé impliquer le fait de se réclamer d'un mode de vie itinérant (soit, pour cet élu emprunt de mauvaise foi, de ne pas séjourner sur le territoire où le véhicule a été immatriculé). Ces places en aires de grands passages ne sont donc pas comparables aux places proposées en aires d'accueil du simple fait qu'elles ne sont pas accessibles en permanence et que leur ouverture est conditionnée à un seuil à partir duquel les élus peuvent « jouer » pour faire barrage à l'installation de groupes, comme on le comprend à partir de cet exemple.

Un autre élément très important à saisir pour cerner la manière dont s'opère l'érosion du schéma départemental est celle qui consiste à s'engouffrer dans la brèche de l'imprécision des textes quant à la capacité des aires de grand passage⁶¹⁸ pour en faire un outil de « compression spéculative » des gens du voyage en validant des équipements pour un nombre de caravane excessif par rapport à la surface du terrain. Les aires de grand passages qui, à l'inverse des aires d'accueil permanentes, ne sont pas protégées juridiquement par une norme explicite en matière de corrélation entre la superficie et la capacité d'accueil, sont particulièrement concernées par ce type de stratégie. Nous l'avons vu s'opérer pour La Grande Motte, d'une superficie de 7500 m² mais ne pouvant accueillir guère plus que 35 caravanes. L'aire de Lattes précédemment évoquée, a ouvert en juin 2005. D'une superficie de 1,5 hectares elle a été validée pour accueillir 150 caravanes. En pratique, une telle superficie ne permet d'accueillir que 50 à 60 caravanes grand maximum, en respectant un espacement suffisant entre les caravanes, des voies de circulation ainsi qu'un espace pour installer un chapiteau, comme nous l'avons souvent rappelé aux services de l'Etat⁶¹⁹. Or, comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est précisément ce seuil qui est utilisé pour réglementer l'accès de l'aire. Au-delà des problèmes de gestion dont souffre cet équipement (non enherbé, non entretenu, pas de possibilité de raccordement électrique et prix dissuasif), on observe donc une stratégie d'éviction des voyageurs qui s'opère par une incohérence « calculée » entre la taille, la capacité et le seuil minimal de caravane y autorisant l'accès. Dans ce cas de figure, seule l'insistance des gens du voyage à s'installer en dehors de cet équipement sur cette commune permet de contrecarrer ce problème d'incohérence au niveau de la capacité réelle de l'aire. Mais cela implique qu'ils soient prêts à endurer toutes sortes de pressions et à faire usage du droit pour contrer les effets relatifs à l'article 9 de la loi Besson du 5 juillet 2000 dès lors qu'une commune s'est conformée à ses

⁶¹⁸ Le titre IV de la circulaire n° 2001-49 du 5 juillet 2001 s'en tient à mentionner qu'il est « conseillé de prévoir une capacité suffisante pour pouvoir accueillir les plus grands groupes (200 caravanes environ) ». C'est le ministre de l'Intérieur qui dans sa directive adressée chaque année aux préfets en vue de préparer l'arrivée des grands passages, prend soin de relayer les recommandations en termes de superficie et de capacité de ces aires formulées par l'association Action Grand Passage.

⁶¹⁹ Un courrier avait été adressé par la DDTM dès juillet 2005 au maire de Lattes, visant à l'informer que la capacité de l'aire ne pourrait dépasser 60 caravanes.

obligations. Cette notion d'obligation a longtemps été appréhendée par les juges à partir de la « disponibilité » de l'équipement. À partir de 2009, les juges administratifs sont appelés par les gens du voyage à se prononcer sur la qualité et l'utilisation attendue des aires de grand passage. Ainsi, en 2009 et 2012, le tribunal administratif de Montpellier a annulé les arrêtés préfectoraux de mise en demeure de quitter les lieux sur la commune de Lattes en ce que son aire de grand passage était jugée « inaccessible » et « inutilisable »⁶²⁰, puis ayant « subi des dégradations (...) affectant notamment, de manière grave, l'alimentation d'eau potable »⁶²¹. Dans la même logique, d'autres tribunaux administratifs ont annulé des arrêtés préfectoraux en ce que les motifs de sécurité, salubrité et tranquillité publiques invoqués au titre de l'article 9 de la loi Besson du 5 juillet 2000 n'étaient pas fondés⁶²².

Les grands passages, de part l'importance numérique des groupes, représentent des risques ou menaces de troubles à l'ordre public qui en font un sujet totalement piloté par le préfet. Il est amené à solliciter les collectivités susceptibles de l'épauler dans la gestion de ce dossier (le conseil départemental, le conseil régional, la chambre d'agriculture, les communautés d'agglomérations de Montpellier et Béziers (non dotées de la compétence « gens du voyage ») et les communes et communautés de communes fréquemment concernées par ce type d'installation) et à organiser des réunions avec les communes et EPCI concernés pour préparer l'arrivée et établir le bilan des grands passages. Néanmoins, bien qu'ils aient le pouvoir de réquisitionner des terrains pour accueillir les grands passages, les préfets n'entendent généralement pas assumer une charge qui, de leur point de vue, incombe aux collectivités locales. Ainsi, lorsqu'ils reçoivent une proposition d'un maire de réaliser – quand bien même il n'y est pas tenu – ce type d'équipement ; leur appréciation n'est pas dénuée d'intérêt. Les préfets y voient une opportunité de facilitation de l'exercice de leurs propres attributions en matière de sécurité publique. Cependant, ces arbitrages peuvent conduire à une fragilisation juridique du schéma départemental du fait de modifications des prescriptions initiales basées sur le diagnostic préalable qui avait été approuvé par la commission consultative départementale. Nous avons détaillé ailleurs (Loiseau G., 2013 : 27-31) les procédés administratifs par lesquels certains élus de l'Hérault sont parvenus à extraire leur territoire du schéma départemental⁶²³ ou à effacer une obligation de créer une aire d'accueil permanente⁶²⁴. L'analyse des transactions administratives et politiques révèle à nouveau un

⁶²⁰ TA Montpellier n° 0902648 du 17 juin 2009.

⁶²¹ TA Montpellier n° 1203053 du 13 juillet 2012.

⁶²² TA Grenoble n° 1103072 du 10 juin 2011, TA Orléans n° 1202860 du 17 août 2012, TA Nantes n° 1210369 du 5 novembre 2012.

⁶²³ La commune de Villeneuve-lès-Maguelone qui était inscrite au schéma départemental de 2003 avec comme obligation de réaliser une aire d'accueil de 30 places n'est plus mentionnée comme figurant au titre des communes imputables de l'accueil dans le schéma départemental de 2011-2017.

⁶²⁴ La prescription formulée dans le schéma départemental de 2003 de réaliser sur le territoire de la communauté de communes du Pays de l'Or deux aires d'accueil et une aire de grand passage, s'est vue réduite à une aire d'accueil et une aire de grand passage après que cette collectivité ait pris la compétence « aménagement et gestion des aires

nivellement par le bas de l'unité de mesure de l'accueil. Ces jeux d'acteurs opèrent en effet à partir de la rétrogradation du niveau de contribution à l'accueil des gens du voyage, par laquelle l'imputabilité de la commune est circonscrite à la dimension financière de l'investissement pour un équipement qui sera réalisé sur une autre commune. On retrouve ici traduite sous une autre forme la tendance des élus à se soustraire de l'implication politique que suppose l'engagement dans l'accueil des gens du voyage.

1.1.2.2.2. La vigoureuse pression de l'Etat pour « sortir de terre » des aires : l'exemple de Sérignan

Sérignan est une commune du secteur biterrois de plus de 5000 habitants qui, dans le schéma départemental de 2011-2017, est redevable d'une aire d'accueil. En avril 2012, le maire de Sérignan a engagé un nouveau recours⁶²⁵ contre le le schéma départemental. Pourtant, la commune de Sérignan, tout comme celle de Béziers, avaient (dès la réunion de présentation des préconisation du schéma⁶²⁶) connaissance des obligations qui pèseraient sur leur territoire. Des arbitrages avaient été opérés au niveau préfectoral afin d'obtenir que la commune de Béziers s'engage de façon concrète dans la réalisation de son aire d'accueil (un projet était à l'étude sur cette commune depuis 2000) et qu'une prise de compétence de l'accueil des gens du voyage soit prise à l'échelle de l'agglomération de Béziers Méditerranée (CABM). À partir de 2012, la commune de Sérignan s'engage dans la réalisation d'une aire de grand passage et, lors d'une commission consultative, un conseiller général demanda au préfet de modifier le schéma départemental conformément à cette nouvelle décision. Un maire et vice-président de l'agglomération Béziers Méditerranée déclara en suivant que la compétence ne serait prise par l'agglomération biterroise qu'après que les équipements seraient réalisés par les communes concernées. Ce qui ne manque pas d'interroger sur la finalité d'une telle mutualisation *ex-post*, excluant donc une mutualisation de moyens et de portage politique.

Le 21 mars 2013, le maire de Sérignan m'invitait à venir visiter le terrain que lui et son équipe avaient identifié en vue de réaliser leur aire de grand passage après que je leur ai adressé une fiche technique. La DDTM me demanda de bien signifier aux élus que j'agissais en qualité de simple conseil et qu'il ne s'agissait aucunement de valider la demande de modification du schéma qui doit suivre une procédure précise. J'agissais donc en parallèle et en complément d'une démarche engagée par la commune de Sérignan seule et

d'accueil ». Les arbitrages entre le préfet et plusieurs élus de cet EPCI ont achevé ce processus en faisant apparaître cette collectivité comme « à jour de ses obligations » dans le schéma départemental de 2011-2017, après qu'elle ait réalisé deux aires de grand passage (Mauguio et La grande Motte) et aucune aire d'accueil. Le résultat de cette négociation entrave le principe de l'accueil tel qu'il est formulé dans la loi Besson du 5 juillet 2000, non seulement en terme de qualité (accès au confort sanitaire) mais également en terme d'accessibilité (les aires de grand passage n'ayant pas vocation à être ouvertes en permanence, sans compter que leur règlement intérieur conditionne leur ouverture à un seuil minimum de caravanes).

⁶²⁵ Plusieurs communes du secteur biterrois étaient parvenues, lors du premier schéma de 2003, à faire annuler l'application du schéma départemental sur le secteur de Béziers à la suite d'un vice de procédure révélant l'absence de concertation avec les élus.

⁶²⁶ Réunion du 24 septembre 2010.

relayée par le sous-Préfet de Béziers consistant à aller dans le sens d'une prise en compte de la volonté de la commune de réaliser une aire de grand passage en lieu et place d'une aire d'accueil inscrite au schéma départemental. Le chef d'unité du service Habitat et Urbanisme me demanda de rappeler aux élus qu'il n'y aurait pas de financement de l'Etat pour ce projet, les aires de grand passage ne figurant plus au nombre des équipements financés par l'Etat. Lors de ma visite, je signifie bien aux élus que je peux leur indiquer des éléments techniques de superficie et d'aménagement. Je leur propose également de les mettre en relation avec des voyageurs susceptibles de leur apporter des conseils supplémentaires. Je leur signifie enfin que ma visite n'a aucunement valeur de validation de leur proposition qui demeure, pour l'instant, une démarche strictement volontaire de leur part et indépendante des prescriptions du schéma départemental. Mon rapport fait état que le terrain de 2,5 hectares pourrait accueillir 120 caravanes.

Le 1er avril 2013, en réponse à mon rapport de visite adressé à la DDTM et en Préfecture, je reçois un mail du sous-préfet de Béziers exprimant son souhait de « *protéger la commune dès cet été* » en vue des difficultés qui se profilent avec les élections municipales de 2014 qui risquent de faire échouer ce projet. Il demande par ailleurs une « *extension de 80 places* » afin d'atteindre la capacité des 200 places de caravane prescrites au schéma. Il ajoute enfin : « *je rappelle que le respect de cette capacité et la sortie de l'aire d'accueil de Béziers sont les conditions nécessaires à la réduction dans le schéma départemental du nombre d'aires de trois à deux. Un courrier allant dans ce sens va être adressé par le préfet au maire de Sérignan.* »

Le 3 avril 2013, la DDTM répond à une sollicitation du sous-préfet visant à répondre au courrier envoyé par le maire de Sérignan au préfet afin de lui donner des précisions concernant la continuation de son projet d'aire de grand passage. Le directeur adjoint de la DDTM émet des observations, notamment quant à la fragilité juridique qu'une validation de cet équipement comporterait, « *l'absence d'accueil permanent sur la commune pouvant être soutenu devant le juge* ». Cette remarque, tout-à-fait pertinente sur le plan juridique, dénote cependant une différence de traitement avec le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de l'Or, considérée à jour de ses obligations avec deux aires de grand passages. On peut supposer que l'opposition que se joue entre la DDTM et le territoire de Béziers contienne des conflictualités territoriales plus profondes et structurelles (urbanité / ruralité, exemplarité / récalcitrance, etc.). Le sous-préfet répond dans un nouveau mail adressé au directeur adjoint de la DDTM le 9 avril 2013 en apportant des arguments engageant le procureur quant à la partie judiciaire. Il demande à ce que soit confirmé par écrit à la commune de Sérignan l'« *échange* » qui est proposé entre l'aire d'accueil et l'aire de grand passage, n'hésitant pas à faire référence à la réorganisation des services de l'Etat qu'il considère comme un « *choc de simplification* » voulu par le Président de la République.

Le 9 avril 2013 la directrice de la DDTM sollicite le chef d'unité du service SHU afin d'obtenir un avis détaillé sur ce nouveau mail et une proposition de nouveau projet de courrier. En réponse, il est rappelé que

l'avis de la commission consultative est nécessaire pour valider une modification du schéma départemental. Nous voyons donc appliquée d'une autre manière que précédemment la règle de la « validation par la commission consultative » qui demeure, comme on l'a souligné, optionnelle dans la circulaire n° 2001-49 du 5 juillet 2001 ; et qui, même si elle est recommandée, n'a pas été sollicitée pour des modification du schéma sur d'autres territoires du département⁶²⁷. La directrice de la DDTM est de fait fortement sensibilisée à l'effet « appel d'air » que comporterait une modification du schéma si peu de temps après son approbation. Nous voyons donc que l'idée du « précédent constituant un débordement » s'applique, du point de vue de l'Etat, aux élus qui font pression pour modifier et éroder les prescriptions du schéma départemental. Dans sa réponse, la directrice mobilise l'argumentaire de l'égalité de traitement entre les communes : certaines (dont les élus siègent aussi à la commission consultative départementale) n'ayant pas pu bénéficier des subventions⁶²⁸, et d'autres engageant et gagnant des procédures devant le tribunal administratif visant à faire en sorte que le préfet mette réellement en œuvre le schéma qu'il a approuvé⁶²⁹. Puis, c'est mon avis qui est demandé par la directrice de la DDTM à qui je réponds de la façon suivante :

« Madame, j'adhère à la position consistant à ne pas s'engager sur une voie qui serait la porte ouverte au recours contentieux de la part des collectivités. L'agglomération de Béziers Méditerranée a déjà joué la carte de la « promesse » d'une prise de compétence avant que le schéma révisé ne soit publié et qui n'a toujours pas abouti. J'ai eu l'honneur d'avoir quelques échanges par messagerie électronique avec le Préfet Derache qui a été nommé par le Premier ministre le 27 février dernier pour une mission interministérielle concernant la politique d'accueil des gens du voyage. Je me suis permis de lui faire remonter mes observations, notamment sur la tendance du département de l'Hérault à vouloir transformer les obligations d'aires d'accueil en aires de grands passages. Vous trouverez ci-dessous la position qu'il tiendra dans son rapport qui sera remis d'ici la fin du mois⁶³⁰, qui consiste à dire que « les deux types d'accueil sont complémentaires et non pas transposables ». D'autre part, puisque l'Etat et particulièrement la Préfecture sont dans une situation délicate sur ce dossier, et que la situation d'Hérault Méditerranée est évoquée à titre de comparaison ; il me semblerait plus judicieux de s'orienter vers une validation « provisoire » qui ne concernerait que le territoire de Sérignan, dans le cas où l'aire de grand passages serait réalisée pour début mai... Ce dont je doute très fortement puisque lorsque je l'ai visitée il y avait encore des vignes sur une partie du terrain. »⁶³¹

Le 19 avril 2013, le sous-préfet de Béziers m'adresse un SMS sur mon téléphone portable :

SP : « Madame, pourriez-vous me dire quelles sont les perspectives de sortie de l'aire de grand passage de Sérignan ? »

⁶²⁷ C'est ce qu'il ressort de l'analyse des échanges de courriers administratifs réalisée à l'occasion d'un mémoire en droit public (Loiseau G., 2013 : 31).

⁶²⁸ Il cite la commune de Castries (qui a outrepassé le délai du 31 décembre 2008).

⁶²⁹ Il cite la commune de St Jean de Védas qui a obtenu du TA l'annulation d'une décision implicite de refus de mise en œuvre du schéma départemental : TA Montpellier du 18 décembre 2012, n° 1005037, association Alternative.

⁶³⁰ Le rapport Derache n'a pas été remis ou pas été rendu public, à la date où ce mémoire est rédigé.

⁶³¹ Mail adressé en qualité de médiatrice départementale des gens du voyage à la directrice de la DDTM, le 10 avril 2013.

G : « Bonjour Monsieur, j'é mets de fortes réserves quant à la possibilité d'accueillir des groupes cette année sur le terrain que j'ai visité à Sérignan (les vignes n'ayant pas été arrachées). Je me rends à Gien pour le grand rassemblement évangélique la semaine prochaine. Les premiers groupes seront là début mai. Mais c'est tout de même une très belle avancée cette proposition de terrain à Sérignan. Nous ferons au mieux pour cet été avec les moyens du bord... Cordialement. »

Visiblement non satisfait, il me répond le 24 avril 2013 par un nouveau texto envoyé de son portable à 21h49 (auquel je n'ai pas répondu) :

SP : « Je souhaite cependant tout faire pour que ce terrain soit prêt cet été. Merci de votre aide. Très cordialement »

Le 2 mai 2013, la directrice de la DDTM m'indiquait que le courrier n'avait toujours pas été envoyé au maire de Sérignan. En réalité, la DDTM était embarrassée pour faire totalement obstacle à ce qui s'apparente, du point de vue du préfet, comme la seule issue possible pour voir des équipements pour les gens du voyage « *sortir de terre* ». C'est ici que se niche l'avantage incontesté de l' élu de Sérignan : celui de pouvoir se prévaloir d'une forme de solidarité vis-à-vis du préfet dans la gestion de ce dossier sensible. En effet, les maires estiment bien souvent qu'ils n'agissent pas tant au nom de leur commune mais plutôt en tant qu'agent de l'Etat puisqu'ils répondent à une logique de solidarité départementale et même nationale⁶³². Pour les préfets comme pour les élus, les maires qui acceptent de coopérer dans la mise en œuvre du schéma contribuent à ce principe de solidarité. Certains élus parviennent ainsi à inverser la tendance du rapport de subordination qu'ils ont avec le préfet ou leur sous-préfet en contribuant, par ce « sacrifice », à l'ordre public qui incombe au préfet et au sous-préfet sur son territoire. C'est souvent à partir de ce point de vue là que la perspective de voir se réaliser un équipement d'accueil des gens du voyage relève de la solidarité pour les représentants de l'Etat.

Le 21 mai 2013, lors d'une réunion en préfecture, le maire de Sérignan s'appuie sur la pression exercée l'été précédent par l'installation d'un groupe de grand passage sur les stades de rugby de la commune limitrophe (Valras) pour faire valoir la nécessité de valider la modification des prescriptions du schéma sur sa commune⁶³³.

Le 11 juin 2013, une nouvelle relance de la part du sous-préfet parvenait à la DDTM qui se voyait contrainte de répondre en posant à son tour des conditions (en l'occurrence des preuves tangibles de débuts de travaux et d'une prise de compétence à l'échelon intercommunal) afin d'abonder dans cette politique du

⁶³² Le financement des aires d'accueil et de grand passage largement pris en charge par l'Etat s'apparente de leur point de vue à une logique de solidarité nationale. Soulignons en effet que les aires d'accueil des gens du voyage font partie des équipements publics dont la réalisation peut-être entièrement financée par des fonds publics (Décret n° 2000-967 du 3 octobre 2000 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement).

⁶³³ « L'invasion de Valras nous a aidés à stopper cette politique de l'autruche » déclare-t-il avant d'annoncer le démarrage des travaux de son aire de grand passage.

« donnant/donnant ». Soulignons que ces méthodes de libre arbitrage au sein de l'administration publique ont pour finalité l'application schéma en évitant au préfet d'avoir recours à l'article 3 de la loi Besson qui prévoit qu'il se substitue aux communes en cas de non respect de leur obligation d'accueil. Emmanuel Aubin rappelle à juste titre que cet article a été « la véritable pierre d'achoppement entre les parlementaires de l'opposition et le gouvernement »⁶³⁴ lors du vote de la loi, puisque la grande majorité des 300 amendements déposés concernait le pouvoir de substitution du préfet. Le gouvernement lui-même avait reculé en adoptant dans la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales, un article⁶³⁵ prorogeant de deux années le délai accordé aux communes pour se conformer à leurs obligations. La fin de ce délai a relancé le processus d'avancement par la pression financière. Décrocher les subventions de l'Etat devenait ainsi le leitmotiv prédominant pour s'engager dans la réalisation d'un équipement. Ces tractations consomment l'espace politique de la concertation et cèdent la place au « jeu tactique » des élus et représentants de l'Etat voués à une appréciation de l'intérêt général à partir de principes hasardeux tels que celui de la « bonne volonté ». La jurisprudence du Conseil d'Etat confirme le pouvoir d'opportunité dont disposent les préfets (CE, 25 janvier 1991, Brasseur) qui donne la part belle à l'arbitrage qui incluent parfois manœuvres stratégiques liées à la « personnalité de l' élu concerné ou au poids de la collectivité en cause »⁶³⁶. Dans un tel contexte, les situations les plus complexes à résoudre se traduisent le plus souvent par un pouvoir d'abstention du préfet qui laisse indirectement le soin au juge administratif de trancher. Dans l'Hérault, très peu de structures ayant un intérêt à agir pour les gens du voyage sont représentées. L'absence de solutions proposées par le préfet ou par les élus aux problèmes concrets qui se posent dans la mise en œuvre du schéma départemental aboutit dans tous les cas à un sentiment d'abandon de l'Etat exprimé par la collectivité, voire à une demande explicite de mise en application de son pouvoir de substitution :

« De temps en temps, il faut aussi que l'Etat s'impose. Ses services pourraient dire : « il nous faut une aire d'accueil ici, une autre là, etc. ». Je dirais presque que si l'Etat de temps en temps violait quelques maires, ça les aiderait vis-à-vis de leur population à qui ils ont du mal à dire qu'ils vont installer une aire d'accueil. »⁶³⁷

L'incitation à l'accueil telle qu'elle est promulguée par la loi Besson pourrait aussi se résoudre à une injonction ? La carence du contrôle de légalité (soulignée dans un rapport du Sénat⁶³⁸) et le retrait progressif de l'Etat dans l'action publique ne permettent pas de contrecarrer ou de répondre à cette singulière demande

⁶³⁴ Emmanuel Aubin, *La commune et les gens du voyage*, Berger-Levrault, 2^{ème} édition, 2005, p. 42.

⁶³⁵ Article 201 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiant les articles 2 et 3 de la loi Besson du 5 juillet 2000.

⁶³⁶ Rapport de la mission interministérielle sur l'audit du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du pouvoir de substitution, juillet 2003.

⁶³⁷ Jacques Olivier Teyssier, « Gens du voyage : quand d'Ettore (UMP) montre l'exemple à Moure (PS) », *Montpellier Journal*, 7 juin 2013.

⁶³⁸ Rapport d'information au Sénat n° 300 (2011-2012) de Jacques Mézard « Prendre acte de la décentralisation : pour une rénovation indispensable des contrôles de l'État sur les collectivités territoriales », 25 janvier 2012.

qui pointe la limite du principe constitutionnel de libre administration des collectivités. L'accueil des gens du voyage, tel qu'il se met en œuvre actuellement, procède d'une conciliation fragile entre la libre adhésion des acteurs et le respect d'un principe d'égalité entre citoyens et entre territoires.

Ces diverses tractations ont finalement abouti en faveur de la commune de Sérignan, que le sous-préfet de Béziers s'était engagé à « protéger » en cas d'invasion, en dépit du caractère « érodé » de la proposition d'accueil qu'il faisait aux gens du voyage cet été 2013 :



Photo 54 : Aire de grand passage de Sérignan, collection personnelle, 26 juillet 2013.

Les gens du voyage en tant qu'ils existent (et non en tant qu'ils représentent une menace), restent en définitive dans l'angle mort de la gouvernance publique de l'accueil. L'urgence et l'impérieuse nécessité à pouvoir les expulser précipite leur refoulement dès l'ouverture de l'équipement. Ils ne pouvaient en effet accepter de s'installer sur un équipement aussi dépouillé. Cette notion du dépouillement de l'équipement d'accueil donne à penser que l'aire ainsi réalisée *n'est pas* l'accueil, et que celui-ci émerge autrement, par d'autres biais qui ne peuvent se réduire à sa matérialité.

1.1.2.2.3. Les conflits d'intérêts de la passiva(c)tion marchande de la présence voyageuse et ses effets de « blocage »

Un autre aspect de l'érosion du schéma départemental est contenu dans les conditions offertes de l'accueil, qu'elles soient matérielles ou réglementaires. C'est dans cet interstice de la « méconnaissance » des élus quant à ce qui est « bon » ou « bien » de faire pour réussir l'accueil des gens du voyage, que les cabinets de conseil

peuvent jouer un rôle déterminant. Ainsi, la délégation démarre dès la phase d'élaboration du schéma départemental par la commande auprès de cabinets privés de diagnostics de territoires formulant des recommandations. Ces acteurs privés jouent un rôle considérable dans l'orientation et la mise en œuvre des politiques publiques ; et la mission de médiation que nous avons exercée s'inscrivait dans ce vaste panel des « acteurs intermédiaires » chargés de collaborer avec décideurs publics.

Certains cabinets de conseil influents auprès d'élus ont pu orienter sensiblement des évolutions du schéma départemental en fonction de leur intérêt propre, notamment sur le territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Le schéma départemental de 2003, après concertation avec les élus locaux, mentionnait sur ce territoire la réalisation de deux aires d'accueil de 20 et 30 places chacune (respectivement à Pézenas et Vias) et d'une aire de grand passage de 150 places à Agde. Le 30 août 2004, une note technique rédigée à la suite d'une réunion des membres du bureau de l'EPCI fait apparaître, arguments détaillés à la clé, qu'aucun moyen juridique ne garantissait l'obtention du concours de la force publique lorsqu'une commune réalisait une aire de grand passage (car n'étant pas considérée comme une « aire permanente »⁶³⁹). Après de nombreuses concertations, l'EPCI a obtenu gain de cause et les prescriptions du schéma ont été modifiées en une aire d'accueil de 50 places à Agde et deux autres aires d'accueil de 40 places sur les deux autres communes. Lors des réunions préparatoires à la réalisation des aires, nous avons pu constater la présence et l'influence manifeste d'un consultant agissant sous la bannière d'une association en tant qu'expert et conseil⁶⁴⁰. Ce dernier réapparut quelques années après au titre de directeur d'une société privée de gestion (qui avait remporté le marché) une fois l'aire d'accueil d'Agde réalisée.

Il y a donc un double transfert qui s'opère dans ce « jeu de corruption ». Le premier est celui de la création d'actifs par la conversion de places non rentables (places de grand passage) en places particulièrement lucratives sur le marché de la gestion (places permanentes d'accueil). Celles-ci ouvraient droit en effet à une aide de l'Etat versée par la Caisse d'Allocation Familiale au gestionnaire d'un montant de 132,45 euros par place de caravane et par mois « quelque-soit le taux d'occupation de l'aire » précisait la circulaire avant de faire l'objet d'une modification récente⁶⁴¹. Le montant de cette subvention publique établit une estimation de

⁶³⁹ La note technique se référait à un arrêt du Conseil d'Etat du 26 février 2004, confirmant un jugement du tribunal administratif de Nice selon lequel l'arrêté municipal d'interdiction de stationnement des gens du voyage sur une commune ne pouvait être pris que dès lors qu'il existait une « aire permanente d'accueil », cette notion de permanence étant effectivement le sens initial accordé à l'aire d'accueil par la loi Besson du 5 juillet 2000.

⁶⁴⁰ Celui-ci siégeait, de surcroît, à la commission départementale consultative au titre de représentant associatif des gens du voyage.

⁶⁴¹ Sur les constats de la Cour des comptes (CDC, 2012 : 101-102), le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage est venu modifier les règles d'octroi de l'allocation logement temporaire (ALT2) ou aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA). Comme le précise le quotidien *Maire-Info*, « l'ALT2 passe à un montant fixe de 88,30 euros par place disponible auquel s'ajoutera un montant de 44,15 euros si l'aire est occupée à 100 %, a calculé l'Association des maires de France. Le décret instaure

la valeur marchande de la présence voyageuse à partir de la charge que représente du point de vue de l'Etat le fait de la gérer pour l'intérêt général. Il s'agit là d'un premier segment de la capitalisation que permet d'opérer la passiva(c)tion marchande de la présence voyageuse, qui est le segment « public » situé en dehors de la concurrence du marché. Le second transfert (qui n'est autre qu'un conflit d'intérêt) est celui de la contribution du gestionnaire lui-même (au titre de conseiller de l' élu) à l'expansion de la zone de production de la passiva(c)tion marchande de la présence voyageuse, dont il parvient à capter la valeur ainsi produite en décrochant le contrat par lequel cette valeur a été « mise en vente ». Il s'agit là d'une première étape, mais qui ne s'arrête pas là puisque ce gestionnaire, continuant tout au long de son mandat avec la collectivité à jouer également de son rôle de conseiller, est parvenu à imposer des règles de gestion drastiques ayant pour résultat de dissuader les voyageurs de s'installer sur cet équipement une fois réalisé.



Photo 55 : Aire d'accueil d'Agde (50 places), vue des blocs sanitaires collectifs, crédit Alexandra Frankewitz, 2011.

C'est ainsi que l'aire d'Agde a été et continue d'être une aire mal fréquentée voire même jugée infréquentable par les voyageurs, ainsi qu'en atteste cette discussion avec monsieur Renardo⁶⁴² installé sur l'aire de St Mathieu de Trévières :

également une régularisation ultérieure du versement de l'aide, les collectivités ou gestionnaires délégataires pouvant être tenus à une « restitution des versements » au cas où le taux effectif d'occupation de l'aire aurait été en deçà des prévisions fournies pour l'obtention de l'aide. » (Maire-Info, édition du 7 janvier 2015, (<http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/gens-du-voyage/aires-daccueil-des-gens-du-voyage-les-aides-la-gestion-modifiees-article-17958>)).

⁶⁴² Le nom a été modifié.

« R : (...) Alors là-bas (*à Agde*) y vous d'mandent si vous avez pas des assurances... mais y vous d'mandent les assurances... d'ailleurs on est en règle pour la gendarmerie, pour la police... mais pas pour eux ! Je n'y comprends même pas rien.

G : Ben montrez-moi vos papiers... si vous voulez on peut regarder... mais qu'est-ce qu'y vous demandent eux à Agde ?

R : J'suis assuré pratiquement tout risque. Il suffit que... une petite caravane que l'numéro il n'apparaît pas sur la quittance... ça fait tout un... Ah y vous laissent dehors y r'gardent pas. Y vous laissent dehors, y vous laissent pas rentrer. Le temps d'faire vos... vos papiers, vos démarches, y vous laissent pas. Y sont vraiment... Pour moi y confondent... on n'est pas punis quand on est d'dans. Y doivent heu... y doivent confondre avec ça, avec des personnes qui sont punies. Nous on n'est pas punis ! Parce que j'ai été dans les terrains d'camping, hein, c'est pareil. Pour commencer, une : c'est pas fermé. On peut rentrer et sortir sur les terrains d'camping !

G : Bah oui.

R : Les cautions a sont exorbitantes ! Faut donner 150 euros en liquide ! Mais tout l'monde ne l'a pas !

G : Et c'est obligatoire en liquide ?

R : Ah oui, ah oui la la... (...) Y vous coupent le courant, y vous coupent tout ! (...) On fait pas d'dégats, on fait rien ! Mais c'est vraiment... c'est comme si qu'on rentrerait en prison ou dans un camp d'concentration. Y'a ma mère qu'en parlait, elle avait 94 ans... ben c'est c'qu'ils ont subi pendant la guerre quand y rentraient dans un camp d'concentration. C'est tout juste si y mettont pas un truc des visites pour que les gens viennent nous voir. Moi c'est... nous on n'est pas punis. Moi j'suis pas puni pour êt' dedans ! Je viens, je paye ! C'est... onéreux pour nous hein parce que... on touche pas, on touche rien du tout... et ça revient quand même à pas loin d'10 euros par jour hein ! (...) D'toute façon, on doit toujours de l'argent. On en doit toujours. Enfin, on peut pas trop dire par ici (*à Saint Mathieu de Trévières*), mais c'est à... à Agde là... c'est... c'est... d'ailleurs y'a personne...

G : Et à quoi vous l'attribuez l'fait qu'y ait personne ?

R : Pour commencer c'est assez cher, et y demandent des... c'est tout juste si y d'mandent pas le groupe sanguin, voyez ! Moi j'vois dans les terrains d'camping, j'ai été voir, j'ai d'mandé, j'dis « monsieur qu'est-ce qu'y faut pour entrer en terrain d'camping ? ». Bah, c'est tout juste si y vous d'mandent le nom hein ! Y prennent pas d'carte grise, y vous prennent rien. Et vous payez et c'est tout ! Vous donnez pas d'caution ! Voilà. Pour commencer, y vous prend des... des fichiers, y photocopient, mais en France c'est interdit les fichiers je crois hein !

G : Bah oui, mais enfin vous voulez dire le gestionnaire d'Agde là qui fait ça...

R : Oui, mais les fichiers c'est interdit en France hein. Normalement c'est interdit en France hein...

G : Donc y prennent quoi... y prennent vos papiers d'circulation par exemple...

R : Oui, les carnets d'circulation et attendez ! Et c'est pas ça ! Si l'carnet d'circulation n'est pas signé y vous font payer une amende ! (...) Mais c'est pas normal ! Y s'substituent aux gendarmes alors !

G : Ben oui, exactement ouai...

R : C'est une amende ! C'est un PV qu'y vous font payer !

G : Y vous font payer combien si il est pas signé ? Ah oui... c'est un supplément...

R : Vous trouvez ça normal vous ? Moi j'peux pas trouver ça normal. Il faudrait faire cesser ça, il faudrait le dire pour faire cesser. On n'est pas des gens punis... On n'est pas punis nous ! J'vais leur faire voir mon casier judiciaire, j'ai 67 ans. Et j'vais faire voir celui d'mon père si j'peux l'avoir qu'il a fait la guerre, qu'il était partout, il est blanc comme neige. On n'est pas des malfaiteurs !

G : Donc pour les assurances, parce que j'le connais un peu l'gestionnaire d'Agde, il me dit que c'est les assurances, que y a un problème...

R : Oui mais les assurances madame, nous SDF, on n'a pas l'droit d'êt' assurés ! Ils veulent pas les caravanes !

G : Ouai, ouai. Oui, c'est ça oui. »⁶⁴³

Cette logique capitaliste qui participe de l'érosion de l'espace voyageur réglementaire s'appuie ainsi explicitement sur des outils de discrimination, à commencer par les titres de circulation qui étaient systématiquement mentionnés dans les règlements intérieurs comme pièces à présenter pour justifier de l'accès à l'aire, alors que bon nombre de voyageurs les avaient abandonnés bien avant qu'ils soient rendus obsolètes par l'abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969⁶⁴⁴. Sur l'aire d'Agde, comme sur celle de Montpellier, les tarifs pénalisaient les personnes n'ayant pas fait validé leur titre de circulation. À Agde, après que des alertes ont été faites à ce sujet lors de comités de pilotage, les agents de la collectivité sont parvenus en 2012 à faire voter par le conseil communautaire de la CAHM l'égalité tarifaire avec ou sans titre de circulation. Cette société privée a recours de manière profuse non seulement à la sélection mais aussi à l'étiquetage de « son » public par la mention de la répartition ethnique des usagers de l'aire dans ses rapports d'activité⁶⁴⁵, allant ainsi à l'encontre non seulement du droit mais aussi de la manière dont les voyageurs eux-mêmes s'énoncent dans la sphère publique (Cossée C., 2004) et tout particulièrement en tant que « concernés » de l'action publique (Cossée C. et Ritz N., 2017). Ces subdivisions à l'intérieur de la catégorie d'utilisateur participent d'un rapport de domination en ce qu'elles insufflent l'idée de l'éclatement de forces

⁶⁴³ Entretien du 6 avril 2011.

⁶⁴⁴ L'une des grandes avancées en matière de lutte contre les discriminations des gens du voyage a été apportée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui a abrogé, à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité portée par des associations de voyageurs en 2012, la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 imposant le port et le visa obligatoire de titres de circulation pour les gens du voyage ayant des conséquences néfastes sur leurs droits de citoyenneté notamment.

⁶⁴⁵ Ce prestataire prétend ainsi qu'en 2010, 87,66% des usagers de l'aire d'Agde étaient des Manouches, 6,17% étaient des Gitans, 4,22% des « autres » dont des « tziganes d'origine anglaise et irlandaise » et 1,95% des Roms. Cf. GdV SARL, « Bilan annuel de l'aire d'accueil communautaire des gens du voyage d'Agde », Marseille, 2 mai 2011, p. 10. Cette logique s'inscrit dans la lignée du fichage ethnique policier à partir de la mention MENS (Minorités Ethniques Non Sédentarisées) qui a fait l'objet d'une plainte par des associations de roms et de gens du voyage en 2010. Cf. à ce sujet le récapitulatif de la plainte relayé sur le site de la FNASAT - Gens du voyage : <http://www.fnasat.asso.fr/dossiers%20docs/fichage/MENS.pdf>.

« ethniques » (dangereuses) dont la canalisation (mission implicite du gestionnaire) requiert des connaissances essentialistes.

Le blocage de l'accès à l'aire se fixe surtout sur une autre discrimination non résolue à ce jour, qui est celle de l'accès aux assurances pour les gens du voyage. Ainsi, pour accéder à l'aire d'Agde ou sur n'importe quelle aire gérée par ce prestataire, les voyageurs doivent être en mesure de fournir une attestation d'assurance spécifique pour usage de la caravane lorsqu'elle est dételée, ce qui équivaut à une assurance habitation pour la caravane. Or, la difficulté d'accéder à cette garantie a été mentionnée à plusieurs reprises sans être à ce jour solutionnée. Ainsi que le soulignait Pierre Hérisson, sénateur de la Haute Savoie et alors président de la commission nationale consultative des gens du voyage « les difficultés signalées pour l'accès aux assurances et aux crédits relèvent non pas d'une problématique tarifaire, mais d'un refus de garantie. (...) Les refus allégués visent les gens du voyage quelles que soient leurs conditions matérielles d'existence, qu'ils soient itinérants, semi-itinérants ou sédentaires. »⁶⁴⁶

Manu, rencontré sur la ZAC des Eaux Blanches à Frontignan, explicite ce point précis :

« M : Les assurances y sont libres de faire c'qu'y veulent ! Heu on a un p'tit souci, j'fais marcher l'assurance parce j'ai eu un souci machin, si y veulent nous résilier dans la foulée, y nous résilient. Et ça on peut rien faire, c'est comme ça.

G : Ça arrive souvent ?

M : Bah oui ça arrive souvent (*amusé*), y'en a plein qui s'font résilier. Y suffit qu'vous avez qu'à prendre la grêle là, être grêlé. Heu... l'assurance ça y est, ils vont payer les dégâts mais après (*siffle*) y vous foutent dehors.

G : Sur la caravane ?

M : Ouai. Déjà y'a aucune assurance qui vous assure en tant qu'habitation, ça existe pas. Parce que faut avoir un certain minimum de mètres carrés pour que machin, nanani nana... si on est assuré tout risques avec une caravane c'est juste pour la route, pour rouler. C'est tout. Et encore vaut mieux que ça arrive pendant les vacances scolaires, que... (*rigole*) bah oui... parce que si vous avez une adresse, une assurance et que ça vous arrive, vous avez un problème hors des vacances scolaires ils vont l'comprendre tout d'suite. »⁶⁴⁷

Conditionner à un document d'assurance habitation l'accès à l'équipement public par lequel la caravane isolée acquiert précisément ce statut d'habitation (par les raccordements vitaux) relève non seulement du paradoxe qui rend fou (De Gaulejac V. et Hanique F., 2015) mais de la perversité. Si le prestataire de gestion obtient le

⁶⁴⁶ Discussion suivant la question orale n° 1040 du 11 mai 2006 adressée par le sénateur Pierre Hérisson au ministre de l'économie et des finances. Dans sa réponse, Hamlaoui Mékachéra, ministre délégué aux anciens combattant, commence par rappeler que « pour la plupart des risques, la loi ne prévoit pas d'obligation d'assurance » (source : <https://www.senat.fr/questions/base/2006/qSEQ06051040S.html>).

⁶⁴⁷ Entretien du 1^{er} mai 2015.

versement mensuel des 132,45 euros par « place de caravane » de l'Etat, c'est aussi parce qu'il est chargé de délivrer le service qui permet d'opérer la mutation de la caravane tractée (objet de consommation) à la caravane habitée (logement). C'est ce qui nous permet d'introduire ici le fait que l'aide à la gestion des aires d'accueil qui est versée aux gestionnaires n'est autre qu'un substitut d'allocation logement versé pour les hébergements ne figurant justement pas au titre de logement. Cette allocation est donc versée au gestionnaire au motif que les « hébergés » ne sont pas autonomes pour se loger. Il y a donc une confusion qui s'opère entre le rapport de dépendance de l'objet caravane et le rapport de dépendance des usagers voyageurs. L'allocation logement temporaire (ALT2 ou AGAA) est en définitive le moyen par lequel, dans le cas présent, les hébergés deviennent les « obligés » du prestataire de gestion qui lui conserve un droit d'affermage sur le bien public qui lui permet d'exploiter la présence voyageuse à son gré, c'est-à-dire en fixant des conditions de tri quant à la qualité de cette présence. « *Sur cette aire de toute façon je n'ai que des familles qui sont assurées comme ça. Donc c'est très très important de bien leur dire avant que s'ils n'ont pas ce document ils pourront pas rentrer* » me disait le gestionnaire de l'aire d'Agde lorsque je le sollicitais pour savoir si y'avait « de la place » pour accueillir des familles. Achéons par une ultime précision illustrant le décuplement du profit à partir de la prise en compte de l'unité « caravane ». Peu de sociétés de gestion pratiquent le paiement à la caravane. Ce raisonnement par la « place de caravane » est ordinairement opérant uniquement lors de la phase programmatique de la réalisation des aires. Lorsque les aires ouvrent, en principe il est d'usage de raisonner à partir de l'emplacement qui correspond à l'unité de vie d'une cellule familiale et qui comprend donc deux places de caravane. Mais pour ce prestataire cette logique de l'assurance semble ouvrir un droit de réclamation non seulement d'un document justifiant la garantie habitation pour chacune des caravanes entrant sur l'aire, mais d'un paiement corrélé à la manière dont l'immatriculation des caravanes du foyer a été réalisée. Ainsi, les usagers ayant fait immatriculer leurs deux caravanes sous le même nom seront privilégiés par rapport à ceux les ayant fait immatriculer sous deux noms distincts⁶⁴⁸. On retrouve donc tous les détails pernicieux du contrôle social déployé au travers d'un modèle de gestion très libéral, qui précisément, ne s'attache pas à prendre en considération la situation sociale des usagers, ou plus exactement en fait une nouvelle source de profit. Conditionner l'accès aux aires à la présentation de tels documents, difficiles à obtenir pour un voyageur – ce que ne peut ignorer un gestionnaire d'aire d'accueil – relève non seulement de l'humiliation mais du cynisme qui sont deux attitudes ordinairement adoptées par les élus ou sédentaires agissant pour bloquer l'accès aux gens du voyage. Ces pratiques sont dénoncées par d'autres prestataires privés qui adoptent des

⁶⁴⁸ Le gestionnaire de l'aire d'Agde qui lors de nos échanges raisonnait à partir de la « fourchette haute » des tarifs pratiqué sur l'aire m'expliquait ainsi que le « pire des cas » était un foyer avec deux caravanes non immatriculées au même nom et sans carnet de circulation qui devaient payer 7 euros pour la grande caravane plus 3,50 euros pour la petite plus les consommations d'eau et d'électricité. Guillaume Gendron a publié dans *Libération* un récapitulatif assez précis des problèmes corrélés au « business » de la gestion des aires d'accueil. Cf. Gendron Guillaume, « Le business des aires d'accueil de gens du voyage », *Libération*, 26 juillet 2013 (https://www.liberation.fr/societe/2013/07/26/le-business-des-aires-d-accueil-de-gens-du-voyage_920807), dans la continuité des révélations faites par Charlie Hebdo un an plus tôt (cf. « Le juteux business des aires d'accueil », *Charlie Hebdo*, n° 1045, 27 juin 2012).

principes découlant de la prise en compte de la dimension publique du marché dans lequel ils se situent. Lucas était, en 2012, le directeur général et actionnaire de L'Hacienda, une société dont le capital financier pèse nettement plus lourd celui de la précédente, non seulement par le nombre d'aires en gestion mais également par des jeux de *trusting*⁶⁴⁹ qui attestent que le marché voyageur permet de conquérir de nouveaux marchés (dans les secteurs en expansion de l'hôtellerie de plein air et de l'hébergement d'urgence notamment). Alors que nous l'interrogeons sur la question des tarifs pratiqués par sa société, son ancienne casquette d'élus local⁶⁵⁰ résonne lorsqu'il mobilise la notion d'Etat providence dans son discours :

« Alors sur le droit d'place, y'a... mais p't-être qu'il peut y avoir un débat entre les gestionnaires d'ailleurs. Mais moi j'suis contre le fait que on fasse payer le droit d'place en fonction de la caravane double essieux, la p'tite caravane, le véhicule supplémentaire, etc. J'pense que voilà, la personne elle loue un emplacement heu..., quand nous on loue un appartement, on le loue pas en fonction... enfin le prix de la location il augmente pas en fonction du nombre de personne qui vont habiter à l'intérieur. Donc je trouve ça inacceptable, je l'dis clairement, que on soit... et, en tout cas, que certains gestionnaires puissent proposer qu'on soit sur des tarifs différentiels. Enfin voilà, j'pense que on loue un espace et c'est l'espace qui est loué. Après sur cet espace, qu'on règlemente le nombre de caravanes pour la sécurité etc., ça oui. Mais après qu'ils aient une caravane ou une petite caravane, un véhicule tracteur et une voiture, bah voilà, ils paient la même chose que celui qui loue le même nombre de m² mais qui aura qu'une grosse caravane et un véhicule, j'vois pas pourquoi y'a une différence, l'espace il est le même. L'espace est le même. Donc c'est comme si on disait à un moment donné « vous louez un F1 de 25 m² heu... mais vous vivez tout seul vous payez 150 euros par mois, mais parce que vous vivez à deux bah vous payez 200 euros. Voilà, pour le même nombre de m² ». Ce qu'on n'accepterait pas dans le logement traditionnel sédentaire s'est mis en place pour les gens du voyage, et je trouve que c'est pas normal et c'est pas juste. Voilà. »⁶⁵¹

Nous verrons un peu plus loin comment ce gestionnaire, leader national sur le marché de la gestion des aires d'accueil, parvient à pondérer la charge de l'accueil à partir d'une offre de plus en plus diversifiée de « délestage » de la prise en charge des voyageurs par les collectivités.

Cette analyse, à partir des enjeux sous-jacents de l'accueil, ouvre un nouveau champ dans la compréhension de l'odologie des gens du voyage à partir des blocages qui s'opèrent *par* la gestion des aires d'accueil. Les outils de contrôle de l'accès sont aussi les meilleurs alliés pour reconduire les logiques d'exclusion à l'intérieur même d'équipements qui leur sont pourtant dédiés. Dans le cas précis de l'aire d'Agde, le gestionnaire a guidé toute la politique de gestion à partir de la définition de la nature de l'aire jusqu'à sa gestion, en passant par des conseils précis quant à son aménagement qui coïncide à une idéologie sécuritaire

⁶⁴⁹ Si la société gestionnaire de l'aire d'Agde affiche un chiffre d'affaires de 539 200 pour l'année 2017 (une vingtaine d'aires en gestion) ; celle qui gère l'aire de Marseillan et de Frontignan (parmi les 250 aires qu'elle gère sur le territoire national) affiche un capital à peu près équivalent en 2016 (594 000 euros) à la différence qu'elle fait intervenir des filiales, dont la plus importante (qui assure l'entretien des aires d'accueil et de terrains de camping) pèse 1,5 millions d'euros en 2018.

⁶⁵⁰ Lucas a été élu et député socialiste jusqu'en 2007, date à laquelle il crée (pour les législatives) une autre formation politique dite « républicaine et socialiste ».

⁶⁵¹ Entretien du 20 avril 2012.

de l'accueil (principe de la gestion 24/24 rendu possible par la construction au-dessus des bureaux dédiés à l'accueil du public d'un logement pour le « gardien » qui opère comme un panoptique, les fenêtres du logement n'ayant d'autre vue que l'aire et ce qui s'y passe). De cette succession de jeux d'influences et de conflits d'intérêts découle un monopole qui consiste en l'occupation par un même acteur de toutes les positions possibles dans la chaîne du traitement de la présence voyageuse à l'échelle de ce territoire. La conquête du marché de la gestion a reposé, en l'occurrence, sur la mobilisation du discours sécuritaire à toutes les étapes du processus de création de l'aire. Cela aboutit, comme le souligne très justement monsieur Renardo, à une « *confusion* » entre le rôle du gendarme et celui du gestionnaire mais plus lourdement à une logique d'accaparement des vies voyageuses dès lorsqu'ils pénètrent l'espace de l'aire. Si monsieur Renardo fait référence au groupe sanguin c'est que d'autres voyageurs se sont vus réclamer le carnet de vaccination des enfants. D'où cette sensation lucide de se trouver « puni » lorsque la déclinaison du principe sécuritaire pénètre à partir de l'intimité des corps jusqu'aux confins de l'espace collectif ramenant à son plus haut niveau l'idée de frontière. Le résultat de cette opération est palpable : « *il n'y a personne sur cette aire* », « *elle est tout le temps vide* » sont des phrases (prononcées aussi bien par des voyageurs que par d'autres gestionnaires) qui sonnent juste à propos de l'aire d'Agde qui affichait dans son rapport d'activité un taux d'occupation moyen de 34% sur deux années successives d'exploitation (2009 et 2010). Ainsi, cette gestion à partir de la matérialité de la caravane permettant au gestionnaire d'exploiter toutes les possibilités de faire fructifier le « droit de place » est poussée à son paroxysme lorsque l'équipement demeure viable malgré un système de répression déployée à l'égard de ses usagers et, en définitive, sans que les vies voyageuses elles mêmes ne soient prises en compte.

La difficulté que pose la gestion de ces équipements découle du risque d'assujettissement du rapport humain à la matérialité de l'accueil qui guide toute la phase qui précède la réalisation des aires où la présence voyageuse est appréhendée en termes de « places de caravane ». Cela pose la question de la position à partir de laquelle doit s'opérer le travail du gestionnaire. Pris dans des enjeux et logiques paradoxales, les gestionnaires qui adoptent une position réflexive sur leur pratique professionnelle ont bien souvent à cœur de « travailler au corps » cette question de la position à partir d'une conscientisation des implications que comportent chacune de leurs attitudes. Cet apprentissage pour se détacher de la gestion matérielle (par laquelle on peut passer à côté de l'humanité des usagers) et des conditionnements inclus dans l'architecture de l'accueil (qui peuvent piéger l'humanité du gestionnaire lui-même) nous ramène étrangement aux épreuves par lesquels les acteurs du *care* parviennent à atteindre la part d'humain dissimulée derrière la misère et le dénuement matériel. Il y a quelque-chose de l'ordre du dépassement des « barrières » et du « débordement » du rôle imparti qui semble devoir surgir pour que l'accueil puisse être perçu sous l'angle de l'hospitalité.

I.2. L'ARTICULATION DU COLLECTIF ET DU PRIVATIF SUR L'AIRE : UNE RENTE DE SITUATION ?

Nous allons maintenant nous intéresser au fonctionnement de l'aire à partir de son architecture et de son organisation gestionnaire. Les aires d'accueil de l'Hérault étant majoritairement gérées dans le cadre de délégations de service public, nous avons souhaité interroger le rôle de ces prestataires privés à partir du point de vue de leurs cadres dirigeants, qui officient souvent dès en amont de la création de ces équipements par des prestations de conseil et d'expertise.

Promue par une logique synchronique, l'aire d'accueil poursuit en son sein l'utopie de l'équité dans la répartition de l'espace. Mais, de ce fait même, elle regorge de complexité dans l'articulation entre le domaine public et le domaine privé. C'est dans cette articulation que la spécialisation gestionnaire se loge et parvient progressivement à conquérir le marché de la gestion des gens du voyage en tant que public cible, plus que des aires d'accueil elles-mêmes. En effet, on constate une diversification des activités de ces prestataires privés qui s'étalent dorénavant sur des prestations de médiation ou de « lien social ». C'est en ce sens que nous nous autorisons à questionner l'émergence d'une rente de situation sur ce marché de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; sur lequel étaient positionnées huit entreprises en 2010 (CDC, 2012 : 112) sur une proportion de 40% de l'ensemble des places mises à la disposition des gens du voyage sur le territoire national (CDC, 2012 : 111).

L'activité humaine sur les aires d'accueil est pensée comme contenue à différents échelons que sont le confinement de l'habitat, la compartimentation des emplacements et des sanitaires (individualisés ou collectifs) et la clôture de l'aire elle-même. Souvent, un bâtiment situé à l'entrée de l'aire fait office de bureau et de lieu de travail pour le gestionnaire dont la fonction consiste à articuler la prise en compte du public « gens du voyage » et la fonctionnalité de l'aire en tant qu'équipement public. De leur expérience, ces prestataires parviennent à faire émerger des modèles de gestion, qui peuvent aussi inclure des offres complémentaires allant sur le volet social de l'aire et donc un positionnement plus axé sur l'humain de l'aire. Cette offre émerge de configurations où les voyageurs peinent à être pris en compte par les acteurs de l'insertion à l'échelle communale ou intercommunale. Certains gestionnaires considèrent ainsi que ce travail du social corrélé à l'aire d'accueil peut être inclus dans une offre de gestion.

1.2.1. Les instruments de la discipline sur l'aire

1.2.1.1. Le statut juridique de l'aire

Ce qui frappe en premier lieu lorsqu'on considère une aire d'accueil, c'est la privation d'accès à la terre en tant que matière biologique, qui semble constituer un principe fondamental. Ce sol qui accueille les nomades ne doit pas offrir de possibilité de prise, de saisie. Au sein d'une société qui investit dans le sol ou le sous-sol,

cette logique n'est pas anodine. Elle constitue une symbolique opérante, matérialisée dans le réel, qui procède de l'idéal selon lequel les nomades sont opposés aux sédentaires en ce qu'ils sont reliés à la terre selon un rapport d'horizontalité, alors que les sédentaires se définissent à partir d'un rapport « productif » de verticalité, qui sur le plan métaphorique suscite de multiples comparaisons au domaine du végétal. Le parking et l'aire d'accueil (comme bien d'autres équipements publics de type hétérotopique) s'intègrent dans la dialectique de la « continuité » exploitée par le « capitalisme avancé » que décrit Stéphane Haber au sens où l'immobilité, le stationnement, le retrait deviennent des formes productives dont le capital se nourrit au moins partiellement grâce à l'espace public, s'installant décidément pour cela, dans ses marges (Haber S., 2012). Ce point permet d'expliquer que l'aire reste confinée au statut juridique de l'espace public. Il n'y a pas, juridiquement de dimension privative sur le sol qu'occupent les voyageurs. La seule privatisation à laquelle ils sont autorisés est matérialisée par l'achat de consommations en eau et en électricité que leur présence sur cet espace leur permet d'obtenir légalement. Mais, l'absence de règlement de ces consommations en fluides est un motif valable d'expulsion sur une aire d'accueil. C'est pourquoi, selon Sylvain, le droit de place qui est vendu aux voyageurs n'est pas du ressort de la location :

« G : Une autre question : le devenir des aires d'accueils, aujourd'hui ce sont des équipements publics est ce que c'est un lieu collectif à part entière parce que t'as pas mal comparé avec les CHRS par exemple est ce que c'est un lieu collectif avec des espaces privatifs ?

S : Juridiquement c'est un espace public. L'emplacement c'est un espace un peu particulier dans le sens où lorsque la famille a répondu à un certain nombre d'obligations ça devient un espace privatif, mais avec une convention d'occupation à titre précaire. Donc c'est ce qu'on appelle une convention d'occupation du domaine public à titre précaire, exactement pareil au titre juridique que quand tu mets ta voiture sur un parking payant, c'est la même chose. C'est-à-dire que cette notion de précarité signifie que quand à un moment donné ton parcimètre est terminé, ton autorisation est levée. Si la famille ne paye plus son emplacement l'autorisation est levée.

G : Si elle dépasse son temps autorisé de séjour.

S : C'est pas du tout une nature de location. Ce qui fait que l'on est sur un registre, lorsque les familles ne règlent pas leur facture, d'occupation sans titre ni droit d'occupation du domaine public avec une amende première classe, sauf erreur.

G : Ça s'est produit ces amendes ?

S : Oui oui.

G : Ça fait partie des moyens juridiques ?

S : Oui. Ça c'est la nature... et quand il y a une famille qui fout le bordel sur le terrain, là c'est trouble à l'ordre public. Tout ce qu'on entend sur y'a « oui mais c'est privé public », non non c'est public il n'y a pas de doute par rapport à ça. »⁶⁵²

⁶⁵² Entretien du 6 septembre 2008.

On voit donc, comment la « nature juridique » de l'aire, en tant que simple espace mis à disposition du public gens du voyage, préserve la possibilité d'avoir recours à l'expulsion. Les raccordements sont donc déterminants dans la compréhension du fonctionnement d'une aire d'accueil en ce qu'ils conditionnent le statut des occupants à partir de leur capacité à anticiper leurs consommations (par rapport au pré-paiement) et à être en mesure de les rembourser s'ils ont dépassé le montant autorisé. Paul⁶⁵³ gère plusieurs équipements en Touraine au sein d'un organisme associatif qui réalise également des prestations d'expertise dans le cadre de maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et d'accompagnement des collectivités souhaitant réaliser des opérations d'habitat adapté pour les gens du voyage. Selon lui, cette nature juridique de l'aire a vocation à bloquer toute forme d'éligibilité de l'emplacement occupé par les gens du voyage au titre du logement social :

« P : On considère évidemment que les emplacements sont des lieux privatifs. La réalité juridique c'est que c'est pas le cas hein. En fait c'est que tu loues sur une aire d'accueil, c'est exactement comme si toi tu déposes ta voiture sur une place de parking sur l'espace public. C'est-à-dire qu'en fait tu payes le parcimètre, c'est-à-dire que tu payes un usage de l'espace public, pour un temps donné. Heu... C'est une petite bidouille juridique qu'a été trouvée pour éviter justement qu'les familles touchent l'allocation logement. Parce que, si on considère que l'emplacement c'est un... son ensemble c'est un habitat privatif, un usage privatif. Dans c'cas là y'a aucune raison qu'les familles n'touchent pas, comme quelqu'un qui rentre dans un logement classique, l'allocation logement, même si y'a la caravane hein.

G : Ouai voilà c'est ça, c'est-à-dire qu'une fois qu'elles sont sur les aires d'accueil elles sont sur du logement social donc.

P : Sur du logement tout court, même. Parce que tu peux toucher l'allocation logement même si t'es sur du logement... (...). Ben c'est pas complètement anodin parce que si tous les services publics, heu... les familles sont pas protégées comme si, entre guillemets par rapport à certaines interventions de la gendarmerie ou heu... certains autres services publics, comme si c'était sur du... un espace réellement privatif, que ce soit en locataire ou propriétaire. Elles sont quand même sur du domaine public.

G : y'a que la caravane qui reste strictement privatif.

P : Ouai. C'est un truc chiant parce que moi si tu veux j'pose aussi toujours ce problème avec l'EDF, le fait que on re-facture du courant, que les familles par exemple n'ont pas directement un contrat avec le fournisseur d'électricité. Toutes ces choses là, c'est un peu chiant ça. (...) L'idéal serait quand même que ce soit un espace effectivement privatif, par contre dans ce cas là, la famille est re-responsabilisée encore plus. C'est à elle de prendre un contrat avec un gestionnaire d'électricité, avec un gestionnaire de la flotte, et puis bon...

G : C'est-à-dire que finalement, quand une famille arrive heu... qu'elle soit directement mise en contact avec un agent EDF, un agent...

P : Voilà, voilà. Moralité tous ces problèmes, c'est vrai aujourd'hui EDF ils mettent 11 semaines à intervenir pour ouvrir un compteur. Donc là techniquement c'est pas possible, mais juridiquement c'est emmerdant. Tu vois ce que j'veux dire ? Ca veut dire que justement les familles payent plus cher

⁶⁵³ Le prénom a été modifié.

le kilowatt/heure que si elles étaient sur un espace privatif.

G : Eh ouai, et donc avec les fameuses histoires du tarif jaune⁶⁵⁴... Ca on m'en a parlé mais j'ai pas tout compris...

P : C'est parce que comme le compteur a une puissance supérieure, l'EDF re-facture plus cher à la collectivité le courant. Heu... j'sais pas pourquoi parce que pour eux ça revient au même prix mais c'est comme ça quoi. Donc la collectivité ça lui revient plus cher donc elle re-facture au minimum ce prix là aux voyageurs.

G : Ca leur revient plus cher que pour celles qui auraient un terrain...

P : Si tu veux, chez toi tu paieras le prix du kilowatt tarif bleu et c'est moins cher. C'est quasiment deux fois moins cher. »⁶⁵⁵

Cette approche par le raccordement électrique permet de mettre en évidence le transfert de responsabilité du paiement des fluides au gestionnaire lui-même qui est, de fait, chargé de collecter pour le compte de la collectivité les montants des consommations pour chaque famille. Ce transfert de responsabilité s'accompagne d'un transfert de coupure qui n'est plus du ressort d'EDF mais bien du gestionnaire lui-même. « C'est chiant » nous dit Paul. En effet, cette responsabilité induit une forme d'ingérence qui s'opère non seulement en aval (réclamation de dette, coupure, expulsion) mais également en amont (prépaiement) et pendant le temps d'écoulement des consommations (vigilance et alerte des dépassements de consommations) :

G : Et par exemple est ce qu'il peut y avoir des expulsions pendant la période de la trêve hivernale ?

P : Oui parce que la trêve hivernale c'est un accord passé entre EDF et l'Etat. EDF ils sont en dehors du coup parce qu'ils fournissent le courant sur le compteur général et pas individuellement à chaque famille. Alors après c'est le problème de la collectivité, et là y a du pour et du contre. Des fois tu lâches et t'aurais pas dû et le fonctionnement du terrain peut se barrer en sucette très vite. Et là c'est toutes les familles qui vont trinquer et après on peut être obligé de fermer le terrain. C'est vraiment un équilibre qu'il faut trouver mais c'est vrai qu'expulser l'hiver moi j'y suis opposé mais pour le moment la décision est pas prise au sein de TH⁶⁵⁶. C'est au cas par cas, après les régisseurs ils vont voir quand même si ça consomme vraiment hard ils le voient sur le tableau de bord. C'est un peu une ingérence sur la vie privée. Si une famille met deux ou trois convecteurs 500 watt ça crache un courant comme pas permis, il vaut mieux aller les voir : « mets moins fort que ça autrement tu vas te faire péter la facture ».

G : Ils chauffent beaucoup l'hiver ?

P : Non. Oui disons qu'ils n'ont pas beaucoup de notion d'économie d'énergie quoi. Vas acheter des radiateurs bas de gamme tu verrais comment ça consomme.

⁶⁵⁴ Le tarif jaune de l'électricité a été supprimé au 1^{er} janvier 2016 et soumis aux règles de mise en concurrence du marché de l'électricité. Il était essentiellement accordé aux entreprises et collectivités locales. Nous ne savons pas si la fin de la réglementation des tarifs de l'électricité a eu des répercussions sur la tarification de l'électricité sur les aires d'accueil des gens du voyage.

⁶⁵⁵ Entretien du 11 septembre 2008.

⁶⁵⁶ Initiales de l'organisme gestionnaire dans lequel Paul exerce sa fonction.

G : Peut-être qu'ils le savent pas.

P : Non ils le savent pas donc...

G : Et toi tu penses que c'est le rôle du gestionnaire de dire...

P : Oui parce que si la famille se paye 300 euros de courant en un mois après comment on fait ? Parce que si tu veux, nous aussi on rend des comptes à la collectivité. Nous on a intérêt à ce que les familles payent parce que la collectivité elle paye une somme globale et nous après on reçoit ce que les voyageurs consomment en courant. Et si on n'arrive pas à un chiffre à peu près équivalent entre ce que paie la collectivité et ce que paient les familles ça veut dire qu'y a un problème, c'est un peu suspect par rapport au régisseur : il a pas encaissé des trucs ou il a laissé filer. On est toujours obligé de se justifier par rapport aux collectivités il faut qu'on applique aux voyageurs des règles relativement strictes. Et là on reçoit des recommandés, cinq ou six par an...

G : Des recommandés ?

P : Oui la collectivité qui nous dit « là vos comptes ça va pas », oui on en reçoit...

G : Ça peut dégénérer ? Des rappels à l'ordre, des rendez-vous qui sont pris ?

P : Oui on a des problèmes par rapport à ça. On peut pas dire aux collectivités que, des fois pour éviter que ce soit le bordel sur le terrain, faut alléger les règles. C'est quelque chose qui est très feeling par rapport au terrain qui reste en interne de TH. Ou des fois en lien avec un élu mais on évite de le faire trop souvent. »⁶⁵⁷

On mesure donc, à travers cet exemple, les implications que comporte le fait d'être responsable de la gestion d'un équipement collectif qui a vocation à redistribuer des droits de consommation de ressources vitales. L'ingérence dans la gestion privée des fluides est inéluctable en ce qu'elle permet de faire coïncider les intérêts respectifs du gestionnaire et de la collectivité locale, comme du consommateur. L'ingérence est une dimension importante du contrôle inhérent au fonctionnement d'une aire d'accueil, qui fait qu'elle peut être appréhendée comme une institution totalitaire telle que Erving Goffman l'a définie en ce qu'en dépit d'une organisation millimétrée de la prise en compte des « reclus », tout semble organisé pour faire abstraction de leurs droits les plus fondamentaux à décider pour eux-mêmes. « Nous avons également noté que l'un des objectifs officiels les plus fréquemment invoqués est la rééducation des reclus en fonction de quelque norme idéale » (Goffman E., 1968 : 121). Ici, l'aire d'accueil permet d'esquisser des droits (qui peuvent aller jusqu'à l'humiliation de la coupure ou de l'expulsion) au responsable gestionnaire, chargé d'éduquer les voyageurs à une vigilance voire une modération de ses consommations en eau et en électricité. Les « voyageurs exemplaires » qui parviennent à gérer correctement leur emplacement et honorer leurs dettes lorsqu'ils en ont seront mieux autorisés à circuler sur les aires. Les mauvais payeurs seront à l'inverse traduits dans différents procédés de judiciarisation plus ou moins formels (en amont des procédures judiciaires mobilisant les forces

⁶⁵⁷ Entretien du 11 septembre 2008.

de l'ordre) allant des avertissements aux interdictions de séjour sur l'ensemble des aires gérées par l'organisme. « Selon les principes moraux répandus dans la société qui entoure l'institution totalitaire, la personne est presque toujours considérée comme une fin en soi. Nous pensons constamment dans ces conditions que certains types de démarches, techniquement superflues, doivent être observées dans la manipulation du matériau humain. Ce respect de ce que nous appelons les principes d'humanité fait, par définition, partie de la responsabilité de l'institution et c'est là une des garanties que l'institution est censée assurer au reclus en échange de sa liberté. » (Goffman, 1968 : 123). L'institution totalitaire qu'est l'aire d'accueil en vient ainsi à produire les conditions du troc entre les gestionnaires et les « reclus » à partir de l'idée de dignité contenue dans l'espace ainsi aménagé pour eux. C'est l'idée que retient Lucas du bienfondé du paiement du droit de place pour avoir accès à cette dimension de la dignité des conditions de vie sur le voyage :

« L : Pour moi c'est... une aire d'accueil c'est un immeuble vraiment à l'horizontal on doit le gérer comme on gère des logements sociaux etc. La différence, OK, c'est pour ça que j'ai dit « convention d'occupation » et on a un bail. Le bail est beaucoup plus cher au m² que la convention d'occupation, parce que finalement quand on loue 150 m² à 2 euros heu... au m² c'est quand même pas l'prix d'un logement. C'est quand même ça qu'il faut comparer (*grimace de G*). Heu... en même temps c'est pas couvert heu... etc., ils ont leur habitat...

G : Bah ouai...

L : Non mais... pas d problème. Sauf, ça correspond à quoi ? Ca correspond... et les gens du voyage le savent très bien, même si... Tous ceux qui sont forains, chez les gens du voyage, qui vont déballer sur les marchés, ils paient bien un « droit d'place ». C'est pour ça qu'on l'appelle un droit d'place en fait, tout l'temps. Parce que dès qu'on veut occuper le domaine public, on signe c'qu'on appelle une convention temporaire d'occupation du domaine public. Soit on est abonné sur des marchés, soit on est visiteur heu... etc. Et les voyageurs le savent très bien, puisque y compris sur les marchés forains y'a des carrés voyageurs réservés pour que les gens du voyage puissent déballer et... voilà. Sauf quand ils viennent déballer sur 10 m, c'est 1 euro ou 2 euros le mètre. Et ils vont payer bah 10 mètres 20 euros, pour pouvoir déballer toute la matinée. Bah voilà. Donc là ils arrivent sur un domaine public, ils s'installent sur l'domaine public, ils paient un droit d'place, voilà. Mais ils amènent leur matériel, comme le commerçant heu... Le commerçant, pourquoi c'est... Quand la ville... une ville est propriétaire de fonds, elle va louer au boucher etc, pour redynamiser son commerce, etc., elle va bien louer, voilà. Sauf que comme c'est un local c'est aménagé, etc., elle va louer beaucoup plus cher, que elle va louer ces emplacements sur ces marchés parce que le boucher il fait quoi ? Il a son camion frigorifique sur lequel il a investi heu... voilà, ou le... tout l'monde a investi à un moment donné pour aller déballer sur les marchés... dans le camion, voilà, étalages, les... comment ça s'appelle... les heu...

G : Les auvents...

L : Les auvents, les parasols, etc. Ils ont bien investi, donc c'est logique qu'on leur fasse pas payer d'la même façon que celui, quand la ville elle loue un local d'un boucher déjà aménagé etc., puisque l'investissement est pas l'même. C'est logique. Pour moi y'a... j'pense que le droit d'place aujourd'hui franchement à 2 euros en moyenne il est pas... heu... c'est pas cher. 'Fin... je...

G : Oui, enfin la différence de déballer sur les marchés c'est que là y'a aucun bénéfice, c'est pour y

vivre.

L : Oui mais la collectivité a aménagé un espace... sur lequel heu... ils viennent vivre correctement et met à disposition un douche, un wc, heu... etc. Enfin voilà moi j'suis favorable à l'individualisation des blocs sanitaires et non pas aux sanitaires collectifs. Ils ont quand même un service en contrepartie, qui est quand même d'avoir une douche, un WC, un évier heu... voilà, alors suivant des fois des auvents fermés, on l'voit de plus en plus. Voilà donc ils ont quand même un service en contrepartie de ça. Sur les marchés, de la même façon, celui qui est commerçant, si la ville ne loue pas... l'emplacement, il peut pas travailler. Donc bien sûr qu'il va gagner d'argent, mais en contrepartie il est sur l'domaine public ! Donc c'est normal que on loue un emplacement. Une entreprise privée qui veut mener une activité professionnelle privée, pour pouvoir mener son activité elle est bien obligée de louer à un moment donné un local, heu voilà. »⁶⁵⁸

Cette conception du droit de place procède d'un coprofilage entre le bien fictif que constitue la présence voyageuse sur une aire d'accueil et les agents qui acceptent de se rendre sur les aires pour s'en remettre à d'autres agents susceptibles de leur procurer des vies de résidence « dignes » en l'échange d'un prix. « Biens, offres et demandes ne constituent pas des ensembles séparés. Ils sont étroitement intriqués, pris dans des faisceaux de relations évolutives assurant un ajustement et une adéquation qui seraient autrement incompréhensibles. Ce processus est celui de la *qualification* des biens qui règle la coproduction de leurs caractéristiques et de celles des demandeurs et des offreurs, ce que l'on peut appeler leur coprofilage. Ces activités ne sont pas préalables à l'instauration des marchés, elles en constituent le cœur. » (Callon M., 2017 : 51). La présence voyageuse *sur une aire d'accueil* est donc coprofilée par un double processus d'attachement de manière à devenir propriété simultanée des deux types d'agents (voyageurs et gestionnaires) qui travaillent ensemble pour la valoriser. Michel Callon, pour s'extraire du dilemme entre qualités intrinsèques et objectives des biens et qualités extrinsèques et subjectives que les acteurs leurs attribuent, propose d'observer les affectations par lesquelles les processus d'attachement qui profilent les agencements marchands sont rendus opérants. Il distingue deux significations distinctes à cette notion d'affectation. « La première, (*affectation 1*), désigne de manière courante l'assignation d'un bien à un agent (ce qui tend à obtenir l'organisation des rencontres) ; la seconde, plus rare, (*affectation 2*), fait référence à l'action par laquelle une entité se trouve modifiée et transformée. La rencontre (*affectation 1*) parce qu'elle dure et sert de creuset à toute une série d'engagements, de mises en relation, d'actions et de réactions, transforme les biens et les agences (*affectation 2*). » (Callon M. 2017 : 287-288). Dans le cas de la présence voyageuse *sur les aires*, l'affectation 1 (soit la rencontre entre gestionnaires et voyageurs sur les aires d'accueil) ne peut être comprise qu'à partir de la prise en compte d'un dispositif répressif plus vaste qui participe du profilage son agencement marchand. Ce coprofilage se poursuit au moment de l'affectation 1 par des agences de sélection plus ou moins restrictives qui sont évaluées au travers de ce que Michel Callon désigne comme un *sensorium*, soit « l'ensemble des modalités de perceptions à partir desquelles un organisme expérimente et interprète son environnement » (Callon M., 2017 : 293). C'est ce *sensorium* qui conduit les acteurs à refuser de se rendre sur certaines aires

⁶⁵⁸ Entretien du 20 avril 2012.

considérant que le profilage est trop explicitement agencé à partir d'un projet sécuritaire, comme le souligne M. Renardo pour l'aire d'Agde où il a l'impression d'être « puni ». Cette affectation 1, ce moment par lequel les voyageurs consentent à accéder aux aires d'accueil en s'acquittant d'un droit de place pour accéder à une qualité de vie meilleure est donc déterminante dans l'affectation 2 qui, plus que des outils de sélection, va mobiliser cette fois-ci des « technologies sociales » susceptible de garantir le processus d'attachement dans son ensemble. « Elles s'incarnent dans des savoir-faire, des recettes, des procédures, des outils qui font le boulot » nous apprend Michel Callon (Callon M., 2017 : 295). Nous verrons comment ces technologies sociales permettent de discipliner les acteurs les plus récalcitrants au processus de la passiva(c)tion marchande de leur présence sur les aires d'accueil. Voyons maintenant comment la matérialité des aires d'accueil témoigne d'une combinaison périlleuse entre le confort et l'inconfort, à partir des contraintes selon lesquelles les voyageurs doivent à la fois être présents sur ces aires, mais ne pas trop s'attacher à ces emplacements qui relèvent du domaine public.

1.2.1.2. L'empire du béton : la discipline de l'inconfort

L'aire prend forme par l'agencement d'éléments du mobilier urbain. Chicanes, barrières de sécurité, ralentisseurs, regards d'égouts, blocs sanitaires, revêtements et tracés au sol, tous les éléments qui composent l'aire sont issus de l'univers routier et particulièrement autoroutier.



Photos 59 : Accès par chicane et barrière coulissante à l'aire d'accueil d'Annecy, Alexandra Frankewitz, 2012.

L'aire, dont la vocation est de permettre à la sphère domestique liée à la vie en caravane de se déployer pour une durée temporaire, tend à optimiser par la robustesse des matériaux du domaine routier, la remise en circulation des voyageurs. L'aire est en effet une halte routière, et non une halte qui invite à la détente et au repos des corps. Elle est souvent située au bord des voies de circulation, qu'il s'agisse d'autoroutes (comme à Orange), de voies ferrées ou des deux combinées. Ces voies de circulation font aussi office de « barrière

naturelle » de l'aire, dans le sens où la rupture spatiale qu'elles opèrent empêche toute forme de débordement (tels que des dépôts de ferraille ou des formes d'extension de l'aire par des raccordements illicites). Ainsi, sur la photo n° 60 (qui présente la vue depuis le bâtiment de gestion de l'aire d'Orange), il est possible de circonscrire l'espace de la halte à partir de l'autoroute elle-même qu'on aperçoit en fond. Le jour où nous nous sommes rendu sur cet équipement, nous avons pu constater que les emplacements situés au bord de l'autoroute étaient essentiellement occupés par des camping-caristes, ce qui semble révélateur de processus de discrimination d'utilisateurs à partir du degré d'exposition à cette « barrière insurmontable » que constitue une autoroute ou une voie ferrée.



Photo 60 : vue d'ensemble de l'aire d'Orange



Photo 61 : focus sur un emplacement jouxtant l'autoroute

Aire d'accueil des gens du voyage d'Orange, collection personnelle, 2011

La fluidité aux abords de l'aire, invite à repartir comme on peut le ressentir par l'ambiance générale qui règne sur l'aire de Montpellier par exemple⁶⁵⁹. Le bruit de la circulation, l'odeur des pots d'échappement se combinent « harmonieusement » avec le goudron sur lequel les caravanes sont installées lors de la halte. « *C'est pas fait pour vivre dessus* » me dit Violette à propos de ce fameux goudron qu'elle ne supporte plus. Il faut l'arroser l'été pour atténuer les « retours de chaleur » explique le gestionnaire du terrain familial de Pignan. Ce goudron est généralement « nu », dans le sens où les collectivités ne prévoient pas toujours l'implantation d'arbres sur les aires d'accueil dont l'ombre pourrait atténuer la réverbération. Ce qui contribue à engendrer des pratiques spécifiques d'arrosage pour faire baisser la température de l'espace de vie goudronné lorsqu'il fait très chaud. Ces types de contraintes techniques (pollutions liées à des voies de circulation, revêtement goudronné) peuvent se traduire par des durées de séjour très courtes (inférieures à 15 jours pour plus de la moitié des séjours sur l'aire d'Orange, en 2011). Une manière de résoudre ce problème consiste à aménager des emplacements en béton, qui a le mérite de ne pas réfléchir la chaleur.

⁶⁵⁹ Cf. lien vers la présentation de l'aire de Bionne sur le webdocumentaire *Des Aires* : <http://www.desaires.fr/#Aire de Bionne Montpellier>

L'aire d'accueil procède d'une technicité de la délimitation entre un extérieur et un intérieur et entre des unités d'espaces appelés « emplacements » qui combinent de manière réglementaire deux « places » de caravanes de 75 m² minimum chacune. La « prolifération des frontières » (Bernardot M., 2008 : 147) se prolonge par un dispositif sélectif permettant de restreindre l'entrée et la sortie des caravanes de manière à maintenir effectif le contrôle du droit d'accès qui se double d'une autorisation de sortie de l'aire. Les voyageurs condamnent unanimement cette technologie de l'enfermement sur l'aire qu'ils jugent dangereuse en cas de péril imminent (incendie, inondation, etc.) dont ces équipements publics ne sont pas toujours à même de les préserver de part leur implantation géographique.



Photo 62 : Entrée de l'aire de Sorgues



Photo 63 : Entrée de l'aire de Morières-Lès-Avignon

(Collection personnelle, 2011)

Les photos 62 et 63 montrent deux types de dispositif de restriction des allées et venues, soit par barrière coulissante qui peut être « resserrée » de manière à ne laisser passer que les véhicules tracteurs ; soit par plots amovibles qui peut être abaissé si un convoi (véhicule + caravane) souhaite entrer ou sortir. Ce sont ensuite les activités qui se situent dans le prolongement de la sphère domestique, telles que les activités professionnelles, qui peuvent faire l'objet de mesures particulières. Le ferrailage, identifié comme une activité polluante, fait en général l'objet d'une interdiction explicite sur le règlement intérieur de l'aire (ce qui est le cas le plus fréquent) ou bien est confiné dans un emplacement collectif équipé de séparateur d'hydrocarbures. Mais Paul estimait déjà en 2008 que ces investissements n'en valaient pas la peine :

« À Mont Louis on en avait mis une en œuvre, une aire de ferrailage et heu... ça a pas bien fonctionné. Parce que si tu veux quand la ferraille est chère, y'a certaines familles qui se remettent à la ferraille et heu... ils ont tellement peur qu'y ait d'la chourav entre les familles que ils préfèrent garder leur tas de ferraille sur leur emplacement que d'le mettre sur un emplacement collectif. Donc heu... donc heu... moi personnellement maintenant quand je conçois des aires d'accueil je les conçois qu'avec la fonction habitat et avec une fonction avec des lieux collectifs. Heu... par exemple, le local régisseur, des équipements pour les enfants quand on peut en faire. Tu vois un beau terrain, une grande salle, des trucs assez classes. Mais quand y'a pas d'sous... Donc aujourd'hui j'fais plus d'aménagement

spécifique lié à une activité économique. Heu... Mais on n'a pas énormément de problèmes avec ça. J pense que les gens qui font sérieusement d'la ferraille, ils le font sur des terrains privés. Après s'ils le font sur les aires d'accueil... normalement c'est interdit, y'a des règlements qui l'interdisent. Mais après, on va non plus être là derrière chaque personne. On n'équipe plus les terrains avec ça parce que c'est en général des zones en béton qui coûtent assez cher. »⁶⁶⁰

Mais d'une manière générale, les activités économiques qui peuvent parfois nécessiter de l'espace débordent plus ou moins sporadiquement sur les emplacements qu'occupent les familles. Ainsi qu'en témoigne cette image prise sur l'aire d'accueil de Sorgues, dans l'intervalle entre la clôture et le bloc sanitaire :



Photo 64 : Débordement des activités économiques, aire de Sorgues, collection personnelle, 2011

De la même manière, les activités de détente ou de divertissement, ne sont généralement pas prises en compte, à l'exception du terrain de pétanque que nous pouvons trouver sur quelques aires. À Marseillan, il se situe en face du local d'accueil et permet d'aménager une petite placette qui accueille les jeux des enfants et des plus âgés⁶⁶¹ et fait office d'espace intermédiaire mettant à distance les gestionnaires et les résidents. Ailleurs, l'espace dédié à la pétanque peut être confiné à un espace isolé, comme s'il avait été ajouté pour répondre à des besoins non identifiés lors de la création de l'équipement :

⁶⁶⁰ Entretien du 11 septembre 2008.

⁶⁶¹ Nous avons vu des jeunes adultes y entraîner parfois leurs coqs de combat.



Photo 65 : Espace de pétanque, aire du Thor, collection personnelle, 2011.

Cette clôture qui enserre le terrain de pétanque trouble la compréhension de l'organisation de l'espace. Sans système de décodage explicite, nous ne savons pas si ce qui est à préserver se situe du côté vert ou du côté sablonneux du territoire traversé par la clôture. Ce dispositif est révélateur de la hantise du débordement par laquelle les aires d'accueil voient le jour. Comme le souligne Olivier Razac à partir de son analyse du fil barbelé, « ce sont moins les représentations de l'espace qui guident le découpage réel que l'inverse. Les qualités, les fonctions et les hiérarchies produites par des techniques matérielles façonnent les représentations de l'espace et donc la manière d'habiter. De ce point de vue, habiter, ce n'est plus faire partie de la nature d'un lieu, ce n'est plus participer aux qualités d'une localité. C'est bien davantage suivre un programme de trajectoires déterminées par des outils techniques, propres à un dispositif de délimitation de l'espace. » (Razac O., 2009 : 84).

L'inconfort de la halte sur l'aire d'accueil prend tout son sens lorsqu'on s'intéresse aux blocs sanitaires essentiellement fabriqués à base de béton. Paul, qui exerce à la fois en tant que consultant auprès de collectivités souhaitant créer une aire d'accueil, et gestionnaire auprès d'autres collectivités explique la logique économique par laquelle les élus choisissent de faire appel à des sociétés spécialisées dans la construction de blocs sanitaires dédiés aux espaces publics. Ces blocs sont dans leur grande majorité construits à base de béton armé :

« P : Après y'a tous les vendeurs de blocs là, qui font quand même des prix assez élevés, moi j'trouve. (...) Puis surtout c'est architecturalement très pauvre hein. Y'a pas beaucoup.

G : Y'a pas d'archi qui bossent là-dessus ?

P : Si y'a des archi qui bossent là-dessus. Quelques-uns ouai. Mais disons que les problèmes de la construction originale ou de l'architecture c'est que dès que tu veux faire quelque-chose d'un peu original ou dès que tu veux changer ça coûte cher. Comme les budgets sont toujours super serrés ben tu fais toujours la même chose. Et là les constructeurs de blocs ils ont lancé un modèle de bloc qu'ils veulent rentabiliser au maximum. Donc ils te vendent 30 000 euros un truc que si tu prends un maçon, un charpentier, un plombier, un électricien pour faire la même chose en construction traditionnelle, il te revient à 10 000 euros de moins hein. Alors pourquoi est-ce qu'on fait pas ça, parce que si tu prends un plombier, un maçon pour faire exactement le même bloc en construction traditionnelle ben ça va durer 3 mois de chantiers supplémentaires. En plus le mec il peut ne pas être là, il peut être malade, déposer le bilan. Tu vas voir à Mons c'est du bloc traditionnel.

G : Traditionnel qu'est-ce que t'appelles traditionnel ?

P : Ben c'est-à-dire qu'on a fait un lot maçonnerie, un lot charpente, électricité. L'archi a conçu le bloc et puis les artisans ont fait leur boulot. Tandis que le préfa c'est quand c'est une entreprise qui livre clé en mains le bloc avec la grue, je pose et puis...

G : Ce qu'il expliquait c'est que c'est du béton coulé, enfin du béton armé c'est ça quoi.

P : Ouai, ouai... Et le vrai vrai vrai problème de ces blocs préfa c'est l'isolation. Moi je trouve ça quasiment scandaleux de proposer à des gens des douches là-dedans. Faut vraiment avoir jamais pris de douche là-dedans pour savoir comment c'est hein. Par exemple, un bloc dans le Loir-et-Cher, on en a quelques-uns comme ça. Il fait -1°, un petit hiver même pas tellement rigoureux, t'arrives à -1° le matin déjà t'es à la limite du hors gel. Ils le vendent tous hors gel. Franchement faut vraiment que ce soit un hiver cool. Parce que si ça descend à -5° t'as toutes les canalisations qui pètent. »⁶⁶²

D'une certaine manière, et selon la même logique défendue par Lucas un peu plus haut, les voyageurs sont amenés sur les aires d'accueil à se doucher dans les conditions réservées aux travailleurs en déplacement, tels que les routiers qui fréquentent les espaces sanitaires des aires d'autoroute. Dans le même ordre d'idée, les usagers peuvent avoir, là même où ils cuisinent ou font leur lessive, des regards d'égouts dont les effluves font office de marques de dissuasion plus que d'invitation à rester sur l'aire. Ils achèvent de déployer, au sein même de l'emplacement dédié à la halte, l'environnement de la route et de la rue plus que celui de l'habitat.

⁶⁶² Entretien du 11 septembre 2008.



Photos 66 et 67 : Regards d'égout des blocs sanitaires, aire de Bollène, collection personnelle, 2011.

Cette obstination à l'inconfort des aires d'accueil ne peut pas être appréhendée autrement qu'à partir d'une logique systémique, puisque ce reproche de l'inconfort des blocs sanitaires est constant chez les voyageurs ; particulièrement pour les douches qui sont délaissées au profit de celles des caravanes, au moins pendant l'hiver. Cette logique systémique est dévoilée à l'observation des locaux techniques qui jouxtent les blocs sanitaires qui sont – eux – bel et bien équipés de radiateurs afin d'éviter que les canalisations ne gèlent en plein hiver. Nous avons observé sur de très nombreuses aires ce dispositif à la fois astucieux et cynique consistant à permettre que les douches mises à disposition des voyageurs puissent être chauffées à partir de ces radiateurs, dont la consommation en électricité est d'ailleurs bien souvent imputée aux usagers.

« G : C'est vrai qu'ils mettent des radiateurs dans les locaux (*en riant*) ?

P : Alors nous les radiateurs soufflants, nous on les débranche systématiquement, parce que la plupart étaient pris sur les consommations des usagers, donc autant te dire qu'après t'as la facture d'électricité qui explose. Si c'est vraiment pas utile, le régisseur en général il le débranche, parce que ça coûte cher et puis ça chauffe rien. Après y'a une condensation là-dedans, c'est même pas la peine, y'a aucune évacuation. Et puis donc si t'as une petite gelée à -1° , déjà tu rentres dans ton bloc le matin à 7 heures il fait -1° , t'as les souffleurs qui soufflent comme des malades mais ça refroidi [*voulant dire « réchauffe »*] rien du tout. Quand tu dis « bon ben on va attendre un peu que les souffleurs fassent effet, que ça s'échauffe », tu t'repointes à 11h il fait -1° dans le bloc quoi. T'as aucune isolation, c'est du béton, y'a rien d'plus froid quoi. C'est glacial, quoi. »⁶⁶³

Cette organisation technique de l'aire laisse transparaître un conflit de légitimité entre le matériel et l'humain. À savoir que la préférence pour attribuer un chauffage aux locaux techniques plutôt qu'aux usagers traduit une

⁶⁶³ Entretien du 11 septembre 2008.

logique économique qui prévaut à toutes les étapes de la construction d'une aire, comme le souligne Paul dans l'extrait qui suit.



Photo 68 : Douche et soufflant



Photo 69 : Local technique (accessible uniquement au gestionnaire)

Bloc sanitaire de l'aire d'accueil du Thor, collection personnelle, 2011.

Nous avons pu constater lors de nos diverses visites d'équipements (aires d'accueil ou terrains familiaux) que cette conflictualité autour de la juste position du système de chauffage, non seulement reste prépondérante, mais surtout ne fait pas l'objet de discussions ou de débats particuliers ; tout comme, d'une façon générale la question du « confort » de l'aire qui ne peut être abordée qu'au travers de la matérialité même de l'accueil. Nous pensons, par exemple, à la proposition de changer le revêtement en gravillons calcaires qui avait été initialement choisi pour l'aire de Marseillan. Ce revêtement a été changé pour du béton au motif qu'il était salissant pour les caravanes (qui était d'ailleurs un argument avancé par les usagers eux-mêmes). Ainsi, cette question des « radiateurs » qui semblent bien à leur place lorsqu'ils chauffent les canalisations plus que les corps des résidents traduit également un point important qui est que les éléments de confort (en l'occurrence l'eau chaude, qui n'était pas « monnaie courante » sur les aires d'accueil des années 1990) viennent « fragiliser » l'aire. Plus que le bien-être des usagers c'est la pérennité de l'équipement qui prévaut. En séparant le local technique de la douche, c'est le passage de la chaleur qui se trouve entravé et qui révèle un fonctionnement non pas collectif (bien souvent fédéré autour d'une source de chaleur), mais de

« gouvernement » d'un collectif qui autorise la « perte » de chaleur. Or, cette forme de gouvernement opte pour la responsabilité limitée des usagers en ce que celle-ci transite par la gouvernance d'un gestionnaire. Là aussi on décèle une forme de déperdition, en la forme d'une dépossession. Il s'agit donc d'une responsabilité contrôlée, ainsi qu'en témoignent les aménagements techniques à l'intérieur des locaux des gestionnaires par lesquels ils peuvent avoir accès aux consommations en eau et en électricité des usagers « en temps réel » :



Photo 70 : Compteurs d'eau et d'électricité, local du gestionnaire, aire d'Annecy, Alexandra Frankewitz, 2012.

Nous voyons donc, à travers cet exemple des radiateurs, que la dialectique de la séparation qui gouverne l'organisation de l'aire est bien au service de la gouvernance de l'accueil sur ces équipements et, par là-même du gouvernement d'un public :

G : Ah ben d'toute façon y'en a plein qui prennent pas les douches là-dedans. On voit des douches l'hiver qui sont occupées par des machines à laver ou des trucs comme ça apparemment.

P : Pis après nous on a aussi les gens qui viennent nous voir et nous dire « faut faire d'la prévention par rapport aux économies d'énergie ». J'dis « ben d'accord. La mère de famille avec ses trois moutards qui doit prendre des douches le matin. Elle est obligée d'se taper des gros soufflants. Effectivement faut faire d'la prévention, mais faut aussi mettre des équipements qui permettent de l'faire ».

G : Pareil, tout bête y'a plein d'équipements complètement noirs, aucune ouverture. On est systématiquement en train d'allumer la lumière dès que tu rentres dedans. Heu...

P : Ça c'est lié à la façon dont les blocs préfa sont construits. Ils moulent ça d'un seul bloc et puis plus y'a d'ouvertures plus ça coûte cher, alors autant ils en mettent pas hein.

G : Et puis bon, le public se prête pas aux ouvertures. Tout le monde sait bien que les enfants cassent tout. 'fin moi c'est le discours que j'ai entendu hein. J'leur ai demandé pourquoi y'a pas d'fenêtre. C'est l'explication des gestionnaires qui sont pas les concepteurs du projet, hein mais... voilà.

P : Y'a toujours des problèmes parce que au niveau de la conception ben moi j'fait des cahiers des charges en général que je trouve pas mal, mais après t'as l'appel d'offre. Et puis t'as le bloc, qui vaut 10 000 euros de moins, qu'a pas d'ouvertures. Et la collectivité elle est là « bon, ben bon... ». Tout ça et puis finalement tu prends 8 fois sur 10 ce bloc là et puis ben voilà t'as un bloc merdique, quelques-fois un peu moins cher. Donc après t'es là... heu, moi j'ai qu'une voix consultative dans les appels d'offre. Quand tu fais de la conduite d'opération pour les collectivités que t'arrives dans l'appel d'offre et que tu dis « ce bloc là il est pourrav ou ce bloc là il est bien ». C'est qu'une voix consultative, si y'a 20 000 euros d'écart, l'élu il dit « moi j'vote pour ça hein ». »⁶⁶⁴

Ces dispositifs techniques qui opèrent à partir de l'inconfort et de l'injustice économique, relèvent de la discipline des corps qui refusent le plus souvent un tel traitement et luttent avec les moyens qui sont à leur disposition pour contrer les effets de la robustesse des matériaux utilisés pour l'accueil des voyageurs. Ces pratiques ou usages ordinaires des aires d'accueil tels que le fait d'arroser le goudron, ou de chauffer « à tout va » une douche en béton armé qui ne retient pas la chaleur, en plus d'être fermée par une porte en acier non isolée, ont vocation à attirer l'attention sur « ce qui ne va pas » chez les usagers. En effet, si des aménagements sommaires peuvent être effectués sur les aires à force que ces problèmes soient rapportés par les gestionnaires lors de réunions ou comités de pilotage, d'une façon plus générale ce sont bien les comportements des voyageurs qui sont visés et passés au crible de l'évaluation au regard des normes sédentaires de consommations en eau et en électricité. N'oublions pas que la possibilité d'avoir accès aux fluides est la raison principale pour laquelle les voyageurs consentent à se rendre sur les aires d'accueil. Mais le dispositif technique de raccordement (qui intègre la « coupure automatique ») est aussi, ce par quoi ils peuvent se retrouver exclus du « domaine public » dans lesquels ils continuent de se trouver lorsqu'ils séjournent « sur l'aire ». C'est ainsi qu'on observe, qu'en même temps qu'elle ouvre un accès, l'aire procède d'une multitude de logiques de fermeture.

À ce titre, on peut évoquer également la manière dont est traitée la question d'aménager une salle collective sur l'aire, en amont de la création des aires d'accueil. Bien que la Caf finance cet aménagement ayant vocation à créer une dynamique sociale sur l'aire ; dans l'Hérault, cette question a été débattue longuement avec les élus, dont certains se retrouvaient face à les recommandations contradictoires entre le cabinet missionné par l'Etat pour conseiller les collectivités et les représentants du volet social de l'Etat (DDCS et moi-même en tant que médiatrice départementale). En effet, les consultants privés mettaient en avant un point récurrent de conflit lié aux usages des salles collectives par les voyageurs évangélistes. Ce point est également mentionné par Paul qui a d'ailleurs décidé lui aussi de déconseiller la création de salles collectives sur les aires au motif qu'elles pourraient susciter des convoitises de la part des pasteurs difficiles à gérer :

« G : Et les salles collectives sur les aires ça vous le prévoyez ?

P : Avant oui, mais maintenant non parce qu'il faut qu'elle ait un usage précis sinon c'est dégradé. Et

⁶⁶⁴ Entretien du 11 septembre 2008.

bon... avant je mettais dans le cahier des charges une salle à vocation sociale mais comme TVT n'intervenant plus là dedans alors plus personne n'intervient. Alors soit c'était l'ASNIT qui s'en servait pour réunion, encore ça c'est le moins pire, ou alors ça reste vide et un jour ou l'autre les ados pétent l'entrée et tu te retrouves avec un truc dégradé. C'est pas tellement utile. »⁶⁶⁵

Ce type d'argument est généralement agrémenté de commentaires à partir de la notion de « droit commun » selon laquelle, les voyageurs sont supposés aller trouver dans les infrastructures de la commune, toutes les informations et tous les services sociaux dont ils pourraient avoir besoin. Lors des réunions préalables à la création des aires d'accueil, la question de la vie sociale sur l'aire était bien souvent balayée par cette rhétorique du « droit commun » qui voilait à peine la crainte qu'inspirent les formes de vie communautaire pouvant émerger sur l'aire. Cette crainte doit être appréhendée en termes de peur de perte du contrôle de l'aire, de dépossession en somme. La vie communautaire semble donc pouvoir être appréhendée comme une forme de concurrence à l'instauration d'une vie sur l'aire, telle que la collectivité locale l'a prévue. Mais, poursuit Paul, bien souvent la projection des partenaires sociaux sur cet équipement est difficile. Dans l'Hérault, sur les collectivités où les familles de voyageurs n'étaient pas connues par les services sociaux cette projection était effectivement impossible à concevoir :

« P : (...) Autant c'est compliqué de réunir les gens... pour aménager une aire, à faire déplacer les élus t'arrives à prendre une décision. Autant sur le domaine socio éducatif c'est chiant, c'est vraiment chiant rien que pour faire déplacer l'Inspecteur d'Académie déjà, il vient jamais aux réunions. Pour que les gens prennent une décision au Conseil Général c'est lent ils discutent beaucoup et en gros ils font rien. On est obligés avant d'ouvrir une aire de prévoir tous les équipements socio éducatifs intervention des services publics. Donc avant le début du chantier je faisais venir l'Inspecteur académique, l'assistante sociale de secteur, la Croix-Rouge, on se mettait tous autour d'une table et puis je m'attendais à ce qu'ils fassent des propositions concrètes : quand est-ce qu'ils interviennent... Et en fait non, personne ne prend de décision. Donc maintenant j'ai un papier tout près où je dis qu'il va y avoir une action socio-éducative engagée par le Conseil Général et je fais passer ça dans mon dossier de subvention après y a plus de problème, mais c'est vrai que c'est assez décevant.

G : Mais ça se fait quand même après ou...

P : Oui un peu mais c'est pas pensé. Est ce qu'il faut faire un accompagnement ?

G : C'est pas évident parce qu'en même temps on sait pas quelle famille il va y avoir sur le terrain...

P : Non mais maintenant on a 7-8 ans de recul par rapport à l'usage de l'aire d'accueil et on pourrait commencer à parler de l'aspect social. Est-ce qu'on cible bien la prestation sociale vers les familles qui en ont le plus besoin ? Est ce qu'il faut faire des permanences sur les aires ou pas ? Est-ce qu'il faut plutôt accompagner les familles dans les services de droit commun au niveau de la petite enfance ? Qu'est ce qu'il faut faire ? Toutes ces choses là, on pourrait commencer à fournir des informations aux services sociaux, aux services de la petite enfance. Mais en fait jamais personne ne nous demande rien alors que nous on tient des fichiers vachement précis on sait qui est où. Bon on n'a pas les conditions de ressources...

⁶⁶⁵ Entretien du 11 septembre 2008.

G : Mais c'est exigé par la Caf.

P : En plus c'est exigé par la Caf.

G : Ils en font quoi à la Caf ?

P : Rien. Pourtant ils ont des demandes de plus en plus précises. Mais ça dépend des CAF. Tu vois y'a des directives nationales mais y a des CAF qui demandent des renseignements plus précis, par exemple quand le couple est pas marié, qu'ils portent pas le même nom, qu'ils ont des enfants, c'est pas simple pour le régisseur. »

Ces dernières remarques qui font explicitement référence au contrôle social opéré par le gestionnaire lui-même, nous conduisent à aborder une dernière forme de discipline qui s'opère cette fois-ci par un « mélange des genres » comme nous l'indiquait Monsieur Renardo plus haut pour parler de la logique sécuritaire des aires. On comprend, à partir de la manière dont est organisée l'aire, que la dialectique de la séparation des informations, des corps, des places, des activités, etc. est au service d'une ingérence plus puissante qui se donne à voir lors de l'inauguration de l'aire d'accueil :



Photo 70 : Coupure du ruban tricolore



Photo 71 : Visite des blocs sanitaires

Inauguration de l'aire d'accueil de Frontignan, 17 janvier 2013, collection personnelle, www.desaires.fr

Le seul moment où s'exprime l'honneur de l'accueil est celui de l'inauguration de l'aire qui réunit tous les partenaires enrôlés de près ou de loin dans sa réalisation. Notre webdocumentaire permet de saisir l'ambiance qui règne lors de ce moment cérémoniel à partir de l'exemple de l'inauguration de l'aire de Frontignan⁶⁶⁶. Ce jour là est particulier pour les partenaires qui, en tant que producteurs de l'aire, disposent d'un droit de visite de l'aire « à nu » (donc en tant qu'équipement matériel « livré » à ses acheteurs), qui se traduira ensuite par un

⁶⁶⁶ Le maire de Frontignan et Président de l'agglomération du Bassin de Thau entame son discours par ces mots : « Le dossier de la création de l'aire d'accueil des gens du voyage a été ouvert en aout 1789 quand des femmes et des hommes révolutionnaires ont décidé d'écrire un préambule à la Constitution qu'ils voulaient donner à la République naissante. Et dans ce préambule ils voulaient que figurent les droits dits naturels de l'humanité. (...) C'est donc il y a un peu plus de 220 ans qu'a été décidé, par d'autres que nous, la construction de cet équipement. ». Cf. http://www.desaires.fr/#Copie_de_Inaug_Tribune. Et, pour la visite de l'aire en tant que telle, aller à http://www.desaires.fr/#Copie_de_Aire_de_Frontignan.

droit de regard sur ce qui s’y passe. C’est une partie importante et invisible du fonctionnement de l’aire, puisque c’est à ces acteurs que le gestionnaire, particulièrement lorsqu’il est engagé dans un projet social, rend des comptes. Soulignons d’ailleurs que si les aires d’accueil sont équipées d’internet c’est seulement pour faciliter le travail des gestionnaires, les aires équipées d’un réseau wifi pour leurs usagers sont jusqu’à présent, loin d’être majoritaires.

Au delà de l’architecture alliant le béton et le goudron, l’architecture informatique de l’aire gouvernée par le gestionnaire permet de diffuser aux « commanditaires » des informations provenant de l’usage de l’aire, à savoir de ses usagers en tant que personnes et de leurs usages en tant que résidents et consommateurs de fluides. Ainsi, la mutualisation de moyens qui accompagne la création et le fonctionnement d’une aire (pour la Caf par exemple il s’agit du versement de l’aide à la gestion et du financement de la salle collective lorsqu’il y en a) trouve une forme de compensation dans la « mutualisation » des données provenant de l’équipement. Il s’agit là d’une nouvelle forme de « coprofilage » de la présence voyageuse par laquelle elle est transférée comme « donnée » au sein de l’économie du social, à partir de formes de sondages et de calculs qui permettent d’isoler des éléments d’information – par exemple sur la scolarisation des enfants : combien sont scolarisés et où ? – cadrés par les tableurs des logiciels de traitement des données. N’ayant pas eu accès aux infrastructures qui gèrent ces « données » nous ne savons pas réellement comment ces informations sont ensuite retraitées au sein de cette économie du social. Notons cependant que ce ne sont pas uniquement les usagers qui sont « regardés » et évalués dans leurs usages de l’aire, mais également les professionnels qui y interviennent et tout particulièrement les gestionnaires qui peuvent s’avérer de puissants facilitateurs de l’action avec les usagers ou au contraire de véritables « gardiens » empêchant que quiconque se mêle de la vie de « leurs » résidents⁶⁶⁷. Toujours est-il que la structure de l’aire d’accueil offre toute une série de ramifications invisibles qui en font non seulement un espace panoptique mais également hétérotopique (Foucault M., 1967) dans le sens où ce ne sont pas simplement les projections des usagers et gestionnaires qui sont à l’œuvre, mais aussi celles d’institutions sédentaires qui se tiennent ordinairement à distance de ces équipements.

1.2.2. Le pouvoir pondérateur du gestionnaire : là où l’hospitalité se niche

La dignité de l’accueil repose sur des conditions de confort suffisamment élaborées pour que les usagers se sentent « bien » (mais pas « chez eux »). Malgré la récurrence des discours consistant à appréhender l’aire

⁶⁶⁷ En tant que médiatrice, nous avons essuyé des refus d’entrer en contact avec des résidents d’aires d’accueil à plusieurs reprises. Parmi les plus notables, en 2005, à Montpellier, j’accompagnais un journaliste souhaitant relayer les mobilisations des voyageurs contre la taxe d’habitation sur les résidences mobiles. Le gestionnaire nous a fait savoir qu’il devait obtenir l’aval de sa hiérarchie avant de nous laisser entrer sur l’aire (aval qu’il n’a pas obtenu). Et en 2013, à Castelnau-le-Lez, alors que nous sollicitons le gestionnaire pour mettre en place des actions socio-éducatives avec les jeunes de l’aire, ce dernier nous simplement répondu que « ses usagers » n’étaient pas demandeurs de ce type d’intervention, sans même les consulter.

d'accueil comme un « quartier »⁶⁶⁸, il découle de la partie précédente qu'entrer sur une aire d'accueil n'est pas un acte inopiné tel que celui qui conduit le flâneur à s'aventurer dans un quartier qu'il ne connaît pas. Si les promeneurs peuvent s'approcher des abords de l'aire d'accueil, il y a fort à parier qu'ils n'y pénétreront pas, au moins par pudeur. Entrer sur une aire d'accueil suppose en effet d'avoir quelque-chose à « y faire » (et que cela soit jugé acceptable par le gestionnaire, à partir de sa grille de perception de « son public »), sans quoi la présence d'un « intrus » risquerait d'être appréhendée par les « habitués » (gestionnaires et résidents) comme suspecte ou tout au moins « curieuse ». Entrer sur une aire suppose d'adopter une attitude qui relève à la fois de la pudeur et de la curiosité. S'approcher du panneau d'affichage, s'il y en a un, permet déjà de comprendre qu'il s'agit d'un espace payant, ce qui est ne première forme de connaissance intéressante pour n'importe quel badaud, citoyen de la commune. Ces remarques introduisent la question de la posture et du rôle qu'elle joue dans le travail du sens de l'accueil. Cette partie s'intéresse donc plus particulièrement aux « technologies sociales » (Callon M., 2017 : 295) par lesquelles les gestionnaires parviennent à agir sur le dispositif d'accueil pour faciliter l'exercice de leur mission, soit « favoriser le succès des attachements » (Callon M., *ibid.*).

1.2.2.1. Agir sur le dispositif matériel

Si certains gestionnaires sont « à cheval » sur les règles de gestion, c'est parce qu'ils sont considérés par leurs employeurs comme devant être les premiers à pâtir du non respect des règles. Ainsi, l'entrée en force d'un groupe d'une trentaine de caravanes sur l'aire d'Agde en décembre 2009 s'est-elle soldée par un licenciement abusif du gestionnaire au motif qu'il aurait, selon l'employeur, « décidé unilatéralement » de les laisser entrer ; tandis que celui-ci expliquait qu'il avait été mis sous pression par les voyageurs qui sont entrés en masse à partir de la 3^{ème} caravane⁶⁶⁹. Cette entrée en matière a vocation à nous remémorer les conditions d'urgence à partir desquelles les voyageurs peuvent être amenés à « forcer l'accès » en faisant céder les dispositifs matériels. Ici, les voyageurs « s'attaquent » à un équipement presque « mort-né », qui cultive l'inertie et le blocage de l'accès par des procédés que nous avons décrits plus haut. Le gestionnaire est ici dans l'une des plus mauvaises postures bien que les règles à partir desquelles il exerce sa mission soient très

⁶⁶⁸ Ce terme est récurrent dans les discours des employés de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau, qui se veut particulièrement accueillante au regard d'autres intercommunalités de l'Hérault. Le président de l'agglomération et maire de Frontignan l'emploie d'ailleurs dans son discours lors de l'inauguration de l'équipement : « Vous savez, c'est rien pour moi de dire que je suis heureux, avec les élus qui m'entourent, de pouvoir enfin couper le ruban (...), et de pouvoir en m'adressant à vous, m'adresser aussi et surtout à celles et ceux qui sont pas là, mais qui y viendront dans les jours, les mois et les années qui vont arriver. Qui viendront passer quelques heures, quelques jours, quelques semaines, quelques mois, et leur dire en notre nom à tous, habitants du bassin de Thau, en notre nom à tous, Républicains de notre pays la France, qu'ils y seront les bienvenus, et que nous aurons infiniment de plaisir à les accueillir, non pas sur cette aire – le mot est difficile – mais dans ce quartier de Frontignan-La-Peyrade (...). Je voudrais aussi, pour conclure, demander aux élus qui m'entourent et aux membres de l'administration de Thau Agglo, de considérer ce lieu comme un lieu ordinaire de notre agglomération, c'est-à-dire un lieu où les élus et les gens de l'administration doivent venir. » (cf. http://www.desaires.fr/#Copie_de_Inaug_Tribune).

⁶⁶⁹ Arrêt CA Montpellier du 7 novembre 2012, 4^{ème} chambre sociale, n° 11/03240, SARL GDV c/ Laurent X.

claires. Ce qui se passe, c'est qu'il ne parvient pas à « tenir » sa position, parce que le matériel peut céder avant lui. Certains gestionnaires comprennent rapidement que leur rôle sur l'aire peut s'avérer piégeant s'ils s'en tiennent à « appliquer » purement et simplement les règles. Pourtant c'est sur ce respect des règles qu'ils sont aussi jugés et évalués, ce qui limite la possibilité d'agir avec les règles. L'expérience montre aux plus aguerris qui ont surmonté ce type de mise à l'épreuve, que pour gérer une aire d'accueil il faut apprendre à retravailler les règles. Cela commence le plus souvent et le plus simplement par la dimension matérielle, et notamment l'accès à l'aire. Certains gestionnaires comme Naïs, que nous avons vu évoluer sur un poste à responsabilité au niveau de la gestion sur plusieurs départements, choisissent de laisser l'accès ouvert. Cela commence par des discussions franches avec les voyageurs, ou une écoute sensible des zones de tension sur l'aire qui procurent au gestionnaire les arguments pour commencer à jouer avec la règle, à l'insu de son employeur tout d'abord, puis progressivement en assumant ouvertement une position sur ce sujet face aux commanditaires. C'est ainsi que l'aire de Marseillan que nous avons vu s'ouvrir en 2009, n'a jamais montré ses « plots », parce que Naïs a su convaincre son employeur puis la collectivité que cela était « contre-productif » au regard des craintes et risques liés au fait de se retrouver « enfermés sur l'aire », exprimés par les voyageurs.



Photo 73 : Les plots rabaissés de l'aire de Marseillan, « La face et le fond de l'aire » (5'18'') réalisé en 2015⁶⁷⁰

Une autre manière, là encore qui peut sembler ordinaire ou anodine, est celle qui consiste pour Paul à débrancher les radiateurs soufflants situés dans le local technique jouxtant la douche. Lorsqu'on suit son raisonnement, on comprend qu'il a mûri cette décision à partir de constats selon lesquels, là encore, ces radiateurs étaient la plupart du temps improductifs et ne servaient qu'à alourdir la facture des usagers. Plutôt

⁶⁷⁰ Film visionnable sur <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Materialiser-l-experience-voyageuse>

que d'avoir à gérer une expulsion pour motif de non paiement des fluides, le gestionnaire choisi d'éliminer cette surcharge produite par la conception de l'aire. Pour les plots rabaissés comme pour le radiateur éteint, l'idée est d'atténuer une pression qui s'exerce, par vases communicants, sur les voyageurs et les gestionnaires. Et en levant ces deux sources de tensions, le gestionnaire travaille également à délester la renommée des gens du voyage de ses images de « casseur » ou de « voleur ». Disons, que c'est en partant de ces images négatives que les gestionnaires parviennent à convaincre que ces mesures d'annulation de tensions sont productives.

Lucas rapporte également, une autre manière d'agir sur le dispositif matériel en travaillant toujours cette question de la consommation en électricité :

« Sur l'électricité là où on fait tout un travail, c'est que on mesure à l'année, parce qu'on fait des relevés de compteurs, etc., on mesure à l'année le nombre de kilowatt-heure consommés, et le nombre de kilowatt-heure consommés en moyenne par semaine, par famille. Et j pense que ce qui est important c'est que souvent on s'aperçoit que les abonnements pris par les collectivités heu... donc le nombre d'ampères en fait pris, heu... qui fait que, du coup, on a une location de compteurs heu... enfin l'abonnement est extrêmement élevé etc., ça on peut l diminuer. On fait diminuer l'ampérage parce qu'en fait y'a pas besoin d'autant d'ampérage, donc on diminue le coût de l'abonnement et donc on peut diminuer le prix de l'électricité. Et ça c'est intéressant parce qu'on s'aperçoit parfois franchement que le volume consommé à l'année est largement inférieur (*petit rire d'étonnement*) à l'ampérage prévu sur l'aire. Alors c'est parce que quand on conseille l'aménagement de l'aire, untel va dire qu'il faut 16 ampères, l'autre machin, enfin voilà tout l monde y va de son histoire, parce que les voyageurs consomment beaucoup plus, que ci que ça. C qui peut être le cas suivant les région et c qui peut être le cas selon le comportement des voyageurs, c'est vrai. Y'en a qui consomment peu, y'en a qui consomment beaucoup, selon leur mode de chauffage et compagnie, mais je pense que... en tout cas, et nous on le fait pour toutes les collectivités. C'est qu'on leur dit « attendez, voilà, vous avez tant d'ampérage, la consommation de notre retour d'expérience sur un an, elle est de tant, on peut diminuer l'ampérage ». Vous diminuez l'ampérage, vous diminuez de fait le coût de l'abonnement donc vous diminuez le prix. Parce que la vraie discussion elle est sur l'électricité souvent, enfin le droit d'place et l'électricité. L'eau, et on en discutait tout à l'heure avec un voyageur, j pense que l'eau elle est pas... Voilà, l'eau ils la paient et... biensûr qu'c'est toujours trop cher de tout façon, quand on n'a jamais rien payé, c'est sûr qu'c'est toujours trop cher. Mais finalement sur l'eau ça passe à peu près bien. Donc ça c'est un vrai conseil qu'on fait aux collectivités et qu'on apporte, enfin moi je... là-dessus c'est un vrai... Après ils décident. Mais en tout cas j'estime que notre rôle, et c'est marqué dans nos bilans, ayant fait cette proposition aux collectivités, après j'peux pas discuter à leur place heu... voilà, mais c'est une vraie proposition aux collectivités. »⁶⁷¹

Une autre technique pour contrer les effets du dispositif matériel consiste à désactiver la fonction « coupure d'électricité » pendant les week-end, ce qui est une pratique assez répandue qui permet de faire face aux ruptures imprévisibles d'alimentation en électricité et eau. Paul rapporte qu'il peut aussi aller jusqu'à faire des avances d'approvisionnement en fluides pour dévier la trajectoire du logiciel si le gestionnaire n'a pas la main libre sur la désactivation de l'alimentation en fluides :

« G : Là les familles elles ont accès au compteur ?

⁶⁷¹ Entretien du 20 avril 2012.

P : Ça dépend des terrains. Y'a certains terrains quand ils consomment beaucoup y'a des leds qui s'allument. Donc elles se disent « là j'ai consommé tant ».

G : En fait ce que j'ai beaucoup entendu : système télégestion OK mais avec adaptation, que ça coupe pas quand les gestionnaires sont pas là.

P : Oui c'est comme ça, mais nous on applique dans certains cas des petites avances. Ça c'est plus au gestionnaire de gérer son terrain comme il veut. Normalement y a des règles précises, on n'a pas l'droit d'appliquer d'avances.

G : Appliquer d'avance ça veut dire ?

P : Ben si la famille peut pas payer le régisseur, il met 20 euros de plus sur le compte. Et quand la famille a 20 euros ils lui filent 20 euros, et ils en ont déjà consommé un peu quoi. Ça c'est vraiment le feeling du régisseur quoi, parce que c'est quand même couperet comme système du jour au lendemain tu peux te retrouver bing on te coupe le courant ! C'est un peu délicat, surtout l'hiver. Moi ça me pose problème l'hiver, on sait jamais ça peut couper un lundi matin il fait super froid y a un gamin qui peut être malade. Mais bon y'a des régisseurs qui coupent pas, ça faut pas le dire à la direction de TH. Si tu coupes en plein hiver, faut s'envoyer les familles le reste de l'année, ils te disent « mon gamin il avait ci ou ça », c'est un peu dangereux quoi. »⁶⁷²

On comprend donc que les régisseurs sont conduits parfois à prendre des décisions à partir de leur propre conscience de la situation dans laquelle le dispositif matériel place les familles qui vivent sur l'aire. Rappelons qu'elles ne peuvent pas sortir comme bon leur semble. Le régisseur, qui est en interaction directe avec les familles sur ces problèmes liés au confort sur l'aire, agit comme un pondérateur entre les contraintes imposées par le matériel et le règlement intérieur voté par la collectivité locale, et les besoins ordinaires des voyageurs de se sentir sécurisés sur l'aire et non pas menacés par une technologie astreignante.

En mettant les usagers « hors d'atteinte » des dispositifs matériels les plus coercitifs, les gestionnaires gagnent en confiance auprès des usagers, tout en se réservant la possibilité de réactiver ces fonctionnalités techniques en cas de conflit. Tous ces procédés interruptifs de la machine gestionnaire permettent aux régisseurs d'interagir avec les usagers sans les interférences du dispositif matériel. Ils visent d'une certaine manière à fluidifier non seulement l'aire mais les relations entre gestionnaires et voyageurs. Cette fluidification, lorsqu'elle est réellement activée et efficace, est sans limites dès lors qu'elle permet de consolider l'attachement des voyageurs à l'aire et l'attachement de l'aire à la commune.

Elle peut ainsi se traduire par des moyens d'atténuer l'éloignement de l'aire par rapport au centre urbain et commencer à ressembler à un quartier, lorsque les commerçants des environs empruntent le chemin de l'aire une matinée ou deux par semaine :

⁶⁷² Entretien du 11 septembre 2008.



Photo 74 : Camion boulanger sur l'aire de Frontignan, collection personnelle, 2014.

Toutes les actions entreprises par le gestionnaire sur le dispositif matériel sont ainsi difficilement séparables de la sphère du relationnel et du social. Disons que bien souvent les gestionnaires ont une conception de leur métier à partir de ce « juste équilibre » entre le technique et le social.

1.2.2.2. Agir sur le dispositif social

Notre propos ici est de considérer que les agents positionnés dans une activité économique « spécialisée » à partir du « traitement » du public des gens du voyage (le plus souvent sur les aires d'accueil) sont conduits à développer des rentes de situation. C'est-à-dire que le savoir-faire relationnel, technique, social auprès de ce public, est susceptible de se convertir dans de nouvelles formes d'activités et ouvrir de niches économiques au sein desquelles ce « savoir-faire » peut s'avérer productif. Selon les différents acteurs de la filière sociale ou gestionnaire que nous avons rencontrés, ce savoir faire repose essentiellement sur un « savoir se positionner » qui nécessite un travail à partir du « savoir être ». Nous allons donc nous focaliser sur le recrutement des gestionnaires puis, sur leur « formation » pour comprendre comment la « technologie sociale » se met en œuvre à travers eux. Pour être efficace, il faut que leur action soit « adaptée » aux besoins du marché de la gestion.

1.2.2.2.1. Le recrutement des gestionnaires

La première intervention sur le dispositif social de l'aire consiste pour les collectivités locales et les sociétés de gestion à procéder à un « bon recrutement ». Il y aurait tout un travail à faire sur l'histoire de ce métier de gestionnaire d'aire d'accueil des gens du voyage, en quête de reconnaissance. « *Faut pas oublier que les personnes embauchées dans les années 1980 étaient parfois des ex-soixante-huitards. C'était quand même des profils particuliers* » estime Sylvain avant de souligner que jusque dans les années 2000, des directeurs

d'associations « amies » des gens du voyage ont pu trouver une forme de reconversion dans la gestion des aires d'accueil. « *Après avoir arrêté leur activité de directeur d'association, ils savent rien faire d'autre : ils ont eu cette fonction. Parce que déjà aujourd'hui c'est difficile de recruter un directeur de gestion, t'imagines dans les années 70 c'était encore plus difficile.* »⁶⁷³. Ils sont parvenus à faire proliférer autrement le savoir relationnel acquis au cours de leur activité associative. Mais inversement les recrutements d'ex-soixante-huitards, « *pas d'un très bon niveau* » souligne Sylvain, ont pu donner lieu à des évolutions de carrières au sein du secteur associatif :

« G : Donc tu veux dire des gestionnaires qui sont devenus directeurs d'association

S : Oui oui. Ça a été quand même une belle promotion sociale pour ces gens là, et aussi un vrai leurre parce qu'on n'a pas amené ces gens là à accéder à une formation, une analyse professionnelle et au final ça sert à rien. Ils savaient pas faire grand chose d'autre. Ils connaissent super bien les familles mais bon, ils sont plus du tout sur un registre professionnel quoi. Mais dans tout le champ des nouvelles sociétés qui ont pris la suite, y'a en a quand même très peu qui connaissent le suivi des familles. »⁶⁷⁴

D'une certaine manière on peut parler d'une nouvelle étape qui a été franchie à partir des années 2000, qui consiste en une déconnexion plus systématique entre les associations « amies » des gens du voyage et les aires d'accueil. Les associations se sont centrées sur les activités d'insertion, délaissant progressivement la gestion des aires d'accueil, devenue une affaire technique plus que sociale. Cependant les acteurs associatifs demeurent des acteurs particulièrement influents sur le territoire, notamment auprès des acteurs institutionnels et politiques. C'est vers eux que l'on se tourne pour « trouver des solutions ». Soizic est directrice d'un centre social implanté sur une aire d'accueil des gens du voyage en Seine Maritime. Sa longue expérience au sein de foyers Sonacotra avant d'arriver sur ce poste oriente probablement son analyse à partir de la « posture néocoloniale » sous-jacente à l'intervention sociale auprès d'un public largement ethnicisé par des politiques d'Etat. Après avoir restructuré complètement l'équipe du centre social, elle s'est essentiellement concentrée à travailler la question du *juste* positionnement des salariés vis-à-vis du public voyageur :

« S : Un centre social c'est un lieu à la libre adhésion. Ou alors faut pas empocher la sub' de la CAF hein. Mais lis la charte des centres sociaux. Et y'a 30 centres sociaux dans l réseau d'la FNASAT, bah j'aimerais bien qu'y s'appellent que... faut pas être intrusifs. Faut pas être dans l... Surtout quand on est sur les aires d'accueil, on est vraiment intrusif. Moi j'ai beaucoup vu ça en m'baladant dans l réseau d'la FNASAT y compris pour des formations, des... des embauchés. Mais... faut bien les cadrer, les mettre dans les rails quoi. Sous prétexte que c'est un public vulnérable ou... Merde, c'est d'la chair à canon, quoi c'est... Ah j'sais pas comment dire, c'est heu... C'est d'la posture néocoloniale quoi, avec le pire et l meilleur, mais tu sais comme les bons samaritains, ou les... on allait sauver ces bons sauvages, on allait leur apprendre heu...

G : Donc on n'en est pas tout à fait sorti.

⁶⁷³ Entretien du 6 septembre 2008.

⁶⁷⁴ Entretien du 6 septembre 2008.

S : Le bon Dieu, l'hygiène et l'éducation des enfants. Bah non on n'en est pas tout à fait... alors avant c'était avec un énorme jugement moral sur leurs croyances, leurs valeurs, et leur façon d'être et il fallait donc qu'on les éduque.

G : Enfin les jugements ils y sont encore je pense.

S : Oui mais avec en même temps un espèce de dogme, une doxa paradoxale, à l'envers... de dire « bah faut respecter leur culture » heu... comme si heu... alors tu sais c'est une bulle de... des fois j'leur « mais foutez les sous une bulle hein tant que vous y êtes ». Parce que faut surtout pas qu'y bougent hein ! Pis si y pouvaient encore être dans des roulottes en bois, « ma beauté ! » (*prenant l'accent voyageur*). Tu vois c'est que j'veux dire ? Et j'leur dis « mais... si vous aviez eu l' pouvoir sur l'village où vivait ma grand-mère elle s'rait encore à la lampe à pétrole ! » Tu sais au musée des arts et traditions populaires ! Parce que c'est tellement joli une paysanne en sabots qui fait tourner son machin à linge là. Tu vois ? Eh beh non. J'veux dire... du coup heu... un voyageur qui demain il habite en appart, c'est passé pour de bon dans la sphère privée l'fait qu'il est voyageur. Là comme y sont en caravanes, c'est comme si y étaient à poil quoi. Et on se sert et on s'narcissise, et on s'auto-missionne, et vas-y qu'on va aller sauver leur culture, voire les remettre dans leur culture ! J'entends des conneries comme ça moi des fois dans le réseau d'la Fnasat. J'dis « mais d'où ça vous r'garde ? »...

G : Ouai, ouai c'est clair.

S : « D'où ça vous r'garde ? »... « Assurez-vous que les gens... assurez-vous et travaillez pour que les gens y'ait à la fois l'accès aux droits, l'autonomie donc c'est de l'éducation et de l'entraînement, et la promotion sociale ». Et on sait produire une élite in fine. Voilà, tirer tout l'monde vers ça. Et après ce que feront les gens de leur spécificité d'appartenance c'est leur affaire. »⁶⁷⁵

Dans l'Hérault, où on ne trouve pas d'association « amie » des gens du voyage⁶⁷⁶, nous n'avons pas réellement observé ce problème de l'ingérence culturaliste. Mais Daniel Bizeul, à partir de son enquête menée dans les années 1980 auprès des associations « amies » des voyageurs dans l'Ouest de la France (Mayenne et Loire Atlantique essentiellement), mentionnait déjà ces formes de catégorisations à partir de postulats idéologiques divergents du public des aires d'accueil. « En ce qui concerne les voyageurs, le tableau habituellement dressé est délimité par deux catégories opposées : les « Tsiganes », abstraitement parfaits et plutôt rares, et les « voyageurs à problèmes », présents en quantité. Ces deux dénominations, couramment utilisées par les employés, reposent sur des principes de production distincts. L'une en effet, celle de Tsigane, correspond à la désignation savante (...). Mais les Tsiganes des récits et des comptes rendus de recherche ne fréquentent pas les terrains spécialisés ; tout au plus les employés des terrains les côtoient-ils lors d'un festival tsigane, dont la préparation leur donne un surcroît de travail pour un moment de rêve mince et éphémère. Et autant qu'un écho romantique et folklorique, le Tsigane idéal induit chez eux un mouvement d'inquiétude, car il est porté par des spécialistes, universitaires ou écrivains, qui fréquemment dénigrent en bloc leurs actions,

⁶⁷⁵ Entretien du 18 janvier 2016.

⁶⁷⁶ L'association héraultaise membre du réseau de la FNASAT est l'association APAG-centre gitan que nous avons évoquée au chapitre 1. Cependant, il est intéressant de noter (au regard de ce qu'évoque Soizic) que cette association cultive une certaine appétence pour la dimension culturelle gitane.

les accusent de déculturer et détruire cette population, et d'agir selon les vœux de l'Etat maléfique. (...) L'autre dénomination, celle de « voyageur à problèmes », est le fruit de l'activité professionnelle, et indique ce qui fait la matière essentielle du travail, à laquelle il n'est pas possible d'échapper. Ces « voyageurs à problèmes » hantent la pensée des employés, parce qu'ils occupent leurs journées, désorientent leurs plans, rendent inutile leur bonne volonté. (...) Les voyageurs qui forment le lot de l'activité quotidienne des employés, en ce qu'elle a d'inquiétant, s'arrêtent longuement sur les terrains, paraissent souvent détachés de toute source culturelle noble, ne se définissent plus que par leurs situations précaires ou délinquantes, deviennent des « cas », précisément des « voyageurs à problèmes », ceux sans lesquels le travail serait un agrément possible, ceux sans lesquels imaginairement une proximité et une rédemption du Tsigane idéal serait pensable. » (Bizeul D., 1989 : 63-64).

Si les associations issues du secteur caritatif ont pu cultiver une forme de connaissance du Tsigane, pensant peut-être trouver dans les écrits historiques et anthropologiques des explications aux « problèmes des voyageurs », les sociétés de gestion se situent souvent aux antipodes du culturalisme et tendent, comme les travailleurs sociaux rencontrés par Daniel Bizeul, à se méfier de cette approche. Cependant, les cadres des sociétés de gestion apprécient généralement de recruter des personnes ayant une forme de connaissance *pragmatique* des voyageurs, qu'ils aient déjà en somme eu affaire à certains d'entre eux, qu'ils aient déjà eu à « gérer » des situations délicates « avec eux ».

Lorsque Paul m'amène sur les aires gérées par TH, nous faisons la connaissance de plusieurs régisseurs sur différentes aires. Parmi ceux que j'ai interviewés au moins deux (Yves et Xavier) provenaient du secteur sécuritaire. Ce type de recrutement dévoile les intentions bien évidemment de protection de l'équipement lui-même par rapport à une population appréhendée comme une « classe dangereuse ». Mais ce type de profil semble cependant coïncider à des attentes non seulement de l'employeur et mais du candidat lui-même, par le fait que ces expériences professionnelles (de gendarme et de gardien de boîte de nuit par exemple) impliquent une certaine connaissance, du moins certaines formes de communication avec le public des gens du voyage :

« P : C'est vrai que quand on passe une annonce « recherche régisseur aire d'accueil ». Quand même 9 fois sur 10, l'ANPE nous envoie des gens qui ont le profil société de gardiennage. C'est pas forcément un problème hein, mais heuff... on est... c'est la réalité.

G : Est-ce que c'est le fait que ce soit le terme « régisseur », ou « aire d'accueil » qui... ?

Y : Aire d'accueil j'pense.

P : C'est l'aspect « aire d'accueil ». Mais heu... c'est pas forcément un problème, mais c'est vrai qu'on passe à côté de plein de gens quoi. (...)

G (à Y et X) : Vous pouvez me dire un peu vos profils avant d'arriver ici, c'que vous avez fait ?

Y : Oui, ben j'vais fermer la porte moi ! (*éclats de rires pendant qu'il ferme effectivement la porte de*

l'algéco dans lequel nous nous trouvons). C'est un truc qu'est pas trop apprécié dans l'secteur. Heu, moi j'étais gendarme adjoint.

G : Ouï aille aille !! D'accord et dans l'coin, dans la région ?

Y : Non, en Sologne. Donc ça va. Ça m'a causé des p'tits problèmes quand j'ai travaillé dans l'41. Parce que moi j'ai d'abord été embauché en fin de compte sur un CDD où justement j'étais itinérant, mais sur les deux départements. (...) Donc heu... c'est vrai que dans l'41 j'suis r'tombé sur des gens qui m'ont posé la question que moi j'avais l'impression d'avoir déjà vus et eux aussi.

G : D'accord (*rires*).

Y : Donc on m'a proposé d'bosser dans l'37, j'ai pas dit non. Parce que en fin de compte là on a des voyageurs qui changent pas trop d'département donc heu... (...) Et j'ai quitté la gendarmerie donc en été 2006. (...) Ah moi faut pas m'envoyer en remplacement à Romorentin hein !

P : Pourtant y'a un paquet de familles là-bas aussi !

Y : Eh oui, mais le problème c'est que j'les connais ! (*rires* (...))

G : Donc t'avais d'jà eu des contacts avec des voyageurs dans le cadre de ton travail...

Y : Ouai, ben on n'a pas tout-à-fait les mêmes contacts mais oui, non... j'connaissais déjà la population. J'suis pas v'nu disons sans connaissance heu... minime de la population.

G : D'accord et t'avais envie de faire ce travail ou c'était pour trouver un boulot ?

Y : Non, c'était trouver un travail parce que j'ai fait, donc après avoir quitté la gendarmerie heu... j'ai essayé de passer des concours administratifs ou autres. Bon j'ai... 'fin bon j'devais pas avoir le niveau suffisant. Et heu... ben neuf mois de chômage quoi c'est... J'commençais par tourner un peu en rond. Donc on m'a proposé ce travail là parce que j'connaissais déjà quelqu'un qui travaillait à TH. Et heu... voilà. J'suis... Apparemment j'ai fait l'affaire à l'entretien d'embauche donc heu... voilà. (...)

G : Et vous alors vos profils c'est quoi ?

X : J'ai fait plein d'trucs. Moi j'ai commencé par heu... par être militaire, après j'ai travaillé dans l'commerce, j'ai fini adjoint d'chef de magasin dans dans des... dans des... comment on appelle ça ? des Superettes de quartier là en région parisienne. Sinon, j'ai eu une formation de mécanicien auto. Mais j'suis pas allé jusqu'au bout du BEP. Les conditions n'étaient pas réunies (*rires*). Après j'ai fait une formation de moniteur-raccordeur en lignes dans les télécommunications parce que j'avais le projet de monter des lignes de télécommunication en Afrique dans les pays francophones. Et puis là ben ça s'est pas fait parce que la comptable du centre de formation a eu un bébé de moi ! (*rires*). (...) Et... et puis du coup bah... bon ben après j'ai... j'ai travaillé dans la sécurité, donc j'ai été agent cynophile de... c'qu'on appelle vulgairement « maître-chien », donc en réalité c'est « agent cynophile de sécurité ». J'ai terminé chef d'équipe. (...) Donc heu... suite à mon dernier licenciement économique parce que j'travaillais dans une discothèque, j'ai cherché autre chose. On m'avait proposé Loches (*rires*). On m'a proposé le terrain de Loches mais l'problème du terrain d'Loches c'est que étant donné qu'j'faisais la sécurité de la discothèque de Loches et puis que... (...) j'ai refusé parce que l'ANPE quand ils m'ont proposé l'poste j'leur ai dit « ben non, j'connais la moitié des mecs qui sont sur l'terrain, qu'est-ce que vous voulez qu'je gère ? »

P : Ben ouai à Loches, en plus à Loches c'est des gens qui bougent pas beaucoup.

X : Ben non, c'est des sédentarisés hein. Et puis bon j'les connaissais tous quoi donc heu... 'fin pas tous mais bien la moitié, bien la moitié. (...) Donc j'ai refusé, et puis heu... avant que l'ANPE ne me signale l'annonce de Tsiganes Habitat, y'a quelqu'un de Tsiganes Habitat qui m'a parlé du poste. Donc j'ai donné mon CV, j'ai été recontacté et puis embauché. »

Ainsi, si le fait d'avoir côtoyé dans d'autres contextes professionnels les gens du voyage est souvent un facilitateur lors du recrutement, il peut aussi être appréhendé comme un réel obstacle par les candidats qui peuvent sur ce simple motif refuser de donner suite à une proposition d'embauche. Le fait de connaître les voyageurs est loin d'être un argument suffisant pour occuper un poste de gestionnaire, pas plus que le fait d'être voyageur ou « issu » de la communauté qui relève, comme le souligne Claire Cossée (Cossée C., 2004 : 78-79), davantage d'un fantasme d'autorégulation par le communautaire que d'une démarche réellement pensée par les décideurs publics.

Ces deux profils sécuritaires sont révélateurs de deux logiques qui précèdent la gestion des aires d'accueil. Tout d'abord, on voit ressurgir l'histoire du traitement policier des populations tsiganes par le recrutement d'un ancien gendarme. Ce cas n'est pas isolé. Violette nous a rapporté que le premier gestionnaire de l'aire de Montpellier (qui agissait sous couvert d'une association représentant les gens du voyage⁶⁷⁷) était lui aussi un ancien gendarme :

« G : C'était un ancien flic lui ?

M : Ouai. Ben oui puisqu'avant (*en pouffant de rire*) il signait les carnets de circulation à mes parents et tout à Celleneuve là-bas... Ben oui, une fois qu'il a bien su comment ça marchait le fonctionnement des gens du voyage (*rigole*). Il s'est dit (*rigole*), là y'a du flouz à prendre ! »⁶⁷⁸

Dans l'Hérault, nous pouvons aussi citer l'exemple de la commune de St Mathieu de Tréviers qui a choisi de confier la gestion à sa police municipale. Il s'agit là d'une vision restrictive de l'accueil configurée à partir du statut juridique de l'aire et excluant toute forme d'action sociale⁶⁷⁹. Ces policiers ont pu nous confier que le fait d'être à la fois celui qui encaisse le droit de place et celui qui peut assigner les voyageurs à quitter les lieux est parfois difficile à gérer. Comme le soulignent Yves et Xavier, connaître les voyageurs à partir d'une

⁶⁷⁷ Sans pouvoir développer davantage ici sur ce point, nous notons une forme de continuité de pratiques consistant à interférer dans la sphère associative et politique par des jeux de « faux-semblants » avec l'identité voyageuse. Nous pensons à cet acteur (par ailleurs prestataire de gestion à Agde et Montpellier) qui siégeait à la commission consultative des gens du voyage de l'Hérault comme « représentant d'association de gens du voyage », pratique qui n'est pas sans rappeler celle de ce gendarme qui « se faisait passer pour un voyageur » nous dit Violette, et fut le premier à gérer l'aire de Montpellier.

⁶⁷⁸ Entretien du 22 septembre 2011.

⁶⁷⁹ Lors d'une réunion des gestionnaires des aires d'accueil de l'Hérault, le 25 septembre 2012, le gestionnaire de cette aire d'accueil estimait que pour de courts séjours il n'était pas utile de faire entrer un enfant dans une école (sous entendu que ça créerait du dérangement pour l'école), argumentant qu'ils étaient de toute façon suivis dans le cadre des cours du CNED.

certaine expérience (gendarme ou gardien de discothèque) n'est pas forcément un atout pour entretenir des relations sereines dans le cadre de la gestion d'un espace de vie où les usagers sont avant tout des consommateurs, des clients assujettis à un règlement intérieur.

La deuxième logique qui contribue au profilage à partir du rôle de « gardiennage » du gestionnaire semble contenue au sein de la filière du bloc sanitaire préfabriqué⁶⁸⁰ où les dispositifs matériels sont modélisés à partir d'une intervention humaine minimisée (de maintenance, d'entretien, de gardiennage, etc.). Cette notion de « gardiennage » confine l'activité gestionnaire à une régulation de l'accès à l'aire d'accueil et plus particulièrement à ses sources d'approvisionnement en eau et électricité. Elle n'est pas sans évoquer non plus le risque d'invasion que constitue le fait d'ouvrir un espace « pour » les voyageurs dans le domaine communal.

Trouver un « bon gestionnaire » nécessite donc de déceler et mettre en balance plusieurs types de qualités chez les candidats. Ce sont les collectivités, les associations travaillant auprès des gens du voyage et, de plus en plus, les cadres dirigeants des sociétés de gestion qui élaborent les profils des gestionnaires qu'ils sont d'ailleurs aussi amenés à former après leur recrutement, comme l'explique Lucas, cadre dirigeant d'une des entreprises leader sur le marché de la gestion des aires d'accueil :

« L : Bah le métier n'existe pas. Le profil du gestionnaire... Un agent d'accueil j pense que... c'est plus un profil justement, c'est à la fois quelqu'un qui peut avoir une expérience et quelqu'un qui a heu... le respect... des autres. C'est une personne qui peut avoir c côté humaniste mais à la fois cette rigueur. Voilà, j donne toujours cet exemple d'un boulanger qui heu... voilà n'aurait plus heu... lui notamment travailler dans la farine avec la maladie, la farine du boulanger quoi. Et c'était... heu... Mais c'est des gens qui à la fois, voilà sont habitués d'avoir du contact humain, à la fois de la rigueur, de la gestion, etc. On est plus dans ces profils là en fait. Parce que y'a pas d'formation initiale.

G : Vous les formez vos gestionnaires ?

L : Ah bah après on les forme à la régie, à la connaissance gens du voyage, enfin à l'accompagnement. Mais heu... bien sûr. Et puis on a d la formation continue, habilitation électrique, gestion du stress et des conflits. Tous les cadres suivent du coaching... individualisé. Heu... donc y'a un vrai accompagnement, y'a une cellule d'écoute dans la société où ils peuvent appeler heu... en cas de difficultés. Ils veulent parler d leurs problématiques etc., bah y'a une cellule d'écoute... qu'est externalisée, donc un cabinet externe. Ils peuvent appeler un numéro d portable heu... pour dire voilà les difficultés qu'ils rencontrent, parce que c'est des fois difficile d'en parler avec l'encadrement, des difficultés qu'on rencontre...

G : Ah bon ? Quels types de difficultés ?

L : Non mais sur le stress ou un comportement d'un voyageur... parce que quand on est salarié on a des fois peur par rapport à n+1 de perdre son emploi si on dit qu'on n'a pas su gérer une situation difficile.

⁶⁸⁰ On trouve essentiellement des entreprises spécialisées dans le mobilier urbain, les toilettes publiques, les containers pour tri sélectif, les sanitaires d'aires d'autoroute...

Donc la cellule d'écoute, elle permet justement d'avoir cette heu... de le dire à quelqu'un d'autre extérieur et de... de gérer. Voilà, ça peut arriver. En tout cas on a fait une enquête bien-être au travail au sein d'la société, y'avait cette demande et j'ai répondu favorablement à cette demande là quoi.

G : Et ça disait quoi alors finalement ? Y'a eu le rapport...

L : Eh bin finalement heu... ça disait quoi ? Que le stress venait plus de leur directeur général que de... *(rigole)* des gens du voyage ! *(rigole)* »

G : C'est vrai ! Ouah... bah c'est honnête de l'dire !

L : J'avoue, non mais j'le dis... 'fin du directeur général, de la direction... mais comme c'est moi qui l'incarne... j'rigole de moi. Non mais... j'pense que... j'pense que voilà. C'est vrai qu'y a pas d'pression en tant que telle sur les agents, mais en tout cas ma demande de démarche qualité, de rigueur et de... sur la gestion etc., elle est assez importante. Et c'est pour ça que j'disais tout à l'heure c'est vrai que les agents sont pris entre une hiérarchie qui demande une qualité de travail etc., et les gens du voyage qui sont tout l'temps en revendication. »⁶⁸¹

Après avoir évoqué la manière dont les gestionnaires sont amenés à agir sur le matériel pour faciliter la fluidité relationnelle sur l'aire, souvent à partir de leur propre initiative, on peut comprendre que cette notion du « cadre » soit pour eux pesante et source de stress. Ils encaissent en effet des contraintes très lourdes provenant des voyageurs certes, mais aussi souvent de la collectivité qui refuse de faciliter leur travail même lorsqu'elle gère l'aire en régie directe, comme nous le précise Sylvain :

« G : Qu'est ce qui est dur dans ce boulot ?

S : Que les voyageurs nous amènent beaucoup d'affect. Les tensions peuvent être très très vives contre nous, alors qu'on n'est pas forcément le fondement du problème. Que parfois on a du mal à prendre du recul sur des situations qui en nécessitent, que parfois on peut faire des conneries et qu'un collègue peut vous aider... Et là aussi, par exemple qu'un gestionnaire peut faire intervenir des services techniques municipaux en devant repasser par toute la hiérarchie... ils vont dire qu'ils vont t'exonérer de tous ces problèmes là. C'est un des arguments commerciaux donnés par les sociétés privées. Michel par exemple responsable d'une aire d'accueil d'une agglomération comme Rennes, c'est pas rien quand même, s'il a besoin de sacs poubelle il peut attendre une semaine ! »⁶⁸²

De ce délaissement, souvent observé au sein des collectivités, les sociétés privées tirent, comme le précise Sylvain, une source d'argument commercial en proposant de déléster toujours plus les collectivités des aspects organisationnels de la gestion de ces équipements. Lucas, qui a effectivement récupéré plusieurs marchés de gestion qui étaient initialement en régie attribue ce problème de l'isolement des agents à un problème inhérent aux grilles de recrutement au sein de l'administration :

« D'abord on recrute dans l'administration soit sur la filière technique soit sur la filière administrative... ou l'animation. Donc les profils n'correspondent pas en fait. Et les gens qui ont du... du technique pur... moi j'le dis... et j'le dis devant des agents, c'est heu... finalement heu... on demande

⁶⁸¹ Entretien du 20 avril 2012.

⁶⁸² Entretien du 6 septembre 2008.

souvent d'être des moutons à cinq pattes quoi voilà. C'est une réalité. C'est à la fois il faut être bon techniquement, il faut heu... mais en même temps avoir une écoute sociale. (...) L'agent d'accueil qui va nous faire du social à fond, c'est c'que j'disais tout à l'heure, dans le mélange des missions... qui va être trop à l'écoute des gens du voyage, qui va pas prendre de la distance, qui va pas savoir faire du rappel à l'ordre parce que « ces pauvres gens y vivent en caravanes, y ont froid, les tout petits y s'amuse dehors, etc. machin, etc. ils ont froid, etc. » et qui va prendre finalement c'côté trop... trop social, ou en regard en tout cas trop de condescendance et tout ça, ça va pas fonctionner non plus. C'est pour ça que j'dis les profils c'est... c'est... L'agent d'accueil il doit être à l'écoute en même temps et il avoir ce côté humaniste. Sauf que son rôle est aussi d'appliquer un règlement intérieur et c'est aussi d'encaisser de l'argent, etc. L'agent d'entretien et de maintenance, son rôle c'est de faire du technique et c'est aussi d'être à l'écoute des voyageurs qui peut avoir de difficultés, et les aider et de les accompagner aussi. C'est pour ça que j'dis que c'est finalement heu... l'ensemble du personnel, la règle c'est... la philosophie ou l'esprit humaniste du personnel, j'pense qu'elle est aussi importante quoi. (...) Et dans les régies, c'est ça la vraie difficulté en fait. Y'a souvent du personnel isolé. Moi à chaque fois qu'on en a vu ou repris, c'est parce que le personnel était isolé, que... finalement dans la collectivité y'a personne pour les écouter quoi. Et que le responsable de service souvent il fait plusieurs choses, et que... voilà. Ou alors c'est qu'y a des collectivités où heu... et ça marche très bien en régie, parce que y'a un bon service, parce qu'y'a des gens qui sont hyper investis et que voilà, donc heu... c'est heu... J'enlève pas le côté de la régie hein je... pas du tout. Mais après c'est un vrai métier. Et d'ailleurs les collectivités le disent, « c'est un vrai métier ». Donc soit on sait faire et on fait, soit on sait pas faire et donc on demande à un prestataire de le faire quoi. Les collectivités c'est souvent ça. »⁶⁸³

Ainsi, lorsqu'elles prennent le relais des collectivités locales, ces entreprises pour « tenir » doivent créer une charpente solide (que Luca appelle la « philosophie humaniste » de sa société) qui repose essentiellement sur la posture professionnelle des gestionnaires, et s'acquiert par la pratique, l'échange d'expériences entre gestionnaires et la formation en interne.

1.2.2.2.2. La formation des gestionnaires : apprendre à tenir sa position

Si les sociétés privées spécialisées dans la gestion ont fait de la relation aux voyageurs sur les aires d'accueil leur cœur de métier, elles sont aussi en mesure de pouvoir mutualiser leurs méthodes d'intervention. Ce qui contribue à homogénéiser des pratiques à l'échelle d'un marché acquis par telle ou telle société dotée de telle ou telle philosophie d'intervention. En tant que médiatrice j'ai été amenée à travailler cette question de la mutualisation des pratiques à l'échelle du département de l'Hérault où les aires avaient des fonctionnements très hétérogènes, à commencer par les politiques tarifaires. Cette expérience m'a amené à constater que le cadre de travail du gestionnaire est en grande partie déterminé par les décisions des élus locaux, et ensuite par la philosophie de l'employé lui-même et/ou de la société qui l'embauche. Trouver le juste équilibre entre l'humain et le technique, entre la souplesse et la rigueur, entre la gestion et l'ingérence relève bien souvent du défi pour des professionnels chargés de travailler au quotidien sur le lieu de vie du public cible. Une première

⁶⁸³ Entretien du 20 avril 2012.

remarque formulée par plusieurs de nos interlocuteurs⁶⁸⁴ semble intéressante à relever dans la continuité de ce qui vient d'être dit précédemment, à savoir que la fonction de régisseur sur une aire d'accueil requiert plutôt une seule personne que plusieurs. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y avoir d'autres postes, mais il vaut mieux alors qu'ils soient complémentaires à la régie. Cette préférence pour l'exercice de la régie par un seul employé peut aussi, comme on l'a vu, confiner à l'isolement et la solitude au travail, qui devient ensuite une opportunité commerciale pour les sociétés de gestion.

Selon Lucas, l'un des apprentissages fondamentaux qui permet au régisseur de tenir son rôle repose sur la formation à la gestion du stress et des conflits et la possibilité d'avoir recours à la cellule d'écoute, deux prestations assurées par un même cabinet auquel sa société fait appel. On peut identifier dans son discours une sorte de graduation des abus qui engendrent des attitudes différentes selon la gravité des faits :

« L : Les voyageurs et pour avoir fait quand même les 250 aires qu'on gère en France. Heu... y'a des voyageurs complètement différents. On le sait tous, alors quand on est sur une aire véritablement de passage, où on a du vrai passage... Et on l'a vu parce qu'on parlait de Marseillan et de Clermont-l'Hérault... Clermont-l'Hérault, aire plutôt calme au départ, etc. Y'a une famille particulière que tout le monde connaît dans l'Sud qu'est arrivée à un moment donné heu... elle est in... enfin heu... elle est quasi ingérable heu... voire à sortir le fusil et... à péter le tympan du responsable régional. Ça a été ça, à 20 cm de l'oreille quoi, voilà. Heu... Oui ! Jamel Zittoun s'est pris un coup de fusil à 20 cm de l'oreille, de la même famille qui, venant sur l'aire de Marseillan... a pas eu ce comportement là quoi. On est sur une aire ici heu... où quand on a fermé l'aire, le même d'ailleurs s'est pris une gifle (*rire*) Et...

G (à J qui écoute à côté) : T'es motivé quand même !

J : Ouai, très motivé.

L : Le même s'est pris une gifle ! Et les familles qui sont sorties d'ici⁶⁸⁵ quand on a fermé, parce qu'on peut parler de la situation de la fermeture... qu'on a retrouvées heu...

J : À Thionville

L : ...trois semaines, un mois après à Thionville en Lorraine. Les mêmes, les mêmes..., et on était tous les deux, pas forcément avec le même comportement non plus. Heu, donc on l'sait. Donc après heu... C'est pour ça que la formation, oui connaître les gens du voyage, d'où ils viennent... etc. Les gens du voyage sont des gens comme tous les autres. Moi j'le l'dis. Mais ils sont pas plus méchants les gens du voyage que d'autres populations, sauf qu'on en a au milieu des gens du voyage, moi je dis tout l'temps « vous êtes... voilà... il faut faire attention. On n'est pas sur un public forcément facile. Et il faut être attentif aux comportements ». Y'a des comportements extrêmement violents verbalement qui ne seront jamais violents concrètement. Y'a des heu... des gens du voyage qui ne disent jamais rien et qui sont

⁶⁸⁴ « J'ai tendance à penser que deux il vaut mieux éviter » nous dit Sylvain. Lucas quant à lui fait référence à des difficultés sur une aire où ils sont plusieurs : « Moi j'ai des agents qui sont vieux dans la société, ils sont sur leur aire, ils se débrouillent très bien, ils y arrivent très bien etc. Et on en a d'autres heu... qui sont... heu... des équipes, j'ai été encore en voire une l'autre jour, ils sont quatre ou cinq sur leur aire. Et ils ont des difficultés à arriver à gérer etc, même s'ils sont quatre ou cinq. »

⁶⁸⁵ L'entretien se déroule sur l'aire d'accueil d'Annecy.

les premiers... à taper quoi. Voilà. Et ça c'est tout public quoi. Et c'est vrai, c'est une réalité. Les plus violents verbalement franchement sont pas forcément ceux qui vont passer à l'acte. Après faut savoir gérer la violence. Mais c'est pour ça que la gestion du stress et des conflits, la formation elle est importante. Qu'on attend que les agents ils aient un retour d'expérience et qu'ils en partagent, puisque certains n'arrivent pas à gérer justement cette violence verbale. Alors qu'en fait ils n'ont jamais subi d'agression physique ni de menace physique, rien. Mais ils n'arrivent pas à gérer l'agression verbale.

G : Il faut avoir du répondant quoi.

L : En fait après c'est un problème de comportement. Justement, c'est là où il faut arriver à bien s'positionner et à se... Pas forcément du répondant de suite. Et les voyageurs faut pas forcément leur répondre. Les voyageurs l'ignorance c'est l'plus grand des mépris hein, moi j'dis souvent. Mais parce que si on leur répond pas, du coup y s'arrêtent de suite et après un quart d'heure après y reviennent ils sont complètement calmés, ils reparlent normalement. Y'en a d'autres où heu... si on leur répond pas à leur hauteur, c'est qu'on est plus faibles qu'eux donc du coup ils vont passer à l'acte. Parce qu'ils s'disent... ils nous considèrent comme plus faible. Donc du coup il faut répondre des fois sur l'même ton. Et quand on répond sur l'même ton et moi ça m'est arrivé personnellement hein ! de répondre avec des voyageurs sur l'même ton. Boom ça les calme de suite. Mais voilà c'est un peu comme les salariés d'toute façon. Déjà hein... Là c'est l'directeur général qui parle. Mais c'est la réalité, c'est une réalité, 'fin j'veux dire c'est d'la gestion humaine en fait. Après la gestion humaine, c'est p't-être pour ça que moi je tiens à la formation gestion du stress et des conflits. »⁶⁸⁶

À travers sa propre expérience du terrain, Lucas laisse entendre qu'il est possible de forger des outils cognitifs et sensitifs pour détecter des comportements nocifs et, surtout apprendre à y répondre sans se mettre en danger. Rappelons que les gestionnaires sont les seuls interlocuteurs au cœur d'un dispositif matériel conçu pour être « résistant » et peut s'avérer inconfortable voire violent pour les usagers. Soizic évoque cette violence exercée à partir de l'organisation matérielle de l'équipement et contre laquelle il est difficile d'agir en tant qu'humain :

« S : Tu sais que pendant des années et des années nous on avait l'ancien appartement de fonction. Donc moi le gardien j'l'ai licencié. J'ai dit « mais y'a pas besoin que quelqu'un dorme ici ». T'façon j'ai viré tout l'monde. Et donc j'l'ai récupéré l'appartement, j'ai transformé en bureau et en machin. Pendant des années et des années on a continué à avoir là-dedans donc une salle de bain en haut, heu... des sanitaires, des sanitaires du côté des bureaux, des sanitaires pour les enfants dans la halte jeu, des sanitaires avec une douche handicapée jouxtant la salle d'animation. Et sur l'aire d'accueil y'avait 3 douches collectives ouvertes 3 heures par jour (*inspiration de G*). Co !... Tu vois t'es là... la violence.

G : Ah ouai ça c'est... non mais c'est horrible.

S : T'imagines c'qu'y faut faire en face... pour arriver à ré-équilibrer un peu ça ?

G : Et alors comment vous avez fait du coup ?

S : Mais on a bossé sur le cadre, on a bossé sur le cadre. On a bossé sur le respect des gens. On a bossé sur accuser réception de ce qu'étaient des anomalies heu... insupportables. De dialoguer avec les gens et de dire « voilà, ça nous on n'en est pas comtable », « ça, qu'est-ce qu'on peut faire ? », « ça c'est

⁶⁸⁶ Entretien du 20 avril 2012.

votre situation », etc. »⁶⁸⁷

Pour faire face à cette situation de « violence » inhérente aux lieux, Lucas et Soizic privilégient des modélisations de conduites des agents placés sous leur responsabilité à partir de lignes à ne pas franchir. Par exemple pour Lucas, il est inconcevable d'aller jusqu'à l'expulsion d'un groupe de voyageurs sur une aire :

« G : Pour revenir sur la question de la gestion des conflits, est-ce que ça se produit parfois des expulsions des caravanes d'aires d'accueil. Est-ce que ça a déjà eu lieu ?

L : Alors la philosophie là pareil de la société c'est quand même qu'on essaie d'éviter les expulsions par intervention des forces de l'ordre. Moi j'suis jamais favorable à c'qu'on arrive à ces situations là. Si faut y arriver, faut y arriver. J'ai pas d'souci pour y aller, j'ai aucun souci. Par contre l'idée c'est quand même d'être plutôt sur la médiation et de notre intervention à voir l'agent, l'encadrement supérieur, le responsable régional voire le directeur général, parce que ça m'est arrivé, heu... d'y aller, en appui de toute la hiérarchie etc. Et j'l'ai fait à Thionville heu... on y est bien allé pour ça avec Jamel. Donc ça y'a aucun souci pour l'faire. Après il faut aussi que la collectivité et le partenariat avec la collectivité là est extrêmement important. Parce que nous on peut leur dire « rappel à l'ordre, etc. », si la collectivité à un moment donné elle s'donne pas les moyens de réagir non plus ou d'y aller, ou le préfet n'se donne pas les moyens du concours d'la force publique, ça sert à rien. Donc j'pense que c'est important à un moment donné que les voyageurs comprennent aussi que de part leur comportement on est capable d'aller jusqu'au bout d'une démarche. L'objectif c'est jamais d'aller jusqu'au bout d'la démarche et de jamais aller jusqu'au bout du concours d'la force publique. Enfin en tout cas, les consignes données groupe de direction et aux responsables régionaux c'est de jamais aller à l'expulsion par la force publique, voilà. Parce que je trouve que... voilà on est sur des êtres humains, on est sur des voyageurs et que il faut éviter ça. Maintenant on sait qu'y a des voyageurs qui vont de toute façon jamais comprendre. Retour d'expérience : quand même parfois, c'est que le concours d'la force publique est jamais arrivé, ici par exemple, à les faire sortir et que on est arrivé autrement à les faire sortir. Donc c'est aussi ça. Y'a des endroits c'est aussi ça. Heu... 'fin j'pense que les gendarmes, j'veux pas dire qu'ils ont plus peur des gens du voyage, mais j'pense que leur mission est pas la même. Voilà, atteler les caravanes et sortir les caravanes d'une aire d'accueil, ça s'passe en général toujours mal quoi. Y'a toujours un rapport de force. Faut pas arriver à c'rapport de force. Mais c'est toujours dans l'histoire du respect, mais le voyageur doit savoir qu'on doit y aller. Maintenant on n'a jamais eu d'expulsion en tant que telle. »⁶⁸⁸

Pour Soizic, la limite infranchissable se situe au niveau de l'atteinte à l'intimité et la vie privée des voyageurs :

« S : Si tu veux moi quand j'suis arrivée j'ai trouvé un endroit où y'avait des pratiques abominables. Y'avais trois vieilles évangéliques qui tenaient la baraque. Ah bah j'ai fait du ménage hein ! Alors les animateurs heu... ils tutoyaient les gens du voyage, ils les appelaient par les p'tits noms, ils jouaient à parler manouche... J'disais « mais qu'est-ce que c'est que ce bordel quoi ? », j'disais « mais... ils sont où les horaires d'ouverture ? C'est où l'affichage des activités ? ». « Ben non ils savent pas lire ! » « Ah ben comme ça c'est sûr qu'ils risquent pas d'apprendre ! » « Ah mais faut respecter c'est la culture manouche ! » « OK et vous vous êtes manouche sinon ? » 'fin, aujourd'hui tu rentres dans mon centre social, moi tu sais pas que c'est un centre social gens du voyage, y'a rien qui marque ça. Et y'a pas besoin. Les gens, à part ça ils sont manouches, comme moi, à part ça j'suis p'-êt' tout c'que j'veux qu'tu sauras pas. C'est ça ma position. Voilà donc heu... moi ça m'a radicalisé quoi. D'abord...

⁶⁸⁷ Entretien du 18 janvier 2016.

⁶⁸⁸ Entretien du 20 avril 2012.

G : Le côté très républicain donc.

S : La façon dont j'avais été éduquée. La façon dont j'ai été éduquée au travail pendant des années et des années à Lyon et c'que j'ai trouvé en arrivant. Voilà. Et, j'veux dire ça fait dix-huit ans, et j'en n'ai jamais démordu. Et je pense vraiment qu'j'ai raison. Et heu... beaucoup, beaucoup de choses que je vois à la FNASAT m'insupporte. Et je dis moi aux gens, tout c'qui relève de la sphère privée, ça ne nous regarde pas. Ça laisse toute la place à l'interculturel. Les gens qui m'ont dit au début « oui vous allez faire du travail administratif, c'est purement gestionnaire y'a pas d'humain là-dedans ». De quoi ? De quoi ? Nous on a énormément travaillé sur l'accueil. Moi quand j'suis arrivée, ils s'faisaient caillasser les carreaux tous les huit jours ! Forcément ils étaient en permanence dans des positions hautes. Ils mettaient les gens en dépendance, ils mettaient les gens en soumission tout en jouant avec leurs copains ! Et moi j'disais aux gens « vous vous foutez d'la gueule du monde ! Si on est sur un pied d'égalité prouvez-le ! N'empêche vous vous êtes payés et eux non. Vous vous avez l'pouvoir eux non ».

G : Eh oui, c'est sûr.

S : Tu vois c'que j'veux dire ?

G : Oui bien sûr.

S : Bon bah... viens visiter chez nous aujourd'hui heu... c'est porte ouverte. On a une salle d'attente c'est un salon... avec café machin à disposition autogéré par les gens qui viennent. Voilà et... Y'a pas d'bureau c'est table ronde, comme ça y'a pas un qu'est derrière l'bureau pis l'autre qu'est devant enfin... on a tout travaillé sur l'accueil. Mais c'est repassé, moi j'ai été vraiment draconienne. C'est... On vouvoie les gens. Moi ça fait 18 ans qu'je suis là, je n'ai jamais tutoyé personne ! C'est-à-dire que c'est « Bonjour monsieur, bonjour madame vous allez bien, j'vous en prie ».

G : Parce que moi dans la médiation j'ai vécu tout autre chose...

S : Ah bah je sais bien...

G : Parce que déjà moi j'avais pas de lieu justement on parlait du lieu. Les lieux moi c'était justement où ils s'installaient. (...) Finalement on me demandait plutôt d'exercer mon travail à l'extérieur que dans les bureaux quoi. Donc voilà ça arrangeait tout l'monde. Donc par contre moi c'est presque tout l'inverse, j'ai tutoyé...

S : Ben chez moi c'est interdit ! C'est un motif de licenciement ! C'est monsieur Capello bonjour et c'est pas « salut Bébé, Tatane y va bien ? ». Non c'est interdit. T'façon maint'nant personne ferait ça chez moi. L'équipe qu'on a aujourd'hui c'est complètement incorporé, intégré, aligné dans des postures professionnelles. Voilà on est passé longtemps par de l'analyse des pratiques, de la supervision heu... des choses sur la communication non violente, sur l'analyse de qu'est-ce qui fait conflit, qu'est-ce qu'on met nous même qui alimente éventuellement le conflit, et toutes ces choses là... La façon dont on travaille dans notre centre social aujourd'hui... hélas il est posé sur une aire d'accueil et là on nous l'a rénové à neuf. J'ai tout essayé pour qu'on déménage et qu'on s'barre de là. On n'a rien à foutre chez les gens quoi. Mais bon c'était trop compliqué.

G : Et tu penses vraiment que c'est chez eux ?

S : Oui, ah bah... c'est chez eux, en l'occurrence ils vivent là toute l'année... nous ici on a des

sédentaires sur les aires d'accueil. Donc c'est chez eux. Donc on n'a rien à foutre là. »⁶⁸⁹

Ces limites à ne pas franchir peuvent donc conduire à des positions de retrait physique sans pour autant rompre le lien. Elles peuvent même s'avérer plus efficaces pour parvenir à l'objectif visé, comme le souligne Lucas à partir de sa capacité à « *faire sortir* » des familles sans avoir recours à la force policière. De la même manière Lucas comme Soizic sont « fermes » vis-à-vis des actes de délinquances adressés à l'encontre de leur personnel. Cependant ils ne se substituent pas, comme certains gestionnaires, aux institutions judiciaires en pratiquant par exemple le « fichage » des voyageurs classés comme « asociaux » (Bizeul D., 1989 : 166) afin de leur interdire l'accès aux aires et « assainir » par cet acte d'exclusion ostentatoire (Goffman E., 1968 : 155) leur « réputation » en tant que gestionnaire. Cette question de la « sélection » est complexe dans la mesure où elle correspond aussi à une attente des « voyageurs voyageant » (Bizeul D., 1989 : 168) qui demandent à pouvoir accéder aux aires sans être « empêchés » par des « familles à problèmes » auxquelles ils ne souhaitent pas être « mêlés ». C'est la question de l'hospitalité qui se travaille par ces modalités de régulation de la « mauvaise fréquentation » des aires. Et celle-ci ne peut être travaillée qu'à l'intérieur d'un dispositif institutionnel qui permette d'isoler les actes et les personnes responsables, plutôt que de condamner non seulement des personnes mais des familles entières à partir de leur nom de famille qui deviennent pour les gestionnaires des « noms de familles de voyageurs à problèmes », comme je le relatais à Soizic lors de notre entretien :

S : C'est un beau marché. Mais tu sais les élus sont prêts à dépenser une fortune tellement ils ont la peur au cul et du coup c'est malin tu t'fais du blé avec ça hein !

G : Non mais c'est ça, mais K. c'est un des premiers à l'avoir compris. Mais du coup j'me souviens qu'j'avais poussé un coup d'gueule dans une des séances Réseau Idéal autour de la gestion parce qu'en gros on vendait, on promouvait le côté liste noire quoi...

S : Ah, aïe aïe...

G : Plus ou moins c'était ça quoi. Et moi j'avais des situations que j'étais en train d'résoudre à Montpellier⁶⁹⁰. Et là avec un maire communiste qui te dis « oui mais nous les familles locales, les Machin, on les connaît, on sait... y'a des noms de famille on les accepte pas ». Mais t'avais 100 personnes dans l'assemblée... j'suis sortie, j'en ai chialé quoi... je... je... J'suis sortie...

S : Non mais c'est une horreur.

⁶⁸⁹ Entretien du 18 janvier 2016.

⁶⁹⁰ La situation était celle d'une personne qui ne pouvait pas accéder à l'aire de Montpellier depuis plus d'un an, parce qu'elle portait un nom de famille classé dans la « liste noire » des « mauvais voyageurs » à qui la société privée refusait l'accès à l'aire de manière arbitraire. « Peut-on admettre, en démocratie, qu'une partie des citoyens soit dans l'obligation de s'acquitter d'une présomption de culpabilité pour accéder à des équipements publics ? » demandais-je dans le courrier de dénonciation que j'avais rédigé suite à cet événement. La réunion des gestionnaires de l'Hérault organisée en préfecture le 12 mars 2013 attestait de la persistance de ces pratiques, le gestionnaire de l'aire de Montpellier confirmant que le règlement intérieur de l'aire lui octroyait « la possibilité d'interdire l'accès de manière définitive à certaines personnes sur l'aire » (cf. annexe 7).

G : J'dis « mais, c'est quoi ? ». J'suis sortie d'là... après j'ai écrit un courrier⁶⁹¹ qu'a été publié genre un jour maximum sur le Réseau Idéal mais bon, au moins... Et... ça m'a dégouté. 'fin moi j'étais... j'étais dégoutée... J'en pouvais plus... mais même encore j'en peux plus (...).

S : C'est pour ça moi je dis faut savoir où on habite. Faut savoir où on s'situe, faut savoir dans quel cadre on intervient, à quelle place on est. Et moi c'est le droit, tout le droit, rien qu'le droit. Tu vois... C'est presque... Tout à l'heure tu disais républicaine, c'est presque... mais légaliste mais jusqu'au bout quoi. Et je pense que pour les gens du voyage c'est la meilleure défense quoi. Et c'est la meilleure solution. Et heu... quand on dit « oui mais t'façon le droit fait rien, t'te façon personne se bouge donc on va faire à côté ». Si tu commences à faire à côté, tu peux faire tout et n'importe quoi à côté. »

Le droit est donc le véritable allié des gestionnaires, qui les préserve de toutes formes de déviances consistant à satisfaire des intérêts privés plutôt que publics. Mais, plus les situations sont conflictuelles et plus cette frontière entre l'intérêt public et l'intérêt privé devient opaque. Ainsi, la réunion du 12 mars 2013⁶⁹² organisée en préfecture avec l'ensemble des agents d'accueil employés sur les aires de l'Hérault avait pour objet d'aborder la question de la sécurité des agents, mis en difficulté par un individu au comportement dangereux non seulement pour les gestionnaires mais également pour l'ensemble des usagers des aires d'accueil. Alors que l'ensemble des gestionnaires s'étaient ralliés derrière un gestionnaire qui avait subi une agression, la réponse du directeur de cabinet ne fut autre que stigmatiser l'ensemble d'une population⁶⁹³ et de ramener les élus à leurs pouvoirs de police à l'échelle locale. Tandis que le commandant de gendarmerie rappelait que les gestionnaires avaient une responsabilité lors du contrôle de l'accès des « caravanes » à l'aire. Ces réponses ne firent redoubler la situation de violence dans laquelle ces gestionnaires se trouvaient, comprenant ainsi qu'ils n'obtiendraient aucune garantie d'intervention des forces de l'ordre pour régler le problème auquel ils étaient précisément confrontés.

C'est pourquoi le soutien indéfectible des employeurs vis-à-vis des agents d'accueil qui sont « sur le terrain » représente une valeur ajoutée considérable pour ces agents qui gagnent ainsi en sécurisation de leurs conditions de travail.

Lucas ne dit pas autre chose lorsqu'il considère qu'il faut aller jusqu'au bout des procédures et « ne rien lâcher » vis-à-vis des voyageurs, lorsqu'ils mettent les employés en danger :

« Et des agressions sur des agents depuis que je dirige la société, heu... des agressions physiques sur agents heu... physiques hein... menaces verbales ça c'est du quotidien. Mais on le sait, un voyageur des fois quand il nous dit « j'vais t'tuer » c'est qu'il est gentil quoi. Non mais c'est vrai, c'est presque «

⁶⁹¹ Cf. annexe 8.

⁶⁹² Cf. annexe 7.

⁶⁹³ « M. L. rappelle qu'il ne peut pas intervenir n'importe comment auprès des gens du voyage qui ne laissent pas extraire l'un des leurs facilement en rappelant leur mode de vie familial et communautaire. La Police Nationale rencontre régulièrement des difficultés avec ces communautés, y compris dans les quartiers urbains sensibles. » (Cf. compte rendu de la réunion du 12 mars 2013, annexe 7).

bonjour » quoi. Heu... alors... Et en même temps, je dis ça... et j’le dis exprès parce que je relativise jamais ces propos là. (...) Je pense qu’il faut absolument que les agents soient tout l’temps en capacité d’en parler avec leur encadrement immédiat, justement même si un voyageur a insulté etc., j’pense qu’il faut tout l’temps en parler. D’abord, parce que le voyageur peut dire ça gentiment et c’est une forme de langage, et d’autres vont le dire en progression de, de... de situation et de comportement pour aller à un moment donné chercher aussi l’agression qui va pas forcément être immédiate, heu... mais dans les jours qui vont suivre, chercher le rapport de force avec heu... Voilà. J’pense qu’il faut jamais relativiser. Faut se le dire, même si on sait qu’on a un public qui parle quand même un peu différemment, qu’a pas un langage de l’Académie... Voilà donc au final non, moi non... des agressions avec interruption j’en ai eu trois... heu... dont une grave hein, tentative de strangulation. Heu... voilà. Qui s’est géré par une condamnation du voyageur heu... et indemnités réparatrices à l’agent. Six mois de prison et 6000 euros d’indemnités réparatrices. En sachant que les agents le savent aussi, je suis moi d’un soutien total et entier, je vais jusqu’au bout des procédures. Alors ça je ne lâche pas et je ne lâche jamais quoi. Voilà. Je suis clair, les voyageurs le savent quand ils m’voient... Ils peuvent me menacer de tout c’qu’y veulent, ils savent aussi que j’irai jusqu’au bout des procédures, si j’dois aller jusqu’au bout des procédures et je lâche pas. Voilà, ça... Le responsable régional qui m’écoute le sait (amusé). Il fait assez souvent. Je ne lâche jamais les procédures. Et j’pense que face aux voyageurs il faut jamais lâcher. Heu... voilà. J’pense qu’il faut... faut être clair. Faut leur montrer qu’on lâche pas et qu’on va jusqu’au bout quoi. Moi y m’intimident pas. J’ai pas peur des voyageurs. »⁶⁹⁴

C’est au cœur de ces postures « travaillées » pour être « incorporées, intégrées, alignées » comme dit Sozic que se niche l’hospitalité. Ces limites posées par les dirigeants obligent les acteurs à investir, en interne, sur soi-même, et en définitive à travailler à partir d’autres ressources que la seule « présence voyageuse ». Il y a quelque-chose de l’ordre du pontage qui semble pouvoir s’opérer à travers ces pratiques et expérimentations du lien par la distanciation. Le pontage implique en effet de penser en terme facilitation du passage sans hybridation des deux segments reliés. Le pontage recouvre plusieurs acceptions qui s’appliquent dans le domaine de la construction, la médecine et les jeux de hasard. Dérivant du mot « pont » et du verbe « ponter », cette notion nous semble appropriée pour décrire ce qui s’opère dans le travail de la posture des employés sur l’aire en ce qu’elle implique la perception d’un « droit de passage ». C’est la raison pour laquelle, à ce stade de notre analyse, nous préférons utiliser ce terme et non pas celui de greffe (qui procède davantage du don et du libre accès). La seconde origine étymologique du mot pontage provient du verbe « pondre » et implique cette fois-ci l’idée de « mise » qui n’est pas sans rappeler notre affaire de gage décrite dans le chapitre 3. Il y a dans le pontage quelque-chose de l’ordre de la « conduite » à tenir qui nous semble pouvoir faire écho aux pratiques mises en place par les voyageurs eux-mêmes pour « tenir la route ». Peut-être que la solution esquissée par ces acteurs de la gestion est à trouver du côté d’un « gage de bonne conduite » non plus uniquement imputé aux voyageurs eux-mêmes mais aussi aux acteurs sociaux intervenant sur les espaces de vie voyageurs ?

Lucas a recours à un cabinet externe (qui travaille à partir des méthodes forgées au sein de l’éducation populaire en partenariat avec une psychologue) et investit donc dans l’accompagnement de ses salariés à gérer

⁶⁹⁴ Entretien du 20 avril 2012.

le stress et les conflits. Mais il leur demande aussi de s'investir personnellement dans le cadre de cette activité de formation pour qu'elle soit productive :

« Elle était avant sur des modules de trois jours fixes, elle est aujourd'hui sur une journée pleine avec de la théorie et du retour d'expérience l'après-midi, avec des devoirs à faire pour chacun des... des agents. Heu... un mois après y'a un deuxième module d'une demi-journée avec chacun a fait ses devoirs, comment il s'est comporté puisque chacun exprime par tel vécu avec telle famille et telle problématique qu'il a pu vivre. Et du coup la difficulté qu'il a rencontrée est partagée avec d'autres salariés de la société. (...) C'est le même qui fait la cellule d'écoute. Et c'est le même qui fait le coaching des cadres. Donc en fait le cabinet extérieur connaît parfaitement la société, puisqu'il fait le coaching des cadres supérieurs, il fait la formation de gestion du stress et des conflits de l'ensemble des agents, aussi bien agents d'accueil qu'agents d'entretien. Et il est en même temps cellule d'écoute. Donc en fait du coup la connaissance de la société et des difficultés il les connaît parfaitement, y compris d'ailleurs de l'encadrement, savoir comment se positionner avec... les agents. Et comment gérer les agents qui sont en situation de stress et leur répondre. Parce que ça arrive dans les deux sens en fait la problématique. Donc ça j pense que c'est extrêmement important. Et le cabinet sur la base, enfin les formateurs sur la base justement du retour d'expérience de chacun, vont leur dire « essayez de travailler comme ça et comme ça, de vous comporter comme ça, comme ça ». Donc c'est là où ils leur donnent des devoirs. »⁶⁹⁵

Lucas et Soizic ont élaboré chacun à leur façon, à partir de leur propre déontologie, des techniques qui passent uniquement par le corps et le langage afin de doter leurs employés de moyens pour agir efficacement sur le dispositif social qui fait « tenir » l'aire d'accueil. L'enjeu, pour ces cadres qui managent des agents d'accueil, est toujours de faire en sorte de diminuer les « accroches » afin de faire en sorte que l'attachement des voyageurs à l'espace de l'accueil perdure ou, simplement, advienne à partir de ces « technologies sociales ». Il y a, dans ces jeux de positionnement et ce travail de la « juste posture », une mise à distance nécessaire qui permet de laisser libre l'espace pour *l'affectation 2* énoncée par Michel Callon, celle par laquelle les agents acceptent d'être modifiés, transformés, touchés. Ici, l'affectation des employés à leur poste de travail implique, dans la durée, qu'ils s'essayent à des ajustements de leurs pratiques, de leurs postures afin de répondre au mieux aux attentes des clients et usagers des aires d'accueil. Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont les acteurs parviennent à travailler leurs postures à partir des prises de conscience des violences relationnelles, institutionnelles et matérielles dans lesquelles ils exercent leur mission d'accueil ; et de ce sur quoi ils doivent « miser » pour obtenir des formes de réparations. D'une manière générale, comme le souligne Soizic dans l'extrait qui suit, les professionnels qui restent sur ces postes prennent la mesure que leur action s'inscrit dans une perspective de transformation des pratiques et des comportements à l'échelle de plusieurs générations :

« Moi j'ai eu un ou deux salariés, même plusieurs... et des fois tu sais les gens y pêchent par là où ils sont bons. Ils sont vulnérables du côté de leurs qualités. C'est-à-dire les gens qui s'engagent dans ces boulots là par empathie, par la conscience sociale ou politique, par heu... « enfin c'est incroyable des gens qui vivent, on est en 2015 ! Ils sont sur des trucs où ils ont un chiotte pour trois et tout, c'est

⁶⁹⁵ Lucas, entretien du 20 avril 2012.

insupportable » et tout ça... Ces gens là ils se crament en deux ans. Parce que on est sur un travail qui se fait sur une génération ou deux. T'es, que tu le veilles ou non, confronté aux politiques, aux institutions et tout ça... Tu peux pas faire fi de ça, sinon tu joues l'autre, comment il s'appelle, avec ses tentes sur le canal St Martin. (...) Enfin tu sais les gens qui mettent leurs tripes sur la table tous les matins. Ils sont que dans l'affectif, dans la protestation, « y'a qu'à, faut qu'on, c'est un scandale »... Et moi mon tempérament c'est celui-là, j'ai beaucoup travaillé parce que j viens d'là. Donc heu... j'les comprends vraiment bien les gens qui sont là-dedans. Mais un c'est pas très efficace. Ou en tout cas tu peux pas cumuler cette posture là avec une posture d'être salarié dans quelque-chose qu'est très organisé institutionnellement. »⁶⁹⁶

Nous voyons donc que les agents d'accueil expérimentés travaillent, comme les voyageurs expérimentés qui « ouvrent des places », la question de la « réparation » du dommage occasionné par les conditions matérielles de la halte ; et qu'ils le font en se positionnant sur le temps long de l'accueil, comme les voyageurs le font en se projetant sur le temps long du voyage. Ces revendications militantes qu'évoque Soizic « portent peu » en ce qu'elles sont élaborées sur le temps court de l'accueil. Légitimes sur le plan politique mais inefficaces sur le plan de l'action sociale à long terme avec des publics marginalisés, elles peuvent néanmoins trouver une forme de traduction dans des actions où ces acteurs élaborent des stratégies de transformation des pratiques institutionnelles des travailleurs sociaux. C'est ainsi que ces investissements sur l'humain et le travail des postures professionnelles ont souvent vocation aussi à s'étendre au delà de l'aire d'accueil.

Mais pour agir, il faut « avoir la main ». Et pour « avoir la main » il faut être *positionné* sur le marché de l'intervention sociale auprès de ce public dont la présence est « capturée » (Bernardot M., 2012) au moyen des aires d'accueil. Nous allons donc poursuivre cette analyse de la dimension productive du « positionnement » en décrivant des actions concrètes déployées à partir d'une notion de « continuité de service » entre l'aire et l'extérieur de l'aire. Nous nous situons à nouveau dans la dialectique du pontage, en ce que les agents tirent d'un « droit d'accès » à la présence voyageuse en tant que bien fictif (obtenu par le biais du marché de gestion de l'aire d'accueil), une opportunité de « miser » sur de nouveaux cours d'action, de nouveaux agencements marchands.

1.2.2.2.3. L'émergence de niches économiques au cœur du dispositif social de l'aire d'accueil

Il s'agit ici de comprendre ce sur quoi misent les acteurs engagés dans des agencements marchands à partir de la présence voyageuse pour faire progresser leur entreprise. Il ne s'agit nullement de porter un jugement de valeur sur ces pratiques, mais bien de les décrire en observant ce qu'elles produisent et ce à quoi elles répondent. Tout d'abord, elles se développent à partir de la logique marchande de l'offre et de la demande, qui est assez complexe puisque les voyageurs, clients des aires d'accueil lorsqu'ils achètent le service de l'accueil, ne sont pas ceux qui « achètent » la prestation de délégation de service public. Comme le souligne Michel

⁶⁹⁶ Entretien du 18 janvier 2016.

Chauvière à partir du « triangle des services » décrit par Jean Gadrey⁶⁹⁷ (Gadrey J., 1992) « un service ne peut s'effectuer qu'en interaction avec l'utilisateur. Ce dernier n'y est donc pas un acteur indépendant, puisqu'il est défini par les conditions mêmes de la production du service. Ce qui vérifie incidemment que c'est bien l'usage qui fait l'utilisateur et non l'inverse » (Chauvière M., 2010 : 28). Ainsi, bien qu'ils en soient les principaux bénéficiaires, ils ne sont pas ceux à qui s'adresse le discours visant à convaincre du bienfondé de souscrire à une offre d'accompagnement social liée aux aires d'accueil. Cependant, comme le souligne Lucas, l'amorce d'un service d'accompagnement social est déjà contenue dans la prestation de gestion telle qu'elle est mise en œuvre :

« (...) depuis que j'ai pris la direction générale d'Hacienda on a maître mot dans nos réponses heu... dès le début ça a été « passerelle ». Voilà, notre rôle c'est d'être passerelle entre les voyageurs et les services de droit commun. J'ai souvent dit, je pense que les voyageurs sont d'un côté du fleuve, heu... les services de droit commun et les élus de l'autre côté. Et notre rôle c'est d'être en sorte que dans un sens comme dans un autre, en fait ce lien il se fasse. Et ça, depuis le début, le mot de passerelle il est dans notre réponse et dans les mémoires techniques. Donc ces missions de base, je dirais de... d'écrivain public, d'aider, etc., ça c'est dans notre proposition même si on nous l demande pas. D'toute façon on sait qu les voyageurs... La collectivité ne le demande pas dans son cahier des charges, heu... obligatoirement de toute façon le voyageur va venir voir l'agent d'accueil, venir lui demander de lire le courrier, de faire... une réponse, etc. Donc cette mission de toute façon quoi qu'il en soit, on la fait. »⁶⁹⁸

Cette situation où, de fait, le gestionnaire est amené à jouer un rôle social, conduit beaucoup d'agents d'accueil, à jouer un rôle de médiateur entre les gens du voyage qui séjournent sur les aires qu'ils gèrent et la collectivité qui les accueille. Cette médiation tient essentiellement à l'implication personnelle (parfois en dehors de leur temps de travail) de ces agents d'accueil désireux de voir se développer une vie sociale sur l'aire, une vie sociale qui puisse, d'une certaine manière, être « rendue publique ». Etant en position de recueillir les réclamations des usagers par rapport à l'insertion sociale, le gestionnaire identifie certains points de blocage dès lors qu'il ne parvient pas à y répondre aisément ou qu'aucun relais ne se fait au sein de la collectivité. Ces points deviennent des « problématiques » évoquées lors des comités de pilotage de l'aire d'accueil (lorsqu'il y en a) que seul le gestionnaire peut exposer aux élus et responsables administratifs de la collectivité. Il est donc celui qui fait converger la demande et l'offre sur le volet social, faisant émerger les problématiques d'un côté et propositions pour les résoudre de l'autre. Bien que tributaires des enjeux politiques de l'action sociale, et de la méconnaissance des travailleurs sociaux pour les gens du voyage, ces gestionnaires impliqués prennent donc rapidement conscience qu'ils sont détenteurs d'un pouvoir d'agir pour

⁶⁹⁷ « Selon lui, un service n'est pas un simple échange d'information entre A et B (un prestataire et un destinataire), mais bien plus « une opération visant une transformation d'état d'une réalité C, possédée ou utilisée par un consommateur (ou client ou usager) B, réalisée par un prestataire A à la demande de B et souvent en relation avec lui, mais n'aboutissant pas à un bien susceptible de circuler économiquement indépendamment de C ». » (Jean Gadrey cité par Michel Chauvière, in CHAUVIÈRE M., 2010 : 27).

⁶⁹⁸ Entretien du 20 avril 2012.

lier l'aire à la collectivité, puisqu'en tant qu'uniques interlocuteur des « habitants » de l'aire, ils sont aussi des garants tout désignés pour la conduite de projets d'innovation sociale. C'est par eux en effet que transite la « confiance » nécessaire à l'enrôlement de ces acteurs publics dans des actions qui ne relèvent pas de l'obligation légale. Ce point est important en ce qu'il traduit véritablement une politique de l'accueil et c'est en cela que l'action des gestionnaires peut s'avérer elle-même très politique. Le policier municipal qui gère l'aire d'accueil de St Mathieu de Trévières traduit cette politique lorsqu'il affirme lors d'une réunion de gestionnaires en 2012 que « *pour de courts séjours il n'est pas utile de faire entrer un enfant dans une école* »⁶⁹⁹, ou encore qu'« *aucune sollicitation extérieure de la part de partenaires associatifs ou autres ne s'est exprimée depuis l'ouverture de l'aire* »⁷⁰⁰ en 2008, ou que l'intercommunalité n'a tout simplement pas de politique sociale sur cette aire d'accueil. Dans le département de l'Hérault, il se trouve que l'Inspection académique a toujours été très impliquée dans l'accueil des enfants du voyage dans les écoles, et que ce positionnement a donné lieu à des « actions sociales » sur les aires (du soutien scolaire par exemple) qui n'ont rien d'obligatoire. Il suffit donc parfois que ces acteurs « décisifs » sur l'aire d'accueil et dans les institutions publiques puissent se rencontrer et s'entendre pour que des actions innovantes s'organisent sur les aires. Il est évident que la présence d'une salle collective sur l'aire contribue à l'émergence de ce type de projet. Les salles collectives sur les aires d'accueil, après avoir longtemps fait « débat » à partir des craintes communautaires plus ou moins fondées, sont devenues une des conditions de la réussite de l'accueil. Ainsi, sur certaines communes, c'est l'échec de la gestion dès l'ouverture de l'aire qui a ramené les élus à ré-envisager la construction d'une salle, après que cette question ait été battue en brèche lors des comités de pilotage précédant l'ouverture de l'équipement.

Paul nous a bien signifié à quel point la mobilisation des acteurs sociaux était difficile à mettre en œuvre en amont de l'accueil. Mais une fois que l'aire est créée, rien ne garantit que ces acteurs s'impliquent davantage. C'est ainsi que de nombreuses associations « amies » des gens du voyage ont été amenées à interpellier les interlocuteurs du droit commun, lesquels ont eu beau jeu de répondre en leur « confiant » des missions à mi-chemin entre l'accès aux droits et le traitement spécifique d'un public. Ce type d'action, ordinairement appelé « passerelle vers le droit commun », est devenu le cœur de métier d'un grand nombre d'associations membres de la FNASAT. Ce qui a souvent été critiqué par les associations de voyageurs comme un système dérogatoire d'accès au droit commun a essentiellement été mis en œuvre pour l'instruction du RMI puis du RSA en direction du public gens du voyage⁷⁰¹. Encore une fois la connaissance et l'aisance relationnelle attribuée à ces

⁶⁹⁹ Cf. CR de la réunion des gestionnaires du 25 septembre 2012 (annexe 5).

⁷⁰⁰ Ibid.

⁷⁰¹ Pour une analyse approfondie des modalités d'accès aux droits des gens du voyage (jusqu'à l'abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe), cf. Liégeois JP (dir.), *L'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France. Rapport d'étude de la Direction générale de l'action sociale*, Edition de l'ENSP, Rennes, 2007.

acteurs « spécialisés » dans l'accueil et l'insertion des gens du voyage ont été les principaux arguments pour dévier ce public des bureaux des assistantes sociales travaillant dans les agences de la solidarité des départements. Malgré tout ce que cela implique donc, Soizic nous explique pourquoi elle a pris le parti de tenter l'expérience de, non pas se substituer au droit commun, mais de « montrer le chemin » pour que l'accès au droit commun puisse se faire :

« S : Nous on est aussi référent RSA, alors moi j'ai pas été pour pendant longtemps. J'ai résisté pendant assez longtemps parce que... là pour le coup j'estime que c'est... tu rentres dans d'la contractualisation. Tu rentres dans des choses qui sont vraiment d'un autre registre. J'l'ai fait pour d'autres raisons. J'ai f... à un moment donné j'ai fait l'pari que... pour pouvoir faire avancer les choses au niveau du département et de toutes les assistantes sociales du département, au lieu d'être dehors, de pas vouloir mettre les mains dans l'truc parce que ça sent mauvais et qu'c'est pas pour nous, mais de vouloir toujours leur dire comment il faudra le faire.

G : Ah oui.

S : Voilà. C'est inaudible. Et donc j'leur ai dit « écoutez, nous on va prendre 125 suivis, pas un d'plus, pas un d'plus... Et on va s'y coller nous mêmes ». C'est-à-dire que « vous nous dites que c'est difficile, vous nous dites que y viennent pas aux rendez-vous, vous nous dites qu'y a pas grand chose à mettre dans l'contrat d'insertion. Vous nous dites que à part des entreprises qui valent pas un rond y veulent rien faire, etc. On va s'taper le même cambouis qu'vous, et on va créer un réseau d'référénts où on va travailler sur la question... entre pairs. Tous à la même gamelle quoi. Voilà pourquoi j'l'ai fait. Et ça marche bien. C'est-à-dire que... du coup nous on a fait progresser des choses. Parce que on fait ça à plein temps alors que toutes les AS de secteur elles en ont dix parmi un portefeuille de 120 quoi. Et du coup on est beaucoup plus crédible et respecté par le département. Et quand on leur dit « écoutez, il faut absolument que vous débloquent ça et ça parce que sinon l'offre d'insertion elle est pas adaptée et tout », ça avance. On a débloquent l'crédit caravane avec la Caf là récemment. Parce qu'on leur dit « si on n'a rien à mettre dans l'contrat, si on n'a aucune bille, comment vous voulez ? Vous voulez faire quoi là ? Les droits les devoirs là responsabiliser les gens ? Ils nous parlent d'habitat on n'a pas d'réponse ! Y nous parlent de ça, on n'a pas d'réponse ». Faut mettre des billes dans l'jeu. Donc on l'a fait pour ça. »⁷⁰²

Si Soizic a consenti à céder à la pression contre laquelle elle a longtemps résisté (ne souhaitant pas se laisser « envahir » ou « absorber » par les organismes de droit commun), c'est parce qu'elle estime qu'il y a un « coup » à tenter qui peut occasionner un bénéfice plus grand qu'un positionnement à l'écart du jeu. Elle décide de « miser », soit de mettre du « je » dans le « jeu » par une canalisation de la part de risque encouru dans le fait de s'impliquer. Le fait de « miser » sur une action est essentiel dans l'expérimentation sociale et le développement social. Soizic se situe sur le même type de stratégie que notre collègue de la DDTM qui avait pris la décision de procéder à la recherche de terrains sur les communes pour pouvoir contrer les fausses propositions des collectivités qui visaient à contrarier la mise en œuvre du schéma départemental. Miser sur « le possible » est un moyen – qui peut s'avérer redoutable – pour venir à bout de toutes les mauvaises volontés. Mais cela implique, encore une fois de *se positionner*. Et, pour éviter que ce positionnement ne fasse

⁷⁰² Entretien du 18 janvier 2016.

l'objet de suspicions concernant cette perspective toute tracée du « dérogatoire au droit commun », Soizic négocie à partir d'une « jauge » qui permet de « canaliser » l'effet de débordement que constitue une telle initiative. C'est en cela que miser sur une évolution des pratiques professionnelles des acteurs institutionnels extérieurs à l'aire semble tout aussi risqué que miser sur l'évolution des postures des agents d'accueil, en interne. Dans les deux cas, il s'agit de contrôler le risque de débordement. Il y a des pontages qui tiennent la route, et d'autres qui cèdent face au débit. Cette question de la liquidité (Bernardot M., 2018 ; Ho K., 2009 ; Bauman Z., 2006) ne peut être traitée, en ce qui concerne les voyageurs, indépendamment de la notion de dette et d'endettement. La force du débit, tient à l'incapacité pour les organismes de droit commun instructeurs du RSA à resserrer les termes du contrat avec les voyageurs, comme l'indique Soizic. Ils se contentent bien souvent de contractualiser avec les voyageurs sur du rappel de la loi (inscrivant par exemple dans les contrats d'insertion des voyageurs l'obligation scolaire de leurs enfants), n'ayant pas suffisamment de « billes » pour miser sur d'autres registres, pas suffisamment de « prise » pour nouer un cadre solide d'interaction. Il faut, comme le souligne Isabelle Astier, que le bénéficiaire accepte de « payer de sa personne » en se dévoilant auprès des services sociaux pour susciter un « travail de personnalisation du jugement » (Astier I., 1996 : 112) des travailleurs sociaux. Ces contrats qui incantent la loi tendent à invalider non seulement le contrat et la loi mais également les contractants eux-mêmes qui sont comme « dessaisis » de leur imputabilité. Cette incapacité à nouer un contrat fait courir la dette. Les acteurs publics cherchent donc à fixer dans des organismes spécialisés une forme de recouvrement de dette⁷⁰³ par un « accès » qui, selon Michel Chauvière, « ne peut être discret, il doit être rendu public et même fléché » (Chauvière M., 2010 : 115). C'est ainsi que l'inégalité d'accès aux droits des gens du voyage en vient souvent à se confondre avec un problème d'accès à ce public qui devient fautif (Chauvière M., 2010 : 118) de ne pas se laisser saisir par les organismes de droit commun qui en font, dès lors une « cible ». De multiples acteurs intermédiaires participent à l'aiguillage de la flèche qui trace la trajectoire de l'insertion par un travail de pontage (qu'ils appellent « passerelle ») leur permettant, comme le souligne Soizic, de « gagner en crédibilité » auprès des pouvoirs publics qui les maintiennent ainsi dans le jeu de l'équilibrage des droits et devoirs.

Lucas n'a pas choisi de travailler à partir de la jauge limitée. Mais il élabore lui aussi une stratégie de bornage à partir d'une déviation du débit « social » vers un nouveau canal qu'il a créé et sur lequel il mise avec ses associés pour développer un nouveau pan de son activité économique⁷⁰⁴. Mais, ce développement peut s'avérer « risqué » s'il venait à empiéter sur les deux autres canaux (entretien des aires et accueil des gens du voyage) qui font la prospérité de son entreprise. C'est pourquoi il prend un soin particulier à bien séparer

⁷⁰³ Il s'agit là d'une dette d'insertion et de contrôle social.

⁷⁰⁴ En 2015, l'accompagnement social et l'habitat « atypique » (pour dire « habitat adapté ») des gens du voyage constituent les deux créneaux sur lesquels mise L'Hacienda pour son développement. (Cf. la vidéo de présentation de L'Hacienda sur la plateforme Youtube : https://www.youtube.com/watch?time_continue=367&v=6Wl3tcVYYIU).

chacune de ses interventions qui sont facturées à des filiales distinctes, même si elles font partie d'une seule et même société. Le site internet de la société dont Lucas est directeur général explicite le choix du nom L'Hacienda pour nommer l'entreprise, s'appuyant sur le sens étymologique de ce terme, à savoir qu'« une hacienda andalouse est une grande exploitation dont les productions sont variées et se complètent »⁷⁰⁵ avant d'être un lieu de résidence.

L'organigramme de L'Hacienda donne à voir ces trois filiales distinctes et reliées autour d'une même « marchandise » : la présence voyageuse. Dès lors que celle-ci est « accueillie » (par des employés de SG2A) sur des espaces « entretenus » (par des employés de SERCOL), L'Hacienda propose également aux collectivités de les accompagner pour œuvrer à son « insertion » (par le biais des employés de la filiale Le Relais).

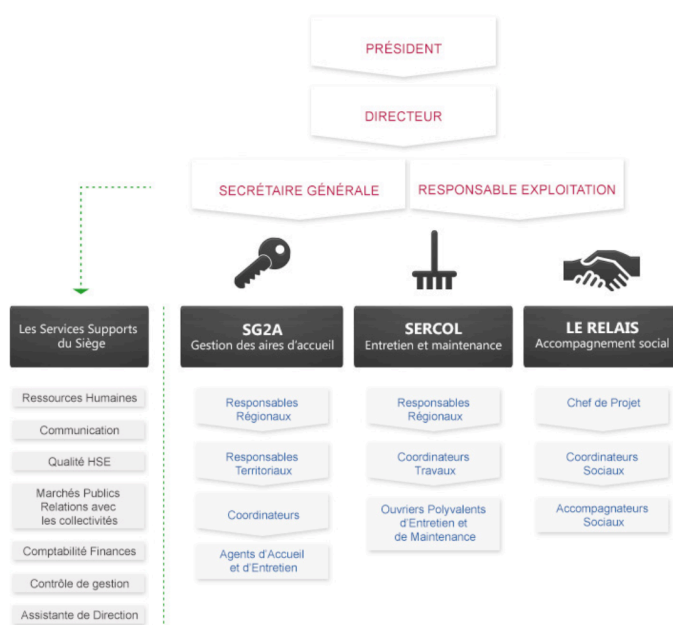


Illustration 75 : Organigramme de la société Hacienda, cf. <http://www.sg2a.fr/l-hacienda/organigramme/>

Comme l'explique la chef de projet du Relais dans une vidéo publiée sur le site de L'Hacienda, le public voyageur, dans le cadre de ce travail d'insertion peut « déborder » des aires d'accueil : « Notre périmètre d'intervention est vaste. Il concerne autant les usagers présents sur les aires d'accueil que ceux résidant en habitat adapté ou diffus avec toujours comme objectif le respect du droit commun, notamment par l'accès au parcours résidentiel »⁷⁰⁶. Par ailleurs Lucas prend bien soin de préciser que c'est seulement là où l'action sociale ne se fait pas suffisamment bien que L'Hacienda se positionne dans une mission d'accompagnement

⁷⁰⁵ Cf. le site internet de présentation de la société L'Hacienda : <http://www.sg2a.fr/l-hacienda/>

⁷⁰⁶ Cf. l'interview filmée avec Cécile Béringuer visible sur le site internet de L'Hacienda (<http://www.sg2a.fr/nos-missions/le-relais/>) et postée sur la plate forme Youtube le 4 mars 2014 : https://www.youtube.com/watch?time_continue=52&v=AjG6_tHMVo.

des collectivités à la mise en œuvre du volet social avec Le Relais : « *Là où on va plutôt c'est quand y'a un manque et quand la collectivité nous demande d'y aller quoi* »⁷⁰⁷.

L'Hacienda propose une accroche à partir de la notion du « chaînon manquant » qui permet de formuler le « besoin » de gérer tous les aspects de la présence voyageuse, qu'elle soit sur les aires ou pas, pour gagner en pacification sociale à l'échelle du territoire. Ce « bien fictif » n'est donc plus simplement mobile et présentant une nécessité d'accueil, il est aussi protéiforme et appelle une démultiplication des compétences pour le saisir « sous toutes ses coutures » allant du « voyageur sédentarisé » au « grand passage ». Ainsi que nous l'avons vu, la marchandisation de la présence voyageuse met à contribution des sociétés du bâtiment (spécialisées dans le mobilier urbain sanitaire), des sociétés de création de logiciels informatique (spécialisées dans les équipements de plein air) et des sociétés de gestion de la catégorie administrative de « gens du voyage ». Les coalitions formées par les agencements marchands entre ces différentes entreprises font apparaître un « capital symbolique collectif » (Harvey D., 2008 : 44-45) qui leur permet de former un « maillage géographiquement articulé » (Harvey D., 2008 : 40-41) qui est, selon David Harvey, une caractéristique de la mondialisation⁷⁰⁸.

Deux aspects importants permettent à Lucas de développer cette nouvelle filière sociale : la séparation des missions entre l'agent d'accueil et l'agent de coordination sociale qui n'est pas une limite de jauge comme celle pour laquelle opte Soizic. Il s'agit là d'une délimitation par « bornage » qui permet de « canaliser » un nouveau secteur d'activité qui a vocation à être développé et non « limité en nombre ». C'est en cela que l'aire d'accueil s'apparente bien dans ce cas de figure à un dispositif de captation d'un bien en vue de développer un marché :

« L : Ca va faire un liant à un moment donné, une passerelle et un liant. Là où on propose après aux collectivités... c'est d'aller plus loin c'est dans l'travail social et socio-éducatif en fait. C'est le soutien scolaire des enfants qui sont sur l'aire, c'est le travail avec les médecins et infirmières de la PMI pour les problématiques de santé de vaccination des enfants heu... y compris auprès des mères hein, voilà, dont on sait que certaines accouchent sans avoir vu une seule fois un gynécologue ou un médecin sans avoir passé, c'qui est une réalité quand même aujourd'hui... Heu, voilà, c'est les problématiques des violences aussi faites aux femmes sur lesquelles on peu, petit à petit les aborder. Tous ces sujets là... heu... c'est une mission qui est plus importante et qui peut pas simplement être réalisée par l'agent d'accueil. Heu... c'est là où j'dis qu'après il faut séparer. J'pense qu'y a une partie d'la mission : écrivain public, lire le courrier, indiquer les écoles, faire le lien des fois, appeler la directrice de l'école, le directeur, etc., ça on peut l'faire en tant qu'agent d'accueil. La véritable mission d'accompagnement social et d'aide sociale il faut que ce soit un autre professionnel qui le fasse parce que sinon ça met en difficulté ensuite l'agent d'accueil dans sa mission qui est évidemment d'accueillir, d'encaisser les droits de place, les fluides, etc. Donc il faut vraiment les séparer. On peut

⁷⁰⁷ Entretien du 20 avril 2012.

⁷⁰⁸ En 2015, *Les Echos* révélaient les ambitions de développement de la société de gestion SG2A à l'échelle européenne : Vincent Charbonnier, « SG2A, la PME qui gère les aires d'accueil des gens du voyage comme des campings », *Les Echos*, 4 mars 2015, [en ligne : https://www.lesechos.fr/04/03/2015/lesechos.fr/0204199831385_sg2a--la-pme-qui-gere-les-aires-d-accueil-des-gens-du-voyage-comme-des-campings.htm].

pas monter, par exemple, quand on est agent d'accueil, on peut pas faire le... monter le dossier de RSA, de demande de RSA ou le dossier de demande exceptionnelle au CCAS, ou d'aide exceptionnelle pour le paiement des fluides en hiver par exemple. Faut que ce soit un autre professionnel. Parce que sinon après, bah « c'est bon, t'as qu'à faire la demande », bah voilà le voyageur il va v'nir « puisque l'autre fois tu m'as aidé, t'as qu'à faire la demande » et ça met en difficulté l'agent d'accueil. L'agent d'accueil est là aussi pour rappeler des fois et faire du rappel à l'ordre. C'est pour ça qu'il faut séparer les deux missions.

G : Ouai mais... 'fin... 'fin bon j'suis désolée, comme j'travaille dans l'Hérault, donc j'connais la situation de Marseillan. Donc tu t'souviens de cette fameuse réunion au comité de pilotage où heu... vous avez... En fait, sur le nouveau marché que vous avez eu à Marseillan. Donc ce que j'ai compris c'est que vous avez une nouvelle mission sur Marseillan qui est le volet social...

L : La coordination du projet social.

G : D'accord. Donc comment en tant que gestionnaire vous intégrez cette nouvelle mission ? Puisque si ça doit être séparé... 'fin comment vous l'appréhendez ?

L : Les postes sont séparés puisque l'agent d'accueil qui avait cette mission et y compris qui faisait... qui allait plus loin finalement... Et c'est toute la discussion que moi j'ai eu à un moment donné avec la collectivité, c'est qu'on avait une ambiguïté du positionnement de l'agent d'accueil au bout d'un moment quoi. Heu... donc aujourd'hui il est séparé. Puisque du coup c'est Joseph⁷⁰⁹ qui a récupéré la mission agent d'accueil, de les faire encaisser, etc. Et on a une coordinatrice sociale, qu'était l'agent d'accueil d'avant qui a évolué vers l'action sociale.

G : Oui mais c'est pas l'action sociale en tant que telle.

L : Non parce qu'on n'a pas l'action... 'fin on a le... On n'a pas l'action sociale en tant que telle. Parce qu'en fait... sur Marseillan on a la coordination du projet social dans le cahier des charges. J'veux dire c'est coordonner l'ensemble des partenaires, ou trouver des partenaires pour mener des actions heu... sociales, donc que ce soit la MJC, enfin sociale ou culturelle etc.... que ce soit la MJC, que ce soit le CCAS, que ce soit les AS du Conseil général, ou la Chambre des métiers avec la formation sur les autoentrepreneurs pour mener des actions au bénéfice des gens du voyage. Ce qui est différent sur d'autres aires, puisqu'on a une mission de coordination et d'accompagnement social sur La Mounède à Toulouse. Heu... où là j'ai deux agents sur l'aire, une coordinatrice et un accompagnateur social, où là pour le coup on a les dossiers du RSA à monter, on a... on travaille avec la PJJ⁷¹⁰, on va voir les jeunes en prison heu... pour préparer la sortie de prison, la réinsertion professionnelle pour certains, ou en tout cas la réadaptation etc. Et on a véritablement cette mission. Heu... de... de... On travaille bien sûr avec les professionnels de... de... du secteur hein... y va d'soi. Mais on a la vraie mission du travail social avec des vrais... des vrais professionnels du social, travailleurs sociaux en gros. Bon voilà éducatrice de prévention spécialisée, la coordinatrice qui est une éducatrice de prévention spécialisée, qu'on va employer. Sur Villefranche-de-Rouergue, on a fait un diagnostic social à la fois sur l'aire d'accueil et à la fois sur les gens du voyage qui sont sédentarisés, heu... dans... c'est du privé hein... dans de l'habitat privé etc., mais qui posent des problèmes de comportement, d'intégration dans l'centre bourg de Villefranche-de-Rouergue. Heu... proposé à la collectivité. Du coup, d'après le diagnostic on a proposé heu... à la fois d'avoir cette mission d'accompagnement social et de coordination du projet social, mais pareil avec d'autres partenaires, éducation, MJC, associations locales et compagnie, de mener des

⁷⁰⁹ Le nom a été modifié.

⁷¹⁰ Protection Judiciaire de la Jeunesse.

actions et de monter des actions au bénéfice des jeunes, des moins jeunes, des femmes, etc. passer les permis, etc. enfin bon, toutes les actions qu'on peut mettre en place et aussi bien pour les gens du voyage qui sont sur l'aire d'accueil que pour ceux qui sont sédentaires, aujourd'hui logés en privé et qui louent en privé. J'ai, de la même façon à Puits-Lévêque, heu... où on a une aire d'accueil on a de l'habitat adapté... construit pour les gens du voyage et on a le... des gens du voyage qui sont sédentarisés dans des maisons etc. mais qui aujourd'hui les services sociaux de droit commun n'arrivent pas à les rencontrer, n'arrivent pas à travailler avec eux, voilà... échouent sur leur mission et c'est un constat. »

La délimitation par la canalisation du projet social dans une nouvelle filière n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Le projet social semble se détacher de l'aire pour ce qui est des exemples cités par Lucas pour l'accompagnement social des familles sédentarisées. Par contre, dans l'exemple qui suit, Lucas nous explique que c'est l'aire qui « tient » le projet social à l'échelle d'une intercommunalité telle que celle du Bassin de Thau par exemple. Ainsi, la délégation de service public s'accompagne en toute logique d'un souci d'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des aires gérées par cet EPCI, en l'occurrence celles de Marseillan créée en 2009 et de Frontignan qui a ouvert en 2013 :

« Y'a deux missions qui pour moi sont différentes, la mission de La Mounède par exemple c'est que aujourd'hui, oui on a récupéré les missions de droit commun et on fait ce que d'autres travailleurs sociaux à la rigueur pourraient faire mais qu'ils ne font pas, voilà faut être clair. Mais sur Marseillan, on fait pas ça. Sur Marseillan c'est bien ce que j'ai dit et que je redis, on n'a que la coordination du projet social. C'est-à-dire qu'on n'a pas la mise en œuvre des actions es-qualité, on a bien que la coordination. Et pourquoi en fait on a la coordination ? Tout simplement c'est parce qu'y va y avoir l'ouverture de l'aire de Frontignan, que la collectivité, la communauté d'agglo du Bassin de Thau, a souhaité qu'y ait une personne qui coordonne le projet social de Marseillan et le projet social de Frontignan pour le compte de... du Bassin de Thau, de l'agglo. C'est pour ça qu'on a la coordination du projet social. Y compris parce que ça s'est bien passé sur Marseillan. Donc nous on monte le projet social, on le coordonne, mais les actions concrètes (hormis celles sur Marseillan d'ailleurs, qui sont montées, les mercredis récréatifs etc. et puis les petits gardiens de la nature qui sont menés par nous⁷¹¹)... le reste c'est que... les sorties familiales par exemple... et c'est la discussion que j'ai eu l'autre jour avec la MJC⁷¹², c'est que l'action aujourd'hui des sorties familiales organisées par la MJC dans lesquels les gens du voyage peuvent être intégrés, il faut continuer à le faire ! Il faut continuer à le faire ! »⁷¹³

Mais cette déclaration d'intention, parfaitement louable, est difficilement conciliable avec l'action nouvellement mise en œuvre, à savoir la délégation du volet social à L'Hacienda qui, vient fragiliser des équilibres qui avaient été trouvés à l'échelon communal. Le rééquilibrage de l'action sociale à l'échelle de l'intercommunalité, qui passe par une mutualisation des moyens comme pour la création des aires d'accueil, se traduit par un redéploiement budgétaire plus conséquent. Mais c'est aussi une nouvelle traduction de l'action qui s'opère par ce nouveau financement qui mise davantage sur *l'intention* de réaliser une intervention

⁷¹¹ Lucas cite des actions qui ont été développées à l'initiative de la gestionnaire, Naïs, qui est ensuite devenue coordinatrice du projet social à l'échelle de l'agglomération du Bassin de Thau.

⁷¹² Maison des Jeunes et de la Culture.

⁷¹³ Entretien du 20 avril 2012.

sociale de qualité (en sollicitant un prestataire expérimenté) que sur l'action sociale elle-même. C'est donc la solidarité locale qui peut pâtir de ce type de « montage » (dans tous les sens du termes) de l'action sociale :

« L : Donc l'objectif de l'agglomération c'est pas de sortir l'aire du droit commun, c'est de dire que comme on a deux aires sur deux territoires, sur lesquels la MJC n'est pas compétente. La MJC qui avait aujourd'hui la coordination sociale, parce qu'elle l'avait la coordination sociale, aujourd'hui au travers du projet de l'aire de Marseillan, ne peut pas avoir... Parce que son champ de compétence territoriale, il n'est pas sur Frontignan à la MJC. Donc de toute façon elle, dans le droit commun strict de ses finances elle ne peut pas intervenir sur Frontignan. (...) Après la seule différence c'est que du coup la MJC qui bénéficiait d'aides particulières de la CAF pour accompagner les gens du voyage n'en bénéficie plus aujourd'hui. (...) [Car] la position de la CAF est de dire « est-ce que c'est un projet spécifique... spécifique à l'aire d'accueil ? », la CAF est du coup prête à financer. La réponse de la CAF c'est de dire « ok, mais c'est du co-financement ». Donc c'est un choix politique ensuite entre... la CAF, le bassin de Thau, etc. pour cofinancer des actions spécifiques à l'accueil des gens du voyage. C'est voilà. Mais la CAF est pas fermée à un financement d'actions spécifiques.

G : D'accord. Mais ce qu'elle a perdu c'est la possibilité d'engager un co-financement, parce que au départ ils avaient des sous de l'agglo et en gros l'discours du mec de la CAF l'autre fois...

L : Oui mais les sous de l'agglo. L'agglomération n'a financé et ça c'est écrit dans le projet initial, l'agglomération n'a financé que la partie coordination du projet social, c'est-à-dire qu'en fait que la subvention qu'est versée à la MJC, aujourd'hui... c'est pas une subvention mais y m'payent moi... pour assumer la coordination. Ça coûte même plus cher à l'agglomération que c'que ça lui coûtait hier. Parce que aujourd'hui du coup j'ai un poste à temps plein enfin quasiment à temps plein entre Frontignan et Marseillan. Aujourd'hui c'est un 0,4 équivalent temps plein pour mener le... le poste de coordination sociale c'est 0,4 équivalent temps plein. 0,4 équivalent temps plein d'un coordinateur social à l'année, c'est plus de 5000 euros de subventions à l'année à la MJC, donc ça coûte plus cher aujourd'hui. L'agglomération s'est plus engagée aujourd'hui pour mener encore plus ce projet là qu'elle ne s'était engagée hier. L'ambiguïté qu'y a eu à un moment donné...

G : Bah ouai mais on a l'impression qu'on perd, qu'on y perd ! C'est là où... Comment peut fonctionner le coordinateur si les partenaires ne sont pas engagés sur des actions concrètes quoi en fait ? C'est ça ! Elle elle peut pas faire un truc heu...

L : Mais il y sont, ils y sont sur des actions concrètes. Après la présentation en début d'année du projet social 2012 y'a la déclinaison concrète d'un plan d'actions, action par action. C'est « qui est le porteur ? Qui y participe ? » Enfin le porteur style la MJC par exemple pour les sorties familiales. Qui va y participer dans d'autres partenaires ? Ben SG2A par exemple puisque nous on va y mettre la coordinatrice qui va aller le dimanche à la sortie familiale pour accompagner, etc. Mais ça c'est d'la valorisation de coût d'poste aussi quand même. Et après « qui sont les bénéficiaires ? » Bah les familles par exemple. L'objectif de l'action et le financement de l'action. Voilà. Donc ça c'est clairement... ces fiches moi j'ai demandé à ce qu'elles soient faites comme ça. Et on va les présenter début mai à la CAF et au Conseil général, la MJC j'ai demandé à c'qu'elle soit présente, à l'ensemble des partenaires... ces fiches actions qui sont menées sur l'aire. Y'en a qui vont demander des financements y'en a qui vont pas demander des financements. Ben c'est clair, c'est voilà... C'est inscrit dans l'droit commun. L'objectif des sorties familiales c'est inscrit dans l'droit commun d'la MJC. »⁷¹⁴

⁷¹⁴ Entretien du 20 avril 2012.

« *On y perd !* » m'exclamai-je, à partir de ma connaissance du territoire et des problématiques rencontrées par la gestionnaire et coordinatrice pour développer le volet social sur l'aire de Marseillan. Il y a une réduction qui est à l'œuvre, et qui est « politique » selon Lucas : l'agglomération a choisi de miser sur la coordination, mais rien ne l'empêche de continuer à investir dans l'action. Il y a un dilemme qui est à l'œuvre, mais dont L'Hacienda parvient à tirer profit, y compris parce que ses dirigeants manient « sans complexe »⁷¹⁵ les trois types de dispositifs d'attachement décrits par Michel Callon que sont les dispositifs d'écoute et de dialogue qui visent à « convaincre les clients potentiels » (Callon M., 2017 : 295), les dispositifs de *co-production* par lesquels « les consommateurs sont associés à la conception et à la production des biens qui leur sont destinés » (ibid.) et les dispositifs d'*addiction* qui « dissuadent les agents de s'en libérer » (Callon M., 2017 : 296). Bien évidemment, pour L'Hacienda les consommateurs sont prioritairement les élus en charge du développement social territorial et non les gens du voyage, « simples usagers » des aires d'accueils « intégrés » dans le service rendu à la collectivité à défaut d'être réellement intégrés à la collectivité où se situe l'aire. « Finalement, contrairement aux apparences, l'accès peut donc produire son contraire » écrit Michel Chauvière selon qui « la rhétorique de l'accès connaît surtout des développements métonymiques. L'accès c'est finalement l'affirmation, voire l'extension, des conditions de possibilité d'un service jusqu'à la substitution de ces conditions à son objet même. » (Chauvière M., 2010 : 118).

« L : Le seul blocage que j'ai aujourd'hui, c'est que hier les familles, parce que la MJC était porteur, on leur demandait pas d'adhésion. Aujourd'hui, parce que la MJC n'est plus porteur, on demande aux familles d'adhérer comme tout citoyen.

G : Oui non mais ça...

L : C'qui aurait pu aussi être le cas hier. Parce que même s'ils étaient porteurs, ils leur faisaient quand même gratuit (*amusé*). Non mais l'adhésion était quand même gratuite quoi. Enfin j'veux dire, voilà quoi. C'était quand même une réalité, heu... et la CAF elle a jamais servi, l'argent d'la CAF il a jamais servi à payer des adhésions à la MJC. Il a permis de louer le bus, de payer des tickets d'entrée à Walibi ou j'sais pas quoi là, au parc d'attraction quand ils sont allés et payer le mini-bus pour y aller ou le bus pour y aller. Ça a jamais permis à payer les 15 euros d'adhésion par an et par famille à chaque fois qu'y a des familles qui s'inscrivaient. C'est totalement faux. Donc aujourd'hui j'peux comprendre la position de la MJC en disant « puisque nous on n'a plus... ok vous dites « droit commun » eh ben ok comme ils sont dans l'droit commun eh ben y s'inscrivent comme des citoyens d'droit commun. Donc il manque 15 euros. » J'trouve que c'est une position un peu dure, un peu dure. Je l'ai dit, je l'ai dit au président, donc j'leur ai dit « est-ce que vous pouvez pas voilà avoir une proposition de tarif groupé »... Et voilà pour 20 familles... de toute façon il peut pas y avoir plus de 20 familles sur l'aire.

G : Voilà c'est pour tant d'emplacements.

L : Donc, oui, voilà... on en paye une par emplacement. Et il peut pas y en avoir plus de toute façon au même moment. Sauf que glissant à l'année le taux d'occupation, sauf pendant la fermeture, il est à

⁷¹⁵ Nous reprenons ici les termes mêmes employés par Richard Arnould, directeur de L'Hacienda en 2015, dans la vidéo de présentation de L'Hacienda : https://www.youtube.com/watch?time_continue=403&v=6WI3tcVYYIU.

100%. Donc on prend 20 abonnements de 15 euros l'année et de toute façon qu'y ait 70 familles finalement différentes, ou 100 familles différentes parce que le turn over fait qu'on aura beaucoup plus de familles qui vont y participer. Ben voilà, sauf que la réponse aujourd'hui c'est de dire si vous accueillez 100 familles, vous payez 100 fois 15 euros. (...) C'est là où y'a... Donc j'ai demandé au président qu'était là et à la directrice si y pouvaient pas, en assemblée générale, voter un tarif préférentiel, mais pas que pour les gens du voyage. Parce que les SDF par exemple ou... des ouvriers qui viendraient vivre pendant six mois ils pourraient être soumis à la même problématique en fait. Donc est-ce qu'on peut pas avoir un tarif social à la MJC ou... j'en sais rien moi... sur un foyer de jeunes travailleurs, etc. qui pourrait avoir exactement la même problématique. Donc est-ce que la MJC ne pourrait pas aujourd'hui voter un tarif acceptant des tarifs de groupes pris par... que ce soit pour l'aire d'accueil des gens du voyage, que ce soit pour la résidence des jeunes travailleurs, que ce soit pour... voilà des publics qui ne sont que de passage finalement sur le territoire de Frontignan et auxquels on accorde un tarif préférentiel ou un tarif groupé collectif, payé par les structures qui les accueillent pour qu'ils puissent bénéficier de tout ça. Voilà et ça j pense que c'est possible. »

Nous voyons, à travers cet exemple qui peut sembler un détail de l'organisation de la vie sociale autour des aires d'accueil, comment d'une problématique tarifaire et de conquête de marché, L'Hacienda parvient à miser sur ce « capital symbolique collectif » que constitue le mode de vie voyageur. C'est donc au nom de l'idée républicaine selon laquelle « tous les gens de passage » sur la commune pourraient avoir besoin ou envie d'adhérer à la MJC, que Lucas parvient à convaincre qu'il est nécessaire de voter une politique tarifaire préférentielle pour le public des aires d'accueil. Ces gens de passage ne sont pas les touristes, ce sont les travailleurs mobiles et les SDF. L'argumentaire de Lucas procède donc de la mise en valeur de ce « capital symbolique collectif » par une rhétorique du redimensionnement de la catégorie usuelle de gens du voyage qui permet de contrer la critique courante du « traitement de faveur » pour les gens du voyage.

Ces exemples, loin d'être exhaustifs (nous pourrions aussi parler de la domiciliation par exemple), nous permettent de mieux saisir les logiques de la mutualisation et des coalitions qui gouvernent les espaces publics d'accueil des gens du voyage et plus précisément de gestion de la présence voyageuse. Nous avons pris l'image du « pontage » caractériser ces agencements. Dans la partie qui suit nous allons développer sur des possibilités de « greffe » qui nous semblent intéressantes à décrire en ce qu'elles sont une prolongation de l'hospitalité qui peuvent être perçues en termes de « déviances » ou de « dysfonctionnement » de la gestion si l'on reste dans l'optique du pontage. La différence entre le pontage et la greffe tient essentiellement au fait que la greffe fonctionne à partir du don tandis que le pontage, rappelons-le, a recours à un « droit de passage ».

II. L'ENROLEMENT DES GESTIONNAIRES DANS LE *NEXUM* VOYAGEUR

Nous avons vu que les employés de gestion sont amenés à faire des modifications sur le dispositif matériel pour fluidifier les usages de l'aire, et que les organismes de gestion de la présence voyageuse misent sur des actions sociales pour se développer et rester dans le jeu de l'équilibrage des droits et devoirs des usagers. Toutes ces pratiques restent appréhendées en termes de gouvernance dès lors qu'elles servent un objectif de contrôle social des voyageurs. Nous allons ici nous intéresser à d'autres pratiques, qui restent pour l'instant à l'écart de toute mise en visibilité car elles pourraient desservir cet objectif affiché dans les contrats de gestion des aires d'accueil. Mais elles nous intéressent en ce qu'elles procèdent d'un déplacement de l'attention des agents d'accueil, moins portée sur la dynamique marchande que sur la pratique et praticabilité de l'aire. Nous retrouvons donc la dimension réparatrice du lien, du *nexum*, initiée cette fois-ci par les sédentaires à l'attention des voyageurs accueillis, mais dont la particularité est de rester invisibilisée à cause du soupçon de « contamination » dont ces initiatives sont porteuses. Les acteurs privilégiant le bien-être des usagers sur la fonctionnalité de l'aire sont considérés comme trop assujettis aux exigences des voyageurs, trop « attachés » en somme. Or, nous dit Michel Callon, trop d'attachement est susceptible d'enrayer la logique marchande (Callon M., 2017 : 315). Leur fonction de « *liant* », comme dit Lucas, est finalement à double tranchant ; si les gestionnaires, au lieu de faire en sorte que les voyageurs s'attachent à l'accueil sur des aires, en venaient à s'attacher « réellement » aux voyageurs.

Si Daniel Bizeul soulignait déjà en 1989 que « le contrôle exercé sur les voyageurs par les employés est faible du fait des voyageurs eux-mêmes, et peu soumis aux injonctions de type politique du fait de la plupart des employés eux-mêmes » (Bizeul D., 1989 : 222), peu de travaux ont mis en exergue la part contributive des gestionnaires au déploiement des espaces de vie voyageurs. Leur investissement personnel pour faire en sorte que les usagers se sentent respectés dans leur mode de vie et pour préserver les sociabilités sur l'aire des emprises dévastatrices (qu'elles procèdent de l'immobilisme ou de la violence physique), est ordinairement passé sous silence. Comme le souligne Daniel Bizeul, « l'impression des employés pourra être que leurs actes réussis, leurs moments de travail non rémunéré, leur engagement sincère sont peu pris en compte, tandis qu'est accordée une importance exagérée aux rapports latents, à des conflits ou des coups de force peu fréquents, et qu'est de façon systématiquement accusatrice accentuée la situation obligée et contrainte des voyageurs à laquelle leur activité est mêlée et qu'elle enregistre. Seul est retenu le côté brutal ou incertain de leur exercice professionnel (...). Mais ensuite, important leur idéal professionnel et le point de vue de leurs commanditaires en face de ces situations ainsi mises à plat [par le sociologue], décantées de leurs intentions généreuses, les employés perçoivent le simple relevé des faits comme une dénonciation injuste, et surtout utilisable contre eux par ceux qui les pourvoient en fonds et en directives comme par ceux qui bénéficient de

leur action. » (Bizeul D., 1989 : 220-221). En tant qu'agents d'accueil, les gestionnaires ont parfois à affronter les répercussions du *double bind* dans lequel sont pris les voyageurs. Détenteurs des clés du système d'ouverture et de fermeture du lieu, ils sont mis sous pression par les voyageurs qui n'ont d'autre espace « pour eux », et par les commanditaires (employeurs ou agents des collectivités, voire services de l'Etat) qui les imputent des « problèmes de stagnation » sur l'aire. À la fois responsables de l'accueil des voyageurs et de leur « remise en circulation » (Bernardot M., 2016a), les gestionnaires sont la clé de voute du système productif de l'accueil des gens du voyage sur les aires d'accueil. La spécificité du lieu où ils exercent leur mission les positionne au cœur d'un vaste réseau fragmenté à la fois par une logique de territoire (l'intercommunalité, voire le département) et éventuellement, pour les employés du secteur privé, par une logique de marché. Au-delà de ces potentiels de mise en réseau (parfois complètement inopérants), les aires d'accueil restent majoritairement des espaces isolés à la capacité d'accueil limitée. En dehors des configurations où l'aire a été conçue avec un logement de « gardien » en vue de mettre en place un gestion 24h/24, les gestionnaires vivent ordinairement sur l'aire de manière intermittente. Présents pendant les horaires classiques d'ouverture, ils quittent leur fonction en fin d'après-midi et les week-end et laissent la vie s'organiser sur l'aire également lorsqu'ils en sont absents.

Nous souhaitons, dans cette dernière partie nous focaliser sur la gouvernementalité de l'aire en partant du fait que l'espace voyageur est toujours un espace négocié, même sur les espaces réglementés tels que les aires d'accueil. « Les relations entre employés et voyageurs sur les terrains montrent qu'il s'instaure entre eux une situation d'interdépendance : une sorte de jeu où sans arrêt les uns et les autres sont en situation de perdre ou de gagner un avantage sur leurs partenaires. Les voyageurs se débrouillent pour tirer bénéfice de ce qui leur est proposé, mais le plus souvent, c'est en écartant le sens apporté à leurs actions par les employés. Et ceux-ci utilisent le besoin qu'ont d'eux les voyageurs pour les amener malgré tout à accepter certaines règles, certaines façons de faire. Le terrain se présente comme un lieu de tractations incessantes, un peu comme sur une foire à la brocante, où chacun essaie de tirer en sa faveur l'équilibre entre les gains et les inconvénients. Les interactions prennent ainsi de multiples modalités persuasives, imprécatives, cajoleuses, menaçantes, mais il est rare qu'elles soient rompues, car chacun y perdrait, et même l'acte brutal peut trouver sa réparation. » (Bizeul D., 1989 : 216-217).

Sur notre terrain d'enquête deux aires d'accueil se sont distinguées par un dispositif attentionnel aux pratiques et usages de l'aire par les voyageurs. Celle de Lunel gérée par Giovanni et celle de Marseillan gérée par Naïs. Lorsque j'étais médiatrice ces deux gestionnaires étaient toujours disposés à échanger et à mutualiser leur expérience pour faire avancer la réflexion sur l'accueil des voyageurs à l'échelle du département. Nos discussions lors de moments formels ou informels étaient toujours l'occasion pour eux de mettre en perspective des incohérences du système avec lequel ils devaient composer au quotidien et les manières dont ils parvenaient à les résoudre en se prévalant d'observations qu'ils faisaient sur les usages récurrents de l'aire.

Il nous semble que cette attention portée par le gestionnaire aux effets de gêne corrélés à la discipline de l'aire donnant lieu à des aménagements, tolérances et tactiques pour les contrer est intéressante à analyser sous le prisme de la gouvernementalité, qui inclut une forme de rationalité, soit « la manière dont le gouvernement réfléchit sa pratique » (Gros F., 2017 : 85). En effet, les entorses récurrentes à la « loi » sur l'aire nous autorisent à considérer que ce n'est finalement pas tant la loi qui fait autorité sur l'aire, mais bien plutôt la relation instaurée entre le gestionnaire et les usagers de l'aire. C'est donc un pouvoir de type pastoral (Foucault M., 2004a : 128 et suiv.) qui préfigure, selon nous, l'organisation de l'accueil des gens du voyage. Cette dimension est intéressante en ce qu'elle s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons pu observer chez les voyageurs les plus « engagés », les plus « activistes » en somme, qui sont prêts à payer de leur personne pour faire avancer la « cause voyageuse ». Falco par exemple est emblématique de ce type de voyageur qui agit à la manière d'un « trickster » en relevant le défi d'ouvrir des places aux endroits mêmes où la situation est « bloquée » sur le plan politique. Le *trickster-voyageur* parvient à déjouer les pièges d'un système d'entrave et à régénérer les possibilités de *passage*, sans qu'il en soit nécessairement le principal bénéficiaire. La dimension du « jeu avec la loi » caractéristique de l'illégalisme⁷¹⁶ est, en ce qui concerne ces stratégies de *trickster-voyageurs*, explicitement déployée par un rapport de force entre l'illégalisme des biens et l'illégalisme des droits tels que décrits par Michel Foucault (Foucault M., 1975 : 103). Les élus se refusant à appliquer la loi Besson se retrouvent pénalisés par ces voyageurs qui occupent et privatisent temporairement des terrains du territoire communal (qu'ils soient situés sur le domaine public ou le domaine privé). C'est ainsi que l'espace voyageur progresse et, tout au moins, se maintient selon Falco. Les « tricksters » sont aussi des personnes qui misent sur leur propre personne pour « explorer le désordre »⁷¹⁷ et retirent de cette implication une forme de gratification personnelle (notoriété, respectabilité) au sein de leur communauté. Cette dimension est très présente chez les voyageurs quels qu'ils soient. Nous avons en effet également rencontré ce type de figure chez les Travellers en la personne de Ludo qui, pour faire en sorte que des espaces d'accueil pour les saisonniers en camion se multiplient, a accepté d'être le « gestionnaire » à titre bénévole du parking des Menuires pendant plusieurs saisons⁷¹⁸. Le trickster peut donc se trouver au cœur d'enjeux de pouvoir de type « pastoraux », par la sécurité et la confiance qu'ils inspirent à leurs confrères.

Les gestionnaires qui sont à l'écoute des besoins et des contraintes du mode de vie voyageur sont amenés à s'impliquer pour déverrouiller certaines pré-configurations administratives ou matérielles de l'aire. Le rôle qu'ils s'attribuent (et que je me suis moi-même attribué en tant que médiatrice) déploie à la fois des attributs

⁷¹⁶ Sur l'illégalisme, je renvoie au dossier constitué par Anthony AMICELLE et Carla NAGELS dans la revue *Champ pénal* (vol. XV, 2018) : <https://journals.openedition.org/champpenal/9774#tocto1n1>.

⁷¹⁷ Leonardo PIASERE, reprenant une définition de Silvana MICELI qualifie le trickster d'« explorateur solitaire du désordre » (Piasere L., 2009 : 407).

⁷¹⁸ Cf. lien webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Aire_Les_Menuires

du pouvoir pastoral et des attributs du « trickster » en ce qu'ils sont garants de la sécurité de l'espace et qu'ils privilégient les arrangements et bricolages sur l'application stricte de la règle.

Dans cette partie nous allons tirer le fil du débordement voyageur et observer comment il s'opère à l'intérieur de l'aire. Notre hypothèse est que ce débordement est une composante du *nexum* dans lequel les gestionnaires sont enrôlés non seulement par le fait de vivre aux côtés des voyageurs mais également parce qu'ils sont détenteurs d'un pouvoir d'agir sur la qualité de vie des voyageurs (un pouvoir réparateur) qu'ils priorisent sur la fonction de « stockage » de l'aire. Les gestionnaires sont ainsi en mesure d'étendre ce pouvoir réparateur aux instances de gouvernance en déplaçant l'attention des pouvoirs publics de la matérialité de l'aire à l'humanisation de l'accueil ; de sorte que l'aire ne puisse être réduite à un dispositif matériel mais devienne plus largement appréhendable comme un *milieu* entendu comme « support et élément de circulation d'une action [soit] (...) un élément à l'intérieur duquel se fait un bouclage circulaire des effets et des causes, puisque ce qui est effet d'un côté va devenir cause de l'autre » (Foucault M., 2004a : 22-23). La question sous-jacente à cette définition de l'aire en termes de *milieu* est de savoir comment ce qui échappe au contrôle instauré par la discipline de l'aire participe à sa pérennité en tant qu'équipement identifié par les voyageurs comme un espace de vie.

II.1. LE POUVOIR PASTORAL ET LA GESTION DES FUTURES

Le pouvoir pastoral, tel qu'il a été défini par Michel Foucault est identifiable à partir de trois grands traits distincts. Tout d'abord il s'exerce sur une « multiplicité en mouvement » (Foucault M., 2004a : 129) plus que sur un territoire circonscrit. En ce qui concerne les gestionnaires, ce point peut être discuté dans la mesure où leur pouvoir semble délimité par la clôture de l'aire d'accueil. Mais il est contrebalancé par le fait que cette aire circonscrite ait vocation à faire circuler la présence voyageuse qui ne peut s'établir définitivement en son sein mais doit au contraire aller et venir. C'est donc bien sur une « multiplicité en mouvement » que le pouvoir gestionnaire s'exerce au sein de l'aire. Le second trait caractéristique du pouvoir pastoral tient en la dimension du soin et du dévouement, incluant le fait de présider à une « distribution juste, calculée et réfléchie » (ibid. : 131) des moyens de subsistance du troupeau. « Tout le souci du pasteur est un souci qui est tourné vers les autres et jamais vers lui-même » (ibid.), au point que Foucault parle de pouvoir oblatif. Enfin, le troisième trait caractéristique du pouvoir pastoral est identifié par Foucault comme un « pouvoir individualisant. C'est-à-dire qu'il est vrai que le pasteur dirige tout le troupeau, mais il ne peut bien le diriger que dans la mesure où il n'y a pas une seule des brebis qui puisse lui échapper » (ibid. : 132). Les gestionnaires d'aires d'accueil qui acceptent de relever le défi de l'accueil se heurtent constamment à cette difficulté de gérer à la fois des individus et un collectif, rééquilibrant sans cesse le sacrifice de l'un pour le tout et le sacrifice du tout pour quelques-uns. Le pouvoir individualisant étant précisément celui qui « vise à la fois tous et chacun dans leur paradoxale équivalence, et non pas l'unité supérieure formée par le tout » (ibid. : 133) nous dit Michel Foucault.

Si la gestion d'une aire d'accueil parvient à se définir dans les fiches de poste à partir de l'application du règlement intérieur de l'aire, les gestionnaires ont à inventer des manières d'atteindre ce but sans mettre en péril l'attractivité de l'aire, ni son fonctionnement propre. Nous avons vu comment les gestionnaires, les cadres dirigeants des organismes de gestion parviennent à « se positionner » par des attitudes corporelles et des règles de langage. Ici nous allons pousser davantage cette place accordée à la parole dans la relation entre les gestionnaires et les voyageurs usagers des aires d'accueil. Il s'agit de voir plus précisément comment les gestionnaires parviennent à se faire respecter en tant que responsables de l'ordre sur l'aire, sans porter préjudice à la multiplicité voyageuse circulant sur l'aire.

II.1.1. La parole contenue : le refus de la délation

Le gouvernement, par la prise de parole du gestionnaire s'adressant au collectif des usagers sur l'aire, a généralement trait aux problématiques liées aux illégalismes (vol, dégradations...) qui portent atteinte à sa productivité, en impactant son rendement (comptabilité déficitaire) ou occasionnant des coûts imprévus (réparations matérielles). Généralement, ces méfaits parviennent difficilement à être élucidés en ce que les gestionnaires ne trouvent en guise de réponse qu'une forme de mutisme qui agit comme une résistance du collectif voyageur au pouvoir encaisseur des gestionnaires. En effet, c'est bien lorsque l'infraction impacte la productivité de l'aire que la collectivité exige la désignation de « responsables », tandis que d'autres torts perpétrés sur l'aire parviennent à être amortis sans avoir recours à une forme de justice plus ou moins instituée. Le fait d'en passer par l'identification de « coupables » semble être un motif de mobilisation par le mutisme.

Le mutisme du collectif comme réponse à l'action illégale d'un seul doit être appréhendé comme un acte et non strictement comme une absence de parole. Il participe d'une dimension performative de la parole voyageuse, qui en l'occurrence ne parvient à se dire que par le silence du groupe. Il fait suite à l'action de quelques-uns qui porte le soupçon sur l'ensemble des usagers de l'aire. Et il précède bien souvent une action collective qui permet de réparer le tort. Ce silence du groupe a donc vocation à « couvrir » des initiatives à l'œuvre, qu'elles soient de l'ordre du préjudice ou du dédommagement. Le mutisme des usagers sur l'aire constitue bien souvent une épreuve de « vérité » pour les gestionnaires en ce qu'il remet à plat les rapports de pouvoir inhérents aux statuts des acteurs en présence (les usagers-clients assujettis aux gestionnaires-salariés). Mais on peut tout aussi bien parler d'épreuve de vérité pour les usagers de l'aire qui sont « tenus » au silence par toute une série de contraintes qui ont trait aux interactions familiales inévitables et constantes entre voyageurs où qu'ils soient. Les gestionnaires identifient le mutisme voyageur comme une réaction du collectif des usagers de l'aire préservant les individus fautifs de toute identification possible et diluant l'infraction dans un *tout* dont la densité empêche toute forme de saisie.

Le 2 mars 2011, Naïs m'appelle pour m'informer qu'un vol de 1000 euros a été commis dans la caisse de l'aire dont elle a la responsabilité, alors qu'elle travaillait dans la salle collective. « 800 euros ont été retrouvés » m'indique-t-elle, sans pouvoir identifier l'auteur ni savoir s'il s'agit de 800 euros qui ont été récoltés par les voyageurs pour combler le vide ou bien s'il s'agit bien de l'argent volé dans la caisse qui a été intercepté. Ce sont les résidents qui se sont organisés pour restituer cette somme, ayant « tout fait pour ne pas avoir les gendarmes sur l'aire » m'explique-t-elle le lendemain des faits, précisant que « ça s'est géré en interne avec une médiation faite par les voyageurs »⁷¹⁹. Cette expérience a été assez marquante pour Naïs et riche d'enseignement sur la manière dont ce collectif d'individus, qui peut sembler disparate à beaucoup d'égards lorsque l'aire fonctionne ordinairement, parvient à devenir un véritable groupe faisant bloc face aux autorités dès lors que des dysfonctionnements de l'ordre du pillage surviennent sur l'aire.

Sylvain a eu à gérer une situation compliquée de saccage sur l'aire de Laval. Son positionnement, clairement rangé du côté de l'ordre policier, a selon lui permis d'« assainir » l'ambiance sur l'aire, permettant aux familles de se sentir « libérées » de la présence de voyageurs importuns :

S : (...) moi ça m'est arrivé sur Laval on avait un phénomène de dégradation à répétition dans les équipements, dont une fois un saccage complet d'un centre de loisirs de la bibliothèque avec de la peinture sur les murs. Les flics voulaient pas venir, à chaque fois ils voulaient pas venir. Sauf que là en fait on repère qu'il y avait des traces de pas sur la peinture, et que sur le terrain y avait trois jeunes qui avaient des traces de peinture bleue sur les pompes. Donc je convoque les trois jeunes avec l'éduc, je leur dis « bon je suis gêné » je leur dis « on a un problème vous avez vu ce qui s'est passé en ce moment, vous savez on a un problème avec le maire de Laval. Il trouve que les gens du voyage ils cassent tout, et il avait envie de fermer le terrain. Et donc il va falloir absolument qu'on trouve qui a fait ça parce que soit on trouve qui a fait ça et on s'arrange entre nous, on fait réparer et ça va pas plus loin ; soit si les personnes se dénoncent pas je vais porter plainte, ça va se savoir, il y a la presse qui va venir... Par contre on a un vrai problème : on croit savoir qui c'est. Donc ce que je vous propose, je vous laisse réfléchir, il est dix heures. À midi vous revenez me voir en me disant qui c'est, je dis pas que c'est vous, je dis simplement que je sais qui c'est. On s'arrange comme ça, sinon je vais porter plainte au commissariat et là je donne le nom des personnes que je soupçonne », en me disant ils vont se dénoncer c'est évident, parce que je suis déterminé. Et puis en fait ils se sont pas dénoncés à midi. C'est délicat comme situation, alors je suis allé porté plainte au commissariat contre ces trois jeunes. Au commissariat ils m'ont dissuadé de porter plainte : « vous êtes sûr que c'est eux ? » J'ai de gros doutes donc « vous êtes pas sûr ». « Attendez ils ont de la peinture bleue sur les chaussures ». « Oui mais vous êtes pas sûr ». Les types qui font vachement leur boulot quoi, lamentable. « Attendez vous venez faire votre enquête »... Bref je me suis fâché avec eux. Donc ils m'ont menacé, ils m'ont dit « si vous portez plainte contre eux et que c'est pas eux, c'est telle amende, telle amende ». Donc je l'ai fait quand même. Je vais déjeuner et je reviens à 14h, ils étaient sur le terrain en train d'embarquer les trois jeunes en question. Imagine l'ambiance sur le terrain... quarante famille à l'époque une tension très très difficile à vivre. Et bon bref ça a duré toute l'après-midi les familles sont allées voir leurs enfants en maison d'arrêt en garde à vue, et ils se sont dénoncés. Quand les familles sont revenues ça a été dur et toutes les autres familles, les 32 autres familles « merci merci » parce qu'ils peuvent pas se dénoncer.

⁷¹⁹ Notes de mon journal de terrain, du 3 mars 2011.

G : Ça ça fait partie des caractéristiques récurrentes...

S : Bon ça s'est passé qu'il y en un qui a fait un TIG⁷²⁰, l'autre qui avait un sursis. Le sursis est tombé il a fait eux mois de tôle. Alors par contre les effets bénéfiques ont été énormes chez les autres familles qui se comportaient normalement, et qui ont été rassurées qu'elles devaient se comporter normalement, que les familles perturbatrices dont les enfants ils savaient très bien que c'était eux, celles là elles sont plus jamais revenues. Elles sont parties ailleurs se refaire une santé, et ça ça a vachement assaini les choses. Mais c'est dur, c'est dur parce que défaillance sérieuse de la part de la police, la mairie pas plus concernée que ça et c'est trop dur...

G : Et puis toi tu étais gestionnaire... non directeur du centre social ?

S : Parce que j'étais le directeur du centre social... On avait arrêté la gestion, c'était les locaux dont on avait la charge et je savais que la société qui avait la gestion s'en foutait. C'était aussi une société privée. C'était pas leur souci quoi, donc moi je savais que ça allait tomber à l'eau et que si on n'était pas capable de les cibler là on allait cumuler des problèmes.

G : C'était sur quel terrain là ?

S : À la Jaunaie. Donc voilà ça fait aussi partie de la gestion d'un équipement quoi, et ça fait partie aussi du rôle des travailleurs sociaux. Par exemple, je leur dis « qu'est ce que vous faites quand un jeune passe devant vous avez une savonnette de shit quelle est votre réaction ? » « Ha ben je peux rien dire parce que je suis pas là pour dénoncer ». Bon c'est très bien, jusque là parfait. Mais ils savent pas trop comment réagir quoi faire. D'accord mais y a quand même des choses qui peuvent se faire ne serait ce que dire au jeune « ben tu sais tu devrais pas me le montrer ça, parce que le jour où y a une enquête et où on me demande de dire ce que j'ai vu je serai obligé de dire que j'ai vu ça. Alors tu me mets dans une situation et tu te mets toi dans une situation délicate ». Et ça c'est pas compliqué à dire ça fait partie du boulot. »⁷²¹

Les coalitions que Sylvain cherche à mettre en place pour « assainir l'aire » se situent du côté des pouvoirs de police dont il récuse le manque d'implication. D'une certaine manière Sylvain se sent investi ou « poussé » par les actes de dégradation commis sur l'aire, à se substituer à l'autorité policière en menant lui-même son enquête et allant jusqu'à prendre le risque de porter plainte contre des usagers. S'il peut s'avérer bénéfique « sur le coup » et sur cette aire là, ce type de gestion des infractions mise sur un processus durable de rééducation élargi à l'ensemble du dispositif d'accueil des gens du voyage. « *Elles sont plus jamais revenues, elles sont parties ailleurs se refaire une santé* » explicite Sylvain comme pour atténuer l'effet d'exclusion en dé-zoomant la situation de l'aire de Laval et positionnant ces familles fautives à l'échelle d'un territoire plus vaste au sein duquel elles sont supposées pouvoir trouver des opportunités de rédemption.

Agnès, qui a été recrutée en 2010 comme chargée de développement social local sur les terrains familiaux de Pignan était en poste lorsque Violette s'est rebellé contre le gestionnaire, dérochant tout le contenu du local de gestion ainsi que « la caisse » qui ne contenait pas d'argent mais des bordereaux d'encaissement des loyers

⁷²⁰ Travail d'Intérêt Général. Un TIG est un travail non rémunéré, effectué sur décision de justice (art. 131-8 du Code pénal) au bénéfice d'une association ou d'une personne morale de droit public ou de droit privé.

⁷²¹ Entretien du 6 septembre 2008.

par lesquels la collectivité (le SIVOM entre Vène et Mosson) pouvait percevoir les allocations logement de la CAF. Face à une situation de blocage, certes différente de celle relatée par Sylvain mais néanmoins corrélée à une situation d’infraction, Agnès se positionne à l’encontre des tentatives d’incrimination de Violette. Celle-ci revendique cette saisie comme un acte politique contestataire, pour signifier aux élus les dysfonctionnements et notamment le fait que le gestionnaire n’a, selon elle, aucune utilité sur le terrain familial. La réaction de retrait et de sidération de la collectivité face à cette infraction engendra une disjonction au sein des intervenants sociaux, Agnès se retrouvant à peu près seule à défendre l’idée de ne pas rompre le contact avec les résidents du terrain familial :

« A : (...) Elle avait piqué la caisse... En fait dans la caisse y’avait pas les loyers, la caisse était vide, elle avait juste récupéré les bordereaux, ‘fin bon. C’qui est super important pour la trésorerie hein. Bon, t’as pas ça (*pouffe de rire*) t’es un peu dans la galère. Mais heu... mais y’avait rien non plus de...

G : Oui, de dramatique...

A : ...de dramatique. Bon. Y’a eu dépôts de plaintes (...). Et donc heu... on avait fait une réunion. C’est c’tte fameuse réunion qu’elle a enregistré d’ailleurs, où elle avait toujours la caisse avec elle⁷²². (...) Cette histoire de réunion, elle avait fait l’objet d’une longue négociation au sein du SIVOM, parce qu’à l’époque heu... le SIVOM voulait essayer de faire interner Violette. Et en proposant l’internement à Violette, ils auraient récupéré les affaires. (...) En fait c’qui s’est passé c’est que donc, y’a eu l’explosion de Violette, etc. Elle avait tout récupéré. Tout s’est passé en même temps, c’est-à-dire qu’au moment où elle a chassé le... ‘fin moi j’ai ce souvenir là, qu’au moment où elle avait chassé le gestionnaire, elle avait pillé le local, dont la caisse, et qu’elle avait tout ramené chez elle⁷²³.

G : D’accord.

A : Et là, si tu veux, on a passé une période de silence de mort. On a passé une période où plus de communication, nous on n’avait plus droit d’aller sur les terrains familiaux. Y’a que moi qui y’allait sur les terrains familiaux. (...) Plus personne ne voulait aller sur les terrains familiaux. Et moi quand j’dissais « quand même on va pas couper le lien avec les terrains familiaux, c’est dramatique ! »... On me disait « surtout pas... faut appeler les flics », etc., etc. C’était le gros drame. (...) Bon au final, elle n’est pas partie heu... elle s’est pas faite interner⁷²⁴, et puis moi j’avais réussi à convaincre quand même Jean-Charles⁷²⁵ et puis l’équipe en disant « on peut pas couper le lien, il faut qu’on continue quoi et la réunion on va la faire, en présence de monsieur Caizergue⁷²⁶ ».

G : Donc c’était une volonté de ta part de maintenir ce lien...

⁷²² Violette a fait filmer son fils, à distance, cette réunion qui s’est déroulée sur sa parcelle. Cette vidéo fait partie des documents qu’elle nous a remis.

⁷²³ Par « chez elle » il faut entendre sur sa parcelle, donc dans sa caravane sur les terrains familiaux.

⁷²⁴ Le médecin de Violette a refusé de « collaborer » à cette tentative d’internement forcé, qui est (comme le rappelle le directeur de cabinet du Préfet lors de la réunion des gestionnaires du 12 mars 2013 (annexe 7)) un moyen d’obtenir l’extraction de l’aire de d’« individus qui relèvent de la psychiatrie ».

⁷²⁵ Le nom a été modifié.

⁷²⁶ Le maire de Lavérune, président du SIVOM entre Vène et Mosson.

A : Ah ouai. Ah ouai... (...) Y'avait [déjà] des commissions, je crois qu'elles étaient trimestrielles, où y'avait tous les partenaires qui étaient réunis plus des habitants. Et on discutait heu... de la vie sur les terrains familiaux. (...) Ça s'passait au SIVOM dans la salle municipale, du conseil, salle municipale de Pignan... qui nous mettait à disposition la salle pour se réunir. Alors... tous les élus à chaque fois ne venaient pas, enfin bon... mais y'avait au moins un représentant de la CAF, un élu du SIVOM, un élu de l'agglo. Heu... Tramontane⁷²⁷... 'fin tu vois y'avait vraiment des partenaires. Conseil général... Et tous ces partenaires là autour de la table.

G : Et un ou deux représentants des habitants...

A : Ouai.

G : Qu'étaient là à chaque fois.

A : Voilà et d'autres pouvaient venir hein...

G : Y'avait pas de représentant stricto sensu, c'était ouvert à tous ? C'est ça ?

A : C'était ouvert à tous.

G : D'accord.

A : Mais quand même heu... les familles, pour les deux dernières réunions, s'étaient délaissés sur Rita⁷²⁸ et sa fille qui était handicapée. (...) Alors du coup, comme elles étaient muettes, qu'elles parlaient pas, ben les gens, tout le monde s'enfermait dans un espèce de discours technocratique qu'était... personne ne pouvait comprendre. Enfin elles pouvaient certainement pas accéder à ce discours là. Et donc y'a eu une élue qui a eu la présence d'esprit de dire heu... « mais enfin quand est-ce que vous allez arrêter de parler comme des technocrates ? » 'fin...

G : Ah ouai quand même, une élue ?

A : Une élue, 'ce que voilà moi j'essayais de traduire un peu sur des mots, et donc cette élue là a effectivement relevé le truc. (...) Rita, en fait elle, elle a toujours payé son loyer et elle voyait pas pourquoi les gens, elle trouvait ça pas normal de ne pas payer le loyer. Après elle trouvait que effectivement, y'avait des choses à revoir (...) Et ce qu'elle exprimait, qui était assez intéressant, c'était toutes les difficultés de voisinage qu'y avait sur les terrains familiaux, qu'on prenait pas en considération du tout et que Tramontane ne prenait pas en considération. Y'avait pas de gestion du vivre ensemble. (...)

G : Ben en fait j'pense que c'est Rita qui rentre à un moment donné dans la réunion que violette a enregistré, à un moment donné y'a une histoire de pots de peinture.

A : Oui ! (...) Ça chauffe entre les deux. En tout cas je sais que j'avais fait une réunion dans un local où y'avait deux femmes qui s'étaient battues⁷²⁹. (...) Et heu... Et donc voilà, à la fin de cette réunion [qui s'est déroulée sur la parcelle de Violette]... C'était une réunion encore une fois stérile, bref. (...) Dans la caisse, moi j'avais besoin si tu veux des reçus. C'est ça, dans la caisse y'avait les reçus, y'avait

⁷²⁷ Association responsable de la gestion des terrains familiaux.

⁷²⁸ Le nom a été modifié.

⁷²⁹ Il s'agissait d'une virulente dispute entre Violette et Rita.

pas l'argent, y'avait les reçus. Et les reçus ça m'a servi à justifier à la CAF le paiement des loyers pour un remboursement. Parce qu'en fait quand tu payais pas ton loyer, t'avais pas de remboursement... de la CAF.

G : D'allocation ? L'allocation était pas versée au SIVOM, c'est ça ? Ah ouai d'accord. Ah oui, donc y'avait une vraie sanction pour le SIVOM en fait.

A : Hé ouai c'est pour ça que moi y me fallait absolument la CAF. Et moi j'avais dit un jour à Violette, j'lui avais dit « écoute Violette, vraiment, j'ai besoin de ces reçus, pour continuer à ce que... – ça je pense qu'elle l'a capté, l'enjeu un peu politique... – si j'ai pas les reçus, ça veut dire que la CAF arrête les financements, ça veut dire qu'elle se retire du jeu, on perd la CAF. Et on peut pas s' permettre de perdre la CAF, et vous n' pouvez pas vous permettre de perdre la CAF », et là j'lui avait dit « voilà, sache que moi je suis de telle heure à telle heure au bureau, heu... tu peux passer déposer la CAF et puis si j'y suis pas le bureau est ouvert jusqu'à telle heure, tu peux le déposer ». Et apparemment, ça c'est les collègues qui me l'ont raconté... Parce que elle se souvenait jamais de mon prénom et elle avait ramené la caisse heu : « elle est où la petite ? Elle est là la caisse ! ». Et elle est partie. Elle avait ramené la caisse. Et ouai, ça ça avait été chaud. »⁷³⁰

On saisit à travers le récit d'Agnès, et la mémoire qu'elle garde de ces événements, les tensions à l'œuvre par lesquelles certains débordements participent de la vie politique de l'aire. Malgré les tensions de voisinage, notamment entre Violette et Rita, jamais cette dernière n'en vient à dénoncer Violette auprès de la collectivité gestionnaire. Les dénonciations et mises au point s'opèrent à l'intérieur des cercles relationnels (aussi conflictuels soient-ils) entre résidents. Le mutisme de Rita, qu'Agnès attribue à une forme de blocage face au langage technocratique des représentants institutionnels lors des réunions organisées au sein du SIVOM, peut aussi être lu comme une forme de stratégie collective. Rita, en effet, n'est pas en mesure de représenter les usagers en ce qu'elle incarne une minorité (vieille femme avec une seule fille handicapée) et vit de manière isolée sur l'aire. Sa parole, d'une certaine manière, est de peu de valeur et n'engage que sa personne. À l'opposé, Violette, que le SIVOM cherche à faire interner porte non seulement une parole collective mais également une parole agissante qui trouble l'ordre des choses, allant jusqu'à accueillir sur sa parcelle les représentants institutionnels qu'elle « tient en joue » par la détention du « nerf de la guerre », à savoir les reçus de la CAF qui permettent au SIVOM de percevoir les allocations logement. Agnès décide de faire coalition non pas avec l'équipe du SIVOM, qui prête le flanc à la répression policière, mais avec Violette en s'adressant à elle comme à une alliée stratégique en recourant au « on » qui établit la jonction entre les usagers de l'aire et les pouvoirs publics assujettis à un même pouvoir liquidateur. De la coalition du « *on peut pas s' permettre de perdre la CAF* » découle une remise des liquidités par Violette, qui cède après une opération de « blocage » qui reste marquée au sein de la collectivité comme une menace de forte intensité.

Nous voyons donc que dans ce genre de situation conflictuelle les gestionnaires se trouvent au cœur de jeux d'influences antagonistes qui les amènent à user de leur pouvoir pastoral essentiellement à partir de l'argumentation stratégique et/ou politique. C'est donc l'usage de la parole qui permet aux gestionnaires de

⁷³⁰ Entretien du 4 septembre 2016.

rester maîtres de l'ordre sur l'aire, mais qui les expose également aux griefs et éventuelles ripostes. Les gestionnaires apprennent donc au fil de leur expérience à jauger l'usage de leur parole afin de ne pas se laisser corrompre ni par le laisser-faire ni par la pénalisation outrancière dont les répercussions peuvent être dévastatrices.

II.1.2. Du bon usage de la parole

La valeur accordée à la parole chez les voyageurs est performative dans le sens où la parole d'un acteur l'engage dans l'action (Austin J., 1970). C'est une parole agissante qui peut d'ailleurs porter parfois à des situations ubuesques qui relèvent de la mésentente au sens où l'entend Jacques Rancière, par lesquelles « l'un des interlocuteurs à la fois entend et n'entend pas ce que dit l'autre » (Rancière J., 1995 : 12). Blandine, gestionnaire d'une aire située dans le département des Alpes de Haute Provence, nous relate une anecdote assez éloquente de la tournure que peuvent prendre ces situations où la parole des uns se trouve saisie par les autres de manière tout-à-fait inattendue voire mal à propos dès lors qu'il s'agit d'aborder un problème d'illégalisme :

« B : (...) y'a quelques familles qui commencent autour de l'aire à se construire des habitations.

G : De l'autre côté ? Ah oui, c'est-à-dire...

B : Autour des grillages... autour des grillages. Ils récupèrent l'eau... enfin l'eau je sais pas mais en tout cas l'électricité ils le squeezen dans le bâtiment là... t'sais le bâtiment heu... Donc ils ont mis leurs câbles électriques, ils squeezen (*amusée*). Alors une petite anecdote hyper marrante. C'est que... en fait, évidemment quand y'a eu ça, la société Vago a dit « c'est pas normal, ils ont pas à prendre l'électricité puisque c'est nous qui payons », évidemment. Et du coup ils ont fait appel à la mairie en disant « il faut que cette situation s'arrête quoi ». Et heu... la directrice du CCAS qui est en charge hein... un peu des gens du voyage là-bas, était passée avec des élus en leur disant « ce que vous faites est illégal ». Et ils lui ont dit « oui c'est illégal et alors ? » (*amusée*)... Elle m'a raconté ça, j'étais morte de rire. Et elle lui a dit « bon ben écoutez, moi j'sais pas, j'suis là pour vous l'dire, après vous faites c'que vous voulez » elle a sorti cette phrase : « vous faites c'que vous voulez, c'est pas mon problème maintenant j'vous dit qu'c'est illégal et les conséquences qui vont avec, mais si vous voulez vous brancher, branchez-vous ! ». Donc elle a sorti ça, elle repart, et là heu... ils ont dû saisir, je sais plus, le commissariat était passé enfin j'sais plus c'qui s'était... enfin un truc comme ça, donc ils sont saisis... La police est arrivée en disant « voilà, c'est illégal » machin, et les voyageurs ont dit « non, non, non, non c'est la directrice du CCAS qui nous a dit qu'on avait le droit d'se brancher ». Ils ont porté plainte contre la directrice du CCAS pour avoir dit des propos qu'étaient pas vrais. Donc un jour, la directrice du CCAS reçoit un coup de fil du commissariat... commissariat qui dit « les voyageurs portent plainte contre une certaine... », ils ont un peu écorché le nom de la dame. Et... cette dame en question s'est reconnue et a dit « oui, oui c'est moi, mais non j'ai pas dit ça, enfin oui j'ai dit, j'ai dit mais c'était pas dans ce contexte là quoi ». Donc voilà, la situation aujourd'hui c'est ça, et ça bouge pas quoi. »⁷³¹

Cette situation est assez révélatrice des difficultés auxquels les gestionnaires peuvent être confrontés dès lors qu'ils décident, comme cette directrice de CCAS, d'aborder frontalement des problèmes d'illégalisme. C'est

⁷³¹ Entretien du 26 février 2016.

donc la question de l'usage de la parole qui est en jeu et en cause. Comment est-il possible de faire « bon usage » de sa parole lorsqu'on est gestionnaire, à savoir à la fois garant du respect des règles attachées à l'équipement public et garant du respect des usagers de l'aire ? Dans le cas de figure qui est décrit par Blandine, les usurpateurs de l'aire sont aussi des « alliés » des usagers de l'aire dans le sens où ils se tiennent aux abords de l'aire pour être à proximité de leurs parents installés sur l'aire. De sorte que la question de l'illégalité ne saurait être unanimement dénoncée par les usagers.

Naïs qui a été confronté à un cas de figure similaire a décidé de faire usage de sa parole non pas pour réprimander mais pour convaincre du bien-fondé de ne pas se raccorder illégalement. Elle se positionne, à la manière d'Agnès, dans une parole qui tend vers la coalition avec l'ensemble « voyageur ». Pour ce faire, Naïs repositionne l'aire au cœur de l'agencement marchand de la présence voyageuse et s'adresse aux voyageurs non pas en tant que public « captif » mais en tant qu'acteurs susceptible de ré-agir ces agencements :

« N : (...) tu sais donc ils arrivent à trouver tous les moyens pour pirater, que ce soit dans les blocs techniques, sur les lampadaires, directement sur le compteur électrique. Donc ils piratent, mais ils le font très bien de manière à ce que tu n'le vois pas. Mais bon après moi j'fait des contrôles hein, j'suis aussi une gestionnaire, j'ai un diplôme de comptable, je mets en corrélation tous ces éléments et puis effectivement tu vois qu'ils piratent. Et tu leur montres, tu leur dis « voilà je sais que vous piratez ». « Ah non c'est pas moi ». Je dis « bon, on va reprendre les choses. Je vous montre la facture que nous on paye et ce que vous vous avez rentré. Il est rentré sur ce mois 400 euros d'électricité, on paye une facture de 1500 euros dans le mois, la problématique elle est où ? ». « Ah non c'est pas possible... ». Et on est obligés d' discuter pendant un bon moment pour les mettre aussi sur face à cette réalité là.

G : De toute façon, faut jouer vraiment la carte de la transparence à mon avis...

N : On est obligé, on est obligé. Mais moi j'pense que les voyageurs ça passe très bien avec moi parce qu'ils savent que je joue cette carte de transparence. Moi j'suis pas là pour les emmerder, j'suis là effectivement pour faire valider leurs droits, puisqu'effectivement... souvent ils sont bien à côté d'eux droits. Donc ils savent que je reste présente à ce niveau là. Mais en même temps, j'leur montre aussi que tout citoyen paye aussi des factures et qu'il est anormal de pirater tel qu'ils le font. Et je leur dit, je leur dit « plus vous allez pirater et plus l'aire va être chère ! Et plus l'aire va être faite pour des voyageurs qu'auront de l'argent, et vous vous s'rez dehors ! Vous s'rez dehors ! Parce que vous aurez plus les moyens de rentrer dans une aire, parce que si on mettait le vrai prix de ce que coûte une aire, vous pourriez pas rentrer sur l'aire, ça coûterait trop cher ! Donc justement faites attention, faites attention à ça. » Y'en a qu'en prennent vraiment conscience. Et l'intérêt justement de cette salle, parce qu'effectivement même ça ça n'existe pas sur toutes les aires, d'avoir une salle où on peut se réunir. Moi quand j'ai un problème, je fais venir les personnes, j'leur dit « bon, à 16h on se voit ! » et je... j'invite souvent les hommes, les pères de famille, et j' discute avec eux... de ce piratage de ce... Et ils comprennent. Ils comprennent et c'est ça qui est intéressant. C'est que quand on voit qu'y a un dialogue et on va avec eux... Si on laisse faire, ou on leur met un avertissement écrit, ils vont pas l' comprendre, ils s'en fichent. Ça passe pas, l'écrit pour eux, c'est pas un justificatif qui fait, comme nous quand on reçoit une lettre recommandée du Trésor Public, on s'dit « tiens merde, je suis dans une proc... ». Eux ça ne les atteint pas. Alors que le dialogue passe très bien. Dans le dialogue, ils arrivent à percevoir l'importance de c'qu'on veut leur faire passer comme message. C'est vrai que l'écrit pour

eux, ils en sont pas... ils signent un règlement intérieur, ils s'en fichent. »⁷³²

La parole de Naïs n'est pas une parole jetée en l'air ou assénée à l'attention des quelques-uns encaissant la responsabilité de faire dérailler le système productif de l'aire. Lorsqu'elle s'adresse aux voyageurs dont elle sait qu'ils s'arrogent indûment de branchements illégaux, Naïs s'arrange pour que la problématique du piratage soit présentée à l'aune d'une atteinte au « capital collectif symbolique » (Harvey D., 2008 : 44-45) que représente le dispositif généralisé de l'accueil des gens du voyage. Le pouvoir pastoral de Naïs se déploie ici par le moyen de « l'examen de conscience » et « la direction de conscience » (Foucault M., 1986 ; Foucault M., 2004a : 128) qui permet responsabiliser l'individu non pas vis-à-vis de la loi de l'aire mais bien plutôt vis-à-vis des conditions de vie communes à tous les voyageurs et au-delà de l'aire. Dans le propos de Naïs, le poids du piratage de l'aire apparaît comme un poids non pas tant pour les gestionnaires et la collectivité locale, mais bien davantage (et à long terme) comme une charge pour l'ensemble « voyageur ». Par ailleurs, l'utilité de la parole est ici couplée à l'utilité de la salle collective sur l'aire qui permet non pas tant aux acteurs institutionnels d'atteindre le public cible des « gens du voyage », mais bien davantage aux usagers de l'aire de se représenter en tant qu'acteurs disposant d'un pouvoir réflexif sur les usages et mésusages de l'aire. Ainsi, cet usage de la parole de Naïs, déployé en vue de faire circuler la parole des usagers afin de répartir au sein du collectif voyageur une forme de « problématisation » du piratage [entendu comme problème commun à l'ensemble des voyageurs en tant qu'ils sont appréhendés par Naïs comme usagers ou potentiels usagers des aires d'accueil] est une forme explicite de gouvernementalité entendue comme « le gouvernement de tous *par* le gouvernement de chacun » (Foucault M., cité par Dardot P., 2011 : 246). Selon Pierre Dardot, la « subjectivation collective » ainsi produite par cette forme de gouvernementalité « relève indéniablement de la collection » (Dardot P., 2011 : 248) ; les voyageurs formant en effet une « population » répartie dans des unités de caravanes, des unités d'emplacements sur des aires, fréquentant une variété d'aires construites et gérées sur le même modèle, etc. Par ailleurs, Naïs n'exclut pas de faire référence à d'autres « foyers de pouvoir » en mettant en valeur son implication pour l'accès aux droits des voyageurs et pointant la dimension « citoyenne » consistant à s'acquitter de ses factures. Ainsi, selon Pierre Dardot, c'est cet « essaimage des foyers de pouvoir à travers toute la société » (ibid. : 249) qui permet de dissocier le pastorat de la gouvernementalité. « La gouvernementalité moderne réalise l'individualisation en prenant appui sur une multiplicité de pouvoirs (famille, éducation, employeurs, médecine, psychiatrie, etc.) et non sur un pouvoir central exercé par une seule personne. On a donc une *collection organisée* à partir de techniques d'individualisation mises en œuvre par des pouvoirs multiples, ce qui interdit de la réduire à une simple sommation d'éléments indifférentes les uns aux autres. » (ibid.). Le pouvoir pastoral du gestionnaire a donc vocation à réactiver tous les foyers de pouvoir par lesquels la société sédentaire accueille les voyageurs et dont ils sont d'une certaine manière les médiateurs. Cette dimension permet de dissocier clairement le pouvoir

⁷³² Entretien du 7 mai 2013.

pastoral du gestionnaire du pouvoir pastoral des leaders communautaires, particulièrement celui des pasteurs évangéliques qui peuvent eux-aussi jouer sur l'examen de conscience et la direction de conscience pour « conduire les conduites » des voyageurs.

Ainsi la parole des gestionnaires, pour être « efficiente », doit parvenir à *toucher* le collectif voyageur suffisamment pour qu'une réaction en paroles ou en actes puisse advenir sur l'aire. Cette finalité, qui n'est autre que de parvenir à porter un message par-delà les obstacles à l'entente, ne peut être atteinte qu'à partir d'un équilibre subtil entre la réserve et la coalition, entre l'engagement et le retrait, ramenant sans cesse les logiques gestionnaires à des enjeux qui débordent du stricte cadre des interactions entre le gestionnaire et les usagers de l'aire. Il s'agit donc de répondre au débordement par un « élargissement » du problème que pose l'illégalisme constaté sur l'aire, par lequel le collectif semble en mesure de « se mobiliser » et de ré-agir afin de maintenir la viabilité des espaces de vie que constituent les aires d'accueil.

II.2. LA LOGIQUE DEROGATOIRE

Les espaces voyageurs sont avant tout des espaces où il devient possible de s'affranchir (pour une durée toujours incertaine) des contraintes corrélées au fait d'être constamment en requête de connexion aux réseaux de distribution des fluides. Si l'aire résout en partie les contraintes matérielles de la halte, elle en génère d'autres par son organisation. Le nombre limité de places sur les aires empêche aux familles de s'assembler comme elles l'entendent et leur impose de devoir cohabiter avec d'autres familles avec lesquelles l'entente n'est pas toujours garantie. Par ailleurs, certains événements (décès, maladie...) ou contraintes administratives peuvent conduire les voyageurs à demander des dérogations pour séjourner plus longtemps ou en plus grand nombre sur l'aire.

Certaines dérogations figurent généralement dans les règlements intérieurs des aires d'accueil, à commencer par l'autorisation à dépasser le temps réglementaire de séjour dès lors que les résidents ont des enfants qui sont scolarisés. La logique dérogatoire, sur laquelle nous choisissons de nous attarder ici, procède de la dimension sacrificielle en ce qu'elle nécessite, pour les gestionnaires, de consentir à « prendre sur soi » la responsabilité du débordement. Le gestionnaire, interpellé par les voyageurs sur des aspects qui ont trait à l'organisation de leur vie familiale, sociale, économique, évalue la possibilité de donner suite à certaines causes qui supposent d'outrepasser les règles explicites ou implicites du fonctionnement de l'aire. Enrôlés dans des « engagements attachants » [« *sticky engagements* » (Tsing A., 2005 : 6)], les gestionnaires expérimentent « l'emprise de la rencontre » [« *the grip of encounter* » (ibid. : 5)] qui participe de la logique de la *friction* décrite par Anna Tsing.

Comme nous l'avons compris, la gestion s'opère à partir de deux grands instruments disciplinaires : la matérialité de l'aire qui permet une administration de la présence voyageuse à partir de sa fragmentation en de multiples unités (d'espace, de connexion, de statut...) ; et la présence humaine qui administre par la vigilance

(garante du règlement intérieur et des comportements sur l'aire) et l'encaissement des droits de place et de consommations des fluides. Les gestionnaires s'appuient donc sur le dispositif matériel et technique (nombre de places disponibles...) pour souscrire à la cause publique de captation et de traitement de la présence voyageuse. Mais cette dimension matérielle devient intéressante à prendre en compte lorsqu'on observe à quel point elle vient limiter la prise en compte des vies voyageuses. Les gestionnaires investis dans leur rôle élargissent donc le champ de la vigilance à celui de l'attention (Depraz N., 2014) en se souciant des conditions de vie sur l'aire. On observe alors qu'ils parviennent à assimiler une nouvelle cause, imprévue, qui n'est autre que la cause voyageuse qui émerge à partir de la résidentialité sur l'aire et ne se cantonne pas à une considération des voyageurs en tant que simples « usagers », « public cible » ou « consommateurs ». Nous allons voir comment ces dérogations surviennent, et analyser ce qu'elles donnent à comprendre de la fonctionnalité de l'aire. Notre hypothèse est que ces dérogations peuvent être appréhendées comme ce qui échappe au « pouvoir d'un seul » et qu'elles sont, dès lors, le signe d'une hybridation, d'une forme de greffe qui donne à comprendre un milieu de vie bien plus qu'un simple « lieu » d'accueil.

II.2.1. Tolérer le trop-plein de l'aire

La pression qui s'exerce sur les gestionnaires provient du dehors de l'aire. Ce serait parce qu'il n'y a pas de places « ailleurs » qu'ils ne veulent pas partir. La pénurie en places d'accueil conduit par exemple des petits groupes de voyageurs locaux (de 10 à 20 caravanes) à investir les aires de grand passages. Ils opèrent ainsi un débordement par le transfert de la fonction d'accueil, en jouant sur les nouvelles catégorisations de la présence voyageuse (grand passage, sédentarisés, locaux...) de l'espace dédié à l'accueil. Ces occupations d'aires de grand passage, outrepassant le cadre déterminé par le schéma départemental, ne peuvent conduire à des mesures d'expulsion que dès lors que le maire a pu prendre un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors des équipements d'accueil. Si aucune aire permanente d'accueil n'a été créée sur le territoire communal ou intercommunal compétent, alors un tel arrêté ne peut être pris par le maire et les voyageurs sont alors préservés du risque d'expulsion. Ce cas de figure se produit régulièrement dans l'Hérault où les aires de grand passage sont proportionnellement plus nombreuses que les aires d'accueil permanentes. Les gestionnaires de ces aires se trouvent alors dans une situation paradoxale de devoir privilégier un type de présence voyageuse (la présence de type « grand passage ») sur une autre jugée illégitime de part son organisation intrinsèque (qui privilégie la dispersion plutôt que le rassemblement). Leur moyen d'action le plus efficace ne se situe alors pas tant dans le répressif (qui n'apparaît que comme un ultime recours) mais bien dans la mutualisation et l'incitation politique à créer des aires d'accueil permanentes pour endiguer ce problème d'occupation illégitime – et non pas illégale – de l'aire de grand passage dont ils ont la gestion. Le même phénomène se produit entre les aires permanentes « occupées » par quelques familles sédentarisées et les projets de terrains familiaux ou habitat adapté stimulés par cet engorgement de l'aire. Nous voyons donc à quel point les équipements d'accueil sont « reliés » entre eux et semblent même fonctionner en vases clos,

conduisant les gestionnaires eux-mêmes à réclamer la réalisation d'un plus grand nombre d'aires et des spécialisations de l'accueil. Bien souvent, c'est le besoin d'évacuation qui structure l'économie des aires. Nous avons évoqué les aires alibi (l'aire de grand passage de Lattes) qui empêchent le passage voyageur et qui permettent en même temps d'obtenir l'expulsion d'un groupe installé illégalement en dehors de l'aire. Les terrains familiaux et l'habitat adapté répondent bien souvent à une logique inverse, mais corrélée au même phénomène du « vase clos » de la gestion de la présence voyageuse, qui est celle qu'on peut qualifier d'exutoire dès lors que les pouvoirs publics envisagent ces projets à partir d'une volonté de restituer aux aires permanentes d'accueil leur fonction « circulatoire », supposée originelle.

L'érosion du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Hérault trouve une forme de traduction dans une pression qui s'exerce sur certaines aires particulièrement convoitées par les voyageurs. Il ne s'agit pas de présenter ici des gestionnaires « débordés » par leur travail, mais bien davantage de considérer qu'ils sont particulièrement soucieux de satisfaire des besoins ou attendent qu'expriment les voyageurs. Ceux qui sont débordés, sont concernés par le débordement d'une manière conflictuelle et tendent à opter pour la solution répressive ou l'abandon de leur mission. Les situations que nous allons décrire ici concernent des gestionnaires qui ne versent ni dans la répression ni dans l'abandon de poste et aménagent, composent avec les existences qui font la réalité et la singularité de l'aire. Nous considérons que leur réaction qui s'établit à partir d'une perception non pas simplement quantitative mais également qualitative participe de la création d'un milieu de vie (Berque A., 2016a : 173). Cela suppose que ces gestionnaires s'affranchissent d'un certain aveuglement corrélé aux effets de catégorisation et opèrent, ce qu'Augustin Berque appelle une « trajection » à savoir qu'ils s'extirpent de leur fonctionnalité (objective) pour entrer dans une « relation mésologique »⁷³³ (subjective) par laquelle l'aire qu'ils font « fonctionner » devient aussi un espace où ils « s'investissent » pour qu'elle fasse sens en son sein (et pas uniquement à partir de sa dimension publique, supposée répondre à « l'intérêt général »). « C'est la relation trajectrice, la concrescence des êtres et des choses qui crée l'espace des milieux » (Berque A., 2016a : 179). Cette attention aux failles nécessaires, cette tolérance au surplus qui jaillit des sociabilités voyageuses participe de la création d'un écoumène (Berque A., 2000) par lequel les humains produisent un espace de vie qui donne sens à leur inscription dans l'étendue terrestre. « Cette trajection est ce qui anime la médiance de l'humain, et fait que sa dualité n'est aucunement soluble dans le dualisme moderne. Il ne s'agit pas de la relation abstraite sujet/objet, mais de la relation concrète où nous existons dans les choses, et où les choses existent en nous ; partant, elles ne peuvent être disposées dans

⁷³³ Augustin Berque a produit de nombreux écrits sur la relation mésologique, l'écoumène, le milieu. Pour une compréhension de sa théorie du milieu à partir de ces différents concepts, nous renvoyons le lecteur à son ouvrage *Poétique de la Terre. Histoire naturelle et histoire humaine, essai de mésologie*, Belin, Paris, 2014. Sur l'articulation entre la perception et la trajection, nous nous sommes référés à son article « La relation perceptive en mésologie : du cercle fonctionnel d'Uexküll à la trajection paysagère », Revue du MAUSS, 2016, n° 47, pp. 87-104.

l'étendue comme des objets indifférents aux *topoi* (aux *Stellen*, dirait Heidegger) qu'ils occupent, car ce qui y est en jeu, c'est notre existence – la mienne, avec celle de mes semblables. » (Berque A., 2010 : 24).

II.2.1.1. Surcharge

Lorsque nous rencontrons Brigitte et Mario sur l'aire de Lunel, ils évoquent plusieurs problèmes liés au *nexum* de l'aire. À savoir que l'ouverture d'une aire sur un territoire défaillant en matière d'équipements d'accueil peut apparaître comme une forme de dû pour les voyageurs locaux. Ainsi, plusieurs aires ont pu être « accaparées » dès leur ouverture par une ou deux familles et leurs parents plus ou moins éloignés attribuant d'emblée à l'aire une identité par le nom de famille de ses résidents. Nous parlons dans ce cas d'un *nexum* non pas contaminé mais contaminateur, en ce que la contamination s'exerce non pas au travers d'une succession de nœuds dans la mobilité, mais bien à partir du « point de jonction » de l'aire. En tant qu'espace d'affluence, l'aire (selon les services qu'elle propose) agrège de multiples intérêts au delà de la nécessité d'aménager la halte. Ce *nexum* contaminateur de l'aire comporte deux niveaux de lecture. Le premier est celui qui consiste à dire que l'aire d'accueil des gens du voyage affecte l'ensemble du territoire environnant de l'aire. Le second est lié au fait que les résidents de l'aire d'accueil appartiennent tous peu ou prou à la même famille élargie engendrant un effet de dissuasion à l'égard des voyageurs de « passage ».

Mario évoque une réunion organisée par la communauté de communes du Pays de Lunel qui avait pour objectif de discuter de l'habitat adapté⁷³⁴. Les voyageurs avaient alors évoqué la possibilité d'utiliser les terrains situés aux abords de l'aire pour réaliser une opération de relogement des familles qui vivent « toute l'année sur l'aire » :

« M : (...) ils avaient dit eux « nous on vous demande pas la même chose qu'ici, on vous d'manderait l'autre coté » parce que le terrain est inoccupé et qu'il servira à rien, et personne... Même qu'on l'ferait cadeau à certaines personnes pour construire une maison neuf, les gens voudraient pas habiter près des gens du voyage. Donc ce terrain là ne servira jamais en fin d'compte.

G : Bah de... pareil, regarde quand on arrive sur c'terrain, qui c'est qu'habite là à l'entrée ? C'est quand même...

M : Des gens du voyage. (...)

B : C'est entouré d'voyageurs là.

M (*insistant*) : Gaëlle ! Le terrain là... l'exemple j'te mets là... On va dire à des gens... une construction on va dire... « On a un terrain, la mairie vous l'offre gratuitement ! Vous allez pouvoir construire vot' maison d'sus. Chouette ! ». Ils arrivent là les gens ils vont dire « non, ah non, ah non ! Ah non ! Ah pas à côté des gens du voyage ! » parce que les gens du voyage ont une mauvaise image... voilà. (...) Alors étant donné que ce terrain ne sert à rien. Il sert à rien. Et puis il n'servira jamais à rien ! Si c'n'est que pour faire une déchèterie par exemple ou une station d'épuration. On peut en faire une station

⁷³⁴ La réunion s'est déroulée le 15 novembre 2013. Nous l'avons évoquée dans le chapitre 3.

d'épuration, c'est l'idéal ! Près des gens du voyage, on s'en fout, ils sont intoxiqués eh... eh... comme ça ils disparaîtront plus vite tu comprends ! Alors heu... ça peut servir pour ça aussi... On peut faire une station d'épuration ou une déchèterie on peut mettre là, à proximité d'laire... (...) (*dans son camion, cherchant des outils pour retaper une chaise*) Tu t'souviens quand y'avait eu cette fameuse réunion, on a parlé avec Giovanni⁷³⁵ et j'ai dit Giovanni « quand vous avez fait l'aire d'accueil, quand vous avez fait ça y'a vingt ans, vous avez pas calculé qu'y a des gens qu'avaient 5-6 enfants et que ça allait pousser ces enfants là. » Giovanni m'a dit « exactement, c'est exact, tout c'que tu dis c'est exact : on n'avait pas prévu que les familles allaient s'agrandir. » Aujourd'hui... les plus...

G : Sauf que moi c'qui m'a le plus marqué lors de cette réunion, c'était ce p'tit jeune qu'avait 18 ans ou 17 ans qu'a pris la parole pour dire « moi je suis né sur cette aire d'accueil, ici je suis chez moi »...

M : Ouai... C'est sûr... c'est sûr... (...)

B : C'est vrai. On peut pas obliger quelqu'un qui vit en caravane de s'enfermer dans une maison, pour eux c'est pas leur habitude. C'est comme si on disait aux sédentaires « sortez d'vot' maison et mettez-vous en caravane ». Ils veulent pas.

M : Non mais en fin d'compte lui c'qu'il voulait dire, il était pas question d'maison, lui il était pas question de laisser Lunel. (...) C'était ça lui ! C'était pas... elle parle de maison elle... C'était pas la maison !

G : Lui c'était simplement pouvoir dire...

M : Il est chez lui. »⁷³⁶

Ce projet d'extension de l'aire par un nouveau type d'habitat « adapté » ne s'est pas réalisé, et les terrains environnants ne sont pas utilisés à notre connaissance. Cependant, on perçoit aisément la logique dans laquelle le *nexum* contaminateur de l'aire parvient à se propager au-delà de l'aire, dans son environnement volontairement délaissé, inoccupé déjà empli de l'atmosphère « voyageuse » dont les sédentaires cherchent à se distancer comme l'explique Mario. Cette vacuité « aménagée » par la conflictualité ambiante, suscite la convoitise des voyageurs résidents permanents de l'aire, en quête d'espace « pour eux ».

Mario évoque cet argument des « enfants de l'aire » (régulièrement avancé par les voyageurs), comme s'ils auraient été délibérément « oubliés » lors de la conception du projet. Comme si l'aire devait être en mesure d'anticiper (par une sorte de plasticité) le devenir de ses résidents. De cette absence de conception à partir de la gestation du devenir voyageur découle une forme d'engorgement de l'aire. Paradoxalement, ce problème de sédentarisation sur l'aire ne semble pouvoir se résoudre qu'à partir d'une lecture voyageuse de l'aire, une lecture par laquelle les voyageurs emportent l'aire avec eux, l'intègrent dans leur trajectoire et leur destin. Le devenir des voyageurs sédentaires de l'aire de Lunel ne semble pouvoir s'élaborer qu'à partir de l'aire. Ce qui, probablement, risque de compromettre le projet de « libérer » l'accès pour les voyageurs qui voyagent.

⁷³⁵ Gestionnaire de l'aire d'accueil.

⁷³⁶ Entretien du 18 octobre 2016.

En attendant que ce problème soit résolu, Mario et Brigitte abordent la question de la surcharge de l'aire à partir de l'entraide entre voyageurs, assujettis à des règles plus ou moins aléatoires concernant l'accès aux droits sociaux conditionnés à une domiciliation⁷³⁷ :

« M : Alors attends ! Attends ! Gaëlle, y'a aut' chose que j'veux t'dire ! Alors ils disent ici que les gens viendront mettons 3 mois d'l'année. Ils pourront partir s'absenter 1 mois et revenir passer 3 mois ou s'absenter même voire 3 mois. Et r'venir après passer 3 mois. A seule fin d'consommer les 6 mois. On a toute l'année pour les consommer.

G : D'accord.

M : En deux fois, en trois fois on peut les prendre comme on veut. Bon bref, mais seulement y'a une chose qu'ils oublient. C'est qu'ici là, ceux qui sont de Lunel, ils sont rattachés ici. Tous les trois mois faut qu'ils soient ici pour faire leurs papiers.

G : Bien sûr.

M : Bon, alors. Si y sont pas sur l'aire d'accueil ici. Alors attends ! Alors, c'est là où je comprends plus rien moi. S'ils sont pas sur l'aire d'accueil, on leur fait pas leurs papiers. Alors, faudrait quand même qu'ils s'mettent d'accord quand même !

G : Tu parles des assistantes sociales et tout ça ?

B : Oui, alors l'autre fois, ils ont fait partir là pourquoi ? Elle avait besoin d'ses papiers pour la CAF, sa fille touchait plus les sous... heu... ça faisait quelques mois... (...) ... quelques mois que la p'tite elle avait pas touché ses allocations parce que elle avait pas d'adresse. Donc on lui dit qu'il faut qu'elle va dans l'terrain ici, mais en fin d'compte y'avait pas d'place pour elle. Alors moi j'ai dit, je la rentre chez moi...

G : Mais depuis quand c'est conditionné à être sur l'aire ? Ses allocations, tu veux dire son RSA... ?

M : Tout ça ! Ouai, tout ça...

B : Tout ça ! Comme quoi elle était rattachée ici.

G : Elle l'avait plus !

B : Non, ils y avait supprimé la caf parce qu'elle avait pas d'attestation d'domicile.

M : Non mais ici, même qu'ils sont plus supprimés, ici faut qu'ils font présence tous les trois mois pour faire leurs papiers... leur RSA, etc. Mais s'ils viennent, un exemple, s'ils sont stationnés à Montpellier et qu'ils viennent d'un coup d'voiture ici heu... non... il faut un justificatif comme quoi ils sont sur l'aire d'accueil...

⁷³⁷ La question l'élection de domicile pour les gens du voyage dans l'Hérault est assez problématique puisqu'il n'y a pas d'organisme associatif qui assure spécifiquement la domiciliation des gens du voyage. Les voyageurs sont amenés à se domicilier dans les CCAS (qui sont loin d'être facilitateurs pour ce public) et sur les aires d'accueil qui pratiquent la domiciliation, comme celles de Montpellier et de Lunel. Beaucoup d'entre eux sont domiciliés dans des associations situées hors du département, où ils se rendent à échéance régulière pour percevoir leur RSA.

B : comme quoi ils sont là.

M : Alors c'est du n'importe quoi maint'nant !

B : Et y'a pas d'place !

G : Ça... ça tu peux l'opposer alors. Et puis en plus vous êtes jamais garantis d'avoir une place.

B : Y'en n'a pas. Et qu'est-ce que j'ai fait monter, la femme là, Mouna Gorgan⁷³⁸, j'l'a fait mettre sur mon terrain.

M : Ah bah nous la gamine on l'a fait mettre heu... y'avait pas d'parking !

B : On l'a fait rentrer chez nous ! Pendant quelques jours...

M : Une p'tite caravane comme ça. Tu comprends, elle avait une caravane grosse comme ça (*petite*). Ça gênait pas, nous on a dit « mets-toi là ! ». J'ai enlevé mon fourgon là...

G : Elle l'a laissé faire la gestionnaire.

M : Beh oui, oui... Mais enfin je... j'm'en suis pas occupé, j'sais pas si elle a rouspété ou quoi. Enfin bon, en attendant elle s'est mis là. Elle a pu faire tous ses petits papiers tranquille quoi. »⁷³⁹

La limitation des durées de séjour produit donc une présence superflue sur l'aire que les gestionnaires doivent endiguer car elle est génératrice d'injustices au regard de la règle commune des « trois mois consécutifs » sur l'aire. Pourtant, Mario et Brigitte ne comprennent pas qu'il ne soit pas possible de s'arranger mettant en exergue la nécessité qu'ils ont de prêter main forte à leur fils et à leur belle-fille. Ils dénoncent un problème (que, d'ailleurs, les travailleurs sociaux de Lunel ont commencé à évoquer lors de réunions entre partenaires institutionnels), à savoir la question du vieillissement des voyageurs :

« B : (...) L'autre fois moi j'étais ici, la grande place avec mon fils. J'avais fait mon délai, fallait qu'je sorte. Mais j'dis le terrain, mon fils y est d'ssus. Ca sert à quoi ? Qu'y a une caravane de plus ou qu'y a... Y'avait mon fils, la place était payée tout et tout. « Non, non faut qu'vous sortiez de chez vos' fils ! » J'comprends plus là ! J'comprends plus. (...)

M : Bon. Nous qu'on est âgés, qu'on a 60 ans, nous faut qu'on parte. Alors là y'a un truc qui va pas non plus. Pourquoi les personnes âgées eux faut qu'y partent. Là y'a un homme qu'est malade, qu'est gravement malade, un Gorgan⁷⁴⁰ là, il est vieux il a 63 ans. Un homme malade, malade il a été opéré d'un poumon. Il est reparti c'matin, il est reparti à la clinique pour passer des dopler pour les... pour les... pour les jambes. Il a qu'des problèmes il est malade, grave. C'est un homme malade grave. Heu... il faut qu'il démarre, on veut pas l'savoir ! Alors moi j'ai dit, étant donné qu'il a des enfants sur l'aire d'accueil. Pourquoi on lui dit pas alors à c'moment là « vous pourrez pas avoir un parking tout seul puisque vous avez fini vos 6 mois, mais vous pouvez vous mettre avec vos enfants si y veulent vous accepter dans l'parking » ? (...) Moi j'ai dit ça, ça s'rait... ça s'rait un dépannage quand même !

⁷³⁸ Le nom et le prénom ont été modifiés.

⁷³⁹ Entretien du 18 octobre 2016.

⁷⁴⁰ Le nom a été modifié.

G : En même temps c'est la logique du droit parce que au bout d'un moment, t'es responsable, enfant t'es responsable, tu dois t'occuper de tes parents.

M : Est-ce que tu crois qu'c'est normal alors ? Le fils il est installé, il a son courant, il a son nécessaire. Et son père il était, si tu voudrais... t'à l'heure si tu veux on ira voir... dans une vieille vigne là-bas, dans un champ labouré.

G (*scandalisée*) : Non...

M : Ils ont été l'chercher pour l'inondation, en pleine nuit...

G : C'est pas possible...

M : Ils ont été l'chercher en pleine nuit...

G : Non mais c'est honteux là... ils mettent des gens en danger en fait.

M : Alors tu vois c'camion là... (*me montre un Sprinter Mercedes sur l'aire*) regarde, tu vois c'camion là. Pour l'sortir de là-bas il a cassé la boîte à vitesses... C'est un tracteur qu'est venu le chercher, il est v'nu s'mettre là. Lui, viens voir... On se déplace... Ce camion là-bas, il était là-bas aussi lui. Il était là-bas, dans l'champ labouré il était... Non mais c'est normal ça ? Ils sont à proximité d'une aire d'accueil et ils sont là-bas ?! T'as compris...

G : Et y'avait d'la place ici du coup quand même ?

M : Oui

B : Oui, y'en avait plein.

G : Ils avaient fini leur temps d'séjour et ils avaient plus l'droit d'rentre, c'est ça la logique ?

M : Ca doit être ça. Je pense que c'est ça, j'ai pas d'mandé. Tiens viens voir y'en a encore un parking là... regarde. Et y'en a un d'libre là. Regarde il est libre.

G : Ben ouai là y'a personne.

M : Alors y'avait c'lui-là d'libre, regarde un, deux, trois parkings de libres. Eh bé, il les reçoit pas. Y'avait 3 parkings de libres, y'a personne qui rentre dedans. »⁷⁴¹

La question des injustices voyageuses est loin d'être épuisée et nous voyons bien que l'aire d'accueil ne permet pas d'y remédier. Au contraire, elle prolonge aussi ces injustices dans les cas évoqués par Mario. Ainsi une injustice corrélée à la domiciliation (qui conditionne la perception des droits sociaux) peut se trouver amplifiée par l'injustice de la limitation de séjour sur l'aire. Une autre injustice corrélée au vieillissement et à la maladie vire au drame dès lors qu'aucune dérogation et aucun arrangement n'a pu être trouvé pour remédier à cette exclusion « de fait », intégrée dans le principe même du fonctionnement de l'aire.

⁷⁴¹ Entretien du 18 octobre 2016.

Nous voyons comment Mario et Brigitte à la fois esquissent des modes de résolution de ces injustices par des solidarités voyageuses (pas seulement familiales), lesquelles semblent entravées par le fonctionnement de l'aire. Bien que les durées de séjour sont (trop) strictes d'après Mario et Brigitte, nous allons voir que le trop plein de l'aire peut davantage être toléré par la prolongation (dans le temps) que par la surcharge qui vient compresser les normes spatiales et densifier la présence humaine sur les emplacements, occasionnant une surpopulation appréhendée en termes d'insalubrité par les instances de gouvernance publique.

II.2.1.2. Prolongation

S'il est une règle sur laquelle les gestionnaires peuvent plus aisément jouer, c'est bien celle qui a trait à la temporalité du séjour sur l'aire. Il nous est arrivé à plusieurs reprises, sur différentes aires, de constater des formes de « réservations » d'emplacements par des voyageurs.



Photo 76 : Réservation d'un emplacement, aire d'accueil de Marseillan, Alexandra Frankewitz, 2011.

Cette photo est une juste illustration de cette articulation parfois conflictuelle entre la sphère privée et la sphère publique de l'aire d'accueil, entre sa dimension collective et sa particularisation. Il s'agit d'un débordement à l'intérieur de l'aire. L'emplacement est vide le temps d'un voyage, le temps d'une visite à la famille, etc. Mais il est réservé, il est « payé à l'avance » de manière à ne pas perdre « sa place ». Si le terrain de camping offre aux campeurs une occasion ludique et loisible de s'évader des carcans de la vie sédentaire en goûtant aux « joies » de la précarité (Sirost O., 2001 et 2011), l'aire d'accueil est attractive par le confort et la sécurité qu'elle procure aux voyageurs. Elle permet, comme le camping, de « souffler un peu ». Mais il s'agit là de se « reposer » des turpitudes de la vie voyageuse, sujette aux expulsions et coupures intempestives des fluides précipitant le « départ » toujours désiré des voyageurs. La réservation d'un emplacement traduit la

difficulté rencontrée par les voyageurs à déployer leur mode de vie dans des espaces conçus pour accueillir une collection (de caravanes, de familles...). La difficulté survient lorsque les acteurs commencent à se comporter comme un collectif qui identifie chacun de ses membres à partir de son affiliation plus ou moins durable, plus ou moins réitérée, à l'aire d'accueil où ils deviennent progressivement des « résidents attitrés ». Ainsi, il devient possible pour les voyageurs de se prévaloir d'une connaissance mutuelle, d'une confiance respective pour élaborer des stratégies permettant d'obtenir des dérogations. Brigitte et Mario en viennent ainsi à reprocher à Armelle, gestionnaire embauchée sur l'aire de Lunel depuis deux ans, son manque de souplesse :

« M : Alors dimanche, nous on arrive de la Bretagne. On part samedi matin. On était à Montauban en Bretagne là-haut. Tu sais après Rennes, entre Rennes et St Brieuc. Donc on arrive ici, y'a quand même plus d'mille bornes hein. On arrive là fatigués. Elle lui téléphone, elle dit Armelle « on va arriver vers j'pense que vers 6h, 5-6h on devrait être rendus à... à Montpellier, à Lunel », si c'était possible qu'elle nous ouvre le portail même si c'est dimanche... si c'était possible, elle habite ici... (...) elle habite dans l'avillage elle. (...) Parce que si l'courant il disjoncte là, ça arrive que ça disjoncte...

B : Elle vient.

G : Là elle vient.

M : Parce que c'est dans l'local là-bas. C'est dans l'local, tu vois parce qu'ici nous comme ça disjoncte, on appuie là... tu vois on appuie notre disjoncteur, si ça fonctionne pas ça veut dire que ça a disjoncté le général.

B : Mais si on avait su on aurait appelé quelqu'un : « fais disjoncter ». Si on avait su !

G : Faut faire disjoncter toute la place pour qu'elle se déplace quoi.

B : He bien faut appeler quelqu'un au téléphone « fait disjoncter ton machin »...

M : Alors pourquoi ? Étant donné qu'on s'connait. Y'a deux ans qu'on la connaît, qu'elle est là, à peu près. Deux ans et demi. Elle aurait pu dire « bon, exceptionnellement, on s'connait ». On était en bons termes jusqu'à aujourd'hui. Même encore ! Même encore ! On n'est pas comme elle nous. Hé bé même pas un service, dire « bon ben écoutez, allez, rentrez ». Même qu'elle nous donne pas l'électricité.

G : Oui, au moins tu t'poses quoi...

M : Au moins « j'vous laisse rentrer ». On a couché sur l'parking d'intermarché... (...) Alors, regarde, à Montauban en Bretagne. Regarde là où on était. A Montauban de Bretagne, le samedi y'a pas d'sortie normalement. Les sorties c'est du lundi au vendredi. Les entrées c'est pareil. Mais comme on l'a expliqué à la bonne femme le vendredi pour ma belle-fille, bon elle a dit « écoutez, je vais voir, parce que les cautions c'est pas moi qui les ai, elles sont à la trésorerie, au trésor public. On va voir si demain ils peuvent nous restituer les cautions et alors... exceptionnellement demain on vous fera sortir. » Eh bé, elle s'en est occupé vendredi après-midi. Elle a dit « c'est bon, venez demain prendre les cautions parce que c'est en espèces. Alors venez chercher les cautions... », de toute façon j'partais, la caution elle la gardait si y voulaient heu... ils l'auraient envoyée, il s'en seraient arrangés. Donc heu... le samedi exceptionnellement elle est venue cette femme avec le sourire, elle a pas... elle a pas

fait la gueule ou quoi, gentille. Elle était souriante et tout. Même quand on est parti, elle a dit « ben tu vois maint'nant... », elle s'est mis à rigoler, elle a dit « maint'nant, j'suis obligée d'nettoyer les parkings maint'nant que vous partez ! » C'était propre, mais ils sont obligés de l'faire. Ici il le fait pas. T'as vu y'a une caravane qu'est partie hier là, ils ont rien nettoyé ! Bon. Malgré qu'c'est pas très sale. Mais, là-bas elle le fait. »⁷⁴²

La dérogation à la règle est appréhendée par Mario et Brigitte comme un gage de « bonne conduite » du gestionnaire qui doit être entendu au sens propre du *nexum*, à savoir qui inclut une forme de servitude passant outre le contrat salarié par lequel le gestionnaire est « tenu » d'exercer sa mission. Être en mesure d'apprécier les motifs qui justifient de déroger au règlement intérieur, se rendre serviable à partir d'un discernement des contraintes qui pèsent sur les voyageurs de part leur mode de vie sont des valeurs par lesquels les voyageurs distinguent les « bons » et les « mauvais » gestionnaires. Cependant, il ne s'agit pas d'une servitude inconditionnelle, mais bien plutôt d'un dosage réfléchi du « don de soi », une implication lucide et non docile par laquelle la bonne entente entre voyageurs et gestionnaires peut advenir.

Cette implication nécessite bien évidemment un soutien de la part de l'employeur du gestionnaire, du moins un travail de la part de ce dernier pour faire entendre les arguments de la souplesse nécessaire à une « bonne gestion ». En effet, nous comprenons que ce manque de souplesse d'Armelle invite les voyageurs à provoquer un désordre sur l'aire, par une forme de coalition avec le collectif des résidents habitués à l'aire de Lunel dont Mario et Brigitte font partie, bien qu'ils voyagent. La présence de leur fils sur cette aire est une garantie pour eux de parvenir à mobiliser ce collectif, la famille agissant bien souvent comme une prolongation de la présence des voyageurs sur l'aire.

La question de la prolongation peut également s'observer à l'aune des aménagements et constructions temporaires que le gestionnaire de l'aire de Lunel a ainsi pu tolérer, notamment durant l'hiver 2011-2012 où nous avons pu constater ce type d'agrandissement des blocs sanitaires :

⁷⁴² Entretien du 18 octobre 2016.



Photo 77 : Construction temporaire à partir du bloc sanitaire, aire de Lunel, collection personnelle, 2012.

Mario lui-même avait construit une petite cabane sur l'aire de Lunel cette année là pour y entreposer les chaises qu'il devait rempailler pour des clients. En effet, selon les travaux qu'il est amené à réaliser, il a besoin de libérer un espace plus grand que son camion et celui de son fils John. Si la sévérité d'Armelle est approuvée en ce qui concerne l'interdiction des activités de ferrailage sur l'aire, elle est cependant jugée excessive par rapport aux besoins de stockage des activités marchandes :

« M : Alors t'as vu l'autre jour j'suis arrivé. D'habitude quand j viens ici sur la région, j'ai rien dans le camion. Donc, et encore là j'suis pas trop chargé. Mon fils il a son camion plein. Parce que là-bas on bossait, on vend du neuf, du matériel neuf. Donc, j'ai eu des chaises. Tu vois ces chaises que je suis en train de réparer, elles sont sous une bâche, regarde, c'est propre ! Ca fait pas dégueulasse !

G : Oui, j'me souviens même t'avais fait une cabane une année là... pour stocker ton matériel.

M : Tu vois là regarde, j'ai mis ça, au carré. C'est pas pour rester ! Elle veut qu'j'enlève ça ! Mais j'dis, j'peux pas j'ter, c'est du matériel que j'ai... j'ai deux fauteuils, j'ai des chaises. J'peux pas les j'ter ! Mon camion est plein, j'peux pas les met' dedans ! Elle voulait... J'ai dit « écoute, toi, ne commences pas ! Tu m'laisses ça là et puis ça reste là hein ». Elle tolérait jusqu'à maintenant des carrosseries. Elle a toléré des carrosseries d'voitures qui restaient là, y'a un an... des épaves. Que les gamins auraient pu s'blesser d'sus... (...) L'aut' fois, pour la Noël, mon fils l'année dernière là. On n'a rien nous [pour se réunir], t'as bien vu dans les caravanes, ça va pas ! Ben il a fait une cabane avec des planches. Il a été acheter des montants, il a mis des palettes par terre, il a fait un carré, comme ça.

G : Pour l'hiver...

M : Non mais il a fait un carré mettons de trois mètres sur trois. Trois sur trois. Non, c'était pour passer

les fêtes dedans... Et du coup il l'a laissé après. Il a acheté de la toile transparente, des cartons, on a barré, propre, on a mis des tables, c'était bien. Elle nous a fait venir le responsable de la place. Il est v'nu, il est v'nu. Il a dit « où c'est qu'a l'est la place ? Sur quoi vous l'faites tenir ? ». Ma belle fille a l'a dit « sur des palettes. Mais après c'est juste pour passer les fêtes de Noël jusqu'au premier janvier après on l'brûle ». « Bo... vous z'a qu'à l'laisser ça ! ». Elle est v'nue elle, toute heureuse, a l'a du s'dire « ça y est, il va falloir déménager ». Non, là il a dit « ça reste là, ça, c'est bon ».

J : Elle en a fait, fallait voir hein... « ça il le faut pas » a dit, « j'en veux pas d'ça » a l'a dit... J'dis « on verra »... Donc elle a fait venir le patron... Et le patron il a dit « c'est pas gênant, c'est bien. C'est démontable ! » il a dit... « Du moment que quand ils partent ils l'enlèvent... pas d'soucis... ».

Cette tolérance comporte ainsi des avantages non négligeables pour le collectif des résidents, qui parviennent à étendre leur zone d'influence sur l'aire en aménageant des espaces pour leur vie professionnelle ou pour les sociabilités festives. Il y a donc une forme d'autorité des voyageurs qui semble pouvoir s'exercer dès lors qu'ils se structurent (par toutes formes d'interactions entre eux) en collectif. L'enjeu pour le gestionnaire est de parvenir à rendre viables ces jeux d'influence du collectif voyageur, et éviter qu'ils ne se retournent contre lui.

[11.2.2. Aérer l'aire](#)

L'aire est un espace d'accueil cadré par des interdictions réglementaires. Certaines activités comme par exemple le feu, et donc le barbecue, peuvent être interdites. Les voyageurs, friands de grillades, aménagent alors dans les environs de l'aire des foyers de vie éphémères qui permettent de vivre des expériences ordinaires en dehors de cet espace hautement réglementé.



Photo 78 : Traces de feu (foyers de vie) en dehors de l'aire, aire de Marseillan, collection personnelle, 2016.

La chaise abandonnée à la lisière de la vigne marque l'importance de cet espace buissonnier temporairement conquis aux abords de l'aire. C'est en s'extirpant de la centralité de l'aire, de sa gestion et de son contrôle que l'on parvient à saisir les pratiques informelles par lesquelles la relation entre gestionnaires et voyageurs se trouve consolidée, par une reconnaissance mutuelle qui ne tient pas qu'aux rôles impartis par les contractualisations à l'œuvre. Ces pratiques informelles sont ce qui permet d'« aérer l'aire », soit de la libérer temporairement de son carcan gestionnaire et disciplinaire.

II.2.2.1. Les systèmes d'entraide voyageurs-gestionnaires

Les voyageurs qui vivent sur les aires prêtent aussi une forme de vigilance sur les questions d'entretien ou de réparations du bâti. La matérialité est une dimension incontournable de l'attractivité de l'aire pour les voyageurs puisqu'elle est pourvoyeuse de confort et de sécurité. Mario n'hésite pas à attirer notre attention sur des détails techniques qui attestent d'un certain laisser aller sur les toitures des blocs sanitaires individualisés :

« M : Ils ont nettoyé, c'est vrai ! Ils ont fait un nettoyage, ils ont curé le fossé. Y'avait besoin là-bas en bas. C'est tout ! Après, y ont fait un nettoyage, c'est tout ! Ça s'est arrêté là ! En deux, trois jours le travail a été résolu ! Heu... regarde, tu as ce toit ! Y'a au moins trois ans... tu vois ce local là. Tu vois en haut, c'est découvé, y'a d'la tô... comment on appelle ça de... ça qui y'a en haut là rouge, r'garde le... C'est de... comment c'est... de l'aluminium avec de la toile goudronnée d'sous... Tu vois ? Et là y'avait des nids là-bas c'était affreux ! Des guêpes !

G (*regardant dans la direction indiquée par M*) : Ah oui...

M : Les pompiers sont v'nus. Ils ont découvert... Tu vois là-bas y ont ouvert pour met' des produits. Ça fait 3 ans au moins d'ça... Ça a jamais été remis à sa place regarde... tu vois, c'est tout levé...

G : Ah oui d'accord, ils avaient ouvert pour mett' leurs produits et pis ça pas été refermé après.

M : C'est un truc, ça s'lève ça... Faut l'r'appuyer. Faut l'chauffer, ça s'chauffe parce que c'est d'la toile goudronnée avec de l'aluminium. Donc faut prendre un p'tit brûleur, tu chauffes et pis tac, tu l'abaisses, ça reprends place. Ça a pas été fait.

G : Tu l'remets, oui...

M : Alors qu'y disent pas qu'y ont fait ! Regarde, sur le toit là... T'as des toits là-bas des locaux tu peux r'garder. T'as des poubelles en haut. Ça a jamais... ça a même pas été nettoyé ! Ça s'est pas fait. Tu vois ? Regarde en haut, t'as des tuyaux.

G (*regardant dans la direction indiquée par M*) : Ah ouai, ah ouai...

M : C'est pas récent ! C'est pas récent ! Ca p'têt 6 mois un an qu'c'est là ! Heu... sur les aut' là-bas aussi y'a des trucs en haut... Bon tu vas m'dire ça devrait pas y être... Mais bon, y'en a des jeunes, ils balacent... »⁷⁴³

⁷⁴³ Entretien du 18 octobre 2016.

On comprend à la manière dont Mario décrit le problème technique qu'il perçoit, qu'il pourrait être en mesure d'orchestrer des travaux permettant de remédier à cette défaillance. Cette remarque de Mario, tenue dans un contexte où – on le comprend aisément – il entretient une forme d'animosité envers la gestionnaire aurait pu aboutir sur une autre forme de mobilisation et de coalition, si le contexte relationnel n'était pas aussi tendu entre les résidents de l'aire et la gestionnaire. Nous souhaitons mettre en balance cette observation de Mario à propos de l'entretien de l'aire avec des observations faites dans une autre configuration relationnelle entre gestionnaires et résidents.

Naïs, gestionnaire de l'aire de Marseillan, est perçue par les voyageurs comme une personne affable et toujours à l'écoute des voyageurs. L'entretien que vous avons fait avec elle sur l'aire ne s'est pas déroulé dans un lieu clos mais à l'entrée du local de gestion, appuyées sur la balustrade qui donne sur le terrain de pétanque de l'aire. Ce contexte nous a permis de saisir la profusion et qualité relationnelle que Naïs entretient avec les voyageurs qui ne cessent, tout au long de l'entretien (qui dure 1h40), d'interagir avec elle. Ce sont, en effet, pas moins de 18 personnes qui vont l'interrompre et à qui elle va répondre, sans perdre le fil de notre discussion et faisant en sorte également que des voyageurs viennent enrichir la conversation. Cet entretien très particulier par sa *réalité*, nous permet de saisir également des interactions avec sa collègue Sonia chargée de l'entretien sur l'aire qu'elle mobilise également dans des formes de coalitions fructueuses entre employés de gestion et voyageurs résidents de l'aire. Cet extrait, délibérément long, se veut une immersion sur l'aire de Marseillan afin de donner un aperçu de la « gestion de proximité » telle qu'elle est orchestrée par Naïs. L'entretien⁷⁴⁴ démarre sur cette interpellation de la part d'un voyageur d'une cinquantaine d'années, accoutré de vêtements de peintre en bâtiment :

« V1 (*arrive avec des pots de peinture bâtiment*) : Naïs, ça tu le veux ou je le jette ?

N : Non je l'garde.

V1 : Les rouleaux aussi

N : Ils sont bons ?

V1 : J'sais pas c'qui te faut, ils sont tous neufs, j'ai pas le temps de te les nettoyer. Tu les trempe dans l'eau. Tu les veux ?

N : Oui, laisses-les moi !

V1 : Ben tout ça c'est...

⁷⁴⁴ Lors de cet entretien je suis accompagnée d'une stagiaire Julie (J.) qui fait un travail sur les gens du voyage au sein de la DREAL. La numérotation V1, V2... correspond à prises de parole par des voyageurs adultes. L'encodage E, correspond à l'intervention d'un enfant. Tous les prénoms et surnoms ont été modifiés.

N (*à sa collègue S*) : Sonia, mets-moi de l'eau là dedans, s'il te plaît.

V1 : Tu le remplis, comme ça ils sont pas secs...

S : Pour eux ou ici ?

N : Pour nous, c'est pour nous.

V1 : Et ça regarde, le pot de chambre.

N : C'est nickel. J'vais faire plein d'trucs.

V1 : C'est neuf hé ! Le client c'est un vieux de 80 ans, j'ai voulu essayer la peinture elle est pas bien... à l'escabeau ça c'est pénible, tu comprends ? Mais celle-là... tarde pas, parce qu'après elle va sécher. Y'a pas de joint, il est mal fait, tu vois. Ça tu peins la boiserie, tu peins ce que tu veux, même le fer ! C'est de l'acrylique. C'est dommage pour moi.

N : D'accord. Et toi (*à un enfant*) qu'est-ce que tu fais là ? Eh ben comment ça s'fait qu't'ais ton petit (*à V1*) ?

V1 : Et les chaises tu les prends quand tu veux.

N : Comment ça s'fait qu't'ais lui ? (*en parlant du gamin*)

V1 : Quoi ils sont là, y'a Pepa là.

N : Ben Pepa elle m'a appelé tout à l'heure, elle est là ?

V1 : Oui, elle va revenir... Elle est allée au docteur j'sais pas... je sais pas où qu'elle est.

N : Mon Dieu... Elle m'appelle au téléphone, elle est sur l'aire...

V1 : Elle croyait que t'étais pas là.

N : D'accord

V1 : Tu prends les chaises quand ? Ou j'te les mets de côté...

N : J'te promets... Heu... cet après-midi, t'es là cet après-midi ?

V1 : parce que vendredi... heu... oui, c'est fermé les postes.

N : Non mais heu... ne t'inquiète pas, je te vois c't'après-midi. (*À un gamin qui porte les chaises*) Laisse-les mon chéri, laisse-les, pose... Voilà.

V1 : Ou alors, si ça t'emmerde... ou alors tu les mets dans un local... y'en a un qui est tout neuf et l'autre...(.)

S : Mais là si c'est pas d'la peinture à l'eau heu...

N : Si si Sonia j'vais l'utiliser parce que, comme heu... y'a Clermont-l'Hérault, on a plein de trucs à

faire, toutes ces peintures on va s'amuser à décorer. Tin (*à G*), Clermont-l'Hérault on vient de fermer... pour travaux, 10 000 euros sur l'électricité hein, quand même hein... Parce que le piratage j'te raconte pas des gens du voyage qu'y avaient là-bas. Et, et... là pendant la fermeture j'...

E : Salut Nayess !

N : Bonjour ! (*à G et J, imitant l'enfant*) « Bonjour Nayess » (*rires*)

V2 : Ah qu'il fait chaud hein... Bonjour !

S (*à N*) : le deuxième Kasher, faut que... je l'ai arrêté moi... Tu veux que j'fasse laquelle, derrière ?

N : Heu, tu sais quoi, merde j'aurais dû demander à l'homme qui était là... s'il veut pas nous prêter le sien... qu'on en ait deux.

S : Ouai, parce que là... On n'a pas pensé on pouvait le ramener celui de [l'aire de] Frontignan.

N : Non, ben non il en a besoin Stéphane (*collègue de S et N qui travaille à Frontignan*). Sonia tu veux pas aller le voir et lui d'mander qu'il nous prête son Karsher ?

S : Il est à quel emplacement ?

N : 18. Tu dit « Naïs elle te demande si tu peux nous prêter l'Karsher ».

S : ???

N : Non y'a pas d'souci, il va te dire oui. Mais il va te dire « fait attention hein ! »

S : J'lui dit « avec moi, y'a pas d'problème »... 18 t'as dit ?

G (*à N*) : Et donc ?

N : Et donc, pendant la fermeture, les familles qu'étaient présentes, je suis sûre que c'est elles. Elles nous ont vandalisé les portes des blocs techniques à coups de hache...

G : Oh maille...

N :... à coup de hache !

G : Putain.

N : Donc c'est dur quoi hein. (...) On a fait un comité de pilotage, y'avait très peu d'monde, très peu d'partenaires. Mais bon, après la collectivité, elle commence (*insiste sur le mot*) un peu à s'impliquer, parce que là, moi j'ai fait faire une fermeture pour qu'on reprenne tout au niveau technique, pour qu'on évite tout ce piratage, que techniquement ça marche bien, que ça soit plus sécurisé et qu'ensuite on essaye de faire intervenir les partenaires.

G : Ben ouai.

N : Mais bon ça va être dans un deuxième temps.

G : Dans les partenaires, est-ce qu'il y avait le Conseil général ?

N : Il était pas présent Raibon...

G : Il était pas présent... Raibon

N : heu... Rimbart.

G : Rimbart.

N : Raibon c'est à Sète. Celui de Clermont-l'Hérault... (*allume une cigarette*) c'est Rimbart. Heu... (*regardant V1 arriver avec le Karsher*) mais lui il est investi. Regarde, il m'l'amène et tout, il est pas gentil... (*à l'homme au loin*) : T'es un ange ! T'es un ange ! (*en criant*).

V3 (*une femme s'adresse à N depuis le terrain de pétanque*) : Bonjour. J'peux avoir 2 sacs poubelle s'il te plaît ?

N : Oh j'en sais rien ! Viens jusque là !

V3 (*insistant*) : Non, s'il te plaît

N : Ben, viens jusque là...

V3 : Je ne peux pas !

N : Pourquoi ?

V3 : Beaucoup d'enfants chez moi et beaucoup d'pagaille à la maison.

N : Tu peux v'nir jusque là !

V3 : Ouai.

N : Et tu vas aller les chercher.

V3 : Ohhh mon Dieu, Seigneur (*râlant, mais y allant*)

N : J'bouge plus ! (*buvant la tasse de café*)

V3 : Ben t'as bien raison...

N : J'suis immobile.

V3 : J'aimerais bien être com' toi !

N : j'suis vissée !

V3 : rester comme toi, comme là : pause café. J'ai bu l'café en courant, en plus tenant l'gosse... (*rires*)

N : Bé viens ! Bé viens, viens....Viens boire le café ! Allez viens mon Bébé⁷⁴⁵ ! Viens mon Bébé !
(rires)

S : (essaye d'interpeller Naïs)

V3 (soupir de satisfaction) : (à S) Bon écoute, Naïs elle est occupée avec moi, s'te plaît, s'te plaît.

S (à V3) : Toi t'as le temps toute la semaine !

V3 : Ah la la...

N (à S) : Qu'est-ce que tu veux ? (inaudible) c'est pour moi ?

S : Ben oui, on peut pas le brancher avec le petit tuyau. Il a dit « ah mais j'sais pas comment on fait ». Il s'en sert pas le petit bout. Il lui manque le bout, on peut pas le mettre sur le Karsher...

N : Bouboule s'il te plaît. J'veis encore te d'mander... Bouboule, t'as pas un embout ou un tuyau avec des embouts...

J : Ca fait vraiment la gestion de proximité. (...)

N (à V1) : Vas voir avec ma copine. Tu veux pas t'arrêter boire un café ? À tout à l'heure. A tout à l'heure Bouboule. (à G) Tu vois à chaque fois qu'il me manque un truc en fait, j'les mobilise énormément. C'est à dire que voilà, y'a cet échange là. Y'a aussi... Moi j'suis plus là tous les jours, mais moi j'les mobilise pour qu'ils participent (insiste) à la vie de l'aire, à l'entretien etc. et c'est c'qui fait qu'effectivement j'avais le temps d'avoir des plages pour m'occuper d'eux autrement. Là Fabrice (désigne son collègue qui travaille au loin) qui est là, il est pris dans un marasme, et on lui en veut plus, c'est bizarre hein, et il les fait pas participer. Donc effectivement ils ont une animosité contre lui.

G : Il essaie de pas s'faire envahir, et en fait...

N : Et il s'fait complètement bouffer, alors que la réalité, tu vois les personnes il faut savoir : elle te demande le sac, « ben attends tu vas aller les prendre ils sont là ». Bon « mais attend j'ai besoin d'un tuyau, t'en a un ? » « Oui ». Et tu vois l'échange se fait comme ça au quotidien. Et la réalité hein... la gestion que je fais, c'est pas la lune hein. Je fais pas des choses extraordinaires hein. Tu vois la réalité elle est là, c'est que je fais des choses du quotidien, on travaille au quotidien. Par exemple avec les gamins une fois qu'on a fini de travailler, on fait un petit repas ensemble. Mais on prépare, on va chercher des fruits des légumes, heu... voilà.

V4 : j'peux pas avoir deux paires de gants en plastique là pour ramasser les poubelles ?

N : Tu peux venir jusque là ?

G : (rires)

N : Tu le prends. Regarde, mon bureau à gauche sur la petite table, t'as la boîte à gants, tu prends, tu prends des gants. Voilà.

⁷⁴⁵ Surnom

(...)

G (*parlant de N*) : Elle garde le fil là, mais elle essaie de se dédoubler tant qu'elle peut ! (*rires*)

N : Oui, même détripler même !

V4 : Merci Naïs

N : J'ten prie ma belle... Non, la réalité c'est que moi je reste proche. On travaille avec de l'humain. Et effectivement avec les gens du voyage on travaille dans l'urgence et dans l'instantané. Et si on n'est pas là à c'moment là, effectivement ça peut pas marcher. Après moi j'leur apprends, par exemple ils m'demandaient ce matin des papiers, des documents, j'leur dit « non, j viens en fin d'après-midi », « bon alors deux heures (14h) ! », « Non, fin d'après-midi ». Donc on essaie de... voilà... de garder un... un autre rythme, mais c'est difficile, c'est difficile. C'est difficile, mais en tout les cas, la réalité, en travaillant comme ça ça s' passe très bien quoi. »⁷⁴⁶

S'il est indéniable que Naïs est enrôlée par les voyageurs, dans certains aspects de leur vie sociale, administrative ou même économique, nous voyons aussi à quel point Naïs parvient à garder le contrôle en enrôlant à son tour les voyageurs dans des activités d'entraide qu'elle met à profit pour restaurer du lien social sur des aires « défaillantes ».

Les pots de peinture que V1 propose à Naïs sont donc récupérés par Naïs qui lui permettront à elle et ses collègues de ne pas se laisser anéantir par le trouble et la violence survenue sur l'aire de Clermont-l'Hérault dont ils ont également la responsabilité. Mais nous voyons aussi à quel point Naïs résiste, dans l'humour et la délicatesse, aux injonctions d'asservissement provenant notamment de V3. C'est donc une conception de la gestion qui ramène au cœur du collectif de l'aire (reconnu en tant que tel) la notion de responsabilité. Naïs, Sandra, V1 et V3 participent tous à l'entretien de l'espace de vie voyageur qu'il s'agisse d'une contribution à l'échelle d'une seule parcelle (V3), à l'échelle de l'aire de Marseillan (S) ou à l'échelle de plusieurs aires gérées par Naïs. La mise en circulation du matériel (sacs poubelle, chaises, Karsher, pots de peinture, gants en plastique) témoigne de l'existence d'un collectif capable d'échanger à partir de rapports non marchands, et de s'impliquer par le « don de soi » et le recyclage au sein de l'espace résidentiel. D'une certaine manière, Naïs montre à quel point il n'y a rien à perdre à s'engager dans le troc avec les voyageurs, dès lors que cet échange « de bon procédés » est mis au service de la cause voyageuse, même au-delà de l'aire dont il est question. C'est comme si Naïs tentait de répandre une contamination positive, provenant de l'aire de Marseillan, s'engageant à repeindre l'aire de Clermont-l'Hérault avec la peinture de V1.

Pour bien comprendre à quelle forme de dons nous avons affaire dans le mode de gestion promu par Naïs, il faut prendre en considération le fait qu'il se déploie dans un système marchand qui préfère l'anonymat et l'objectivation au transfert de l'identité (par le *keeping-while-giving* notamment). Les travaux de Jacques Godbout nous sont d'une grande utilité pour comprendre comment s'opère ce mode de gestion qui procède du

⁷⁴⁶ Entretien du 7 mai 2013.

troc et de l'échange de services. Naïs agit comme une médiatrice qui se saisit d'opportunités (proposition de don de chaises, de peinture) qu'elle appréhende comme des ressources pour exercer son travail de gestionnaire au service de la « cause voyageuse ». Elle se comporte comme une « cueilleuse », une collecteuse d'expédients voyageurs par lesquels la réparation « de Clermont-l'Hérault » ou l'équipement en chaises d'une salle collective deviennent non seulement accessibles mais également profitables pour le collectif et non plus uniquement appréhendés en termes de dommage, de coût ou de gaspillage. Alors que V1 l'interpelle pour lui proposer des pots de peinture, il sait parfaitement que Naïs est impliquée sur l'aire au-delà du cadre strict de son contrat et de sa mission d'encaisseuse. Il s'adresse à elle en tant que partenaire avec qui il est possible de transformer les aires, les espaces de vie voyageurs, de donner vie à ces espaces. Mais il se désolidarise de ce que Naïs « compte » faire de ce don. Ce don prend ainsi tout son sens pour la « cause voyageuse » au travers de ce que Naïs décide d'en faire. Or, Naïs n'est rendue dépositaire du don que parce qu'elle est « digne de confiance » pour V1.

Ce don apparaît donc comme un « dû » si l'on se situe à hauteur des enjeux sociaux de la gouvernementalité des espaces de vie voyageurs. Ce que Naïs décide d'en faire non seulement la libère d'un poids (celui de ne pas avoir les moyens de *réparer* Clermont-L'Hérault), mais renforce son pouvoir pastoral en ce qu'elle se met au service des intérêts de « tous » et non pas d'un seul. Tandis que Fabrice « *est pris dans un marasme* » parce qu'« *il les fait pas participer* » déplore dit Naïs. D'une certaine manière, elle montre que Fabrice qui se contente d'exécuter son travail d'agent entretien, est *débordé* parce qu'il ne veut pas « s'encombrer » des interactions avec les usagers. Or – et c'est ce qu'il faut comprendre de l'approche de Naïs – cette mise en circulation de la parole et de la confiance, qui crée le *nexum* sur l'aire est aussi ce qui libère les gestionnaires de leur fonction répressive et policière. La responsabilisation des usagers passe par une libération de l'accès aux sacs poubelle, aux gants qui sont autant d'éléments qui participent à l'entretien de l'aire, sur lequel Naïs et ses collègues sont jugés par la collectivité qui fait appel à leurs « services ». Ce service dont les gestionnaires sont imputables ne peut en définitive être pensé dans une relation binaire mais doit être appréhendé à partir d'un mode circulaire, qui tire profit de sa capacité à absorber les conflits et à englober tous les acteurs de l'aire, y compris ceux qui semblent délaissés par les instances de gouvernances.

Les enfants sont souvent ciblés comme principales causes du désordre sur l'aire, aussi bien par les voyageurs que par les gestionnaires. Ainsi, lorsque nous nous rendons sur l'aire de Marseillan le 2 février 2016, Pascale qui s'occupe de l'entretien, nous confie qu'elle n'aime pas lorsque l'aire est vide car les emplacements non occupés sont dégradés par les enfants qui ne vont pas à l'école. Elle poursuit en prenant l'exemple d'une famille de six enfants qui est arrivée la semaine précédente où l'aîné est âgé de 11 ans. Pascale me raconte qu'elle passe beaucoup de temps à « *repasser derrière eux* » et se plaint que les parents n'aient toujours pas engagé les démarches pour scolariser les enfants « *alors que ça fait partie du contrat pour rester sur l'aire. S'ils ne le font pas je leur demanderai de partir* » ajoute Pascale. Les employés chargés de l'entretien sur

l'aire sont généralement intraitables sur la question de la scolarisation pour ce motif précisément que la présence des enfants sur l'aire leur donne davantage de travail. Mario et Brigitte contestent aussi cette dimension intrusive que peut revêtir la gestion, dès lors qu'elle est précisément focalisée sur cette dimension matérielle de l'entretien de l'aire :

« M : (...) Alors une exempl', une exempl' qu'j'te mets. Le gamin il a l'âge d'êt' scolarisé là... Ce gamin il est malade ou enrhumé ou il a mal au ventre, on l'met pas à l'école.

G : Oui.

M : Elle le voit traîner là, elle vient t'trouver ! « Pourquoi il est pas à l'école là ? »

G : Bah ça, c'est pas la première gestionnaire que j'vois faire ça...

B : Ah oui...

M : Non mais attends voir ! Non mais arrête ! Là ils s'occupont j'trouve un peu d'...

J : C'est pas leur rôle !

M : Non ! Elle sait qu'il est inscrit ! »

Je demande à Pascale de m'expliquer en quoi la présence des enfants sur l'aire lui demande « plus » de travail. Elle me dit qu'ils mettent du sable, des morceaux de bois, des bouts de pain qu'ils abandonnent sur les emplacements vides avant de m'expliquer que passer le Karsher sur une parcelle lui prend une demi-journée et qu'elle facturerait désormais 50 euros aux parents si elle se retrouvait obligée de passer le Karsher « à cause des enfants ».

Naïs a pris conscience de ce problème peu de temps après l'ouverture de l'aire de Marseillan où elle a mis en place un « concept » si l'on peut dire. Elle a décidé que les enfants de l'aire seraient « les gardiens de la nature ». Cette étiquette qui opère comme une responsabilisation des enfants a le mérite d'esquiver la conflictualité avec les parents, en plus de les sensibiliser à l'écologie.



Illustration 79 : « Les gardiens de la nature », capture d'écran du film « La face et le fond de l'aire » (5'18'') réalisé par G. Loiseau sur l'aire de Marseillan, 2015⁷⁴⁷.

Les enfants forment un groupe subalterne au sein de l'aire. Ils ne disposent pas réellement d'espace « pour eux » et leurs activités sont considérées comme nuisibles aussi bien par les parents (qui ne les veulent pas dans les caravanes) que par les gestionnaires qui ne les veulent pas sur les emplacements vides.

II.2.2.2. Le trou dans la clôture

En 2014, nous nous sommes intéressés d'un peu plus près à ce que les enfants de l'aire de Marseillan pourraient avoir à dire de l'aire, souhaitant comprendre également comment ils parvenaient à vivre sur l'aire, à y trouver leur place. C'est, comme nous pouvons le comprendre, Naïs qui nous a mis sur cette piste. Nous avons réalisé un petit film qui était initialement destiné à figurer au sein de notre webdocumentaire *Des Aires*. Mais la fugacité des échanges et le caractère impromptu de ce petit film au cours duquel nous nous sommes littéralement laissé mener par les enfants nous ont conduit à en faire un « objet en soi » inaugurant d'une certaine manière une prise de conscience déterminante dans notre compréhension des espaces de vie voyageurs : le trou dans la clôture. Bien évidemment que Naïs n'avait aucunement cherché à attirer notre attention sur ce point, en « bonne gestionnaire » sachant distinguer le dicible et l'indicible, le tacite et le formel, le visible et l'invisible qui font la vitalité de l'aire. C'est pourquoi nous avons décidé d'intituler ce film *La face et le fond de l'aire* au détour d'un jeu de mot aérien, qui démarre donc par une visite de l'aire par les enfants :

⁷⁴⁷ Le film est en ligne à la fin de notre article publié au sein de l'ouvrage collectif *Actualité de l'Habitat Temporaire* (2016) dirigé par Cousin G., Loiseau G. (et al.) : <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Materialiser-l-experience-voyageuse>.

« E1 : Alors heu... on va faire visiter l'aire d'accueil. Mais par contre derrière le grillage c'est pas l'aire d'accueil. Derrière le grillage c'est heu...

G : C'est quoi ?

E2 : C'est en fait une petite terre.

E1 : Ouai voilà pour que on fait des p'tits jeux comme ça.

E2 : Pour... Voilà.

G : Mais on pourra l'voir quand même ?

E2 : Oui, oui.

G : Ou pas ?

E2 : Si, si.

E1 : Oui, on pourra y aller.

G : D'accord.

E1 : Il a aussi des p'tites portes pour y aller derrière. Y sont fait exprès. »⁷⁴⁸

Nous voyons donc comment pour ces fillettes la clôture est immédiatement identifiée comme une limite à la fois enveloppante (« *derrière le grillage c'est pas l'aire d'accueil* ») et qui donne accès à un au-delà de l'aire qui retient leur attention. C'est par ce dehors de l'aire, que l'aire semble pouvoir se définir pour les enfants, comme si ce « *par contre* » était limitateur, d'une certaine manière, pour les adultes. « *Ca c'est nos terres pour s'amuser* » répètent les fillettes. Rapidement, l'attrait de l'univers animal prend le dessus. Derrière les caravanes surgissent les niches des chiens (qui chassent les hérissons), les poules et surtout les coqs de combat que l'on retrouve en cages, lesquelles sont parfois réalisées avec les morceaux de grillage qui ont été sectionnés.

⁷⁴⁸ Entretien du 20 mars 2014.



Photo 80 : « Petite porte » aménagée dans la clôture pour accéder au dehors de l'aire, collection personnelle, 2014.



Photo 81 : Vue depuis la cage du coq confectionnée avec le « morceau » de clôture, collection personnelle, 2014.

Les « trous » sont appelés « petites portes » par les fillettes. Elles nous conduisent rapidement vers l'une de ces ouvertures qui fabrique et restaure ce que l'architecture a interrompu : le lien à ce qu'elles nomment « *une petite terre* ». Soudain, il n'est plus question de décrire les caravanes et les emplacements, mais bien plutôt d'évoquer des souvenirs à la vue de ces poireaux sauvages avec lesquels « *on avait fait une soupe* », les habitudes des jeunes « *qui vont au Carrefour à pieds* » et le sentiment de conquêtes de l'espace que procurent

ces « pierres » depuis lesquelles « on voit toute l'aire ». Finalement les fillettes évoquent, sur « ces terres » constituées comme un espace buissonnier aux abords de l'aire, le fait que « les voyageurs ça y va beaucoup à la déchèterie pour trouver des affaires ». Nous nous retrouvons finalement dans une cabane en carton qui reproduit la forme d'une caravane. Des chaises en plastique sont là aussi disposées pour une discussion à l'écart du reste du monde. Ici, nous atteignons le seuil de l'aire, celui par lequel cet équipement public conçu à partir de la collection (de caravanes, d'emplacements...) devient un espace du collectif qui permet de « se retrouver », de se détendre et de rêver. On organise aussi, de temps en temps, sur cet espace autre ni privatif ni public, des repas collectifs de manière à se sentir plus « entre soi » qu'on ne peut le ressentir lorsque chacun vaque à ses occupations sur son emplacement au sein de l'aire. « Il est pour l'homme essentiel, au plus profond, de se donner lui-même des limites mais librement, c'est-à-dire de telle sorte qu'il puisse de nouveau supprimer ces limites et se placer en dehors d'elles » (Simmel G., 1988 : 164).

C'est ainsi que la possibilité d'investir de son propre chef un lieu autre, tout en étant confiné dans ce lieu si particulier qu'est l'aire d'accueil, permet d'avoir accès non seulement à une portion d'espace mais surtout à un imaginaire commun, où chacun peut verser un peu de soi. Au fin fond de l'aire bétonnée et goudronnée, se dessinent donc des accès « libres » vers l'extérieur qui, de fait, sont placés sous contrôle des « responsables » de l'aire que sont les résidents voyageurs et les gestionnaires qui ont autorisé cette perforation de la clôture. Les voyageurs se succédant sur les emplacements, la porte est une œuvre collective, le fruit d'une collaboration au gré des passages sur l'aire. Progressivement, l'emplacement où se situe la petite porte menant vers l'extérieur occupe une place particulière sur l'ensemble de l'aire. C'est le lieu de passage qui se fraie de derrière les caravanes, après avoir traversé un espace domestique, lui-même protégé par des chiens.

Notre escapade prend fin dans le sillon d'un petit chemin tracé par les voyageurs à partir de l'espace délimité qui leur est assigné. Nous ne sommes plus sur « une aire » mais bien dans un « lieu propre » voué selon Michel De Certeau à « transformer les incertitudes de l'histoire en espaces lisibles » (De Certeau M., 1990 : 60). Devenus des clients de sociétés gestionnaires dont les missions actent et parfois organisent la césure géographique tout en pourvoyant, de façon concomitante, le lien nécessaire avec les institutions sociales, les voyageurs déploient des tactiques dans ces lieux où ils doivent inventer des manières de se sentir « chez eux ». « La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. (...) elle est mouvement « à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi » comme le disait von Bülow, et dans l'espace contrôlé par lui » (ibid. : 60-61). Sur cette piste se dévoile la densité du lien entre « êtres et objets » (Baudrillard J., 1968) articulé autour de la nécessité et de la symbolique.

Conclusion du chapitre 4

Le chapitre 4 offre un changement de perspective intéressant puisque nous avons basculé de la « halte sauvage » (où les gens du voyage ont le contrôle de l'ouverture de l'espace voyageur) à la gouvernance de la mobilité (qui met en jeu des normes, des techniques et des acteurs de l'hospitalité publique). À première vue, l'accueil sur les aires d'accueil apparaît comme une forme d'actualisation surmoderne des processus d'engagement (sous tendus par le renouvellement identitaire évangéliste) développés par les voyageurs dans la halte sauvage. La différence tient à un renversement déterminant de l'ordre des choses qui conditionne une part de la dignité des gens du voyage. La gouvernance publique n'est pas toujours à la hauteur des enjeux de reconnaissance. C'est en partant d'une analyse du « milieu » que nous parvenons à cerner ce renversement les logiques par lesquelles les acteurs vont être « intégrés » au « milieu associé » dont ils dépendent. Ces logiques répondent à une volonté de contrôle et d'anticipation de l'incertitude qui *définit* les gens du voyage pour les acteurs institutionnels et politiques. Nous observons à partir de là deux aspects incontournables de l'odologie des gens du voyage. Tout d'abord le fait que la présence voyageuse soit appréhendée à partir d'une sorte « d'inconsistance » qui autorise à considérer qu'elle puisse absorber les dangers, les risques, les pollutions du milieu associé. Nous verrons dans le chapitre 7 que cette logique concerne tous les habitants mobiles et pas simplement les gens du voyage. En second lieu, ce chapitre sur la gouvernance du voyage offre un prolongement intéressant de la passiva(c)tion de la présence voyageuse que nous avons analysée dans le chapitre 3. Cette fois-ci il s'agit d'une passiva(c)tion marchande qui offre un double intérêt public de canalisation et de justification de la présence voyageuse.

Tout d'abord, cette passiva(c)tion marchande répond à une économie non plus de la « présence » mais de l'absence des gens du voyage sur le territoire. À savoir que c'est pour faire face à la présence voyageuse jugée envahissante que les pouvoirs publics sont enrôlés dans la création d'aires d'accueil. C'est ainsi que ces aires prennent place dans les confins de la surmodernité. Les non-lieux de Marc Augé sont des lieux de passage, des lieux où les acteurs de ne rendent que parce qu'ils ont à y « faire » quelque-chose. La surmodernité, en un sens, produit des non-lieux pour des acteurs dotés d'une « fonction » associée à ce milieu. Ce renversement est troublant. Mais l'odologie est là pour analyser comment les liens et les nœuds peuvent s'élaborer dans des espaces qui semblent lisses. Les aires d'accueil sont une « justification » publique à la présence voyageuse sur le territoire. C'est le monnayage de leur présence qui autorise cette justification, laquelle est présentée comme une justice. Comme nous l'avons vu avec Michel Callon, cette juste appréciation de la valeur de la présence des gens du voyage a le pouvoir d'endiguer les externalités négatives.

Ainsi la présence voyageuse est canalisée. Dès lors qu'une aire d'accueil existe sur un territoire, dans l'absolu, les voyageurs sont soit « dedans », soit hors du territoire. Nous comprenons bien évidemment que la réalité est

fort heureusement plus complexe que cela. Mais ce cadre, en même temps qu'il offre une possibilité de passage aux gens du voyage, s'appuie sur un dispositif juridique d'entrave très puissant pour éviter le débordement. Or le débordement, comme nous l'avons déjà souligné, est précisément ce qui intéresse l'odologie. C'est pourquoi nous avons jugé utile de nous intéresser non seulement aux principes par lesquels les aires d'accueil étaient gérées, mais également aux pouvoirs dont les agents de gestion sont directement ou indirectement dotés. C'est un travail sur les corps qui s'opère dans la gestion, à commencer, par celui des gens du voyage eux-mêmes considérés à partir de leur statut d'exception (Barkat M., 2005), mais également sur ceux des gestionnaires eux-mêmes enrôlés dans les logiques souvent antagonistes des accueillis et des accueillants. C'est dans la manière dont ils s'y prennent pour « dénouer » les conflits latents, les conflits qui préfigurent leur fonction médiatrice, que l'odologie s'intéresse pour aller dévoiler des nœuds qui restent invisibles, enfermés dans la technicité des aires d'accueil. Ces nœuds enferment une gouvernementalité, soit une manière inventée par les acteurs de composer avec les instruments de leur propre domination.

Nous comprenons dans ce chapitre à quel point la part de l'humain est d'une confondante nécessité pour « survivre » dans ces espaces de la surmodernité. Les médiateurs travaillent la relation avec l'humain, non pas avec des dispositifs matériels. Si certains gestionnaires qui se perçoivent comme des « techniciens » peuvent se dérober à cette part qui nécessite de savoir entendre et « accueillir » la *parrésia* voyageuse, les médiateurs eux n'ont que cet instrument de la parole pour apaiser et atténuer les conflits. Or, la parole publique, la parole de la négociation, est un domaine réservé chez les voyageurs. Pour être un « bon », un « vrai » voyageur, un voyageur « efficace » pour le groupe, il faut avoir un « *parlement* » comme ils le disent eux-mêmes. Nous allons nous intéresser à cette parole voyageuse dans le chapitre qui suit, toujours en tenant bien serré ce fil odologique du débordement.

CHAPITRE 5 : DE L'ÉMANCIPATION VOYAGEUSE

Dans ce chapitre, nous allons présenter deux formes et expériences d'émancipation voyageuse : l'une portée par une figure féminine active sur le terrain familial de Pignan ; et l'autre portée par des jeunes voyageurs dans le cadre d'une recherche-action sur la participation des jeunes roms et voyageurs conduite par le Lérès. Nous essaierons de cerner les possibles et les limites de l'émancipation voyageuse dans des contextes où ils se trouvent assujettis à des espaces conçus « pour eux » et dont les promoteurs considèrent qu'ils viennent satisfaire une forme de reconnaissance de leur mode de vie. Quels sont les enjeux et les ressorts de l'émancipation des voyageurs sur ces espaces de vie standardisés et contraignants que sont les aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage ?

Pour les pouvoirs publics, la mobilité et flexibilité de l'habitat caravane *contraint* le système administratif à construire des « annexes » ou des « passerelles » qui influent dans les cheminements des voyageurs et conduisent parfois à des « bifurcations » (Grossetti M. (et al.), 2009). Que ce soit pour l'accès à l'école, l'accès aux services et prestations sociales ou encore pour le logement, les dispositifs intermédiaires ou « transitoires » sont régulièrement aménagés pour les gens du voyage (Liégeois J.P., 2007). La métaphore du pont employée par Georg Simmel permet de penser la jonction entre deux rives séparées par un « élément fluide » qu'aucune structure solide ne peut contenir ni même maintenir. Le bien-fondé du pont (par rapport à la barque par exemple) repose sur la possibilité de jouir du passage sans risquer d'être emporté par le cours d'eau qu'il franchit. Le pont est l'instrument qui matérialise l'idéal de continuation dans un paysage fragmenté. Il prend place dans la continuité de la route en un sens. « Surmontant l'obstacle, le pont symbolise l'extension de notre sphère volitive dans l'espace » (Simmel G., 1988 : 162). Cette référence à la métaphore du pont n'est pas suffisante pour comprendre les logiques d'action des dispositifs « passerelle » ou « transitoires » conçus par les pouvoirs publics pour les voyageurs, qui doivent être empruntés dans un sens unique prédéterminé par ceux qui les conçoivent. « Là dessus repose le sens plus riche et plus vivant de la porte, comparé au pont, sens qui se révèle aussitôt par ce fait qu'il est indifférent de franchir un pont dans une direction ou dans l'autre, alors que la porte indique au contraire une totale différence d'intention selon qu'on entre ou qu'on sort » (Ibid. : 165). Cette extension de la « sphère volitive » à travers le pont, nécessite de savoir de quelle sphère il s'agit (celle des voyageurs ? celle des pouvoirs publics ? celle des uns au nom de celle des autres ?) et s'il s'agit d'étendre la volition des voyageurs, il nous faut déterminer la fonction des prises de parole et des temps de concertation dans l'identification de la nature de « l'obstacle à franchir ».

Ce chapitre traite donc de l'action comme enjeu d'influence sur le cours des choses, ou de déroutage si l'on reste dans la métaphore du chemin. L'action dont nous allons traiter ici peut être spontanée ou intégrée dans un cadre protocolaire, mais elle est toujours créative en ce qu'elle produit du sens à partir d'une opération de cadrage critique.

I. ETHNOGRAPHIE DU PROCESSUS DE SUBJECTIVATION D'UNE FIGURE INAUDIBLE DE LA CONTESTATION VOYAGEUSE⁷⁴⁹

Nous avons évoqué déjà l'histoire des terrains familiaux de Pignan et le rôle joué par Violette et les siens dans l'émergence de ce lieu de vie permettant aux voyageurs de continuer à vivre en caravane sur le territoire de Pignan. Nous avons observé que des conflits sont apparus assez tôt sur ce lieu et qu'un mode de contestation employé par les habitants a été celui de refuser de payer les loyers jugés disproportionnés au regard de la qualité de vie sur les terrains familiaux. Dans cette partie il est question d'analyser un moment de crise où Violette occupe l'espace de la contestation et de la mise en abîme du sens incluant une remise en question totale du bien fondé des terrains familiaux. « Qu'un agent soit cause du seul fait qu'advienne par son action un nouvel état des choses, qu'on puisse l'en blâmer et lui en demander réparation, qu'il ait agit pourtant dans un état anormal, par malédiction, souillure, cause surnaturelle : ce trouble complique l'état de choses sans que l'agent cesse d'être *aition*. » (Ricoeur P., 2004 : 124). La lutte pour la reconnaissance se poursuit, selon Violette, à l'intérieur même de l'espace de vie qui a été réalisé pour les reloger. Cette lutte implique donc une réelle revendication à partir de la variable – souvent occultée sur les espaces voyageurs – de l'humain.

La dénomination « gens du voyage » exerce une fonction perlocutoire (Austin J., 1970 et Butler J., 2004) – que la mobilité de l'habitat vient conforter – selon laquelle ils sont administrativement « tenus » de circuler sur les routes. Répondant à une injonction sociale déconnectée de toute notion d'utilité collective, les gens du voyage en caravane sont identifiés (Loiseau G., 2016) mais « non-reconnus » au sens l'entend Axel Honneth lorsqu'il parle d'« estime sociale » (Honneth A., 2000). Il en découle une considération publique paradoxale consistant à les penser juridiquement « hors » de toute forme d'emprise au sol et aux ressources communes⁷⁵⁰.

J'ai constaté à de nombreuses reprises que cette désignation prend le pas sur la parole des intéressés qui parfois exprime une volonté de « sortir / exit » (Hirschman A., 1970) de cette assignation au voyage. La catégorie « gens du voyage » étant le résultat d'une hybridation entre une velléité administrative de contrôle des nomades et leur identification officielle sur des critères ethniques ou « traditionnels » (Asséo H., 1994 ; Loiseau G., 2012) restreint voire verrouille les possibilités pour les acteurs d'échapper aux contraintes sociales et juridiques induites par ce statut. C'est le concept d'individuation qui permet d'éclairer la manière dont les destins individuels des voyageurs sont façonnés par l'histoire. Dans la lignée de Charles Wright Mills, Danilo

⁷⁴⁹ Ce texte a fait l'objet d'une publication dans un ouvrage collectif coordonné par le Lérès sous l'intitulé « Ethnographie du processus de subjectivation d'une figure inaudible de la contestation voyageuse à l'échelle d'un territoire intercommunal », in Douard O. et Poujol V. (dir.), *L'émancipation comme condition du politique. L'agir social réinterrogé*, Edilivre, Paris, 2018, pp. 104-138.

⁷⁵⁰ Plus précisément, c'est par le recours à l'« exception » que leur reconnaissance juridique est légitimée. Ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de difficultés et contradictions dans le processus de reconnaissance (Honneth A., 1992).

Martuccelli définit l'individuation par la combinaison entre un axe synchronique et un axe diachronique « s'efforçant d'interpréter à l'horizon d'une vie – ou d'une génération – les conséquences de quelques grandes transformations historiques » (Martuccelli D., 2005).

I.1. LA PAROLE VOYAGEUSE

Le mode de vie voyageur comporte une grande part d'incertitude en ce qui concerne le lieu et la durée de la halte. Cette dimension contingente du voyage appréhendée comme un risque par les autorités locales tend à être réduite par des logiques de rationalisation de la présence des gens du voyage qui se sont formalisées dans un outillage juridique à partir des années 1990. C'est dans ce contexte de rationalisation de leur présence sur l'ensemble du territoire que sont apparues les premières associations tsiganes auxquelles ont été affiliées des figures intermédiaires dotées de fonctions de négociation (pasteurs, médiateurs) puis des acteurs plus clairement identifiés sous le prisme de l'action directe. Amenés à adopter une logique de plus en plus stratégique dans leur déplacements en prévision de ce moment déterminant du voyage qu'est le « croisement »⁷⁵¹ (Retailé D., 2011), ces figures intermédiaires ont institutionnalisé (Loiseau G., 2009) la routine voyageuse consistant à « parler »⁷⁵² avec les autorités. La structure du voyage repose non pas sur des points géographiques ou temporels mais sur la « rencontre » inévitable et nécessaire avec les Gadjé⁷⁵³ qui désignent une chaîne d'interlocuteurs allant des riverains et commerçants aux élus et au Préfet, en passant par les fournisseurs d'eau et d'électricité. L'ensemble de cette « chaîne » joue un rôle décisif sur la possibilité évaluée par les voyageurs de s'installer, de rester ou la nécessité de partir. C'est là qu'il faut intégrer comme élément fondateur du « voyage », le registre de la parole en ce qu'il permet d'institutionnaliser le lien. Or, chez les voyageurs, la parole publique est un domaine « réservé ». Non seulement ce sont quelques personnes qui en sont dépositaires pour s'adresser aux Gadjé, mais elle est stratégique dans le sens où elle vise à obtenir quelque-chose d'utile au « maintien » (au sens propre et figuré) de la communauté. Cette prise de parole peut être qualifiée d'opératoire en ce qu'elle consiste à « stopper » une force publique à l'œuvre (expulsion) ou à « capter » une ressource commune (raccordement).

Pour ce faire, la parole voyageuse recourt généralement au registre de la requête. Notons que ce terme de « requête » joue un rôle important dans le contexte religieux évangéliste tsigane – plus particulièrement lors

⁷⁵¹ Nous empruntons ce terme à Denis Retailé qui l'emploie pour parler du lieu nomade qui s'établit et s'identifie à partir du « regroupement ». Ici, nous entendons par « croisement » cette rencontre inéluctable entre voyageurs et sédentaires.

⁷⁵² Terme utilisé par les voyageurs pour parler de ce moment routinier où ils doivent discuter, convaincre, négocier avec les forces de l'ordre ou les autorités locales venant les déloger, afin de faire valoir leur « présence ».

⁷⁵³ Les Gadjé pour les gens du voyage sont l'ensemble des « non-Tsiganes ». Dans cet article nous l'utiliserons d'une façon archétypale pour désigner, comme le font les voyageurs engagés dans un mouvement de contestation, la chaîne d'interlocuteurs essentiellement composés d'acteurs publics ou ayant un rôle à jouer dans cette chaîne (représentants des collectivités, techniciens, élus, gestionnaires, médiateurs...).

des prêches ou des témoignages (Loiseau G., 2004) – et s’inscrit toujours dans une volonté personnelle d’agir sur son propre destin ou sur celui des siens (« *j’ai une requête à formuler pour le Seigneur* », « *ma requête a été entendue* »). La requête vient alors consolider l’unité du groupe par la compréhension des motifs qui ont conduit à sa formulation, et par l’adhésion collective qui en découle (soit sous forme de prière collective, de cantique ou encore de glossolalie). Dans une acception plus générale, la requête renvoie celui qui s’y emploie à un statut subalterne puisqu’il reconnaît qu’il est dans le « besoin ». La requête révèle et participe d’un rapport de dépendance à une autorité appréhendée à travers son « pouvoir d’agir » sur son propre destin. La requête intègre donc l’autorité publique au destin individuel, à son « réseau » d’action. Le statut sociologique de la requête est donc celui d’une composante de l’individuation. Les individus voyageurs qui formulent des requêtes s’exposent en grande majorité à un risque qui ne doit pas être négligé à savoir celui de ne pas être entendu ou celui - plus grave - de ne pas être « audible ». Le registre de la requête peut donc basculer vers celui de la contestation dès lors que les réponses formulées par les autorités annihilent la requête à savoir sa légitimité même. Ces réponses « vides » sont symptomatiques de l’existence d’un *double-bind* (Bateson G., 1980) ou d’une double contrainte.

I.2. L’ACTION DANS LA DOUBLE CONTRAINTE

Nous faisons le postulat avec la théorie des choix rationnels et l’analyse sociologique de l’individu de Danilo Martuccelli, que la rationalisation de la présence des gens du voyage en France a été le déclencheur de processus de subjectivation chez certains individus parmi les gens du voyage. Selon Danilo Martuccelli, la subjectivation prend place au cœur d’une intensification du rapport émancipation-assujettissement. « L’étude de la subjectivation est indissociable de la conception d’une modernité soumise à l’expansion continue du processus de rationalisation, à savoir l’expansion de la coordination, de la planification, de la prévision croissante dans toutes les sphères de la vie sociale (de l’économie au droit, de la politique à l’art comme l’a énoncé Weber). (...) A propos de la subjectivation, le rapport à soi est toujours étudié comme le résultat d’une opposition entre les logiques du pouvoir et leur contestation sociale. » (Martuccelli D., 2005).

Nous souhaitons nous intéresser plus particulièrement à une figure féminine qui s’est dévoilée dans son identité contestataire par l’affrontement physique et psychique à la dimension matérielle inhérente à la rationalisation de la présence des gens du voyage et la logique gestionnaire qui en découle. Pour ce faire, nous recourons à la théorie de l’acteur-réseau – forgée par Michel Callon, Bruno Latour et Madelein Akrich, qui permet de penser l’acteur à partir des effets, des transformations ou « gradients de résistance » (Akrich M. (et al.), 2006 : 19) – traductions – qui le « départissent »⁷⁵⁴ et en font un « point de tension » ou un « point d’appui » dans son réseau propre. Dans cette optique, nous aurons recours aux analyses de Jacques Rancière

⁷⁵⁴ Ce terme est employé non pas pour signifier une séparation mais plutôt une direction, un début de ramification.

dans son ouvrage *La Mésestante* afin de cerner le *blaberon*⁷⁵⁵ – le tort – qui s’exprime lors d’une « prise de position » visant à suspendre ou contrer les effets de domination (Rancière J. 1995). Parmi ceux-ci, nous distinguons plus particulièrement ceux qui instaurent un « état stationnaire » des sans-parts, c’est-à-dire qui consistent à les maintenir dans une « immobilisation intenable » en déployant une rhétorique d’injonctions contradictoires et des dispositifs techniques « adaptés » à cette « double contrainte » (Bateson G., 1980). Ainsi, l’« habitat adapté » des gens du voyage⁷⁵⁶ répond - par l’exception et/ou le dérogatoire institué - à la double impossibilité du voyage et de la mixité sociale. Il est un « sas » - soit un mélange entre le « pont » et la « porte » de Simmel - qui vise une transformation individuelle et collective en vue d’une insertion par le logement (Loiseau G., 2005), dont le nom « sédentarisation » porte la marque de l’inachevé. Cette terminologie maintient séparée par une désignation techniciste une population appréhendée à travers un élément qui la rend « visible » : son habitat caravane.

En suivant le raisonnement de Jacques Rancière dans *La Mésestante*, il se peut que les gens du voyage « sédentarisés » ne parviennent pas à se faire entendre parce qu’ils sont déjà (pour les élus) intégrés à un dispositif qui leur octroie une « part » (la part des « sans-parts ») et que ce « don de part » constitue un « investissement » de la collectivité pour considérer à la place qui leur revient (« à part » donc) ces « sans-parts ». La contestation de cette « part » telle qu’elle a été déployée par une actrice de notre terrain d’enquête, peut être analysée à travers le prisme de l’épreuve-sanction comme moyen de « trancher une controverse » (Martuccelli D., 2015 : 44). Pour parvenir à convaincre ses interlocuteurs, Violette se met à l’épreuve elle-même que ce soit par l’exposition de sa personne aux pouvoirs publics ou par l’intériorisation de la double contradiction par la maladie.

I.3. L’APPAREIL ENREGISTREUR COMME ACTEUR D’OBJECTIVATION

Nous serions tentées de dire que Violette fait « figure d’exception » (Bromberger C. et Mahieddin E., 2016) sur notre terrain d’enquête. Le fait qu’elle soit une femme et qu’elle engage sa communauté (famille élargie) dans un processus de revendication et de contestation est un facteur notable certes. Mais cela n’en fait pas un critère d’exception, les femmes voyageuses étant habituellement impliquées dans des luttes pour l’amélioration des conditions de vie de leur famille⁷⁵⁷. Notre curseur se tourne plutôt vers les outils (lettres, enregistrements sonores et vidéos) qu’elle utilise non seulement pour se faire entendre par les autorités mais surtout pour dévoiler et par là-même produire de la connaissance sur une réalité méconnue, à savoir le fait de « vivre en garrigue aujourd’hui sans eau ni électricité ». De 2002 à 2005 Violette se fait connaître auprès des

⁷⁵⁵ Jacques Rancière définit le *blaberon* comme « ce qui arrête le courant » (Rancière J., 1995 : 33)

⁷⁵⁶ Pour une définition de l’habitat adapté des gens du voyage, cf. rapport DIHAL du Lérès, mai 2016.

⁷⁵⁷ Nous pensons notamment à la démarche initiée par le collectif des femmes voyageuses d’Hellemmes-Ronchin pour faire connaître leurs conditions de vie dans l’agglomération lilloise et « faire bouger les choses » en réalisant un film *Nos poumons c’est du béton* (visible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=uVvTtxtEwfc0>).

pouvoirs publics essentiellement par les voies « classiques » de la mobilisation : envoi de courriers aux élus, au Préfet et au Premier Ministre pour expliciter sa situation, création d'une association, organisation de manifestations et blocage de la circulation devant l'aire d'accueil pour empêcher sa fermeture (afin de pouvoir s'y installer), mobilisation des médias, participation à des réunions de concertation pour réclamer la création d'habitats adaptés qui deviendront les « Terrains Familiaux »⁷⁵⁸ où vit Violette depuis septembre 2008. Ces actions ne sont donc pas restées sans effets puisqu'elles ont conduit à la création d'une opération de relogement pour un *être collectif* appelé « gens du voyage sédentarisés » que Violette a représenté tout le long de sa mobilisation.

Nous ne pouvons nous intéresser dans cet article à cette étape importante de la mobilisation déployée par Violette. Ce qui nous importe ici, c'est plutôt d'appréhender le processus de déréalisation du projet de sédentarisation, tel qu'il a été conçu par les pouvoirs publics à la suite des requêtes formulées par Violette et les siens. Il n'est pas inutile de mentionner que dès les prémices du projet s'installe une « mésentente » (Rancière J., 1995) autour de ce que signifie une opération de « sédentarisation ». A tel point que l'ouverture des terrains familiaux en 2007 s'opère par des actes institutionnels qui ne peuvent être saisis par les habitants qu'en tant que « jugements d'insuccès » (Thévenot L., 1990). En effet, quelques jours après leur installation sur les terrains familiaux, les élus et employés de la collectivité viennent demander aux familles d'enlever les roues de leur caravane en prévision d'une visite d'un agent de la CAF qui s'apprête à venir vérifier que le versement de l'allocation logement est conforme aux règles de décence de l'habitat qui excluent la caravane au titre du logement. Pour sortir de cette catégorisation juridique, la caravane doit donc être démunie de ce par quoi elle est caractérisée sur le plan juridique, à savoir ses moyens de mobilité (roue ou flèche). Puis, en 2009, Violette reçoit un courrier de la CAF mentionnant la suspension des aides au logement du fait du caractère indécemment du logement (moins de 9m²) qui se traduit par une augmentation de son loyer auquel s'ajoutent des désagréments liés au manque de réponses des gestionnaires sur les aspects pratiques du quotidien (mise à disposition de containers, changement du matériel défectueux...). Partant d'un constat d'échec, Violette amorce un autre type de mobilisation de la parole. Cette fois-ci elle n'organise pas de manifestation, elle n'appelle pas les journalistes, elle n'écrit pas de courrier aux élus et au Préfet. Elle ne cherche pas à représenter le collectif des habitants ni à expliciter et traduire les raisons de l'échec dans une démarche d'objectivation. Elle va avoir recours à un format d'action qui va agir sur elle-même dans une perspective réflexive.

« Le sentiment singularise et personnalise la raison » (Revault d'Allonnes M., 2011). Violette entreprend de sonder son propre vécu, son propre état, sa propre colère. Le caractère d'exception de la posture de Violette

⁷⁵⁸ Le terrain familial fait partie des dispositifs d'habitat adapté. Les habitants des terrains familiaux sont généralement signataires d'un bail locatif. Sur celui de Pignan, les familles sont locataires d'une parcelle équipée d'un bloc sanitaire succinct, équivalent en terme de confort à ceux qui sont habituellement réalisés pour les aires d'accueil.

tient davantage aux usages réflexifs puis actanciels (Boltanski L. (et al.), 1984) de son appareil enregistreur qui va constituer – alors qu'elle est illettrée – un outil de prise de notes (afin se raconter, d'exprimer ses humeurs, de conserver une trace de son histoire personnelle) puis, dans un second temps un acteur de dénonciation par lequel il est possible de montrer et faire témoigner les membres de son groupe familial élargi qu'elle englobe dans la situation qui l'« agite ». Violette est un « centre de décision » (Bernard Williams cité par Ricoeur P., 2004 : 121-122) qui semble avoir intégré la contrainte de la théorie du *double bind* qui oblige les sujets à « vouloir » ce qui s'impose à eux sans avoir la possibilité de communiquer sur cette injonction paradoxale. Une forme de résistance à la dureté de la réalité sociale semble s'être installée par le recours à une « parole pour soi ». Cet effort de parole⁷⁵⁹ agit comme une libération et une arme face à l'épuisement de l'impossibilité à se faire « entendre » auprès de ses interlocuteurs gadgé. L'enregistreur s'apparente ici à un véritable allié qui agit par sa capacité technique à absorber une parole dans toute la véracité - y compris émotionnelle - de l'instantané.

L'enregistreur (Sayad A., 1985 ; Traimond B., 2008) fait office de « média » entre le vécu et le politique. Il contraint le sujet qu'il cible à élaborer, par lui-même, un discours audible. Outil sensible, il trace une voie d'accès à sens unique entre la voix de chaque *un* et l'attention des autres. La prise de parole devant un appareil enregistreur constitue un acte de subjectivation, notamment lorsque que cette parole positionne *ailleurs* ou *autrement* le collectif dont elle est issue. Comme le souligne Jacques Rancière : « Toute subjectivation est une désidentification, l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet où n'importe qui peut se compter parce qu'il est l'espace d'un compte des in comptés, d'une mise en rapport d'une part et d'une absence de part » (Rancière J., 1995 : 60). L'action première de « l'homme capable » est celle par laquelle il s'accorde le « pouvoir de raconter et se raconter » (Ricoeur P., 2004 : 163) à travers lequel s'opère une mise en intrigue de « causes » et de « personnages » que le locuteur désigne et reconnaît. En corrélant le « je » à l'action dans la narration le locuteur procède à un « aveu », lequel constitue une forme primaire de reconnaissance étudiée par Ricoeur. Mais, selon Judith Butler, cette reconnaissance réflexive ne s'opère qu'en réponse à une interpellation par un tiers. J'ai donc incarné, en tant que médiatrice, cette fonction de l'« interpellation publique » (par l'entremise de mon téléphone « connecté » aux « pouvoirs ») qui permettait à une parole inaudible d'avoir une meilleure « portée ».

De ce *pouvoir* de parler nécessaire à la communauté voyageuse, Violette est passée, par l'intermédiaire de l'enregistreur, à un *besoin* de se raconter qui a coïncidé avec une crise personnelle déclenchée par l'incarcération de son frère, qu'elle a vécu comme une lourde injustice (celui-ci ayant échappé de peu à la mort dans des circonstances qui se sont finalement retournées contre lui). Au cours de cette « nécessité

⁷⁵⁹ Il arrive qu'elle s'y reprenne à plusieurs fois (notamment lorsqu'elle dicte des lettres), qu'elle se disperse et se reprenne ensuite pour raconter des détails qui complexifient l'évènement qu'elle souhaite mettre en exergue.

subjective » de se raconter s'esquisse une tentative de mise en ordre de l'ensemble des troubles qui l'agitent mêlant la plainte identitaire (tsiganité et misère) à la révolte sociale (réparation des injustices). Tout son récit laisse transparaître la présence de l'Autre - un Gadjo donc - qui ne *peut* s'extraire de sa fonction de « témoin » direct ou indirect du « destin tsigane » dont Violette *fait* la démonstration. D'une voix faible et fatiguée, seule dans sa caravane, un soir de janvier 2011, Violette démarre son récit :

« Voilà, je voudrais vous dire une partie de ma vie. Alors je m'appelle *Nom Prénom*, je suis née le *chiffre, nombre, nombre*, dans l'84, c'est-à-dire dans l'Vaucluse. Voilà, heu... je suis de la communauté des gens du voyage, je suis une Tsigane, et j'ai toujours voulu me sédentariser, me sédentariser moi et ma famille, c'est-à-dire mes parents, mes frères et soeurs. Donc on a trainé notre misère, notre galère pendant des lustres. On a toujours trainé dans le *nom de département*, c'est-à-dire autour de *nom de ville* ». ⁷⁶⁰

S'ensuit une référence au périmètre de circulation (régional) et une énumération d'une douzaine de communes où elle et sa famille avaient l'habitude de séjourner.

Devant l'enregistreur, Violette s'adresse tout d'abord à un vaste « vous » anonyme représentant les Gadje. Puis, dès le lendemain de ce premier enregistrement, c'est à Rachida Dati (bien qu'elle ne soit alors plus en fonction ministérielle⁷⁶¹) qu'elle parle, en tant que personnalité publique dépositaire de l'autorité publique judiciaire. Elle demande de l'aide à partir d'un constat du « double bind » (Bateson G., 1980) qui s'exerce sur elle et les siens. Alors qu'elle vit depuis 3 ans sur les terrains familiaux (« *nous y'a que 3 ans... 3 ans qu'on connaît au quotidien l'électricité et l'eau. Parce que avant on connaissait pas quoi* »), elle dit vouloir se sédentariser, pointant le paradoxe de l'échec d'un équipement qui, alors qu'il répond aux besoins des familles, fabrique en même temps l'impossibilité de la « sédentarisation » telle qu'elle est conçue par Violette et les siens. Dans le cadre d'un web-documentaire que je réalise depuis 2011, Violette exprime son abattement à « vivre ici » en se référant à la matérialité du lieu : « je n'en peux plus de tout ce goudron ». Alors que l'heure de la plainte, de la complainte semble être « classée » pour les pouvoirs publics, Violette s'engage à nouveau dans une rhétorique contestataire. Par le récit de soi pour elle-même, elle s'engage dans un processus de désasujettissement. Les témoignages qu'elle enregistre sont souvent répétitifs : ils retranscrivent l'ordre des événements, des « affaires » (Boltanski L, 1990) et insistent également sur des éléments marquants par la description de scènes de la vie ordinaire de Violette la voyageuse enfant puis jeune femme et maintenant mère et grand-mère.

N'ayant pas été « diffusés », les témoignages de Violette ne forment pas un « message » au sens où l'entend Sayad par exemple. Mais ils participent d'une objectivation en ce qu'ils décrivent la continuation d'un

⁷⁶⁰ Pour découvrir le parcours de vie de Violette, cf. liens webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Puces_CartePostale2a et http://www.desaires.fr/#Marie_MalleFermee2

⁷⁶¹ Le fait qu'elle soit la première femme issue de minorité visible à accéder à une fonction ministérielle n'est sans doute pas anodin notamment dans le fait qu'elle puisse constituer une « confidente » potentielle aux yeux de Violette.

processus d'inégalité malgré la « réparation » que constitue la création des terrains familiaux. Si Violette range ses pensées devant l'enregistreur le soir, elle parle de plus en plus fort le jour pour se faire entendre des autres habitants, des gestionnaires, des techniciens, des élus. Cette parole « à soi » du soir, est une pensée envahissante qui pourrait difficilement être tenue sereinement face à un destinataire qui ignore tout des « causes » ou « avec la personne en face » (Sayad A., 1985 : 71 : « tandis que là, tu as le champ libre ; tu es seule, toute la parole est pour toi »). Le message enregistré est unilatéral : « il parle à un muet et pas à un sourd » (Sayad A., 1985 : 72). L'interlocuteur est muselé par le dispositif technique lui-même. S'il écoute, il écoute « tout » y compris la dimension spontanée et émotive qui participe de la « teneur » du message. Pour Sayad l'enregistrement est une technique d'objectivation. Il s'agit en effet d'un outil « réceptacle » d'une douleur, d'une fatigue, d'un harcèlement qui brisent l'émergence d'un possible, d'un élan. Une fois le poids de l'injustice et des « affaires » désemprouillé, Violette déclenche un processus de subjectivation où la fonction visuelle de son enregistreur va jouer un rôle de plus en plus important et s'orienter de soi vers les autres.

Violette n'attend pas d'être interpellée par un tiers (Butler J., 2004) pour se dire, elle est interpellée par la situation qu'elle vit et qui la touche elle et les siens. Elle déborde des « attentes conventionnelles » et progressivement, aidée par la maladie⁷⁶², elle se saisit de l'enregistreur pour casser la logique normative qui empêche aux habitants de dénoncer ce qui dysfonctionne sur les terrains familiaux.

I.4. CHANGER DE POSITION OU L'EXPRESSION D'UN CONATUS VOYAGEUR ?

Violette est une « force de la nature ». Ce qualificatif employé par Agnès, agent de développement social intervenant sur les terrains familiaux, n'est pas sans évoquer la complexité d'un personnage qui tire en grande partie sa force d'action de sa vulnérabilité psychique. En pleine crise de « prise de possession » des moyens de gestion des terrains familiaux, après avoir « fait fuir » les intervenants sociaux ; Violette accueille sur sa parcelle avec d'autres habitants les agents de la mairie et du département pour un temps de « conciliation ». Son enregistreur, véritable allié qui poursuit son travail de captation du sensible, est placé dans son sac. Les gens s'installent, Violette se préoccupe de savoir pourquoi son cousin n'est pas là. La réunion démarre ainsi :

V : Comment ça s'est fait qu'y a personne ? C'est ça que j'arrive pas à comprendre. On a beau d'eux dire (*parlant des autres habitants des terrains familiaux*), beau d'eux expliquer qu'ils sont tous concernés, mais voilà l' résultat...

C1 : Y'a personne d'autre...

H1 : Il pleut... c'est vrai que...

⁷⁶² En 2011, après qu'elle se soit attaquée à la collectivité et à l'organisme qui gère les terrains familiaux, Violette a été diagnostiquée comme souffrant de « troubles de l'humeur », maladie plus communément connue sous le terme de « bipolarité ».

V : Ca fait rien, il pleut ben on est à l'abri quand même... Il sait il m'a aidé à arranger...

C2 : Ben ils vont arriver

H1 : Y'a personne pis c'est tout (...). Va l'appeler

V : Non, mais... j'ai mon téléphone mais j'arrive pas à m'en servir parce que... Une grosse dépression, vous savez c'que c'est ? (*aux agents de la collectivité*) Vous savez pas ? Ils savent bien eusses (*parlant des autres habitants*). Si y sont pas là, je crame ma caravane y'a 4 jours. Je suis plus ici moi... Ca fait 4 jours, heu... 5 jours aujourd'hui que j'suis à l'hôtel Formule 1 de Nom de commune hein... Donc si vous voulez un petit peu pourquoi... Non parce que j'en ai marre qu'on s'foute de not' gueule ! Regardez les bleus qu'j'ai, et ils sont tous au courant, hein... Ca c'est mes dépressions... Voyez mes dépressions et pratiquement sur tout l'corps j'ai ça hein, parce que quand ils veulent me tenir, je suis... (*court silence*)... très méchante après (*rigole*) j'suis incontrôlable, donc... et sur tout l'corps c'est ça. J'ai fait une grosse dépression, ma caravane j'sais pas si vous l'avez vue (...). Maintenant si vous voulez que j'vous amène la voir vous allez voir c'qu'il en reste de la caravane, y'a plus de porte de la pend'rie. Elle a sauté, elle a cramé. J'en sais rien où elle a passé j'la trouve plus. La porte de la cuisine, pareil. Le lit, ils sont témoins, y'en n'a plus.

C2 : mais pourtant c'est vous...

V : Ah oui ! j'ai tout cramé, j'ai tout foutu en bas là et j'ai foutu l'feu... j'ai arrosé d'essence et j'allais fout' le feu... donc s'ils m'retenons pas je crame tout, voilà la dépression c'que ça m'fait. Voyez ? »

Mise en exergue dans sa force agissante, la maladie est un acteur qui transforme Violette et dévoile, aux techniciens et élus venus à sa rencontre, son « potentiel destructeur ». Ce faisant, elle laisse entrevoir que cette pulsion (si elle n'était contenue par le « collectif protecteur » des habitants des terrains familiaux) pourrait gagner du terrain. L'évocation de la dépression au préalable de cette rencontre post-crise est une « mise en garde » et une mise en scène d'une pathologie sociale - dont l'état physique et psychique de Violette est le premier symptôme - susceptible de contaminer toute la chaîne des acteurs impliqués dans le destin des habitants des terrains familiaux. Violette se positionne d'emblée en « annonciatrice du changement ». La maladie est un acteur qui tente d'interrompre la « surdité » de la méésentente. Dans le même élan de « toute puissance » que procure une parole « pour soi », Violette clame l'existence d'un problème inaudible. L'enregistreur travaille *incognito* à sonder le caractère inaudible de l'échange (plus que les arguments des uns et des autres). En effet, Violette s'inscrit cette fois-ci dans une réalité dialogique où les énoncés se répondent difficilement. Cependant, la crise qui l'agite lui permet d'opérer un changement de position qui dépossède ses interlocuteurs publics de toute possibilité d'action⁷⁶³.

C'est par une rhétorique pragmatique que Violette amène ses interlocuteurs à prendre la mesure de leur « défaillance ». Menant la discussion non pas dans un bureau de la mairie mais sur sa propre parcelle, elle

⁷⁶³ Dans sa crise, Violette s'est attaqué au gestionnaire l'accusant de ne « rien faire » et a récupéré sur sa parcelle les outils de la gestion administrative (classeurs, cahiers, registres de paiement des loyers...).

renverse l'ordre des préséances d'une manière qui n'est pas sans évoquer la « visite sur site » des édiles locales à l'occasion d'une installation spontanée de gens du voyage, ne serait-ce par l'évocation du « soin » qu'elle porte à ce lieu « de vie » que les Gadjé semblent avoir abandonné :

« V : Donc on revient à la première chose, l'atelier là ça consiste en quoi ?

A : Sur heu... Alors ici, d'après c'que j'ai compris, vous avez acheté un ensemble de peintures et tout ça, pour pouvoir... mettre le terrain à neuf..

V : (*éclatée de rire*) Pour pouvoir remettre le terrain... en ordre (*rigolant*). Eh ben il en est que j'continue toujours les travaux...

H : quels travaux qui...

V : ...avec votre matériel. Donc tout... non mais c'est... Je ris parce que j'ai envie d'être, parce que vous m'faites rires. Voilà tout simplement. Alors c'qu'il en est c'est qu'hier jusqu'à 1h du matin j'étais en train d'nettoyer le joli terrain familiaux qu'il est bien dégradé, c'est vrai qu'il a que 4 ans, c'est dommage qu'il n'en a pas 20, parce que p'têt que d'ici là (*pouffant de rire*), on aurait déjà tout et pas des... des cages à poule quoi. En gros hein ?! Et heu... bon jusqu'à une heure du matin hier j'ai tout enlevé ma merde que j'avais mis en bas, hein. Et qu'on avait tous mis, parce que c'est moi qui leurs a dit, qui leur ai donné l'autorisation, du moment qu'on n'a pas d'encombrants qui passent quand j'demande à GC des encombrants et qu'au bout de 4 mois ils ne sont pas passés. Donc ça, pfft... vous comprenez j'en ai...

F : Ca fait partie des choses qu'on va noter en disant « voilà, il faut que, il manque... »

V : Voilà alors là encore ça ça fait partie des choses que vous notez depuis combien d'années ? C'est ça que... La question est simple !

(*silence*)

V : Ben allez-y dites moi ! Combien d'années qu'ça fait qu'vous notez tout c'qu'on vous dit ?

F : Hé ben heu... vous avez eu des réponses quand même hein... vous avez eu un certain nombre de réponses quand même sur des demandes qui ont été faites...

H : Oui...

F : Voilà...

V : Quoi par exemple ?

F : Y'en a sur lesquelles effectivement y'a eu des questions que vous nous avez posées et auxquelles pour l'instant on n'a pas répondu... mais aujourd'hui on vous dit : on vient lister et on verra ensemble, ce sera écrit. Ce sera écrit, « on demande ça, qu'est-ce qu'on peut... ? »...

H (*essayant de prendre la parole depuis plusieurs fois*) : Par exemple, le ramassage des encombrants, alors... vous m'arrêtez si j'me trompe... mais si... jusqu'à maintenant autant que je sache, donc ce que me disait GC c'est que ça s'fait une fois par mois. C'est ça hein ? L'agglomération, enfin je sais pas qui c'est qui ramasse d'ailleurs... vient une fois par mois... C'est ça ?

F et A : C'est l'agglomération...

V : Je sais pas moi, j'en sais rien du tout moi j'travaille pas, j'suis pas payée pour faire votre boulot !

(...)

F : Mais on peut chaque fois essayer de faire avancer...

V : Arrêtez s'il vous plaît... Arrêtez de nous parler inutile ! Excusez-moi d'veous dire ça, mais pour moi vous parlez inutile.

F : Mais qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

V : (à A) Quand j'veous ai appelé, c'est vous qu'j'ai eu au téléphone ou pas ?

A : Quand vous étiez...

V : Le 23 décembre...

A : Oui...

V : Voilà... vous vous souvenez ? Comment vous vous appelez vous ?

A : A.

V : A. Qu'est-ce que j'veous ai dit ? J'veous ai pas demandé de noter, la date, l'heure et tout c'que j'veous disais !

A : Oui, ce que vous m'disiez mais parce que vous étiez vraiment sous le coup de la colère... c'est que y'avait tout un tas de choses que j'ai pas osé noter sur votre vie personnelle quoi. Donc heu...

V : Mm... Sans parler d'ma vie personnelle... j'ai parlé d'quoi après ?

A : Que vous vouliez effectivement rédiger des papiers, c'est c'que vous avez fait, que vous vouliez heu... bloquer le rond point et faire une manifestation sur *Nom de Ville*... heu... voilà.

V : Ca par contre si ça va... si ça bouge pas je l'fais hein... Ca j'en suis encore là hein... J'en ai marre qu'on s'foute de ma gueule, quand j'veous dis qu'ça fait 27 mois que je suis ici... (*tentative de prise de parole de A ou F*), s'il vous plaît laissez-moi parler. Et que mon compteur il fait que sauter et que j'ai dit à GC et qu'y'a pas d'électricien... »

Quelques mois plus tard, un diagnostic est posé sur la « dépression » de Violette : elle est « bipolaire ». Elle est donc celle qui relie les opposés, « tiraillée » entre deux états totalement opposés. Elle est « en conflit », et le média du conflit n'est pas le propos même, mais l'affect qui agite Violette pour dire et transporter (Nahoum-Grappe V., 1994) ce conflit dans un lieu commun (politique) susceptible d'agir toute une communauté et une collectivité. Violette n'est pas « sédentarisée » dans son mode d'agir, ni même dans son verbe. Elle est « sur le pont », en alerte constante et semble en pleine possession de son pouvoir d'agir. Elle est entrée dans un processus d'agitation de soi qui passe par l'émotion et la mise en scène d'une dramaturgie

afin de rendre visible et audible aux Gadje ce qu'ils ne peuvent percevoir depuis leur « point de vue sédentaire ». Ce procédé rencontré à de nombreuses reprises sur le terrain en tant que médiatrice constitue selon moi une rhétorique voyageuse.

Dans cette position « intermédiaire » de fragilité et de « centre de décision », Violette se rend capable d'imputabilité (Ricoeur P., 2004) rétablissant un contact avec les agents de la collectivités qu'elle « convoqués », et auprès de qui elle requiert une « forme de reconnaissance » qui appelle à modifier leur jugement sur l'être collectif auquel elle appartient. Or, cet être collectif est mobile, « multi-modal » comme nous le disions au début de cet article. Violette ne se résout pas à être comprise *uniquement* en tant que résidente des « terrains familiaux ». Sortant d'elle-même par la maladie, elle s'extrait ensuite des terrains familiaux qu'elle ne « lâche » pas pour autant mais qu'elle cherche plutôt à relier au « dehors » d'où elle vient et où elle se reconnaît. C'est dans ce double élan d'agitation et de prise de possession de *soi* que Violette maintient sa « tendance à persévérer dans son être », son *conatus* voyageur qui fait qu'« à travers elle » le croisement (Retailé D., 2011) peut s'opérer.

Selon la logique de Ricoeur (Revault d'Allonne M., 2011 ; Ricoeur P., 2004), Violette exprime cette bipolarité entre le *fini* (aire délimitée) et l'*infini* (possibilité de se projeter au-delà des frontières établies). Elargissant le spectre, elle s'engage dans une « captation » d'un pathos collectif qui participe de son identité, et qu'elle va chercher à dévoiler par l'usage de la caméra.

I.5. L'ARPENTAGE D'UN PAYSAGE PATHIQUE COMME PROCESSUS DE SUBJECTIVATION

Le processus de subjectivation de Violette s'enclenche dans une succession de gestes de « prise de possession ». Tout d'abord elle s'empare - sans être interpellée par un tiers - de sa parole (authentification de soi par le discours). Traçant le fil de sa biographie, révélatrice d'un destin collectif, elle s'extrait d'elle-même (par la maladie) à défaut de pouvoir s'extraire du lieu ; puis elle devient - provisoirement - « maîtresse » du lieu « public » où elle réside (authentification du lieu à soi dans une logique de ré-appropriation). Ce processus se poursuit ensuite par un mouvement hors du lieu de la contestation qui tend à positionner le terrain familial et ses habitants dans un paysage vernaculaire (authentification de soi au paysage : le « chez soi »).

Déjà, dans ses enregistrements audio, Violette dialogue avec les images qu'elle a consignées (photos de famille ou articles de presse) et reconstitue le puzzle de son histoire en se saisissant de ses traces biographiques qu'elle appréhende selon une logique indicielle (Ginzburg C., 2010).

Comme nous l'avons évoqué en introduction, la première image qui m'a marquée, lorsque j'ai ouvert les documents que m'a confiés Violette, est une photo de 1979-1980 où elle est encore une jeune enfant. Elle apparaît avec ses frères et sœurs et sa mère enceinte devant une tente canadienne plantée dans un champ et à

côté de laquelle est installée une table en bois, ainsi qu'une chaise de type « formica » et une table de camping sur laquelle est posée une caisse en plastique qui semble destinée au stockage de la nourriture. Cette image, que Violette évoque dans ses enregistrements⁷⁶⁴, est une clé de compréhension tout autant qu'une « preuve » de la véracité de ses récits. « On ne croit pas toujours sur parole mais sur image, et ce que l'on voit et revoit est susceptible de se constituer progressivement en savoir alors que l'acte de foi, au sens religieux du terme, consiste à croire sans avoir vu (sans preuve), à prétendre savoir sans la présence du voir » (Laplantine F., 2007 : 47). Scannée puis annotée d'une écriture manuscrite « *voilà comme on vivé* », cette archive a été rangée dans un feuillet plastifié qui est le premier d'un classeur rempli d'articles de journaux retraçant la « lutte » de Violette. Cette image seule m'a permis de concevoir une scène non répertoriée dans les médias (en France du moins) ni dans mon esprit : une scène contemporaine de voyageurs manouches vivant non pas en caravane ni même en roulotte, mais en tente. Cette image, parce qu'elle vient « bousculer » le jugement, est acte de reconnaissance primordiale au sens de « tenir pour vrai » (Ricoeur P., 2004).

Dans son élan d'activation de soi, toujours équipée d'un outil de captation du réel (une caméra cette fois-ci), Violette nous amène dans les champs, les petits chemins, dans la garrigue où elle a passé sa vie, « trainé sa galère ». Elle nous guide à l'intérieur de son espace « pathique »⁷⁶⁵ largement invisible depuis la centralité des villes, que la première route goudronnée peut, dans ce paysage vernaculaire (Brinckerhoff Jackson J., 2003), symboliser. C'est parce qu'elle parle de son « chez elle » aux autres, parce qu'elle dévoile l'imperceptible ou le caché, qu'elle devient actrice politique de la mise en visibilité de cette réalité là de la garrigue. Selon Violette, la garrigue n'est pas qu'un paysage, c'est *aussi* un habitat vernaculaire⁷⁶⁶. Tournant la caméra vers les siens et visant particulièrement les conditions de vie déplorables qu'ils endurent, Violette engage un « partage du sensible » (Rancière J., 2004).

« Dire » pour Violette c'est parler de choses « non-perçues » par les autres. C'est évoquer la fragilité que « tout un chacun » peut ou doit être en mesure de saisir. Elle rend visite aux familles restées dans la plaine, sans eau ni électricité, interviewant des femmes qui font encore la lessive à la main et n'envoient pas leurs enfants à l'école tous les jours faute de « tenue propre » à leur mettre ; des hommes dont la corvée journalière

⁷⁶⁴ « On n'avait pas un très joli convoi quoi... C'était (*rigole*). A l'époque c'était, c'était... un grand cadeau quand même pour nous parce que c'était une toile de tente. Et là d'dans ben on vivait moi, ma mère, mon père, mon frère Nom Prénom, moi Nom Prénom, Nom Prénom mon p'tit frère, heu... Nom Prénom. Heu... et ma mère eh ben elle était enceinte de Nom Prénom. Et voilà ben à cette époque là on avait toujours la toile de tente, et en guise de caravane, pour nous trainer nos affaire (*tousse*), c'était heu... une mobylette et une remorque. Voilà l'convoi qu'on avait. » (cf. lien vers le webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Puces_CartePostale2a)

⁷⁶⁵ « On entendra le terme de « pathique » en un sens quasi étymologique : ce qu'on éprouve, ce qu'on ressent, le fond d'expérience sur lequel s'enracinent la rationalité, la réflexion et la communication. La dimension pathique désigne notre capacité première à accueillir l'événement et à nous ouvrir au monde. » (Revault d'Allonnes M., 2011)

⁷⁶⁶ Les voyageurs ne sont pas les seuls pour qui la garrigue participe d'un habitat vernaculaire (Croizat D., 2016 ; Marconot J.M., 1997). Par contre, ils sont bien souvent les premiers inquiétés lorsque les pouvoirs publics cherchent à rétablir le caractère inhabitable de cet environnement par la répression.

est d'aller remplir des bidons d'eau et d'essence pour assurer l'autonomie et la survie sur place. Elle ne parle pas « au nom des siens », elle les fait parler à travers son agitation propre. A nouveau, elle cherche à déplacer le curseur du *thumos*, entendu comme « transition vivante du *bios* au *logos*, du vivre au penser » (Revault d'Allonnes, 2011). Elle fait parler cette part d'elle-même qui est restée dans la plaine. « L'affirmation de l'être dans le manque de l'être, telle est la structure la plus originaire à la racine de l'éthique » (Ricœur, cité par Revault d'Allonnes M., 2011).

Cependant, dans ce retour vers les siens et vers « sa terre » - qu'elle oppose au goudron du terrain, Violette ne parvient pas à acheminer les pouvoirs publics qu'elle était parvenue à mobiliser sur sa parcelle des terrains familiaux. Elle filme et témoigne de cette misère mais ces images resteront consignées⁷⁶⁷ dans une valise avec les classeurs d'images, d'articles de presse et de photos, ainsi que les enregistrements sonores. Nous touchons là aux limites politiques d'un dispositif réflexif « pathique » qui peut, par l'excès de mise en scène de la misère, verser dans le pathétique car, selon Myriam Revault d'Allonnes « seule une réflexion de style transcendantal – qui s'interroge sur les conditions de possibilité du pouvoir de connaître pour accéder ensuite au vécu – peut soustraire la dimension pathique au pathétique et notamment au pathétique de la misère qui inhibe l'agir. Dans *l'Essai sur la révolution*, Hannah Arendt montre ainsi que l'illimitation du sentiment – le pathétique de la misère qui s'empare notamment de la misère pour en faire l'argument politique par excellence – inhibe l'action, détruit l'espace qui s'étend entre les hommes et interdit d'établir des institutions durables. Car les médiations institutionnelles, fussent-elles imparfaites, empêchent la contagion » (Revault d'Allonnes M., 2011). C'est d'ailleurs pour éviter la contagion politique exercée par Violette que les agents de la collectivité ont pris l'initiative radicale de contacter le médecin-psychiatre de Violette pour tenter d'obtenir son internement afin de contenir ses agitations⁷⁶⁸.

Le « rapprochement » (Thévenot L., 1990) opéré par les pouvoirs publics via la réalisation des terrains familiaux consiste en un investissement financier (gestionnaire et matériel) supposé mettre fin à toute forme de contestation, puisque c'est à cette contestation même (à laquelle Violette a largement contribué) que cet investissement de la collectivité est venu répondre. Violette, entend redéfinir ou renégocier les clauses du contrat d'insertion sous-tendu par l'entrée sur les terrains familiaux. Cet équipement, qui ressemble à s'y méprendre à une aire d'accueil pour les gens du voyage que ce soit dans son agencement et dans son fonctionnement, n'est en effet pas conçu pour une vie sédentaire, mais pour une vie de « transition vers la sédentarisation ». Or, depuis 2007, seuls deux ménages sont partis pour s'installer « dans du dur ». Par ailleurs, le modèle économique lui-même a été pensé selon une logique de « transition », ce qui n'est pas sans répercussions pour des familles à faibles revenus qui, par ailleurs n'envisagent pas de vivre en appartement.

⁷⁶⁷ Elle attendra finalement que je la sollicite (dans le cadre d'un projet de web-documentaire) et que je conforte la légitimité de sa démarche d'enquêtrice (faisant ni plus ni moins la même chose qu'elle) pour me confier ces images.

⁷⁶⁸ Le médecin traitant de Violette n'a pas coopéré.

En effet, la CAF qui avait accepté de déroger au droit commun en octroyant l'allocation logement pour des familles logées en caravane a fini par se retirer⁷⁶⁹. A l'issue de cette expérience que l'ensemble des acteurs perçoivent comme un échec, que reste-t-il de l'idée de « sédentarisation » ? L'équipement, de part sa fonction architecturale entièrement dédiée à cette « tâche », mais aussi par ses travers et son devenir, semble seul enclin à pouvoir apporter des éléments de réponses. « Il y a toutes sortes de raisons pour qu'un X entende et n'entende pas à la fois un Y : parce que, tout en entendant clairement ce que lui dit l'autre, il ne voit pas l'objet dont l'autre lui parle (...). C'est dire aussi que la mésentente ne porte point sur les seuls mots. Elle porte généralement sur la situation même de ceux qui parlent. (...) Elle concerne moins l'argumentation que l'argumentable, la présence ou l'absence d'un objet commun entre un X et un Y. Elle concerne la présentation sensible de ce commun » (Rancière J., 1995 : 13-14).

Violette que nous avons interviewée à partir de 2011 dans le cadre de notre web-documentaire *Des Aires* continue d'affirmer qu'elle n'est pas (ou plus) une voyageuse *qui voyage* mais une voyageuse « qui cherche à se sédentariser ». Si, pour les pouvoirs publics la sédentarisation doit se produire dans l'enceinte d'un environnement urbain normé ; il est clair que pour Violette cette sédentarisation prend la forme d'un retour à « soi » dans ce paysage pathique qu'elle aménage « petit à petit » afin d'y retourner avec un minimum de garanties pour affronter en pleine conscience les risques (inondations, expulsion...) qui participent d'une émancipation digne (Bonnafox F. et Mesini B., 2016 ; Nicolas L., 2016). L'intention de sédentarisation n'est pas audible en l'état dans lequel elle est formulée. Elle est donc « ajustée » dès sa formulation initiale – par l'entremise des « entrepreneurs de morale » (Becker H., 1985) – à des normes de l'habitat bien souvent distincte des aspirations ontologiques des sujets. Il en découle un questionnement sur la liberté qu'ont les voyageurs de se projeter dans un devenir « pour soi » qui pourrait se penser en dehors des schèmes normatifs du « voyage » (aire d'accueil) et de la « sédentarisation » (habitat adapté). L'impensé se traduit dans les faits par des bricolages qui expérimentent et tentent de renverser la norme au risque de l'illégalité. Les habitants des terrains familiaux, profitant d'un contexte de transfert de compétence à la métropole, ont amorcé l'autoconstruction des agrandissements qui leur avaient été annoncés par la collectivité dès 2010⁷⁷⁰. D'une

⁷⁶⁹ Les familles payaient à l'entrée sur les terrains familiaux en 2007, 33 euros puis 55 euros. A compter de 2010, une charge de maintenance de 8 euros par emplacement par mois apparaît et passera à 13,14 euros en 2012. Par ailleurs, alors que les compteurs d'eau et d'électricité ne sont pas individualisés, la facture augmente d'année en année. Ainsi, en 2013, après la suspension de l'allocation logement, le loyer (charges incluses) s'élève à près de 600 euros par emplacement. S'ajoutent à cela les dettes d'apurement que l'ensemble des familles ont accumulées suite à des interruptions de versement des allocations logement et à des décisions collectives de refus de payer pour protester contre l'augmentation du coût de la vie sur les terrains familiaux.

⁷⁷⁰ Une étude diagnostique réalisée par une association a précisément identifié les besoins et notamment la nécessité de construire une pièce à vivre pour que les familles puissent - a minima - se réunir autour d'une table, la commensalité constituant un enjeu de taille dans l'établissement d'un rapport intime et familial au lieu de vie et à la communauté du lieu. Cf. Jean-Sébastien Philippart, « La commensalité : une mise en forme exemplaire de l'Être-en-commun » (<http://mondesfrancophones.com/espaces/philosophies/la-commensalite-une-mise-en-forme-exemplaire-de-l-etre-en-commun/>).

certaine manière, par ces actes, les habitants des terrains familiaux rendent performatif, l'acte de discours perlocutoire des élus et représentants de l'Etat. Ils achèvent d'accomplir l'acte de discours lui-même, dans sa dimension politique. Et, fabriquant « sur place » l'acte manquant du discours public, ils opèrent un changement de position d'eux-mêmes et de leur habitat qu'ils intègrent un peu plus dans leur espace de vie.

Cette analyse partielle de la posture contestataire de Violette nous amène à reconsidérer cette figure (et son lot de contradictions) à partir des contraintes multiples qui se succèdent et se substituent les unes aux autres au fur et à mesure de son parcours de voyageuse « qui n'a pas voyagé beaucoup ». À la lecture des archives personnelles de Violette, qui représentent « toute sa vie », elle n'a cessé de s'impliquer dans des régulations (Reynaud J.D., 1989) visant, à l'intérieur d'un système d'habitat voyageur, à gagner en autonomie et s'extraire des logiques de contrôle, sans pour autant interrompre le lien de l'assistance publique. Partant de sa propre expérience, Violette tente d'infléchir la conception exogène de la sédentarisation et initie, comme nous l'avons vu, une « vernacularisation » des terrains familiaux qu'elle cherche à « reconnecter » avec le paysage (processus qui s'est accru depuis avec l'autoconstruction).

Jacques Rancière définit la subjectivation comme « le processus par lequel les individus rejettent une identité imposée par un autre, fixée par la logique policière » (Rancière J., 2004 : 121). Violette tente de fonder une posture *irréductible* en affirmant cette tension permanente qu'elle vit à savoir cette nécessité d'être *à la fois* « sédentaire » et « voyageuse » : un conatus voyageur, que les Gadjé refusent d'appréhender. Ce faisant, elle s'extrait de la « double contrainte » qui pèse sur elle et devient une figure « impossible » aux yeux des pouvoirs publics. Mais une fois la « crise » passée, Violette est unanimement reconnue par les acteurs institutionnels publics (qui ne peuvent que « reconnaître » qu'elle a une certaine « raison d'agir ») et par les habitants (qui reconnaissent la légitimité de sa mobilisation). De ce fait, elle reste considérée « à part » par les travailleurs sociaux qui la considèrent séparément des autres habitants restés silencieux (« oui mais vous c'est pas pareil, vous comprenez, vous savez vous exprimer... », dira la conseillère en économie sociale et familiale venue lui rendre visite). Violette a changé de position. Elle s'est émancipé. « La parole par laquelle il y a de la politique est celle qui mesure l'écart même de la parole et de son compte. » (Rancière J., 1995 : 48). Elle poursuit son chemin. Bientôt elle sortira des terrains familiaux, et ira rejoindre les habitants de la garrigue.

Au regard de notre pratique de chercheuse, Violette a été à la fois une interlocutrice déterminante dans l'accès au terrain et dérangement par sa manière d'agir et ses projections pathiques sur son environnement social qu'elle souhaite agir par la perturbation de l'ordre social. Comme le souligne Monique Sélim à propos d'une enquête qu'elle a menée en Ouzbékistan, il y a de la folie dans le terrain. J'ai trouvé qu'il était intéressant de s'y attarder, non pas dans une perspective psychologique, mais bien anthropologique et sociologique. « L'insécurité gagne donc du terrain, conduisant à des comportements contradictoires, excessifs, voire transgressifs dans une atmosphère qui à force de conjectures devient étouffante, irrespirable. En partant, j'ai la

sensation d'abandonner ceux qui me sont les plus proches, d'être donc coupable et en dette. » (Sélim M., 2009). Cette folie de Violette vient interroger mon lien au terrain, peut-être ma propre folie, en tout cas ma relation sensible au monde du voyage. Une relation d'amitié s'est nouée entre nous, à force de confiance et de compréhension mutuelle. Notre relation est une coalition productive au sens où l'entend Anna Tsing. Comme le souligne à juste titre Paloma Gay y Blasco à propos de sa relation avec Liria de la Cruz, pourquoi se priver d'explorer plus avant ces relations d'amitié nées de la pratique anthropologique ? L'ethnographie réciproque qu'elle propose (Gay y Blasco P. et De la Cruz L., 2018) pourrait être une piste épistémologique pour poursuivre la réflexion sur ce terrain sensible.

II. REPOLITISER L'ANIMATION PAR LE CADRAGE DE LA CRÉATIVITÉ : L'EXEMPLE DU PROJET P.E.E.R. MENÉ AVEC LE LÉRIS.

Comme nous l'avons souligné en introduction, une partie de notre terrain s'est déroulé dans le cadre d'une recherche action menée par le Lérís⁷⁷¹, qui est un laboratoire associatif de recherches en sciences sociales fondé en 2001, dont les travaux, inspirés de la sociologie critique, s'inscrivent dans une perspective de transformation sociale. Les champs de réflexion et d'intervention du Lérís ont trait aux politiques de la jeunesse, à l'émancipation individuelle et collective, aux problématiques liées à l'habitat et à l'intervention sociale au sens large.

II.1. PRESENTATION DU PROJET P.E.E.R. VISANT A FAVORISER LA PARTICIPATION DES JEUNES ROMS ET VOYAGEURS

Entre 2015 et 2016, le Lérís a conduit une recherche action dans le cadre d'un projet financé par la commission européenne sur la participation des jeunes roms et voyageurs, impliquant des chercheurs et acteurs de terrain provenant de neuf pays différents (Roumanie, Bulgarie, Italie, Espagne, Angleterre, Estonie, Chypre, Irlande et France)⁷⁷². Partant des constats selon lesquels la participation des jeunes aux décisions et actions qui les concernent varie selon les pays, le statut social et l'appartenance à une minorité⁷⁷³, et que les jeunes roms cumulent les désavantages sociaux-économiques et préjugés ethniques freinant leur possibilité de s'inscrire dans une démarche participative (Schuurman M., 2012), le projet PEER se donne pour objectif de développer chez eux des aptitudes et compétences visant à leur permettre de prendre part aux processus décisionnels qui façonnent leur vie, et amorcer des changements positifs sur ce plan au niveau local, régional ou national. Cette recherche-action prend appui sur plusieurs déclarations internationales visant la promotion des droits de l'enfant, parmi lesquels figure le droit d'exprimer son opinion et de prendre part aux décisions le concernant qui sont les deux aspects principaux de la notion de participation⁷⁷⁴.

Ce projet intitulé PEER (Participation, Experiences and Empowerment for Roma Youth) reposait sur une méthodologie d'intervention de type protocolaire (une séance correspondant à la mise en œuvre d'un outil spécifique) questionnant d'une part l'accès à une citoyenneté active pour des jeunes roms et voyageurs âgés

⁷⁷¹ Nous avons été associée à cette recherche-action dans le cadre d'une mission « doctorant-conseil » conclue entre moi-même, l'université du Havre et le Lérís.

⁷⁷² Le projet PEER a rassemblé 7 universités, 2 instituts de recherche, 2 ONG, 8 partenaires associés sélectionnés sur la base de leur engagement à la philosophie et aux objectifs du projet PEER.

⁷⁷³ Cf. conférence annuelle d'Eurochild, 2013 et Lansdown Geroson, rapport UNICEF 2011 (https://www.unicef.org/adolescence/files/Every_Childs_Right_to_be_Heard.pdf).

⁷⁷⁴ Le droit à la participation figure dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, et a été rappelé par le Comité sur les droits de l'enfant. Le Conseil de l'Europe a diffusé en 2012 une série de recommandations visant à protéger, promouvoir et créer des espaces de participation pour les jeunes de moins de 18 ans dans l'idée de construire une Europe pour et avec les enfants.

de 11 à 18 ans et d'autre part les finalités de l'animation socio-éducative. Porté et coordonné par l'équipe roumaine rattachée à l'université Babes-Bolyai de Cluj Napoca composée de Maria Roth (sociologue, coordinatrice), Paul Teodor Hărăgus (sociologue, chef de projet), Florina Pop (sociologue) et Mihai-Bogdan Iovu (sociologue) spécialisés sur les droits de l'enfants et les droits de l'homme et les droits des roms, le projet PEER prend appui sur la méthodologie du « Magic 6 » conçue à partir des réflexions et expériences des sociologues britanniques Cath Larkins, Andy Bilson et Barry Percy Smith connus pour leurs travaux sur l'enfance (Larkins C., 2016 et 2014, Percy Smith B. and Walsh D., 2006). Les travaux et expériences pratiques des anthropologues Bálint Ábel Bereményi (sur les politiques éducatives à l'égard des Gitans en Espagne) et Virginie Poujol (sur l'inclusion et la citoyenneté des personnes vulnérables en France) ont également servi d'appui à la mise en œuvre du « Magic 6 » dans le cadre de PEER. Cette recherche action a donné lieu à la publication d'un manuel de promotion de méthodologie élaborée et testée à l'occasion de ce projet européen⁷⁷⁵.

Notons d'emblée que l'orientation de l'action à partir de la terminologie « rom » a engendré quelques discussions au sein de l'équipe du Lérès sur la définition du public cible telle qu'elle était « entendue » par les porteurs du projet⁷⁷⁶. Etions-nous « autorisés » à intégrer les gens du voyage français dans ce public ? Ces discussions autour de la définition du public cible n'ont pas pu être éludées malgré le fait que la définition que le Conseil de l'Europe accorde à la terminologie rom soit explicite : « Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ». »⁷⁷⁷ Ces réflexions portant sur la disparité des conditions de vie (bidonville, équipement public d'accueil) et des statuts (ressortissants de l'union européenne en situation régulière ou irrégulière, citoyens français) incluaient également celles ayant trait à la possibilité d'identifier des acteurs et espaces relais pour mettre en place la recherche-action. En effet, de toutes les structures retenues pour participer au projet, le Lérès est la seule qui n'a pas de « public cible ». Son approche est une approche théorique et expérimentale puisqu'il accompagne des institutions souhaitant réfléchir à partir des outils de

⁷⁷⁵ Cf. Cath Larkins et Andy Bilson (dir.), *Recherche action et apprentissage par l'expérience avec les jeunes roms et voyageurs. Manuel de formation*, PEER, aout 2016 : <https://fr.calameo.com/books/003408311446e1d647ae2>

⁷⁷⁶ Une phrase a semé la confusion dans le document qui cadrerait la mise en œuvre de la recherche-action, mentionnant qu'au moins 70% des jeunes participant au projet seraient des « jeunes roms ». Virginie Poujol a initialement interprété ce quota comme s'appliquant aux roms des pays de l'Est vivant en France dans des bidonvilles ou squats, laissant une part minoritaire aux « gens du voyage » avec lesquels nous souhaitions également mettre en œuvre ce projet.

⁷⁷⁷ Cf. Conseil de l'Europe, *Glossaire terminologique raisonné du Conseil de l'Europe sur les questions roms*, (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680088eaa>) édition mise à jour (18 mai 2012).

l'éducation populaire. Il a donc fallu créer de toute pièce « le terrain » à partir duquel cette recherche-action allait pouvoir être menée.

II.1.1. Méthodologie d'intervention : le Magic 6

Mélanie Crépin, animatrice, a été recrutée par le Lérès pour organiser la mise en œuvre de l'action à partir des outils fournis par l'équipe coordinatrice à l'ensemble des partenaires. Ces outils issus de l'éducation populaire (carte communautaire, montgolfière, débat mouvant, brise-glace...) avaient vocation à dérouler, sous forme ludique, les différentes étapes de la méthodologie dite du « Magic 6 ».

« Le Magic 6 est un cadre d'action participative et d'apprentissage s'appuyant sur les idées de Paulo Freire et développé par Cath Larkins (2016) avec des groupes d'enfants et de jeunes au pays de Galle et en France. Il fournit un cadre de 6 étapes pour l'exécution d'un groupe d'action participative » (Larkins C. et Bilson A., 2016 : 13, Bereményi B. A. (et al.), 2017 : 7) qui se déroule comme suit :

- 1) **Identifier les questions** qui concernent les jeunes à partir des méthodes participatives.
- 2) **Choisir quelles questions cibler** et les développer : quelles questions sont les plus importantes pour les jeunes ? Réfléchir sur la manière d'en savoir plus sur ces questions prioritaires et développer sa connaissance pour identifier la source du problème et trouver des solutions.
- 3) **Enquêter auprès d'autres personnes** (autres pairs, membres de la communauté, travailleurs sociaux, habitants...) pour découvrir des idées et obtenir plus d'informations (y compris sur la recevabilité du projet par eux).
- 4) **Faire le point** sur ce qui a été appris au cours des 3 premières étapes. Réfléchir à comment impulser du changement et **élaborer un plan d'action** pour concrétiser un changement.
- 5) **Agir** en réalisant le plan d'action.
- 6) **Approfondir l'apprentissage en évaluant le projet** (qu'est-ce que l'action a permis de changer ? qu'est-ce que cela a permis d'apprendre en général et sur soi ?) et en imaginant des manières de le partager et/ou de le poursuivre.

La méthodologie de PEER consistait à suivre protocolairement chaque étape et, surtout, à éviter de se laisser happer (en tant qu'animateurs ou adultes encadrant) par la tentation de passer « à l'action » (étape 5) à partir d'une préconception de la situation dans laquelle se trouvent les enfants concernés par le projet. Cette méthodologie s'inscrit donc dans une sociologie pragmatique de la critique qui, selon Luc Boltanski, s'attache à observer et analyser « les capacités critiques des acteurs et la créativité avec laquelle ils s'engagent dans l'interprétation et dans l'action en situation. » (Boltanski L., 2009 : 74). Cette sociologie postule que les acteurs « non seulement s'adaptent à leur environnement, mais aussi le modifient sans cesse » (ibid., p. 75).

II.1.2. De la socialisation politique à la repolitisation : les réticences de certains partenaires à s'associer au projet

Alors que nous étions en phase de prospection et de préparation du travail, nous avons organisé une réunion en présence de plusieurs partenaires associatifs supposés pouvoir s'impliquer dans le projet de part leur connaissance du public et la maîtrise d'outils de participation. Nous pensons particulièrement à une réunion que nous avons organisée le 6 novembre 2014 sur l'aire d'accueil de Frontignan avec la gestionnaire Naïs, Céline⁷⁷⁸ des Ziconofages⁷⁷⁹, Mano⁷⁸⁰ qui est voyageur (ensuite rejoint par son épouse), Mélanie (coordinatrice de PEER), moi-même et Virginie Pujol (directrice du Lérís). Mano commença par prendre la parole en indiquant qu'il était intéressé par la démarche artistique et documentaire, pointant la nécessité de « *prendre en compte la parole des adultes* » et soulignant la révolution provoquée chez les voyageurs par l'accès au numérique. La prise de parole de Céline fut ensuite marquée par l'exposition de multiples résistances à commencer par la mise en exergue d'un « paradoxe » selon lequel ce projet sur la participation aurait été conçu dans des bureaux par des membres Conseil de l'Europe éloignés du terrain. Elle poursuivit en énonçant une difficulté à s'engager dans ce projet du fait des « *risques encourus à faire émerger une parole politique qui ne sera pas entendue ou même relayée dans l'espace public citoyen* » allant jusqu'à invoquer le durcissement de la répression étatique envers l'expression politique de la jeunesse, en prenant l'exemple funeste de Rémi Fraisse. Doutant de la capacité des porteurs du projet (donc du Lérís) à assurer une « *protection institutionnelle* » aux jeunes, elle émit de surcroît la nécessité de construire « *un partenariat suffisamment solide avec les élus et les institutionnels locaux en amont de la mobilisation des jeunes* », sans quoi la recherche-action resterait « *lettre morte* ». C'est donc, tout au long du discours de Céline, la question de la responsabilité des porteurs du projet qui est engagée, et la dimension du risque de « perdre » à s'engager dans une action collective de type politique avec ces jeunes marginalisés qui est mise en exergue. Le risque se situe donc dans le défaut d'anticipation de l'issue de la mobilisation des jeunes. Mais ne doit-on pas cerner dans ces propos l'influence de l'expérience professionnelle de Céline qui connaît les institutions (et leurs bureaux), leurs exigences et leurs manquements en termes de « suites » à donner aux actions qu'ils financent et que les Ziconofages eux-mêmes ont pu mener auprès de publics marginalisés ? La projection de Céline dans ce qu'elle conçoit comme une impossibilité de concilier des impératifs de protection des jeunes (y compris vis-à-vis de leur possible déception) et la garantie que leur parole soit « entendue » est déjà le reflet d'un « formatage » institutionnel et d'un relâchement de la perspective politique de l'animation socio-éducative. C'est précisément ce qui devait être travaillé au sein de PEER à partir de ce que nous appelons une

⁷⁷⁸ Le prénom a été modifié.

⁷⁷⁹ Association montpelliéraine qui utilise l'outil vidéo comme interface de médiation sociale, proposant à des publics variés (dont des jeunes et adultes voyageurs) de réaliser des films sur des sujets qui les concernent (<http://lesziconofages.org>).

⁷⁸⁰ Le nom a été modifié.

« repolitisation », soit une capacité à relier le quotidien à une situation sociale et un problème sociétal plus larges, à partir des outils de la conscientisation qui procèdent d'un « dialogue critique et libérateur, qui s'appuie sur l'action » (Freire P., 1983 : 44). Paulo Freire considère en effet que la parole des opprimés sur leurs conditions d'existence conduit à la pratique, laquelle ne peut avoir de *stabilité* que si elle fait ensuite l'objet d'une réflexion critique par ces mêmes acteurs. Cette repolitisation s'inscrit en contrepoint de la socialisation politique (dans laquelle s'inscrit Céline) définie par Philippe Braud comme un « processus d'inculcation de croyances et représentations relatives au pouvoir (dimension verticale) et aux groupes d'appartenance (dimension horizontale) » (Braud P., 2014 : 257). La socialisation politique, nous dit Philippe Braud a ainsi vocation, pour les gouvernants, à « faciliter considérablement le respect de la loi » (ibid.) par l'autocontrainte des gouvernés et « l'acceptation du caractère normal de l'obéissance aux lois édictées » (ibid.). Elle aboutit donc à la légitimation de la coercition d'Etat considérée comme un caractère indépassable voire indispensable de la citoyenneté. La repolitisation permet aux individus de s'émanciper de ce processus de socialisation politique en se focalisant sur une mise en perspective critique des aspects du quotidien et de l'« agir accessible » ou possible. Les voyageurs, qui évoluent dans un contexte de répression du mode de vie en caravane, exercent constamment leur pouvoir d'agir. Mais la conscientisation qu'ils opèrent à partir de leur lutte pour leur mode de vie se traduit aussi par des formes de résignations. Par ailleurs, les contextes dans lesquels leur pouvoir d'agir s'exerce (en groupe élargis ou restreints, lors d'un rassemblement religieux ou familial, en dehors ou sur des équipements publics d'accueil, en négociation avec des gestionnaires ou les pouvoirs publics locaux...) influent dans le processus de *cadrage* de leur action et de conscientisation politique. Le *cadrage* est défini par David Snow et Robert Benford, comme un « travail du sens » donné par les acteurs à leur implication dans un mouvement social (Snow D. et Benford R. et al., 1986).

Le collectif et l'animation sont des moteurs du processus de repolitisation en ce qu'ils fournissent un cadre aux individus pour se projeter et se dévoiler dans un partage du vécu et une mise en confrontation des perceptions. L'animateur évolue donc dans un contexte où le pouvoir d'agir est non seulement *possible* mais c'est précisément sur ce réservoir d'action collective en puissance que repose son intervention et sa légitimité. Et c'est là où la difficulté commence à se faire ressentir pour lui, dès lors que sa mission et son positionnement par rapport à ce réservoir de « pouvoir d'action » ne sont pas clairement définis.

[11.1.3. La formation à la méthodologie de PEER avec les partenaires](#)

L'équipe du Lérès est parvenue à mobiliser un ensemble de partenaires associatifs ou de personnes ressources (au total 15 femmes et un seul homme) qui avaient été déjà en contact avec le public jeune et/ou rom et voyageur ou étaient membres de ces communautés, afin de les « former » lors de deux journées à la

méthodologie de PEER. Plusieurs membres de l'association OAQADI⁷⁸¹, une intervenante de la société Hacienda SG2A⁷⁸² intervenant sur le terrain familial de Pignan, plusieurs membres de l'association EURROM implantée à Bordeaux (dont une femme issue de la communauté rom bulgare), une militante rom impliquée dans la promotion de la langue rom à Montpellier, une jeune voyageuse, des éducateurs de la MDA⁷⁸³ et des enseignants du CASNAV⁷⁸⁴ de l'Hérault participèrent en plus des membres du Lérès, à cette formation qui s'est déroulée les 2 et 3 juin 2015 à Montpellier. Cette première étape du projet allait nous permettre d'identifier les résistances, dont certaines avec lesquelles nous allions devoir composer par la suite sur les différents sites où la recherche-action allait être mise en œuvre. Ainsi, lors des ateliers en groupes à partir de l'outil de la montgolfière qui visait à construire les différentes étapes pour susciter la participation des jeunes⁷⁸⁵, un certain nombre de remarques des participants à la formation étaient focalisées sur l'idée d'une tension entre les visées du projet et les attentes supposées des jeunes :

« X : A un moment donné quand on va mettre en place le projet, 'fin il peut y avoir des décalages, des choses assez...

D : Ce que tu veux dire c'est rendre adéquat, en fait, ce qui est proposé par le projet et comment le public va le approprier, est-ce qu'il y aura une adéquation entre heu...

X : Voilà... entre la manière entre lui [le public] il va le penser et le vivre et la manière dont finalement heu...

D : Ça c'est très important comme point... c'est important hein.

X : ...nous et le Lérès et l'union européenne, enfin on peut avoir différentes manières de le voir, de le vivre et de... Mais finalement oui, ça reprend bien le... le point. »⁷⁸⁶

⁷⁸¹ L'association On A Quelque Chose A Dire (OAQADI) organise des ateliers radiophoniques éducatifs, essentiellement à destination des jeunes (<http://www.oaqadi.fr/sites/default/files/Plaqueette-OaqAdI-2016.pdf>).

⁷⁸² Hacienda SG2A est une société de gestion d'équipements d'accueil des gens du voyage (<http://www.sg2a.fr/l-hacienda/>) qui a remporté plusieurs marchés de délégation de service public pour la gestion d'aires situées dans l'Hérault, dont celles de Marseillan et plus récemment le terrain familial de Pignan.

⁷⁸³ Maison des Adolescents.

⁷⁸⁴ Les CASNAV (centre académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) relèvent de l'Education nationale. Il en existe un dans chaque académie.

⁷⁸⁵ L'outil de la montgolfière consiste à dessiner une montgolfière (qui symbolise le projet à réaliser) et à inclure dans la montgolfière et son environnement tous les paramètres qui peuvent favoriser ou freiner l'envol de la montgolfière. Les membres du projet sont dessinés dans la nacelle, des poids peuvent être « décrochés » de la nacelle pour favoriser son décollage, les cordages qui la retiennent au sol permettent de représenter ce qui empêche son envol. Dans le ballon on mentionne ce qui doit être en place pour permettre que le ballon vole et ce à quoi on doit être vigilant tout au long du voyage en incluant également les paramètres extérieurs symbolisés par les éléments climatiques (soleil, vent, nuages...).

⁷⁸⁶ Groupe 1, atelier montgolfière, formation des médiateurs dans le cadre du projet PEER, 2 juin 2015. Il ne s'agit pas d'un entretien mais de l'enregistrement d'une séance de travail en groupe. Donc les propos recueillis ne sont pas issus d'une interaction directe avec le chercheur (qui n'a pas pu les « questionner » pour les approfondir) mais bien de discussions entre les participants à la formation.

D'autres identifiaient à la fois la nécessité de laisser les enfants s'exprimer à partir de leur ressenti, mais partageaient du postulat que les animateurs « savent » ce qu'il est bon de faire pour eux :

« Pour moi la valorisation c'est l'estime de soi et après les bénéfices c'était... oui, c'qu'ils en tirent. Enfin voilà, j'pense que... les impliquer parce qu'ils ont un... que ce soit pas une idée abstraite. Enfin voilà, que ce soit pas une déclaration de principe et un truc vachement abstrait. J'pense que c'est... il faut arriver à que ça soit évocateur pour eux. Là j'pense que pour l'instant une des difficultés voilà c'est de travailler sur cette articulation là quoi. Nous on voit bien quels sont les objectifs, enfin on sait. Mais j'pense que eux il faut les... il faut que ce soit incarné dans une réalité immédiate quoi. »⁷⁸⁷

Ces réflexions sont traversées par une tension qui semble s'exercer entre les « objectifs » que les adultes (et les institutions qu'ils représentent) projettent pour ces enfants et la possibilité que les enfants puissent percevoir et s'approprier ces « objectifs » (« les impliquer », « que ce soit évocateur pour eux », « travailler sur cette articulation là »). Cette tension se matérialise classiquement dans une opposition entre « eux » et « nous » à partir de la question de l'expérience pratique qui fait l'objet d'une mise en perspective avec « l'idée abstraite » qui serait le propre des adultes et les amènerait à *pouvoir* penser ce qu'il faut changer (appelant l'idée de « moyens » également redondante dans les échanges). Les enfants quant à eux sont représentés par les adultes à partir de l'expérience pratique et sensible dont les adultes semblent s'être distancés, si l'on suit le propos de cette participante. Les adultes, et en particulier les animateurs, se trouveraient donc dans la nécessité d'élaborer une voie d'accès (une médiation) afin d'« incarner » leur idée dans un projet qui fasse sens pour les enfants, pour le public cible. Le *pouvoir* des adultes se situerait donc dans la réflexion et la planification de l'action collective tandis que celui des enfants est supposé être révélé ou dévoilé par cette action. Il y a donc une idée sous-jacente de libération des uns par les autres qui se situe à nouveau à l'opposé des principes promus par Paulo Freire. Mais on peut aussi évoquer l'idée (souvent exprimée dans les ateliers de discussion entre participants) du frein ou du blocage dont les jeunes marginalisés peuvent être à l'initiative. Ainsi F évoque une situation où elle arrive sur une aire d'accueil des gens du voyage pour faire une animation et les jeunes « n'y sont pas » :

« F : Moi j'y suis allée la veille...

T : Ah ouai faut aller effectivement sur place...

F : Bah ouai sauf que le jour où c'est à 14h, t'arrive à midi, ils y sont plus hein les gamins, ils sont partis, ils sont pas sur l'terrain à midi. Donc heu... non, enfin moi j'vais pas aller les chercher au réveil le matin. 'fin tu vois...

T : Mais c'est à ça qu'il vient répondre ce projet. Parce que t'as ça avec d'autres populations. Moi je sais avec des ateliers par exemple d'ouvriers. Tu veux faire atelier, du coup mise en voix, comédiens etc... c'est... valorisant. Personne ne vient. Alors que c'est leurs propres textes qui vont être lus par des comédiens. Qu'est-ce qui s' passe à c'moment là pour le coup, j'mets pas d' côté la discrimination, mais y'a une auto-exclusion... « ça ne me concerne pas cette lecture, je n'suis pas ou je n'voux pas ». C'est

⁷⁸⁷ Groupe 2, atelier montgolfière, formation des médiateurs dans le cadre du projet PEER, 2 juin 2015.

ça l'objectif, non ? 'fin, j'veux dire... cette galère que tu dis... que même si on va chercher ça n'suffit pas, c'est parce qu'il y a là une intériorisation de l'exclusion. »⁷⁸⁸

D'une certaine manière, ce qui est présenté ici comme un désistement des jeunes par rapport au projet est aussi le pouvoir qu'ils utilisent pour évoquer par des actes leur condition sociale et politique. Ce pouvoir de la désertion agit aussi et perturbe énormément les animateurs qui se sentent démunis du *pouvoir* libérateur dont ils se disent être porteurs en tant que militants ou professionnels.

Néanmoins cette conception du *pouvoir* de l'adulte dans un contexte d'interaction avec un public cible constitué d'enfants ou de jeunes marginalisés n'est pas homogène. Les échanges des participantes témoignent de la diversité de leurs expériences « sur le terrain » et de la manière dont elles se sentent investies à partir d'injonctions diverses allant de leurs valeurs et convictions personnelles à celles des institutions qu'elles représentent sur le terrain :

« X : (*inaudible*). Même si nous on est très porteurs justement de ça, de développer des projets qui les intéressent.

D : Non mais ça c'est très important parce que moi je parle de mon expérience en Seine St Denis. J'étais branchée sur le thème de la médiation scolaire et j'ai vu des bénévoles des collectifs qui allaient, ils disaient comme ça « allez on va scolariser les enfants ! ». Mais sans demander les parents ou... les sensibiliser, les informer parce que tu peux avoir une idée, des convictions et heu... qui sont très bien hein j'veux dire, parce que scolariser les enfants, aller à l'école ordinaire... Mais forcément les parents il peut pas avoir la même conviction que toi. Donc heu... il faut voir qu'est-ce qu'ils pensent les jeunes en question...

C : Ouai ben c'est ça c'est trouver des objectifs communs avec tous les participants.

J (*indiquant un endroit sur la montgolfière qu'ils sont en train de réaliser*) : Faut le mettre là.

D : ... leur donner la parole pour pouvoir s'exprimer, et trouver les objectifs en commun. Et là ça va, on peut démarrer...

J : Tout à fait mais ça c'est comment mobiliser, comment sensibiliser. C'est ça non ? C'est ça...

C : Non. C'est trouver des objectifs communs à tous les participants du projet. Donc arriver à mettre d'accord les institutions et le public par exemple, ou le porteur de projet heu... et les institutions. Non ?

D (*sceptique*) : Oui...

C : T'façon c'est toujours comme ça, les institutions y z'ont des appels à projet avec des cadres. Il faut que eux ils aient des projets qui rentrent dans les cases, et qui à la fois correspondent au public, etc.

D : Exactement... Mm... (*silence*) »⁷⁸⁹

⁷⁸⁸ Groupe 1, atelier montgolfière, formation des médiateurs dans le cadre du projet PEER, 2 juin 2015.

⁷⁸⁹ Groupe 3, atelier montgolfière, formation des médiateurs dans le cadre du projet PEER, 2 juin 2015.

Cet échange est révélateur d'un malentendu à propos de la manière d'agir qui procède des positions et « affiliations » des acteurs. D, qui revendique la nécessité de dialoguer à partir des « convictions » divergentes des parents et des militants, voit son propos dépouillé de sa complexité pour être amalgamé par C à une démarche institutionnelle de « cadrage d'objectif » nécessitant un aplanissement des désaccords. C, qui travaille au sein de l'association OAQADI a une longue expérience de réalisation d'ateliers radiophoniques avec les jeunes et revient à plusieurs reprises sur la contrainte de la commande institutionnelle qui se trouve formulée sous l'intitulé « *établir des objectifs communs entre les participants* » dans les freins identifiés par ce groupe pour susciter la participation des jeunes. Alors que Mélanie demande des précisions sur cette formulation c'est C qui prend la parole pour expliciter ce qu'elle recouvre :

« C : Ben voilà c'est... les institutions qui financent... avoir des objectifs communs pour répondre à un appel à projet ou heu... à une possibilité de financer. Et à la fois être en lien avec les publics ciblés et heu... Enfin ces décalages qu'il peut y avoir parfois et essayer d'avoir...

M : Que ce soit mis au clair... ouai, d'accord.

C : Ben c'est souvent ça hein. On doit répondre... 'fin quand on est acteur de terrain on doit répondre à des objectifs d'un projet, mais parfois quand on est avec le public, c'est complètement décalé, alors il faut essayer d'arriver à trouver un compromis qui marche. Enfin voilà, ça freine pas mal parfois le travail. Ca fait re-réfléchir à comment on va agir, etc. etc. »⁷⁹⁰

D'une certaine manière, C considère que sa capacité à exercer son rôle d'animatrice est déterminée par une faculté d'adaptation aux contraintes du commanditaire qui, malgré son absence physique sur le terrain, parvient à se rendre « actif » par l'entremise de médiateurs tels que C. qui apprennent à composer en faisant coïncider les problématiques repérées sur le terrain avec des objectifs préétablis au niveau institutionnel. Bien qu'elle soit très opérante dans le monde associatif contemporain, cette démarche de socialisation politique se situe à l'opposé de celle du Magic 6 inspiré de la pédagogie de Paulo Freire, dont D. se fait la porte parole dans l'échange retranscrit ci-dessus par sa tentative d'explicitier la nécessité de confronter les convictions des parents, des jeunes et des militants bénévoles. « Notre rôle n'est pas de parler au peuple de notre vision du monde ou d'essayer de la lui imposer, mais de dialoguer avec lui sur la sienne et sur la nôtre. Nous devons être convaincus que sa vision du monde, qui se manifeste dans ses divers comportements, reflète sa situation dans le monde. L'action éducative et politique ne peut laisser de côté la connaissance critique de cette situation sous peine de devenir « bancaire » ou de prêcher dans le désert. » (Freire P., 1983 : 81).

Les participants, qui parlaient régulièrement des « moyens » à mettre en œuvre pour susciter la participation en venaient à opposer la démarche de l'animateur salarié (inscrit dans des logiques budgétaires, dans une organisation structurelle et une planification de son temps de travail) à celle du militant bénévole, pointant là encore une impossibilité de concilier ces deux approches. Virginie Poujol tenta dès le départ (en répondant à

⁷⁹⁰ Débriefing de l'atelier montgolfière, formation des médiateurs dans le cadre du projet PEER, 2 juin 2015.

ce type de remarques) de mettre en exergue la nécessité de dépasser cette opposition pour s'inscrire dans la philosophie de la méthodologie de la recherche action PEER :

« Mais on touche là à la nature du travail qui est mené et qui est mené généralement dans les structures d'accompagnement des jeunes. C'est une vraie question qu'on travaille par ailleurs et sur laquelle à mon avis beaucoup de structures ont beaucoup à faire pour pouvoir savoir quel travail on fait avec les jeunes et sur quels projets on les accompagne. J'évacue pas la question, mais pour moi elle est frontale par rapport à la philosophie du projet. Pour moi c'est vraiment un changement de cap. (*Interruption courte sur le financement*) Non mais y'a la question des financements on va en reparler. Mais y'a la philosophie du projet, ce projet là. Et c'est pour ça que nous au Lérès on s'y est engagés à fond, parce qu'elle pose clairement la question de l'émancipation. Et pour nous l'émancipation ne passe pas par l'animation socio-culturelle. Alors je le dis un peu de manière brute, mais pour nous clairement c'est ça et c'est pour ça qu'on s'y est engagés à fond. Parce que je pense qu'elle nous permet de travailler avec vous et avec ceux qui vont bien le vouloir. Alors c'est un chemin qui est difficile à faire. Ça veut dire qu'il faut changer aussi les modes de financement des associations, etc., etc. Ça entraîne beaucoup de choses. Mais pour nous c'est vraiment un changement d'état d'esprit, un changement de posture qui débouche sur d'autres choses et sur l'émancipation des enfants et des jeunes. »⁷⁹¹

Cette formation des médiateurs des 2 et 3 juin 2015 s'est achevée sur un atelier appelé « Qui, quoi, quand, comment ? » lors duquel chaque groupe devait échanger puis indiquer sur des panneaux les réponses à ces quatre questions en fonction de ce qui leur semblait le plus approprié pour agir en faveur de la participation des jeunes. Virginie Poujol, qui animait l'atelier, a demandé à ce que l'ensemble des panneaux soient disposés au sol et que chaque participant prenne le temps de les lire. Ce temps, durant lequel tout un chacun pris connaissance du travail réalisé et de ce qui « restait à accomplir » pour atteindre l'objectif, fut marqué par un silence collectif à l'issue duquel Virginie récupéra tous les panneaux en vrac, de manière à constituer un vide. S'ensuivit un autre silence médusé des participants, auquel Virginie répondit avec un certain panache « *Comment voulez-vous répondre à ces questions alors que justement c'est le cœur du projet à faire avec les jeunes ?!* ». C'est donc bien à partir de cette question du vide et de la peur qu'elle suscite dans le monde de l'animation que la recherche-action de PEER a été déployée.

Lorsque l'on examine de nombreux projets qui sont conduits par des animateurs (de collectivité ou d'associations), on se rend compte que bien souvent les jeunes n'interviennent qu'aux étapes 1 et 5 du processus du Magic 6. Or, selon Virginie Poujol, c'est justement le fait de passer par l'ensemble de ces étapes qui permet de conscientiser sa situation et le système dans lequel il s'inscrit. L'expérience, le vécu de ces étapes, permet d'*incorporer* (terme redondant également dans les échanges des participants à la formation) ce processus de conscientisation, puis de le reproduire dans d'autres situations, développant ainsi son esprit critique. Cette recherche-action invite donc à repenser le rôle et la posture de l'animateur : d'animateur technicien (capable d'animer à partir d'outils dont il a la maîtrise), il (re)devient animateur militant conscient d'intervenir dans l'espace du politique et dont la fonction (d'élucidation des situations sociales des

⁷⁹¹ Virginie Poujol, formation des médiateurs dans le cadre du projet PEER, Montpellier, 2 juin 2015.

populations) consiste à agir non pas *la* politique mais *le* politique (Besse L. (et al.), 2016 : 15). Comme le soulignait Lucien Trichaud dès les années 1970 : « L’animation recherche l’harmonisation de la vie sociale, et favorise la participation des personnes et des groupes au processus de développement de la société » (Trichaud L., 1976 : 36) précisant que, sans être pour autant partisane, l’animation participe de la vitalité politique de la société. Or, comme le souligne Virginie Poujol dans ses interventions auprès des animateurs et acteurs des politiques de la jeunesse, dès les années 1970 l’Etat a souhaité organiser et professionnaliser les intervenants jeunesse en proposant des cadres de formation. Ces cadres ont évolué selon la définition du problème public que représentait la jeunesse. Les politiques variaient selon que les jeunes étaient considérés comme victimes ou menaces pour le système, et les professionnels de l’animation ont dû s’adapter en même temps que le secteur associatif fleurissant se trouvait en bute à des logiques budgétaires et gestionnaires qui enfermaient les animateurs dans des rôles bien définis, bien « cadrés » par ces logiques structurelles.

Les enjeux de société et d’émancipation se sont peu à peu transformés en enjeux d’insertion sociale, dévoyant ainsi les projets initiaux des associations. Les animateurs ne cherchent plus à doter les jeunes des moyens pour construire la société qui leur correspond et leur place dans cette société mais à acquérir un certain nombre de savoirs être et savoirs faire qui leur permettront de s’insérer dans la société et dans les places prévues pour eux. Ces évolutions se répercutent dans les pratiques des animateurs qui se trouvent contraints de fournir des résultats visibles de leurs actions (tant de jeunes ont participé à telle action, ils ont monté tel projet ou réalisé telle œuvre qui sera rendue visible dans tel endroit...), et sont évalués à partir de données essentiellement quantitatives qui ne rendent pas compte des processus mis en œuvre dans les projets. Ainsi, par soucis de visibilité de l’action produite et de pérennisation des activités dans lesquelles ils sont recrutés, les animateurs réalisent une partie importante des projets en amont de l’action avec les jeunes, réservant à ces derniers la possibilité de s’impliquer dans l’étape de visibilisation de l’action (soit une partie « à remplir » pour que le projet puis être rendu aux partenaires institutionnels et financiers) qui rompt le processus même de l’émancipation.

C’est pour aller à l’encontre de ce processus, considéré comme un dévoiement de l’animation, que le projet PEER a été élaboré à partir d’un cadre d’intervention en six étapes appelé « Magic 6 ». A l’intérieur de ce cadre, c’est Mélanie Crépin, l’animatrice recrutée par le Lérès, qui choisissait les outils selon les configurations (âges, lieux...) dans lesquelles le projet pouvait être mise en œuvre sur les différents terrains. La présence ou non d’une salle sur le lieu a été décisif sur certains terrains pour pouvoir travailler, mais n’a pas été cependant un critère suffisant pour mobiliser les jeunes.

II.1.4. Les différents terrains de la recherche-action et rupture d'un partenariat

Les démarches prospectives ont abouti à l'identification de plusieurs terrains possibles délimités à partir de la catégorie du public (rom ou gens du voyage) et du lieu :

- Deux bidonvilles de roms : l'un à Montpellier (qui n'a pas pu être mené à bien⁷⁹²) et l'autre à Bordeaux.
- Deux aires d'accueil de gens du voyage : celles de Marseillan et de Béziers.
- Le terrain familial de gens du voyage sédentarisés de Pignan.

En tant que chercheuse j'ai participé (en plus de la formation et des différentes sessions de rencontre avec les équipes des autres pays impliqués dans le projet⁷⁹³) à la majorité des séances organisées à Marseillan et Pignan et quelques unes à Béziers, soit uniquement les séances dédiées au public « gens du voyage ».

Cependant nous ferons ponctuellement référence à la seule expérience qui a été menée (par l'association OAQADI et l'association EURROM) auprès des roms, celle de Bordeaux. Initialement l'association OAQADI devait intervenir sur plusieurs sites, mais l'expérience de Bordeaux a révélé des difficultés d'assimilation de la méthodologie dite « du Magic 6 ». Lors d'un entretien avec C après la semaine radio avec les enfants rom, je découvre que certains éléments ont biaisé la participation :

C : Alors Gérald et Oriana⁷⁹⁴ s'étaient organisés pour constituer un groupe de jeunes. Donc est apparu pendant la semaine... enfin y'a eu un jour où ils avaient tous mangé le soir j'crois. Du coup le lendemain tout l'monde voulait venir à l'atelier radio parce qu'ils étaient en forme.

G : Tu veux dire qu'ils ne mangeaient pas tous les jours...

C : Non, ils mangeaient pas tous les jours, y'avait un vrai problème de manger. D'ailleurs y'en a qui venaient à l'atelier radio pour manger. Parce qu'ils savaient que grâce à ça ils auraient à manger à midi. Et donc le soir où tout l'monde a mangé, le lendemain tout l'monde voulait venir, mais Gérald disait « attention si vous venez c'est toute la semaine, je vous connais, si vous venez c'est pour toute la semaine, c'est pas pour une journée ou une après midi et après vous repartez ».

G : Ouai, nous là-dessus... on n'a pas du tout. C'était pas des consignes qui faisaient partie de la méthode ça. »

Les animateurs bénévoles d'EURROM ont donc formulé une règle d'assiduité pour contrebalancer les effets d'attractivité du projet dus au fait que les enfants y étaient nourris le midi par EURROM. Cette mesure allait à l'encontre de la philosophie du projet qui intégrait la dimension aléatoire de leur participation. Par ailleurs, la

⁷⁹² Le désistement du CASNAV (pour des questions d'accréditation administrative à organiser des séances dans leurs locaux) a compromis la faisabilité du projet sur ce site.

⁷⁹³ Une rencontre de lancement du projet a eu lieu à Cluj Napoca les 2 et 3 février 2015, une autre à Barcelone en décembre 2015 et une dernière, avec les jeunes, les 3 et 4 novembre 2016.

⁷⁹⁴ Les prénoms ont été modifiés.

question de la nutrition, qui constitue à l'évidence un problème du quotidien pour ces enfants, n'a pas été abordée en tant que question sur laquelle ils pourraient agir mais en tant que « moyen » de rendre le projet attractif pour ces enfants et les faire participer au projet⁷⁹⁵, ce qui est là encore parfaitement discutable par rapport à la philosophie de PEER. L'émission de radio réalisée avec les jeunes roms de Bordeaux démarre sur une musique entraînante sur laquelle un enfant ayant participé au projet énonce cette première phrase en prenant le temps de bien articuler pour se rendre audible : « *il était une fois... des jeunes roms... qui voulaient faire une émission de radio* ». Cette amorce dévoile les ficelles du procédé de captation de l'attention des jeunes dans un projet technique et artistique, dont la vocation était – selon la philosophie de PEER – de rester *au service* de leur projet d'émancipation et non pas de les enrôler dans une activité de mise en visibilité des compétences des animateurs de OAQADI. La rupture de ce partenariat est révélatrice d'un point de blocage récurrent dès lors qu'il est question de remettre en cause les finalités de l'animation socio-éducative, notamment lorsqu'elle prend appui sur des pratiques artistiques pour susciter la participation des jeunes. Souvent les animateurs focalisent toute leur énergie sur la production d'une œuvre qui s'insère dans un calendrier parfois difficile à tenir, tout en cherchant à correspondre à certains critères esthétiques qui rendent le projet plus technique. Ce point a été abordé à de multiples reprises par C. dans le cadre de la formation des 2 et 3 juin 2015, comme nous l'avons souligné.

Enfin, la méthodologie du « Magic 6 » a réellement été mise en œuvre sur les deux aires d'accueil de Marseillan et Béziers ainsi que sur le terrain familial de Pignan. Si les deux aires d'accueil disposaient de salles pour l'organisation des activités, le terrain familial de Pignan lui n'était pas aussi bien équipé, uniquement doté d'un local étroit de moins de 10 m² qui servait auparavant de bureau au gestionnaire. Nous nous sommes rendus compte que la problématique de la rareté des espaces pour se réunir faisait l'objet de convoitises de la part de l'ensemble des jeunes (particulièrement sur les terrains de Béziers et Pignan) et de rivalités entre classes d'âge.

II.2. LA CREATIVITE COMME ESPACE D'EXPERIMENTATION

Notre propos est de restituer la place qu'a occupé la créativité dans le déroulement et la réussite du projet PEER. La créativité se définit à partir de la notion de flexibilité cognitive et s'abstient de toute considération téléologique. Ces deux principes ont été au cœur de la dynamique de PEER sans que les résultats de ce projet ne relèvent pour autant de démarches artistiques. Il y a donc une première dissociation à opérer entre la créativité et l'art, ce dernier comptant sur la production d'une œuvre (y compris conceptuelle) qui devient un objet (matériel ou immatériel) qui fait le plus souvent l'objet d'une médiatisation. La créativité n'a pas besoin de se fixer dans une production artistique ou artisanale, même si ces productions sont des indicateurs objectifs

⁷⁹⁵ Ce point avait été abordé lors de la formation des 2 et 3 juin 2015 par Gérald (co-fondateur de l'association EURROM) qui avait déclaré lors de l'atelier montgolfière : « *en termes de modalités comment on les appâte?... On va les appâter avec des gâteaux, avec des boissons des choses comme ça, des jeux, des trucs comme ça* ».

de la créativité. La créativité doit plutôt se mesurer à ce que la réalisation qu'elle engendre a permis de libérer chez les acteurs (qu'ils soient auteurs ou récepteurs).

II.2.1. Le cadrage fait appel à la créativité

Notre conception de la créativité est politique dans le sens où elle fait appel à la capacité de remise en question et d'adaptation des acteurs à leur environnement. Elle peut s'exprimer dans les moindres aspects du quotidien à partir de manières d'agir décalées ou perçues comme allant à contre-courant des normes sociales, incluant les pratiques dites de « la débrouille » par exemple. C'est pourquoi la créativité a toute sa place dans un processus de repolitisation qui vise à reconsidérer, par la réflexivité, les aspects du quotidien pour les situer dans un contexte social, politique et économique plus large. Ici, la créativité est mobilisée dès l'amorce d'un changement de perception de ce quotidien par les acteurs eux-mêmes.

Le paradoxe apparent du projet PEER (en tant qu'ensemble d'acteurs réunis autour d'une méthode commune) c'est qu'il reposait sur la mise en place d'un dispositif d'intervention protocolaire afin de susciter l'expression de « formes vernaculaires de citoyenneté » (Neveu C. et Vanhoenacker M., 2017 : 9). Ce dispositif visait à favoriser un travail de *cadrage* (Snow D. et al., 1986, Snow D. et Benford R., 2012) qui procède d'une reconsidération de sa position au sein de son environnement de vie à partir d'un « schéma d'interprétation qui permet de synthétiser le monde extérieur à travers la désignation et le codage sélectif des objets, des situations, des événements, des expériences et des successions d'actions » (Snow D. et al., 1986 : 464, cité et traduit par Koubek M. et Císar O., 2015 : 148). Le travail de distanciation par rapport au réel dont procède et que permet la créativité est donc central dans ce processus. Selon Entman cadrer signifie « sélectionner certains aspects de la réalité perçue, les mettre en évidence dans la communication et en déduire une définition du problème, une interprétation des causes, une évaluation morale et/ou recommander une solution » (cité par Koubek M. et Císar O., 2015 : 148). Les conditions cognitives de la créativité (codage, distanciation, objectivation) ne sont donc pas éloignées de celles dans lesquelles le chercheur réalise son travail lorsqu'il est sur le terrain et qu'il doit s'efforcer de reconsidérer « le réel » pour le traduire dans un autre registre de signification que celui de sa réception ordinaire et subjective.

II.2.2. Créer (à partir) du vide

La créativité procède avant tout de l'expérimentation. En ce sens elle laisse une place à l'inattendu, à l'inachevé et à l'erreur. Le droit à l'erreur est, dans un contexte d'animation tel que celui que nous avons mené dans le cadre de PEER, complètement libérateur : il n'y a pas d'objectif préétabli à atteindre mais seulement des étapes à observer qui conduisent à choisir une direction et des moyens d'y parvenir par la planification d'actions collectives.

Cela implique une certaine souplesse et une faculté d'adaptation qui n'est pas sans rappeler les compétences mises à l'épreuve lorsque l'ethnologue se trouve sur son terrain d'enquête, éloigné de ses propres repères familiaux, sociaux, quotidiens. En effet, le fait qu'il ne « se passe rien » en apparence sur le terrain de l'ethnologue peut être révélateur de l'existence d'enjeux inattendus et/ou de la nécessité pour le chercheur de changer de position. Ainsi, de la même manière que l'ethnologue ou le sociologue sont amenés à ajuster leur angle d'analyse pour comprendre « ce qui se passe ici » (Goffman E., 1991 : 16), les animateurs doivent être en mesure de modifier leur propre cadre ou protocole d'intervention pour amorcer le processus de repolitisation à partir d'un endroit qui intéresse les jeunes, c'est-à-dire qu'il suscite leur curiosité et leur désir de s'impliquer. De fait, l'éducation populaire et la sociologie se sont influencées mutuellement et ont pu « faire équipe » lors de certaines enquêtes monographiques auprès des classes populaires partageant des valeurs communes (engagement, militantisme) et disposant d'outils et méthodes comparables qui procèdent de l'immersion (camps scouts et stages d'un côté et « terrain » de l'autre), de l'observation (usant des outils visuels et quantitatifs) et – de plus en plus avec les conférences gesticulées – de la réflexivité (Besse L. (et al.), 2016). Il nous semble – pour avoir vécu les deux positions du chercheur et de l'animateur – que l'un comme l'autre doivent savoir « se jeter à l'eau », et faire confiance à ce qui peut advenir du contact avec le terrain. Cette acceptation du « vide », qui implique de se positionner en « conquéreur » (où rien n'est acquis et où le fait de gagner la confiance est considéré comme une « victoire ») plus qu'en prestataire (qui doit rendre des comptes à un tiers sur ce qu'il fait ou ce qu'il observe), est un gage de créativité.

Parfois certains jeunes n'étaient pas prêts ni même levés lorsque nous arrivions à 10h sur l'aire de Marseillan. Nous allions donc frapper aux carreaux des caravanes pour leur indiquer que nous étions arrivées. Ils se levaient et venaient nous rejoindre. Par ailleurs, l'accès à la salle collective de l'aire d'accueil était conditionné au fait que la gestionnaire soit présente pour nous ouvrir. Ce qui ne fut pas toujours le cas. Par conséquent il nous est arrivé de nous réunir dehors, prenant appui sur le capot de la voiture de Virginie pour faire l'atelier montgolfière, ou suivant les habitudes jeunes sur l'aire pour nous installer sur un emplacement vide rarement attribué et mentionné sur la carte communautaire comme « *l'emplacement libre pour faire du vélo* » (un emplacement avec un sanitaire pour personne handicapée). Ni les parents, ni même la gestionnaire de l'aire, ne jouaient le rôle de « relais » par rapport aux activités que nous proposons, même s'ils en étaient informés. Le contrat tacite qui nous liait au lieu était directement passé entre nous (équipe du Lérès) et les jeunes qui y habitaient. Et c'est ce contrat tacite qui nous autorisait à aller frapper aux fenêtres des caravanes pour indiquer notre présence. Ce positionnement se situe à l'opposé du principe prédominant de « droit commun » qui conduit certains animateurs à établir des lignes infranchissables dans leurs pratiques (du type « *c'est pas à moi d'aller les tirer du lit* ») et certaines collectivités à se priver d'une salle collective sur leurs

aires d'accueil par crainte qu'elle ne soit « communautarisée ». La question des « moyens »⁷⁹⁶ qui est constamment rebattue par les animateurs, se pare parfois d'atours qui ont davantage trait aux principes d'action (qui renvoient à l'éthique professionnelle) qu'aux réels moyens d'agir. Dans l'animation, comme dans la recherche, c'est la nature de la relation qui détermine la possibilité de « donner suite » au travail réalisé, quels que soient les moyens alloués à l'action. Le moyen découle de la volonté et du désir d'agir. Et, dans l'animation comme dans la recherche, c'est l'opportunité d'établir des connexions nouvelles (entre publics, entre lieux, entre habitants, entre pratiques, etc.) qui constitue la garantie de « poursuivre » un peu plus le travail engagé.

II.2.3. Abandonner l'idée d'un « public » constitué et prêter attention aux formes d'accroches

Aussi bien le chercheur que l'animateur parviennent à évaluer que le *lien* est opérant lorsqu'ils se sentent eux-mêmes « enrôlés » par les acteurs qui forment leur « public » ou leurs interlocuteurs, c'est-à-dire qu'il se « passe quelque-chose » (en termes d'échanges et de partage d'expérience) entre eux. Par ailleurs, cette question du lien doit être pensée également à partir de ses « ramifications », c'est-à-dire qu'il peut bénéficier de formes de cautions ou au contraire être façonné par des formes de rivalités.

À Marseillan où notre public était constitué d'adolescents, l'étape du réveil qui s'était instauré comme un sorte de rituel témoignait d'un lien de confiance non seulement entre « nous » et les jeunes, mais également avec leurs parents qui nous laissaient faire. Cependant, lorsqu'ils furent consultés par leurs enfants à propos de leur projet de réaliser une piste cyclable, leur adhésion se trouvait entachée par un désabusement qui tendait à décourager leurs enfants. Ainsi alors qu'ils venaient de lui exposer leur projet, le père d'une des jeunes filles répondit sans cacher son scepticisme : « *ça va vraiment se faire ça ? (...) Je vais vous dire ce qui peut faire qu'ils le fassent : il faudra qu'il y ait un accident et après ils le feront* »⁷⁹⁷. Par contre, dans les cercles de pairs, le projet faisait partie des sujets de discussion, les jeunes en parlant les uns avec les autres. Je pu le constater à plusieurs reprises par des appels téléphoniques provenant d'une jeune très impliquée et d'une de ses cousines qui souhaitait s'enquérir de l'avancée du projet⁷⁹⁸. Un autre signe d'adhésion s'est produit le 30 janvier 2016, alors que nous nous dirigeons en voiture vers la mairie pour que les jeunes voyageurs forment leur requête lors d'un conseil municipal des jeunes. En route, je double deux jeunes qui sont à vélo : l'un qui a

⁷⁹⁶ Notre propos n'est pas de minoriser cette dimension incontournable de l'action, mais d'en préciser les modalités.

⁷⁹⁷ Echanges informels, aire d'accueil de Marseillan, 24 novembre 2015.

⁷⁹⁸ Le 14 février 2016 j'ai reçu deux appels d'un numéro inconnu. En décrochant au deuxième appel, une voix de jeune fille (que je ne reconnus pas) me demanda « *bonjour, je voulais savoir si le projet allait continuer* ». Je lui demande de se présenter. Je détecte à la fois une forme de défiance, un amusement et quelque-chose qui est en jeu : « *c'est pour le projet En piste les voyageurs, c'est pour savoir si vous venez encore* ». J'ai à peine le temps de discuter que ça raccroche. Moins d'une minute après, Stency qui fait partie du projet (et y est très impliquée) m'appelle pour s'excuser tout d'abord, m'expliquant que c'est sa cousine qui a « *abusé du téléphone* ». Puis elle me demande si on va revenir avec Mélanie, si on a des nouvelles du courrier qu'ils ont adressé à la mairie et si c'est à nous que la mairie écrira ou si elle adressera directement le courrier de réponse aux enfants de l'aire. Je lui réponds que le courrier arriverait sur l'aire.

participé au projet et l'autre que nous n'avons jamais vu sur l'aire d'accueil. Mendy, qui est installée côté passager, me demande de m'arrêter : je pile. Elle et sa plus jeune sœur discutent avec les deux garçons en vélo et leur disent de nous suivre parce qu'ils vont « *faire un truc pour la piste cyclable* ». Les deux compères s'exécutent et nous suivent en vélo, jusqu'à participer à la réunion avec nous. C'est d'ailleurs ce jeune garçon nouvellement arrivé (qui se présente à nous comme faisant partie des « *groupes qui ouvrent des places* » pour se distinguer des résidents de l'aire d'accueil) qui prendra la parole en premier, à la « *manière voyageur* », c'est-à-dire en commençant par dire qu'il ne « *sait pas parler français* ». Mendy explique ensuite le projet. Les animateurs du conseil municipal des jeunes en discutent avec les autres jeunes qui l'approuvent puis proposent aux voyageurs de s'éclipser s'ils le souhaitent. Mais les voyageurs, à l'unanimité, ne veulent pas quitter la salle et souhaitent participer jusqu'au bout. Cet exemple d'enrôlement d'un jeune à l'occasion d'une réunion déterminante pour la suite du projet témoigne d'une forme de passation du projet qui s'opère par les jeunes voyageurs et dans leurs propres cercles. Il se sentent concernés même s'ils n'ont pas participé aux différentes étapes et même s'ils ne sont pas résidents de l'aire d'accueil. Cependant il faut alors accepter de lâcher certains principes « universalistes » si l'on se situe dans ce type d'approche. En effet, la fluctuation des résidents de l'aire nous a également amené à expérimenter une forme de défection que les « porteurs du projet » ont manifesté par un départ de la salle lorsqu'ils virent que les « nouvelles venues » (des voyageuses arborant fièrement leur nom de famille suivi de « en force », et détenant une réputation sulfureuse) se trouvèrent associées sans qu'ils aient été préalablement consultés. Nous interrompîmes la séance et reconnurent notre erreur auprès de ces jeunes qui confirmaient par ce geste l'existence du contrat tacite qui nous liait. Ce refus de nouer des contacts avec des pairs avec qui ils sont contraints de cohabiter sur des aires d'accueil s'explicita sobrement par « *eux et nous on est différents* ». Disons que nous avions là, explicitement formulé, un problème caché (qui relève de l'intracommunautaire) que des différentes étapes du processus de conscientisation n'avaient pas permis d'identifier ou de dévoiler.

Enfin, une projection dans une idée de voyage en avion (pour se rendre à la dernière rencontre européenne qui s'est déroulée à Dublin en novembre 2016) a pu être formulée et discutée à partir d'une peur très forte de prendre l'avion chez la plupart des jeunes qui a cheminé jusqu'à un désir de participer à ce voyage chez certains d'entre eux. Des négociations ont été mises en place par certains jeunes à plusieurs niveaux relationnels (parents, fratrie, tante, enseignante) pour essayer de convaincre (« *ronger* »⁷⁹⁹) leurs parents d'accepter de les laisser partir. Il y a donc eu (au sein d'une famille notamment qui vit sa fille de 14 ans très motivée pour venir avec nous à Dublin) un réel travail sur la peur et la prise de risque mise en corrélation avec le gain émancipatoire que cela pouvait susciter, aboutissant notamment sur une discussion avec l'une des tantes de la jeune fille, tout juste mariée, en présence de la mère tiraillée entre l'angoisse et l'idée du bénéfice que sa fille pourrait en tirer, la jeune mariée insistant sur le fait qu'elle était encore en âge de pouvoir prendre

⁷⁹⁹ C'est le terme qu'ils employaient.

ce genre de liberté. « *Tant que je suis pas mariée maman, il faut que j'en profite* »⁸⁰⁰ fut sans doute un argument de taille dans la bouche de la jeune fille qui parvint à convaincre sa mère. Cette anecdote du voyage, qui débordait du protocole de PEER, permet de cerner la dimension de l'enrôlement des jeunes dans le projet par la création de liens de confiance suffisamment solides pour que ce type de frein (très fort au départ) puisse être levé.

Mais parfois ce sont des rivalités à l'intérieur de la communauté qui peuvent permettre aux jeunes d'accrocher et de s'investir dans le projet. Ainsi, à Pignan lors de la première séance, nous avons réalisé l'atelier de la carte communautaire en plusieurs temps avec des groupes de jeunes qui se sont succédés sur l'atelier et, sans former un « groupe » en tant que tel, constituaient cependant un public assez diversifié (2 jeunes filles de 16-17 ans, deux jeunes adultes de 16-22 ans, puis des jeunes garçons de 9-10 ans) qui a fait l'objet de quelques tentatives de dissuasion ou d'intrusion par les jeunes hommes âgés de 16 à 22 ans. Ces derniers, observant la scène à distance et dédaignant toute forme de participation, s'intéressant cependant à ce qui « se passait » et assénaient des remarques succinctes mais fortement démobilisatrices telles que « *toujours vous avez des projets pour nous mais ça sert à rien* ». Les séances qui ont suivi n'ont pas permis d'enrôler davantage ces jeunes adultes dans le projet alors qu'ils étaient capables de formuler des demandes explicites par rapport à leur quotidien (avoir une salle pour se réunir, avoir la wifi). Ils étaient, dans l'absolu, un « public cible » idéal pour notre recherche-action car ils avaient un « projet » fédérateur, susceptible de répondre aux attentes de tous les résidents du terrain. Mais l'impossibilité de travailler avec ces jeunes hommes très réfractaires (au format et à la démarche qui leur semblait trop ludique) nous a conduit à focaliser notre attention sur les plus jeunes (8-12 ans) qui se sont vus cependant investis – toujours à distance – par ces jeunes hommes qui tentèrent de les influencer pour qu'ils portent leurs « revendications » (avoir une salle collective et la wifi).

Le cadrage opéré par la méthodologie de PEER a permis à ces plus jeunes de s'émanciper de cette injonction lors du vote sur l'action qu'ils voulaient entreprendre ensemble. L'idée de demander une salle collective sur l'aire faisait partie des pistes et n'a finalement pas emporté l'adhésion de la majorité : « *J'ai dit non, tu sais pourquoi ? Parce que les grands ils vont nous bloquer la porte et on pourra pas rentrer* ». Cette remarque formulée par une jeune fille de 12 ans fait écho aux actes de dégradations commis par les plus âgés sur les terrains familiaux, notamment dans le local (très étroit) qui sert de bureau aux gestionnaires et que ces derniers appellent « le couloir ». Après que la serrure en ait été condamnée par un tir de carabine, les gestionnaires se sont prêtées au jeu de leur laisser la responsabilité de gestion de cet espace de moins de 10 m². C'est ainsi qu'à plusieurs reprises les plus jeunes se sont retrouvés à nettoyer les restes des activités nocturnes des plus âgés (cadavres de bières, clopes mais aussi vomi) pour pouvoir faire usage de cet espace.

⁸⁰⁰ Discussion informelle, aire d'accueil de Marseillan, 12 avril 2016.

De fait, notre intervention a permis aux plus jeunes de gagner en légitimité à l'intérieur de l'aire en parvenant à accéder – temporairement – à un espace très convoité par les plus âgés d'une part (donc « le couloir »), et plus largement en s'exerçant à changer leurs habitudes d'usages de l'espace (par des jeux comme le chat et la souris, ou la chasse aux œufs) sur le terrain familial ; les plus jeunes ne disposant pas d'espace pour eux du fait des activités de ferrailage qui s'étendent sur les parcelles ou parkings inoccupés du terrain.

II.3. LA CREATIVITE COMME SUPPORT DU FAIRE

Dans cette partie nous allons détailler la manière dont le projet PEER a permis aux jeunes de s'engager dans l'action. Les séances se sont enchaînée au fil des décisions et des actions entreprises par les collectifs de jeunes. Chaque séance engage donc les participants dans la « suite à donner » à leur projet avec une dimension d'incertitude assez forte qui est à la fois stimulante mais peut aussi s'avérer déroutante. Par exemple, au début du projet, certains jeunes se positionnaient en « consommateurs » de loisirs (dessiner, jouer à des jeux) et demandaient « ce qu'on allait faire » comme activité. Ou encore, l'espacement des séances (lorsque nous étions en attente d'une réponse de la part des organismes sollicités comme les mairies ou associations) pouvait aussi désespérer (ou s'apparenter à une forme d'abandon) par rapport aux formats plus classiques de l'animation. C'est le fait d'être engagés ensemble autour d'un projet à *réaliser* – et sans garantie de partenariat opérationnel négocié en amont entre animateurs et institutions – qui constitue le moteur de l'enrôlement des participants, qu'ils soient adultes encadrants ou jeunes participants.

II.3.1. La carte communautaire pour identifier les problèmes

L'outil qui nous a permis de dresser le constat des problématiques et/ou injustices à réparer fut la carte communautaire qui a été utilisée pour démarrer avec chaque groupe une prise de conscience de l'espace de vie dans lequel évoluaient les jeunes. En effet, après avoir dessiné ensemble une carte de leur espace de vie, ils étaient invités à identifier les espaces où il se sentaient respectés et ceux où ils se sentaient moins respectés en positionnant des post-it répartis en deux couleurs distinctes (selon cette variable du respect) sur lesquels ils indiquaient les raisons qui motivaient leur choix.

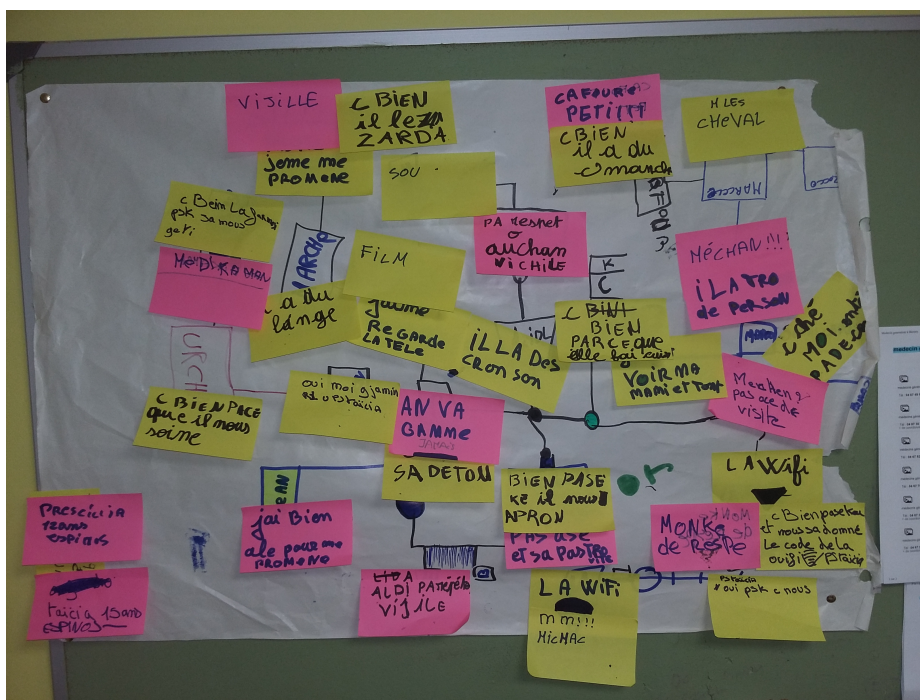


Photo 82 : Carte communautaire réalisée par les jeunes de l'aire d'accueil de Béziers, Virginie Poujol, mars 2016.

Cet étiquetage des espaces vécus donnait à la carte communautaire un certain « relief » et de la « consistance » par le partage de sentiments de sécurité et d'insécurité, d'interdits et de tolérances ou de mépris et de convivialités. Cette carte permettait par ailleurs de visualiser les liens des voyageurs et les prolongements de leur espace de vie en dehors de l'aire. Ainsi, à Béziers, la prison (qui n'est pas à proximité de l'aire d'accueil) a été mentionnée dans les échanges avec les jeunes comme faisant partie de l'espace de vie communautaire de part la pratique du « parloir » qui rythme la vie quotidienne de certaines familles.

À Marseillan, ce sont les enseignes de supermarchés qui ont figuré parmi les repères à l'extérieur de l'aire et fait l'objet de discussions à partir de préférences d'enseignes pour faire les courses, mais pas seulement. En effet, un problème s'est avéré important pour les jeunes de Marseillan (puisque'ils y étaient tous confrontés), à savoir celui d'être systématiquement suivis dans les magasins par les vigiles. Par ailleurs, lors de la réalisation de la carte communautaire, la mention de ces magasins (regroupés dans une zone artisanale et commerciale desservie par un rond-point) ont conduit à formaliser le rond-point comme « entrée du centre-ville » et, par conséquent, à matérialiser la distance entre l'aire d'accueil et le rond-point qui s'est avéré être un trajet du quotidien insécurisant pour eux. Cette activité a permis de réaliser un travail de conscientisation qui a débouché sur l'identification de plusieurs problèmes présentés par ordre de gravité ressentie lors de la carte communautaire : 1) le rejet et le racisme généralisé à partir de la mauvaise image des gens du voyage, 2) le fait d'être suivis dans les magasins, et 3) le fait de ne pas avoir un accès sécurisé au centre-ville à pied ou en vélo.

À Pignan, si les propositions d'action des jeunes recoupaient en partie des demandes et attentes formulées par les adultes (avoir un parc à ferraille, nettoyer la place, avoir des lampadaires, avoir une avancée pour faire une

« maison », avoir un feu rouge au rond-point, etc.), la carte communautaire a permis de mettre en exergue deux préoccupations principales des jeunes de 8 à 12 ans : 1) avoir une salle pour se réunir et 2) faire du sport.

À Béziers où les gestionnaires nous avaient informés de la difficulté pour eux de canaliser les jeunes garçons, nous avons démarré le projet par une « marche du respect », qui consistait à arpenter l'aire avec les jeunes en leur demandant de nous indiquer à chaque endroit s'ils s'y sentent respectés ou pas et pourquoi. Sur cette aire, les jeunes garçons se sont tout d'abord pris au jeu en usant de la dérision puis ont disparu lorsque deux autres jeunes (qu'ils nous ont présenté comme étant « fous de coqs ») ont débarqué sur l'aire. Nous avons décidé de tenter une approche non mixte avec un groupe de jeunes filles âgées de 13 ans, qui ont réalisé ensuite la carte communautaire à partir de leur position de jeune fille. Une seule problématique s'est avérée importante pour elles : le fait que l'aire ne soit pas desservie par les transports en commun.

II.3.2. Processus de régulation de l'engagement dans l'action

Se mettre à l'écoute des préoccupations des jeunes permet de comprendre comment ils gèrent les problématiques qu'ils doivent affronter au quotidien. Tous sont passés par une étape délicate où les problèmes prioritaires et univoques (rejet, racisme...) ont été relégués au second plan parce que jugés insolubles. Ainsi, à Marseillan, « *la mauvaise image des gens du voyage* » a été identifiée comme le problème principal rencontré par les jeunes dans leur quotidien. A la question « qui est pour changer l'image des gens du voyage ? » (dans le cadre de l'activité « oui, non, peut-être »), tous les enfants se sont positionnés dans le « oui » afin de ne plus être perçus « *comme des roumains* », « *comme des voleurs* », comme des « *irrespectueux* », des « *méchants* », des « *crasseux* » ou même des « *chiens* ». Après qu'une jeune fille ait demandé pourquoi les Gadjé les affublent de tous ces attributs péjoratifs, la discussion aboutit sur la possibilité de réaliser une affiche qui serait positionnée sur le rond-point le plus proche de l'aire d'accueil parce que « *sur la place ils viennent pas les Gadjé* ». Puis le débat s'est effiloché avec certains d'entre eux qui se mirent à fredonner un air connu et très populaire sur les réseaux sociaux voyageurs dont le refrain dit « *les Gadjé, c'était pas des voyageurs* »⁸⁰¹. Ce que nous avons interprété comme une manière d'évacuer le sujet et le défi ambitieux posé par cette première proposition engageant à lutter contre l'image négative des gens du voyage.

À Pignan, une deuxième séance de réalisation d'une carte communautaire a été réalisée avec les plus jeunes qui a révélé une autre préoccupation intéressante : la violence à l'école. Cependant, ce problème n'a pas été identifié par les jeunes comme « prioritaire » malgré qu'ils se sentaient tous très affectés par la malveillance dont ils étaient l'objet par les autres élèves à l'école⁸⁰². En parallèle des démarches que les jeunes avaient entreprises pour « faire du sport », une séance a été consacrée à ce sujet qui préoccupait beaucoup les enfants

⁸⁰¹ Une adaptation (en mode dérision) de la chanson « Désormais » de Charles Aznavour.

⁸⁰² Les enfants n'étaient pas tous scolarisés dans la même école.

à partir de l’outil « pas à pas » qui consiste à formuler sur un panneau toutes les étapes permettant de mener à bien l’action. Salomon⁸⁰³ (11 ans) a proposé de solliciter la direction de l’école primaire pour « *préserver une salle pour faire une réunion et donner des lettres d’information aux parents des élèves qui traitent mal les autres* ». Cette initiative nous a conduit à solliciter une maman du terrain familial pour lui demander si elle serait d’accord pour relayer auprès du directeur de l’école la demande des enfants. Malgré l’acceptation de « l’idée », elle ne se présenta pas au rendez-vous et de surcroît n’avait pas envoyé ses enfants à l’école le jour du rendez-vous. Cette expérience nous permis de mesurer la violence que peut représenter, pour les membres d’une communauté marginalisée, le fait de s’exposer individuellement dans une démarche de réparation d’un préjudice diffus, difficile à circonscrire et qui implique de s’ériger en « porte-parole » de la communauté.

Le sujet de la violence à l’école fut cependant traité par un partage d’expériences entre les enfants et la formulation de solutions à expérimenter pour éviter que les conflits ne dégénèrent. Nous avons eu la surprise de constater que ces jeunes tentaient véritablement de mettre en pratique ce qui avait été dit en groupe. Ainsi, le 30 avril 2016, alors que les enfants parlaient des insultes racistes qui leur sont adressées à l’école, Emeron (10 ans) explique qu’il ne sait pas faire autrement que répondre par les poings. Et Salomon lui répond que lui il a essayé de parler (alors qu’à la séance précédente il confirmait qu’il se défendait lui aussi par les coups) et que « *ça a marché* ». Ce sujet est à nouveau abordé le 25 mai 2016 et cette fois-ci c’est Emeron qui indique avoir entrepris une démarche envers les autres élèves pour leur demander « *s’ils voulaient jouer avec lui et devenir ses copains* », précisant qu’il n’a plus besoin de se battre « *maintenant qu’il a ses copains* ». Sa plus jeune sœur abonde en ce sens indiquant qu’ils « *ne se font plus chicaner* » et qu’ils n’ont plus besoin « *de se battre avec les autres* ». Ces échanges dans le cadre de la recherche-action ont permis aux enfants d’expérimenter (y compris par le défi que peut représenter le fait de s’engager à « essayer » quelque-chose) des manières d’agir pour faire « bouger les lignes » dans leur quotidien.

À Marseillan, cette question du racisme a été clairement positionnée sur la carte communautaire à l’endroit des supermarchés où, sur chacun des terrains investis⁸⁰⁴, les jeunes ont indiqué être systématiquement « *suivis par les vigiles* ». Lors de la séance suivante où il fallait décider de l’action à entreprendre par rapport à ce problème, Mélanie demande aux jeunes de se positionner (avec l’outil « oui, non peut-être ») pour décider ou non d’agir par rapport à ce problème, Chanel répond « *comme si que on va dire non, alors que les Gadjé y nous suivent partout comme des chiens...* ». Sauf qu’en définitive le collectif a refusé d’agir pour résoudre ce problème, porté notamment par les arguments de Kelvin âgé de 17 ans :

⁸⁰³ Le prénom a été modifié.

⁸⁰⁴ Cette problématique, qui avait été identifiée par nos collègues britanniques en amont de la mise en œuvre du projet PEER, a été pointée par les jeunes aussi bien à Béziers, qu’à Pignan et à Marseillan. Sur la photo n° 82 (voir supra) représentant une carte communautaire réalisée sur l’aire d’accueil de Béziers, la référence négative aux vigiles des supermarchés apparaît trois fois.

« G : Alors pour qui c'est important de changer ça, le fait d'être suivis dans les magasins ?

K : Moi ça m'dérange pas moi.

(...)

G : Ca vous dérange pas ?

K : Non.

G : Hé ben pourquoi ?

K : Pourquoi ?

G : Mais t'es suivi ou t'es pas suivi ?

K : J'suis suivi moi dans l'Carrefour Market sauf que...

G : Et alors ?

K : Et... sauf que j'vole rien alors à la force y vont p't-êt' arrêter d'me suivre.

G : D'accord. Donc toi ta manière d'agir c'est de dire « allez-y t'façon j'ai rien à me r'procher ».

K : Voilà.

H : Moi avec c'est pareil.

G : Toi c'est pareil. Donc quelque-part là vous changez l'image... vous contribuez à changer un peu l'image des gens du voyage...

K : Un peu quoi.

(...)

C : Comment ils savent les gadjo qu'on est des voyageurs ?

H : A cause de not' gueule !

C : Non c'est vrai !

M à S : Est-ce que toi ça t'arrive ?

S : Ouai ça m'est d'jà arrivé moi.

G : Chanel, pourquoi c'est une action importante pour toi ?

C : C'est un p'tit peu énervant, ça me met en colère.

M : Pourquoi vous vous êtes pas mis dans le oui ou dans le non ?

L : Si y veulent pas faire des progrès nous non plus on n'en fait pas.

K : Si y veulent pas faire d'efforts on n'en f'ra pas non plus.

Y (*amusé*) : Après l'effort y'a le réconfort !

G : D'accord, donc le premier geste doit venir du bon comportement des... pour vous le mauvais comportement il vient des vigiles en fait.

S : Ouai.

L : Ah bah oui.

K : Beh... parfois oui. Parce que juste on parle un peu fort dans l'magasin, ils sont à tes fesses en train d'te coller comme si on avait du miel au cul mon frè... c'est vrai... (*réaction amusée des autres*).

S : Ah c'est vrai !

Y : Miel Pops ! Bzz... Bzz

G : Donc en fait, pour vous ça en vaut pas la peine quoi. C'est un peu ça qu'y faut...

Y : Bah oui.

G : Ca vaut pas trop la peine d'aller vers eux. C'est ça ?

H : Si y veulent pas faire d'efforts on n'en f'ra pas non plus.

K : Après pour l'regard des gens heu... l'vigile il est derrière toi et pis tout l'monde te r'garde genre... « c'est quoi ça ? C'est des roumains » encore tu vois ! Donc on pourra pas changer notre image c'est sûr. C'est sûr. »⁸⁰⁵

Ce sont surtout les garçons qui ont orienté ce choix, principalement pour des raisons qui ont trait à l'honneur et la dignité, mais aussi au sentiment d'impuissance. Anticipant le fait que l'action serait impossible à accomplir dans le sens d'une « démobilisation des adversaires » (Snow D. et Benford R., 2012 : 224) sur lesquels ils n'avaient pas de prise, ils mettaient en œuvre ce que David Snow appelle un « cadrage de pronostic » (Snow D. et al., 2000 : 158). Ils ont donc choisi d'agir sur la matérialité de leurs conditions de vie en tentant d'obtenir une voie d'accès sécurisée pour se rendre en centre-ville. Il nous semble intéressant de relever ce fait observé sur les trois sites et qui consiste pour les jeunes à s'accorder pour agir sur des aspects concrets jugés « atteignables », reléguant les actions relevant du relationnel et du conflictuel au second plan, en ce qu'elles sont perçues comme « incontrôlables ».

⁸⁰⁵ Echange enregistré de l'atelier « oui, on, peut-être », 3^{ème} séance du projet PEER à Marseillan, novembre 2015. Les initiales K, H, Y, L sont de jeunes garçons âgés de 13 à 17 ans. Les initiales C et S sont de jeunes filles âgées de 12 à 13 ans. Les initiales G et M sont celles des adultes encadrantes Gaëlla et Mélanie.

Ces outils, mis en relation avec des aspects concrets de la vie quotidienne des jeunes, permettent d'une part de fournir aux jeunes des occasions de formuler un discours critique sur les violences qu'ils subissent ; et d'autre part de donner aux chercheurs des éléments de réponses sur ce qui est souvent appréhendé en termes de « blocages » par les animateurs. Il devient possible, pour tous, de se représenter plus concrètement la violence que peut constituer pour les populations marginalisées l'injonction à « agir contre les discriminations » sans cesse rebattue au sein des institutions.

Le cadrage réalisé par le travail du sens lors des séances de vote pour décider de l'action à entreprendre constitue un moyen déterminant d'entrer dans l'action par une conscientisation des logiques scalaires dans lesquelles les voyageurs sont pris. Le vigile qui suit les voyageurs dans les magasins semble s'apparenter à une métaphore de la situation inextricable dans laquelle se trouvent les voyageurs dès lors qu'ils sont identifiés comme tels. C'est comme si la centralité leur était interdite, comme si leur trajectoire se heurtait à des formes de déviations systématiques dès lors qu'elle afflue vers les zones d'avitaillement, la ville concédant uniquement à leur présence derrière les stands des marchés et des foires, en tant que pourvoyeurs de marchandises et de divertissements et non pas consommateurs. Même dans l'approvisionnement des denrées courantes, ce type de pression incite les voyageurs à grouper les achats ou concentrer leur présence dans les supermarchés pour troubler, dévier ou subvertir les effets de surveillance.

Il semble qu'il y ait quelque-chose de l'ordre de la surenchère qui se joue lors de la fréquentation des magasins, particulièrement lorsqu'il s'agit d'« *acheter le manger* » qui constitue une activité centrale⁸⁰⁶. Ainsi, les jeunes connaissent toutes ces logiques qu'ils retrouvent partout où ils vont et savent qu'ils ne pourront « *pas changer leur image, c'est sûr* ». Ils procèdent alors à un ajustement l'action, resserrée à l'échelle de la sphère politique de l'aire où ils se sentent non seulement autorisés mais légitimés à agir.

Ils formulent le souhait de créer une piste cyclable entre l'aire et le premier rond point d'entrée de ville, comme une forme de « raccordement » de l'aire à l'espace urbain de la collectivité. Ce projet a fait l'objet d'un court vidéoclip en vue d'expliquer les problèmes rencontrés par ces jeunes de Marseillan aux jeunes des autres pays participant au projet, dont voici deux captures d'écran :

⁸⁰⁶ Yoanna Rubio, dans sa thèse, indique que « les Gitans « mangent » littéralement et véritablement leur argent. En effet, les dépenses alimentaires constituent les trois quarts de leur budget » (Rubio Y., 2015 : 113).



Illustrations n°83 et n°84 : Captures d'écran du vidéoclip de présentation du projet des jeunes de l'aire de Marseillan, Lérès, 2016.

En travaillant sur les conditions mêmes de l'action et de sa visibilité, les jeunes parviennent à s'armer d'outils critiques pour enclencher un processus d'émancipation, à la hauteur des enjeux que la transformation du réel comporte pour eux.

II.4. LA MEDIATION PAR LA CREATIVITE

A Pignan, où aucun projet n'a pu réellement être concrétisé en dehors des discussions sur les conflits à l'école, le projet a été perçu par les enfants de manière très positive du fait d'avoir participé ; relatant par exemple qu'ils avaient aimé voter, écrire au tableau (sans se sentir jugés sur l'orthographe et la syntaxe). Le fait d'être parvenu à « surmonter des peurs » semble avoir joué un rôle important sur l'ensemble des terrains où le projet a été mis en œuvre. Les jeunes ont par exemple aimé raconter leurs « expressions »⁸⁰⁷ lorsqu'ils sont allés faire un cour d'essai de danse ou de boxe. Bien qu'il n'y ait pas eu de possibilité pour ces jeunes de s'inscrire dans une activité sportive durable (par manque de moyens), ils ont exprimé une forte satisfaction. Ce qu'ils retiennent, c'est principalement le fait qu'ils se soient sentis écoutés et respectés dans leurs choix. Ce qui a motivé l'implication de ces jeunes c'est bien le fait que ces ateliers représentaient un espace-temps qui n'appartenait qu'à eux leur permettant de se sentir valorisés individuellement et collectivement. Sur l'ensemble des terrains, ce qui a le plus compté pour les jeunes c'est le fait de participer à une dynamique collective (identifier des problèmes et essayer de les résoudre ensemble notamment en surmontant les appréhensions) plus que la concrétisation d'un projet.

L'un des freins auxquels se sont heurtés les jeunes du terrain familial de Pignan – par rapport à la concrétisation de leur projet – est cependant le fait de ne pas avoir été considérés en tant qu'acteurs autonomes. En effet, la réponse qui a été faite par la municipalité à leur souhait d'obtenir des aides (auxquelles ils avaient droit en tant qu'usagers bénéficiaires des minimas sociaux) pour faire des activités sportives a été motivée par une référence à l'attitude des parents « *qui ne veulent pas que les enfants y aillent ou qui ne voudraient rien payer. Aujourd'hui vu l'endettement de chaque famille des terrains familiaux,*

⁸⁰⁷ C'est le mot qu'ils utilisent pour désigner les « impressions » et émotions ressenties.

aucune aide n'est envisageable »⁸⁰⁸. D'une certaine manière ces jeunes pâtissent des formes de mobilisation et de contestation déployées par leurs parents vis-à-vis de la collectivité. On atteint là une des limites de la méthodologie de PEER puisqu'on peut bien évidemment supposer que la préparation de cette recherche-action avec le CCAS de la commune de Pignan aurait pu constituer un moyen (mais pas une garantie) d'éviter ce type de travers. Cependant c'est aussi la force de ce projet que de partir de la situation « réelle » des jeunes pour permettre à l'ensemble des acteurs mobilisés de mesurer les blocages sur lesquels travailler concrètement. D'une certaine manière, la méthodologie de PEER s'apparente à une forme d'observation participante qui invite l'ensemble des participants à s'intéresser au ressenti des acteurs et à leur subjectivité.

Les thématiques choisies par les jeunes évoquent les problèmes de l'isolement de leurs espaces de vie, qui contribuent à les rendre « invisibles ». À Marseillan, comme à Béziers, les jeunes se sont mobilisés à partir d'un vide politique qui est celui de la connexion humaine et sociale des espaces où ils vivent aux espaces communs. Il s'agit de « donner du sens » à ces espaces et cela ne peut procéder que par une forme de repolitisation qui permet à ces jeunes de s'émanciper des normes et injonctions formulées dans l'espace public à propos de la « fonctionnalité » de ces espaces. Il est en effet important de créer des espaces où la vie des résidents des aires d'accueil peut être médiatisée pour figurer dans l'espace commun de la cité où ils séjournent et où parfois ils vivent, tout simplement. Ces jeunes s'inscrivent donc dans un processus de repolitisation de leurs vies qui sont sans cesse abordées par le prisme de logiques de socialisation politique qui les assignent à des espaces et des rôles bien définis. Ainsi, même s'ils ont été bien reçus par l'ensemble des jeunes participant au conseil municipal des jeunes⁸⁰⁹, l'animateur distribuant la parole s'étonne d'apprendre que les jeunes voyageurs soient scolarisés. La réponse des jeunes indiquant que seul l'un d'entre eux ne fréquente pas le collège parce qu'il n'en a « pas besoin » (puisqu'il exerce une activité de mannequinat qui fait de lui un jeune actif malgré ses 14 ans) répond essentiellement à ce besoin de médiation et de médiatisation de leur présence sur le territoire.

L'ensemble des thématiques choisies par les jeunes voyageurs sont éminemment politiques en ce qu'elles visent à agir sur des processus d'invisibilisation de leur présence qui sont à l'œuvre au quotidien, sans pour autant les exposer outre mesure. Cette question de la visibilité faisait en effet partie intégrante du processus de la participation des jeunes et a été abordée de différentes manières par les jeunes. La crainte d'être jugé ou d'avoir un comportement inapproprié a été explicitement formulée, notamment par Stency, qui qualifiait initialement de « culot » le fait même d'envisager d'écrire au maire. En définitive, le fait d'agir de manière concertée au sein d'un collectif de pairs a été décisif dans l'enrôlement des jeunes au sein du projet de

⁸⁰⁸ Mail adressé à Mélanie Crépin, animatrice du projet PEER, par la chargée de développement social local du CCAS de Pignan, le 3 février 2016.

⁸⁰⁹ Les jeunes voyageurs figurant parmi les rares jeunes de la commune à faire une proposition concrète d'action aux membres du Conseil municipal des jeunes de Marseillan.

transformation de leur espace de vie. Le collectif agit, en effet, comme un écran entre le politique et le vécu. C'est par l'intermédiaire du collectif que ces jeunes sont parvenus à construire leur légitimité à agir, indépendamment des freins, résistances ou blocages exprimés au sein de la communauté voyageuse, notamment par leurs aînés.

Enfin, ces jeunes sont parvenus à amorcer cette sortie du lieu assigné, qui fait l'objet d'un véritable enjeu sur les aires d'accueil et particulièrement sur le terrain familial de Pignan selon les gestionnaires Naïs et Juliette qui y travaillent au quotidien. Cette émergence s'opère non seulement par des actions de connexions de l'aire avec le reste du village (activités sportives, transport public, aménagement d'une piste cyclable) mais également par une transformation des habitudes de fonctionnement sur l'aire (relationnelles, spatiales...). Par exemple, Juliette qui est investie sur le terrain familial de Pignan nous a relaté avoir organisé des « olympiades » entre jeunes voyageurs provenant de différentes aires d'accueil du département sur le terrain de Pignan. Là encore, ce sont des enjeux de visibilité (corrélés à la problématique de la dignité) et d'émergence qui ont été les moteurs de l'action. Les enfants de Pignan ont en effet été très impliqués pour nettoyer la place, mais de plus les parents ont exprimés des craintes par rapport à cette rencontre sportive précisément par rapport au problème de mise en exergue de leur précarité qui constituait une honte vis-à-vis des autres voyageurs « qui voyagent ».

Enfin, la réussite du projet de la piste cyclable reliant l'aire d'accueil au premier rond-point de la commune de Marseillan est due au fait que cette action ait pu s'inscrire dans le projet plus global de l'agenda 21 de la commune. Une demande de type communautaire ou « spécifique » aux gens du voyage n'aurait vraisemblablement pas pu être rendue « audible » auprès des pouvoirs publics locaux. Le dispositif « agenda 21 » opère comme une interface de médiation qui permet de traduire la demande des jeunes dans un langage « commun » et de positionner l'action de réalisation d'une piste cyclable dans un projet écologique qui ne porte pas sa focale sur la dimension de réparation d'un préjudice.

Conclusion du chapitre 5

Les processus de subjectivation que nous avons pu analyser à partir de positionnements distincts sur notre terrain d'enquête révèlent qu'ils dérivent de la violence la plus ordinaire et la plus endurée par les voyageurs qui est celle du racisme et du rejet. Mais ils procèdent de deux logiques distinctes d'attention à la parole voyageuse. Avec Violette, c'est sa propre parole qui médiatise l'existence d'un collectif de résidents enrôlés par la fébrilité de sa *parrésia* qui devient une « force » (Tassin E., 2014 : 162) par laquelle les pouvoirs publics ont perdu le contrôle de la discipline sur les terrains familiaux. Tandis que la méthodologie de la recherche action menée par le Lérès avec les jeunes voyageurs a pris appui sur l'expérience de vie partagée sur les aires pour faire émerger par un dispositif structuré de prises de paroles un diagnostic partagé et une action collective. Les deux démarches partent de postulats diamétralement opposés quant au statut accordé à la parole voyageuse. Eruptive et dangereuse par son pouvoir contaminateur au point d'être jugée inaudible d'un côté, elle est au contraire stimulée (par les membres du Lérès) et entendue (par les élus locaux) en ce qu'elle est captée par un dispositif de médiation qui permet d'y donner du sens. Il y a donc un canal de diffusion de la parole voyageuse, dans ce second cas de figure, qui passe par une intrication des discours des jeunes avec la dialectique de la recherche action et les dynamiques locales de l'action socio-éducative et de l'écologie. Si l'on y regarde bien, Violette remplit objectivement ces trois points dès lors qu'elle fait un travail de collectage et de réflexivité ethnographique, qu'elle s'implique auprès de l'ensemble des résidents de l'aire, des habitants voyageurs résidant sur des terrains agricoles dans la plaine sans eau ni électricité et qu'elle affronte les élus dans des cadres formels et informels pour parvenir à des accords. Mais, étant elle-même sa propre « médiatrice », elle ne fait pas transiter son discours par des canaux institués de diffusion. Bien qu'elle provienne d'un seul être engagé dans une action explicite, sa parole est jugée inaudible de part cette absence de médiation qui la rend suspecte et crainte par les gouvernants (élus, travailleurs sociaux...).

Si les habitants des terrains familiaux cautionnent l'action entreprise par Violette, elle est seule à risquer « sa peau », seule avec sa bipolarité qui, en libérant la parole et l'engagement dans l'action, produit une exacerbation des injustices par la *parrésia* en tant qu'« éthique du dire-vrai, dans son acte risqué et libre » (Foucault M., 2008 : 64) qui positionne la parole et l'acte comme « partenaires » de soi dans l'énonciation de *sa propre* vérité. Ainsi, Violette a été capable de se mobiliser aussi bien *pour* une prise en compte du collectif des « voyageurs sédentaires de la plaine » (par les manifestations pour éviter la fermeture de l'aire de Bionne⁸¹⁰ puis par la mobilisation collective « à la permanence de monsieur l'maire, à Pignan »⁸¹¹) que *contre* la manière dont les terrains familiaux une fois construits ont pu être gérés, se fiant toujours à la dignité

⁸¹⁰ Cf. webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Copie_de_BionneFlash2

⁸¹¹ Cf. webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Copie_de_Bionne_Camion_Marie

du vécu, et non aux conventions corrélées à des rapports de réciprocité ou à un statut d'ayant droit. Kounich, un habitant des terrains familiaux, qui est aussi un cousin de Violette exprime à sa manière sa reconnaissance au « travail » réalisé par Violette :

« K : Violette bon elle a eu ces problèmes de... comme ça. Mais le fait qu'elle a eu ces problèmes là ça a fait quand même bouger quelque-chose pour elle aussi. Parce que on dirait qu'on vit dans un monde à l'envers aujourd'hui. C'est vrai c'que j'vous dis ! Moi pendant des années, j'disais à ma femme, pendant des années on a été polis, c'est pas qu'on n'est pas polis. Mais on a été polis, on a été gentils on a tout fait c'qu'y fallait pendant toutes ces années. Aujourd'hui quand on veut quelque-chose on l'a pas. Et ceux qui sont aujourd'hui, qui ont fait des conneries, j'connais moi ! Ceux qui ont fait des conneries, qui en ont fait... qui z'en faisons encore, ces gens là y sont bien vus. On leur donne tout. C'est j'dis c'est un monde à l'envers quoi ! Donc... voilà, sans critiquer Violette. Elle a p't-être eu ces problèmes là de... mais voilà, c'est p't-êt' ces problèmes là que... p't-êt' ça a fait avancer les choses aussi hein ! Ouai, parce que le fait qu'y a eu ça, les gens l'ont porté sur la main... et puis même y savaient que... Des fois y faut être agressif et un p'tit peu, pas être méchant, faire voir que et dire on a des droits aussi comme tout l'monde ! Bah c'est c'qu'elle a fait. Elle a fait valloir ça quand même. Pour elle, maintenant on n'entend plus parler de Violette, on n'entend plus parler de c'qu'elle a eu mais ça a fait avancer ces choses, aussi bien pour elle que pour nous. Parce qu'elle a pris pas mal de gens, elle a été voir quand même pas mal de gens pour discuter. Donc elle a été vaillante à ce sujet là quand même. Puis ça a fait du bien aussi pour nous hein.

G : Ouai, ça a fait du bien ?

K : Ouai. Ouai. Parce que... c'que nous on pouvait pas faire, elle l'a fait d'jà elle. Voyez ? C'que nous on pouvait pas dire, elle elle l'a dit. Donc heu... c'est pour ça qu'j'vous dis des fois c'est pas avec notre gentillesse...

G : Pourquoi vous pouviez pas l'dire ?

K : Parce que nous... le fait que ces gens là... 'fin j'dis pas « ces gens là », mais le fait qu'ils venaient, et que... par des mots ils nous endormaient quoi. Heu... Vous comprenez j'vous dis ? « On va faire ci, on va faire là, et patati, et patata ». Mais nous on croyait qu'c'était vrai. Donc ça a duré pas mal de temps. Et Violette elle elle a compris certaines choses que fallait p't-êt' pas rester comme ça. Le fait que ça ait été comme ça, ben aujourd'hui on n'entend parler de elle et ça a fait valloir quand même beaucoup d'choses. Aussi bien que pour elle mais que pour nous hein. Parce qu'elle est connue après Violette hein. C'est une dame qu'est vraiment connue. Pis j'l'aime bien parce que elle est franque. Ouai. C'est vrai.

G : Vous avez grandi un peu ensemble ?

K : Ouai ouai biensûr, on a passé la même misère ensemble. »⁸¹²

Violette sort de l'espace dévolu aux voyageurs sédentarisés, celui-là même qu'elle a réclamé et revendiqué comme un dû. Elle bouscule les cadres établis « pour elle et les siens ». Elle refuse de se laisser enfermer tout en revendiquant son attachement à la fois au territoire de Pignan et à l'identité de « voyageuse sédentaire ». L'attachement qu'elle exprime se prolonge jusqu'aux habitants « restés dans la plaine », établissant comme

⁸¹² Entretien du 9 septembre 2016.

une médiation politique de la cause voyageuse à travers le destin auquel elle est exposée y compris par la maladie. Selon Etienne Tassin, nous avons affaire à une figure de subjectivation politique arendtienne bien plus que rancienne : « « politique » veut dire qu’existent des conditions auxquelles un être est exposé malgré lui (même si c’est de son plein gré qu’il s’y expose) en raison desquelles il entre dans un processus qui le fait advenir pour autre que *ce qu’il est* (*what he is*) mais dans lequel il peut néanmoins se reconnaître comme pris dans un mouvement qui a singulièrement à voir avec *qui il est* (*who he is*). Il s’ensuit deux paradoxes. Premièrement une subjectivation politique se produit sous l’effet de circonstances et de modalités extérieures à ce qu’on nomme ordinairement un sujet. Elle est extrinsèque, ce pourquoi elle produit un paradoxal « non sujet » en extranéité, c’est-à-dire en quelque-sortie étranger à lui même ou toujours en situation d’étrangeté vis-à-vis de lui-même. (...) La subjectivation politique produit des « sujets » qui ne sont pas des choses ou des causes, qui ne sont pas des consciences ou des « moi », qui ne sont pas des vassaux. Elle produit des êtres anidentiques et non assignables, sans appartenances ni allégeances. Des non-sujets. Et donc, aussi, non souverains et non assujettis. Le double paradoxe de la subjectivation politique entendue en ce sens est donc qu’elle produit des êtres anormaux et anormaux, hors la loi parce qu’a-légataires et non parce qu’illégaux, des êtres aussi inaptes à la souveraineté qu’à l’assujettissement. (...) Des êtres dits anidentiques et inassignables sont donc irréductibles à leurs appartenances et à leurs allégeances quelles que soient les relations plus ou moins fortes qu’ils entretiennent avec elles. C’est en ce sens qu’on peut les dire a-légataires : nullement héritiers désignés et soumis aux obligations afférentes à un testament, d’une loi ou d’une institution, d’un ordre social ou d’un régime politique. Dans cette subjectivation politique, ils peuvent en effet investir la loi de la manière qu’ils jugent opportune, en y désobéissant par exemple, ou en la retournant contre ceux qui veulent la leur imposer. » (Tassin E., 2014 : 159-161).

À l’inverse, la subjectivation rancérienne s’intéresse à la formation d’un « sujet pluriel, collectif, sujet politique non identitaire et donc non réductible à la réclamation d’une communauté de sujets socialement pré-identifiés, par les catégories de classe, de race, de sexe, ou les catégorisations socio-professionnelles » (Tassin E., 2014 : 163). L’enjeu pour les jeunes des aires d’accueil est de permettre une réhabilitation de l’humain au cœur de ces espaces conçus pour la halte des véhicules. Ils en viennent même à reproduire des modalités d’actions propres aux gestionnaires, renversant les logiques de gouvernance à l’œuvre, en participant à des réunions à la mairie, passant des appels téléphoniques, envoyant des courriers administratifs et se souciant du devenir de l’aire, en tant qu’espace de vie voyageur, à partir de leur propre expérience en son sein. « La subjectivation au sens de Rancière n’est pas une individualisation politique des êtres qu’elle engage. Elle est un procès de mise en relations, de production de rapports politiques entre des forces désidentifiées de leurs attaches individuelles. Ce qui arrive personnellement aux individus, qui a certes toute son importance, n’est pas ce qui décide du contenu ni de la forme de la subjectivation. » (Ibid.)

Les deux formes de subjectivation politique partent d'un « écart à soi même » (ibid : 167), qui les unit. L'une procède cependant du débordement appréhendé comme un « précédent », contre lequel la collectivité brandit toute forme de défenses. Tandis que l'autre relève du pontage par la réalisation d'un chemin entre le rond-point et l'aire. Canalisée, cette subjectivation est rendue acceptable. Un modeste chemin, à partir de coquillages concassés a été aménagé sur la bordure d'une vigne longeant la route. Nous sommes encore loin de la « piste cyclable », mais ce dispositif qui prend la forme d'un arrangement bricolé fait office d'un « précédent » qui engage la collectivité et les voyageurs à maintenir le lien entre l'aire et le centre-urbain, entre les voyageurs et les sédentaires.

Conclusion de la Partie II

Cette partie à partir des « médiations sur le voyage » nous a donné un aperçu de la manière dont le milieu associé peut anticiper la présence voyageuse et lui ménager des espaces. Cependant, nous avons appris que ces espaces n'existent pas indépendamment des acteurs qui les font vivre. Cette part de l'humain est la plus complexe à aborder et à anticiper par les pouvoirs publics qui se contentent généralement de planifier le cadre géographique et technique de l'accueil. Ensuite, la part de médiation se travaille sur le terrain. Mais il est indéniable que les objets et la matérialité de la gouvernance du voyage travaillent également les relations entre gestionnaires et voyageurs en s'immiscant constamment dans leurs interactions.

Cette odologie par le « milieu » nous permet de prendre la mesure de la plasticité des aires, sans cesse retravaillées par actions de médiation. Notre recherche-action avec le Lérès a permis de montrer quelle est la position des jeunes sur ces espaces où, ne l'oublions pas, une grande partie d'entre eux vit et grandit. Sécurisés par le dispositif de la recherche action, ils ont prouvé qu'ils pouvaient agir sur l'élasticité du nœud avec la collectivité. Les deux chapitres 4 et 5 mettent en relief la question du devenir des gens du voyage. Les expressions identitaires semblent comprimées par la surmodernité des lieux qui ne laisse pas réellement d'espace pour l'expression de soi. Sur les aires tout semble être articulé autour de la négociation et de la justification. Même les relations entre les voyageurs qui ne se « choisissent » pas toujours lorsqu'ils sont sur des équipements publics sont prises dans ces logiques où l'espace de soi est en jeu.

Comment un espace de vie peut-il tenir dans de telles conditions matérielles ? Où et comment s'exprime la dimension collective et communautaire de la vie « du voyage » ? Est-ce qu'une approche culturelle peut apporter quelque-chose d'intéressant dans la compréhension des espaces de vie voyageurs ? Nous pensons que les dynamiques culturelles et identitaires donnent une tonalité, une coloration aux différentes vies que nous avons observées sur le voyage. Ces vies parfois se rencontrent, se croisent et parfois peuvent faire coalition. Mais leurs distinctions les unes vis-à-vis des autres ont aussi un sens qu'il nous semble intéressant d'analyser dans une perspective odologique, aussi faite de bifurcations.

PARTIE III

BIFURCATIONS VOYAGEUSES

Après avoir abordé la manière dont les voyageurs parviennent à négocier leur présence et leurs leur(s) mode(s) de vie en habitat mobile, sur des terrains qui leur appartiennent et sur le voyage, que ce soit en stationnement spontané ou sur des équipements d'accueil ; nous allons essayer d'esquisser quelques pistes pour comprendre les processus dynamiques (Balandier G., 1971) d'identification à l'œuvre chez les voyageurs dans un monde en évolution constante. Notre propos ici est de considérer que les espaces de vie des voyageurs prennent aussi la forme d'un « univers » codifié et signifié à partir de pratiques culturelles et sociales qui ne se réduisent pas aux processus catégoriels par lesquels ils sont différenciés et ethnicisés au sein de la société contemporaine. Cette notion d'« univers », que nous employons parfois pour caractériser ce qui s'apparente à une sorte d'« entre-soi extensible », se rapproche du mot-valise « netdom » formé par Harrison White à partir des termes « *network* » (réseau) et « *domain* » (domaine), qu'il associe aussi parfois au terme « *realm* » traduit par « royaume » (White H., 2011 : 29 et 229-230). Avant de nous intéresser à la dimension cosmopolite de l'identité voyageuse, nous nous focaliserons sur deux principaux vecteurs de traduction des réajustements identitaires à l'œuvre dans un contexte de globalisation : le numérique et le juridique qui présentent un intérêt heuristique notable en ce que ces deux axes sont paradoxalement porteurs à la fois de logiques d'ouverture et de décloisonnement des communautés voyageuses ; mais deviennent rapidement l'enjeu de stratégies de démarcations, de délimitations et le support d'expression de controverses identitaires. Comment, au-delà des espaces où ils sont rendus « visibles » en tant que voyageurs, les acteurs s'emparent-ils de cette identité voyageuse ? Comment cette identité voyageuse est-elle « mise en circulation » et fluidifiée (Bernardot M. 2016a, 2016c et 2018) dans un contexte globalisé ?

La marginalisation de la sociologie des voyageurs (par rapport à la tsiganologie) nous semble tenir au fait qu'elle se cantonne bien souvent à les appréhender uniquement à partir des espaces où ils sont *attendus* ou *perçus* en tant que voyageurs. Cet angle d'approche est trop étroit en ce qu'il délaisse bien souvent les processus dynamiques d'expression de la culture voyageuse au profit d'une vision à partir des rapports de domination. Ce constat nous semble être le fruit d'enjeux de légitimité sous-tendus par les approches

culturalistes qui ont institué la tsiganologie, mais dont il est désormais nécessaire de s’émanciper en tant que chercheurs. Les voyageurs mettent en discussion tous les héritages culturels gitans, manouches, yéniches, roms, sinté, gadjé, etc. Et lorsqu’ils réalisent cette mise en perspective par le récit, c’est généralement pour *se situer* et expliciter leur singularité dans cet univers culturel voyageur hybride qui est aussi le leur. Cette complexité est déstabilisante à bien des égards pour des chercheurs qui se trouvent sur chaque espace voyageur face à une richesse monographique telle (multi-scalaire) qu’elle dissuade l’approche multi située développée par Georges Marcus précisément pour permettre à l’anthropologie de relever le défi posé par la globalisation à l’enquête de terrain. Amené à suivre les métaphores ou les conflits qui mobilisent les acteurs, l’ethnologue doit aussi s’adonner au changement d’échelle (Abélès M., 2008 : 134) pour saisir les mutations et les enjeux socio-politiques à l’œuvre sur son terrain. Selon nous, la compréhension des dynamiques culturelles qui sous-tendent l’expression de l’appartenance au « monde du voyage » ne peut passer que par cette approche multi située qui dévoile des logiques transversales et macro-politiques reliant des acteurs aux trajectoires hétérogènes et singulières. Partant, si les voyageurs sédentarisés de Bédarieux sont pris dans une histoire locale qui a produit un certain type d’espace à mi-chemin entre le campement et la parcelle privatisée, et que ceux de Pignan s’inscrivent dans une micro-politique locale instituante qui a abouti à la création d’un terrain familial (lequel agit comme un révélateur d’autres présences voyageuses qui débordent de ce seul espace à l’échelle de la commune) ; en réalité ces deux espaces peuvent être « reliés » entre eux par des affiliations et trajectoires biographiques mêlant des destins gitans et manouches exposés à des déclinaison localisées d’un mode gouvernance par l’exclusion. Ils sont deux « places » d’un vaste espace voyageur au sein duquel circulent des pratiques culturelles (comme le fait d’aller aux Saintes chaque année, qu’on soit catholique ou non d’ailleurs), mais aussi des références culturelles (partagées dorénavant sur les réseaux sociaux) et une histoire commune détentrice d’un fort pouvoir d’identification, particulièrement à partir des titres de circulation et des espaces d’assignation. Nous pourrions réitérer ce raisonnement à partir des voyageurs tsiganes et des néo-traveller qui ont des pratiques et attributs communs mais cultivent aussi des cultures distinctes. Cet entremêlement est caractéristique des identités de réseaux dont les processus ont été étudiés par Manuel Castells et par Harrison White, selon qui « le choix de la perspective (adoptée par le chercheur) dépendra certainement de ce qui compte pour ceux qui sont pris dans le processus (observé), avec les implications et les éclairages du contexte, tant horizontal que vertical. Il faut décider. » (White H., 2011 : 38). Manuel Castells rappelle quant à lui que « les réseaux ne connaissent pas de frontières fixes. Non seulement ils sont ouverts et ont des arêtes multiples, mais leur degré d’expansion ou de contraction varie selon le niveau de compatibilité ou de concurrence qui existe entre les intérêts et les valeurs qui sont programmés au sein de chaque réseau et entre les intérêts et les valeurs programmés au sein de chacun des réseaux avec lesquels ils entrent en contact dans leur mouvement d’expansion » (Castells M., 2013 : 49).

Cette partie va précisément s'intéresser à ces « mouvements d'expansion » qui peuvent se décliner concernant les identités voyageuses sous deux formes : la scissiparité (Sélim M., 2018) et le nœud (Castells M., 2013 ; White H., 2011). Ces deux mouvements sont désignés ici comme des « bifurcations » au sens où ce terme a été conceptualisé par Harrison White et Michel Grossetti en tant que « multivalence de « *turning point* » » et non pas en tant qu'alternative entre deux options, deux directions. Andrew Abbott qui a reformulé une théorie du « *turning point* » à la suite de Hughes, Elder ou Goldthorpe considère qu'« un *turning points* est inévitablement un concept narratif car il ne peut pas être conçu sans qu'une nouvelle réalité ou une nouvelle direction ait été établie. » (Abbott A., 2009 : 207). Sa théorie « participe d'une conception d'ensemble de la structure sociale comme mémoire encodée du processus passé. (...) La mémoire, bien sûr, fournit un enregistrement symbolique du passé, qui le réinterprète et le réorganise pour en faire un fondement de l'action présente. Mais dans un premier temps, la structure sociale est elle-même mémoire du processus social. » (Ibid. : 209). Nous avons observé en effet sur notre terrain d'enquête que des processus sociaux d'encodement peuvent se lire au travers de mises à jour, réinterprétations ou réagencements des structures sociales qui ont forgé le destin des gens du voyage français (lois, religiosité...) pour être intégrées dans des trajectoires ou des devenirs procédant de bifurcations. « Considérons la bifurcation comme un processus dans lequel une séquence d'action comportant une part d'imprévisibilité produit des irréversibilités qui concernent des séquences ultérieures. » (Grossetti M., 2009 : 147).

Tout d'abord, nous nous appuyons sur les travaux de Monique Sélim pour rappeler que les voyageurs sont enrôlés dans des « processus de globalisation qui estompent les sociétés au profit de fabriques de communautés en nombre infini dans la mesure où leur création démultipliée est portée par des acteurs discriminés en quête de réparations globalisées. (...) Les sujets trouvent sur les nouveaux marchés symboliques – qui doublent les marchés économique-financiers – une foule d'identités qu'ils prennent au gré de la mobilisation de leur désir et des opportunités objectives qui se présentent. Ces identités fluides sont les supports de production des communautés *ad hoc* et les processus d'emboîtement de communautés s'engendrent par scissiparité comme autant de cases où s'intégrer. Dans cette configuration, le sujet est à lui tout seul un marché, un marchand et une marchandise et se présente comme un activiste du capitalisme global. » (Sélim M., 2018 : 222). Ce sont précisément ces processus de démultiplication des « communautés » qu'il nous semble important d'observer aujourd'hui sur notre terrain d'enquête. Mais il faut pouvoir les aborder en ayant en tête les logiques structurelles qui forment un réseau. Nous comprenons les identités voyageuses comme des entités susceptibles d'être activées (par des tiers) ou d'activer elles-mêmes des nœuds efficaces c'est-à-dire dotées de suffisamment de « sens » pour être rendus opérationnels dans un champs (juridique, religieux, économique, politique...). Ce sont les « programmes installés dans le réseau » (Castells M., 2013 : 50) et les interconnexions entre les nœuds, orientées notamment par ces « programmes », qui font la fiabilité d'un réseau nous dit Manuel Castells. « Plus les nœuds absorbent d'informations pertinentes et plus

ils les traitent efficacement, plus leur importance augmente au sein d'un réseau. L'importance d'un nœud ne dépend pas de ses caractéristiques propres, mais de sa capacité à aider le réseau à réaliser efficacement ses objectifs, ceux-ci étant définis par les valeurs et par les intérêts programmés dans le réseau. La performance d'un réseau dépend cependant de chacun de ses nœuds, même si pour assurer leur bon fonctionnement les réseaux tolèrent un certain degré de redondance entre leurs nœuds. Lorsque les nœuds ne sont plus nécessaires à la réalisation des objectifs du réseau, les réseaux *ont tendance* à se reconfigurer, supprimant certains nœuds et en ajoutant de nouveaux. Les nœuds ne sont que des éléments des réseaux, et c'est à cela que se limitent leur existence et leur fonction. Le réseau est une entité, pas le nœud. » (Castells M., 2013 : 50). Ainsi, les carnets de circulation des voyageurs au même titre que les connexions religieuses constituent des nœuds plus ou moins actifs, plus ou moins solides et légitimes pour décliner des appartenances identitaires au « monde du voyage ». Nous apprendrons dans cette partie que ce ne sont pas seulement les espaces qui sont « mobiles » et incertains dans l'univers voyageurs mais les identités aussi « sont » voyageuses en ce qu'elles s'élaborent à partir de nœuds. Beaucoup d'entre eux tendent à une certaine stabilité dans le sens où ils sont largement « encodés » comme structurant au niveau social, mais certains sont remis en cause, questionnés ou fantasmés.

Cette partie comprend donc deux chapitres consacrés à l'analyse de trois « mouvements d'expansion » ayant émergé à partir de l'identité voyageuse. Tout d'abord la communauté formée par les voyageurs « connectés » sur les réseaux sociaux qui permet notamment de saisir le registre émotionnel des voyageurs. Cette ethnographie méritera – plus tard – d'être prolongée par une focale sur l'émergence de nouvelles pratiques d'écriture⁸¹³, décomplexées des rigidités et normes de l'écriture académique et scolaire (notamment l'analyse de « Chroniques » rédigées à partir de scénario fictifs inspirés du vécu des femmes voyageuses et romancés). Ensuite il sera question d'une communauté créée à partir d'une mise en circulation dans un « imaginaire globalisé » de l'identité voyageuse par le prisme de la figure de Sainte Sara, réincorporé dans le panthéon umbanda au Brésil. Ces deux communautés sont aujourd'hui indissociables des pratiques du numérique. Enfin nous esquisserons quelques pistes pour l'analyse de l'émergence de « communautés voyageuses » à partir de prises de conscience d'une forme de reconnaissance du mode de vie voyageur. Les travaux de Colin Clark (Clark C., 1997), de Marcelo Frediani (Frediani M., 2009 et 2017) inscrits dans la lignée de ceux de Judith Okely pour le contexte anglais ; puis aussi ceux de Béatrice Mésini sur les résistances alternatives (Mésini B., 2011 ; Bonnafoux F. et Mésini B., 2016), de Maud Reitz sur les habitants en camion (Reitz M., 2016) et d'Arnaud Le Marchand sur les travailleurs mobiles (Le Marchand A., 2007 et 2011) permettent d'observer des coalitions et mutualisations à l'œuvre « entre » voyageurs institués par des logiques d'ethnicisation et ceux ayant émergé à partir de logiques de résistances et/ou d'adaptation aux fluctuations de l'économie capitaliste.

⁸¹³ Dans la continuité des travaux de Jean-Luc Poueyto sur ce sujet des écritures manouches (Poueyto J.L., 2011).

En effet, l'un des points que nous allons discuter dans cette partie est celui concernant le nœud d'opportunité (et de conscientisation) qu'a pu constituer pour les voyageurs la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, aujourd'hui abrogée. Nous parlons donc ici d'une logique d'expansion de l'espace politique voyageur constitué dans un mouvement social de remise en cause du nœud formé par le statut administratif des gens du voyage en France. Malgré le fait que cette loi représentait un outil de contrôle social des nomades pour l'Etat, elle a pu être appréhendée par ces voyageurs à partir de l'aubaine que constituait la possibilité d'avoir accès aux aires d'accueil (et donc de déjouer les stratégies de sélection des populations mises en œuvre par les collectivités et les gestionnaires⁸¹⁴) et d'être reconnus en tant que voyageurs. L'idée de cette captation d'un instrument de catégorisation par les Voyageurs jouait à partir d'une recherche de contrôle de l'identité voyageuse *versus* Voyageurs. « Les identités surgissent d'efforts de contrôle dans un contexte de turbulences. (...) Avant tout, le contrôle consiste à trouver des appuis parmi d'autres identités, c'est-à-dire une position qui implique une attitude orientant elle-même les relations avec les autres identités. » (White H., 2011 : 43) L'association Halem est ainsi venue ensuite renforcer ce nœud en s'appuyant non plus uniquement sur la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 mais bien plus précisément sur la brèche ouverte par la circulaire de 2003 sur les terrains familiaux⁸¹⁵ ouvrant un droit dérogatoire pour les gens du voyage « dont l'habitat permanent est constitué de résidences mobiles ». Bien plus que la question de l'accueil, c'est dès lors la dimension de la prise en compte de la spécificité du mode de vie « communautaire » en habitat mobile (jusqu'à six caravanes) qui a retenu l'attention des militants de Halem ; y décelant une opportunité de développer une nouvelle conception urbanistique qu'ils ont formulé à partir de l'intitulé « terrain de vie » dans leurs documents et manifestes associatifs, incluant la réversibilité de l'habitat comme axe majeur de leurs revendications.

Cette partie s'intéresse donc aux initiatives qui ébauchent de nouvelles « lignes de fuite » (Deleuze G. et Guattari F., 1980 : 241-245) dans les processus d'identification que nous appelons « bifurcations » (White H., 2011) en ce qu'elles travaillent à partir du présent (incluant l'imaginaire venant le nourrir) et délaissent les dualismes voyageur / sédentaire, Tsiganes / Gadjé au profit de nouvelles voies. Nous n'excluons donc pas de notre analyse les acteurs qui tissent de nouvelles trajectoires, de nouvelles formes de vie, de nouveaux styles, à partir de cet univers voyageur sans s'y sentir totalement apparenté ou affilié.

⁸¹⁴ Cf. Chapitre 2.

⁸¹⁵ Circulaire UHC/IUH1/26 n° 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

CHAPITRE 6 : DU STYLE VOYAGEUR

Avec Marielle Macé (Macé M., 2016), nous revendiquons la possibilité de porter attention aux formes de vie et à se défaire du « monopole » des logiques distinctives qui, une fois qu'elles sont énoncées, délaissent les intrications du signifié et demeurent vides de sens. Mis en balance avec les notions de *modalité* (à la manière de Marcel Mauss et ses « techniques du corps »), de *distinction* (décortiqué notamment à partir du concept bourdieusien de l'*habitus*) et d'*individuation* (portant davantage à observer le « travail continu d'altération » (Macé M., 2016 : 224) par lequel Foucault pense l'émergence du « possible »), le style est revendiqué comme une « position franchement critique » (ibid. : 122) par Marielle Macé qui refuse de céder au « baclage de la question même des formes de vie et des enjeux de leur qualification » (ibid.). Ce qui nous semble pertinent dans cette notion de style, c'est la manière dont il peut circuler au-dedans et au-dehors des communautés, marquer une époque, donner des repères sans passer par des assignations réductrices. Pour Harrison White, le style est « un concept invariant d'échelle » (White H., 2011 : 165). « Un style transcende et mélange des populations de réseaux et des disciplines à travers des profils de commutations particuliers. Bien qu'il soit à la fois un contexte qui s'autoproduit et une identité qui se contient elle-même, un style peut être modifié à travers des processus sociaux stochastiques. (...) Alors que les identités sont comme des notes de musique qui s'entrechoquent pour constituer une mélodie, et que les disciplines encastrent ces identités dans le contexte plus large d'un genre musical, les styles sont le rythme de la vie sociale. Métaphoriquement, les identités contextualisées dans les disciplines constituent la mélodie à laquelle les styles adjoignent la temporalité. (...) On le voit, le concept de style recouvre un vaste ensemble d'échelles et de niveaux : il peut caractériser un acteur aussi bien que des contextes sociaux dans leur ensemble. De ce fait, un style est invariant d'échelle (Abbott, 2001). À l'instar de ces poupées russes qui sont de forme identique mais qui diffèrent de taille, les styles offrent une structure imbriquée. Ainsi, une personne, dans le sens courant du terme (...), est un style. Une conversation étoffée, que l'on retrouve par exemple dans un salon parisien ou un groupe de recherche, peut s'établir en tant que style. » (White H., 2011 : 166).

Nous pensons judicieux d'articuler le style à la *négociation* évoquée par Homi Bhabha, que nous citons en introduction (Bhabha H.K., 2007 : 65 et suiv.), et qui englobe non seulement « ce qui est dit » mais également « l'acte d'énonciation » de soi, qui est nécessairement politique. Cependant, dans son introduction à la deuxième édition de son ouvrage *Trouble dans le genre*, Judith Butler demeure circonspecte : « Je pense que la question du style nous mène sur un terrain difficile, que ce n'est pas un choix purement individuel ou qu'il suffirait de vouloir pour pouvoir le contrôler à notre guise » (Butler J., 2005 : 41). Comme le souligne Arjun Appadurai, dans un contexte de globalisation les différences « ne sont plus taxinomiques, mais elles sont

interactives et réfringentes. (...) La culture passe donc d'une sorte de substance locale et inerte à une forme assez volatile de différence » (Appadurai A., 2005 : 107). Le style, tel que nous le concevons, à la fois « incontrôlable » et « circulant » par des formes de vie communes entre différentes cultures et différentes classes ou catégories sociales permet de penser les « branchements » (Amselle J.L., 2001) qui nous ramènent à l'échelle des « réseaux » et « territoires circulatoires » (Tarrus A., 2014 et 2017) mais également aux « commutations » créatives d'identités (White H., 2011) puisqu'Amselle revendique la métaphore électrique et informatique de son concept. Le style voyageur circule par les branchements. En certains lieux ou milieux, le « style voyageur » est clairement apparenté à une forme magnétique d'identification. Nous pensons notamment à certains jeunes sédentaires qui, dans mon village, se mettent à adopter non seulement l'accent mais également des expressions « typiques » de l'univers voyageur dans certains de leurs phrasés exclamatifs tels que « *man... man, sa grand-mère* » exprimant, dans un style narratif nonchalant, l'étonnement et la démesure, l'exagération en somme. « Toute vie étroitement commune est possible surtout parce que chacun, par hypothèses psychologiques, sait de l'autre plus que celui-ci en révèle directement en pleine conscience » nous dit Simmel dans son « excursus sur la frontière sociale » (Simmel G., 2013 : 609) avant de poursuivre : « Et cette frontière objective précaire ne représente pourtant que la frontière entre les deux domaines personnels, elle signifie que la conscience de l'un ne peut recouvrir que jusqu'à un certain point le domaine de l'autre, et que là commence la sphère inviolable de l'autre qu'il appartient à lui seul de révéler à son gré. » (Ibid.) Nous retrouvons donc des logiques de captations dans ces jeux d'influences stylisés. Mais il ne faut pas se méprendre sur les intentions de ces captations qui peuvent être provisoires ou durables. Elles peuvent vouloir « faire exister » le style voyageur sans pour autant revendiquer une appartenance. « Un style génère son propre contexte et il est donc involuté » nous dit Harrison White (White H., 2011 : 165). Il serait incongru de vouloir faire correspondre l'expression des styles voyageurs et les logiques identitaires d'appartenance. Les styles permettent cependant de renégocier des conflits de légitimité *ailleurs* que dans les cercles restreints de la communauté. Mais s'ils s'expriment, s'ils ont « lieu » de s'exprimer c'est bien parce qu'il y a quelque-chose à dire de ce lien au « monde du voyage » et que ce lien est porteur de valeurs. À travers l'exemple de la Sape⁸¹⁶ décrit par Marielle Macé, le style s'élabore comme une arme en tant qu'elle impose aux Occidentaux « une version outrée du dandysme (...) pour qu'ils ne puissent plus *faire face* » (Macé M., 2016 : 176) ; en même temps qu'il permet de « sortir d'une dépendance en s'assujettissant tout autrement, en beauté et en gloire ; les Sapeurs ont d'ailleurs le sentiment de savoir porter les vêtements que les anciens colons savent seulement fabriquer » (ibid. : 177). Le style vient ainsi « rendre compte » de vérités qui s'énoncent par des formes de vie, des manières d'agir et de parler au travers de la *parrésia* qui règle définitivement la connotation

⁸¹⁶ « La Sape est née à Brazzaville après l'indépendance, dans le quartier de Bacongo ; elle désigne la réussite esthétique et l'élégance extrêmement dispendieuse qui ritualise la destinée de certains jeunes gens : ils doivent partir pour Paris, y acquérir une garde-robe d'un luxe considérable, et accomplir un voyage initiatique, l'« Aventure », qui les fera revenir « Parisiens ». » (Macé M., 2016 : 175-176).

esthétique et esthétisante du style. Une prise de liberté, qui n'est pas gratuite, s'énonce par la dimension parrésiasique du style. « On voit en tout cas que la *parrésia* met en jeu une question philosophique fondamentale, qui n'est ni plus ni moins que le lien qui s'établit entre la liberté et la vérité. Non pas [la question], que l'on connaît bien, de savoir jusqu'à quel point la vérité borne, limite ou contraint l'exercice de la liberté, mais en quelque-sortre que la question inverse : comment et dans quelle mesure l'obligation de vérité – le « s'obliger à la vérité », le « s'obliger par la vérité et par le dire-vrai » –, dans quelle mesure cette obligation est-elle en même temps l'exercice de la liberté, et l'exercice dangereux de la liberté ? Comment [le fait de] s'obliger à la vérité (s'obliger à dire la vérité, s'obliger par la vérité, par le contenu de ce qu'on dit par le fait qu'on le dit) est-il effectivement l'exercice, et l'exercice le plus haut, de la liberté ? » (Foucault M., 2008 : 64)

Les styles voyageurs circulent, de tout temps, au sein des classes populaires ; et la forme la plus stylisée qui relève du mode d'expression voyageur réside dans les manières de parler. Il n'y a pas simplement l'invention d'un « *parlement* »⁸¹⁷ mais également des formules réitérées qui donnent des indices de valeur des vies ainsi énoncées. Je pense à une formule en particulier « *je sais tout faire de mes deux mains* » qui, dans la bouche d'un jeune homme, dévoile un système de valeurs populaire articulant le faire et le dénuement. Plus qu'une insistance propre à « faire valoir » un orgueil de soi, c'est bien davantage l'énonciation d'une aptitude méritoire et salvatrice acquise de manière buissonnière et qui porte le nom de « débrouille ». Tout le long de la présentation de son ouvrage *Un monstre humain ? Un anthropologue face à un crime sans mobile* au Bistrot des Ethnologues⁸¹⁸, David Puaud dépeignant la personnalité et le style de vie de José Ouvrard (auteur d'un crime sans mobile) à partir de son appartenance aux milieux populaires, en prise à des difficultés sociales corrélées à la déstructuration du tissu ouvrier, ne cessait de délivrer ce qui s'apparentait pour moi à des « indices » d'une proximité avec le milieu voyageur. Tout d'abord la présence d'une fabrique d'armes qui a fait la notoriété de la ville de Châtellerault, constituait selon notre connaissance des affiliations entre les milieux voyageurs et les milieux sédentaire, une trame possible pour un ancrage de destins partagés entre voyageurs et sédentaires. Ensuite, l'auto-désignation en tant que « trimard » et quelques mots d'argot employés ici ou là – « *chouraver* » (voler), « *dikav* » (voir)», « *gadjo* », « *niglo* » (hérisson) – ne suffirent pas à faire de Josué un voyageur. L'identité voyageuse a cela de particulier qu'elle circule dans des espaces intermédiaires entre les cités et les campements, entre les bords de rivière et les casses de ferrailleurs, entre les marchés forains et les aires d'accueil. Elle se glisse dans les manières de faire et de parler des activités de recyclage, de récupération, de revente. Dans son récit, David Puaud insiste sur quelques épisodes de pêche

⁸¹⁷ Le terme « parlement » est précisément un terme utilisé par les voyageurs pour évoquer la « manière » de parler.

⁸¹⁸ Séance du Bistrot des Ethnologues du 15 mars 2019 : <https://www.ethnobistro.fr/2018/09/vendredi-15-mars-2019-a-20h30/>

improvisée qui ont contribué à faire de cet éducateur de rue un être fiable pour Josué⁸¹⁹. La pêche, la pêtanque, la chasse sont des domaines dans lesquels le « style » voyageur s'élabore par des subtilités, des détails, des insignifiances qui contiennent tout le registre inclassable ou impensé du « signifié ». David Puaud en donne un vague aperçu lorsqu'il décrit cette balade avec Josué : « Lorsque nous longeons la Vienne, je m'aperçois qu'il observe attentivement la rivière. Je lui demande s'il lui arrive régulièrement de pêcher à la main. Il me répond : « Non, mais là regarde, hier il a énormément plu, tu vois, la rivière, elle a débordé. Il y a donc moyen de récupérer du poisson. » Face à mon incompréhension, il poursuit : « Je connais des spots où on peut ramasser des brochets ou des tanches dans les creux des champs où ils sont bloqués par la crue. Je revends la marchandise à des poissonniers ou des restaurants du quartier, souvent je me fais un billet. » Il m'explique qu'il met en œuvre toute une mise en scène, un ensemble de techniques et d'attitudes mêlant l'humour, l'ironie, la pitié... Étonné, je l'écoute me détailler de manière précise tout un panel de dispositions pragmatiques qui s'apparentent à un véritable système de débrouille. En route, nous croisons Medhi, une connaissance du quartier, me dit Josué, qui se rend à pied au centre-ville. Je l'invite à monter dans la voiture. Nous reprenons la conversation autour des activités de « chine » de Josué. Medhi m'indique : « Josué, il est connu dans le quartier, c'est un chineur, il est capable de faire un plan sur plusieurs mois. Et puis pour vendre le cuivre au ferrailleur, c'est le meilleur ! » (Puaud D., 2018 : 84-85).

À la fin de sa présentation au Bistrot des Ethnologues, David Puaud a « oublié » de nous préciser que la mère (toxicomane, résidant dans un squat du centre-ville de Châtellerauld) est d'origine manouche, que Josué a eu l'occasion de voyager l'été avec des cousins et qu'il fréquente régulièrement l'aire d'accueil de Châtellerauld où réside une partie de la famille de sa mère. Cependant Josué ne se définit pas comme voyageur, mais comme un « trimard » articulant par un style qui lui est propre ses quêtes de reconnaissance, de travail et ses affiliations identitaires. S'intéressant à ce terme redondant sur son terrain d'enquête, David Puaud interroge Mohamed qui dénigre « les trimards » : « « Ma mère, elle dit que c'est un petit chemin de terre caillouteux, un trimard ! Mais traiter les autres de trimards, ça représente tous ceux qui cherchent du travail ! Dont nous... » (...) Je découvre [poursuit David Puaud] qu'il s'agit d'un ancien mot français qui désigne en effet une route, un chemin, et qui provient probablement du verbe trimer signifiant notamment « travailler avec effort à une besogne pénible ». (...) Je suis surpris de constater que ce terme est étroitement lié à l'histoire locale. En effet, au XIX^È siècle, à Châtellerauld, les « trimardeurs », autrement dit les vagabonds-travailleurs, permettaient de répondre à une hausse des commandes de la manufacture d'armes et ainsi d'ajuster la main d'œuvre aux besoins de production, tout cela à faible coût. Certains d'entre eux s'installèrent dans la cité ouvrière de Châteauneuf, alliant activités saisonnières dans les fermes de la campagne environnante et travail ponctuel à la

⁸¹⁹ Cf. l'anecdote par laquelle David Puaud (alors éducateur de rue) en vient à trouver le moyen d'assommer une carpe fraîchement pêchée par Josué et son collègue (Puaud D., 2018 : 82).

MAC⁸²⁰. » (ibid. : 91-92). Nous connaissons des voyageurs, sur notre terrain d'enquête, qui se définissent aussi en tant que « trimards ». Cette rencontre avec David Puaud esquisse une « jointure possible » entre deux terrains d'enquête appréhendables différemment selon la perspective d'approche (marginalité ouvrière, marginalité voyageuse) choisie par le chercheur. En fin de séance, l'annonce de cette « filiation manouche » de Josué produit l'exclamation « *c'est du lourd !* » réitérée à plusieurs reprises par une femme du public, laissant clairement sous-entendre que la marginalité voyageuse de Josué viendrait « aggraver » sa marginalité ouvrière. Fusant à partir d'une sorte d'émotion incontrôlable teintée d'indignation, cette expression ainsi lâchée ajoute à la gravité des faits une gêne sociale tangible dans la salle que David Puaud parvient à dissiper :

« D : (...) Ils étaient dans un quartier avec une forte population gitane également. C'était une des seules familles non gitanes. La maman est manouche, j'ai pas dit aussi. Donc y'a aussi l'été il partait avec les gens du voyage, heu... y'avait aussi toute une culture liée à... la débrouille...

G : L'itinérance

D : Ouai itinérance également

P (*personne du public*) : C'est du lourd hein !

D : Comment ?

P : C'est du lourd. C'est du lourd cette histoire.

D : Bah je sais pas si c'est du lourd, mais c'est son histoire (*rires*). Mais donc toute une culture aussi de la débrouille et de chiner quoi... s'débrouiller.

P (*discutant en aparté*) : ...manouches... heureusement qu'y avait... (*inaudible*)

D : Mais qui lui permettait également d'être reconnu. C'était l'seul qui pouvait négocier avec les voyageurs sur les grosses affaires, quand j'vous parlais du poisson etc. Et donc certains n's'aventuraient pas sur l'terrain par exemple. »⁸²¹

Cette proximité avec le milieu voyageur a-t-elle participé de l'intérêt redoublé par les experts psychiatres pour le cas de Josué par rapport à son complice⁸²² ? Même après son jugement, nous dit David Puaud, Josué demeure insaisissable et semble toujours en quête d'un « absolu de la marginalité », se revendiquant criminel

⁸²⁰ Manufacture d'Armes de Châtellerauld (elle a fermé en 1968 après avoir été l'une des usines d'armement les plus importantes d'Europe pendant la seconde guerre mondiale).

⁸²¹ Extrait de l'enregistrement de la séance du Bistrot des Ethnologues qui s'est déroulée à Gignac, le 15 mars 2019.

⁸²² Josué Ouvrard a été inculpé avec son complice Kevin Lenôtre, de dix ans son aîné, qui a pris la même peine que lui (réclusion criminelle à perpétuité). « *Les experts psychiatres passeront à peu près dix minutes sur la situation de Kevin Lenôtre et resteront plus de 40 minutes pour chaque expertise pour Josué* » (indique David Puaud lors de la conférence), sans que ce dernier ne présente de « trouble psychique ou neuropsychique » au moment des faits (Puaud D., 2018 : 54-55).

et allant puiser du côté des « identités ultra-négatives »⁸²³ pour continuer d'affirmer sa singularité. Pourquoi nous appuyer sur cette trajectoire de déviance brillamment décrite par David Puaud ? N'est-ce pas là une manière d'introduire de la confusion ? Peut-être. Nous ne sommes pas intéressée par le destin criminel de Josué. Il se trouve qu'il a basculé ; et que son crime constitue un « *turning point* » au sens où ce concept est employé en criminologie⁸²⁴. David Puaud aurait-il retracé le parcours chaotique de Josué si ce procès n'était advenu ? Probablement pas. Car les identités hybrides, complexes, insaisissables ; les trajectoires « incompressibles » et irréductibles de l'insertion sont précisément celles que l'on ne veut pas « voir » ou plutôt que l'on ne souhaite pas analyser au prisme d'une identité parce qu'elles demandent plus de circonspections, plus de temps et de pondération. Elles sont, y compris pour le chercheur, « dérangeantes ». J'apprécie donc ce travail de reconstitution d'une identité multiple à partir d'une biographie qui parvient à extirper Josué de cette ultime assignation au registre de la criminalité. En définitive, nous retenons simplement que Josué, par son mode de vie tissé à partir d'une hybridation *située* entre le monde ouvrier de Châtellerauld et le monde voyageur nous embarque dans les dynamiques des branchements et commutations entre sédentaires et voyageurs.

Ces connexions entre les univers voyageurs et sédentaires connaissent une certaine recrudescence, du moins une autre intensité et un autre rythme, avec l'émergence des réseaux sociaux. Dans ce chapitre, nous proposons d'étudier les négociations du style voyageur au travers de terrains menés soit partiellement soit totalement sur les réseaux sociaux voyageurs. La première partie est consacrée à l'analyse de ce qui se trame dans les échanges et publications postées par et pour des voyageurs sur les réseaux sociaux. Nous verrons comment on retrouve « énoncée » par certains groupes de jeunes adultes une éthique de l'humour voyageur qui est une dimension importante de notre terrain d'enquête par lequel nous pensons que le mode de vie voyageur (tel qu'il est constamment assujéti à des injonctions contradictoires) devient viable. L'humour, en tant que manière de jouer avec le réel, incorpore le style voyageur et parfois, pour entrer en interaction avec les voyageurs il est bienvenu d'en passer par l'humour. L'anthropologue britannique Judith Okely évoque la manière dont elle est parvenue, par la mobilisation de l'humour, à s'extirper d'une situation où elle était la cible d'un règlement de compte (Okely J., 2007). Sur notre propre terrain d'enquête, nous ne saurions compter le nombre de fois où le burlesque, la dérision et le rire ont permis de « sauver » des situations ou aux acteurs de garder la face, jouant parfois des mises en scènes de stéréotypes par lesquels les voyageurs sont appréhendés par les Gadje ; créant ainsi une distance de classe (Flandrin L., 2011). Gregory Bateson nous rappelle que « le moment explosif de l'humour est celui où la classification d'une modalité de communication

⁸²³ David Puaud se réfère aux travaux d'Etienne Balibar sur la violence. Cf. notamment Etienne BALIBAR, *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, Galilée, Paris, 2010.

⁸²⁴ Cf. SAMPSON Robert J et LAUB John H., *Crime in the Making. Pathways and Turning Points through Life*, Harvard University Press, Cambridge, 1993.

subit une dissolution et une re-synthèse. Le moment clé d'un mot d'esprit impose souvent l'entière réévaluation des signaux précédents, qui avaient assigné au message un mode de communication particulier (acceptation littérale ou métaphorique). Cela a parfois pour singulier effet d'attribuer un mode précisément à ces signaux mêmes qui avaient, auparavant, le statut du type logique supérieur qui classe les modes. » (Bateson G., 1977). Ces jeunes voyageurs qui se mettent en scène par l'humour ouvrent des « espaces de résistance » face aux hégémonismes (Quemener N., 2014) et ne font rien d'autre que redéployer le style voyageur au sein de ces nouveaux « espaces de vie » que constituent les réseaux sociaux. Dans une seconde partie, nous nous intéresserons au culte de Sainte Sara aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à la manière dont il a été façonné par des logiques identitaires induites par des enjeux régionalistes. Sainte Sara devient une figure « transposable » d'un continent et d'une religion à l'autre, véhiculant un imaginaire voyageur dans un contexte de globalisation.

I. CAPTER L'AUTRE : ETHNOGRAPHIE DE L'UNIVERS CONNECTE DES GENS DU VOYAGE

Depuis 2008, les gens du voyage ont commencé à s'équiper de Smartphones au même titre que le reste de la population française. Un certain nombre de foyers vivant en caravane avaient déjà fait l'acquisition d'un ordinateur portable familial qui permettait de stocker et visionner des photos et vidéos familiales mais aussi – pour les responsables des groupes de grands passages (Loiseau G., 2009) – un certain nombre de documents permettant de gérer les difficultés inhérentes à l'itinérance (courriers de demande de séjour, attestations dites « de bonne conduite », articles de presse...). Cependant, du fait d'une connexion internet pour le moins aléatoire, jusqu'en 2010 l'usage du papier dans sa dimension « tangible » et aisément transmissible semblait encore prépondérant. Amenés à vivre sur des terrains le plus souvent démunis de raccordements (friches industrielles, terrains agricoles...), les gens du voyage ont subi de plein fouet la « fracture numérique » sans qu'elle ne constitue pour autant un axe fort des revendications des associations de voyageurs. En effet, le raccordement aux réseaux publics d'approvisionnement en eau et électricité constitue encore aujourd'hui pour celles-ci un chantier prioritaire⁸²⁵. Cette fracture numérique est aussi le fruit d'une volonté politique puisqu'un certain nombre de collectivités locales, alors qu'elles doivent réaliser une aire d'accueil, manifestent encore aujourd'hui un refus systématique de connecter ces équipements ou simplement de fournir un accès wifi aux usagers lorsque la connexion est rendue possible. La connexion des gens du voyage au réseau wifi public reste considérée par les sédentaires comme une « démesure », une demande « outrageante » au regard de l'investissement que représente la construction d'un équipement d'accueil pour accueillir une population considérée comme étant « de passage ».

⁸²⁵ L'ANGVC par exemple apporte un soutien juridique aux familles de gens du voyage exposées à des discriminations en matière d'habitat et d'urbanisme, notamment lorsqu'ils accèdent à la propriété privée.

Dans le cadre de mes activités de terrain auprès des gens du voyage j'ai vu apparaître les premières formes d'usages d'internet sur les téléphones portables à partir de 2010. En 2012, un voyageur m'interpellait pour me demander comment s'était déroulé mon récent séjour à l'étranger, suite à sa visite sur ma page Facebook. Depuis lors, j'ai eu affaire dans le cadre de mes interactions avec les gens du voyage à des personnes « connectées », ayant systématiquement recours à la « navigation » sur le web pour gérer les affaires courantes liées à leur mode de vie itinérant : rechercher un lieu de stationnement, retrouver un document archivé dans leur boîte mail, mobiliser des photos et vidéos afin d'alimenter ou justifier un propos, etc. C'est tout un monde relevant du « domaine commun » (Nicolas-Le Strat P., 2014) qui leur a été rendu accessible, et cela sans aucune forme d'intervention technique visant à « forcer » ce raccordement.

Cette connectivité potentiellement constante métamorphose le rapport des nomades à leur environnement par la rupture de la discontinuité de leur « présence » (Marchandise, 2011). Il semble qu'internet ouvre un espace « intermédiaire » dans une société de voisins sédentaires et nomades (Haumont et Morel, 2005) : un espace liminaire où les processus d'interaction peuvent s'enclencher et où l'univocité médiatique cède la place à des interactions individuées. La conquête de ce nouvel espace d'expression semble avoir démarré sur les sites d'information où les forums de discussions opèrent souvent comme « défouloir » dès que le sujet porte sur des minorités visibles. Les gens du voyage ont commencé à répondre à des attaques xénophobes sur ces forums en dévoilant leur affiliation identitaire tzigane ou voyageuse par l'usage de pseudonymes formulés à partir de termes comme « gitan », « manouche » ou bien « ferrailleur », « forain », etc.

Dans un contexte ayant réduit les formes de « co-présence » entre Tsiganes et Gadjé (Loiseau G., 2012), la visibilité et l'image de soi ont pris pour les voyageurs une place déterminante dans les échanges interethniques. L'objet de cet article est de décrire et d'interroger l'économie des contenus (images, propos) qui constituent ce qu'on appelle le « net voyageur » ; à savoir un espace numérique où se déploient des mécanismes de distinction identitaire. En effet, la démocratisation de l'accès à internet sur les téléphones cellulaires a décuplé les potentialités d'action et de narration de « soi » dans un système d'interactions médiatisées (Rheingold H., 1995).

Pour cette première approche des usages d'internet par les gens du voyage, nous avons souhaité privilégier l'observation – des partages, des expressions et des interactions – sur le web, essentiellement sur le média social Facebook et sur la plate-forme vidéo Youtube. Les gens du voyage qui participent à ces échanges vivent *a priori* en caravane (ou en habitat mixte s'ils sont propriétaires) et pratiquent de façon saisonnière ou permanente le mode de vie itinérant. Cette donnée n'est pas sélective dans les échanges mais elle contribue à un processus de valorisation dans la mesure où les vicissitudes du mode de vie en caravane sont évoquées en vue d'être « partagées ». Les voyageurs qui pratiquent les médias sociaux ne semblent pas se focaliser sur les

typologies de lieux fréquentés (aires d'accueil, terrains privés ou stationnements non réglementés). Ils privilégient les relations de l'entre soi familial et/ou communautaire.

Dans l'ensemble des situations décrites c'est surtout la dimension expérientielle (Berardi F., 2014) du mode de vie voyageur qui est mobilisée dans la sphère numérique, en vue d'interpeller et de faire sens auprès de ceux pour qui elle constitue une réalité dans tout ce qu'elle peut revêtir de quotidien ou de banal (Jost F., 2007). La plupart de ces contenus s'inscrivent dans une continuité des relations entre pairs tout en constituant un enjeu notable dans les processus d'identification. Ils viennent parfois prolonger des échanges qui ont pu avoir lieu « in situ »⁸²⁶, tout en constituant une opportunité de se faire « connaître » ou « reconnaître » entre pairs. En cela ils jouent un rôle dans la construction des singularités au sein de la communauté virtuelle voyageuse. Une partie de ces contenus relève des usages de bienséance (salutations, embrassades virtuelles) et les médias sociaux font dorénavant partie des outils qui accompagnent l'itinérance (informations pratiques transmises sur Facebook sur le déroulement en temps réel du trajet ou sur le lieu d'installation). Quelques leaders communautaires utilisent Facebook comme un outil d'information permettant de dénoncer certaines pratiques voir de mobiliser la communauté dans certaines situations d'urgence.

La particularité du « net » est de pouvoir offrir dans une même technologie la possibilité d'une « représentation » (Cossée C., 2004)⁸²⁷ collective par un rapport plus ou moins filtré avec l'environnement extérieur, et le maintien ou le prolongement des liens de l'entre soi. Nous verrons que le recours à la dérision, qui constitue un mode de communication très marqué chez les gens du voyage, joue ici un rôle déterminant.

En effet, la dimension interactive d'internet ne se contente pas d'affirmation ou de « présentation ». Elle appelle un « jeu » et une mise en scène de soi susceptible de donner toute sa tessiture à cette affirmation identitaire à l'œuvre, tout en comportant un risque de dévoiement aux yeux d'un public d'internautes largement galvanisé de la figure de « l'étranger de l'intérieur » (Robert C., 2007) qu'ils incarnent depuis le 19^{ème} siècle. Cette visibilité des gens du voyage sur le web les expose aux mêmes menaces auxquelles ils sont confrontés dans leurs interactions non médiatisées (l'agression verbale, la diffamation), mais leurs modalités sont ajustées à la dimension numérique et déploient des subterfuges visant à déstabiliser les initiatives de création de communautés « voyageuses » sur le net. Ainsi, nous verrons qu'à travers la figuration du voyageur sur le net, se joue une mise en abîme de son « ontologie » (Piette A., 2013). Le net matérialise donc une « coupure qui ouvre l'espace de fiction » (Ricœur P., 1983 : 93). C'est de la manière dont cet espace est

⁸²⁶ Ainsi la vidéo intitulée « Gens du voyage lille 59 » postée le 20 avril 2013 sur Youtube fait allusion à la réputation d'un voyageur (nommé par son surnom et son département d'appartenance) à qui les protagonistes s'adressent sur le ton de la dérision, tout en sachant que la vidéo (qui affiche 16851 vues au 13 janvier 2015) convoitera d'autres voyageurs et pourra répercuter des réactions et donc une certaine notoriété au sein de leurs cercles de relations voyageurs.

⁸²⁷ Claire Cossée utilise cette écriture dans sa thèse pour souligner l'idée qu'une « nouvelle présentation de soi » est en jeu dans les mouvements politiques tsiganes.

investi par les gens du voyage dont nous allons traiter dans cette partie. L'odologie, qui s'intéresse à la manière dont les voyageurs parviennent à « ouvrir des espaces » pour eux, ne peut en effet faire l'impasse sur la façon dont les réseaux sociaux sont le prétexte à une visibilité retravaillée à partir des écrans numériques. Ces écrans en effet, font à la fois office de miroir de « sois », mais ils permettent aussi de nouer des liens avec des « mêmes » et des « inconnus ». L'inconnu prend la forme d'un « intrus » (Nancy J.L., 2010) avec lequel les voyageurs sur le net doivent composer. C'est donc une nouvelle expérience, nous semble-t-il, pour eux. L'espace numérique est en effet particulier en ce qu'il procède avant tout (sans y être réduit) de rapports d'extranéités entre des acteurs « étrangers » les uns vis-à-vis des autres (Agier M., 2018). L'odologie se doit donc d'analyser la manière dont les acteurs ont recours à cet espace là pour exister dans l'entre soi, mais aussi vis-à-vis du monde extérieur. Des logiques d'entraves sont à l'œuvre sur l'espace numérique où se jouent là encore des jeux de blocages et de passages, ainsi que des diversions par lesquelles il devient possible de « s'introduire » dans un réseau social. Mais la vitalité de ces écrans numériques tient surtout au fait qu'ils permettent aux acteurs de ré-injecter de la valeur symbolique et culturelle dans un espace commun globalisé, où leur présence en tant que communauté voyageuse est à la fois exposée et préservée (jusqu'à un certain niveau) d'une conflictualité avec le « milieu associé ». Sur le net, les voyageurs n'ont pas à « ouvrir des places », ils prennent cependant un plaisir malicieux à déployer l'espace communautaire par des récits, des scénettes qui parlent d'eux et de leur monde. Ils agrandissent donc l'espace de l'expression communautaire et apprennent en même temps à le préserver pour qu'il demeure un espace « bien à eux ».

Dans leurs usages des médias sociaux, les voyageurs opèrent un détour fictionnel qui leur permet de s'ancrer dans un registre de communication qui sied à leurs modes d'identification. La mise en images inhérente aux médias sociaux constitue une opportunité créative qu'un certain nombre de voyageurs exploite en combinant la dimension triviale de leur vécu (caravane, terrain vague, nature ordinaire...) et la « corporéité individuée » (tonalité de la voix, accents et manières de parler, styles vestimentaires, postures du corps...) que produit le recours au téléphone portable (Bégin R., 2011). C'est ainsi que le recours à la fiction nous plonge d'une manière tout à fait inédite dans la réalité de la vie des voyageurs.

I.1. FAIRE « FACE » : CONTINUITÉ ET PERMEABILITÉ DE L'ENTRE-SOI SUR FACEBOOK

Internet a remis au goût du jour l'emploi du pseudonyme, dont les commentaires publiés à la suite des articles de presse en ligne font généralement usage. Les voyageurs ou personnes qui veulent être perçues comme telles pour s'exprimer à la suite d'articles qui ont trait aux gens du voyage s'affichent clairement par un

pseudonyme qui met en avant leur appartenance à la communauté dont il est question dans l'article⁸²⁸. Le pseudonyme procède ainsi tout autant de la suspension que de l'engagement, du moins de l'affirmation.

Chez les voyageurs, on trouve une forme de surnom appelé « romeno lap » (Trep M., 2003) qui sont des petits noms donnés dès l'enfance pour accentuer la singularité de la personne nommée au sein du groupe et lui octroyer une identité voyageuse en plus de son identité civile. Utilisé dans le cercle familial et amical, il revêt un caractère affectif dont le prénom civil est dépossédé. Celui-ci n'est mis en fonction que pour remplir les nécessités administratives qu'implique le fait de vivre dans un monde sédentaire. Il a donc une fonction que l'on peut qualifier d'intermittente, à l'image du rapport que les voyageurs entretiennent avec la société dominante. Ces petits noms, qui incarnent pourtant l'identité personnelle, ne semblent pas particulièrement présents dans les interactions sur Facebook. Les internautes des pages affiliées « voyageurs » et « Tsiganes » affichent plutôt les noms de famille (parfois des deux parents) ; démarche qui coïncide à la façon dont les gens du voyage s'identifient et se situent les uns par rapport aux autres dans l'étendue de leur vaste monde. Seules les personnalités dont la notoriété est attestée par le « romeno lap » au delà du groupe de référence semblent y avoir recours dans leurs échanges sur internet⁸²⁹.

On assiste davantage à une mise en avant de la dimension ethnique et/ou communautaire. Ce constat coïncide probablement à la volonté des internautes de maintenir une séparation entre leur « identité personnelle » – conscience de soi (Locke J., 1998) – et celle promue sur le web. Le fonctionnement identitaire des populations tsiganes (habituees à manier plusieurs registres de langage et à se rendre plus ou moins « visibles » selon les opportunités et les circonstances) n'est-il pas paré pour appréhender de façon distanciée les réseaux sociaux ?

Beaucoup de pages Facebook affichant une appellation tzigane et/ou voyageuse sont des groupes privés dont certains revendiquent leur volonté de maintenir la cohésion identitaire. Les pages individuelles arborent parfois l'appartenance ethnique dans leur « identité déclarative » (Georges F., 2009) allant même jusqu'à le préciser entre parenthèses après le nom ou sur la photo de couverture. D'autres ont recours aux d'emblèmes identitaires (caravane(s), drapeau tzigane ou hérisson, parfois combinés entre eux). L'affichage identitaire apparaît généralement en filigrane que ce soit par le jargon qui est employé dans la description du profil (fréquence de mots manouches comme « *latcho* », « *michto* » « *tchoum* », « *tchourine* », « *niglo* »⁸³⁰, etc.), des activités économiques (chineur, forain, ferrailleur, etc.), dans la désignation d'une ville d'origine fictive (comme « Gitangba ») ou par exemple en mentionnant « gens du voyage » dans la rubrique « emploi et scolarité ».

⁸²⁸ Les commentaires d'articles concernant les gens du voyage du quotidien *Midi Libre* sont signés avec des pseudonymes comme « gitan34 », « manouchedu34 », « papiLEMANOUCHEFERAILLEUR », « gitan », etc.

⁸²⁹ Fernand Delage est largement connu sous le petit nom de « Milo ».

⁸³⁰ Mots manouches traduits par « bon », « bien », « bisou », « couteau », « hérisson ».

Internet fait surgir la question de la difficulté d'interaction « in situ » entre les sédentaires et les gens du voyage. Cette situation est clairement révélée par le fait qu'un certain nombre de vidéos amateurs sont produites à l'occasion des installations de groupes de « grands passages » par des habitants ou riverains, et ce dans la grande majorité des cas à l'insu des personnes filmées. Ces moments « captés » et rediffusés sur le web alimentent la complexité du rapport – ni totalement biaisé, ni véritablement frontal – des gens du voyage à la société dominante.

[1.1.1. Parer aux intrusions par le « penave »](#)⁸³¹

Le ton adopté pour révéler une identification à l'univers Tsigane est toujours celui de la fierté. La récurrence du mot « race » dans les interjections du type « *Tchoum ma race* »⁸³² consiste à s'assurer d'une filiation entre l'émetteur et les destinataires du message publié. Certaines pages ouvertes comme « *Les Gitan(e)s Sont Les Plus Beaux/Belles* » appellent au respect et avertissent qu'elles bannissent les auteurs de mauvais commentaires. D'autres choisissent de régler directement le litige causé par des intrusions de Gadje en leur demandant de bien se tenir. Ainsi la page « *Les Gitans, les meilleurs* » publiait le 26 mars 2014 : « *En ce moment y a des payo qui vienne sur la page pour commenté de tout et n'importe quoi et principalement pour nous critiqué. Alors je sais pas bande de payos sur vous savez lire mais ces une page pour les gitans. Maintenant je vient pas dire qu'ils n'on pas le droit de venir sur la page, y a des payos qui nous déffande alors voila quoi. Mais ceux qui sont la pour critiqué dégagé vous soulé sur ma mère!* » (sic). Les hiérarchies sociales, genrées et générationnelles qui prévalent lors de confrontations orales « in situ » cèdent la place sur les médias sociaux à des réactions et prises de positions individuelles qui fabriquent une représentation « communautaire ». Cette représentation constitue un enjeu de luttes et de légitimité pour définir qui est autorisé (autorisation et autorité) à le faire. On assiste ainsi à des remises en cause de certains « représentants » autoproclamés, proches et défenseurs de la communauté mais qui n'en sont pas issus⁸³³, ou à l'invalidation de membres ou visiteurs dont les commentaires témoignent de filiations jugées trop lointaines de la réalité du mode de vie voyageur. L'abstraction à laquelle est contrainte la dimension numérique des échanges est compensée par le recours à un référentiel qui permet de redéployer l'univers « voyageur ». La question de l'authenticité des identités est récurrente laissant sous-entendre le pouvoir subversif (Mac Luhan M., 1964) et l'emprise sur l'humain (George F., 2009) du « médium », qu'il semble urgent de devoir « contrer »⁸³⁴. Le détectage des « intrus » passe notamment par la mise en exergue d'un style d'écriture décalé

⁸³¹ Littéralement « dire »

⁸³² Littéralement « bisou ma race »

⁸³³ Ainsi, un jeune noble apparu récemment sur la scène médiatique « tsigane » pour être venu s'initier au mode de vie manouche avec sa guitare a pu être qualifié dans des échanges entre voyageurs sur Facebook de « *Raclo qui ne représente que lui-même* ».

⁸³⁴ Ainsi, sur la page « *Voyageur Voyageuse Qui Frekonte Ou Pas 2* », le 05/04/2014, une internaute demandait la suppression d'un

qui s'inscrit dans le « jeu romanès » que Patrick Williams décrit comme idéal linguistique des Tsiganes, soit une forme de bilinguisme (Williams P., 2003). Ainsi, de même que le « parler cru » porte atteinte à l'attrait d'un « *garson moitier voyageure moitier gadjo* » aux yeux des voyageuses⁸³⁵, l'incurie vis-à-vis de l'orthographe est revendiquée comme modalité d'expression identitaire.

Une attitude de vigilance commence à s'instaurer, car parmi les pages ouvertes affichant une affiliation identitaire tzigane, se trouvent des leurres conçus pour exalter les stéréotypes négatifs accolés aux « Gitans » et attiser les remarques xénophobes. Ainsi, le groupe « *Les Gitans Sont Les Plus Swags* » créée le 5 décembre 2013 qui recueillait 847 « j'aime » au 23 mars 2014 s'inscrivait dans la lignée de ce qu'avait initié la page « *Adopte un Gitan* » qui a fermé suite à une plainte pour incitation à la haine raciale en août 2013⁸³⁶. Les auteurs de ce type de pages aux contenus diffamatoires peaufinent leurs techniques de communication en « diluant » leurs propos xénophobes dans un registre cynique. Le but est clairement de semer le trouble en appâtant des « Gitans » en quête de relations entre pairs, n'hésitant pas à jouer sur le registre de la surenchère du soi que l'on retrouve régulièrement sur les pages Facebook des personnes tziganes et voyageurs. Ainsi, la page « *Les Gitans Sont Les Plus Swags* » s'adresse « à tous les gitanophiles, amateurs de jazz manouche, les amoureux du cuivre et pour la protection des hérissons ». Sur cette page, on trouve un certain nombre d'images d'hommes et femmes présentés comme « Gitans » dans des contextes familiaux ou autres à qui les auteurs prêtent des intentions coïncidant aux stéréotypes en cours – notamment celui du « voleur » – et qui servent à illustrer des propos racistes voire obscènes⁸³⁷.

Le sédentaire qui vit l'installation d'un groupe de gens du voyage comme une intrusion, acquiert grâce aux réseaux sociaux la capacité d'accomplir un renversement spectaculaire en se mettant en situation de pouvoir « capturer » virtuellement ceux-là mêmes qui semblent habituellement insaisissables. Sans spéculer sur la

profil au motif qu'il ne serait pas un « vrai » Gitan. Elle publie une photo de la conversation pour preuve : « *A : mdr c tchi tkt :-)* (trad. : mort de rire. C'est rien, ne t'inquiète pas) / *B : De quoi / A : ta pas compris / B : Nn ta dit quoi / A : Si ta pas compris ces que tes pas un gitan ma fois / B : Pk tu me dit sa / A : Paske tentrave tchi à ske jpénave ma fois* (trad. : parce que tu ne comprends rien à ce que je dis ma foi) / *B : OK* ».

⁸³⁵ Conversation du 21 octobre 2012 tiré de la page facebook « *Page celibataire voyageur gitan* » suite au post « *un garson moitier voyageure moitier gadjo vou en pincer qoi les fille* ». Deux commentaires sur 17 font référence au « parler cru » qui sert à qualifier la façon de parler des Gadje : « *sa dépend coment il est, si il parle bien sava mes si il parle cru comme un gadjo laisse tonber jmp* » et « *oui si il est pas cru sa va* ».

⁸³⁶ *Dépêches Tsiganes*, « Nouveau déferlement haineux contre les gitans via Facebook, une association dépose plainte », 19 août 2013.

⁸³⁷ Ainsi, les commentaires postés sous une photo prise dans un contexte familial d'un groupe de jeunes femmes posant en tenues décontractées (pyjamas, joggings...) sur un canapé et ayant des chignons laissant dépasser des mèches de cheveux en éventail ont été publiées par l'auteur de la page « *Les Gitans Sont Les Plus Swags* » dans l'intention d'exhiber de manière provoquante le « côté swag » (sous-entendu « négligé ») de ces femmes. Cette photo recueilli plusieurs commentaires faisant référence à leurs « *hérissons intimes* » et qui « *doivent sans doute piquer* » et un « *Mmm* » transformant l'image extraite de son contexte initial en objet pornographique.

volonté de l'auteur de la page « *Les Gitans Sont Les Plus Swags* », on peut admettre que sa démarche s'inscrit pleinement dans la logique du réseau qui consiste à pouvoir créer des « nœuds » nouveaux ou incongrus. Par le subterfuge et dans le confinement du virtuel (qui préserve l'intégrité physique), il a imaginé et créé une situation excitante qui relève à la fois du fantasme et du « passage à l'acte » mais qui n'est ni l'un ni l'autre. Piège pour les uns ou jeu pour les autres, il ignore et perturbe aveuglément l'organisation des coexistences humaines et sociales. En cela, internet est aussi un instrument qui fait la part belle à l'envers de la civilité (Gozlan A., 2013).

Cette pratique nous ramène à la fonction originelle du mot « réseau » dont l'étymologie renvoie aux techniques de préhension (ou de capture) opposées, à celles de percussion (Parrochia D., 2005). Les deux techniques sont en réalité mises en œuvre sur le net. En effet, anonyme ou masqué, le détracteur peut surgir à tout instant pour toucher en plein cœur et venir perturber le cocon « communautaire » reconstitué sur le net ou bien prélever, comme nous venons de le voir, des fragments du réel en vue de les travestir. Les voyageurs présents sur Facebook parviennent à se mobiliser pour éradiquer les profils nocifs. Ainsi, la rixe verbale visant à neutraliser un internaute ayant posté un commentaire provocant et médisant sur la page « *Les voyageurs defie les... NON ! tu peux pas nous defier on et trop puissant* » s'achève par un « *va te cacher* » adressé à l'intrus après que celui-ci ait tenté plusieurs ripostes en falsifiant son profil. Ces opérations de mise hors d'état de nuisance manifestent une volonté d'exercer un pouvoir sur la « corporéité » de l'intrus, déjouant ainsi la « virtualité » de l'échange.

1.1.2. Une contiguïté menaçante

A travers l'écran se jouent donc des conflits qui sont le plus souvent contenus lors des interactions « in situ » pour des raisons qui ont trait au « vivre ensemble ». Les réseaux sociaux du web sont des propagateurs de réflexions et de pensées qu'Anthony Galabov qualifie de « répertoire de l'anonymat public » (Galabov A., 2012). Lors des « grands passages », les responsables qu'ils soient évangéliques ou non, déploient une énergie constante pour réfréner toute tension non-productive avec les Gadje et détourner les enjeux de conflit qui ont trait à l'estime identitaire vers un salut religieux ou une morale fondée sur l'exemplarité. Mais l'élasticité qui s'opère par la négociation et la médiation dans le cadre des relations réelles (Simmel G., 2003) entre nomades et sédentaires est enrayée par la radicalité manichéiste qui domine les échanges sur ces pages Facebook. Le recours aux médias sociaux densifie la conflictualité dans la mesure où la retraite physique du nomade n'est plus un gage de retombée des fébrilités. Le cyberspace voyageur constitue une « zone de frappe » virtuelle où l'antagonisme latent entre les deux groupes trouve à s'exprimer « hors contexte » et donc sans limite spatio-temporelle. À ce qui n'est autre qu'un conflit « ouvert », participent volontiers certains maires qui provoquent des situations d'affrontements réels en faisant usage des réseaux sociaux. Ainsi, le maire d'une commune de

Seine et Marne⁸³⁸ a appelé à la mobilisation des habitants pour résister aux gens du voyage : « *Je vous demande à tous de vous mobiliser et pas uniquement sur Facebook, j'ai besoin d'avoir les Montévriinois à mes côtés physiquement* »⁸³⁹.

Pour les représentants « communautaires », les choix des publications semblent orientés par les événements « off line » capables de susciter l'adhésion du plus grand nombre « on-line ». Ainsi, Milo Delage a publié sur sa page une alerte suite à la disparition d'une jeune Voyageuse. Il partagea alors l'information de cette manière : « *grace a notre resaux facebook la petite de micheline X a été retrouvé.....saine et sauf..... Merci a tous , c,est grace a vous...!!!!* »⁸⁴⁰. Il précise ensuite : « *Je vous explique comment que la petite fille a micheline a ete retrouver . Ses un vieux pervers qui qui a labitude de prenda des jeunes cher lui . Et grace au réseau sociaux quil a ete dénoncé . Et naturellement sa ses mal passé pour lui . Mais le principal ses que la petite et ete retrouver donc tout fini bien . Milo* »⁸⁴¹. Cette information, maintenue dans le journal du représentant « communautaire » a été largement diffusée par les membres de la page.

Les croyances et tabous culturels guident et orientent les pratiques « on-line ». Il nous a été rapporté par une femme de confession catholique qu'une photo d'un nouveau-né mis en scène sur un lit couvert de billets de banque avait été publiée par une famille de voyageurs sur Facebook. Sans préciser l'affiliation culturelle de l'auteur, elle a unanimement condamné cet acte arguant que la circulation sur internet d'images d'un nourrisson n'ayant pas été baptisé pouvait impacter sa destinée. La mère de cette femme, qui venait d'être grand-mère, indiqua qu'aucune image de son petit-fils ne pourrait circuler sur internet avant qu'il ne soit baptisé, tout en nous montrant une image de ce dernier sur son téléphone portable. Le baptême connecte avec le divin en vue d'une identification et d'une protection d'un nouveau membre de la communauté religieuse. Le divin est également sollicité pour construire la relation aux défunts. Internet étant appréhendé comme un univers « chaotique » dans la mesure où les intrusions ne peuvent être totalement maîtrisées, il convient d'apprêter suffisamment le jeune enfant par l'entremise de gestes et rites prophylactiques dont le baptême fait partie chez les catholiques. La question du risque que représente la diffusion d'images d'enfants sur internet serait sans doute traitée différemment chez des évangélistes qui n'ont pas la possibilité d'avoir recours au baptême dès le plus jeune âge⁸⁴².

⁸³⁸ Alexandre Bassette, « Un maire utilise facebook pour mobiliser les habitants contre les Tsiganes », *Le Figaro*, 24/05/2013.

⁸³⁹ « Montévrain : les nomades portent plainte contre la « milice » du maire », *Le Parisien*, 14/06/2013.

⁸⁴⁰ Publication du 27/03/2014 à 14h11.

⁸⁴¹ Publication du 27/03/2014 à 16h37 ayant recueilli 139 « j'aime », 40 partages et 20 commentaires (en date du 04/04/2014).

⁸⁴² Les évangélistes considèrent qu'il faut avoir atteint « l'âge de raison » pour pouvoir se baptiser.

Le problème principal pointé par des voyageuses (qui côtoient fréquemment les Gadjé du fait de leurs activités militantes de défense du mode de vie des gens du voyage) semble être celui de la décontextualisation. Prenant l'exemple de jeunes filles tenant sur Facebook des propos qualifiés de « salaces » amenés à être lus par des Gadjé, elles pointent un problème de « dénaturation » du propos. Ces paroles permissives liées à l'honneur et au défi (notamment vis-à-vis des hommes), permettent à la jeune fille de se positionner et d'établir sa renommée personnelle au sein du groupe. Ces voyageuses nous révèlent qu'elles n'ont de sens et de portée que dans l'« entre-soi ». Au delà du fait que la publication de ce type de message fasse courir un risque aux personnes et au groupe qu'il représente, ces voyageuses évoquent une forme d'« inconscience » quant à envisager la possibilité d'être lu / vu / « capturé » par des Gadjé.

I.2. DU SIGNE AU « MASQUE » : LA SIGNATURE VOYAGEUSE

Comme toute minorité visible les populations tsiganes, et plus particulièrement les voyageurs, ont dû composer avec les signes visuels de leur distinction. Ceux-ci sont déclinés sous forme de symboles (la roulotte, le hérisson, le drapeau rom...), d'insignes (la caravane, le fourgon, le carnet de circulation...), mais aussi de signalements administratifs (visas sur les titres de circulation, mentions « SDF » ou « CR⁸⁴³ » sur les cartes nationales d'identité...) et d'une signalétique qui s'adresse spécifiquement à eux dans l'espace public (panneaux de signalisation « interdit aux nomades » ou « aire d'accueil des gens du voyage »). L'usage de Facebook par les voyageurs souligne les paradoxes d'une identité jalonnée de ces signes qui cherche à se reconstituer sur le net – et cela massivement – en déployant un arsenal langagier et symbolique, fondé sur le discours de l'authenticité (Peterson R.A., 1997). Or, il semble bien qu'un des enjeux du net consiste aussi à vouloir cesser de « se raconter des histoires ». Beaucoup d'internautes qui échangent avec ceux qui se présentent sur ces pages à travers de prétendus critères d'authenticité « gitane » ou « manouche » aiment à rappeler leur condition métisse⁸⁴⁴. Nous allons voir maintenant comment certains voyageurs, que l'on peut qualifier d'« auteurs », réinventent une nouvelle façon de dévoiler l'entre soi sur la Toile dans un registre qui supporte – voire convoite – le regard des Gadjé.

[I.2.1. De la parole-écran à l'émotion-signé](#)

La page « *Le Journal des Voyageurs* » se distingue des autres pages Facebook car l'auteur cherche à susciter la connivence des voyageurs par l'illustration de scènes du quotidien où bon nombre d'entre eux peuvent se

⁸⁴³ Commune de Rattachement (cf. titre II de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime juridique applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe).

⁸⁴⁴ Ainsi, la jeune fille cherchant à supprimer le profil d'un garçon dont elle soupçonne de ne pas être un « gitan » parce qu'il « entrave » (comprend) pas ce qu'elle dit (cf. note 19), se voit rétorquer par une tierce personne « *ya pu bokou d voyageur ki parle la langue sa c per mintnan alor sa veu pa dir k c pa un voyageur* ».

reconnaître. Des scénettes sous forme de bandes dessinées ou de montages façon « roman-photo »⁸⁴⁵ sont publiées sur cette page où les dialogues font écho à des aspects pratiques de la réalité voyageuse. L'énigme du captage du réseau internet lorsque le téléphone est posé « *sur le rebord du careaux du camping* » est l'une des scénettes postées par *Le Journal des Voyageurs* qui a suscité le plus grand nombre de « j'aime » (169 au 29/03/2014), dénotant son caractère itératif dans le quotidien des voyageurs.

Facebook lutte contre La faim dans le monde



Illustrations n°85 et 86 : Post « Facebook lutte contre la faim dans le monde » (03/11/2013) et « Le carreau du camping » (12/01/2014), Page facebook Le Journal des Voyageurs.

On trouve également des « chaînes » sur Youtube comme *LesChickenwings* ou *FalckFousProduction* qui donnent à voir des vidéos divertissantes créées par des petites équipes de voyageurs. Il s'agit de donner vie à des figures connues (telles que le pasteur ou le vieux) et mettre en scène des situations vécues dans un style cocasse ou humoristique. Ces auteurs n'ont nul besoin de préciser que leurs créations sont destinées à un public « voyageur », puisqu'elles sont conçues de manière à ce que ce dernier soit en situation de décrypter

⁸⁴⁵ Ces bandes-dessinées bricol(l)ées sont devenues un genre en soi depuis les médias sociaux.

mieux que quiconque l'esprit et le contexte du scénario. Par exemple, la redondance des injures qui ont trait aux « morts » est telle que si elle peut amener le Gadjö à en sourire c'est parce qu'il pourra y déceler des éléments de fond lui permettant d'accéder à la culture « voyageuse ». Les dessins mis en ligne sur la page « *Le Journal des Voyageurs* » établissent non seulement un lien entre l'univers voyageur et la société globale mais incluent dans les traits d'humour l'effet de Facebook dans le vécu des voyageurs. Ainsi l'illustration intitulée « *Facebook lutte contre la faim dans le mondes* » laisse supposer que la femme qui s'énervait contre son enfant (parce qu'il n'aime pas les légumes qu'elle lui cuisine) pourrait bien être offerte en « pâture » sur Facebook en guise de punition. L'expression injurieuse « mange tes morts » est également mise en scène dans un contexte de « Saint Valentin » qui crée un effet de surprise car il s'agit d'une fête commerciale, peu suivie chez les voyageurs. Le dénouement n'est pas moins surprenant, puisqu'encore une fois, les morts entrent en scène, à travers le cadeau qui est offert à la femme.



Illustration n° 87 : Post « cadeaux voyageurs De Saint Valentin », page facebook Le Journal des Voyageurs, 2015.

Cet élan créatif axé sur la parole et les jeux de langage crée un événement qui, parce qu'il passe inaperçu dans l'univers des Gadjé, en est véritablement un. Une parole, suscitant éclats de rires et consternations, énonciatrice des frontières morales et transgressive, tisse par l'émotion une légitimité à se dire, à se dévoiler et

à se reconnaître entre soi en dehors d'un répertoire de signes exogènes. L'émotion, comme le rappelle Noëlle Burgi Golub, « met en mouvement la pensée et le jugement » (Burgi Golub N., 1998 : 68). « Elle est un sens : non pas du point de vue physiologique mais du point de vue de la conscience. Un sens aux origines immémoriales, celui dont nous parlons quand nous évoquons le sens de la justice ou de la dignité. De ce point de vue elle est un mode de compréhension de soi⁸⁴⁶, dont il faut préciser qu'il est privé de transparence, qu'il n'est ni une connaissance claire et distincte ni une stratégie adaptative » (Ibid. : 69). Cette émotion provoquée par la distanciation du réel aiguise et alimente une sensibilité collective nouvelle.

On observe aussi une tendance à ramener dans l'univers « voyageur » des éléments de la culture de masse par la parodie « en parler voyageur » d'extraits de films ou de séries à succès. Ainsi, la scène du décès de l'entraîneur Mickey dans le film *Rocky III* de Silverster Stallone (1982) est parodiée et publiée sur Youtube – dans une vidéo intitulée « rocky voyageur gitan » – par des voyageurs qui choisissent de mettre en scène l'un des leurs au chevet de son père⁸⁴⁷. Cette scène est introduite par la femme du personnage principal l'empêchant (vainement) d'entrer voir son père souffrant : « *Non mon homme ne rent' pas. Ne rent' pas mon homme ça va t'faire mal au cœur mon homme ! Non mon homme fais pas ça !* » Son « homme » parvient néanmoins à entrer, acte qu'elle commente : « *Oh mon Dieu quelle vie d'ses morts, dans l'état qu'il va être Seigneur !* ». La scène se poursuit avec l'homme au chevet de son père : « *Tata ! Oh ! Ta' t'es là ?* (respiration difficile du père) *Il s'est passé quoi Tata ?* ». Le père répond : « *Qui c'est là ?* » puis enchaîne en parlant de sa maladie (la diarrhée) et explique ses dernières « volontés » : « *Avant qu'j'meure, le p'tit camping que j'ai chez moi là-bas, tu l'donneras au p'tit commis l'Mouloud et les deux-trois euros qui m'restent sur l'compte, prends-les mon fils j'te les donne.* » Le choix d'une scène permettant d'aborder un sujet tabou et codifié chez les Manouches – la mort (Williams P., 1993) – relève d'une stratégie identitaire qui permet de traiter des éléments culturels conçus comme immuables. En l'occurrence, le « camping »⁸⁴⁸ de l'homme qui s'apprête à mourir va, conformément à la tradition, sortir du cercle familial et être recyclé en étant confié à une personne considérée comme non Manouche, bien qu'ayant eu des liens étroits avec la famille. La suite du dialogue permet d'introduire la dimension religieuse qui, quoi que culturelle et sujette au syncrétisme, ne relève pas du domaine de l'immuable et au contraire (à en juger par la récurrence de ce sujet dans les vidéos de voyageurs sur internet) se prête à la dérision⁸⁴⁹.

⁸⁴⁶ L'auteure se réfère à Paul Ricoeur : « Dire soi n'est pas dire moi. Soi implique l'autre que soi, afin que l'on puisse dire de quelqu'un qu'il s'estime soi-même comme un autre » (Ricoeur, 1991, *Lectures 1. Autour du politique*, Paris, Seuil, 258)

⁸⁴⁷ Cf. <https://www.youtube.com/watch?v=h3tZWmblOc0>

⁸⁴⁸ Les voyageurs utilisent le mot « camping » pour dire « caravane ».

⁸⁴⁹ Le fils : « *Tu vas guérir ! On va aller à la réunion, tu verras...* ». La caméra change d'angle et fixe le père depuis la place du fils, de manière à accentuer la force de son propos. Le père (réprobateur) : « *Arrête de m'parler d'reunion va* » (silence).

La fréquence de la mise en dérision de l'idéologie évangéliste sur internet, par les voyageurs eux-mêmes, laisse entendre une possibilité de changement du moins de conscientisation par l'humour.

Les auteurs que nous avons observés recréent un cadre fictionnel au sein duquel la critique de l'univers voyageur peut s'exercer, tout en prenant en compte certaines limites⁸⁵⁰. Cette parole-parodie qui émerge avec internet se fait plus sensible dès lors qu'elle n'est pas clairement identifiée et qu'elle est démunie d'éléments fictionnels sur lesquels la possibilité d'exercer un « rôle » critique est solidement arrimée. Ce type de parole parodiant, « de l'intérieur » des pans constitutifs de l'identité voyageuse contemporaine, devient performative et revêt alors un caractère décadent. Ainsi, la vidéo « la chrétienne du papier cul .mp4 » sur Youtube, mettant en scène une jeune foraine parodiant sans artifice⁸⁵¹ un « témoignage évangélique » (qui consiste pour le converti à raconter, devant une assemblée de fidèles, comment Dieu a transformé sa vie) suscite encore, 3 ans après sa publication, des réactions parfois virulentes de personnes qui n'hésitent pas à convoquer le regard du divin sur cet acte qu'ils condamnent. La vidéo « la chrétienne du papier cul.mp4 » sur Youtube suscite également des réactions enjouées : « *elle et unike la ptite fille la !!! en plus de sa elle a raison* », « *Jmp !!!! elle est RaRe !!!!!* », « *elle vo des million mdr* », « *t'as raison ses alloua ses une secte* ». Ce qui compte c'est de pouvoir toucher. Ce canal sensible qu'est l'écran convoquant sur un même support la dimension intime et la relation au monde se prête parfaitement à cet exercice « tactile ». C'est précisément ce qui sort de l'écran et vient toucher au cœur l'individu pour le « transporter » (Nahoum Grappe V., 1994) en dehors de sa sensation de maîtrise totale sur l'objet. L'individu voyageur est touché par ce que d'autres, dans leur intimité voyageuse, produisent et révèlent à propos de « soi ». Le ressenti conforte alors la sensation unique d'être soi, d'être l'autre (Ricoeur P., 1990), d'être humainement « voyageur » ; et contrebalance l'artifice de la fascination de soi. Cette sensation produit ce que nous nommons l'émotion-signe. Le signe est livré sur le web par cette connexion illimitée sans pour autant pouvoir être décryptée ou « reçue » de façon linéaire. Il faut « en être » pour ressentir l'effet de cette « parole-écran ».

[1.2.2. Un écran « fenêtre » qui offre à voir la texture du réel](#)

La réalité voyageuse ne se contente pas de se dire, elle se réinvente sur le web (Diminescu D., 2010), et surenchérit la dimension insignifiante du réel de manière à le rendre opaque voire déconcertant. En effet, avec l'avènement de l'internet voyageur, le masque est redéfini de l'intérieur. Il devient davantage signature que signe. Ce que les auteurs appellent la « télé-réalité » des voyageurs doit pouvoir être compris dans le sens premier du préfixe « télé- » d'une mise à distance – et en dérision – de la réalité des voyageurs. Il s'agit bel et

⁸⁵⁰ Ainsi la liberté de langage de la page Facebook *Le Journal des Voyageurs* est dosée de manière à ne pas rompre l'affinité identitaire qu'elle est supposée créer : « *J'essayent de pas trop mettre de vilaine parole. Gens et mis au début, mais maintenant gens met moins. Rigoler un peu ça va, mais faut pas trop parler des mort apres ces pas beau* »

⁸⁵¹ Elle parle face à la caméra (plan fixe) assise sur un meuble à l'intérieur d'une caravane.

bien d'un spectacle, d'une création artistique, entièrement réalisé en autoproduction. Cette dimension dilettante a toute son importance puisque ce sont les voyageurs-acteurs qui décident du décor, de l'intrigue et du dénouement de l'histoire qu'ils content, en plus d'incarner les personnages. Nous allons nous intéresser plus particulièrement aux productions vidéos des *ChickenWings*⁸⁵² et des *FalckFousProduction*⁸⁵³. Ces deux « chaînes » sur Youtube sont initiées par des groupes d'hommes qui laissent entrevoir des relations d'amitié entre eux, notamment dans les bêtisiers qui figurent dans les vidéos en ligne. Ils utilisent des accessoires et déguisements pour interpréter les rôles de femmes ou de vieux. De temps en temps ils font apparaître des femmes ou des enfants pour jouer des rôles subalternes. Les vidéos font parfois référence à des personnages ou événements survenus dans d'autres sketches au sein d'une même chaîne, de manière à esquisser un style qui peut se rapprocher de la série. Les Gadjé apparaissent dans les personnages sans être surinvestis ni systématiquement dévalorisés. Ces fictions tournent en dérision l'ensemble des éléments, sujets et personnages qui forment la trame de la réalité des voyageurs. La vidéo « Les Gadjé » qui est une chanson⁸⁵⁴ sous-titrée façon karaoké illustre avec humour ces petits riens qui permettent de déceler la distinction subtile entre les Gadjé et les voyageurs, et à travers lesquels ni les uns ni les autres ne peuvent être hissés au rang de héros.

Le champoing et le café par exemple apparaissent comme marqueurs d'une façon de vivre « voyageur ». Ils sont l'occasion de traiter certains clichés tels que le lavage des « chieux » avec des produits détergents⁸⁵⁵ ou encore la rusticité des vieux (au niveau du langage, des croyances, du comportement en groupe ou du rapport aux soins⁸⁵⁶). Ainsi, dans « Le café »⁸⁵⁷ la « manmie » se rebiffe lorsque son petit fils lui dit « merci » alors qu'elle lui sert le café, puis lorsqu'il se met à l'appeler « grand-mère » et à nommer le « café » par son nom et non par l'emploi du terme d'argot voyageur correspondant :

« - Manmie (*exaspérée*) : Bah « café grand-mère » ! (*elle pose la cafetière brutalement sur la table et fixe son petit fils*) mais t'es un crudot là mon fils !

- Petit-fils : Quoi j'suis un crudot ?

⁸⁵² Les *ChickenWings* ont créé une chaîne sur Youtube en juin 2011 où ils se présentent ainsi « *voilà nous sommes une bande de voyageurs qui font des sketches sur les voyageurs pour rigoler. Voilà voilà il fait beau sinon ?* » : <https://www.youtube.com/user/smrcaplot/videos>.

⁸⁵³ Les *FalckFousProduction* ont créé une chaîne sur Youtube en décembre 2012. En avril 2014, ils comptabilisent 19 vidéos publiées et 275 abonnés : <https://www.youtube.com/user/FalckFousProduction/videos>.

⁸⁵⁴ Cette chanson est interprétée sur la mélodie de « Désormais » de Charles Aznavour.

⁸⁵⁵ Ce sujet est traité sur plusieurs chaînes de voyageurs sur Youtube : Les *ChickenWings* (« le champoing (parodie gitan) »), Mason Brobald (« Les gitan movie le chonpoin »)

⁸⁵⁶ Cf. le rôle du « papou boudin » chez Les*ChickenWings* ou bien celui du sorcier dans la vidéo « parodie gitan » de Bruno Delatour (sur Youtube).

⁸⁵⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=DIRf2g6Dd-s>

-Manmie : Ben c'est du prono ! c'est pas du café c'est du prono ! Et moi c'est manmie, c'est pas grand-mère c'est manmie ! »

Cette contre-référence à l'univers « cru » avec lequel tout voyageur doit composer, mais duquel il doit aussi savoir se départir, pose comme interdit culturel la distinction individuelle élaborée sur la base d'idées ou de propos tenus des Gadjé et inopérants pour le groupe. Les vidéos qui font référence aux décalages entre les classes sociales ou les générations chez les voyageurs sont révélatrices d'une fonction primordiale dans l'identité voyageuse d'adaptation de sa manière d'être et de parler en fonction du contexte (professionnel ou familial).



🌈 Le café (Parodie Gitan) - LesChickenWings

Illustration n° 88 : Capture écran de la vidéo « Le café », chaîne Youtube LesChickenWings.

Ainsi, si dans le sketch « Le café » posté par *LesChickenWings* c'est la « manmie » qui remporte la « battle » en accusant son petit-fils de ne pas savoir manier deux registres de langage distincts ; dans le sketch « le garçon qui était cru »⁸⁵⁸ des *FalckFousProduction* on assiste à une démonstration plus complexe. Dans ce sketch, on voit s'opposer deux catégories de voyageurs : le « cru » présenté tour à tour en train de regarder le film *Le Seigneur des anneaux* puis de lire un livre « sur l'architecture moldave » revêtu d'un peignoir, et l'autre (le voyageur « authentique ») accoutré d'une coiffure hirsute (par le truchement d'une perruque) et dont le rôle consiste à interroger (« tu fais des études de pasteur au moins si t'apprends à lire ? »), juger et souligner la manière d'être « crue » du premier personnage.

⁸⁵⁸ Cf. <https://www.youtube.com/watch?v=PVDgKQHquIE>



Illustration n° 89 : Capture d'écran de la vidéo « le garçon qui était cru », chaîne Youtube FalckFousProduction.

Dans ce sketch, le voyageur « authentique » est mis en échec (« cuit ») par son ignorance car il ne sait pas distinguer sa droite de sa gauche. Ainsi, cette vidéo qui ne se prive pas de caricaturer le « cru » pour affirmer d'une certaine manière la norme du parler voyageur, ne cède pas pour autant à un abrutissement stérile du « cru » (qui représente donc le « Gadjou ») et amène à plusieurs reprises le personnage « pittoresque » à s'interroger sur son enfermement et sa « bêtise ».

Cette vidéo apparaît comme un clin d'œil a priori provocateur à l'égard des normes identificatoires des voyageurs, tout en évoquant la question de la segmentation sociale des gens du voyage à travers le prisme de l'apprentissage de la lecture (et donc de la fréquentation de l'école). Par la dérision elle pointe les dérives grossières auxquelles sont exposés les voyageurs qui seraient tentés de trop s'identifier aux valeurs « crues » de la société dominante. Dans la vidéo « les braqueurs (parodie gitan) » postée ultérieurement, les *FalckFousProduction* tournent finalement en ridicule le fameux « garçon cru » qui incarne cette dérive. En effet, le scénario met cette fois-ci en échec deux braqueurs (à savoir les deux personnages « cru » et « cuit ») suite à une lecture erronée d'une enseigne publique (« banque du centre » à la place de « banque du sang ») par « le garçon qui était cru ». Ainsi, le dénouement de ces deux épisodes range les deux personnages du côté de la catégorie valorisée chez les voyageurs à savoir celle qui n'est pas crue (mais qui, en dehors des vidéos d'humour, n'est cependant pas nommée autrement que par « voyageur » ou « manouche »).

A travers ces vidéos, on observe une systématisation de la dimension créative qui consiste à implanter un cadre explicitement fictionnel en ayant recours à des accessoires mais aussi des effets spéciaux. Ces procédés, appliqués chez *LesChickensWings* et *FalckFousProduction*, font de ces vidéos des « signatures » notamment par la création de personnages dont on va pouvoir forger le caractère, le vécu et donc l'identité. C'est ainsi que l'« ange Oliver » chez *LesChickenWings* permet de ridiculiser ou dramatiser certaines croyances et plus largement le domaine religieux, sans être soumis à une quelconque velléité de censure. Certaines

« signatures » telles que le personnage du « papou boudin » ou la chaîne de télévision « B&Fendt TV »⁸⁵⁹ (créés par *LesChickenWings*) sont cités par les *FalckFousProduction* qui les hissent au rang de références de l'univers fictionnel « voyageur ».

Côté *FalckFousProduction*, la vidéo la plus visionnée est « Pascal le Pasteur »⁸⁶⁰ qui met en scène un homme « possédé » par un démon qui n'est autre que le chanteur Claude François. Cette vidéo – qui se termine par la libération de l'homme grâce à l'intervention du pasteur – bien que conçue de manière à ridiculiser les croyances et procédés utilisés par les évangélistes, n'a pas un effet aussi « menaçant » sur le réel que la « La chrétienne du papier cul .mp4 ».

Une lecture plus transversale de toutes ces vidéos dévoile en filigrane la matérialisation de l'existence voyageuse et un regard sensible sur ce qui se trame à l'intérieur des caravanes et des campements. Ce que les auteurs appellent la « télé-réalité » des voyageurs. La connexion à Internet, par l'intermédiaire de ces chaînes Youtube, offre aux voyageurs une possibilité de déconnection de leur réalité (qui peut être pesante), tout en reconnectant avec un univers familier. Cette mise en scène d'un niveau intimiste de lecture de soi qui mise sur la dimension infime du réel, déjoue avec finesse le monopole de la parole des Gadjé sur l'écran ; et ce dans un contexte d'exacerbation des déclarations diffamatoires. Cette parole « dérisoire » sur soi annihile toute tentative de captation de la réalité voyageuse. Celle-ci est signifiée par des éléments si singuliers qu'ils suffisent à discréditer toute entreprise de réification. La chanson « Les Gadjé » joue pleinement sur cette déroute, par la mise en scène d'un style qui prend le soin de biaiser, sans l'occulter, la référence aux objets marqueurs tels que le hérisson ou le camion :



Les Gadjés (parodie gitan) - Les ChickenWings



Les Gadjés (parodie gitan) - Les ChickenWings

Illustrations n° 90 et 91 : Captures d'écran du vidéoclip « Les Gadjé », chaîne Youtube LesChickenWings.

⁸⁵⁹ Le nom de la chaîne « B&Fendt TV » est un homonyme de la chaîne BFMTV et fait référence à une marque de caravanes prisée chez les voyageurs (Fendt).

⁸⁶⁰ 57260 vues au 15 janvier 2015, contre 22133 pour « Le garçon qui était cru » et 21085 pour « les braqueurs (parodie gitan) ».

Alors que pour les Gadjé la vue d'un campement dérange au point d'empêcher toute possibilité d'interaction non-polémique, voici que s'énonce à travers ces vidéos toute l'épaisseur d'un univers qui – contrairement aux déclarations médiatiques ou proclamations identitaires – n'offre pas de prise. Sous la fugacité de la dérision se dérobe toute la bannière de l'altérité voyageuse. La quête d'authenticité qui, selon Mickael Wesch⁸⁶¹, caractérise les utilisateurs de Youtube s'exerce par le biais de la créativité. Pour les voyageurs que nous avons cités, il ne s'agit aucunement de s'éloigner de leur quotidienneté mais bien plutôt de rehausser son statut par l'entremise de la fiction. Mais, contrairement à ce que Mickael Wesch a observé chez beaucoup d'internautes, les voyageurs n'apparaissent jamais seuls face au reste du monde. Même lorsqu'ils sont dans un face-à-face avec la caméra, ils s'adressent aux « cousins », « oncles » et « tantes », c'est-à-dire à des pairs, tout en mettant en scène non pas des individus réels, mais des personnages. Cette ossature fictionnelle, forgée de l'intérieur, est un masque épais et protéiforme qui « enrôle » dans un processus identitaire réflexif.

A partir de la façade « écran » du monde, les voyageurs dévoilent une identité hybride et en cours d'élaboration dont la particularité repose sur une forme « ouverte » aux Gadjé. Si la plupart des auteurs que nous avons pu observer sur internet ont grandi avec cette appellation « gens du voyage », leurs parents et grands-parents l'ont vu apparaître dans les discours politiques, prendre « forme » dans leur quotidien – avec les « places désignées » qui sont devenues des « aires d'accueil », puis progressivement se « singulariser » et se charger de sens dans l'entre soi. Le stade d'internet exacerbe ce processus. Mais Internet n'est pas le lieu de l'univocité contrairement à la réalité des prises de paroles « in situ » où il s'agit de négocier une « place » avec les Gadjé. Il est le lieu de la multiplicité et de l'interaction. Il absorbe et déploie la complexité du réel. L'autre du « net » est *a priori* « autre » tout autant que « soi ». Cette connexion ubiquitaire au vaste monde semble parfois oppressante et suscite des réactions de protection et de défiance.

Ce nouveau terrain joue sur la visibilité et la distinction ou au contraire sur l'anonymat et la banalisation. Si la posture de l'interlocuteur du voyageur est décisive dans les expressions identitaires « in situ » ; sur l'écran connecté au vaste anonymat du monde, la « mise en scène » de soi détermine à elle seule le déclenchement du processus d'identification. Le recours à la fiction et à l'humour permet de jouer sur le double registre de l'entre-soi et de l'universalité. Sur internet, les voyageurs s'offrent à voir dans un spectacle dont ils maîtrisent toutes les étapes de production. Le cadre qui s'impose pour dépasser la condition fragmentaire et hybride du net est celui de la fiction. Si elle peut être citée ou commentée, la réalité voyageuse n'est pas mise à nu sur internet. La représentation d'une réalité « authentique » attendue, cède la place à une expression symbolique qui noue dans l'ironie le répertoire identitaire de l'entre-soi avec celui de l'altérité. C'est finalement une humanisation plus qu'un réalisme qui s'offre à voir à travers l'avènement de l'internet voyageur. Les scénettes

⁸⁶¹ Mickael WESCH, *An anthropological introduction to Youtube*, publié le 26 juillet 2008 sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=TPAO-IZ4_hU

publiées par des auteurs comme *Le Journal des Voyageurs*, *LesChickenWings* ou les *FalckFousProduction* sont susceptibles de captiver aussi bien les voyageurs que les Gadjé. Ces auteurs figurent une capacité d'usage du monde connecté qui révèle une sensibilité au risque de dissolution qu'internet recèle. Ils sont la génération qui régénère l'identité voyageuse et la pourvoient d'une voix face à l'écran-miroir du net. Sur cette nouvelle « place » du web, ils continuent d'être et de « faire » entre soi, tout en ayant conscience de pouvoir être vus et « reconnus » par le reste du monde. Cette démonstration à travers internet d'une cohésion identitaire, exerce un magnétisme qui permet de le « capter » pour la simple nécessité d'être « totalement » soi, en co-naissance du monde.

II. SARA « GITANISEE », SARA GLOBALISEE. ITINERAIRE D'UNE FIGURE INSTITUEE PAR LES GADJE

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle la statue camarguaise de « Sara », vierge noire étreinte dans une empiement de tissus éclatants, trône comme symbole d'identification et d'appartenance tsigane. C'est à travers son potentiel de marchandisation et de globalisation que nous avons choisi d'appréhender dans cet article la figure de Sara. A l'instar de Kopytoff (2006) nous tentons une approche biographique de cet objet symbolique qui, au fil de son voyage jusqu'au Brésil, semble passer par différents « régimes de valeur » (Roitman et Warnier, 2006 : 208). Au cours de cette analyse, nous allons voir que ce n'est pas la valeur que les Gitans attribuent aujourd'hui à cet objet qui détermine sa mise en circulation et son inscription dans un système globalisé. Au contraire, c'est l'attribution de valeurs dont l'exclusivité semble réservée (par les Gadje) aux Tsiganes, qui façonne la plasticité de Sara. Ainsi, cette mobilité de Sara est révélatrice d'un imaginaire transnational de la figure de la Gitane, et répond à un processus de transnationalisation des religions signifiant « l'existence d'interactions de plusieurs genres et reliant les individus et les institutions au-delà des frontières nationales » (Vertovec, 2000 : 22, cité par Guillot, 2010 : 58).

II.1. L'EMPRISE REGIONALISTE ET CATHOLIQUE

Le pèlerinage des Gitans qui, chaque année, viennent rendre hommage à la figure de Sara aux Stes Maries-de-la-Mer a une histoire située aux interstices des intérêts de l'église catholique et du régionalisme provençal (Bordigoni, 2002 et 2004). Sans que l'on ne connaisse vraiment les motifs qui ont conduit à évoquer la figure de Sara dans la région de Camargue, celle-ci a été un véritable emblème utilisé par les édiles provençales et le mouvement « félibre » pour construire le mythe de l'origine du peuplement de la Camargue et du christianisme en Europe (Sara, « fille du roi des Gitans », eux-mêmes conçus comme « premiers habitants de la Camargue », aurait été la première personne convertie au Christianisme par les Saintes Jacobé, Salomé et leur servante⁸⁶²). Manadier, le marquis Folco de Baroncelli-Javon fut éminemment impliqué au début du XX^{ème} siècle dans l'élaboration de discours et de mises en scènes visant à promouvoir ce qu'il dépeint comme l'« authenticité camarguaise », aussi bien de part ses activités professionnelles visant à « refonder la pureté de la race du taureau et du cheval camarguais » (Bordigoni M., 2002 : 491) que dans ses implications en vue du développement économique local⁸⁶³. Les démarches qu'il entreprend afin de mettre en exergue la figure du « Gitan camarguais » prennent sens dans un contexte où l'exhibition « exotisante » de personnes réelles, notamment issues des colonies, suscite un intérêt notable (Blanchard P. (et al.), 2011). Ainsi, sa rencontre avec des Indiens du Dakota recrutés dans le cadre du « Wild West Show » de Buffalo Bill – auquel Baroncelli

⁸⁶² Cf. Bordigoni M., 2004, note 14, p. 34.

⁸⁶³ Folco de Baroncelli lance en 1920 l'idée d'un parc national de Camargue et promeut l'implantation en 1927, dans la région, de la société nationale d'acclimatation.

assista en 1905 – détermina une certaine prise de conscience de l'oppression subie par les peuples minorisés, qu'il agrémenta de quelques théories bâties à partir du mythe de la disparition de la « race Atlantide » dont, selon lui, les Gitans et les Indiens seraient des « débris » ou des « bavures » (Bordigoni M., 2002 : 492). Ce personnage atypique se laissa fortement inspirer par la dimension démonstrative du « Wild West Show » comme opportunité de mise en valeur d'un patrimoine vivant – le prestige de ces hommes s'exerçant notamment par le fait d'être mis en scène sur leurs montures animales, présentées comme véritables alliées pour leur survie dans un environnement « sauvage » voire hostile. Qualifié à juste titre de « scénographe » du régionalisme Camarguais (Zaretsky R., 2008), Baroncelli exploite concomitamment la figuration scénique, la représentation politique et l'identification culturelle dans un contexte où le tourisme émergent suscite beaucoup d'attentes pour les habitants de cette région fortement enclavée. Par ailleurs, son penchant prononcé pour l'exotisme gitane est révélateur des goûts artistiques et exaltations mondaines prisés au sein d'une partie de l'aristocratie européenne du début du 20^{ème} siècle⁸⁶⁴ (Asséo H., 2010). Lorsqu'il créa la Nacioun Gardiano en 1904, Baroncelli n'hésite pas à en faire une attraction en soi (un groupe de manadiers à cheval) et le support d'expression de l'identité locale, les gardians s'énonçant comme la « preuve vivante » de l'existence de l'authenticité camarguaise. Escortant les touristes entre la gare⁸⁶⁵ et le village des Stes Maries-de-la-Mer dès 1909 (Bordigoni, 2002 : 491), les gardians inauguraient dans le paysage local la performance de l'identité camarguaise à laquelle les Bohémiens allaient largement contribuer, à leur insu. Rappelons que pour les Tsiganes français, le début du 20^{ème} siècle est marqué par un déploiement médiatique d'attaques racistes où ils sont tour à tour diabolisés et criminalisés de sorte à être irrémédiablement « dénationalisés » (Filhol E., 2013 ; Asséo H., 2007). La scène camarguaise qui va par la suite associer le gardian à la procession religieuse des Gitans est donc doublement spectaculaire en ce qu'elle présente le funeste Gitan dans une posture pieuse valorisante ; et que les gardians, en bons domesticateurs du domaine sauvage, font figure de héros et de protecteurs à l'égard des touristes friands d'exotisme et de « sensations fortes ».

Sur le plan religieux, Baroncelli joua de son statut d'édile locale pour obtenir en 1935 l'autorisation par l'église catholique d'une procession de Sara à la mer. Si l'existence d'un pèlerinage est avérée dès le 19^{ème} siècle aux Stes Maries-de-la-Mer, celui-ci n'est pas destiné aux Gitans mais bien aux Provençaux qui célèbrent les saintes Jacobé et Salomé qui, contrairement à Sara, ont été reconnues par l'église catholique. Marc Bordigoni qui a reconstitué l'histoire du pèlerinage gitan des Stes Maries-de-la-Mer émet l'hypothèse que « la présence des Gitans dans la crypte pourrait expliquer la présence d'une statue de Sara et non l'inverse » (Bordigoni M.,

⁸⁶⁴ Cf. la conférence d'Henriette Asséo, « L'inclusion exotique. Des Roms de la Galicie polonaise traversent l'Europe années 1900-1920 », lors du colloque international *Migrations et dynamiques urbaines, « exotisation » des populations et « folklorisation » des espaces*, 8 et 9 décembre 2011, Paris.

⁸⁶⁵ L'arrivée du chemin de fer date de 1892 et la première mention des Stes Maries-de-la-Mer dans le guide de voyage Baedeker date de 1886. Mais, signale Marc Bordigoni, « en 1897, une fois le chemin de fer en place, il décrit la petite ville des Saintes et signale l'intérêt du pèlerinage et de la présence des Bohémiens. » (Bordigoni M., 2002 : 491).

2004 : 12). Il est indéniable que l'afflux de populations extérieures a constitué un véritable enjeu de survie pour le village des Stes Maries-de-la-Mer. L'attrait des Gitans s'est élaboré autour d'un objet symbolique d'appartenance : la statue dénommée « Ste Sara » dont la sanctification n'a pas été approuvée par l'église et dont l'origine reste inconnue (Bordigoni M., 2004 : 13). De multiples pressions se sont exercées autour des autorisations, légitimations et consécutions de la procession de la statue de Sara à la mer. Par exemple, pour accompagner ce culte gitan tout en esquivant le risque d'anathème, l'église catholique a introduit au cœur de la procession une autre statue – Notre Dame des Gitans – qu'elle a dûment fait consacrer par l'évêque de Lourdes en 1958 et par le Pape Paul VI en 1965 (Bordigoni, 2004 : 29). Ce qui retient notre attention c'est le fait que régionalistes et représentants de l'église catholique ont interféré dans leurs domaines respectifs (parfois connexes) à de multiples reprises en vue du rapprochement et/ou du maintien de la présence gitane aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Des deux côtés figurent des personnalités bien identifiées (Folco de Baroncelli puis Henri Aubanel⁸⁶⁶ pour les régionalistes et Le Père Barthélémy dit « Yoshka » puis le Père Causse pour les catholiques) qui oeuvrent sans relâche pour façonner ou accommoder cette empreinte « gitane » dans leurs « terrains » respectifs. Aucune personnalité gitane, ni même tzigane, semble n'avoir eu un rôle influent dans le processus de reconnaissance du pèlerinage gitan. Alors que dans les années 1950 l'église catholique avait obtenu le soutien de la Nacioun Gardiano pour donner une portée nationale au pèlerinage et contrer la conversion des Gitans au mouvement évangélique (Bordigoni, 2004), elle n'a pas toujours été en position de force dans l'orientation donnée à ce temps fort de la vie locale camarguaise. Un fait marquant et déterminant illustre l'emprise des deux sphères régionaliste et catholique sur le destin de la procession de la statue de Sara et in fine du pèlerinage « gitan » des Stes Maries-de-la-Mer. Dans les années 1960, l'église catholique souhaitait remplacer l'embarrassante procession de Sara à la mer par un chemin de croix. Le Père Causse, qui s'est retrouvé à animer l'inauguration dudit chemin de croix, témoigne :

« Alors on s'arrête à la première station, je monte sur le podium, j'avais le bigophone là et je commence une courte allocution pour bien marquer et à ce moment-là Aubanel était en tête avec les gardians, et Sara était à côté de nous alors quand on a commencé Aubanel s'est écrié : « eh on s'arrête pas, arrivez, suivez » et alors les Gitans ont suivi... moi j'avais commencé à parler mais la procession a continué à partir et je me suis retrouvé à faire les commentaires rien qu'avec les prêtres ! (...) c'est Aubanel qui avait, ... il était contre je le savais qu'il était contre au départ on avait décidé ça il fallait pas transformer Sara en un chemin de croix. Ca c'est 66 [1966] et depuis les prêtres y vont. »⁸⁶⁷

Cette réaction des régionalistes qui marque la volonté du maintien d'une incarnation de la célébration de Sara par un rassemblement humain cyclique, en lieu et place d'une institutionnalisation topographique, est significatif d'une inscription du pèlerinage dans une temporalité « ritualisée » qui s'actualise dans le présent et par des formes démultipliées de « présences », plus que dans une forme « mémorielle » (Halbwachs, 1941).

⁸⁶⁶ Henri Aubanel, gendre de Folco de Baroncelli repris la succession de la manade que ce dernier avait créée en 1894 ainsi que ses implications au sein de la Nacioun Gardiano dont il fut « capitaine » de 1964 à 1990 (<http://www.nacioun-gardiano.fr/hcapitaine.htm>).

⁸⁶⁷ Citation du Père Causse (in Bordigoni M., 2004 : 30-31).

Le pèlerinage gitan des Stes Maries-de-la-Mer a acquis aujourd'hui une notoriété internationale et contribue allègrement non seulement à véhiculer une certaine conception de l'identité camarguaise et à alimenter l'économie locale mais fait des Stes Marie-de-la-Mer un lieu emblématique de la présence tsigane en Europe. Dans la mythologie camarguaise de Baroncelli, le Gitan occupe la fonction de « l'étranger autochtone » (Fabre D., 1996, Angheliescu S., 1996, Nicolescu N., 1996, Segal T., 1996) qui, par son statut forain, excelle à faire émerger le lieu par le mouvement cyclique et le franchissement des frontières symboliques. Il est mis en scène de façon à conforter une identification aux domaines du sauvage et du sacré. Ainsi aux Stes Maries-de-la-Mer, la figure du Gitan opère comme l'ont fait ailleurs l'ermite, le saint ou le sage, par un renvoi d'identification, un legs de son image. L'affluence massive des Gitans sur le territoire camarguais est saisie comme une opportunité de manifestation du folklore local, qui lui-même constitue un appel explicite aux visiteurs. Ainsi, pour employer un concept forgé par Arjun Appadurai (2005), les Gitans et plus précisément les Gitans dévots – et pour ainsi dire dociles – font partie de l'« ethnoscape » camarguais, au même titre que le gardian assorti à l'arlésienne et très probablement le touriste lui-même. Les 24 et 25 mai, chaque année, les trois figures réunies participent chacune indépendamment et par leur simple présence à donner à voir le pèlerinage. Notons que d'autres figures exogènes telles que le journaliste, le photographe mais aussi le religieux ou l'artiste de rue participent dans leurs rôles respectifs à construire le décor et l'atmosphère du pèlerinage. Dans cette mise en scène, la figure du Gitan (qui peut être interprétée par des touristes non-Tsiganes) est attendue dans la double posture de visiteur (de Sara) et de figurant (dans les rues). Cet ethnoscape vient ainsi donner une certaine consistance dans l'imaginaire collectif à des populations considérées comme « insaisissables ». Or, c'est précisément par leur capacité à se laisser « saisir » d'une manière fragmentaire (Williams P., 2003) que l'opération d'inclusion de la figure du Gitan dans l'ethnoscape camarguais peut fonctionner aussi bien pour la construction identitaire des régionalistes que des Gitans eux-mêmes. Le Pèlerinage des Stes Maries-de-la-Mer met en évidence le fait qu'il est possible que l'image des Gitans soit produite et mise en circulation par les Gadjé.

Une forme de « transaction » culturelle est donc à l'œuvre et nous allons explorer à quel point, elle s'opère et se poursuit aujourd'hui à une échelle globalisée par l'entremise de l'objet symbolique qu'est la statue de Ste Sara. Pour comprendre ce phénomène, il nous faut considérer la dimension hybride et polymorphe des identités tsiganes (dont l'identité gitane) qui constitue un élément perturbateur pour la société globale⁸⁶⁸. La tendance des populations tsiganes à laisser une possibilité de « prise » par les Gadjé joue un rôle déterminant dans le processus de construction identitaire. Cet espace « cédé » par les Tsiganes devient un espace de contrôle dans la relation interethnique. Il leur permet d'être impliqués dans cette relation à l'autre et de pouvoir

⁸⁶⁸ Toutes les dénominations identitaires tsiganes sont par ailleurs le plus souvent systématiquement articulées les unes avec les autres, de manière à constituer un ensemble « homogène » systématiquement contredit par les diversités de cet « ensemble ».

« jouer », selon leurs propres registres d'interprétation, de la manière dont ce qu'ils cèdent « circule » et « façonne » ce qui les produit depuis l'altérité gadji.

II.2. UN SYSTEME DE VALEURS AUTOUR DE SARA

Peu de commentateurs s'attardent réellement à décrire ce que les Gitans « fabriquent » aux Stes Maries-de-la-Mer, alors qu'ils constituent le centre névralgique de la manifestation. Une piste pour comprendre la valeur que les Gitans accordent à la statue de Sara se situe dans les « manteaux » ou les « capes » qu'ils confectionnent pour recouvrir celle qu'ils considèrent comme leur sainte, leur protectrice. La relation à la statue Sara s'effectue par l'intermédiaire d'un morceau de tissu⁸⁶⁹, le plus souvent clinquant et cousu à taille humaine, supposé contenir une part de « soi » et des siens. Ainsi, une voyageuse nous explique que sa fille a brodé autant de fleurs que de membres de la famille (parents, enfants et petits enfants) sur le manteau qu'elle avait confectionné pour Sara. Remettant le manteau, la famille ainsi représentée semble « faire corps » avec Sara en la revêtant d'une parure uniforme chargée d'histoires personnelles. Notons que les femmes jouent de fait un rôle déterminant dans l'accomplissement, par la couture, du lien avec Sara. La sphère privée (familiale, intime) est « incorporée » dans la cape (pouvant être confectionnée dans un tissu ayant préalablement servi de rideau ou de vêtement) qui matérialise la relation avec Sara. Celle-ci est finalement réduite à un visage sans corporéité propre ou plus exactement à une « figure » surplombant une multiplicité allégorique de corps, et qui peine à s'extirper de l'engonçement produit par l'accumulation des capes. Sara entre ensuite dans un processus cathartique qui la fait passer d'un statut d'objet sacré à celui d'une figure « semi-humanisée », vivifiée par une foule qui la touche, la soutient par des paroles et des chants jusqu'à la mer où la tête du cortège se livre à la baignade. Emportant les peines, les confidences, les douleurs et les requêtes de chacun des individus qui se sont présentés à elle pour la couvrir d'un manteau, lui remettre un bijou, une couronne, une photo ou un petit mot, la procession à la mer consacre le peuple tsigane dans sa multiplicité. Ainsi la voyageuse citée plus haut nous rapporte : « *Plus y'a d'manteaux, ça veut dire que plus y'a du monde qui viennent et plus qu'on la trouve belle, plus qu'elle est reconnue quoi. (...) Parce que si y'a pas beaucoup de manteaux, ben voilà c'est une statue comme une autre. Parce que si t'enlèves les manteaux, en dessous c'est qu'une statue quand même.* »⁸⁷⁰ La superposition des « charges émotionnelles » contenues dans chacun des manteaux constitue la valeur « gitane » de Sara. Notons d'emblée que cette « valeur » n'exclut pas les contributions des non-Tsiganes. A ce titre, Sara semble appartenir au domaine public, plus précisément au « bien commun » et ne supporte aucune forme d'exclusivité. L'église catholique qui orchestre le déroulement liturgique du pèlerinage use régulièrement de stratégies de monopolisations de la croyance liée à Sara et

⁸⁶⁹ L'évocation de St Martin le Miséricordieux n'apparaît jamais dans les récits, mais elle mériterait peut-être d'être approfondie pour saisir la symbolique de la cape offerte par les Gitans à Ste Sara. Rappelons que les Gitans sont massivement adeptes du culte catholique jusque dans les années 1950.

⁸⁷⁰ Entretien du 25 mai 2014.

s'expose ainsi à des controverses de la part des Gitans. Durant la messe du 24 mai qui précède le début de la procession de Sara à la mer, au moment de la descente des châsses de Marie Jacobé et de Marie Salomé (où l'imbroglie est à son comble⁸⁷¹), les prêtres s'échinent, non sans maladresse, à « démêler » le vrai du faux du culte voué à Sara en évoquant la place qu'elle occupe au sein de l'église catholique. Le 24 mai 2014 n'a pas fait exception à cette coutume puisque l'un des officiants est parvenu à semer la confusion chez les familles Tsiganes, comme nous explique le rachai⁸⁷² Gilbert Tenailleau :

« Tout à l'heure, à la fin d'la messe un prêtre a dit « je vais vous dire qui est Ste Sara ». Il aurait mieux fait de rien dire parce que personne n'a rien compris. (...) Il a voulu dire « Ste Sara c'est le coeur des Gitans ». Les gens ont tellement pas compris que y'avait des gens qu'étaient en bas, que j'connais qui m'ont dit « t'as vu c'qui la dit l'père ? Ben faut pas l'laisser parler comme ça ! Et nous on a crié « Vive Ste Sara ! Vive Ste Sara ! » », parce qu'ils avaient compris dans leur tête, dans leurs oreilles (...) que le prêtre était en train de dire que Ste Sara n'existe pas. Et pour eux c'était trop dur. »

L'offense à Sara représente un sacrilège, pas seulement du point de vue d'une dimension religieuse (où Sara constitue de fait une dissidence) mais plutôt en ce qu'il vient entacher le rassemblement massif, hétérogène, cosmopolite, officiel et unanime autour de cette présence tzigane en dévotion, qui constitue une scène rare, une exception dans un contexte politique méprisant envers les gens du voyage. N'en déplaise aux « rachai », seuls les manteaux, en tant que manifestation concrète et contemporaine d'une accumulation de « preuves vivantes » de la dévotion « gitane », semblent pouvoir dire « qui est » sainte Sara. Le malentendu sous-jacent semble bien reposer sur cette propension des Gadjé à vouloir forger l'identité de Sara – tout comme celle des Gitans – à travers des leçons d'histoire dont ces derniers ne sont pas particulièrement férus et qui, du fait de l'absence de « traces », risque d'ébranler l'équilibre précieux sur lequel repose ce rassemblement populaire. Du côté politique on observe également des manifestations qui tentent de désagrèger cette consécration des Gitans à travers des formes d'instrumentalisation du pèlerinage. Ainsi, sur le site de la mairie des Stes Maries-de-la-Mer, on découvre des images où le député-maire de Nice Christian Estrosi, qui s'est fait connaître en juillet 2013 pour ses propos xénophobes à l'encontre des gens du voyage⁸⁷³, pose et défile aux côtés du maire de la commune devant Ste Sara au moment de sa sortie de l'église⁸⁷⁴. Le choix opéré par ces politiciens du parti de

⁸⁷¹ L'assemblée réunie dans l'église acclame Sara tout autant que les Saintes Marie-Jacobé et Marie-Salomé, dont les reliques sont « descendues » de la chapelle haute lors de cette messe.

⁸⁷² Nom « voyageur » pour désigner l'aumônier catholique.

⁸⁷³ En juillet 2013, Christian Estrosi affirme vouloir « mater » les gens du voyage et publie un « guide pratique à l'attention des maires de France afin de prévenir les occupations illégales du domaine public par des populations non sédentaires » qu'il diffuse auprès des maires de France. Cf. « Christian Estrosi propose aux maires un « guide pratique » contre les occupations illégales » (*La Gazette des Communes*, 16 juillet 2013) ou cet article du JDD du 13 juillet 2013 : <https://www.lejdd.fr/Politique/Le-guide-d-Estrosi-contre-les-gens-du-voyage-618965-3141755>.

⁸⁷⁴ Sur le site de l'office de tourisme de la commune des Saintes Maries de la mer : <http://www.saintesmaries.com/fr/#> (de 1'36 à 1'40) et sur le site du maire de la commune, Roland Chassain : <http://www.rolandchassain.net/article-le-pelerinage-des-saintes-retour-en-images-sur-3-jours-exceptionnels-118166601.html>.

droite UMP (qui l'un comme l'autre brillent par leur excès de malveillance envers les gens du voyage⁸⁷⁵) de poser devant Sara plutôt que devant les Saintes « historiques » et provençales que sont Marie-Salomé et Marie-Jacobé s'apparente à un acte offensif visant à délégitimer et humilier la figure de Sara (et les Gitans qu'elle représente) tout en venant de façon corollaire redorer le blason régional, comme pour signifier que Sara demeure aussi une construction provençale. Dans tous les cas, ils contribuent par leur présence à incarner le « mélange des genres » que les Gitans semblent revendiquer à travers ce pèlerinage. Ainsi, alors qu'il m'expliquait que le curé de la paroisse des Stes Maries-de-la-Mer avait eu l'intention cette année d'instaurer des « nouveautés » en demandant aux agents du syndicat d'initiative des Stes Maries-de-la-Mer de « *gérer la procession et de faire en sorte qu'elle ne soit pas un lieu de rencontre, mais un lieu de prière* », le rachaï Gilbert Tenailleau s'exclama :

« Ben on a tous rigolé quoi ! Parce que heu... parce que c'est pas... Les voyageurs : c'est l'bazard ! C'est le foutoir. Y'a plein d'gens, y'a d'autres gens qui s'insèrent dedans et si y'a pas c'foutoir, c'est pas bon.(...) Et ça je lui dirai (...). Il a une longue expérience dans l'aumônerie. Mais là, c'matin à mon avis il a mal saisi la chose. »⁸⁷⁶

Il semble donc que les Gitans parviennent à insuffler à leur « médiateurs » (que sont ceux qu'ils dénomment « rachaï ») une modalité d'intervention qui non seulement réfute toute forme d'expression doctrinaire, mais qui de surcroît promeut la condition hybride de leur pèlerinage. Cette bonne façon de « saisir la chose » qu'évoque le rachaï apparaît fortement imprégnée de loyauté envers ceux qui, comme on l'a vu, semblent prompts à se laisser « accaparer », sans pour autant perdre le contrôle de ce que les Gadjé fabriquent à travers eux. Le fait que Sara ne soit pas dotée de sainteté aux yeux de l'église catholique n'en fait pas moins un médium de dévotion qui permet d'asseoir la popularité de l'institution cléricale. La valeur que celle-ci accorde au pèlerinage se situe donc à un niveau périphérique de l'objet vénéré par les pèlerins. Cependant, le fait que la statue soit localisée dans la crypte de l'église fait de l'aumônerie catholique l'instance dépositaire des prérogatives que sont la manipulation de Sara et la gestion de ses manteaux qui sont périodiquement retirés pour céder la place à de nouvelles « créations ». Or, la circulation des manteaux, du moins la possibilité d'y avoir accès est primordiale pour les pèlerins. Certaines familles reviennent chaque année au pèlerinage et souhaitent récupérer le manteau confectionné et offert l'année précédente et ainsi redistribuer, redéployer, recycler la valeur qu'il contient de par son contact prolongé avec Sara :

« Ils ont une valeur un peu sainte. C'est un peu comme si tu ramenaï des bougies quoi. Sauf que c'est

⁸⁷⁵ Les commentaires des gens du voyage à propos du maire Roland Chassain convergent tous vers un constat amer d'être la cible d'une politique répressive et inhospitalière envers les gitans, tolérés seulement les quelques jours du pèlerinages, mais dans des conditions qui modèrent drastiquement la convivialité supposée d'un tel rassemblement (pas de toilettes publiques, pharmacie fermée, arrêté municipal imposant la fermeture des commerces – excepté le centre du village – à partir de 18h, qui conduit beaucoup d'entre eux à partir en congés au moment du pèlerinage, contraventions aux caravanes pour stationnement irrégulier, multiplication des dispositifs de surveillance, etc.)

⁸⁷⁶ Gilbert Tenailleau, entretien 24/05/2014.

un manteau que tu confectionnes par famille. Par famille ou par personne, ça dépend comment ça marche. Moi je sais que j'en confectionne toujours un et j'essaie toujours de le récupérer l'année d'après et souvent je coupe dedans et je donne à des personnes qui sont pas venues ou qu'ont des malades.(...) Ils ont fait la procession. Ils ont été sur Sara un certain temps, dans l'église dans la crypte on leur accorde une valeur plus sentimentale et en plus religieuse quoi. »⁸⁷⁷

Cette valeur accordée par les Gitans à ces tissus est éphémère d'après ce que nous indique cette voyageuse qui vient chaque année au pèlerinage. L'église n'a aucune prérogative pour fixer une quelconque « validité » ou obsolescence de cette vitalité du « lien » au sacré contenue dans les manteaux. Cette année, le rachaï semble avoir délaissé cette fonction d'« administration » de la remise en circulation de ces parures offertes à Sara sur lesquels reposent tout le dispositif de croyance des Gitans.

« Jusqu'à aujourd'hui les manteaux au fur et à mesure qu'ils étaient retirés ils étaient mis dans des cartons avec l'année, ce qui permettait aux gens de récupérer les manteaux qu'ils avaient fait, de l'récupérer et le ramener chez eux, et soit de les garder intact, soit de les découper en petits morceaux pour les donner à des personnes, les donner à la famille.(...) Le rachaï qui est actuellement aux Saintes avait décrété que ben il en avait marre de tous ces cartons de manteaux et il paraît qu'il a tout j'té en l'air. Donc c'qui fait que cette année j'ai pas pu récupérer mon manteau de l'année dernière parce qu'il n'existe plus ! Au bout d'un certain temps, jusqu'à présent au bout d'un certain temps les anciens manteaux qui n'avaient pas été pris servaient, étaient amenés dans les maisons de retraites, dans les petites associations pour faire des petites choses. Au bout d'un moment ils n'avaient plus leur valeur tu vois. Ils gardaient d'un an ou deux en arrière et puis le reste après... les personnes venaient en chercher à longueur d'année, n'importe lequel quoi. S'ils en avaient pas fabriqué un ils pouvaient très bien prendre le manteau de quelqu'un d'autre qui ne voulait pas l'récupérer. Tu vois. Et là le rachaï, cet hiver il a du avoir une crise, on sait pas et il a tout viré. Les manteaux, les chapelets les ceci, les cela... Et c'qui fait que donc la personne que j'connais très bien moi j'le vois tous les ans qui était chargée de s'occuper de Sara, m'a dit « je ne sais pas si j'vais retrouver ton manteau ». Donc il a cherché et il m'a dit "Il n'existe plus, y'a plus de carton. Même les chapelets tout ce qui avait été mis sur Sara". Ben moi j'me suis plaint. Et y'en a p'têt d'autres qui se sont plaint aussi. (...) Il a du s'faire remonter les bretelles par sa hiérarchie aussi et puis par les gens aussi. »⁸⁷⁸

L'incident relaté par notre interlocutrice tient au fait que le prêtre s'est attribué un droit d'aliénation sur ce qui relève de la dimension privée et communautaire des pèlerins. Or, le dispositif d'échange dont relève la circulation des manteaux de Sara s'apparente à une « prestation totale » en ce que « la chose qui circule a gardé en elle la trace des personnes entre lesquelles elle a circulé » (Mauss M., 1924 : 84) et que la possession d'un morceau de cape est inaliénable (Weiner A., 1992). L'implication de l'église dans ce pèlerinage relève ainsi de la diplomatie pour tenir d'un côté l'affection des Gitans et de l'autre l'annexion de leur culte. Cette « bonne façon » de « saisir » évoquée plus haut par le rachaï Tenailleau passe notamment par le fait de savoir s'en tenir à une fonction publique de stockage, de recyclage (dans le cadre d'activités associatives) et de préservation de l'accessibilité aux manteaux, dont la vocation est aussi comme on l'a évoqué de pouvoir « revenir » à la sphère privée des Gitans où ils peuvent continuer d'« agir » :

⁸⁷⁷ Chanaï, entretien du 24/05/2014.

⁸⁷⁸ Ibid.

« Pis moi j'en ai une... un santon. T'as bien vu dans mon truc là, ma sainte Sara que j'ai dans l'placard. Souvent c'que j'fais, c'est que je recoupe dans le tissu que j'ai récupéré et je refais un manteau à la mienne. Et après le reste ben si personne m'en réclame je l'garde, mais si quelqu'un m'en réclame je recoupe dedans. »⁸⁷⁹

A travers cette circulation des tissus et des trames personnelles : point de mélange. Chacun semble se « reconnaître », s'y retrouver malgré la foulditude, l'amoncellement, la superposition des manteaux. Ce foisonnement de couleurs, de matières et de formes contenues dans la parure de Sara constitue une cosmologie (Prévost B., 2012) dont la particularité repose sur son renouvellement perpétuel⁸⁸⁰ auquel les touristes participent.

II.3. LE TRANSFERT DE SARA DANS UN SYSTEME GLOBALISE

Le pèlerinage gitan des Stes Maries-de-la-Mer renverse l'ordre des relations interethniques en ce qu'il inaugure une possibilité de contact où ce sont les Gadjé qui cheminent vers Tsiganes et non l'inverse. « *Y'a un groupe de brésiliens cette année. Et celle qui parle le plus français elle m'a dit : « nous avons mis 9 capes » et ils veulent forcément les récupérer. Bah tiens ! Pour ramener au Brésil hein »* souligne une religieuse présente dans l'aumônerie des Saintes Maries-de-la-Mer. Le ton qu'elle adopte semble signifier qu'elle n'occulte pas le fait que ces capes là vont « prendre de la valeur » par le voyage particulièrement long qu'ils vont effectuer d'une part, mais aussi par le rapport qu'ils matérialisent avec « culture tsigane » dont le pèlerinage est devenu une véritable vitrine européenne. « Le cheminement et l'échange confèrent de la valeur aux monnaies comme aux objets en général – on le sait bien depuis les analyses de certains systèmes tels la Kula – mais, plus encore, les « transfigurent ». » (Dupuis, 2009 : 133) En effet, les « traces » laissées sur internet par ces touristes brésiliens attestent que leur « pèlerinage » prend place dans une économie identitaire et culturelle qui transcende la sphère religieuse et touristique.

Une vidéo postée par Nathy_Sche sur Youtube⁸⁸¹ retrace le parcours de ces 9 femmes âgées entre 30 et 50 ans. Elles apparaissent toutes les cheveux longs relâchés, vêtues de robes colorées et d'accessoires marqueurs du costume « tsigane » (foulard, boucles d'oreilles en anneaux dorés, bracelets, châles, ceintures incrustées de pièces dorées, éventails...). Les images annotées de brefs commentaires parfois erronés ou essentialistes⁸⁸²

⁸⁷⁹ Ibid.

⁸⁸⁰ Ainsi Chanaï nous explique : « *y'a un roulement avec les manteaux de...un mois. C'est-à-dire que tous les mois y'a une personne qu'est chargée d'enlever les manteaux les plus anciens parce que y'a quand même des gens qui viennent toute l'année quoi et qui remettent des manteaux.* »

⁸⁸¹ La vidéo intitulée « #Santa Sara ~ Saintes Maries de la Mer/FRANCA/2014# » postée le 8 juin 2014, est un montage de photos et de courtes vidéos d'une durée totale de 16'48. En date du 23 février 2015, elle comportait 989 vues et 8 mentions « j'aime ».

⁸⁸² Une photo d'un groupe de musiciens roms roumains (accordéon, violon et contrebasse) est annotée de l'inscription « manouche ». Un commentaire d'une photo présentant une fillette en posture « flamenco » (une main sur la taille et l'autre relevé comme pour entamer un « braceo ») laisse entendre que la musique « erre » dans les « veines des gitans ».

naviguent entre les diverses attractions musicales proposées dans les rues lors du pèlerinage, auxquelles contribuent d'ailleurs Nathy et ses camarades comme beaucoup d'autres touristes. Ainsi, on peut voir la protagoniste principale en train de danser, soit « faire la Tsigane », dans un restaurant et au milieu de la foule au centre du village. C'est là une autre particularité du pèlerinage des Stes Maries-de-la-Mer que de proposer un cadre où le jeu « xénophile » (Guerreiro de Faria A. (et al.), 2012) peut s'exercer en se mêlant à la variété de la « scène tsigane » qui n'hésite pas elle-même à verser dans la caricature⁸⁸³.



Illustration n° 92 : capture d'écran de la vidéo de Nathy Schellin dansant au milieu d'une foule pendant le pèlerinage des Saintes Maries de la Mer, chaîne Youtube Nathy_Sche, 8 juin 2014.

En visionnant la totalité des vidéos postées par Nathy Schellin depuis 2009, on découvre qu'elle est totalement investie dans la pratique qui semble être « l'invention brésilienne » de l'exotisation du Tsigane, à savoir la « dança cigana » (Bomfim C., 2002). Cette terminologie recouvre un type de danse essentiellement individuelle et féminine et qui consiste à mettre en valeur le costume « tsigane » par des déambulations amples au sein de l'espace scénique. Elles divergent totalement de la pratique du flamenco par exemple dont la chorégraphie est concentrée non seulement dans l'espace mais aussi dans le corps qui s'exprime à travers l'énergie et l'agilité des pieds. Ces danses trouvent leur inspiration dans le registre cinématographique qui

⁸⁸³ Des femmes gitanes ont pour habitude de dire la bonne aventure ou de lire les lignes de la main, quand bien même cette pratique a complètement disparu de l'espace public en France.

nourrit l'imaginaire transnational du « Tsigane »⁸⁸⁴. L'habit, qui est ici utilisé comme vecteur d'une identité fantasmée, s'inspire de deux archétypes narratifs : la « gitane » séductrice en ce qui concerne les femmes et le « bandido » ou « bandolero »⁸⁸⁵ pour les hommes (qui figurent parfois comme musiciens ou danseurs aux côtés des femmes qui sont au centre de la « dança cigana »). Il y a donc à travers l'accoutrement de ces femmes une forme de travestissement qu'il nous semble intéressant d'aborder sous l'angle de la transaction culturelle et identitaire. L'emprunt à la « tsganité » issue du romantisme européen du 19^{ème} siècle vient alimenter le besoin de représentation du « blanc » dans un contexte de construction nationale focalisée sur l'idée du multiculturalisme.



Illustration n° 93 : capture d'écran d'une vidéo d'un cours de danse posté sur la chaîne Youtube Nathy_Sche, 14 juillet 2014.

Depuis quelques années, le Brésil semble s'être pris de passion pour « el povo cigano » (le peuple tsigane) jusqu'alors largement occulté des formes officielles de reconnaissances des minorités nationales. La religion umbanda, créée à la fin des années 1920 par des brésiliens des classes moyennes, a joué un rôle essentiel dans ce processus en incorporant récemment Sara dans le panthéon « oriental » des esprits umbanda, aux côtés des entités de la « brésilianité » que sont les esprits « caboclos » et « preto velhos » respectivement représentatifs des Indiens et des Noirs (Dianteill E., 2008). Si la Gitane a toujours été figurée dans l'umbanda, elle se situait

⁸⁸⁴ Ainsi, la communauté « Mensagens ciganas » (qui comporte 12246 mentions « j'aime » au 3 mars 2015) a publié 5 vidéos depuis sa création en 2012 dont des extraits de danses tirés des films Carmen (Francesco Rosi, 1984, 152'), The loves of Carmen (Charles Vidor, 1948, 99') qui associent la figure de la gitane et celle du bandolero.

⁸⁸⁵ Il nous semble plus juste d'associer cette esthétique vestimentaire à la mythologie espagnole du Bandolero, même si elle est « traduite » dans le culte umbanda par la figure du pirate (Berocan Veiga F. et Silva Mello M. A., 2012 : 59).

du côté des esprits transgresseurs qui agissent dans la pénombre, contrairement aux entités « éclairées » (orixa) qui, historiquement⁸⁸⁶, ont été identifiées aux saints catholiques (Guillot M., 2010 : 60). La reprise de l'appellation linguistique romani de « Sara-Kali »⁸⁸⁷ dans l'umbanda répond à une volonté avérée par les élites de ce mouvement religieux de « désafricaniser » les pratiques culturelles brésiliennes en positionnant l'Afrique non plus comme territoire d'origine des divinités, mais comme « simple espace de transition » (Diantéill, 2008 : 28). Pour consolider leur propos, lors d'un congrès de spiritisme en 1941 ils mentionnèrent comme lieu d'origine de l'umbanda la Lémurie⁸⁸⁸, l'Egypte ancienne et l'Inde ancienne et attribuèrent une origine sanskri à la terminologie même d'« umbanda » (Diantéill E., 2008). Ainsi, le transfert de Sara dans ce nouveau culte semble relever de stratégies et de confrontations autour de la figuration globalisée de l'identité brésilienne. La manière dont elle est « incorporée » et mise en scène par les femmes qui s'identifient à ce corpus « mythologique » reflète une interprétation hybride entre la « sainte »⁸⁸⁹ et la « pomba gira »⁸⁹⁰. Importée par des personnalités audacieuses et stratèges, Sara a été hissée à partir de 2007 au cœur de l'appareil cérémoniel et politique brésilien qui a retenu la date du pèlerinage camarguais (le 24 mai) pour célébrer annuellement le « jour national du Tsigane » (Berocan Veiga F. et Silva Mello M. A., 2012), faisant fi des conventions internationales en matière de célébration de la « tsiganité »⁸⁹¹.

Située dans un quartier huppé et touristique de Rio de Janeiro, la reproduction de Sara a trouvé refuge dans une grotte aménagée par Mirian Stanescon, l'instigatrice de ce nouveau culte, qui se fait appeler « la reine des Tsiganes » au Brésil (Silva Meilo et Berocan Veiga, 2012) et s'est vue récemment décerner une médaille du mérite par la ville de Rio de Janeiro⁸⁹². L'esthétique orientalisante⁸⁹³ adoptée par cette femme (âgée d'une

⁸⁸⁶ Les « orixa » sont les divinités yoruba incorporées dans le culte candomblé qui s'est développé au 19^{ème} siècle au Brésil.

⁸⁸⁷ « Sara kali » signifie « Sara la noire » en langue romani. Nous pouvons constater que Sara est invariablement représentée de couleur de peau « noire » ou « blanche » dans le culte umbanda (cf. Berocan Veiga F. et Silva Mello M. A., 2012 : 59, photo n°6 ou <http://bresils.revues.org/556>, photo n°4).

⁸⁸⁸ Erwan Dianteill précise que « depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la Lémurie appartient au corpus des mythes de l'occultisme occidental ; on la considère comme un continent englouti, un équivalent oriental de l'Atlantis » (Diantéill E., 2008 : 28)

⁸⁸⁹ La statuette brésilienne représente Sara revêtue d'une étole peinte en blanc et bleu, soit une figure mariale.

⁸⁹⁰ Stefania Capone et Maïa Guillot définissent les entités « pomba giras » comme des « esprits de femmes provocantes, incarnations du pouvoir sexuel féminin, manipulatrices des forces magiques et rebelles à la domination masculine » (<http://www.ird.fr/relians/?Umbanda,315>).

⁸⁹¹ En effet, le 8 avril 1971 s'ouvrait le premier congrès mondial tsigane organisé à Londres par le Comité International Tzigane (CIT) rassemblant des représentants tsiganes de 14 pays européens. Ce congrès décida de plusieurs symboles d'appartenance politique : le drapeau bleu et vert avec une roue de couleur rouge, l'hymne repris de la chanson traditionnelle « zelem, zelem » et la date du 8 avril (date d'ouverture du congrès) pour instaurer le jour international des Tsiganes (Liégeois J.P., 1975).

⁸⁹² Mirian Stanesco est carioca, avocate de profession. Elle se présente également comme consultante, écrivaine, conférencière et défenseuse des droits des roms. Elle a occupé de 2008 à 2012 la fonction de représentante du peuple rom au sein du gouvernement fédéral en tant que membre du CNPIR (Conselho Nacional de Promoção da Igualdade

soixantaine d'années) est scrupuleusement respectée dans chacune de ses apparitions publiques. En naviguant sur les médias sociaux, on observe qu'un nombre considérable de femmes brésiliennes revendiquent et assument dans l'espace public (et numérique) une identification à la figure exotisée de la Gitane. S'astreignant à une série d'artifices (esthétiques, biographiques, rituels...) articulés autour de la dialectique religieuse de la « révélation » (spirituelle, identitaire) et de l'« apparition » (chorégraphique, médiatique, voire politique), ces femmes tendent à travers la performance (Garrabé L., 2008) à s'extraire du profane. L'implication du corps dans ce processus témoigne, dans le contexte brésilien, d'une forme d'expression valorisée consistant à « donner chair à un événement inventé, attesté ou reconduit dans le temps » (Garrabé L., 2008 :183). Ce sont les classes moyennes et hautes qui prennent part au culte de Sara chez qui cette « entité » vient révéler une affinité spirituelle plus qu'une identité originelle ; d'où l'incongruité de la quête d'Antonio Gerreiro de Faria qui se rend dans les temples umbanda pour pratiquer la langue romani et tester l'authenticité des médiums (Guerreiro de Faria A., 2012). On le comprend bien, cette brésilianisation de Sara s'inscrit dans un processus de globalisation du mythe de la bohémienne (Sarga M., 2008) dépeinte en femme farouche, qui se suffit à elle-même et magnifiée dans une évocation de liberté qui va à l'encontre des valeurs qui s'imposent aujourd'hui aux femmes calon brésiliennes (Ferrari F., 2012). Enfin, précisons que ces dernières ne connaissaient pas la figure de Sara avant sa récente médiatisation (Berocan Veiga F. et Silva Meilo M. A., 2012).

Le culte brésilien à Sara a ceci de commun avec celui de la Camargue en ce que l'hybridation ethnique et le syncrétisme religieux semblent institués comme prérequis pour permettre le transfert d'une « plus-value » – codifiée socialement et « portée » par les femmes – dans les sphères politique et économique (Appadurai A., 2013). Aussi bien en Camargue qu'au Brésil on assiste à la production d'une « expertise » exogène qui utilise l'objet « Sara » pour véhiculer un discours de l'« authenticité tzigane ». Ainsi, Sara et les Tsiganes qu'elle symbolise sont associés à des stratégies d'affirmation régionales, nationales ou religieuses qui prévalent dans l'établissement de « critères de l'authenticité ». « Le problème de la valeur et de l'échange est intrinsèquement politique parce qu'il implique aussi (...) des désaccords relatifs à l'intelligibilité même des cadres et des

Racial – Conseil National pour la Promotion de l'Egalité Raciale). Le 21 septembre 2014, elle a reçu une médaille du mérite (medalha Pedro Ernesto) de la part de la ville de Rio de Janeiro en tant que présidente de la Fondation Santa Sara Kali et pour son action développée depuis 1998 supposément en faveur du « peuple rom » dont elle prétend d'ailleurs dévoiler dans un de ses livres les coutumes et croyances ancestrales de ce peuple à tradition orale (et justifiant par ce fait, l'absence de bibliographie dans son ouvrage). Dans le document de présentation de la candidature de Mirian Stanescon à ce prix, on peut constater que la prétendante met en exergue son statut de femme pour faire valoir son action « méritante », n'hésitant pas à pousser la parodie dans ses extrêmes afin de laisser agir les mécanismes de stigmatisations par le jeu des contrastes qu'elle déploie : « Sendo a primeira cigana formada no Brasil ou talvez no mundo, vem tentando resgatar a dignidade e a auto-estima, não só da mulher cigana, mas, principalmente, de um povo que muitas vezes sente-se sem pátria » (En tant que première Tzigane instruite du Brésil et probablement du monde, elle a contribué à rétablir la dignité et l'estime de soi, non seulement de la femme tzigane mais de tout un peuple qui demeure apatride). Cf. Requerimento n°665/2014, « requer a concessao da medalha pedro ernesto a Mirian Stanescon Batuli de Siqueira » por Vereadora Laura Carneiro, publicacao 25/08/2014.

⁸⁹³ Elle apparaît toujours le visage très maquillé, la chevelure enveloppée dans un foulard serti de perles dorées et une robe colorée et brillante mais uniforme et au décolleté avantageux, et agrémenté de bijoux dorés ainsi que d'accessoires tels que les cartes du jeu de tarot ou l'éventail (voire le serpent autour du cou).

régimes de vérité ou de véracité, qui sont les forces dynamiques de transformation de la vie économique, et à l'article des idées portant sur ce en quoi consiste la valeur. » (Roitman J. et Warnier J.P., 2006 : 213-214). Ainsi, les touristes brésiliens construisent autour de leur expérience du pèlerinage un « savoir » qu'ils transfèrent en capital culturel et économique à leur retour au Brésil. En effet, depuis la fin des années 2000 se sont développées un certain nombre d'initiatives d'intervention sociale qui avancent des arguments liés à l'« authenticité » (généalogique, culturelle, religieuse...) pour revendiquer une légitimité d'action. Le couple brésilien Nicolas et Ingrid Ramanush qui présenta en 2011 un petit spectacle de « dança cigana » au centre culturel des Stes Maries-de-la-Mer, à l'occasion du pèlerinage, est emblématique de cette tendance. Le site internet⁸⁹⁴ de leur association appelée « Ambaixada cigana » (ambassade tzigane) présente des ouvrages écrits par Nicolas Ramanush ainsi que les différents projets mêlant l'univers du spectacle et de la culture à celui du secteur social. Leur voyage au pèlerinage camarguais est relaté par une série de photos commentées et réinterprétées dans une logique qui accentue la « tzigianisation ». Par exemple, les gardians y sont présentés comme des Tziganes manouches qui représentent l'ordre de St Georges⁸⁹⁵ (préférant y voir une référence à la fête du printemps tzigane durant laquelle les roms des Balkans rendent hommage à ce saint patron). Leur association appelée « Ambaixada cigana » (ambassade tzigane) perçoit au Brésil des fonds publics pour intervenir sur les campements calons en usant d'une forme de démonstration « conscientisée » de ce qu'est la culture tzigane et se positionnant en « entrepreneurs de morale » (Becker, 1973). Ainsi, la vidéo intitulée « Embaixada cigana do Brasil – Acapamento Cigano do Embu » qu'ils ont diffusée sur la plateforme Youtube les présente dans le cadre d'une de leurs interventions (mise en œuvre à partir d'un jeu de chaise musicale et d'un conte) à l'issue de laquelle les personnes du campement se voient attribuer des lots (pour les enfants) et des recommandations d'hygiène corporelle. Pour les touristes comme pour les Tziganes profanes, venir au pèlerinage des Stes Maries-de-la-Mer répond au désir de participer, d'être au cœur de ce processus de fabrication de la « tzigianité ». Si le pèlerinage procure une plus-value culturelle pour les brésiliens qui pourtant semblent s'inscrire dans une « quête » spirituelle ; en France, il est intéressant de noter la présence de personnalités « voyageuses » qui se présentent comme laïcs ou non-croyants. Il est évident qu'aujourd'hui le pèlerinage des Stes Maries-de-la-Mer a acquis pour les gens du voyage une valeur qui dépasse le stricte cadre

⁸⁹⁴ <http://www.embaixadacigana.com.br/index.htm>

⁸⁹⁵ L'annotation suivante décrit une scène de gardians à cheval : « sobre os cavalos camarguenses, alguns ciganos Manushes (antigamente Ordem de Sao Jorge) que na procissao escoltam a imagem de Sarah la Kali » (sur les cavaliers camarguais, certains Tziganes manouches (anciennement de l'Ordre de St Georges) escortent l'image de Sara la Kali).

religieux⁸⁹⁶. Il n'en demeure pas moins que le message posté sur le média social Facebook par Nara Naoned lors du pèlerinage de 2014 semble révélateur d'une quête qui puise dans le registre des émotions :

« Cette année je suis retourné aux Saintes. Toujours aussi impatient comme un gamin en attente de Noël ! (...) Je suis laïc, mais les Saintes, c'est important pour moi. Pas besoin d'être croyant d'ailleurs pour partager un moment de spiritualité aussi fort dans ce magnifique lieu. Fort, parce que c'est un rare moment où on peut se retrouver tous ensemble, tranquillement. Etre avec la famille, revoir des amis, les vrais, en rencontrer des nouveaux. Etre entre nous et avec d'autres en même temps. Simple. Entrer dans la crypte pour aller voir Sara. Difficile de retenir mes larmes à son contact. Des larmes, non pas de tristesse, non, pas de joie. Indescriptible sentiment mêlant fragilité et force à la fois qui pénètre mon âme. Celle qui est sensible. Pleine de sens et floue à la fois. Intemporel. Les moments sur la place où nos campings s'entremêlent où on rit, fait la fête, profite du soleil (quand il y en a), se repose, où les enfants jouent et crient sans inquiétude... tous ces moments où on peut être soi-même sans avoir peur du regard des ceux qui ne nous aiment pas. »⁸⁹⁷

Aux yeux de ces représentants voyageurs laïcs, le pèlerinage est intimement associé aux plaisirs que procure le rassemblement communautaire tout en étant contrebalancé par le sentiment de ne pas être respecté en tant que Tsigane. Il poursuit son propos en dénonçant les autorités municipales (conditions d'accueil déplorables, « couvre-feu » des commerçants qui ne peuvent ouvrir après une certaine heure, toilettes publiques fermées, etc.) et le comportement abusif des touristes :

« Inimitable irrespectueux qui semblaient parfois oublier avoir affaire à des humains. Balançant des séries de « clics » à la chaîne en tournant autour de nos enfants, nos femmes pour prendre un petit moment de leurs sinistres représentations de l'exotisme. Allant jusqu'à se coller à 30 centimètres du visage d'une cousine pour prendre « le cliché ». Se bousculant avec grossièreté entre eux pendant la messe pour Sara. Quelle violence en cette manière de faire. Attitude de charognard de quelques uns mais très présent cette année. « Obligé » d'en venir aux mains et de menacer pour que ce « safari humain » stoppe. »⁸⁹⁸

Ainsi, dans ce jeu de miroirs entre « vrais » et « faux » Tsiganes, l'image s'impose aux yeux de certains leaders communautaires comme une forme de subversion vis-à-vis de cette cohésion revendiquée.

Si le Brésil est un pays qui excelle dans l'art d'essaimer des objets culturels tels que la Batucada (Vaillant A., 2013) il sait aussi « anthropophagiser » (Viveiros de Castro E., 2009) des registres culturels exogènes susceptibles de « donner corps » à la brésilianité. En tant que figure « transnationale », le Gitan semble approprié à prendre place dans cette transaction de valeurs globalisées, quitte à en « faire les frais » (Berocan Veiga F. et Silva Mello M. A., 2012). Au Brésil, Sara semble s'inscrire dans une célébration de la féminité à travers une figure émergente, donc moderne, de l'altérité. Le contraste entre les deux contextes culturels de la Camargue du début du XX^{ème} siècle et la ville de Rio de Janeiro du Brésil ne doit pas masquer une

⁸⁹⁶ Le pèlerinage représente une opportunité de médiatiser un certain nombre de problématiques concernant les Tsiganes en France. Notamment, la proximité du camp d'internement de Saliers se prête à un traitement cérémoniel visant à rendre hommage aux victimes tziganes pendant la seconde guerre mondiale.

⁸⁹⁷ Post Facebook du 28 mai 2014.

⁸⁹⁸ Ibid.

dynamique de globalisation que le pèlerinage a initialisé incorporant le régionalisme au projet nationaliste⁸⁹⁹. Dans ce transfert culturel, les tissus jouent un rôle de vecteur symbolique, passant d'une fonction de médiation de soi, à celle de l'incorporation de l'autre. Revêtir les attributs de la Gitane revient pour ces femmes brésiliennes à se raconter d'une manière « autre » qui puisse faire sens dans un espace globalisé, soit à travers une esthétique emblématique de l'exotisme universel qui « contient » leur processus d'individuation.

La trajectoire de sainte Sara, en ce qu'elle croise et vient alimenter le désir et la ferveur de ces femmes brésiliennes à s'énoncer selon un certain style qui emprunte à l'imaginaire voyageur nous inscrit au cœur d'une dynamique procédant par scissiparité (Sélim M., 2018 : 222) plus que par bifurcation (White H., 2011). Dans le chapitre qui suit, nous allons nous intéresser davantage aux bifurcations par lesquelles les processus d'identification produisent des voyageurs.

⁸⁹⁹ Les Félibres adhèrent à la marge des mouvements nationalistes du début du 20^{ème} siècle en revendiquant – illusoirement – une affirmation régionaliste comme fondement de la construction nationale (Martel P., 2004).

Conclusion du chapitre 6

Ce détour par les dynamiques culturelles et identitaires élaborées dans des styles fait ré-émerger la notion de valeur dans des espaces qui ont leurs vitalités propres. Ici, il est intéressant à nouveau d'observer la manière dont certains objets culturels, tels que Saint Sara, peuvent être le support de constructions identitaires à une échelle globalisée, mais dans une logique de scissiparité et non de coalition. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les dynamiques de coalition qui nous semblent déterminantes dans l'odologie.

L'approche voyageuse du numérique déploie quant à elle un véritable prolongement de l'univers voyageur qui gagne à être davantage connu. Ces activités numériques lient la communauté d'une manière tout à fait inédite. Comment ne pas se remémorer le passé pas si lointain où les voyageurs devaient appeler les gendarmeries pour signaler auprès des leurs le décès d'un proche ? Les voyageurs, comme beaucoup de minorités invisibles, utilisent avec beaucoup d'ingéniosité ces outils par lesquels ils peuvent communiquer entre eux. Ils se rendre visible à partir de leurs propres critères qui, sans être unanimes, offrent à voir la part cosmopolite de leur identité.

L'espace numérique voyageur non seulement vaut le détour, mais il permet aussi de mesurer l'ampleur de la vitalité voyageuse à partir de différents types de médias. Ce qui s'y joue n'est autre qu'un redéploiement du style voyageur. Le style qui permet, comme l'a vu, de gagner aussi du terrain par des formes de propagation et disséminations des valeurs partagées sur le voyage. La compréhension des intérêts et valeurs des deux grandes familles de voyageurs que sont les gens du voyage et les néo-travellers passe par le style.

Nous allons maintenant nous intéresser à la manière dont il est possible de « devenir » voyageur, tout en prêtant attention aux agencements, coalitions et porosités des *devenirs voyageurs* des gens du voyage et des néo-travellers, qui s'inscrivent dans des régimes de reconnaissance et de responsabilité distincts.

CHAPITRE 7 : DEVENIR(S) VOYAGEUR(S)

Je ne me souviens plus exactement du moment où j'ai rencontré véritablement Chandaï, qui est une femme voyageuse d'une cinquantaine d'années avec qui j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à échanger. Ce n'est qu'en 2015, lorsqu'elle me parle de son journal intime, que j'apprends que Chandaï est en réalité une gadji... Enfin, comment dire ? Une voyageuse « d'origine gadji » ? Nous dirions plutôt qu'elle est une femme qui, par sa trajectoire, s'inscrit dans la « condition cosmopolite » (Agier M., 2013) voyageuse. Après des études de secrétariat, Chandaï fréquente un réfugié cambodgien rencontré lors du mariage d'une amie. Dissuadée par sa mère lui ayant « fait part de sa désapprobation à ce mixage »⁹⁰⁰, et après s'être passionnément amourachée d'un cousin de cet homme, elle décide de tout rompre et reprendre sa vie où elle l'avait laissée : « *le travail, les sorties avec mes amis d'enfance, mes cousins les week-ends... Les dancings à la mode ! J'ai toujours aimé danser !... et ça je ne m'en privais pas ! La première sur la piste, la dernière à en descendre ! (à la fermeture !)* »⁹⁰¹. A la fin des années 1970, elle se retrouve à épouser un voyageur avec qui elle vit toujours aujourd'hui malgré les turpitudes que ce mariage lui a fait vivre. Nous l'appellerons Django, cet homme qui est entré dans sa vie dans des circonstances de contingence hasardeuse, prévisible et rocambolesque à la fois :

« C : J'ai toujours été attirée par cette envie de voyage, de liberté, etc... Je sais pas... Alors que j'étais vouée à une vie sédentaire parce que moi j'avais fais des études, et tout. J'avais plutôt un potentiel à rester derrière un bureau, tu vois ou alors à continuer à apprendre parce que moi j'ai assez soif de connaissances. Alors le fait de partir sur le voyage m'a donné cette heu...

G : Ça t'a nourri...

C : Ça m'a nourri tu vois... de connaissances, de choses. Ce que j'ai vécu en parallèle fait que je me dis que c'était le prix à payer... quelque part... j'me dis, bon... Etant donné tout ce que j'me suis enrichie de connaissances, etc. Peut-être que c'est le prix à payer. Mais ça c'est quelque-chose pour me convaincre moi, quelque-part. Mais je me dis que si ça se trouve si c'était à refaire demain, peut-être que je referais la même chose.

G : T'avais déjà voyagé auparavant ?

C : Non, la première fois que je suis partie en voyage c'était au bord de la mer avec mes parents et c'est le père à Django qui nous avait emmené, j'avais 7 ans.

G : C'était le père à Django qui t'avait emmené, déjà si tôt y'avait des liens entre ta famille et la famille de Django...

C : Oui... qu'on ne savait pas, qu'on ne connaissait pas. On n'avait pas connaissance de cette deuxième famille du père. On avait connaissance de sa première famille, de ses premiers enfants. Mais la deuxième fratrie on n'en connaissait pas l'existence. Et c'est que à la fin de l'adolescence... enfin à l'adolescence... que ces garçons sont débarqués et qu'on s'est trouvé un peu... « mais d'où qu'ils

⁹⁰⁰ Note du journal intime de Chandaï.

⁹⁰¹ Ibid.

sortent ? ». Et c'est là qu'on a connu l'histoire. Mais le père, il m'a connu, il a connu ma famille, mes parents, ma tante et mes parents donc ma famille... au moment qu'il a laissé son autre famille. (...) C'est des gens, j'avais une... bon déjà moi ils représentaient un petit peu heu... Comment dire ? Ils étaient tatoués. C'était la première fois que je voyais des gens tatoués. Bon, son frère il avait fait l'armée, il avait été à Tahiti, tout ça. Il était tatoué. Son père était tatoué. Il avait fait des camps, et tout ça. Il était fossoyeur pendant la guerre. (...) Pour lui (Django), il pense que on s'est déjà rencontrés quand on était gamins, lui il a ça dans l'idée... qu'on s'est déjà rencontrés quand on était gamins par l'intermédiaire de nos parents. (...) Mais quand j'ai demandé à mon beau-père à l'époque, quand il était vivant « mais alors l'année là quand tu nous avais emmené machin, c'était chez eux quoi ! » et il m'a toujours dit « non ». (...) Mais à plusieurs moments de notre vie d'adolescents on s'est trouvé aux mêmes endroits au mêmes moments. Heu... dans... à la patinoire, heu... mais à chaque fois c'était, eux ils étaient en bataille, tu vois et ils se faisaient éjecter du machin.

G : Toujours.

C : Toujours. Et... en boîte, en discothèque. Pareil, ils étaient venus rouler-bouler dans mes jambes. J'dansais avec un... un marin j'm'en rappelle, à l'époque, un marin qui était à quai. Et on dansait tout ça, dans la discothèque, et une bagarre se déclenche. Ils viennent rouler-bouler dans mes jambes et tout. Les videurs les ont attrapés, ils les ont j'tés dehors. C'était eux. Enfin, c'était lui.

G : D'accord.

C : Ça c'est en discutant des années plus tard, quand on s'est connus... heu... on discutait « ah une fois, comme ça, comme ça ». Bah j'lui dis « ben j'étais là ». « Ah ouai ? » et une autre fois heu... à tel endroit comme ça, comme ça il s'est passé ça et ça... Ben j'dis « j'étais là ! ». Tu vois comme c'est ? C'est... c'est étrange ! »⁹⁰²

Si nous choisissons d'ouvrir ce chapitre sur la rencontre entre Chandaï et Django, c'est qu'elle nous semble particulièrement révélatrice de la condition cosmopolite caractérisée par des commutations opérées par des « sujets-autres » (Agier M., 2018 : 201) capables de se détacher de leur condition sociale ou d'assignations identitaires pour former un monde commun. « Une nouvelle conception de l'altérité se manifeste ainsi, celle du *sujet-autre* ; elle est essentiellement situationnelle et « frontalière », elle est ce qui arrive, et elle nous permet d'avancer vers une conception non culturaliste de l'identité » (ibid : 202).

Prises dans des dynamiques de renouvellement et de décadence, les identités voyageuses sont positionnées du côté de l'action, de la situation, du réel et du présent. C'est dans un contexte vernaculaire, à la fois familier et agité, que ces « sujets-autres » (que sont Chandaï et Django l'un pour l'autre) se rencontrent. Si Chandaï épouse le style voyageur, Django de son côté en même temps qu'il renoue avec son milieu social (et familial), émousse par ce mariage son affirmation en tant que voyageur. L'indétermination est le terreau fertile de la rencontre nous dit Anna Tsing avant de souligner « à quel point nous sommes transformés par les rencontres » (Tsing A., 2017 : 90). À l'instar de Michel Agier se réclamant, dans la lignée de Georges Balandier, d'une anthropologie situationnelle, Harrison White insiste sur l'influence du contexte dans la production de rencontres toujours situées, considérant que « les identités émergent des turbulences et recherchent le contrôle

⁹⁰² Entretien du 4 aout 2015.

au sein de bases sociales qui peuvent atténuer l’incertitude » (White H., 2011 : 61). Notre sentiment est que les identités voyageuses *surfent sur et jonglent avec* ce qu’Anna Tsing appelle des « communs latents », élaborant des agencements – soit des « rassemblements toujours ouverts » (Tsing A., 2017 : 60) – dans des expériences risquées et des pratiques d’ajustement au déséquilibre social, par lesquelles il devient tout aussi impérieux de saisir que de susciter l’opportunité (Soultrait (de) G., 2011). Les « communs latents » sont définis par Anna Tsing à partir de ce qu’ils ne sont ni des certitudes, ni des institutions, ni des formes déterminées et bienfaisantes. « Bien que disséminés un peu partout, on ne les remarque que rarement et, deuxièmement, ils sont juste à l’état de bourgeonnements. Ils bouillonnent de possibilités non réalisées : ils sont insaisissables. » (Tsing A., 2017 : 369). Chandaï, précisément n’a pas su détecter le « commun latent » entre elle et Django. Pour elle, tout autant que pour lui (selon elle), s’ils sont bien véritablement tous deux voyageurs, quelque-chose de l’ordre du « degré » ou de l’intensité de cette appartenance reste irréductible et va faire l’objet d’une recherche ou d’un effort de contrôle par Django. « Avant tout, le contrôle consiste à trouver des appuis parmi d’autres identités, c’est-à-dire une position qui implique une attitude orientant elle-même les relations avec les autres identités. Le contexte biophysique influence bien sûr les appuis. Les efforts de contrôle exercés par une identité sont des réalités sociales pour les autres identités. Cette identité peut de ce fait être perçue par les autres comme présentant une continuité non problématique dans les appuis sociaux, même si elle accroît, par ses propres discordances avec les autres identités, les contingences auxquelles celles-ci doivent faire face. » (White H., 2011 : 43-44). Par ailleurs, rappelons que l’identité voyageuse procède d’une dialectique nomade – qui s’est propagée avec la mondialisation – que Michel Agier nomme la « translocalité » (Agier M., 2013 : 51) et qui se décline, selon Arjun Appadurai, en des *scapes* déterritorialisés ou « paysages globaux » (ibid. 56). Ainsi, bon nombre des voyageurs auprès de qui nous avons enquêté nous ont relaté des expériences d’ancrages multiples. Par exemple, Manuela et Samouraï qui figurent parmi les sous-locataires des terrains familiaux à Pignan (donc identifiés comme des « voyageurs locaux »), évoquent régulièrement cet autre lieu de séjour que constitue pour eux « la Normandie » où Samouraï est « très connu ». Cette « translocalité » joue un rôle important dans l’économie voyageuse⁹⁰³. Elle est, nous semble-t-il, le tenant et le substrat de la débrouille. Nécessitant de faire des alliances, de faire des « affaires » et de mobiliser des réseaux d’acteurs ayant intérêt à coopérer, la débrouille requiert des qualités relationnelles et savoirs faire valorisés en ce qu’ils sont transférables en moyens de subsistance. Elle est une activité d’équilibriste qui procède d’une juste évaluation entre le gain prodigué par un jeu avec le réel ou une « captation » d’opportunité et le coût (humain, social, communautaire...) du risque encouru. La débrouille produit donc des agencements par lesquels il est possible d’être révélé *en tant que* voyageur, ou même – pourquoi pas – de devenir voyageur. Mais elle ne suffit pas à « être voyageur ». Ce concept du « commun

⁹⁰³ Les travaux d’Alain Tarrus sur le « poor to poor » fournissent un exemple éloquent du rôle opéré par la translocalité dans cette « économie voyageuse », en l’occurrence « transmigrante ».

latent » évoqué par Anna Tsing est intéressant en ce qu'il permet de traduire une complexité à se dire voyageur, en tant qu'identité parfois difficile à trancher puisqu'elle ne satisfait ni de l'origine, ni du mode de vie et exige « du réseau » et « du style ». Les enchevêtrements multiples, souvent foisonnants puisque nécessaires, sont aussi des « menaces » qui planent de manière plus ou moins rationnelle, plus ou moins « fondée » sur les existences voyageuses. C'est ainsi que Django – nous raconte Chandaï – pour garder le contrôle sur son identité voyageuse a « commis » une forme de commutation signifiante au sens où l'entend Harrison White. « Les commutations sont les véhicules des significations pour l'identité et le contrôle. La commutation se perçoit dans le changement à la fois des relations et des domaines d'association. » (White H., 2011 : 62). Soulignons cependant que c'est bien Chandaï qui nous relate sa version et son interprétation de cette commutation, en ce qu'elle en est profondément affectée :

« G : Comment tu penses qu'il te perçoit ?

C : Je suis sa propriété. (...) J'suis à part, à part des autres. Les autres n'ont rien à voir avec moi. Je te dis, quand t'as ton mari qui te dit « j'ai eu un enfant avec une autre, mais ça change rien pour nous ». Heu... tu dis « mais attend, c'est quoi ? C'est deux vies parallèles ? C'est quoi ? » Je... t'arrives pas à intégrer le fait d'avoir mis des enfants au monde... par amour normalement, et de voir un autre enfant mis au monde, qu'a pas été mis au monde par amour ? Si, il a été mis au monde par amour, ils l'ont désiré tous les deux, donc il a été mis par amour. Comment que ça peut ne rien changer ? Tu vois c'que j'veux dire ?

G : Bien sûr. Et du coup il t'a été présenté cet enfant à un moment donné ou jamais ?

C : Ben il m'a été présenté il avait heu... 6 ans, 6-7 ans et je l'ai eu à partir de ce moment là tous les vacances et... jusqu'à maintenant encore. Il fait partie de la famille. Moi je l'ai reçu... comme... il a l'âge de mon p'tit fils, je l'ai reçu comme un de mes petits enfants et je l'ai appréhendé comme un de mes petits enfants. (...) Et du coup, heu... j'ai eu du mal à l'avaler au début. Ça m'a... d'où vient ma dépression avancée quoi, on va dire. Et... avec le temps ça s'est calmé un peu quoi. Et maintenant c'est vrai qu'il fait partie... j'ai plus aucune appréhension par rapport à ce p'tit quoi. C'est l'frère de mes... de mes enfants, parce qu'on dit pas « demi-frère », c'est le frère de mes enfants, ils le considèrent comme tel. Donc moi j'ai pas à rompre ce lien heu... voilà. Et je parle aussi bien à ses tantes... y'a que la mère que j'parle pas.

G : Tu la connais ?

C : Bah j'la connais de vue, j'l'ai vue en photo, etc. quoi. Elle a tout d'la guenon d'ailleurs.

G : Hein ?

C : Elle a tout d'la guenon d'ailleurs. Parce que c'est même pas une question d'beauté en plus ! C'est même pas heu... Si tu veux, j'ai été trompée de nombreuses fois, mais pas par des superbes femmes ou des mieux que moi ou...

G : Ouai.

C : Tu vois ça n'a rien à voir. C'est pas une question de beauté. C'est pas une question de... j'arrive pas à comprendre. Moi je pense que c'est juste une question vraiment masculine qui fait que l'homme

trompe sa femme pour montrer qu'il est capable de...

G : Et, en l'occurrence là, entre guillemets, il a réussi à assumer les conséquences. C'est-à-dire qu'il reconnu cet enfant, il fait partie de la famille... ça, on peut considérer là qu'il va jusqu'au bout. Y a pas de lâcheté heu...

C : Non, au contraire parce que c'est qui s'passe... Ce qui a fait la différence, à mon sens, même vis-à-vis de mes propres enfants qui sont les siens, même filialement et tout. C'est un enfant hors mariage, mais conçu avec une fille de famille (*insistant sur ce mot*)... donc elle est sédentaire... mais de famille de voyageurs qui voyageaient avant, connus et reconnus. Le nom étant connu et reconnu. Donc, vis-à-vis de moi qui était la pauvre petite gadji, mes parents étaient des pauvres trimards, des gadjo. Tu vois... Et devant les gens et... « ta famille de paysans », « tes paysans », « tes machins »...

G : Lui, dans sa bouche à lui...

C : Dans sa bouche à lui, devant les autres. Donc moi j'lui disais « mais pourquoi t'es venu me chercher ? Fallait pas venir me chercher. » (...) Et mes parents ils t'ont sorti d'la merde plus d'une fois. Donc moi c'est toujours ça qui m'a révolté. (...) Et donc cet enfant là, il l'a toujours revendiqué, haut et fort.

G : Ah ouai...

C : Tout petit, il l'a présenté à tout l'monde : « mon fils de là-bas », « mon p'tit parisien », « mon fils de comme-ci, mon fils de comme ça »... Et même encore aujourd'hui c'est « mon fils de comme-ci, mon fils de comme ça ». A tel point que même mes enfants ont senti heu... la différence dans la façon qu'il les a perçus eux et dans la façon qu'il a perçu ce petit. Dans l'attitude qu'il a eue vis-à-vis de mes enfants et l'attitude qu'il a eu vis-à-vis de cet enfant. Et ça a été une source de rupture heu... affective de mes enfants avec leur père. »⁹⁰⁴

Nous voyons ainsi comment, cet enfant extra-conjugal issu d'une union avec « *une fille de famille* » portant un « *nom connu et reconnu* » dans le milieu voyageur, vient renforcer l'identité voyageuse de Django et constitue un « appui » par lequel il redouble d'opportunités de dévoiler les enchevêtrements qui permettent de re-légitimer son appartenance au monde du voyage ; lui qui excelle dans l'art de la débrouille et qui n'a jamais cessé d'être *sur le voyage*. Nous notons au passage que Chandaï s'identifie, quant à elle, au milieu des « trimards » qu'elle positionne comme relevant du « domaine gadjo », entendu comme précaire et débrouillard comme nous l'avons souligné plus haut avec David Puaud. Nous retrouvons donc, dans ce dernier chapitre, la dimension du « nœud » et son amplitude, sa capacité à relier des univers distants et à les relier de manière plus ou moins solide, plus ou moins serrée, utilisant différents types de liens (organiques, affectifs, juridiques, économiques). Tsiganes et Gadjé sont liés par la condition cosmopolite des voyageurs, par les contextes multiples dans lesquels ils sont amenés à interagir entre eux, y compris pour rendre possible le voyage. Ces formes d'associations entre Tsiganes et Gadjé peuvent être ponctuelles ou durables, affectives ou stratégiques, ou stratégiques puis engendrer des types de liens plus affectés. « L'indétermination n'est pas la fin de l'histoire mais bien plutôt un nœud dans lequel de nombreux commencements sont en attente. Mener une

⁹⁰⁴ Entretien du 4 août 2015.

écoute politique, c'est détecter les traces de programmes communs en devenir d'articulation. » (Tsing A., 2017 : 369). C'est à cette écoute politique par laquelle s'invente une « citoyenneté nomade pour tous » (Agier M., 2018 : 145) que nous souhaitons nous consacrer à partir du questionnement du devenir voyageur. En effet, le contexte global de redéploiement des modes de vie mobiles, contraints (les SDF, les migrants, les déplacés climatiques, les travailleurs détachés...) ou choisis (les camping-caristes, les habitants léger et mobile...), amène à des formes de positionnements identitaires formulés à partir du statut administratif des gens du voyage en France. En effet, le statut dérogatoire accordé aux gens du voyage en vertu de leur mode de vie mobile fait l'objet d'une certaine attention depuis plusieurs années qui peut se traduire par des formules explicites de distinction (notamment de la part des camping-caristes qui luttent contre toute forme d'assimilation de leur statut à celui des gens du voyage) ou par des stratégies plus politiques de ralliement à la « cause voyageuse » qui amoncelle de multiples revendications en résonance avec les enjeux écologiques contemporains. La recrudescence des incertitudes (économiques, sociales, environnementales et politiques) produit des remises en question et prises de conscience d'autres formes de vie possibles qui se traduisent parfois par des luttes où l'habitat éphémère et mobile occupe une fonction pragmatique décisive (nous pensons tout particulièrement aux ZAD (Zones à Défendre), mais également plus récemment au mouvement des gilets jaunes). Dans ce contexte, le statut dérogatoire et discriminatoire accordé aux nomades depuis 1912 fait l'objet d'une mise en commun, comme si ce sort réservé autrefois aux *outsiders* (Agier M., 2018) pouvait devenir celui de « tout un chacun ». Le contexte d'abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 (survenue le 29 janvier 2017 à la suite de l'adoption de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté) est un chamboulement du régime par lequel les gens du voyage ont été dissociés de la citoyenneté française en tant que « corps d'exception » (Barkat M., 2005) à la fois ethnicisé et placé sous contrôle des autorités policières. Par conséquent, cet événement fait ressurgir dans les esprits des inquiétudes probablement corrélées à une forme d'hybridation par abduction entre mobilité et ethnicité, entre statut dérogatoire et reconnaissance culturelle. Les carnets de circulation et les aires d'accueil sont des symptômes de ces crispations engendrées par le « statut d'exception ». La disparition de ces titres de circulation ayant permis d'identifier les gens du voyage constitue-t-elle une bifurcation du destin collectif des voyageurs au sein de la société française contemporaine ? Cet événement est-il en mesure de transformer le rapport de la société sédentaires avec les équipements d'accueil des gens du voyage ? Peut-on parler d'une forme de démocratisation du statut voyageur ? Les voyageurs restent définis par la loi n° 2000-614 dite « loi Besson » du 5 juillet 2000 en tant que « personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ». On voit donc venir la prochaine trappe que les associations de défense du mode de vie en habitat mobile risquent de soulever : celle de la légitimité à accorder, dans une république qui méconnaît le droit des minorités, un statut spécifique en vertu du caractère « traditionnel » de l'habitat. Le « devenir voyageur » est donc en passe de faire l'objet d'une mise à jour au sens où les enjeux sous-jacents à ces tractations juridiques et politiques sont moins de « susciter des vocations voyageuses » que de permettre aux habitants de résidences éphémères

et mobiles de sortir de l'invisibilité. Nous allons donc procéder en deux temps pour interroger cette ample question du devenir voyageur. Dès lors que les voyageurs évoluent dans des réseaux et contextes cosmopolites, comment mobilisent-ils leur histoire pour s'énoncer en tant que voyageurs ? Sur quels « appuis » l'identité voyageuse se fixe-t-elle ? Nous souhaitons ainsi nous intéresser aux commutations rétroactives (ou mémorielles) par lesquelles des ascendances le plus souvent métisses (tsiganes et gadjé) forment des « voyageurs ethniques »⁹⁰⁵. Nous découvrirons que bon nombre de voyageurs de notre terrain d'enquête ont des ascendants non-tsiganes. Sans faire une enquête précise sur la manière dont les trajectoires de ces ascendants sont retraduites dans les mémoires familiales des voyageurs ; nous verrons que cette question des origines, pour faire sens au niveau de la construction identitaire voyageuse, doit pouvoir s'expliquer à partir d'un ou plusieurs « nœuds institués » que sont les activités économiques mobiles, les carnets nomades et l'expérience concentrationnaire. Ces nœuds institués sont aussi des accroches pour une reconnaissance publique du mode de vie des voyageurs (que ce soit par un travail de sensibilisation à l'internet⁹⁰⁶, que par les mobilisations et manifestations des forains⁹⁰⁷ pour revendiquer des droits à exercer leur métier dans les centres villes).

Si la création des carnets anthropométriques des nomades fut une forme de « reconnaissance » à visée de contrôle, la disparition toute récente des « carnets voyageurs » réalise une autre forme de reconnaissance du mode de vie voyageur. Qu'advient-il de la multiplicité voyageuse dans un contexte politique qui œuvre à la reconnaissance du mode de vie en habitat mobile, voire à une forme de démocratisation de ce mode de vie ? N'assistons-nous pas à des réagencements identitaires au sein de cette multiplicité ? Ce contexte effervescent nous amènera à questionner le rôle de ce processus de reconnaissance dans un contexte d'émergence de « mondes » déployés par et dans l'habitat éphémère et mobile. Les conflits politiques et ajustements citoyens à partir de la mobilité revendiquée méritent notre attention la plus fine dans ces formes de ré-ordonnement du désordre voyageur. La mobilité en tant que mode de vie est désormais identifiée comme un « devenir possible » pour tout un chacun. La question qui se pose dorénavant pour achever notre étude de l'odologie des voyageurs est celle de l'articulation entre les valeurs et intérêts programmés par les réseaux de gens du voyage et ceux des réseaux néo-travellers. La condition cosmopolite des voyageurs est-elles suffisamment ouverte

⁹⁰⁵ Nous trouvons aussi bien évidemment des ascendances tsiganes chez les sédentaires que ces derniers assument, cultivent ou occultent.

⁹⁰⁶ Le mémorial des nomades de France a été créé par des voyageurs qui œuvrent non seulement pour sensibiliser le grand public à la question de l'internement des nomades mais également pour réaliser des collectages au sein des familles de voyageurs sur les expériences liées à l'internement mais aussi au rôle des nomades pendant la guerre, notamment dans la résistance. Cf. <http://memorialdesnomadesdefrance.fr/presentation/>

⁹⁰⁷ Depuis 2015 on assiste à une recrudescence des mobilisations et manifestations de forains un peu partout en France (nous pouvons mentionner celles de Rouen en 2015, celles de Paris et de Pau en 2017 et celles du Mans en 2019) dénonçant les stratégies de « reflux » des fêtes foraines, par annulation ou par déplacement en dehors des zones attractives des centres urbains.

pour permettre une association, une coalition entre des altérités voyageuses si « proches » l'une de l'autre ? N'y a-t-il pas une forme de concurrence entre deux « modèles » de vie voyageuse qui s'opère dans cette rencontre ? Des désaccords et mésententes sont déjà à l'œuvre entre ces « deux univers ». Nous avons pu nous en rendre compte dès que nous sommes arrivés à La Mine. Bien qu'ils se revendiquent « gens du voyage », les voyageurs rencontrés à La Mine réfutent toute forme d'assimilation entre leur mode de vie et celui des « gens du voyage ». Le style est à nouveau mobilisé, dans cet univers là aussi, pour se distinguer des autres, en l'occurrence des autres voyageurs, comme nous pouvons l'entendre dans cet extrait d'entretiens diffusés dans *Des Aires* (http://www.desaires.fr/#Aire_La_Mine) :



Illustration n° 94 : Capture d'écran d'une vidéo d'un entretien réalisé avec trois néo-travellers à La Mine, 2011.

« M : Moi à la base, moi j'vis en camion j'ai envie de m'éveiller l'matin c'est à côté d'une source d'eau, dans... dans la forêt. J'ai envie d'être heu... tranquille quoi. J'vis pas pour me r'trouver : j'ouvre la porte, j'suis d'avant une autoroute, mon chien y peut s'faire écraser. On balance le ballon pour les enfants aussi et hop... (*ironique*) Y'a tout l'monde qui s'fait écraser quoi c'est bon ! Ça sert à rien quoi.

P : Par exemple comme les Gitans ou les forains, on les assigne à des lieux. On leur donne un carnet d'circulation on sait exactement où y sont, quand, à quelle date. Ça on n'en veut pas non plus. La liberté si on vit en camion c'est pas... c'est pas pour être fichés d'la même manière qu'un appartement. Donc si on nous proposerait des terrains comme on fait aux Gitans, avec carnet d'circulation on n'en voudrait pas non plus.

L : Nous on ira toujours au bout d'un ch'min, poser l'camion une semaine, deux semaines, re-bouger, re-partir. Mais jamais on n'ira sur des...

M : Se faire parquer quoi...

L : ...dans une zone industrielle s'faire parquer en plein milieu sur du bitume quoi. Et à raquer comme

des cons en plus, à payer, à payer. Il est hors de question, pour avoir un sanitaire ou j'sais pas quoi. Tu vois et un point d'eau. Ça fuck off. L'eau on la trouve toujours. Y'a toujours un robinet d'eau dans un cimetière. On remplira toujours nos bidons et nos citernes et tout. Y'a pas d'soucis quoi. Et il est hors de question que ouai... qu'on s'retrouve parqués dans des lieux comme ça quoi... qui sont en plus payants ! »⁹⁰⁸

Cet extrait d'entretien pointe plusieurs aspects. Tout d'abord la question de la perspective à l'échelle de vie des individus qui n'est pas la perspective adoptée par les gens du voyage qui parlent à l'échelle de vie de plusieurs générations. Cette question de la temporalité nous semble importante pour dissocier les deux « communautés ». En effet, Fanny de son côté (qui fait d'ailleurs de multiples comparaisons intéressantes entre le mode de vie des néo-traveller et celui des gens du voyage à partir de « points de jonction » tels que les relations avec les forces de l'ordre ou les activités de récupération et de ferrailage) n'hésite pas à pointer la possibilité de la non-transmission de leur mode de vie à leur fils qu'elle contrebalance par l'acquisition du terrain qui, lui, pourra être transmis :

« Peut-être, c'est p't-êt' con pour des gens qui vivent comme nous, mais heu... même si on n'en fait rien tu vois, le jour où heu... on laisse quelque-chose tu vois, on laisse un bien, un truc à dire heu... Parce que j'sais pas... on sait pas comment Théo y va être quoi. Autant lui y va dire « mais attendez vous êtes marrants, vivre en camion c'est cool quoi mais moi ça m'saoule (*amusée*), j'sais pas... on sait pas où on va quoi. Pff... C'est pas grave. »⁹⁰⁹



Illustration n° 95 : Capture d'écran d'une vidéo du départ de Lionnel et Fanny de leur terrain, webdocumentaire *Des Aires*, 2012.

⁹⁰⁸ Entretien du 24 septembre 2011. Cf. lien vers le webdocumentaire *Des Aires* : <http://www.desaires.fr/#Lamine>

⁹⁰⁹ Entretien du 12 janvier 2012. Cf. lien vers le webdocumentaire *Des Aires* : <http://www.desaires.fr/#Copie de Api Totaldepart2>

Un autre aspect très important souligné par l'ensemble des néo-travellers que nous avons rencontrés est la prédominance du lien à « la nature » qui semble un élément « programmatique » de leur mode de vie, au sens où ce lien (qu'il faudrait bien évidemment redéfinir dans une ethnographie plus poussée sur cette communauté) entre en résonance avec les « intérêts et valeurs » de ce réseau voyageur. Tandis que chez les gens du voyage c'est davantage le lien au travail, nous semble-t-il, qui constitue un nœud opérant dans l'identification au mode de vie voyageur. La mobilité de l'habitat est donc vraisemblablement employée à des fins différentes (qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre cependant) qui pourraient faire obstacle à une mobilisation « commune » entre néo-travellers et gens du voyage, selon la priorité qui est accordée à cette « fin ». La question qu'il faut se poser à ce stade est donc : à *quoi* la mobilité revendiquée des voyageurs les connecte-t-elle ? Notre hypothèse est que la mobilité de l'habitat des néo-travellers les connecte au « sol » en tant qu'environnement prolifique (cultivable) qui contient en germe des possibilités de significations et de cadrage relatifs aux enjeux écologiques (économie locale) ; tandis que la mobilité de l'habitat des gens du voyage les connecte au sol en tant que « route », c'est-à-dire en tant que dispositif de remise en circulation constante qui ne peut s'avérer prolifique que s'il est employé à des fins « productives » ou marchandes qui renvoie donc davantage à une économie globalisée.

Voyons donc, dans un premier temps, quels sont les nœuds qui produisent l'identité voyageuse des gens du voyage en tant que « nomades ethniques ».

I. REVENDIQUER DES COMMUTATIONS PRODUCTIVES D'IDENTITES VOYAGEUSES

Les commutations sont des nœuds qui opèrent des « passages ». Plus précisément, dans le vocabulaire d'Harrison White, ils permettent de désigner le fait de passer d'un réseau articulé à un domaine (netdom) à un autre. Dans son répertoire conceptuel mentionné au début de la traduction française de son ouvrage *Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales* (White H., 2011), « *switch* » désigne le « passage », tandis que « *switching* » permet de nommer la « commutation », soit l'acte par lequel le passage (d'un seuil, d'une frontière) advient. Arnaud Le Marchand, qui a abordé l'univers voyageur à partir de la mobilité professionnelle des forains et ouvriers en déplacement et des connexions entre dockers et manouches, fournit de nombreux exemples dans ses observations de terrain, de commutations du cosmopolitisme voyageur (entre Tsiganes et Gadjé, entre voyageurs et sédentaires). Son approche socio-historique de l'internat de Barentin pour enfants de bateliers et de forains (Le Marchand A., 2017), ses diverses enquêtes menées à partir de l'économie de bazar que ce soit au sein des foires et fêtes foraines (Le Marchand A., 2011), des organismes de prêts sur gage (Le Marchand A., 2018) ou plus récemment au cœur de l'industrie éolienne employant des travailleurs précaires en habitat mobile, synthétisant dans une même matérialité (polyuréthane)

leur plus value économique et écologique, constituent des pistes pertinentes pour une analyse du cosmopolitisme voyageur à l'aune de ses nœuds.

Dans son analyse des réseaux à partir d'une approche interactionniste structurale, Harrison White ne cesse de rapporter – dans la lignée de Harold Garfinkel⁹¹⁰ ou d'Erving Goffman⁹¹¹ – l'importance du contexte dans la formation des liens et des identités. « Je soutiens que tous les niveaux⁹¹² du processus social se présentent de la façon suivante : les identités sont déclenchées par les événements, c'est-à-dire par des commutations dans leurs environnements, recherchant le contrôle sur l'incertitude et ainsi sur d'autres identités. Les identités construisent et expriment des liens avec d'autres identités dans des domaines de réseau (*network-domains*), des « netdoms » pour faire vite. Les netdoms restent toutefois sujets à des interruptions à partir des commutations futures relatives à des netdoms voisins, et ainsi de suite. De cette manière, le monde provient d'identités recherchant le contrôle au travers de relations avec d'autres identités. Dans leur recherche du contrôle, les identités commutent d'un netdom à un autre et chaque commutation est à la fois un découplage à partir de quelque chose et un encastrément *dans* autre chose. L'image du forum Internet peut illustrer ce point de vue. Nous pouvons toujours créer un compte d'utilisateur afin de participer à un forum, mais ce sont nos messages que nous envoyons qui créent une identité – et non la simple inscription –, parce qu'ils nous relient aux autres et à leurs commentaires par des récits. » (White H., 2011 : 44-45). L'idée suggérée par Harrison White de toujours rapporter les interactions sociales et culturelles à leurs contextes situés pour comprendre la formation des identités nous semble adapté à l'étude des processus de création des identités voyageuses. Même lorsqu'on est né dans une famille de voyageurs, ce sont toujours des choix circonstanciés (un mariage, un travail...) qui, en plus des aptitudes transmises au sein de l'univers familial, conduisent les acteurs à adopter ou suspendre ce mode de vie en habitat mobile. De la même manière, au sein des familles voyageuses sédentaires (où le « style voyageur » est non seulement référencé mais également transmis en plus des aptitudes de débrouille) le voyage peut être adopté par certains, souvent pour les mêmes raisons d'alliances couplées à des activités professionnelles. Mais, poursuit Harrison White, « au lieu de décrire sans fin des situations particulières, je préfère me risquer à des propositions « court-circuitantes », afin d'amener la réalité contextuelle côte à côte avec les rencontres situationnelles particulières. Je tente de cette manière de me mettre

⁹¹⁰ « L'ethnométhodologie s'occupe de ce « quelque-chose de plus » qui, dans le monde des activités familières et ordinaires, constitue la société ordinaire, immortelle, de ce « plus » qui fournit son contexte à toutes les questions d'ordre, de logique, de sens et de méthode, telles qu'on peut les respecifier comme choses durkheimiennes les plus ordinaires dans le monde » (Garfinkel H., 2001 : 33-34).

⁹¹¹ « Le terme « *situé* » peut être employé en référence à n'importe quel événement qui advient à l'intérieur des frontières physiques de la situation. Sans doute, une personne qui débarque dans sur la scène transforme tout ce qu'elle a fait elle-même et tout ce qui a été fait par la personne déjà là en une activité située, et cela même s'il n'y a pas de changement apparent dans la façon dont la personne déjà présente continue de faire ce à quoi elle était occupée. Cette nouvelle arrivée, en effet, transforme deux individus isolés en un rassemblement. » (Goffman E., 2013 : 21).

⁹¹² Le terme « niveau » est ici utilisé pour traduire le terme « *scope* » qui renvoie à la portée, l'envergure ou l'amplitude.

à la place du dramaturge plutôt qu'à celle du narrateur. » (Ibid. : 56). Nous allons donc tenter d'isoler les « appuis » à partir desquels l'identité voyageuse *advient*, passant du statut de « commun latent » ou d'« ombre narrative »⁹¹³ à celui d'identité affirmée voire revendiquée. Quels sont, en somme, les « commutateurs » qui permettent d'activer, de valider la légitimation (produite non seulement par l'acteur en quête de légitimité, mais par son environnement local) d'une affiliation voyageuse ? Ces activations produisent-elles toujours les *mêmes types* de légitimités à « se dire » voyageur ? Pour le dire d'une manière plus imagée, les identités voyageuses éclairent-elles toutes de la même manière le monde dans lequel elles émergent ? Ces commutateurs ne sont-ils pas des vecteurs vers d'autres « netdoms » (domaines-réseaux), venant renouveler ou prolonger le processus de reconnaissance de l'identité voyageuse ?

Certaines expériences collectives constituent des repères, des épreuves irréductibles formant un « appui » par lequel l'identité advient (dans la mémoire et/ou le rassemblement). Nous allons analyser ici non pas uniquement des récits mais des rhétoriques articulées à des processus institutionnels « intégrateurs » (pas forcément bénéfiques) qui constituent des moyens de contrôle exercés de manière exogène et endogène sur l'identité voyageuse. La rhétorique d'une (dés)affiliation nationale à partir du fichage par les carnets voyageurs et la rhétorique évangéliste seront examinées non pas en tant que phénomènes circonscrits mais à partir de ce qu'elles produisent en termes de « guidance » et de bifurcation jusqu'aux périphéries de l'univers voyageur.

I.1. L'HISTORICITE NATIONALE DES VOYAGEURS CONTENUE DANS UN CARNET « INTIME »

Si les histoires de familles voyageuses foisonnent de descriptions plus ou moins détaillées, plus ou moins magnifiées des petits métiers ambulants, forains et métiers du cirque qui suscitent un effet d'enchantement intact, les atrocités de l'expérience concentrationnaire et des récits de résistance durant la guerre (Gurême R. (et al.), 2015) commencent timidement à s'extraire de l'ombre de la honte, et du tabou porté en guise de rémission. Ces deux thématiques semblent pourtant inéluctables dans l'évocation d'un destin voyageur commun et sont corrélées à l'histoire administrative des « carnets » (carnets anthropométriques des nomades, puis carnets de circulation appelés aussi « carnets voyageurs ») venus synthétiser ces deux types d'expériences (professionnelle et concentrationnaire). La question de savoir si les carnets constituent un gain ou un échec en matière de contrôle de l'identité voyageuse – au sens Harrison White entend cette notion de « contrôle » – reste entière. Les carnets ont procuré aux voyageurs (mais aussi bien évidemment à tout leur environnement social sédentaire) un « appui durable » (White H., 2009 : 289) qui a permis une forme de stabilisation de leur identité nationale pendant plus d'un siècle (1912-2017). Certains ethnologues (Foisneau L., 2017 : 147) vont

⁹¹³ « Les réseaux, comme les liens qui les constituent, sont structurés par les ombres narratives des identités disparues ou de celles qui ne sont pas parvenues à émerger. Cette notion de potentiel, qui correspond à la large part de choix que la vie sociale nous laisse, reviendra largement dans les descriptions que nous ferons des styles et des carrières. » (White H., 2011 : 72).

même jusqu'à prétendre pouvoir faire de ces instruments disciplinaires, des outils d'accès au terrain détournant au passage quelques « vertus » qui firent, en leur temps, le succès de l'observation participante. Acquérir un « postiche » d'identité (qui se résume, en l'occurrence, à une formalité administrative) ne constitue pas, selon nous, une méthode d'investigation « participante » qui implique, comme son nom l'indique, de participer à la vie des observés⁹¹⁴ et non pas de revêtir des attributs (préconçus par une entité administrative) qui viennent au mieux « contraindre » l'appartenance identitaire, ou détourner l'attention sur un objet de catégorisation. Cependant, cette démarche est révélatrice du lien pesant opéré par ces documents entre ce « eux et nous » d'une histoire coloniale réalisée à l'intérieur des frontières nationales. C'est seulement une fois la lumière faite sur ces *étranges* papiers « d'identité » qu'il devient possible d'aborder sereinement l'altérité voyageuse. Le 16 juillet 2012, nous avons réalisé un événement commémoratif de leur longévité centenaire, après avoir griffonné « *1 siècle qu'on se le tamponne* » sur la photo que nous avons prise de l'ancien carnet d'une amie, pour en faire un flyer :



Illustration n° 96 : Flyer diffusé à l'occasion du centenaire de la loi du 16 juillet 1912, collection personnelle, 2012.

Intime et national à la fois, administratif et symbolique, mais concret dans ses effets jusqu'aux plus mortifères, le carnet n'est pas mort. Bien qu'il soit destiné à prendre la poussière ou au contraire à être soigneusement consigné au fond d'un tiroir au milieu des photos de famille, le carnet demeure encore pour quelques temps un moyen de se raconter. Toutes sortes de gens furent concernés par les carnets : des industriels forains aux trimards, des gitans sédentaires aux manouches. Tant d'univers furent enlacés dans une même rhétorique de la suspicion ; indissociable, selon Marc Bernardot, de la subversion. « L'idée de subversion laisse libre cours au traitement de tel groupe ou individu en tant que suspect. Ainsi réifié ou catégorisé l'à demi national devient un danger et un possible ennemi de l'intérieur. Aucune distinction de

⁹¹⁴ Une telle méthode aurait, nous semble-t-il, plus d'intérêt si elle avait pris pour objet d'analyse les interactions situées (policières, administratives ou même voyageuses) autour des carnets.

classe, de genre, d'âge ou de race n'invalident ce raisonnement et chacune peut le renforcer. L'enfant d'étranger peut ainsi être un ennemi en devenir, l'homme un soldat, la femme une séductrice, l'ouvrier un saboteur, l'intellectuel un agent. Les très nombreuses productions culturelles qui mettent en scène les modalités de lutte contre le terrorisme – dans le cadre de la guerre contre la terreur notamment – participent de ce processus d'accréditation de la menace subversive et de légitimation des violences et des atteintes aux droits, y compris quand elles dénoncent des comportements institutionnels. » (Bernardot M., 2011 : 54).

1.2.1. Misère des camps et des épreuves consécutives à la guerre

De nombreux historiens ont relaté l'expérience concentrationnaire des populations Tsiganes en France (Peschanski D., 1994 ; Filhol E., 2004 ; Filhol E. et Hubert M.C., 2009), elle-même consécutive à l'adoption d'un régime d'exception pour les nomades en France (Delclitte C., 1995 ; Asséo H., 2007 ; Filhol E., 2007a, 2007b, 2011 et 2018). Lors de notre enquête, de nombreux voyageurs ont évoqué ou fait allusion à cette expérience traumatique dans l'histoire de leur famille, sans pour autant toujours souhaiter entrer dans les détails. Disons plutôt que ce sont des anecdotes marquantes qui permettent à ce passé d'être traduit dans une histoire familiale. La transmission de cette histoire mériterait une analyse approfondie. Nous avons observé à l'échelle de notre terrain qu'il est parfois fait allusion aux conséquences de « la guerre » (incluant divers types d'expériences : fugitives, concentrationnaires, miséreuses, etc.). L'internement et la déportation ayant décimé des familles entières ont conduit certains enfants à se trouver « placés » dans des internats publics de l'éducation surveillée par exemple. Nous avons eu écho de parcours de vie chaotiques de certains de nos interlocuteurs « *passés par la DDASS* » (comme le doyen des terrains familiaux de Pignan), ou qui triment encore les répercussions des épreuves de la guerre, comme Mano par exemple qui se reconnaît comme beaucoup de voyageurs dans cet aphorisme de la misère. Le sujet de l'histoire familiale surgit à partir d'une observation à propos de la « coupure » avec la langue, alors que nous sommes en train de parler du romanès, que les voyageurs peuvent être amenés à comprendre qu'ils soient Manouches, Gitans, Roms ou Sinté :

« M : Après moi j'ai pas été amené avec mes parents à l'parler couramment. Parce que déjà eux ils le comprenaient, mais ils l'parlaient pas. Enfin y'a eu des circonstances de la vie qui ont fait que, ils étaient plus amenés à... ils ont été placés à la DDASS très jeunes. Ouai c'était la misère. On a vécu la misère.

G : Ils ont été séparés en fait...

M : Ouai, ouai de leurs parents. Enfin voilà quoi, c'est des choses de la vie. (...) Ouai. Mes grands parents ont été pris, ils ont été mis en prison et ça fait qu'ils se sont retrouvés à la rue. C'est la DDASS qui les a pris. Comme y'avait pas la famille avec eux, c'est la DDASS qui les a pris.

G : Et c'était lié au fait qu'ils étaient bohémiens, tu penses ? Tu le sais ? Vous en avez parlé un peu dans la famille ?

M : Non, non. Ca reste heu... Bon y'avait pas d'famille. Y'avait personne à côté qui pouvait se dire tuteur légal ou je n'sais quoi. Ca fait que... voilà, la DDASS ils ont pas cherché à comprendre hein. Ils

ont pris les gosses et hop, ils les ont placés. Bon d'un côté, ça a été un bien aussi. Parce qu'ils ont appris à lire et écrire (*amusé*). Des choses qu'ils auraient peut-être jamais su avant. Je sais pas. Je n'en sais rien. Mais enfin voilà quoi. Après voilà quoi. On est quand même des citoyens français quoi. Mais nous on s' considère plus comme des étrangers. On est les étrangers de l'intérieur en fait. Les immigrés de l'intérieur. Parce qu'on nous donne pas toutes les cartes en main pour être un citoyen comme tout l'monde j'veux dire. Y'a toujours... ils nous mettent toujours des bâtons dans les roues. »⁹¹⁵

En France, nous ne connaissons pas de travaux socio-historique sur le placement des enfants de nomades pendant la guerre, alors que ce type de recherche existe en Suisse par exemple ou même en Italie⁹¹⁶.

Certains anciens sont présentés également par nos interlocuteurs comme des « fugitifs » qui ne sont jamais parvenus à s'insérer véritablement dans la société, ainsi que me le relate Mendy⁹¹⁷, demi-sœur de Samouraï, qui me raconte que son père « *vit de partout. Il va de droite et de gauche, dort dans sa voiture. Là il est parti en Normandie, mais il revient de temps en temps* » notamment pour rendre visite à son ex-femme qui réside dans une cité à Montpellier. « *Il n'a pas de chez lui. On ne sait jamais vraiment où il est. Lui il mourra sur la route* » me dit Mendy.

Durant notre enquête, deux médias ont permis à ce passé de ressurgir et d'être « parlé » : les photos de famille en tant qu'elles contiennent des signes qui amènent à interroger le passé ; et les enfants en tant que dépositaires d'une culture du respect des morts. Patrick Williams a bien montré comment le sujet de la mort est traité, chez les Manouches, par la voie du silence (Williams P., 1993). Mais nous n'aurions pas imaginé que les enfants puissent être à ce point investis par cette règle du silence. En effet, plusieurs évocations de défunts (faites soit dans des contextes d'entretiens, soit lors d'un jeu dans le cadre du projet PEER avec le Lérès sur le terrain familial de Pignan) ont conduit les enfants à se soumettre à cette règle coutumière ou même à reformuler explicitement la règle en reprenant leurs parents (nos interlocuteurs) qui se trouvèrent alors dans des positions – plus ou moins confortables pour eux – de « traducteurs » culturels. Ainsi, le fils de Samouraï (E1 dans l'extrait ci-après), alors âgé de 7 ans, présent lors de l'entretien qui se déroule dans la caravane-cuisine de la famille, insulte son père après qu'il ait consenti (en questionnant sa femme, Manuela) à m'apporter des précisions relatives au décès de sa mère :

« S : Ma maman on l'a plus, elle est partie. 'ment dire... heu... elle est partie. Comment on dit... j'veux pas dire le mot. Elle est plus là sur cette terre. (...) C'est dur pour nous, on peut pas tout quitter ça, lâcher tout ça (*souffle*).

G : Ca fait combien d'temps ?

S (*à M*) : Ça fait combien ?

⁹¹⁵ Entretien du 8 avril 2015.

⁹¹⁶ Information collectée auprès de la documentaliste du centre de documentation Mattéo Maximoff.

⁹¹⁷ Le nom a été changé.

E1 (*geignant*) : Papa !

M : 3 ans ça fait.

E1 (*à S, geignant*) : Parle pas ! Papa, parle pas d'elle !

M (*à E1*) : Non...

G (*n'entendant pas E1*) : Elle avait une maladie ?

M : Non... (...) Non, c'est... d'un seul coup.

S (*à E1*) : Tu peux te r'culer ? (*Cherchant à s'asseoir*)

E1 : Trimard que tu es papa !

S (*entre le rire et l'étonnement, s'adresse à E1*) : Tiens !

M : Le cœur a... a explosé. »⁹¹⁸

Cet extrait nous montre la manière dont est inculquée aux enfants la notion de la frontière avec les Gadjé, le rapport à l'altérité. Les Gadjé ne sont pas traités comme des proches du défunt, ils sont dissociés de la coutume par les adultes, tandis que les enfants fonctionnent sans ce « filtre » de la traduction culturelle. Ils sont « pris » par la règle coutumière qui nous permet aisément de nous imaginer le poids qu'elle a pu engendrer chez les familles pendant et après la guerre. Un autre épisode, qui s'est déroulé sur le terrain familial de Pignan lors d'un jeu organisé dans le cadre du projet PEER avec le Lérès, a conduit Mendy à s'expliquer sur l'attitude des enfants face à un mot qu'il se refusaient à prononcer :

« Enfin, nous avons terminé la chasse au trésor par un jeu du chat et de la souris qui était la dernière énigme. C'est K qui a dû lire cette dernière énigme. Elle lit le début de la phrase et s'arrête juste avant le mot « souris » en disant « *non moi j'dis pas c'mot* », filant le papier à H et M qui regardent la phrase qui est écrite et c'est H qui dit « *on va dire rat* » (pour remplacer le mot « souris »). Et le jeu s'enclenche. Je discute ensuite avec Mendy, la mère de K, qui a assisté à la scène avec nous et qui me dit que Souris était la défunte mère de Samourai, la grand-mère de J donc. Elle me dit « *c'est pas grave* », comme pour me rassurer et re-contextualiser la situation à partir de notre extériorité en tant que Gadjé. »⁹¹⁹

Lors de notre discussion, Mendy commence à me parler de son père dans les termes que nous avons cités plus haut. Puis elle enchaîne avec l'expérience de la guerre de son grand-père, par une anecdote typique de celles qui circulent dans les familles de voyageurs :

« Elle me raconte que son grand-père était dans une petite pièce toute noire (dans le camp, dans un

⁹¹⁸ Entretien du 28 janvier 2011.

⁹¹⁹ Extrait de notre journal de bord, 1^{er} juin 2016.

cachot donc) et que pour le nourrir, la famille venait avec des pailles dans lesquelles ils mettaient des petites miettes de pain, et ils passaient la paille à travers le trou de la serrure... « voici comment il a survécu », me dit-elle. »⁹²⁰

L'internement est dans toutes les familles, mais pas sur toutes les bouches. Ce n'est pas un sujet facile à aborder. Avec Eugénie, la mère de Violette, l'occasion s'est présentée à la suite d'une série d'interrogations sur le pourquoi du comment cette famille s'était retrouvée « en tente » dans les années 1970. Pour moi, l'internement était une des réponses possibles à ce dénuement, mais Violette n'en parlait pas. Dans les archives mises en ligne par Gigi Bonin sur le site du Mémorial des Nomades de France⁹²¹, j'ai retrouvé des personnes évadées ou internées portant les noms de famille paternel et maternel de Violette. J'en ai fait part à Violette qui était très intéressée pour voir les documents partagés sur le site du Mémorial des Nomades, et qui m'a confirmé qu'effectivement l'internement faisait partie de l'histoire familiale. Sans tarder, elle contacte sa mère pour vérifier. Et, illico presto, je me suis retrouvée dans l'après-midi même, embarquée avec Violette et sa mère Eugénie, à réaliser une interview filmée (pour *Des Aires*) sur cette histoire de l'internement.

Nous décidons de nous mettre dehors, au bord d'un parking, situé près de la résidence où Eugénie a obtenu, il y a quelques années, un logement social. Eugénie est un personnage haut en couleur. Pendant que je fais les réglages pour l'enregistrement vidéo, elle se tient debout, face à moi à plusieurs mètres de distance et en attendant que je sois prête elle ne peut s'empêcher de faire le pitre, en s'adressant à Violette (présente avec son fils en bas âge) qui se trouve près d'elle mais hors-champs, et un frère de Violette qui se trouve derrière moi, observant de loin : « *Comme dit Jean Adèle, « j't'en pose des questions moi ? Est-ce que j'me mêle de ta vie ? » Pierre Richard, voilà, voilà* » entonne-t-elle, comme pour détendre l'atmosphère. Le sujet est non seulement grave, mais délicat à aborder en famille. Probablement qu'une dose de bouffonnade permet d'atténuer les tensions contenues dans le récit qui va suivre. « *J'veis vous parler d'la guerre de 49* » entonne-t-elle. Ce qui occasionne une nouvelle esclaffade de Violette et moi-même. Puis, après avoir bien ri, l'entretien peut commencer :

« E : Tu m'poses des questions. Moi j'tiens pas en place j'veis t'avertis hein !

G (*finissant le cadrage*) : Oli, oli... OK, j'veis faire... t'façon, attends... Du coup, je refais mon truc... je refais mon p'tit...

V (*à E*) : Tu la laisses te parler. Déjà tu t'présentes, tout ça heu...

E : J'aime pas trop mettre mon nom !

V (*s'esclaffant*) : Elle veut être anonyme ! Elle est recherchée !

⁹²⁰ Ibid.

⁹²¹ <http://memorialdesnomadesdefrance.fr/2018/10/01/linternement-des-nomades-une-histoire-francaise-1940-1946/>

E : J'suis recherchée ! (*Reprenant son sérieux*) Bon ben, j'veous écoute.

G (*fait un clap avec les mains*) : C'est parti. Donc heu... sur l'internement j'ai très très peu d'informations finalement. Et je sais pas dans quelle mesure ça a touché votre famille.

E : Ça a touché surtout ma mère. On a vécu cette guerre avec un frère qui avait 5 ans, une fille de 2 ans qui z'étaient dans des camps de contrefaçon... je sais pas comment ça s'dit, moi je sais pas trop parler français. Voilà. J'essaie de m'exprimer, mais heu... le mieux. Voilà.

G : Mm...

E : Et heu... enfin ils crevaient la faim d'dans. Et dès qu'mon p'tit frère il approchait plus du fil de fer barbelé, y'avait ceuz qui surveillaient, a y ont tiré des coups d'mitraillettes dessus (*silence*). Alors qu'il fallait attendre un moment avant d'aller l'ramasser.

G : ... (*tétanisée par un message aussi « hard » et ambiguë... le petit frère est-il mort ? Et j'entends des pas sur le gravier qui borde le parking : c'est le frère de Violette qui s'éloigne*) »⁹²²

Ce démarrage de l'entretien, très « brut », nous a déconcerté. Nous avons affaire à la brutalité de l'inénarrable éprouvée encore dans beaucoup de familles, en dépit des silences qui entourent cette expérience concentrationnaire. De fait, l'exercice de l'entretien filmé venait positionner Eugénie en « témoin » à qui il incombe de « transmettre » un récit qui jusqu'alors restait dans le cercle des « proches » et des intimes de l'expérience douloureuse de la famille. C'est donc, d'une certaine manière, le dispositif lui-même qui ajoute une seconde violence, par la nécessité de dire l'indicible à un public néophyte qui « ne sait rien » de ce qu'il y a à savoir dans la famille de Violette et Eugénie. Ce faisant, Eugénie nous transmet non seulement la difficulté à « dire » mais également celle à « recevoir » (Lemée C., 2007 : 35) ce qu'il y a « à savoir ». Eugénie se dépatouille comme elle peut avec ce passé sombre et douloureux dont elle a hérité. Elle poursuit, avec un ton grave qui dit que nous sommes véritablement entrés *dans* l'histoire de sa famille. C'est le « nous » du collectif, le « nous » de tous les siens qui s'exprime désormais à travers elle :

« E : Oui, alors après ils nous ont mis dans des... dans des pièces et qu'ils appelaient tous les tziganes, nom par nom et qu'ils disaient qu'ils allaient les mettre dans des douches, en fin d'compte c'était des chambres à gaz.

G : Ouai, c'était où, enfin il faut qu'on se situe...

E : Heu...

G : Il faut qu'on puisse situer enfin... il faut se mettre dans l'ambiance. Vous étiez dans quelle région, à quel moment ?

E : Ben y z'étaient en France ! Tout ce que ma mère m'a raconté c'était en France. C'était la guerre de 39-45, qu'a duré 5 ans. Ils en ont bavé. Et dans ces moments là, ils avaient qu'une petite miette de pain qu'ils mangeaient pas eux pour l'donner aux enfants. Ils avaient pas l'droit à rien, à rien, à rien... Et le

⁹²² Entretien du 31 mai 2016.

père de mon mari, il a vu son p'tit frère de 7 ans mourir devant lui par la faim. Donc lui il travaillait à la cuisine et chaque fois qu'il sortait de la cuisine, il était fouillé d'tous les côtés pour voir si y'avait rien d'caché sur lui, un bout d'pain ou un bout d'sucre n'importe. D'temps en temps ils y arrivaient mais dès qu'y z'y trouvaient quelque-chose, ils l'battaient à mort. Ils l'renvoyaient dans les fourneaux. C'était un moment très très dur, quand on nous expliquait ça... (...)

G : Ok, ça fait partie du... c'est ça qu'je te demande juste. Voilà, merci... Est-ce que tu te souviens, est-ce que tu sais à quel endroit ils ont été pris avant d'aller dans les camps ?

E : Non ma mère n'nous pas parlé. Y m'disaient c'qu'était en France et pis y'avait beaucoup de maquisards qui les tabassaient en même temps qu'ils étaient avec les allemands.

G : Des maquisards qui les taba...

E : Du maquis, c'était des français, du maquis. Y'en avait qui faisaient d'la résistance. Ça c'était des français.

G : Qui dénonçaient ?

E : Non, ils dénonçaient pas. Mais les maquisards, dès qu'y avait un français qui passait ou un Tsigane surtout les Tsiganes, les Tsiganes ou les juifs... dès qu'ils en voyaient un c'était plus fort que eux... Mon père il rempaillait les chaises, il arrangeait les parapluies. Et un jour, ils s'sont trouvés sur la route avec une poussette avec ma sœur qu'avait 18 mois dans l'époque. Ma sœur aînée. Et son fils qu'avait 4 ans auparavant qu'ils soient dans les camps. Donc il se sont cachés pendant un an. Les clistés⁹²³ les ont trouvés et les ont renvoyés dans les camps. Et quand ils ont trouvé ce truc de parapluie, les allemands ils lui faisaient « halte, halte » et... il comprenait pas c'que ça voulait dire. Ils y ont pris l'parapluie. Il disait qu'il arrangeait les parapluies mais comment s'exprimer devant les allemands quand tu sais pas parler allemand ? Alors ils ont bien vu, y'en a un qui a ouvert le parapluie et il lui faisait « halte, halte » il lui faisait « artum, artum », il faisait signe de dire de s'arrêter. Et puis lui il comprenait pas. Et puis ma mère elle essayait de traduire quelques mots, comme j'vous explique, elle y disait. Et quand ils ont ouvert l'parapluie ils ont vu qu'c'était un parapluie, mais ils l'ont pris à coups d'croches de (*inaudible*) des mitraillettes dans les poumons. Il en a souffert mon père de ça hein. Il en était tombé malade. Et... après ils ont été amenés dans des camps, dans des wagons, plusieurs membres de leur famille. Donc je n'connais pas les noms mais y'avait des p'tites cousines à ma mère, qu'étaient des Beloni aussi. Et... le père de mon mari qu'était un Belloni mais y s'crivait avec deux l chez eux et ma mère avec un l dans la lettre. C'était pas d'la famille, mais ils ont vécu beaucoup de... de choses atroces.

G : Donc finalement ils ont pu être cachés.

E : Ils s'sont cachés dans les bois. Ils ont fuit à travers les montagnes. Ils avaient rien à manger. Quand ils trouvaient d'l'eau. Dans des endroits d'eau, les enfants ils étaient malades, ils attrapaient de tout. Y'avait pas d'doctor, ils avaient rien. Tout c'qu'y m'expliquait ma mère c'était que l'enfer. Ils souhaitaient mourir avec ses enfants et son mari y n'voulait plus vive ça. Mais... après ils sont pas... Y'avait une patrouille d'Allemands qui les ont ramassés. Ils les ont envoyés dans des camps. Puis là ça a été la totale. Y'a eu plein des gens des Tsiganes...des juifs, plus de Tsiganes brûlés quand même des manouches qu'on appelle. Ils étaient tous dans les... dans les camps.

G : En Allemagne.

⁹²³ Mot manouche pour dire « gendarmes ».

E : En Allemagne.

G : Vous vous souvenez du nom du camp ?

E : Non. Ma mère m’l’avait dit mais moi je n’m’en souviens pas du nom. C’est très vieux tout ça. J’ai pas vécu mais je vous explique, je parle de c’que ma mère elle a vécu, et mon père et le mari d’m’on propre mari. Tout c’qu’il a vécu, il a perdu son p’tit frère de 7 ans, alors qu’il travaillait dans les cuisines comme j’veus ai dit. Dès qu’il sortait d’la cuisine il fallait qu’il soit fouillé, pour voir si y’avait pas du pain, un bout d’sucre. Il a vu son p’tit frère de 7 ans mourir qu’il bavait par la faim, mourir devant lui là ! Qu’il n’pouvait rien faire ! (*silence*) Et dès qu’il essayait d’l’approcher, ils le repoussaient. Interdit d’le toucher, jusqu’à sa mort. Vous vous rendez compte. Quand y en avait un qu’était décédé, dans la cour au moment de s’promener, qu’ils approchaient près du fil de fer barbelés, parce que y’avait les surveillants en haut. Direct les mitraillettes sur mon p’tit frère, il avait 5 ans... ils y tiraient des coups d’mitraillette, pour l’faire peur, mais il était terrifié l’enfant. Il fallait attendre deux heures avant de s’approcher du p’tit allongé comme ça sur l’ventre, pas pouvoir bouger, par la peur... Alors après ils ont laissé aller ma mère quand même... aller l’chercher. Il a perdu beaucoup d’famille ma mère. Pas seulement dans les camps. Il a perdu un p’tit frère de 14 ans et un d’7 ans aussi. Parce que y dormaient n’importe où... dans des vieux cabanons ils s’mettaient à l’abri quand il pleuvait. Ils étaient à l’abri du... du froid, du vent. Ils sortaient dehors pour aller faire un pipi, et les allemands ils faisaient « halte ». Et tu vois, il était sourd. Et lui il a pas entendu comme il était sourd. Ils l’ont mitraillé. 14 ans il avait. C’est l’frère de ma mère. Il s’app’lait Jeannot. Et... tout l’temps ma mère m’en parlait d’ça. Et son p’tit frère d’7 ans avec. Il fallait qu’ils attendent deux jours pour aller l’chercher. (...) Après que toute la patrouille de... que toute la patrouille des Allemands ils étaient partis, pour le récupérer quand même.

G : Ca c’était en Ardèche tu dis Violette ?

V (*à E*) : En Ardèche ou dans la Lozère c’était ça ?

E : Y’en avait dans l’Vercors. Le plus c’était dans l’Vercors qu’y en a eu. En Ardèche aussi mais bon heu... c’était plus vers l’Vercors hein. C’est en tirant un peu vers Strasbourg, vers l’Allemagne, par là-bas dans... C’est des pays comme ça qu’ils z’ont été. Parce que c’était des gens qui z’étaient du voyage, y voyageaient beaucoup... Et bon, donc après... quelques années après, ils ont vu la Libération de... des Américains sont v’nus soit-disant presque à la fin. Ça a été la fin d’leur histoire qu’ils ont pu trouver la paix, mais avec heu... beaucoup de... de problèmes, de difficultés. En pensant tout c’qu’ils avaient vécu, pas seulement eux, mais les personnes qu’ils avaient perdu surtout. Des enfants jeunes... Que, quand ma mère elle en parle, elle en parlait encore mais maint’nant elle est plus là, y pleurait tout l’temps.

G : On en parlait en famille, un peu de ça ?

E : Oui.

G : Oui.

E : Moi j’en parle mais... pas avec mes enfants parce que... mais entre sœurs... mes frères on en parle souvent de c’qu’a nous expliquait nout’ mère, mes oncles, mes tantes. Mais maintenant ils y sont plus les oncles et tantes, on n’a plus personne. Y sont tous décédés du côté d’m’a mère et du côté d’m’on

père. On a qu'un seul oncle qui doit avoir 77, 78 ans. C'est qui nous reste comme membre de famille. »⁹²⁴ Cette histoire est là, sans être dite : « *j'en parle mais... pas avec mes enfants* ». Tous les voyageurs parlent de l'internement, au détour d'une évocation, d'une anecdote ou de nombreux silences. Cette histoire est là. Elle forme un spectre funeste qui embrume les mémoires en même temps qu'elle incise les douleurs du passé. Les récits de l'expérience concentrationnaire jouent un rôle déterminant dans la construction d'une mémoire collective, qui porte en germes la notion du « destin ». Patrick Williams a relié, à juste titre, l'expérience de l'internement et de la déportation à celle de l'avènement du mouvement évangélique (Williams P., 1991). Il s'agit, en effet d'une forme de « contrôle » de l'identité qui s'exerce *a posteriori* sans que cette expérience de l'internement et du génocide tzigane ait d'ailleurs besoin d'être explicitement mentionnée dans les prêches des pasteurs.

Ce qu'Emmanuel Filhol appelle « l'oubli des lieux » (Filhol E., 2004) a été longuement décrit par les historiens, que ce soit dans l'effacement des « traces » des camps ou dans la « prolongation » de l'internement des Tsiganes après la Libération (jusqu'en 1946) dans l'indifférence générale (Filhol E., 2007b ; Filhol E. et Hubert M.C., 2009). On se doute bien évidemment que le statut accordé à la parole des internés nomades, dans un tel contexte, ne se prêtait pas à une réelle écoute en dehors des cercles familiaux. C'est donc d'abord au sein des familles et communautés voyageuses que s'est déployé ce que Carole Lemée appelle « l'agir mémoriel » (Lemée C., 2007), incluant des modes de narrations distincts du « registre de la mémoire historico-sémantique ». Dans les familles juives concernées par la Shoah, nous dit-elle « le manque de transmission verbale sur deux décennies voire plus, n'a nullement signifié qu'il y ait eu oubli, ni non plus mise en retrait de ce qui avait été vécu. La transmission était bien là mais en creux, dans les moindres recoins des comportements et réaction. » (Lemée C., 2007 : 35). Cet « agir mémoriel » trouve une nouvelle forme d'expression sur le web, comme elle le souligne, et a vocation à réactiver les commentaires et narrations de l'internement et la déportation. « Il y a tout un processus de présentification qui est vu comme un rempart contre l'oubli et contre la réitération de certaines violences sociales » (Ibid : 31). Tout ceci s'opère dans un contexte de « démocratisation des canons mémoriels » (Ibid. : 29). Carole Lemée considère que l'agir mémoriel permet aux sujets d'opérer des formes de mise à distances et de rapprochements à partir de la micro-histoire de leur groupe d'appartenance. « On est donc face à la restitution d'une diversité qui, parce qu'elle fait état de l'agencement des stratifications sociales, fournit un accès décisif à la compréhension de celles dans lesquelles les siens se sont trouvés. (...) Ce travail de reconnexion, et surtout ce qui le rend possible, est à la base des processus de réinscription, l'inscription existant déjà, par voie de fait. Par « réinscription », il faut entendre le fait de se positionner de façon volontaire, depuis les contingences socio-culturelles de son présent, à l'intérieur du groupe social formé par les siens, du point de vue de son identité culturelle et historique, en retenant le long cours de l'historicité de ce groupe. » (Ibid. : 38-39). Ce processus est dorénavant bel et bien

⁹²⁴ Entretien du 31 mai 2016.

amorcé pour les voyageurs avec le tout récent⁹²⁵ Mémorial des Nomades de France qui accorde une importance cruciale à la micro-histoire (par le recensement des déportés, internés et évadés des camps, mais aussi par la mise en valeur des témoins et témoignages), permettant aux voyageurs d’aller puiser dans ses fonds et continuer d’élaborer un processus mémoriel, ré-humanisant ces expériences douloureuses et indicibles.

1.2.2. Splendeur des métiers

Les métiers nomades et forains représentent, dans les récits des voyageurs, un « appui » particulier et très valorisé du processus d’identification par la narration et la reconstitution d’une mémoire collective. Cependant il faut aussi des moments spéciaux pour en parler. Si je n’avais pas abordé cette question de l’histoire de la famille, Violette n’aurait pas évoqué d’elle-même les métiers de « ses vieux ». Continuons avec Eugénie puisqu’elle nous a réservé à la fin de cet entretien un autre épisode « clownesque » qui n’était pas si fortuit, comme nous allons le comprendre :

« G : Le terrain... parce que Violette m’a montré le terrain où vous habitiez avec la cabane heu...

E : Ah oui...

V (à E) : L’terrain qu’on a ach’té là.

E : C’lui là qu’est onda là... (*V s’esclaffe*) il est beau l’terrain ! (*rigolant puis se reprenant pour parler bien fort face à la caméra*) On a arraché l’cul d’la caravane plusieurs fois quand on est partis ! (*s’esclaffant avec V*) Adieu la caravane de 6 millions ! (*G et V sont tordues de rire, tandis que D parle plus fort encore*) Voilà les trous ! Mangés par les rats ! (*Tout le monde rit*)

V (*tordue de rire, parlant de E*) : Elle a perdu ses nerfs ! (*l’esclaffade rend le reste inaudible, en même temps Eugénie semble avoir perdu une barrette de cheveux*)

E : Et les quilique ac mes ch’veux ! (*Rit au point qu’elle ne peut plus parler*)

G (*commentant la scène*) : Non mais c’était les arts du cirque au moins chez vous !

E : Ben du côté d’ma mère, ils allaient... ils faisaient du cinéma.

V (à E) : Du cinéma ?

E : Et mon père était circassien, en vrai.

V : Du cinéma ?

E : Oui.

⁹²⁵ Le site du Mémorial des Nomades de France date de 2017, mais Gigi Bonin avait commencé un travail d’archivage sur son blog depuis le début des années 2010. Gigi Bonin est président de l’Association des Fils et Filles d’Interné(e)s du Camp de Saliers (AFFICS).

V : Pourquoi j'l'ai jamais vu à la télé ?

E : Non c'était vieux ça... Ils ont fait des films aussi...

G (*indiquant à V son fils qui est à côté, qui regarde cette scène mémorable et qui indique qu'il a envie de faire pipi*) : Pipi

V : Tu veux faire pipi ?

E : Pipeau ! Il s'appelait le cinéma « L'homme qui meurt demain », c'était un film. Ils en ont donné plusieurs.

G : Ah ouai...

E : Y'avait la caravane Parcolli, j'sais pas si vous en avez entendu parlé.

G : La caravane comment ?

E : Caravane Parcovie ? Avec Johnny.

G : Parcovi ? Avec Johnny, non j'connais pas.

E : C'était à Frontignan

G : D'accord.

E : (*se reprend*) Non à Agde, Agde c'était. Ils ont fait Agde, Frontignan, ils ont filmé. Oh mais ça c'est vieux, on n'en parle pas. Ça vaut rien ça.

G : D'accord, donc ouai ils avaient quand même une baraque pendant un temps.

E : Ben mon père, son... son arrière grand-père était du cirque Bouglion. C'était déjà un circassien... On allait déjà, moi et lui, ma sœur, mon frère. Elle elle dansait, mon frère jouait d'la guitare, moi j'chantais. On faisait des supérieux (*sauts périlleux*) des films (*inaudible, je pense qu'elle parle d'une marque de diffuseur de films*). On faisait des représentations devant des cafés, de partout.

G : Dans quelles années ça du coup ?

E : Ça c'était... c'est vieux ça hein. J'avais... j'avais 9 ans quand j'ai commencé... faire de l'acrobatie.

G : Mais vous êtes né en quelle année vous ?

E : 52

G : D'accord. Après la guerre.

E : Il a passé d'l'eau sous les ponts hein ! »⁹²⁶

⁹²⁶ Entretien du 31 mai 2015.

La question de la transmission n'est pas non plus garantie y compris lorsque le passé est plus « glorieux », voire savoureux, à raconter. Nous voyons même que Violette semble découvrir ce passé, pourtant bien là lui aussi. Et Eugénie de rajouter « *Oh mais ça c'est vieux, on n'en parle pas. Ça vaut rien ça.* ». Alors il n'est donc pas si simple de parler de ce qui « constitue » la mémoire familiale. Ce n'est pas ce que nous avons observé chez d'autres voyageurs, qui ont plus d'intérêt pour cette dimension professionnelle de leur histoire (soit parce qu'ils s'inscrivent dans une « lignée » ayant perpétué les métiers « traditionnels » de la famille, soit parce qu'ils ont une curiosité du fait d'ascendances métissées Tsiganes et Gadjé) ou qui ont développé certains réflexes de mise en valeur de leur identité voyageuse (en consignant dans des classeurs ou carnets des traces micro-historiques de leur histoire) comme c'est parfois le cas de voyageurs engagés au niveau associatif et plus aisés aussi sur le plan financier. La famille d'Eugénie et Violette s'est davantage construite à travers les expériences de « rejet » et de misère sans cesse réitérée. Eugénie a été une chineuse toute sa vie. À la moindre galère, nous raconte Violette, elle prend son bagou et n'hésite pas à aller frapper de porte en porte pour dégoter quelques victuailles, quelques subsides. Eugénie continue de faire beaucoup de choses « à pied », comme si les aptitudes physiques de la chine persistaient dans ses habitudes corporelles.

Cette pratique de la débrouille est opérante quelles que soient les destinées heureuses ou malheureuses des voyageurs. Ainsi, la focale sur les anciens métiers est également le fruit d'une démarche active par rapport à la reconstitution d'une mémoire voyageuse, moins prononcée nous semble-t-il que pour l'expérience concentrationnaire qui revêt une dimension politique forte. Cependant, si nous la mentionnons comme structurante, c'est parce qu'elle joue un rôle très important dans le processus d'identification par l'ethnicité. Le premier réflexe d'un voyageur pour « se dire » consiste à évoquer, même succinctement, les métiers de ses anciens qui constituent des preuves irréfutables de « ses origines » voyageuses, indépendamment des éventuels métissages. L'union mixte « voyageurs / sédentaires » constitue toujours, pour l'un des deux époux, une bifurcation vers l'univers sédentaire ou vers l'univers voyageur. C'est par le mode de vie en tant qu'il est articulé autour de la vie économique, laquelle est structurante pour la vie familiale, que se décline cette nouvelle appartenance, cette nouvelle identification pour le « Gadjjo voyageur » (qui est d'ailleurs bien plus souvent « une Gadji » qu'un « Gadjjo »).

Le 9 novembre 2015, je rends visite à Josie et Marcel qui sont des fêteurs aujourd'hui retraités. Josie a été longuement impliquée en tant que présidente d'une association de gens du voyage (l'ANGVC). Elle reste l'une des rares femmes ayant défendu et représenté les voyageurs au niveau national. Josie et sa famille venaient régulièrement dans l'Hérault, et c'est surtout sur le terrain de la médiation que nous avons appris à nous connaître, puisqu'ils rencontraient, comme tous les voyageurs, des problèmes de raccordement à l'eau et à l'électricité ainsi que toutes les complications liées à la nécessité de devoir composer avec le risque expulsionnel. Cependant, Marcel et Josie ont connu aussi un sort un peu différent du fait qu'ils étaient des « fêteurs », c'est-à-dire qu'ils venaient animer les petites fêtes foraines des villages avec une ou deux

« baraques » ou stands de tir. Josie et Marcel ont eu trois enfants, leurs deux filles Sonia et Nine ont aujourd'hui pris la relève sur le plan militant et associatif⁹²⁷.

Le terrain où vivent Josie et Marcel, est situé au bord d'une voie ferrée, à proximité d'une cité de HLM à la périphérie d'une ville du sud-est de la France. Ils vivent là avec plusieurs familles de voyageurs installés de manière plus ou moins durable sur un terrain qui appartient à la mairie. Pour aller chez Josie et Marcel « il faut connaître », dans le sens où pour accéder à leur parcelle située tout au bout de ce terrain il est nécessaire de s'engager sur un chemin de terre, et de passer devant d'autres parcelles occupées par d'autres familles vivant en caravane ou en mobil-home. Lorsque j'arrive, Marcel est occupé à bricoler dans son vieux stand de tir qu'il a transformé en atelier de réparation. La devanture, toute sertie d'ampoules poussiéreuses bien rondes et multicolores, garde l'empreinte de l'univers « fêteux ». Combien de friandises dégustées, combien d'éclats de rires, de bras dessus bras dessous et scènes de fanfaronnades ont bien pu se dérouler devant ce stand ?

Après le repas en présence de Josie, Marcel, Nine leur fille et un de leurs petits fils, nous commençons à parler des Yéniches qui me semblent intéressants à évoquer en ce qu'ils semblent héritiers de la condition métisse (Tsiganes et Gadjé) des voyageurs, se situant dans une sorte d'entre deux, qui s'apparente à une forme d'instabilité sur le plan de l'ethnicité. Leur évocation amène mes interlocuteurs à des précisions ciselées sur les définitions locales à partir des métiers de voyageurs. Nous sommes, là encore, dans le registre de la micro-histoire particulièrement intéressante ; et qui fait d'ailleurs l'objet de formes d'éruditions qui permettent de reconnaître les fins connaisseurs du monde du voyage, qu'ils soient voyageurs eux-mêmes ou non. Ici, nous allons voir que nos interlocuteurs ne tarissent pas sur le plan des précisions micro-historiques, lesquelles vont les amener à évoquer des éléments intéressants de leur propre histoire familiale :

« G : Du coup quand on parle des Yéniches... Moi j'sais pas trop de qui on parle. Qu'est-ce qu'on dit finalement de l'histoire des Yéniches ? Parce que ce qu'on dit souvent c'est qu'ils auraient été mélangés avec des paysans.

N : Les Yéniches si tu veux c'est...

J : Les Yéniches y'en a beaucoup beaucoup sur place...

N : C'est des voyageurs si tu veux qui ont la mentalité des Gadjé.

J : Voilà... Ils bougent mais pour les vacances. Les enfants en principe font tous des études, font tous heu... Tu vois c'est pas la même mentalité.

N : C'est pas lié quoi entre les voyageurs et... Voilà ils ont un peu...

G : Oui mais là ce que vous m'dites, c'est un rapport de classe...

⁹²⁷ Tous les prénoms et noms de la famille ont été modifiés.

M, J et N : Non, non, non pas du tout...

N : C'est un fonctionnement de vie, c'est une mentalité qui est différente.

J : La mentalité, pas de... de classe.

M : C'était les vanniers d'Alsace. Les Yéniches c'est des Alsaciens. Des Alsaciens ou des Allemands. Le départ du Yéniche, c'est pas les voyageurs. C'est des gens qui restaient heu... en Alsace, qui travaillaient l'osier comme ça. Ils s'ont mis avec... Ça date pas d'aujourd'hui hein...

J : Oui, oui c'est vieux.

M : Et ils s'ont mis avec les voyageurs. Ils ont pris un peu la coutume des voyageurs, et ils ont la coutume des voyageurs et la coutume des Gadjé. C'est comme les... par en bas-là, t'en as : des Garonnais. A disait « on est des Garonnais ».

G : Ah oui j'ai entendu ça...

M : Eh ben des Garonnais, qu'est-ce que c'est des Garonnais ?

G : C'est des gens qui vivent au bord d'la Garonne.

M : Exactement c'est pour ça.

G : Ils suivaient le...

M : Ils suivaient la Garonne mais en réalité, eux là... les vieux, c'étaient pas des Garonnais qu'ils les appelaient. C'était des Baronneurs. C'est dans les foires, dans les foires, les grosses foires qu'y avait dans l'temps, et dans les fêtes, ils baronnaient. C'qu'on appelait baronner, heu... il était, y'avait un démonstrateur de... c'que tu voudras. Lui il était dans l'fond, au fond des baraques de lutte que t'avais. Heu... il levait la main. Ah oui, ah mais moi j'ai vu l'machin ! Il faisait l'baron tu vois ! Ils appelaient...

N : Il poussait la clientèle à aller voir.

G : Ah oui d'accord, OK.

N : Comme si il était... simple spectateur...

M : Et ça, c'était... c'était leur métier à ces...

G : Comme des entraîneurs un peu...

M : Exactement.

J : Quand j'faisais d'la postiche (*portait une fausse barbe*), moi Marius y v'nait et... y m'ach'tait.

G : (*rigole*)

J : Ben oui ! Comme ça les gens autour, t'en a un qui sortait les sous, tout l'monde sortait les sous...

M : Il faut faire démarrer... il faut qu'il démarre le... mettons dans des ventes qu'y font dans des lots des ci des là, il faut qu'y en ait un qui démarre pour que les autres ils suivent... Et ça c'était leur métier à eux, à ces gens là.

G : D'accord.

M : Mais c'était les gens qui vivaient de d'sur heu... Marmande, Langon, Marmande. Et ils arrivaient jusque Castelsarrasin, tu vois le bord d'la Garonne. Après ils s'sont éparpillés un peu sur Montauban, ils bougeaient pas du secteur. J'te parle des vieux, ils allaient faire les foires. Ils travaillaient avec untel, avec untel. Ils baronnaient. Ils les appelaient les Baronneurs. Et après eux ils ont changé. Ils ont passé Garonnais. Et tu vois de suite les noms, déjà, tu prends les noms. Beaucoup des... des Azaïs. T'as des Azaïs, des Turco... les cousins y sont presque tous mariés avec... T'as, voilà c'était des gens là-bas.

G : Non, parce que Josie, j'sais plus de qui tu parlais tout à l'heure de ta famille qui est Yéniche et qui est médecin, j'sais plus...

J : Elle est infirmière.

M : Oui mais elle déjà...

G : Mais ils gardent le lien quand même ?

J : Ah oui.

M : Ah oui ! Ah mais c'est des gens qu'ont pas changé.

J : Mais elle voilà... Déjà elle est batardée. Déjà elle est batardée, et son mari heu... c'est pas du tout un Yéniche.

G : Elle, elle est déjà donc « batardée » (*rigolant*) comme on dit...

M : Bah elle est croisée !

N (*à J*) : Ca va que c'est elle qu'est là ! Ca va qu'c'est elle (*rigolant, parlant de moi et à propos du terme « batardé »*)

J : Ben on dit comme ça...

N : Non mais on dit comme ça, c'est plus pour rigoler qu'autre chose quoi. Elle est pas tout-à-fait Yéniche.

G : Oui, j'comprends bien.

J : Elle a son père qu'était heu...

M : Ben c'est des Manouches vers ces...

J : Son père c'était un Manouche. Sa mère c'est une Yéniche.

G : Ah ben voilà, donc là c'est une union heu...

M : C'qu'a dit « batardée », a va dire...

G : On reste dans les voyageurs quand même...

M : Oui mais ils sont croisés ! Ah bah bien sûr ! Ils sont croisés quoi... C'est ça qu'a veut dire...

G : Mais ils vivent de manière sédentaire quoi... »⁹²⁸

Nous retrouvons ici toutes les déclinaisons « ethniques » (ou ethnicisations) qui procèdent à partir du style. Il semble que les Yéniches soient les voyageurs qui resteront indéfiniment dans cet entre-deux des Tsiganes et des Gadjé, des sédentaires et des voyageurs. En cela, ils représentent un groupe particulièrement révélateur de la condition cosmopolite des voyageurs. Car jamais il n'est question d'écarter ce groupe de l'ensemble des « sous-groupes » auxquels il est régulièrement fait allusion lorsqu'on veut embrasser la « totalité » des identités Tsiganes. Les Yéniches opèrent un lien fructueux sur le plan de l'ethnicisation à partir de l'hybridation entre les modes de vie sédentaire et voyageur qui semblent s'agencer dans un style « à part », mais nécessaire. À partir des Yéniches, il est possible de décliner une multitudes d'autres identités de vanniers, de Baronneurs sur les foires devenus Garonnais, probablement en lien avec les trafics fluviaux et le monde des bateliers. Les circulations foisonnantes ainsi décrites donnent toute la légitimité à l'emploi de cette notion d'identité voyageuse, en tant qu'elle peut réellement voyager par les signifiants (Garonnais, Baronneurs, Yéniches...) comme par les signifiés (qui renvoient à différents univers, de la fête foraine à la foire, des professions ambulantes des campagnes et des rives de Garonne, des temps de rencontre entre Gadjé et Tsiganes, entre sédentaires et voyageurs). La « brèche » yéniche se mue en trame micro-historique à partir de laquelle il devient possible d'énoncer toutes les hybridations vernaculaires qui ont façonné le cosmopolitisme voyageur. La conversation prend une nouvelle tournure avec cette notion de « batardé » qui fait résonance avec les origines de Josie. Là encore, nous allons voir que ce récit permet à Nine d'opérer des formes de mises à jour, indiquant que ce passé n'est pas évoqué très couramment, même s'il est indéfectiblement là :

« J : Moi je suis ultra batardée.

G : Ah ouai ?

J : Ah oui. Du côté d'ma mère c'est des... Ma grand-mère c'était une manouche allemande, du côté de mon père c'est des Sinti, mon grand-père c'était un paysan.

G : Ton grand-père lequel ?

J : Du côté d'mon père. C'était un sédentaire. Et... j'ai du Yéniche, du Manouche allemand, du Sinti... du Sinti et du paysan.

⁹²⁸ Entretien du 9 novembre 2015. Tous les prénoms, noms et surnoms ont été modifiés.

N : C'est simple : y'a pas d'Hongrois et y'a pas d'Espagnol. C'est tout (*rire*).

G : Du coup voilà, tu vois bien qu'y a toujours des possibilités de « devenir » voyageur. Enfin j'sais pas, ton grand-père du coup, comment il... Il a toujours été le paysan quoi ? dans la famille...

N : Ben il était déjà moitié-moitié lui... il était pas...

M : Non, non, non...

J : Ah non, mon grand-père c'est un Gadjo, c'est un fils de ferme...

M : C'était des gens qui faisaient les foires. Il faisait les foires heu...

N : Hé bé sa femme !?

M : Hé bé sa femme c'est sa grand-mère ! (*à J*)

G : Sa femme c'est sa grand-mère, donc heu oui !

J : Mais lui, lui, lui... Mais lui c'était un pur, un pur fils de paysan...

N : Ah bah lui oui, il a toujours été paysan.

J : Voilà ! C'était un fils de ferme, ça avait fait un scandale terrible ! Parce que la famille Gistre à... à Sainte-Sigolène ils ont des... Enfin les armureries de Saint-Etienne, c'était l'oncle germain d'mon père. Heu... c'était des grosses grosses familles. Et imagines, à l'époque...

G : Grosses familles mais de sédentaires alors...

N : Ah oui, ah oui...

G : D'accord. Gistre c'est le nom de ton grand-père.

J : C'est c'est... y'en a... ceux qu'y a sur l'voyage c'est nous. C'est-à-dire à l'époque y'avait mes frères, mes cousins, puisque mon père ils étaient que deux garçons. Et maint'nant y'a les enfants d'mes frères, les enfants d'mes cousins... Y'a que cette branche là, tous les Gistre qu'y aura par la suite, ils seront obligés d'être famille plus ou moins éloignée, mais ils seront obligés d'être famille, parce que y'a que cette branche là.

N : Dans les voyageurs.

G : Oui, dans les voyageurs.

J : Bien sûr. Parce que si tu vas du côté d'Saint-Etienne, des Gistre t'en as à foison ! Mais c'est des Gadje, sympathiques comme tout des Gadje...

N : Mais on dit quand même que c'est notre famille hein ! On dit quand même que c'est notre famille... Ca veut pas dire que c'est pas d'la famille, mais c'est pas du côté voyageur...

J : Attend, quand on a été voir la tante Benoîte. On a été voir les cousins d'mon père ou sa tante, on a été reçus mon pauvre heu...

G : Ah ouai...

J : Ah oui ! C'est... c'est... la tante Benoîte...

G : Ouai y'a pas de... le fait que vous soyez voyageur y'a pas de...

J : Non, non pas du tout...

N : Après ça dépend si t'es sociable ou pas hein.

J : Même mes cousines l'an dernier elles disaient à ma mère : « dis-lui à ta fille qu'elle passe, dis-lui à ta fille qu'elle passe » parce que... ils sont famille, ils sont...

M : Y'a un cousin d'son père qu'était gendarme. Il lui a mis j'sais pas combien d'procès (*amusé*).

J : Ah oui, il a dit « service, service » hein. »⁹²⁹

Les anecdotes s'enchaînent et forment, dans l'entremêlement des précisions apportées par les uns et les autres, un canevas qui esquisse la formation d'une lignée voyageuse au sein de cette famille Gistre. Et parallèlement les Gistre deviennent une « branche » à part entière dans le milieu voyageur : « *Y'a que cette branche là. Tous les Gistre qu'il y aura par la suite [sur le voyage], ils seront obligés d'être famille* » nous dit Josie. Nous voyons donc comment les Gistre en tant qu'ils sont « devenus » voyageurs parviennent à canaliser les commutations opérées par leurs ascendants (mariage mixte, adoption d'un mode de vie forain) en embrassant et en incarnant le style voyageur, sans pour autant en faire un motif de rupture avec leur filiation sédentaire. « *Après ça dépend si t'es sociable ou pas* » précise Nine, comme pour attester de la valeur que représente cette capacité à entretenir les liens des deux côtés voyageur et sédentaire. Mais ce n'est pas toujours possible, comme l'explique Marcel évoquant la situation de l'un de ses cousins qu'il avait perdu de vue, et qui ne connaissait rien de ses origines voyageuses :

« M : Mon cousin, il a jamais voyagé. Heu... ben il est de Niort hein. Ils sont tous à Niort, famille Flore à Niort ils sont tous en maison hein. Tu vois heu... c'est tous, tous mes cousins ça hein. Mes oncles, enfin les oncles, il en reste un j'crois là-bas. Les autres sont morts. Heu... après c'est tous mes cousins qui sont à Niort. Mais les trois quart ils savaient même pas que c'était une famille de voyageurs. Même lui il savait pas. Parce que, quand il... il était jeune, c'est mon grand père qui l'a élevé. Quand le vieux est mort, il a été trimballé à droite à gauche, vers l'un vers l'autre, il avait 17 ans, 16 ou 17 ans, ils l'ont fait... Il s'est engagé dans l'armée. Parce que j'ai des oncles qui étaient dans l'armée déjà. Bon il l'ont pistonné, il est rentré dans la marine. Il a fait une campagne dans la marine. Il est ressorti. Quand il est revenu il s'est engagé dans les commando, et puis il a fini sa carrière dans l'armée. Là il est en retraite, il a soixante dix ans. Oui, soixante dix ans il a j'crois. Heu... après il a fini comme formateur dans l'armée. Bon voilà. Il a fallu qu'il arrive... il avait quel âge ? Bon ouai, une cinquantaine d'années quand il a su qui il était vraiment (*amusé*)...

G : Ah bon ?

⁹²⁹ Entretien du 9 novembre 2015.

M : Ouai (*amusé*) Ah ben c'est ça hein les...

G : Parce que tu l'connais pas d'avant ?

M : Ah non, non, non, non ! Ah non, on s'connait pas ! »⁹³⁰

Ce qui n'a pas empêché Marcel de renouer avec ce cousin, même tardivement, en faisant appel à l'épouse de celui-ci (institutrice qui avait aussi été amenée à travailler dans l'armée) qui parlait plusieurs langues, pour enseigner l'anglais à leur fils Teddy⁹³¹. Ce qui lui a permis de devenir un allié incontournable pour le travail, que ce soit avec un de ses cousins qui avait un Lunapark au Luxembourg ou pour être plus concurrentiel sur certains marchés, comme l'explique Marcel : « *Eh bé ! Quand on est à Nantes, j'vais sur l'marché d'Noël à Nantes. Eh bé si il parle pas l'anglais, il est chocolat hein ! Parce que y'a beaucoup de... beaucoup, beaucoup, beaucoup d'anglais hein qui viennent là-bas. Même ici hein.* »⁹³² Les voyageurs jonglent donc aussi avec leurs filiations sédentaires et voyageuses qui sont mobilisées au gré des opportunités.

Nous passons beaucoup de temps sur notre terrain à écouter des histoires de négociations avec les gendarmes, notamment chez Josie et Marcel qui ont eu à se dépêtrer de fausses accusations par des riverains victimes d'un vol, qui ont conduit les gendarmes à fouiller son camion (sans rien trouver). Toutes ces histoires qui s'enchaînent les unes aux autres forment une mémoire solidement ancrée dans le « réel » par la transmission des expériences de la vie sur le voyage. La capacité des voyageurs à raconter leurs aventures sur le voyage par la précision des enchaînements de causalités, à relater les détails de leur vécu pour retracer la complexité de leur version des faits face à la contraction toujours opérante du côté des Gadjé joue, en effet, un rôle particulièrement important dans leur « défense ». Ce récit là (de défense) rend tout à fait anecdotiques les questions des origines qu'il semble à même d'absorber d'ailleurs, ainsi que cela se produit dans l'anecdote du gendarme qui invisibilise et rend inopérante la possibilité de faire valoir une filiation sédentaire, aussi « *batardée* » soit-elle. Etre voyageur est ainsi largement circonscrit par un statut, et donc un rôle d'*outsider* (Agier M., 2018), que les autorités sont parvenues à stabiliser dans un document administratif « d'identité » qui a fait l'objet de controverses jusqu'à ce qu'il soit définitivement révoqué en janvier 2017.

1.2.3. Les carnets controversés

À l'opposé des deux premiers « appuis » qui s'ancrent dans des processus mémoriels, les carnets font l'objet de prises de positions chez les voyageurs et sont corrélées à une forme de construction sociale de la légalité, indissociable des variables culturelles dans lesquelles le droit s'inscrit ou qu'il vient conforter. Comme le

⁹³⁰ Entretien du 9 novembre 2015.

⁹³¹ Le prénom a été modifié.

⁹³² Entretien du 9 novembre 2015.

soulignent Patricia Ewick et Susan Silbey, la relation entre les acteurs et les lois qui contraignent ou permettent leurs actions procèdent d'une « détermination mutuelle. Dans ce cadre, la conscience du droit est comprise comme faisant partie d'un processus réciproque par lequel le sens donné par les individus à leur monde est modelé, stabilisé, constitué. Ce sens, une fois institutionnalisé, devient une partie des matériaux et systèmes discursifs qui limitent et contraignent la future production de sens. En d'autres termes, la société nous donne, par son organisation, des opportunités spécifiques pour penser et agir. Au travers du langage, la société fournit les images de ce que sont ces opportunités et ces ressources : comment le monde fonctionne, ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. » (Ewick P. et Silbey S., 2004 : 121-122). Les carnets de circulations imposent aux voyageurs de démêler ce qui dans leur quotidien relève de l'autorité institutionnelle et de leur liberté ; de résoudre en somme le paradoxe selon lequel un document les condamne institutionnellement en même temps qu'il semble porteur d'une puissance sociale d'identification.

Lorsque j'étais arrivée ce 9 novembre 2015 chez Josie et Michel, ce dernier était donc seul dans son stand de tir transformé en atelier. « *Les femmes sont parties aux commissions. Elles vont pas tarder* » me dit-il en se lavant les mains pour préparer un petit café dans la caravane principale. Nous avons alors engagé la discussion sur l'actualité du moment : le projet d'abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 (inauguré par la décision n° 2012-279 du 5 octobre 2012 consécutif à la Question Prioritaire de Constitutionnalité posée par Jean-Claude Peillex concernant le régime de circulation des gens du voyage), qui allait avoir pour effet concret la disparition des titres de circulation. Josie et Marcel se sont clairement positionnés en faveur de l'abrogation de cette loi. Ils font partie de cette génération qui a connu le passage des carnets anthropométriques (carnet nomade et carnet forain⁹³³) aux titres de circulation (carnet de circulation, titre de circulation, titre spécial de circulation) :

« M : Le carnet forain c'était un peu le carnet qu'on a actuellement. La seule chose qu'y a... t'avais la photo de... de... profil, elle était la photo, elle était pas d'face. Elle était d'profil. Et... oui elle l'était d'profil la photo. Ce qu'y a, ce carnet... ils l'délivraient dès l'âge de 13 ans. Oui, 13 ans c'était.

G : Comme les carnets anthropométriques, c'était 13 ans aussi.

M : Oui, oui... C'est pareil oui. Et donc heu... ce carnet il était bon heu... tant qu't'étais reconnu sur la photo, c'était bon. Et puis après bon. Ah ben c'est pas difficile. On a changé ces carnets en 70. Parce que le carnet... le carnet... le livret d'circulation il est...La loi est passée en 69. On l'a eu en 70, 70-71 je m'rappelle plus. En 70 je crois. Et c'est là qu'on a changé d'carnet.

⁹³³ Rappelons que le *distinguo* entre ces deux catégories tient uniquement au fait que les forains se sont mobilisés en amont de l'adoption de la loi du 16 juillet 1912 contre une loi qui tendait à les criminaliser alors qu'ils constituaient, comme le rappellent Emmanuel Filhol (Filhol E., 2007) ainsi qu'Arnaud Le Marchand (Le Marchand A., 2011), un groupe professionnel structuré et ayant un certain poids électoral. Les forains regroupent donc une catégorie professionnelles d'itinérants nationaux, tandis que les nomades servent à désigner les Tsiganes, nationaux ou non, qui ne peuvent se prévaloir d'une activité et qui sont désignés dans la loi comme ceux qui « prétendent exercer une profession » (cf. chapitre 2).

G : La différence c'est que t'avais pas à faire tamponner.

M : On n'avait pas à faire tamponner... il était bon... du jour qu'tu nous faisais les carnets. Il était bon à vie. (...)

G : Et pourquoi tu dis qu'ils pouvaient pas avoir des terrains quand ils avaient heu...

M : Ils pouvaient pas, on pouvait pas. On était soit forain, parce que un carnet forain, t'étais SDF. Si t'avais un terrain, t'étais plus SDF. Si t'avais une maison tu n'étais plus SDF.

G : Ca veut dire si t'achetais un terrain, si t'achetais une maison ou même si tu étais locataire ou... ?

M : Tu pouvais pas les louer. C'était tout un problème, c'était... Oh... la... la... la. Là-dessus fallait tricher. Pis après bon... ils ont compris qu'c'était d'la connerie bon. Et ça a été... ça a été comme ça. (...) Parce qu'on avait quand même des maisons hein. Moi, on avait une maison à A, j'suis né à A moi hein. Mon père il avait une maison à A. Et ma tante elle a eu une maison à B (*les deux communes A et B sont situées le long de l'autoroute A64*). Alors ça fait que l'hiver, l'hiver y'avait pas d'fêtes, parce qu'on faisait les fêtes, y'avait pas d'fêtes, y'avait rien, on était là-bas, ils faisaient leurs marchés, ils faisaient leur boulot et puis quand les fêtes... on redémarrait à Pâques hein, dès qu'Pâques était arrivé on re-attaquait les fêtes hein. Ben voilà.

G : C'était avant la loi, ils avaient pu acheter un bien avant la loi...

M : Non, non, non... C'était après, c'était après. Ben c'est comme maintenant, c'est toujours pareil. Ils mettent des bâtons dans les roues, mais quand ils veulent vraiment, y'a toujours des vendeurs, y'a toujours des loueurs, y'a toujours... Il est pas terrible hein mon café... Il est un peu plat (*termine son café et pose sa tasse sur la table*). Mais... ah c'était bizarre... Maint'nant pour les carnets là, y'en a qui sont pas d'accord, ils veulent les carnets. C'est quoi les carnets ? (*agacé*) C'est pas un carnet, c'est un laisser-passer. Un laisser-passer sur l'territoire français, t'es français ou t'es pas français hein ! Avec ces... ces carnets là, on peut pas assurer ! Voilà, là j'suis encore en guerre pour l'assurance du camping⁹³⁴ là. Il faut qu'je parte, j'ai toujours pas d'assurance. Ca fait 2 mois que j'suis après l'assurance. Heu... Pour ouvrir un compte en banque, tu peux pas. Tu peux rien faire avec ces... ces... les assurances, tout c'qu'est administratif... D'abord dans les administrations ils en veulent plus. Alors à quoi ça sert ? Pour heu... mon permis d'conduire, pour retirer mon permis d'conduire, il fallait que je donne un... je suis rattaché à Saint-Etienne dans la Loire hein. Bon j'ai déposé mon permis ici, ils l'ont pas voulu. »⁹³⁵

Marcel, qui a vu évoluer la législation contraignant la mobilité des nomades et a dû apprendre à contourner les règles contenues dans ce dispositif juridique, est loin de considérer la loi comme un cadre surplombant. « *Là dessus fallait tricher. Pis après bon... ils ont compris qu'c'était d'la connerie, bon* » nous dit-il avant d'ajouter « *y'a toujours des vendeurs, y'a toujours des loueurs* » pour signifier son discernement quant aux inepties et apories du droit.

Mano appartient à la génération suivante née au début des années 1970. Il entretient une relation ambiguë avec le carnet de circulation. À la fois il est conscient qu'il s'agit d'un instrument de contrôle, mais en même

⁹³⁴ Le terme « camping » sert à désigner la caravane chez les voyageurs.

⁹³⁵ Entretien du 9 novembre 2015.

temps il « *préfère le garder* ». De la même manière, sa femme Valou⁹³⁶, qui vaque à ses occupations autour de la caravane pendant l'entretien (après m'avoir dit qu'elle ne souhaitait pas être interviewée), n'est pas indifférente sur ce sujet. Lorsqu'il est question du carnet, elle prend la parole dans une sorte d'élan lié à un sentiment d'injustice, mais qui est immédiatement tempéré par l'idée de « l'évolution » de la société ; comme si cette société n'était pas « prête » en un sens à se défaire du carnet :

« G : Et donc l'histoire des carnets là y'a eu une petite évolution en 2012.

M : Ouai. Ouai maintenant c'est plus tous les trois mois, c'est tous les ans. Mais bon, avant c'était tous les trois mois, c'était un contrôle judiciaire permanent. En fait ça s'appelle comme ça. C'est un contrôle judiciaire permanent, parce qu'à chaque fois « t'es où », machin, y tapaient au fichier pour savoir si y'avait pas des amendes derrières, si t'es recherché, si ceci, si cela.

G : Donc explique concrètement, tous les trois mois...

M : Fallait aller dans une gendarmerie ou un poste de police pour faire signer l'carnet. Et eux... ben la première chose qu'y font c'est qu'y nous tapent au fichier, pour voir si on n'est pas recherché, si on n'a pas des amendes qu'on n'a pas payées, si y'a pas ci, si y'a pas ça. Et des fois, y'en a souvent au moment d'signer, y s'sont retrouvés en garde à vue, prison.

G : Donc là depuis le 5 octobre 2012, c'est plus tous les trois mois c'est tous les ans.

M : Après y'en a beaucoup qui voudraient que ça existe plus, que... mais... c'est pas pour maintenant j'crois. Et pis même... vu qu'ils nous l'ont imposé, eh bin... moi personnellement voilà, j'préfère l'garder. Voilà. Parce que après... y'a plus d'identité derrière j'trouve, si y'a plus ça... heu... enfin, c'est... c'est... En fait le carnet ça prouve qu'on est nomades quoi, qu'on voyage. Mais bon c'est accès à tout l'monde le carnet. Y'a pas que aux Gitans, que... j'veux dire, même un sédentaire qui décide un jour d'voyager, si y peut prouver que ça fait 6 mois qu'il est sur l'voyage, enfin qu'y voyage dans un département, qu'il est là, 6 mois qu'y vit en caravane... Tout l'monde a droit au carnet hein.

G : Ben justement en fait y'a des gens qui avaient commencé à l'prendre, pis finalement ils se sont rendu compte que c'était hyper contraignant.

M : Bah ouai.

G : Finalement ils ont arrêté.

M : Bah ouai parce que déjà pour sortir du territoire, vu que c'est l'Europe c'est libre circulation des biens et des personnes... bah pas pour nous.

G : Ce contrôle permanent. Parce qu'en fait c'est... la manière dont ça s'passe c'est que c'est vous, voyageurs, citoyens français, qui devez aller, de votre propre chef « pointer »...

M : Ouai.

G : ...en gendarmerie.

⁹³⁶ Le prénom a été modifié.

V : On est en contrôle judiciaire tout au long d’notre vie, sans avoir été jugé, sans avoir été en prison, sans avoir été heu... Un français heu... un sédentaire qu’a une pièce d’identité, il va pas tous les... tous les mois ou tous les cinq ans – ça dépend le carnet de circulation qu’t’as – pointer, parce que moi j’appelle ça « pointer », j’appelle ça « contrôle judiciaire », t’es un prisonnier en liberté quoi. Y’a des choses qui sont pas normales. C’est comme quand vous voulez aller dans un magasin. Y’a des magasins avec une carte bleue et une pièce d’identité vous faites un paiement en plusieurs fois. Moi j’m suis vue aller pour une machine à laver, au Mac’dam, avec mon carnet de circulation et ma carte bleue. Une carte bleue comme tout l’monde a... ils m’ont refusé. Ils m’ont refusé parce que j’avais un carnet de circulation et pour eux c’est pas une pièce d’identité. En fait, t’es jugé, t’es pas reconnu et t’es en contrôle judiciaire. C’est bien hein ! Après faut aller avec son temps. Le temps il va évoluer. Et pis heu... y’a plein d’choses qui vont changer. Moi j’pense que ça sert à rien d’s prendre la tête. Faut juste attendre l’évolution de la vie. Y’a des choses qui vont... qui vont changer. »

Qui, des voyageurs ou de la société, est donc le plus disposé à se passer des carnets de circulation ? La réponse se trouve, à mon sens, davantage du côté de l’option proposée par Valou, à savoir que c’est bien « la société », à savoir l’ensemble des structures sociales, législatives et institutionnelles qui ont réfréné cette disparition des carnets pourtant réclamée depuis l’adoption de la loi de 1969 par les associations de défense des voyageurs et, plus instamment depuis les années 1990 dans plusieurs rapports parlementaires⁹³⁷. Cela s’est explicitement exprimé dans la bouche du député Dominique Raimbourg lorsqu’il a présenté, le 9 juin 2015 à l’Assemblée nationale, son projet de loi « Statut, accueil et habitat des gens du voyage » visant en priorité l’abrogation de la loi de 1969, alors qu’il répondait à la question d’une parlementaire :

« Mme Virginie Duby-Muller : La présente proposition de loi répond avant tout à la promesse faite sous la précédente législature de supprimer les titres de circulation considérés comme discriminatoires. L’article 1^{er} va même plus loin en abrogeant l’intégralité de la loi du 3 janvier 1969 relative à l’exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, qui organise les conditions spécifiques de rattachement des membres de la communauté des gens du voyage via les CCAS des communes. Permettez-moi de vous livrer les remarques du SIGETA, le syndicat intercommunal de gestion des terrains d’accueil, qui regroupe soixante et une communes de ma circonscription et de celle de Martial Saddier. Comme l’ont rappelé mes collègues, dans un contexte de baisse des dotations, les communes et intercommunalités refuseront la domiciliation car elles craignent de devoir à l’avenir supporter financièrement ces familles.

Mme Catherine Vautrin : Evidemment.

Mme Virginie Duby-Muller : Avec la suppression des titres de circulation, comment allez-vous évaluer le nombre réel de personnes du voyage et leurs besoins, qui ne seront désormais plus identifiés, alors que les schémas départementaux doivent être évalués et révisés ? Les familles n’y auront aucun intérêt car elles auront des difficultés à se faire domicilier et donc à obtenir des cartes d’identité en tant que personnes sans domicile stable pour après faire valoir leurs droits. Les aires existantes deviendront

⁹³⁷ « Le rapport Delamon commandé par le Premier ministre en 1990, et les rapports Merrheim de 1996 et de 2001 avaient notamment appelé à modifier les articles 8 et 10 de la loi dans le sens d’un retour au droit commun. Au même titre que la Ligue des Droits de l’Homme dans son rapport de 1998 avait demandé l’abrogation de ces mêmes articles » souligne Morgan Garo dans le chapitre consacré aux droits civiques de l’ouvrage collectif sur l’accès aux droits sociaux des populations Tsiganes (Liégeois J.P. (dir.), 2007 : 75).

ingérables. Montrer au gardien une carte d'identité même portant une élection de domicile auprès d'un CCAS en tant que personne sans domicile stable n'apportera jamais la preuve que la personne appartient à la communauté censée rentrer sur les aires dédiées aux familles du voyage. À court terme, risque aussi de se poser un problème d'accès de familles étrangères ou françaises en situation de précarité, vivant en caravane, qui entreront sur les aires d'accueil, de familles souhaitant obtenir des emplacements de caravane au rabais par rapport aux campings privés ou publics. (...)

M. Dominique Raimbour, rapporteur : (...) S'agissant du rattachement, M. Quentin, M. de La Verpillière et moi-même, auteurs du rapport déjà évoqué, nous sommes posé un temps cette question, ainsi que celle de la réservation de l'accès aux aires d'accueil pour les gens de voyage. Nous sommes là au cœur d'une contradiction très complexe : soit un statut spécial garantit aux gens du voyage un accès privilégié aux aires d'accueil, auquel cas ce statut est, par nature, discriminatoire, soit il n'y a pas de statut spécial, auquel cas on ne sait plus comment leur garantir cet accès. Le choix qui a été fait exclut le statut spécial. Nous pensons que, pour des raisons sociologiques, l'accès aux aires d'accueil sera, dans les faits, réservé aux personnes habituellement membres de cette communauté. C'est le pari que fait le préfet Hubert Derache dans son rapport et je crois que ce pari réussira. »⁹³⁸

C'est en effet avec cet argument « sociologique » que le député est parvenu, nous a-t-il confié lors d'une audition à l'assemblée nationale⁹³⁹, à « rassurer les parlementaires » en garantissant que le vote de la suppression des carnets n'allait pas d'une certaine manière « semer la zizanie » sur les aires d'accueil par l'agrégation de « tout type de populations nomades ». Nous retrouvons dans ces peurs et arguments persuasifs toute la dialectique de l'invasion, de la subversion et de la contamination décrite par Marc Bernardot qui rappelle « qu'elles sont toutes trois constituées en tant que mettant en cause la survie d'unités politiques et ethniques et d'autre part qu'elles sont construites comme agissant essentiellement de manière invisible. (...) Elles sont tout aussi difficiles à définir ou à avérer précisément mais elles tirent leur force de cette imprécision. » (Bernardot M., 2011 : 46). Cette force de l'imprécision se re-déploie à l'autre bout de la chaîne de la bureaucratie par des troubles d'écritures (« rattaché », « domicilié », « SDF »...), désordres entre services (préfectoraux, communaux, départementaux, sans compter les organismes agréés pour l'élection de domicile ou pour l'instruction des droits au RSA...), déclassements de documents (titres de circulation, adresses postale, cartes d'identité, attestations en tout genre...) corrélés au statut d'exception des voyageurs, que ces derniers encaissent sous la forme de tracasseries administratives qui ont généralement des conséquences néfastes dans leur accès aux droits⁹⁴⁰. Marcel poursuit son récit en relatant les ennuis et longueur administratives qu'il a dû essuyer, passant d'un service à un autre de la préfecture, négociant une

⁹³⁸ Extrait des échanges tirés du compte-rendu intégral des discussions de la proposition de loi « Statut, accueil et habitat des gens du voyage », première séance du mardi 9 juin 2015, Assemblée nationale, XIV^{ème} législature, session ordinaire de 2014-2015, présidence de Mme Laurence Dumont.

⁹³⁹ Le 31 mars 2016, nous figurions parmi les personnes auditionnées par Dominique Raimbour (aux côtés de représentants associatifs et médiateurs auprès des gens du voyage) à propos de son projet de loi et particulièrement sur les effets attachés à l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969.

⁹⁴⁰ Pour une analyse détaillée des contraintes administratives et effets de discrimination corrélés à la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, je renvoie à l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Pierre Liégeois dans lequel j'ai rédigé le chapitre sur l'accès aux droits sociaux et à la santé des gens du voyage (Liégeois J.P. (dir.), 2007).

attestation au sein de la mairie avant de retourner à la préfecture pour récupérer son permis⁹⁴¹. Pour s'éviter tous ces tracas bon nombre de voyageurs avaient déjà depuis longtemps rendu ou délaissé leurs carnets, et s'étaient fait faire une carte d'identité nationale en utilisant soit une adresse d'un proche ou celle d'un terrain qu'ils avaient acheté. Mais nous étions là encore dans une forme de « tricherie » avec la règle imposée par la loi du 3 janvier 1969.

Dès 2009, Dominique Raimbourg (que certains voyageurs désignent par sa filiation de notoriété en tant que « fils de Bourvil ») a commencé à s'intéresser, aux côtés des parlementaires Didier Quentin et Charles de la Verpillère, à la révision de la loi Besson et au statut des gens du voyage⁹⁴². À ce titre, il a auditionné plusieurs associations de gens du voyage, notamment au sujet de l'abrogation de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969. Josie, en tant que représentante associative a été amenée à formuler son avis, comme nous le relate Marcel :

« M : (...) le fils à Bourvil, ça a l'air d'être un bon bonhomme pour nous. Alors il avait présenté ça déjà. Parce que avant qu'il passe il avait contacté les associations, tu vois... Ma femme avait été là-bas :

- « Alors qu'est-ce que vous voulez ? »

- « Nous c'qu'on veut, on veut plus d'carnet, aucun titre de circulation que ce soit. Le droit : qu'ils nous laissent aménager nos terrains à nos frais, qu'on puisse acheter un bout d'terrain et qu'on l'aménage à nos frais. On d'mande rien à personne. Le droit aux assurances, le droit aux... au compte bancaire », tu vois pis j'm'en rappelle plus tu vois... Tu vois le... le... le minimum quoi ! (...) Et pour les carnets, nous on était là pour les carnets. Nous on était là, moi j'étais assis là et puis l'Babouch⁹⁴³ était derrière moi. Et voilà alors pour les carnets : « bon ben on n'en veut plus d'ça ! » Ah lui l'aut' non ! « Comment qu'on fait ? Nous on en a eu besoin d'not' carnet ! ». J'dis : « ça vaut rien ton carnet ! Vas te faire assurer... ». « Ben si j'suis assuré ! ». « Chez vous là-bas ! Mais fais toute la France ! » J'ai fais toutes les assurances moi, j'ai téléphoné même en Alsace y'en a qu'un en Alsace qui m'a assuré, pourtant j'ai eu des adresses en Alsace hein. « Y veulent pas. Heu... Vas ouvrir un compte en banque, prends l'carnet et va ouvrir un compte en banque, ils en veulent pas. Prends ton carnet, vas en Italie, vas en Espagne, vas où est-ce que tu voudras... essaie de passer une frontière avec ça... Y z'en veulent pas ! Si y t'prennent là-bas avec ça y t'ramassent ! Si t'as pas une carte nationale t'es... »

G : Bah oui, oui...

M : Bon. Alors y voulait pas. « Ah oui mais on a déballé regarde à tel endroit, là-bas et là-bas comme ça en rapport à ça... ». Mais j'dis « ça vaut plus rien, avant y nous servait de carte de commerçant non sédentaire, mais maintenant ça c'est fini, ils nous ont fait une carte de commerçant », tu vois... que on est obligé de payer (*amusé*), tu vois, ils ont repris encore des sous dessus. Mais lui non, il voulait les

⁹⁴¹ Le problème en question était du au fait qu'étant à la retraite, il n'avait plus de domiciliation (ce qui empêchait la mairie de lui fournir une attestation de domiciliation), mais qu'il continuait de recevoir son courrier à la mairie.

⁹⁴² La Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république a nommé, le 29 septembre 2009 Didier Quentin, Charles de la Verpillère et Dominique Raimbourg comme membres de la mission d'information sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui a donné lieu à un rapport (Quentin D., 2011) enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 29 mars 2011 (n° 3212), communément appelé le « rapport Didier Quentin ».

⁹⁴³ Le surnom a été modifié.

carnets. (...) Mais ce carnet, on dirait qu'tu sais c'est le... l'emblème de la nation là...

G : Et oui (*amusée*)

M : Que c'est... ben oui ! C'est...c'est un handicap ! Ils comprennent pas... Ils veulent pas l'comprendre. Comme l'autre heu... à... Aux Saintes une année⁹⁴⁴, que il a sorti « le livret de circulation c'est notre identité, c'est ce qui nous représente, c'est c'qui fait voir qu'on est des voyageurs ». Ah bon ? Le Teddy⁹⁴⁵ il était jeune déjà, c'était y'a quatre ans. Oh il avait une vingtaine d'années. Alors il a pris la parole, alors il dit « bon... ». Il parle de ce qu'il avait à dire... Pis il dit : « pour revenir au livret d'circulation, moi c'que je vois c'est que nos parents et nos arrière grands parents. Déjà dessus quand on voit l'carnet, la couverture ou la première page, y'a un numéro, lorsque j'vois c'numéro, c'est ce que nos parents ou nos grands parents ils avaient sur l'bras ». Tu vois, sans jamais en discuter... Tu vois où c'est qu'ils allaient... les jeunes allaient chercher déjà... tu vois y dit « c'est c'qu'ils avaient sur l'bras ». Heu... « notre identité, c'est pas une pièce d'identité ». Parce que c'est pas une pièce d'identité...

G : Oui, oui...

M : « Ce qui nous fait voir qu'on est des voyageurs »... Pas du tout, parce que quand on arrive sur une place, on voit des voyageurs, on va pas lui d'mander s'il a un livret de circulation ou pas. »⁹⁴⁶

En citant la remarque formulée par son fils (marquant d'ailleurs son étonnement face à un sujet qu'il pensait « peu parlé »), Marcel esquisse d'une certaine manière la fonction narratrice de ces carnets qui permettent aux jeunes de libérer une certaine parole à propos de l'internement : « *lorsque j'vois c'numéro, c'est ce que nos parents ou nos grands parents avaient sur l'bras* ». Les carnets permettent ainsi de « réinscrire » cette filiation entre la gouvernance publique des nomades et l'institution d'une procédure d'étiquetage visant à les rendre « visibles ».

En faisant référence à l'impossibilité de franchir des frontières avec le carnet (qui limiterait donc la mobilité), Marcel a recours (comme Mano) à un argument régulièrement invoqué par les voyageurs, dont l'analyse des textes de loi montre qu'elle n'a pas de véridicité au plan juridique, mais qu'il s'agit bien d'une interprétation du « droit » et d'une construction sociale de la légalité. Car notre enquête sur l'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France a montré que non seulement les voyageurs, mais également les guichetiers dans les préfectures, considéraient le carnet comme ne pouvant pas être « cumulé » avec une carte d'identité. Ces derniers refusaient ainsi de manière discriminatoire la délivrance de cartes nationales d'identité aux détenteurs de titres de circulation (Liégeois J.P. (dir.), 2007 : 87-90), tout en pensant agir dans les « règles du droit ». C'est ainsi que la plupart des voyageurs ont toujours considéré les carnets comme des « justificatifs d'identité » et *a fortiori*, des justificatifs de « leur » identité voyageuse. Les carnets voyageurs ont ainsi

⁹⁴⁴ Il évoque une assemblée générale de l'ANGVC qui se déroule, en règle générale, pendant le pèlerinage gitan des Saintes Maries de la Mer. Cette assemblée générale qu'évoque Marcel est celle de 2015.

⁹⁴⁵ Le prénom a été changé. Il s'agit du fils de Marcel et Josie.

⁹⁴⁶ Entretien du 9 novembre 2015.

implicitement comblé le besoin de se désigner dignement (par le « droit » attesté dans un document administratif), de se nommer dans sa singularité au sein d'une société qui rejetait et méprisait les nomades, précisément – et aussi paradoxal que cela puisse paraître – en les ayant assigné à des « règles » de contrôle dont les carnets étaient le faire-valoir. Le schème interprétatif consistant à « faire valoir le contrôle des nomades » tenait à son extrémité un autre schème ouvrant la possibilité de « faire valoir les nomades ». Comme le souligne Anthony Giddens, les règles revêtent deux aspects indissociables : « their role in the constitution of meaning, and their close connexion with sanction » (Giddens A., 1984 : 20). « En tant que codes culturels utilisés pour les interprétations, les schèmes fonctionnent comme « des procédures généralisables appliquées dans la production/reproduction de la vie sociale. »⁹⁴⁷ » (Ewick P. et Silbey S., 2004 : 122). Il faut avoir en tête l'usage quotidien que les voyageurs avaient de leur carnet, le portant constamment sur eux ou le conservant dans le vide-poche de leur camion. Ce carnet était bien évidemment associé à leur mobilité, une mobilité à la fois ordinaire (travailler, faire les courses...) et « extraordinaire », spécifiée par le statut d'exception que la société accordait à ses détenteurs. « Ayant seulement une existence virtuelle, les schèmes doivent s'articuler avec les ressources qui les actualisent » (Ibid. : 123-124) nous disent Patricia Ewick et Susan Silbey après avoir indiqué que les ressources « incluent des objets et des capacités aussi divers que la connaissance du droit, le capital, la propriété, les « réseaux » politiques, et même la force physique. Bien entendu, il est nécessaire de disposer de schèmes adéquats pour pouvoir en tirer profit » (Ibid. : 123).

Si Marcel déploie des ressources qui lui permettent de distancer l'effectivité du droit et la réalité du mode de vie mobile, Mano, Babouch et bien d'autres voyageurs se heurtent aux processus sociaux qui articulent leur statut de citoyen et la construction d'une « conscience du droit » (Ibid :129) par des pratiques culturelles et sociales associées aux usages du carnet. « Bien que produite en partie par le désir et par la volonté, la conscience n'est pas totalement individuelle ou subjective. La conscience du droit est toujours une construction collective qui à la fois exprime, utilise et crée des interprétations publiquement partagées, ce que nous avons appelé des schèmes. Bien que la conscience individuelle reflète des représentations collectives, ces significations et interprétations ne reproduisent pas parfaitement une configuration existante. L'application des schèmes partagés est variable, façonnée et située dans des contextes. Elle implique improvisation et invention, tout autant qu'appropriation et résistance. La conscience est, selon nous, formée au sein de l'action sociale et modifiée par elle » (Ibid. : 131). Patricia Ewick et Susan Sibley ont ainsi identifié trois types de conscience du droit qui sont autant de manières de participer à la construction sociale de la légalité. « Chaque variété de conscience se compose de schèmes culturels et de ressources qui positionnent le droit et l'individu l'un vis-à-vis de l'autre. Les gens décrivent le droit comme quelque chose *face* auquel ils se trouvent, *avec*

⁹⁴⁷ Citant Anthony GIDDENS, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 1984, p. 21.

lequel ils s'arrangent, et *contre* lequel ils luttent. » (Ibid. : 132). Ainsi, Mano et Baboutch et même Valou se trouvent face à un « objet » qu'ils considèrent avec « sérieux » dont ils se distancient en attribuant à « la société et son évolution » la possibilité de résoudre le problème qu'elle a engendré et dans lequel ils sont « pris », comme piégés, y compris au plan de leurs raisonnements culturels. Tandis que Marcel et Josie cherchent à se soustraire de l'influence du droit en élaborant des alternatives par la mobilisation associative et l'interpellation des parlementaires. Comme le soulignent Patricia Ewick et Susan Sibley, « en décrivant le monde comme immuable, incontournable, ou naturel, les schèmes semblent contredire l'inventivité même qu'ils permettent. (...) Tout comme un rocher sur notre chemin, le monde construit ne peut être ignoré. (...) Nous savons que le rocher est réel par la résistance qu'il nous oppose ; on peut dire la même chose des structures sociales (schèmes et ressources). Dans la mesure où elles créent des attentes, imposent limites et contingence à la pensée et à l'action humaines dont on ne peut simplement dénier l'existence, elles sont aussi réelles. En se donnant à voir comme quelque chose de déjà là plutôt que comme quelque chose en train de se faire, notre environnement bien que socialement construit, devient imperméable à notre volonté et à nos désirs. » (Ibid. : 124-125).

Les carnets voyageurs ont donc constitué à la fois un nœud déterminant du rapport des voyageurs à la société sédentaires. Ils ont été la première pierre de l'architecture contemporaine de la gouvernance des gens du voyage en France, et ont précédé l'élaboration cognitive d'espace dédiés à leur « prise en compte ». Les carnets ont ouvert la voie à l'internement, il ne faut pas l'oublier. Ils ont ensuite été, malgré une absence de corrélation juridique entre la loi Besson et la loi du 3 janvier 1969, des instruments permettant de « contrôler l'accès » aux aires d'accueil. Certains gestionnaires et représentants associatifs voyageurs et non-voyageurs ont œuvré à redresser ce tort qui avait été pris, partout en France, de conditionner l'accès aux aires à la présentation d'un titre de circulation. Il fallut finalement que l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 arrive pour que cette pratique soit définitivement abolie. Nous voyons avec les carnets les aberrations que peuvent engendrer les constructions sociales de la légalité. Des néo-travellers ont ainsi été amenés à prendre des carnets, pensant qu'ils trouveraient là une « solution » à leur problème de non-reconnaissance en tant que citoyens résidant en camion. Mais, ils ont vite été désillusionnés, comme nous le faisons savoir à Mano lors de notre entretien, découvrant les contraintes auxquelles ce carnet les assujettissait. Ainsi, cet « appui » des carnets a pu constituer un « commutateur » plus ou moins opérant entre gens du voyage et néo-travellers pour se revendiquer en tant que voyageur, et pouvoir avoir accès aux aires d'accueil. Mais il ne fait pas l'objet d'investissements culturels et sociaux de la même intensité que ceux que nous avons décrits pour les gens du voyage. Il ne revêt pas, chez les néo-travellers, la même historicité et tend à rester un document administratif « pratique », plus qu'un « justificatif » d'identité.

En définitive, l'« argument sociologique » qui a permis d'achever dans les enceintes parlementaires le processus d'abrogation de la loi du 3 janvier 1969 constitue un indicateur puissant de l'efficacité de la

construction sociale de la légalité en termes de structuration et de segmentation des populations mobiles. C'est parce qu'il est garanti que l'abrogation de « changera rien » quant aux usages des aires d'accueil qu'elle est adoptée. Les aires s'apparentent en définitive à un legs institutionnel « bâti » du dispositif historico-juridique de contrôle administratif des nomades ethniques. La structure sociale prend le relais de la loi et prolonge pour une période indéterminée les effets de la construction de la légalité par le dispositif historico-juridique du « carnet » ; de sorte que les gens du voyage puissent continuer à demeurer en tant que « public cible » les bénéficiaires *prioritaires* des aires dédiées à la gestion de la présence voyageuse sur le territoire national. Dans notre perspective odologique, il en faut en conclure que malgré leur disparition au plan légal, les carnets constituent des nœuds solides et peu élastiques qui participent à « faire tenir » les voyageurs dans leur statut de nomade. Ce statut est une carte de visite par laquelle ils négocient ensuite leur présence lors de la halte.

Après avoir décrit les dynamiques de l'agir mémoriel chez les gens du voyage, nous allons maintenant nous intéresser aux processus d'identification qui misent sur le devenir, à partir de rhétoriques, stratégies et jeux d'influence qui mettent en tension l'autonomie et l'hospitalité. L'une des dimensions structurantes du voyage est celle qui consiste à pouvoir se maintenir dans des réseaux de voyageurs pourvoyeurs de ressources pour négocier sa présence. Nous avons évoqué deux principaux réseaux de voyageurs, qui parfois sont amenés à se croiser ou à coopérer, mais qui ne se comprennent pas toujours et s'identifient à partir de cultures distinctes : celle des gens du voyage et celle des néo-travellers. La partie qui suit a vocation à spécifier les « intérêts et valeurs » dont ces deux cultures sont porteuses et qui conduisent ces communautés à adopter des stratégies distinctes sur le voyage, liées à des conceptions différentes de l'autonomie et donc de l'hospitalité.

I.2. LES RHETORIQUES DE L'AUTONOMIE ET DE L'HOSPITALITE AU PRISME DES « INTERETS ET VALEURS » DES COMMUNAUTES GENS DU VOYAGE ET NEO-TRAVELLERS

Gens du voyage et néo-travellers qui partagent la mobilité comme mode de vie ont construit deux voies distinctes d'accès à l'autonomie. Ce qui va nous intéresser ici c'est de comprendre comment, d'une certaine manière, les conceptions de la liberté adoptées par ces deux populations se croisent dans la mobilité. Mais parviennent-elles à s'associer et faire coalition ? Gens du voyage et néo-travellers ont-ils les mêmes « intérêts » à agir en termes d'émancipation et de reconnaissance ? Leurs mobilités respectives découlent-elles d'un même référentiel de valeurs ?

Nous avons vu que l'autonomie matérielle des gens du voyage ne s'agence pas de la même manière que celle des néo-travellers. Si les gens du voyage et les néo-travellers doivent être en mesure d'assurer une certaine stabilité de leur « espace voyageur », celle-ci ne repose pas sur les mêmes appuis. La « reproductibilité » en tout lieu et la fonctionnalité de l'habitat mobile des gens du voyage implique, comme nous l'avons vu, la « disponibilité » du milieu associé qui les conduit à « ouvrir des places » et à se mettre dans des situations d'illégalisme qu'ils réparent par une inlassable répétition des négociations de leur présence *où qu'ils soient*

avec les autorités publiques. Inversement, les néo-travellers passent beaucoup de temps à bricoler et aménager *leur* camion (Reitz M., 2016) afin de le faire « sien » et d'élaborer une autonomie ajustée à leurs besoins y compris vis-à-vis de l'environnement dans lequel ils circulent. Leur conception de l'autonomie aspire, et ils le disent souvent, à une forme d'autarcie. Ils inventent et bricolent des systèmes qui leur permettent de se passer du raccordement qui constitue chez les gens du voyage un « acte initiateur » du lien avec la société sédentaire. Nous avons là deux grande familles qui s'éloignent vis-à-vis de la conception de l'hospitalité. Les premiers intègrent cette dimension hospitalière dans leur mode de vie (négociations de durées de séjours et pour l'obtention d'autorisations de raccordement...), tandis que les second cherchent à se rendre invisibles et s'organisent de manière à ne pas avoir à solliciter l'hospitalité (circulant notamment à l'intérieur des réseaux de sociabilités travellers, de squat en squat, de collectif en collectif, de *rave party* en *free party*...). De manière sous-jacente, ces deux conceptions du mode de vie mobile font appel à deux modalités distinctes de construction du rapport à la responsabilité.

Nous allons nous intéresser aux « disciplines » et « institutions » par lesquelles les deux identités voyageuses dont nous avons parlé font l'objet de stratégies de contrôle dissociées. La rhétorique est ce par quoi transitent les intérêts et valeurs des institutions dont se réclament les acteurs. Le rapport qu'ils entretiennent par exemple à l'illégalisme, et la manière dont ils parviennent à l'intégrer dans un système de valeurs, dévoile leur pouvoir d'agir et l'agencement de leurs priorités au regard de la norme. Se mettre à l'écoute des rhétoriques des voyageurs permet de comprendre leur position dans l'espace social et politique dans lequel ils circulent. L'odologie ne peut en effet s'en tenir à l'étude de leurs trajectoires géographiques ou même sociales. Elle exige de saisir le sens des positions critiques des acteurs, en analysant la manière dont ils entreprennent – par leur mode de vie mobile – de se lier au « monde », au-delà des multiples déliaisons qu'on leur attribue volontiers.

1.2.1. L'empreinte surmoderne des rassemblements évangéliques et néo-traveller : l'hospitalité « hors sol »

Les gens du voyage et les néo-travellers sont reliés à deux grands mouvements culturels distincts, qui ont réagencé (pour les Tsiganes) ou structuré (pour les néo-travellers) les composantes identitaires de ces deux grandes « familles » de voyageurs en puisant dans le registre émotionnel de l'extase. Ainsi, si le style contemporain des gens du voyage doit beaucoup à l'impact du « réveil évangélique » (survenu dans les années 1950), celui des néo-travellers a été modelé par la *rave party* (apparue à la fin des années 1980). Le succès de ces deux mouvements tient à leur inclination à provoquer une exaltation individuelle et collective, à la fois éphémère et que l'on cherche à réitérer par des rassemblements à l'écart du monde. On retrouve ici tout le nuancier de la topique du « transport » esquissé par Véronique Nahoume-Grappe qui exulte le débordement intérieur. « Être transporté emporte « hors de soi » dans un mouvement irrépressible qui garantit la sincérité ponctuelle de ce qui est éprouvé et entraîne la sympathie du spectateur. L'argument, à la fois cause et fin du

mouvement de transport, peut être de pure émotion ni gaie, ni triste, ni amoureuse, mais d'intensification d'une intention généreuse, [...] l'espace intérieur peut être saisi et emporté « hors de soi » puis mis en suspens, sous tension, en direction d'un point alternatif, d'un élément d'altérité. » (Nahoume-Grappe V., 1994). Le « réveil chrétien » et la *rave* sont comme des « vagues » qui imprègnent – par touches plus ou moins prononcées – un style et une tonalité rhétorique aux gens du voyage et néo-traveller, sans pour autant imposer leur « dogme » aux acteurs. Ils proposent deux voies distinctes d'identification collective par la mobilité (missions évangéliques, *sound systems* itinérants) qui ont cependant comme point commun d'être « hors du temps », d'être des « parenthèses » comme le sont les « non-lieux » décrits par Marc Augé. Ces mouvements incarnent donc une possibilité de « réalisation de soi » dans les brèches de « la surmodernité productrice de non-lieux, c'est-à-dire d'espaces qui ne sont pas eux-mêmes des lieux anthropologiques » (Augé M., 1992 : 100). Les lieux et les non-lieux sont, selon Marc Augé, « des polarités fuyantes : le premier n'est jamais complètement effacé et le second ne s'accomplit jamais totalement » (Ibid. : 101). En un sens, ces deux mouvements proposent une manière « surmoderne » de se rassembler et, par là-même, de créer de l'identité.

1.2.1.1. Les évangélisations des Tsiganes

Les Tsiganes en France, s'ils semblent avoir été prioritairement adeptes du catholicisme, ont fait l'objet de plusieurs stratégies d'évangélisation par l'église catholique qui les a tout d'abord considérés comme des âmes perdues ou, pire, « maudites » du fait de leur mode de vie nomade. L'église catholique est arrivée à s'intéresser aux sort des nomades par le biais de la question des migrants à partir des années 1950. Progressivement, l'église catholique va reconsidérer sa position concernant les nomades, et finir par affirmer en 1976⁹⁴⁸ que le mode de vie nomade (conçu à partir de la rhétorique de l'exil) était le mode de vie de Jésus, puis celui des apôtres qui s'infligèrent comme mission, comme « profession » d'évangéliser le monde. C'est ainsi, nous apprend Leonardo Piasere, que l'église catholique a abordé les nomades non seulement en tant que migrants (par leur condition d'exilés en somme) mais également en tant que « professionnels » amenés à vivre sur le voyage, tels les forains et les circassiens qui faisaient l'objet d'une attention particulière par des aumôneries qui leur étaient dédiées (Piasere L., 2018). L'église catholique semble en réalité avoir réagi à l'adhésion massive des Tsiganes au mouvement évangélique à partir des années 1950. Le discours du pape Paul VI, 1976, intervient juste après que la Mission Evangélique Tzigane soit devenue membre de la Fédération Protestante de France⁹⁴⁹ et qu'elle commence à structurer sa « vitrine sociale » par la création, en

⁹⁴⁸ Leonardo Piasere, qui a reconstitué l'histoire l'évangélisation catholique des nomades en Italie, cite le discours de 1976 du pape Paul VI dont voici un extrait : « our Lord, our Master, our Brother, Jesus, (...) He was a nomad too, He was a refugee too. He also had to flee to save his own life. (...) See how Jesus is like you, how He is near you. » (Piasere L., 2018 : 29).

⁹⁴⁹ La Mission Evangélique Tzigane a été créée le 28 décembre 1957 sous le nom « La Délivrance, mission évangélique des tsiganes de France » avant de devenir « Mission évangélique des Tziganes de France, Vie & Lumière » le 26 février 1961. Elle prend la forme d'une « église roulante » au cours des années 1960 placée sous la gouverne du pasteur

1975 de l'ASET (Association sociale évangélique tzigane) devenue ASNITE (Association sociale nationale et internationale des Tsiganes évangélistes) puis ASNIT en 1999. Les deux églises manifestent donc un intérêt à « retenir » les adeptes tziganes dans leur giron. Mais pour ce faire, elles vont avoir recours à deux types de rhétoriques à partir de la notion de « peuple tzigane » que toutes deux emploient dans un sens « unificateur » (des diversités gitanes, manouches, sinti, yéniches et roms) mais que les évangéliques vont « retravailler » à partir des récits de conversion des fidèles, appelés « témoignages », à la fois très subjectifs et normés par le cadre des « assemblées » dans lequel ils sont énoncés et rendus audibles (« *j'ai été touché par Dieu* », « *Jésus m'a guéri* »...). Ces récits visent à traduire le processus de transformation individuelle opérée par la conversion en partant d'évènements biographiques marquants qui sont interprétés, *a posteriori*, comme des signes de la « présence du Seigneur ». La conversion énoncée par le fait d'avoir été « touché par Dieu », s'exprime essentiellement par le corps (la maladie, la guérison, la glossolalie, les chants) et plus particulièrement par les émotions qui rendent tangible ce « nouveau », cette « renaissance » qui forment en définitive la modernité de ce peuple. « Les rhétoriques rendent les institutions explicites, exactement de la même façon que les récits rendent les réseaux explicites. La rhétorique est l'habillage d'un domaine, de même qu'un ensemble de récits habille un type de lien. » (White H., 2011 : 230-231). C'est notamment par la mobilisation de la décadence du « monde » et du risque de sombrer dans les « choses du monde » que les pasteurs parviennent à fédérer, s'accordant un rôle de guide face à l'incertitude. Ils vont, pour parvenir à leur fin, remodeler un système de valeurs à partir de leur connaissance viscérale de l'univers voyageur dont ils sont. Les pasteurs peuvent, en un sens être comparés à la figure de l'*amusnaw* décrite par Pierre Bourdieu : « L'*amusnaw*, ou le prophète éthique, est celui qui, selon le vers de Mallarmé – qui est devenu une citation de dissertation, donc complètement banalisé –, « donne un sens plus pur aux mots de la tribu », c'est-à-dire celui qui va parler à la tribu en prenant les mots avec lesquels la tribu énonce d'ordinaire ses valeurs les plus hautes, mais en opérant un travail poétique sur les mots. Ce travail sur la forme est nécessaire pour que ces mots retrouvent leur sens originel – souvent le rôle de l'*amusnaw* est de revenir aux sources, au pur, par opposition au routinisé, au corrompu – ou [pour] dégager un sens inaperçu, extraordinaire. » (Bourdieu P., 2012 : 81-82).

Devenir Chrétien, pour un voyageur, revient paradoxalement à opérer un « retour aux sources » par une analogie entre l'appartenance « chrétienne » et l'appartenance « tzigane » (dont on se rapproche donc) et par une renonciation aux « anciennes pratiques » reléguées aux « choses du monde » (dont on cherche à se distancier)⁹⁵⁰. La rhétorique et tous les récits de conversion opèrent donc un rôle structurant dans ce

Clément Le Cossec, puis devient membre de la Fédération protestante de France en 1975 où siègent depuis cette date plusieurs pasteurs tziganes (cf. site du Musée protestant : <https://www.museeprotessant.org/notice/la-mission-evangelique-tzigane-de-france/>).

⁹⁵⁰ Pour une analyse détaillée de ce processus de conversion, je renvoie le lecteur à mon article « Pentecôtisme, ethnocentrisme, ethnicité tzigane. L'efficacité des mots dans la relation interethnique » (Loiseau G., 2004) tiré de mon mémoire de maîtrise d'ethnologie intitulé « *Tsiganes* » et « *Chrétiens* » entre *Autres... Etudes des processus de l'ethnicité tzigane à travers le phénomène pentecôtiste*. (Université de Bordeaux 2, 2000).

retournement du stigmaté (Goffman E., 1975) et le réagencement de l'ordre des choses, ainsi que le suggère ce prêche d'un pasteur que nous avons entendu lors de notre enquête sur le mouvement évangéliste tzigane, en 1999 :

« Vous savez que nous sommes quelque chose de précieux, nous les enfants du Seigneur. Vous savez pourquoi ? Eh bien nous sommes... des p'tits voyageurs, des Manouches, des Espagnols, des Roms... qui chassent les démons. C'est quelque chose de grand ! Voyez pas ! Nous qu'on connaissait pas l'Seigneur. Et il nous a donné le pouvoir, le Seigneur pour chasser les démons. C'est quelque chose de grand ! Nous qu'on n'savait pas lire ! Nous qu'on n'avait pas d'intelligence ! Et le Seigneur s'a fait connaître à nous. »⁹⁵¹

Le renouveau évangélique absorbe la misère des voyageurs. Violette n'est pas convertie⁹⁵², mais elle a trouvé une forme de réconfort en allant, plusieurs fois par semaines, raconter ses désordres psychiques et sa vie parsemée d'injustices lors des réunions de prière de l'église évangélique tzigane nouvellement ouverte dans un village voisin de Pignan. Une prise en charge de la douleur s'opère par la mise en scène d'une parole souffrante (ou libérée) face à un collectif « à l'écoute », guidé par l'orchestration pastorale du dispositif d'apaisement qui repose sur des chants et des prières collectives. Elle se poursuit, hors de l'église, par des discussions informelles réconfortantes ou au contraire angoissantes au sein du « réseau voyageur » ainsi élargi à partir des expériences heureuses et douloureuses des hommes et femmes de ce « peuple » tzigane et chrétien.

Les identités doivent pouvoir se renouveler pour subsister. La « fin du monde » dont les mouvements millénaristes se sont faits les propagateurs a pris tout son sens d'une certaine manière pour les Tsiganes qui se sont emparés dès 1946⁹⁵³ de ces dispositifs rhétoriques articulés autour du livre de l'opresseur (la Bible), au même titre que les peuples colonisés (Lanternari V., 1983). Si les catholiques se « réveillent » si l'on peut dire au travers du discours du pape Paul VI qui cherche à valoriser cette appartenance « nomade » par l'analogie avec « la vie de Jésus », c'est que ce discours a déjà montré toute son efficacité chez les évangéliques. Les catholiques feront appel à la notion de « peuple tzigane » davantage pour œuvrer à une forme de pacification

⁹⁵¹ Prêche du 5 janvier 1999, réunion de prières, salle Son Tey, Bègle.

⁹⁵² Bien que la référence à Dieu soit parfois présente dans ses récits, elle ne parle pas de guérison ou de rédemption. Sa religiosité reste encore confinée au domaine de l'intime et démunie de toute forme de prosélytisme. Sa fréquentation des assemblées évangéliques tziganes est, d'après ce qu'elle nous en dit, occasionnelle et corrélée à des périodes difficiles.

⁹⁵³ Clément Le Cossec fait écho de son premier contact avec les Tsiganes en ces termes : « Pourquoi m'être tourné vers ce peuple plutôt que vers les Bretons que je pensais initialement évangéliser ? Pour le comprendre, il faut remonter au lendemain de la guerre, en 1946. J'avais 25 ans. Un jeune tzigane d'une vingtaine d'années est venu à la paroisse dont j'étais le pasteur, à Lille. Il m'a pressé de me rendre auprès de sa mère qui était malade. (...) Elle avait la foi, et le Christ l'a guérie. Le jeune homme était musicien, mais sa guitare n'avait pas de cordes. Je l'ai invité à venir jouer à l'église dont je m'occupais après lui avoir donné la possibilité de réparer sa guitare. Il est donc venu, et il m'a ensuite fait visiter d'autres tziganes. C'était mon premier contact avec ce peuple qui vit dans des caravanes mobiles. La guerre terminée, ils ont repris la route, sortant des camps dans lesquels ils avaient été maintenus. (...) Ce n'est que quelques années plus tard, en 1950, que j'ai rencontré une autre famille tzigane, mais cette fois en Normandie, à Lisieux plus exactement. » (site officiel dédié à la mémoire de Clément Le Cossec : http://www.clement-le-cossec.org/index.php?p=1_7_Epop-e-missionnaire).

et de réhabilitation sociale par les œuvres de bienfaisance, sans pour autant exhorter au changement ni avoir recours au charisme. Cependant l'histoire des religions est parsemée de syncrétismes, et les conversions des Tsiganes aux mouvements d'évangélisation déployés à leur égard n'y fait pas exception. Les catholiques ont, en effet, procédé à de nombreux emprunts évangéliques tout simplement parce que les rhétoriques employées chez ces derniers s'avéraient concluantes. C'est ainsi que nous avons observé et filmé des récits de témoignages pratiqués lors de pèlerinages catholiques de gens du voyage formatés à partir du modèle évangélique⁹⁵⁴. De la même manière, les catholiques se sont mis à pratiquer les rassemblements de type « grand passage » une fois que ce format avait été institué par les évangéliques. C'est pourquoi il nous semble important de reconnaître le rôle de guidance exercé par la Mission Evangélique Tsigane sur le destin collectif des gens du voyage en France. Car les voyageurs circulent toujours d'un univers à un autre aussi dans le domaine religieux. Les familles peuvent avoir des membres « Chrétiens » ou « baptisés » (convertis évangéliques) et d'autres qui « croient à la Sainte » (catholiques). Nous avons ainsi pu croiser des pasteurs évangéliques lors du pèlerinage catholique des Saintes-Maries-de-la-Mer et des voyageurs catholiques au grand rassemblement évangélique de Gien. Lorsque je lui demande s'il a des « secteurs de prédilection » pour voyager, Noudjin⁹⁵⁵ comme beaucoup de voyageurs inclut les deux rassemblements religieux comme des événements marquants de sa vie sociale et culturelle :

« Nous c'est l'grand ouest, notamment la Bretagne. Et puis après, ben... grand ouest au sens super large parce que on descend aussi aux Saintes Maries par exemple. Après, moi j'ai d'la famille qui va au pèlerinage, enfin à la convention de Gien. Parce que une partie de ma famille qui est évangéliste alors moi j'aime bien aller passer du temps avec eux. Moi j'pratique pas l'culte mais c'est... y'a des temps très agréables. Pis c'est un moment où on peut être tranquille aussi ensemble. »⁹⁵⁶

Cette dimension du rassemblement joue un rôle crucial dans la structuration des identités culturelles articulées autour de la mobilité. « Les déploiements de rhétoriques et de styles rendent les commutations possibles, produisant des conventions comme pratiques aussi bien que comme institutions. » (White H. 2011 : 231). Nous avons vu en effet que les grands passages ont permis d'instituer ce besoin de rassemblement des gens du voyage en le dépouillant progressivement de sa dimension spirituelle, mais en en conservant le style.

1.2.1.2. La vague technoïde néo-traveller

Les néo-travellers ont puisé dans la contre-culture (*beat generation*, puis mouvements punk et techno) une multitude de références pour forger un mouvement qui n'aurait jamais émergé sans les rassemblements festifs (*free festivals hippy* dans les années 1970, et *free party* dans les années 1990-2000) articulés à des mouvements de contestation des lois liberticides, notamment à l'encontre de l'organisation de ces

⁹⁵⁴ Cf. notre film documentaire *Voyage à l'âme*, 52', 1999.

⁹⁵⁵ Le surnom a été modifié.

⁹⁵⁶ Entretien du 6 avril 2018.

manifestations. Lionel Pourtau estime que le mouvement techno, décliné en de multiples composantes culturelles associées à une vie dédiée à la *rave* (entrée dans un *sound system*, organisation de *free party*, vie en camion...), a procuré aux jeunes peu diplômés des classes moyennes une opportunité de réappropriation de leur destin dans un contexte de désindustrialisation et de mutation du monde du travail. « Pour eux, le passage au mode de vie technoïde a été une façon de reprendre le contrôle de leur jeunesse et de s'accorder cette distanciation avec le monde du travail propre aux étudiants, ce qu'ils n'ont jamais été. Dans le modèle bourgeois, il y a un mode de vie étudiantin qui permet de repousser le moment et les étapes définitives de l'entrée dans la vie adulte sans renoncer pour autant à connaître une certaine forme d'indépendance. (...) Le chômage (...) aligne les destins des deux classes. La définition sociale de la jeunesse comme privilège bourgeois disparaît. » (Pourtau L., 2004 : 104).

Sans même parler de la référence au mouvement *New Age* qui semble avoir été « plaquée » de manière abusive (Frediani M., 2009), il est indéniable que le mouvement techno parvient à rassembler parce qu'il « touche » les corps. Indépendamment de l'usage des psychotropes, les *raves party* et *free party* produisent quelque-chose de l'ordre de de la transe ; le mot est utilisé par les adeptes eux-mêmes. Il y a une libération des corps qui s'opère non seulement par le fait de danser sur une musique électronique « instantanée » (le mix), mais également dans l'appropriation temporaire d'un espace retiré (forêts, champs...) ou abandonné (friches industrielles) par un collectif, réuni à partir d'informations mises en circulation dans le réseau (tracts / textos) concernant le lieu du rassemblement. La perspective – comme pour les missions évangéliques des gens du voyage – de reproduire cette expérience d'effervescence individuelle et collective participe de son engouement. La ferveur musicale qui opère le rôle de médiateur (Hennion A., 1993) aussi bien chez les évangélistes⁹⁵⁷ que chez les technoïdes (Sevin J.C., 2004), « consume » la rupture avec le monde profane et véhicule tout un référentiel spirituel « marqueur d'altérité » (Gauthier F., 2001 : 182). De la même manière, il est possible – au sein de ces deux mouvements culturels – d'être « initié » et de passer de simple adepte à organisateur ou responsable de l'événement par lequel la communauté se sent exister. Le rassemblement dans son organisation et sa structuration s'opère au travers d'un jeu avec la norme qui participe à sa dimension politique, incluant la prise de risque (notamment lorsqu'il s'agit d'un rassemblement non déclaré) et des modes de socialisation. Le parallèle avec la structuration des grands passages ne nous semble donc pas incongru si l'on reste focalisé sur l'organisation d'un collectif autour de valeurs et intérêts communs. À ceci près que le mouvement techno ne rassemble pas uniquement des néo-travellers, mais il leur offre *a minima* un référentiel culturel et des opportunités de rassemblement et de halte.

⁹⁵⁷ Beaucoup de nos interlocuteurs voyageurs (notamment catholiques) nous ont confié avoir été séduits par les « cantiques » des évangéliques, y compris lorsqu'ils ne sont pas convertis. La dimension musicale, chantée, joue un rôle très important dans l'adhésion au mouvement évangélique. Les musiques liturgiques évangéliques puisent dans tous les registres des musiques occidentales contemporaines (Mahieddin E., 2013), avec une dominante pop et folk d'influence américaine également très prononcée chez les Tsiganes évangéliques.

I.2.1.3. La responsabilité du trickster mise en jeu et en scène par le rassemblement

Si nous évoquons ici cette dimension structurante du rassemblement, c'est qu'il nous semble qu'elle met en branle une certaine forme de « gain » ou de « profit » qui s'opère par la performance collective (Sevin J.C., 2004) et par le jeu avec la norme comme nous l'avons souligné. La figure du trickster déjà évoquée devient emblématique de ces deux identités voyageuses qui tirent de leur « art » de déjouer les règles – en misant sur une plus value qui se veut bienfaitrice pour le commun (par le partage de la musique, du renouveau tzigane ou de l'utopie libertaire) – une valeur symbolique, qui fait sens et fédère toute une communauté autour de pratiques dont la subversion tient précisément à leur dynamique affinitaire (Haraway D., 2007 : 39). Les collectifs culturels ainsi constitués se nourrissent et se consolident autour de ces opportunités de rassemblement qu'ils parviennent à s'aménager dans un environnement généralement hostile. La prise de risque (contenue dans le fait de se raccorder illégalement, d'ouvrir et de squatter un espace, de se heurter aux dispositifs répressifs) est canalisée des deux côtés par la dimension de la « responsabilité » que les groupes intègrent parfaitement qu'ils soient gens du voyage ou néo-traveller.

Donc c'est plutôt dans le sens qui est accordé à la notion de responsabilité que se fixe une forme de « blocage » qui freine voire empêche les commutations entre les deux communautés. Les voyageurs évangélistes ont à cœur de soumettre à l'épreuve des faits les transformations opérées par l'institution du « réveil évangélique ». Leur « art » d'une certaine manière consiste à se rendre digne de l'hospitalité publique et à obtenir gain de cause par l'exemplarité. Dans leurs négociations, ils n'hésitent pas faire valoir le caractère homogène et univoque de leur groupe en avançant par exemple « *ici y'a que des Chrétiens* ». Ils ont, de fait, un intérêt à « montrer » la différence entre « *les bons et des mauvais* ». Par ailleurs, ils n'hésitent pas à signifier aux élus ou aux riverains importuns l'inconvenance de leur attitude par une prosopopée (Bourdieu P., 2012 : 80) relayant des « paroles » de Dieu. Ces figures de rhétoriques sont le ciment de la légitimation de leurs auteurs dans des contextes d'illégalismes. En faisant par ailleurs bon usage des interstices du droit, ils parviennent en définitive à inverser les rôles avec les autorités, se retrouvant parfois être ceux qui dictent la légalité aux élus ou policiers qui cherchent à les déloger. Le « *parlement* » voyageur s'institue comme parlement – dans des contextes de grand passage particulièrement – parce qu'il se réclame d'une « conscience du droit » (Ewick P. et Silbey S., 2004) et d'une *parrèsia* (Foucault M., 2008) habilement incarnées dans la figure du trickster, qui est aussi celui qui ébranle les certitudes par le rire.

Ce qui compte, en définitive, pour ces voyageurs c'est la posture par laquelle ils parviennent en tout lieu à se rendre « dignes » de l'hospitalité. Les attestations de bonne conduite que collectent les responsables de groupes de grand passages sont des « gains » pour parvenir à poursuivre le voyage. La notoriété du responsable, acquise au gré de ses aptitudes à déjouer les règles tout en parvenant à maintenir un certain niveau de respectabilité (vis-à-vis des voyageurs comme des élus), constitue une valeur non seulement pour lui-même, mais pour tout son groupe et, en définitive pour l'ensemble de la communauté. Au fil du temps et

de l'accumulation des bonnes conduites, le passage en certains lieux et pour certains « noms » se fait plus fluide. Nous devons comprendre, dans ce processus, que c'est la capacité à conserver intacte la possibilité d'être accueilli en tout lieu, sans esquiver les contacts avec les autorités publiques, qui vient structurer la valeur du mode de vie sur le voyage. L'hospitalité offerte (ou plus précisément l'hospitalité « gagnée ») accorde de la valeur au collectif voyageur non pas parce qu'il « profite », mais bien plutôt parce qu'il se réhabilite dans son humanité par la reconnaissance immédiate qu'il tire de cette expérience. La dépendance aux sédentaires (compris comme des opérateurs du « milieu associé » dans lequel ils doivent intégrer leur habitat) agit donc comme un traducteur *possible* de la reconnaissance publique des gens du voyage. Mais « possible » seulement. C'est aussi ce qui explique qu'ils cherchent généralement à soigner les dispositifs de communication, de négociation et d'interaction avec les sédentaires, en vue de rétablir toujours et incessamment leur condition humaine. Celle-ci est en effet sans cesse altérée par les enjeux de visibilité corrélés à la logique de l'induction morale.

La liberté de mouvement qui caractérise leur mode d'existence, tour à tour cernée par des références à l'animalité⁹⁵⁸ et à la technologie, engendre une appréciation *alternative* de l'humanité voyageuse, autant magnétisée par le dénuement que par l'éclat dissonant de la blancheur des campements. Seule l'ironie semble en mesure de « sauver » des situations où l'on veut faire « tenir ensemble des choses incompatibles parce que deux d'entre elles, ou toutes, sont vraies et nécessaires » (Haraway D., 2007 : 30) nous dit Dana Haraway, dans sa quête d'intelligibilité de l'« autre inapproprié » – figure « excentrique et mobile » qui tire sa force de sa « double parenté avec les animaux et les machines » (Ibid. : 38). Le gain de ce trickster là – gens du voyage – se mesure donc à l'aune de sa dignité revalorisée par une respectabilité publicisée et partagée dans le *commun* humain, le temps d'une halte.

Nous allons voir, avec les néo-travellers et leur idéal d'autarcie que la notion de dignité est bien mobilisée également, mais elle n'est pas mise au service des mêmes « intérêts et valeurs ».

[1.2.2. La dignité revisitée par la relation au « milieu » : la réversibilité \(du sol\) est politique](#)

Le 6 novembre 2018, en préparation de la séance (la semaine suivante) du Bistrot des ethnologues de présentation de mon webdocumentaire *Des Aires* dans un café associatif à Bédarieux, je me rends à la Gare Vieille pour rappeler à Béu, Jeannot, Carmen et les autres habitants que je compte sur leur présence ce soir là pour le débat. En arrivant, je tombe sur Carmen qui se trouve dans l'allée centrale. Elle me fait savoir qu'ils

⁹⁵⁸ Pour exprimer le sentiment d'humiliation qu'ils ressentent lorsqu'ils se font expulser ou qu'ils subissent des coupures intempestives de raccords à l'eau et l'électricité, les voyageurs font généralement appel à la comparaison avec le traitement ordinaire réservé aux animaux. Ces chiens de la SPA à qui ont installé « une lumière la nuit » (cf. Yogo dans le chapitre 3), ces terrains que l'on préfère louer pour y faire paître des chevaux plutôt que pour permettre à des voyageurs de s'y installer ponctuent leurs récits comme des résistances tenaces à une perception humaine et humaniste de leur être.

traversent « *une période un peu spéciale* ». Voilà cinq mois qu'elle a perdu son père. Gênée, je m'enquiers alors de Béu : « *tu viens de les louter il y a cinq minutes !* » me dit-elle en entrouvrant le portail de sa parcelle qui déclenche une pétarade d'abolements. Nous entrons dans son cabanon qui me semble bien dégradé depuis la dernière fois. Il n'y a plus qu'un fauteuil dans son salon... et cinq chiens qui semblent prendre trop d'espace pour un si petit chalet. Pendant qu'elle répartit la place de chacun d'entre eux en fonction de leurs affinités, les uns attachés les autres dehors, elle m'explique qu'elle garde les chiens de ses fils.

« *J'ai pensé que tu avais abandonné le projet* » enchaîne-t-elle à propos de *Des Aires*, signifiant par là que le temps a passé depuis que je suis venue la dernière fois. Je lui montre les films et me délecte de la voir se régaler. Ces images la plongent dans son univers par l'intermédiaire d'un écran. Il n'y a qu'une chose à laquelle elle trouve à redire, c'est bien évidemment l'image où l'on voit son père. « *Il ne faut pas qu'on voit son visage, il faut que tu l'enlèves* » m'explique-t-elle. Je lui explique que d'ici la semaine qui suit je ne suis pas certaine d'avoir suffisamment de temps pour refaire un montage. « *Ou sinon tu sautes, tu passes dessus* » me propose-t-elle en guise d'arrangement. Je lui montre d'autres situations de gens du voyage que je traite dans *Des Aires*. Elle reconnaît plusieurs personnes, notamment Violette, retissant ainsi les fils de son réseau voyageur. À la fin j'essaie de lui expliquer que j'ai aussi abordé d'autres types de voyageurs. Pour illustrer mon propos je clique sur le lien vers La Mine qui nous dirige vers la vidéo où s'expriment trois néo-travellers (cf. image n° 94). Elle sursaute et s'empresse d'argumenter pour rectifier mon « jugement » à partir du style voyageur : « *ah non mais eux c'est pas pareil ! Eux et nous c'est différent* ». Ils ne font pas partie du « même décor ». Je lui explique mon raisonnement à partir de l'habitat mobile et mon choix de dévoiler deux univers culturels distincts, celui des voyageurs et celui des punks. J'utilise ce mot qui me semble plus explicite que traveller ou néo-traveller, n'étant pas tout-à-fait certaine que Carmen ait réellement connaissance de ce mouvement alternatif. Mais j'allais immédiatement être désabusée : « *ah oui, oui je connais les punks. J'ai une amie qui vit comme ça, là juste au-dessus. Nathalie elle s'appelle. Oui, ils vivent dans des camions* » rétorqua-t-elle avec aisance en m'indiquant plus précisément où vit son amie. Déniaisée je repris le fil du visionnage d'autant plus intriguée. Écoutant les paroles des « gars de La Mine », Carmen reprit le fil de son raisonnement et déclara, d'une manière convaincue, presque visionnaire : « *Mais eux il n'y arriveront pas* ». Je l'interroge tout en reconnaissant qu'en effet « *c'est pas gagné* », qu'ils sont en procès et qu'une nouvelle décision est en attente⁹⁵⁹. « *C'est pas comme ça qu'il vont arriver à rester* » acheva-t-elle en guise d'unique réponse face à mon air interrogateur. Ce commentaire final de Carmen m'instilla un nouveau fil de

⁹⁵⁹ « Par décision rendue en septembre 2018, le tribunal correctionnel d'Alès a condamné le GFA, l'association la Mine et leurs deux dirigeants au paiement de 1000 euros chacun, ainsi qu'à l'enlèvement de 14 véhicules, d'un semi-remorque, de trois caravanes et des décors, dans un délai de 6 mois et sous astreinte de 50 euros par jour de retard. Ainsi privés de leurs résidences principales et de leurs moyens d'existence, les habitants ont décidé de pourvoir en appel. » (Mésini B., 2018).

questionnement avec en toile de fond celle de la gouvernementalité de l'encampement (Agier M. et Lecadet C. (dir.), 2014 ; Bernardot M. (et al.), 2016b).

1.2.2.1. Gisements de contaminations

« *On a gagné le campement* » me disait Jeannot pour synthétiser dans une même phrase la quête d'un espace de vie et l'acquisition d'une légitimité à se revendiquer « chez eux » sur ce pli (Deleuze G., 1988) de l'histoire bédaricienne. Jeannot et les siens ont gagné à Bédarieux ce que les Gitans des Barques ont perdu à Montpellier. Le campement de la Gare Vieille contient en effet une part de la mémoire de ce gisement aujourd'hui épuisé des sociabilités de labeur autour du minerai⁹⁶⁰. Leur occupation, bien que résiduelle, continue de travailler le site. Les voyageurs ainsi arrimés à un point anesthésié du territoire, ne le laissent pas en sommeil. Ils sont des révélateurs potentiels de la « nature » du site. Nous l'avons observé maintes et maintes fois, malheureusement toujours aux dépens de la santé, de la vitalité des voyageurs eux-mêmes ; qui, là encore, n'apparaissent autrement que comme des cyborgs (Haraway D., 2007) susceptibles d'absorber les résidus du milieu auxquels ils sont « associés ».

La notion d'association est bien celle qui correspond le mieux pour parler de la manière dont les voyageurs s'insèrent dans le territoire. L'association est une coalition qui peut se défaire. Elle est un nœud marin, qui répond aux besoins du moment. Nous l'avons déjà dit, la puissance du nœud ne tient pas seulement à sa solidité ; mais également à sa flexibilité, à sa rétroactivité en un sens. Parfois, selon la puissance et l'orientation du vent, il est préférable de défaire le nœud plutôt que de risquer de déchirer la voile. Des voyageurs il est, en toute circonstance, attendu qu'ils soient disposés à se défaire des liens tissés au territoire. Ainsi, lorsque je demande à Blandine (gestionnaire d'une aire dans les Alpes de Haute Provence) si les familles de l'aire dont elle s'occupe sont reconnues en tant qu'habitants par la municipalité, sa réponse est « banale » au sens réaliste du terme :

« B : J'allais dire oui, mais reconnues à part quand même. C'est pas reconnus en tant que citoyens, et c'est un peu regrettable quand même. Voilà. C'est des familles qui sont là. On sait qu'ils sont là. Elles sont investies hein, enfin elles étaient investies dans toute la dynamique associative de la ville hein puisque y'en a un qu'a été prof... qu'a été prof de boxe je crois dans une association. 'fin t'as des gens qui font partie de la ville et même de la dynamique. Mais voilà, les voyageurs ça a toujours été... heu... Y'a eu en plus un conflit qui s'est passé avec l'ancienne municipalité. Y'a eu un tribunal de saisie heu... pour les enlever du terrain où est-ce qu'ils logeaient. Donc si tu veux au tribunal administratif ils ont perdu les voyageurs. En première instance ils avaient gagné les voyageurs...

G : C'était quoi comme terrain ?

⁹⁶⁰ La photo intitulée « Estacade de la bauxite à la gare vieille » (non datée) mise en ligne en bas de la page « Le grand viaduc de Bédarieux » par l'association Résurgence laisse transparaître la vitalité économique de la Gare Vieille avant qu'elle ne soit délaissée en 1975 : <https://resurgences.weebly.com/le-grand-viaduc.html#>

B : Alors c'est un terrain communal, c'est l'ancienne déchèterie. En fait si tu veux, sous la municipalité de R. donc ça remonte à p't-êt' trente ans un truc comme ça, même quarante j'sais plus. Heu.. la municipalité de droit avait de manière implicite dit « installez-vous sur l'ancienne déchèterie » (...). Donc t'as tout, t'as des archives hein à la municipalité de D., tu peux les récupérer, t'as des photos où tu vois les voyageurs installés mais dans la déchèterie même quoi si tu veux. Et ce maire là a mis en place, a mis l'eau, l'électricité. C'est-à-dire qu'il a amené pour que les gens puissent vivre... (*amusée*) on va dire dans des conditions un peu plus décentes. Heu... Les gens se sont faits à ça quoi. J'veux dire ils se sont bien installés. Ils se sont... ils ont construit des maisons.

G : Dans la déchèterie ?

B : Ouai, aux abords, juste aux abords tu sais. Et voilà. Et quand ça a changé de municipalité, évidemment ; puisque juste à côté y'a une dalle aux ammonites qui est reconnue mondialement (*rigole*). Je pense que le terrain... voilà c'est...c'est... le terrain commence à avoir une certaine valeur puisqu'y a un site touristique à côté qui est quand même important. Et ont fait heu... ils ont demandé avant qu'y ait les trente ans de... tu sais les trente ans d'habitat construit, que ces gens là partent. Donc heu... Ce qui s'est passé c'est qu'ils ont saisi le tribunal. En première instance il me semble qu'ils ont... les voyageurs avaient gagné, et en deuxième instance ils ont perdu parce que les preuves étaient pas avérées, malgré les témoignages des quartiers d'à côté qui disaient que ça faisait déjà plus de trente ans qu'ils étaient là quoi. »⁹⁶¹

Cet exemple illustre pleinement cette dialectique de l'abandon et du dénouement du campement quelle que soit sa longévité. Qui plus est, son historicité est liée à la nature du sol. Cette *trajection* (Berque A., 2014) entre les campements des voyageurs et les sols où ils se trouvent « entreposés » (au sens où ils en sont « dépositaires ») est déterminante dans l'odologie. Elle permet de saisir la politique du lien entre les voyageurs et le « milieu associé », ainsi que nous l'avons observé dans le relogement des familles du Village Andalou à Bordeaux à la suite d'une intoxication au plomb (Loiseau G., 2005). Parmi les controverses qui ont animé l'arène politique bordelaise pendant cet épisode, celle de l'imputabilité de la pollution ne fut pas des moindres. Alors que la municipalité (mise en cause dans cette affaire) avait sciemment relogé « ses » Gitans sur l'ancienne déchèterie à laquelle ils étaient – de fait et dans les esprits – « associés » par leurs activités de recyclage ; elle chercha à attribuer la cause du saturnisme infantile au ferrailage « coutumier » des Gitans plutôt qu'à la présence de taux excessifs d'hydrocarbures dans le sol⁹⁶², qui n'avait pas été dépollué avant leur installation. Le même type d'argumentaire fut déployé à l'encontre des résidents de La Mine qui « ont d'abord été présentés comme responsables au premier chef des nuisances et risques engendrés par leurs pratiques, dont ils ont dû supporter la charge sociale, médiatique et politique » (Mésini B., 2018). Cette tactique des responsables publics consistant à solutionner l'encombrement politique qui les accable par un « garrot » réalisé à partir d'une rhétorique agitant en boucle la marginalité sociale (par l'habitat mobile) et son « milieu associé » (déchets et/ou environnement pollué) est éprouvée, mais rarement suffisante dès lors que le problème « circule » et déborde du campement.

⁹⁶¹ Entretien du 26 février 2016.

⁹⁶² Un rapport de l'Institut d'Etude de l'Environnement de Bordeaux remis en 2000 à la mairie de Bordeaux mentionnait qu'ils pouvaient atteindre jusqu'à 1600 fois les normes admises. (Loiseau G., 2005 : 91).

Dans le témoignage rapporté par Blandine, c'est une dalle d'ammonites, autrefois invisible et sans intérêt, qui est venue défaire le lien des voyageurs au territoire. L'attractivité de la dalle l'emporte sur la préservation du lien avec ces habitants « *qui sont là* », et dont la perception *mobilière* réactive une norme résiduelle qui autorise leur déplacement au nom de l'intérêt commun. Malgré leur présence avérée depuis plus de trente ans et leur investissement dans la dynamique associative de la ville, l'opportunité « touristique » leur inflige le coup de grâce par lequel ils passent du statut d'habitant à celui d'intrus (Agier M., 2018 ; Nancy J.L., 2010). Telle est la logique « scalaire » de l'hospitalité qui fait de l'extranéité une variable, qui certes tend à s'atténuer par le lien mais qui conserve une part d'irréductibilité. Ce lien, qu'ils construisent toujours sur les ruines, enclaves ou espaces négligés du territoire, révèle sa résistance dans la *friction* (Tsing A., 2005) avec le « milieu associé ». Pour mener à bien un tel combat il faut être en mesure de « renouer », c'est-à-dire de recréer du lien « neuf » à partir de l'épreuve qui précisément a endommagé le lien. Les habitants mobiles de La Mine dans les Cévennes ont ainsi montré qu'ils pouvaient renverser le rapport de forces en se faisant les alliés des habitants « autochtones » du territoire et plus largement des militants alternatifs et écologistes (Mésini B., 2018). Comme le soulignait Wilhem lors de l'atelier « comment réagir face à un problème de pollution sur un lieu de vie ? » organisé par Halem à La Mine, plutôt que de constituer une menace, la pollution a permis aux habitants de La Mine d'opérer un réagencement des enjeux corrélés à leur présence sur le territoire :

« W : On veut pas qu'ça serve simplement comme argument pour nous virer, mais nous on ouvre à la transparence totale pour essayer d'savoir exactement quel est le degré d'pollution heu... et l'impact de santé publique que ça peut avoir sur à la fois les usagers, et à la fois le reste de... le reste du monde hein !

H (*habitant de La Mine*) : De la vallée...

W : De la vallée...

H : Des riverains...

W : ...des riverains, etc. Et heu... et donc, nous jamais on n'a été en... en désaccord avec cette volonté de savoir c'qu'y a sur place et... heu... on veut simplement être au courant au maximum de... de... de la réalité, pour pouvoir nous mêmes avoir nos propositions par rapport aux usages qu'on veut en faire, qu'on fait et qu'on veut encore faire sur c'terrain. Et... et en fait ça a commencé en 2007, on a reçu un courrier de la préfecture. L'association La Mine a été posée en 2003 ici comme espace d'accueil temporaire pour des gens qui viennent en camions, caravanes, etc. qui peuvent se poser. La préfecture, donc ils nous connaissent depuis donc 2003. Et en 2007 on a reçu un courrier préfectoral qui disait que selon de récentes études qu'ils venaient de faire, ils venaient de s'apercevoir qu'y avait un taux de concentration de polluants, heu... à l'époque c'était antimoine, plomb et arsenic, dans les fossés en bas là, qu'étaient des taux élevés. Enfin la lettre est pas alarmiste. Ils disent juste que c'est pas normal. Et que... si jamais... faut qu'on en informe les gens qui vivent sur place, les usagers de l'association et que... et que... si jamais y'a des enfants ça serait bien que les parents prennent un suivi avec l'agence régionale de santé heu... pour qu'on voit si y'a pas un problème de toxiques par rapport au fait qu'on habite là. Et heu... donc ils nous demandent d'avertir tout l'monde et d'montrer l'courrier, et donc

c'est c'qu'on fait. (...) Et en 2008 arrive le dossier (...), l'étude sur laquelle s'est basée la préfecture pour nous envoyer ce premier courrier.

F (*habitante de La Mine*) : Qui s'appelle le rapport Géodéris.

W : Et c'est c'qui s'appelle le rapport Géodéris. Voilà c'est le premier rapport qui dit que ici, là, y'a un p'tit truc là, un taux de concentration en métalloïdes qu'est pas normal. Mais sans plus quoi. Et le rapport Géodéris arrive en mairie. En mairie heu... les mecs heu... Bah c'que disent les maires hein t'façon... vous r'gardez sur internet, y'a même un témoignage audio⁹⁶³. Ils l'ont reçu en mairie, ils le lisent, ils l'rangent dans l'tiroir.

F : Trop compliqué ouai.

W : Trop compliqué. (*Réactions dans l'assemblée*) Y'avait dix pages... y'avait dix pages avec pourtant des conclusions qui disaient « commencez à mettre des panneaux d'avertissement »... heu... « site minier », « site pollué », etc. Et heu... ça y l'ont pas fait. (...) Et nous on l'a eu par quelqu'un qui l'a donné en main propres à Florence, anonyme, anonymement en disant « donnez ça à Wilhem pour qu'il le lise ». Et nous on l'a lu. Enfin on l'a su en même temps que les mairies en fait. Mais les mairies ont mis ça dans... dans l'tiroir. Mais nous finalement on l'a lu et on s'est dit « ah tiens quand même ». Et c'est là où on a commencé à s'pencher sur heu... « ah tiens, qu'est-ce qu'y s'passe ? Y'a p't-êt' une grosse merde » (...) Et là on a ce truc là, on sait ça. Et là nous c'qu'on fait, assez rapidement, on envoie un courrier à Umicor⁹⁶⁴, tu t'souviens ?

F : Ouai.

W : On a été voir, on envoie un mail à Umicor. Parce que nous on bosse aussi heu... par rapport... y'a pas que La Mine, y'a aussi toutes les associations, les réseaux militants associatifs, écolo... enfin altermondialistes, etc., décroissance heu... écolo... Et heu... donc on est attentifs à tous ces trucs là aussi quand même un peu. Et donc on va chercher sur internet Umicor. Umicor, bam : 14 milliards de chiffre d'affaire, gros consortium, ancien exploitant. Et donc on envoie un p'tit mail, en plus ils ont un truc greenwashing (...). Donc j'leur envoie un p'tit mail (...) : « il apparaît qu'peut-êt' y va y avoir un problème lié à d'la pollution (*amusé*) rémanente sur les terrains qu'vous nous avez vendus et que voilà comment on fait ? ». Et ça s'rait pas mal, on pourrait faire... même l'idée avait émergé que... y'a l'école des Mines à côté à Alès, donc y'a tout un réseau local pour travailler sur l'industrie (...). On a fait des recherches pour essayer d'savoir si jamais ce problème d'pollution nous tombe sur la gueule, comment on fait ? Et là, entre temps, un an plus tard, Bobby, deux ans plus tard, Bobby en fait, 2008 il a commencé... il était là, c'est parce que là on a commencé à faire des fêtes. On a fait chier donc ce voisin, mais pendant deux ans il était pas sur le plan d'la pollution lui. Il était sur les fêtes, sur la drogue... (*réactions dans l'assemblée*) (...). Il avait incendié, il avait écrit à des ministères à tout l'monde...

F : au Président !

W : Au Président, à Sarkozy à l'époque, enfin tout l'monde.

⁹⁶³ Wilhem fait référence au webdocumentaire d'Alain Renou et Arnaud Jouve de RFI, *Scandale environnemental à la porte des Cévennes* (2014) qui diffuse les témoignages de plusieurs maires des communes concernées : <http://webdoc.rfi.fr/pour-suites/enquete-pollution-cachee-cevennes/>

⁹⁶⁴ Ancien exploitant minier à qui le groupement foncier agricole La Mine a acheté les terres.

F : Ça c'est un journaliste qui nous avait passé son dossier.

W : Et à l'époque il était pas du tout environnemental, enfin sur le coup d'la pollution, c'était juste la drogue, le sexe et le rock n'roll. Et heu... et là en fait d'un coup, hop il a découvert ça, et d'un coup il a changé son histoire, il a commencé à travailler sur... sur le fait que... que là on était des gens qu'étaient posés sur un tas d'merde, qu'on était en train de... de... de s'empoisonner... Et que...

H : Qu'on allait empoisonner les vallées d'à côté aussi...

W : Et qu'en plus, en dansant ouai... ça... ça, les camions ça faisait des nuages de poussière...

F : Que si y'avait un feu ça ferait comme AZF.

W : Et que si on mettait l'feu, ça allait faire... voilà... ta, ta... et avec argument principal : c'était pour nous sauver la vie. Dans notre intérêt... pour nous sauver la vie fallait... Et là y disait « j'suis avec vous à fond, demandez à l'Etat d vous trouver un autre terrain pour pouvoir habiter ailleurs » (*rires*). (...) Comme on a senti le vent venir aussi, on a participé à la mise en place d'une association de riverains pour défocaliser la problématique de la pollution uniquement sur La Mine, par rapport aux teuffeurs, et que ça devienne un peu plus heu... « pourquoi La Mine ? Y'a pas que nous, ça va un peu plus loin, tous les terrains sont heu... Si c'est La Mine à c'moment là, ça va un peu plus loin » (...)

F : Enfin c'que t'as zappé et qui va nous aider après à argumenter pourquoi on s'en sort, c'est que quand on a créé l'association des riverains, eux c'qu'y voulaient faire c'était lancer une enquête épidémiologique. Donc c'est-à-dire la santé des gens sur toute la zone élargie. Et donc pour lancer, pour avoir des premières données, là ils nous ont proposé à nous et aux volontaires de faire une première série d'analyses. Donc à La Mine on était quatre à accepter de le faire. Donc à cette époque là on était plus ou moins... tous on était contaminés.

H : Oui parce qu'à l'époque on faisait encore des jardins, manger les œufs du poulailler. Donc forcément on était un peu, on avait des taux assez élevés.

F : Voilà et là ça, ça leur a servi à eux, de dire « attendez les gens qui vivent dessus y sont graves ». Eux ils en avaient fait de leur côté où eux aussi y'avait des gens qu'étaient graves. Donc c'est là qu'ça a motivé l'ICF⁹⁶⁵. L'Etat y s'est dit « mais quand même y'a des gens qui sont atteints, donc on va vraiment faire une étude d'impact autour quoi ». »⁹⁶⁶

Ainsi, avant que d'être perçus comme « contaminés », les teuffeurs de La Mine sont tout d'abord appréhendés en tant que « contaminateurs ». Les premiers arrêtés d'interdiction de stationnement et procédures d'expulsion que les résidents de La Mine ont reçus en 2009 pointaient explicitement leur mode de vie comme « à risque » du fait des contacts réguliers avec l'environnement pollué, plus particulièrement les poussières qui étaient brassées et soulevées lors des évènements festifs organisés à La Mine. Encore une fois, c'est par une combine visant à associer les marginaux et la pollution que les pouvoirs publics pensaient résoudre non pas le problème

⁹⁶⁵ ICF-Environnement est un bureau d'Etudes qui a réalisé en 2012 un rapport environnemental et épidémiologique corrélée à l'ancienne exploitation minière (usine et à ciel ouvert) et son aval hydraulique commandité par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) du Gard.

⁹⁶⁶ Atelier collectif du 17 aout 2016 intitulé « Comment réagir face à un problème de pollution sur un lieu de vie ? », organisé par l'association Halem.

de pollution, mais bien le problème de la présence intrusive de ces habitants. « *S'il n'y avait pas la problématique sociale d'occupation de l'espace par des gens qui ne faisaient pas partie de notre paysage, on continuerait à manger nos champignons* »⁹⁶⁷ déclare le maire d'Anduze à ce sujet, tandis que celui de Thoiras fait intervenir la dimension animalière dont la « nature silencieuse » manque cruellement aux élus pour occulter ce problème : « *Si le site avait été remis à la nature avec des chèvres et des moutons, personne n'aurait rien remarqué parce que c'était du camouflage, mais toutes ces manifestations qui se sont greffées sur le carreau de la mine ont dévoilé les risques de pollution.* »⁹⁶⁸ Sauf que les animaux ont « parlé » sans être compris, comme le relate dans un reportage l'un des habitants de Tornac⁹⁶⁹ qui a perdu prématurément ses deux ânesses, des poules et tous ses chiens.

Les marginaux de La Mine, en tant qu'intrus « dans le paysage » ont, par leurs manières de vivre, non seulement interpellé le voisinage mais également troublé la perception « autochtone » du milieu. Attaqués par une décision de justice, ils ont structuré leur défense non seulement à partir de la prise en considération du risque, mais surtout – et c'est là leur force – à partir d'une conscientisation collective du risque environnemental. Comme le rapporte Béatrice Mésini, lorsque « le préfet et l'ARS ont entrepris de diffuser individuellement les résultats des analyses en raison du secret médical, les habitants de la Mine ont contacté les riverains et collecté les résultats pour faire leur propre tableau récapitulatif : « *on s'est alors rendu compte que le secret recouvrait tout, car à la préfecture, ils étaient certains que les 46 malades venaient seulement de chez nous, alors qu'ils ne sont que trois* » » (Mésini B., 2018). Le scandale – révélateur d'un conflit de perception du milieu et de ses « agents actifs » – cède la place à la mobilisation collective. Les néo-travailleurs de La Mine sans cesse positionnés – à partir des externalités négatives (notamment sonores) dont ils sont auteurs – en tant que source de pollution, deviennent des révélateurs des externalités négatives que le territoire avait jusque là absorbées (comme pour pérenniser la plus-value que l'activité minière avait procuré à son économie locale). La décadence néo-traveller de La Mine affecte ainsi tout un territoire qui s'effondre au fur et à mesure que les excavations, rainures et cours d'eau pollués sont mis à jour sur la carte. Cette conscientisation du risque réalisée en commun et rendue publique accentue en effet la dévalorisation des biens immobiliers. En définitive, n'ayant pas investi *dans* le sol, les néo-travailleurs, en dépit qu'ils soient les premiers concernés par les arrêtés préfectoraux et procédures d'expulsion, apparaissent comme bien moins affectés que les propriétaires terriens qui ont « tout perdu » du fait même que leur mode de vie les ait « attachés » au sol, ancrés dans milieu. On perçoit donc tout la portée subversive de la réversibilité du sol

⁹⁶⁷ Tiré du webdocumentaire de Renon A. et Jouve A. (2014), cité par Béatrice Mésini (Mésini B., 2018).

⁹⁶⁸ Ibid.

⁹⁶⁹ Cf. le reportage d'Alain Renon, *Pièces à conviction. Cévennes : révélations sur une pollution cachée*, diffusé le 20 janvier 2016 [en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=hpQE2O175u4>].

revendiquée par les militants de Halem, ainsi que le soulignaient Clem, militant et administrateur de Halem, appuyé ensuite par Wilhem, puis par Paulo (également militant et administrateur de Halem) :

« C : Donc si j'dois synthétiser, vous avez échappé belle à un arrêté de péril immédiat, en fait « dégagez tout d'suite comme ça du coup on n'a même pas besoin de rentrer en conflit avec vous, c'est une histoire d'urbanisme qui risque d'être un p'tit peu compliquée ». (...) Moi j'ai l'impression d'doucement rigoler de... de voir que d'habitude on nous dit « non c'est pour protéger les p'tits oiseaux, la nature, l'environnement qu'on veut pas des habitats légers, parce que c'est une zone naturelle ». Pis ici en fait heu... c'est une zone naturelle en fait, heu... c'est une zone naturelle enfin je sais plus trop quoi. Du coup, c'est pollué, c'est pas pour protéger les grenouilles. Voir au contraire c'est vous qui... par vos démarches, prouvez que parce que y'a des habitants on arrive à protéger un site. Y'a une manière aussi d'attaquer cet urbanisme qu'est mal fait et qui heu... cache difficilement son objectif premier qui est de... chasser les pauvres des endroits où les riches pourraient s'mettre. Heu... ou pour aller s'promener avec leurs sacs à dos dans une nature libérée de... de vie humaine et surtout de sales pauvres avec leurs pantalons sales et leurs cheveux décoiffés. (...)

W : Le départ de cette histoire ici c'est parce que si ils ont démarré ça c'est parce que on était présents sur l'site. Et à chaque fois qu'ils ont voulu nous dégager c'était soit pour nous dégager soit pour qu'y ait rien qui s'passe et que on enferme le problème de pollution qu'est par contre... pour le coup c'est un vrai problème. L'intérêt c'est d'habiter toujours dans ces friches industrielles parce que c'est là où on risque de les baiser, d'avoir une vie citoyenne même au cœur des endroits les plus pollués. C'est pour ça qu'on a toujours d'mandé la transparence, pour savoir vraiment à quoi on est exposés. (...) Nous notre stratégie par rapport à cette histoire de pollution, enfin c'est c'que l'avocat nous a proposé, c'est de mettre en demeure la préfecture, en rapport au code de l'environnement, qui dit que l'Etat, si c'n'est pas les anciens exploitants, c'est l'Etat qui est responsable, qui doit se substituer et donc remettre en sécurité la population. Que on puisse avoir les terrains tels que on nous les a vendus heu... enfin sur l'papier et heu... et que tout ça, ça soit réglé mais on d'mande pas les préjudices ou on cherche pas qui c'est le... le méchant responsable du truc. Et du coup ouai, on cherche pas les responsables, on cherche la solution. Alors que les autres sont partis dans une procédure au pénal ou au civil, pour chercher des responsables pour s'faire indemniser. Nous on cherche pas l'indemnisation, nous on cherche la réparation. Parce qu'en fait on sait qu'on va s'faire niquer. Si on d'mande l'indemnisation, au prix où on a acquis l'terrain y vont nous donner deux mille balles et ils vont nous dire « cassez-vous » (*rires*) ! Là, nous on n'a pas perdu 300 millions d'euros heu... dans notre maison quoi. Et alors nous c'qu'on demande c'est la restitution du droit d'usage.

P : Et comment vous articulez la question environnementale et la question d'l'urbanisme quoi ? (...) Y'a un moment voilà quoi... C'est que... Votre dynamique de projet elle est exceptionnelle, c'est un truc à faire remonter au ministère, mais pas qu'au ministère du logement, au ministère de l'écologie. Dans le sens de... « mais attendez là y'a en même temps de l'habitat, y'a en même temps de l'activité, heu... y'a d'urbanisme. Heu... et y'a une question de dépollution menée par... les locaux, les habitants qui ont conscience de... voilà ». Et qui rentrent dans la démarche, et qui sont prêts à faire c'que l'Etat ne pourra pas faire de toute façon, c'que aucune administration... Par contre c'est normal que les administrations, Umicor tout ça, bah y souscrivent à la démarche quoi. »⁹⁷⁰

Le prix de la lutte pour la défense de leur mode de vie en habitat mobile se répercute d'une certaine manière sur le milieu associé par un effet de trajection qui procède selon Augustin Berque d'un prédicat humain (P) à

⁹⁷⁰ Réunion de l'atelier « Comment réagir face à un problème de pollution sur un lieu de vie ? » organisé par Halem le 17 aout 2016. Cf. lien du webdocumentaire *Des Aires* : <http://www.desaires.fr/#Copie de Lamine MenuCretelasso>.

partir d'un sujet (S). Ayant forgé cette notion à partir du principe d'affordance de James Gibson⁹⁷¹ pour instaurer sa mésologie, il affirme que « quelle que soit l'approche que l'on en fasse, la nature est toujours une trajection de S en P : on ne la saisit jamais en elle-même mais toujours et nécessairement selon un certain en-tant-que, i.e. un prédicat humain » (Berque A., 2013 : 105). Si l'on s'inscrit dans la mésologie d'Augustin Berque, les néo-travailleurs de La Mine, en tant qu'ils transfèrent dans le milieu associé une « reformulation » des nuisances (à partir du fait qu'ils soient « accusés » d'en être la source), deviennent les révélateurs d'un prédicat P'. Ils ont transformé la perception commune du milieu. Mais cela n'a été possible que parce qu'ils ont des intérêts et usages du lieu qui leur sont propres, et qui divergent des intérêts et valeurs associées au lieu par ceux qui se perçoivent comme « ancrés » au sol d'une manière quasi-irréversible.

Cette mise en perspective à partir du cas de La Mine me permet de remémorer un conflit assez vif qui a surgit en 2008 au moment où Halem commençait à prendre de l'ampleur dans plusieurs « milieux militants » de l'habitat mobile. Lors d'un rassemblement autour de l'habitat éphémère et mobile organisé en août 2008 dans les Cévennes, une question a explicitement été posée par des activistes écologistes « yourteux »⁹⁷² ne souhaitant pas que leur mode de vie puisse être assimilé à celui des gens du voyage, précisément à partir de cet argument selon lequel l'activité de ferrailage serait une activité polluante pour le sol, pour « la nature ».

1.2.2.2. Stratégies politiques des habitants mobiles à partir de la réversibilité

L'axe de défense des militants écologistes du mode de vie en habitat éphémère et mobile s'est élaboré à partir du concept de réversibilité qui nécessite d'être pensé à partir de sa double portée. Tout d'abord la réversibilité concerne l'aménagement au sol, qui repose sur une perception vertueuse du mode de vie « léger » au regard des enjeux environnementaux (non artificialisation des sols, autonomie énergétique, phyto-épuration, etc.). Cette réversibilité « du sol » qui procède de l'autonomie de l'habitat est dotée d'une fonction politique qui peut aller bien plus loin qu'anticiper le fait de ne pas « impacter » le sol. Les militants de La Mine intensifient

⁹⁷¹ Augustin Berque et Tim Ingold discernent dans l'approche écologique de la perception visuelle de James Gibson, l'influence de Jakob von Uexküll et son concept d'*Umwelt*. « Selon Gibson, une *affordance* est ce qu'un environnement spécifique – je dirais : un *milieu* – fournit (*affords*) à un observateur qui peut (*affords*) le percevoir parce que lui-même est spécifiquement adapté à cet environnement-là. Un ensemble d'*affordances* constitue ce que Gibson appelle *ecological niche*. Il semble bien que ces notions lui aient été inspirées par Jakob von Uexküll » (Berque A., 2016 : 172). « Les similitudes ne vont cependant pas plus loin [ajoute Tim Ingold]. Car si les *affordances* gibsonniennes sont supposées être des potentiels inhérents aux objets environnementaux, que les organismes aient ou non l'intention de les utiliser, von Uexküll soutenait au contraire que ce qu'il appelait la « connotation » (*Ton*) d'une chose, grâce à laquelle celle-ci revêt un sens pour une créature particulière, n'était pas intrinsèque à la chose elle-même ; elle était acquise après avoir été impliquée dans l'activité de cette créature (von Uexküll 1965 [1934], p. 86-88). La même pierre, par exemple, peut servir d'abri à un crabe qui se cache sous elle, d'enclume pour la grive qui l'utilise pour ouvrir des coquilles d'escargot, de projectile pour un être humain en colère qui la jette violemment vers son adversaire. Dans les termes de Gibson, l'abri, l'enclume et le projectile correspondent tous à des propriétés de la pierre, prêtes à être utilisées. Pour von Uexküll, en revanche, ce sont des connotations attribuées à la pierre en fonction du besoin de la créature en question et dans l'acte même de leur usage. » (Ingold T., 2013 : 184-185).

⁹⁷² C'est le terme qui est d'usage au sein de Halem pour désigner les habitants en yourtes.

de manière exemplaire la portée de ce concept par leur plaidoyer qui exige « la réparation » environnementale, et non l'indemnisation des habitants atteints par la pollution. Et, comme l'argumentent eux-mêmes les militants de La Mine c'est parce qu'ils n'ont « rien à perdre » que cette stratégie est opérationnelle. Le « rien à perdre » est en effet le deuxième aspect de la réversibilité, qui tend à être délaissé par les militants de Halem, du fait qu'ils soient investis dans la lutte contre les expulsions des installations en habitat éphémère et mobile. Il s'agit dès lors de « résister » à l'expulsion qui s'annonce, par la défense juridique et la médiatisation de la cause qui permettent dans un même temps de valoriser ce mode de vie dans l'arène publique (en créant des articles de presse, mais surtout des jurisprudences). Ainsi le concept de réversibilité est surtout employé par les habitants léger et mobile à créer un éco-système planifiant la « régénération » de chacune de ses composantes, à la fois autonomes les unes des autres mais dont la fonctionnalité vitale procède de leur agencement. C'est cette coalition entre des humains, un ou des habitat(s) mobile(s) ou démontable(s) et le milieu associé qui est valorisée dans le plaidoyer de Halem. Mais l'habitat mobile intègre de fait la dimension de la réversibilité par laquelle les habitants peuvent appréhender relativement « sereinement » les procédures d'expulsion à leur rencontre. Comme le dit Fanny « *si on doit partir on partira, (...) c'est pas comme si on abandonnait une maison, c'est qu'un bout d'terre quoi* »⁹⁷³. Car, la force de la réversibilité tient également au fait qu'elle permet de neutraliser l'ordre sécuritaire par lequel les habitants mobiles sont assimilés à des hors-la-loi, du fait que leur usage du sol contrevienne aux règles d'urbanisme en vigueur (lesquelles ont été forgées à partir des normes hygiénistes imposant des systèmes de raccordements aux réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement).

Cependant, dans le propos des militants de Halem la réversibilité est réduite à son sens écologique, au sens politique du terme, au point d'être la pierre angulaire de leur argumentaire, par lequel précisément l'habitat léger et mobile *doit* être défendu. Il s'agit de défendre non pas leur mobilité, leur dissociabilité du milieu, mais le fait qu'ils puissent *rester* (Nicolas L., 2016). La réversibilité des installations mobiles constitue pour les militants de Halem un modèle écologique [par lequel l'habitat est articulé au sol de manière « non artificialisée »], avant que d'être envisagé comme dispositif de neutralisation des règlements d'urbanisme. La neutralisation est définie par Olivier Razac comme « retour à l'équilibre par compensation de la force antagoniste » (Razac O., 2013 : 127), sans recourir à la « destruction de la force adverse » (Ibid.). Ce sont donc davantage les gens du voyage qui ont recours à cette acception de la notion de réversibilité pour désamorcer les dispositifs répressifs, tout en se retrouvant à chaque fois exclus des territoires. La réversibilité dévoile aussi l'une des principales carences de ce mode de vie mobile. Telle qu'elle est employée par les gens du voyage, la réversibilité contribue à les maintenir dans un rapport « hors sol » qui est aussi celui dont ils tirent leur dignité, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Comme le souligne Olivier Razac, « les technologies politiques de neutralisation articulent la contrainte et l'intérêt de celui sur lequel elles s'exercent,

⁹⁷³ Entretien du 12 janvier 2012. Cf. webdocumentaire *Des Aires* : <http://www.desaires.fr/#Copie de Api Totaldepart2>.

de telle manière que la contrainte annule l'opposition des forces en retournant l'intérêt contre lui-même. Dans ce schéma, il faut, à la fois, l'extériorité de la contrainte et la prise en compte de l'intérêt. Plus encore, l'un et l'autre y deviennent indiscernables dans un fonctionnement synergique. » (Ibid.). Les militants halémois quant à eux, semblent davantage articuler la « donnée » de la mobilité qui agit donc comme une contrainte « non négociable » mais qui devient le support d'un intérêt commun décliné comme projet politique : la réversibilité du sol. Le recours à la réversibilité est bien politique dans les deux cas, mais répond à des stratégies divergentes. Ces précisions permettent de saisir le problème de fond soulevé par les activités de ferrailage des gens du voyage et leur « incompatibilité » avec le projet politique d'instituer l'éco-système écologiquement pensé (particulièrement par les habitants de yourtes ou de tipis) de l'habitat éphémère et mobile. Ce conflit ouvert au sein de Halem pencha cependant du côté des gens du voyage, et se solda par un repositionnement politique qui délaissa une partie du tissu alternatif écologiste (parfois teinté de spiritualité *new age*) et consolidant ses liens avec les collectifs, chercheurs et associations travaillant cette question de la mobilité en articulation avec le travail saisonnier, le travail mobile, les résidents en terrains de camping, les squats de friches industrielles, l'économie globalisée, etc.

On voit donc à quel point les deux positions de « vie mobile » sont, d'une certaine manière, incompatibles dès lors que le choix de vie des « yourteux » repose sur un désir de connexion non seulement durable, mais également responsable vis-à-vis du « milieu associé ». Cette dynamique de la responsabilité enrôle les acteurs dans l'élaboration de systèmes d'autonomisation spécifiques ayant vocation à « réparer » ce milieu, du moins à l'explorer et à l'exploiter dans toutes ses potentialités à l'échelle d'une unité restreinte de vie domestique. Tandis que les gens du voyage pâtissent d'une perception collective (y compris par les « yourteux » donc) selon laquelle leur dignité n'est concevable que dans le « hors sol ». C'est pourquoi le véritable enjeu de la connexion au milieu associé pour les gens du voyage se situe dans la réhabilitation et la réparation de leur image. La connexion agit en effet pour eux par la « rupture » avec les représentations en vigueur dans le milieu associé, dès lors qu'une interaction est rendue possible et qu'ils peuvent se prévaloir d'un système de gage. Pour les yourteux, la connexion mobilise également des enjeux de reconnaissance et d'émancipation, mais par l'investissement personnel et le « prolongement » de l'espace vital à partir de la créativité et de l'exploitation de capacités propres (autoconstruction, connaissances de l'environnement...) en articulation avec les potentialités du milieu qui semblent « infinies », et bricolées à partir de l'espace domestique.

1.2.2.3. Porosités voyageuses

Cette discrimination des voyageurs perçus comme « pollueurs » (en tant qu'ils sont associés aux matériaux qu'ils « transportent » dans une économie circulaire), telle qu'elle a été posée par les « yourteux » nous ramène à la question de la l'hospitalité et de son « sens » : quels liens créent l'hospitalité ? Dans quelle direction les interactions de l'hospitalité se déploient-elles et que viennent-elles mettre en jeu ? Si chez les

yourteux la relation au sol est fondatrice, chez les gens du voyage elle est au contraire proscrite. Les néo-travellers sont les voyageurs qui articulent le mieux les contraintes de ces deux groupes en ce que leur mode de vie sur « roues » doit à la fois se plier aux contraintes de l'économie capitaliste, tout en misant essentiellement sur les réseaux et lieux alternatifs pour faire halte. L'habitat sur roue implique un autre rapport au bricolage et à l'auto-construction que celui que les « yourteux » peuvent déployer. Lionnel qui a aménagé une semi-remorque en habitat mobile est emblématique de cette porosité des univers « gens du voyage » et néo-travellers par la mécanique, le ferrailage, la soudure mais également l'acquisition de l'habitat lui-même qui est une opportunité de connexion entre ces deux milieux :

« L : On a fait venir c'te semi et puis on a découpé l'avant du container qu'on a giclé, et on a mis ça à la place par dessus quoi. Et après j'ai fait un raccordement entre les deux caisses. Voilà, et après le tiroir qui a permis de doubler. C'était une semi irlandaise qui a été donnée à Medrano pour un seul transport des Etats-Unis pour amener des bêtes. C'était sur un bateau, elle a jamais roulé ici en fait. »⁹⁷⁴



Photo n° 95 : Travaux de la « semi » par Lionnel, cf. webdocumentaire Des Aires, collection de Lionnel et Fanny.

Fanny elle-même indique que les néo-travellers et les gens du voyage peuvent former, de manière ponctuelle, des communautés de labour au sein de l'économie circulaire. Elle raconte à quel point la mécanique, le bricolage et le ferrailage font partie de son univers quotidien :

« F : Moi j'aime bien, la mécanique ça me... j'aime bien... Mais, j'en fais moins qu'avant. (...) Avant

⁹⁷⁴ Entretien du 15 mai 2012, cf. lien vers le webdocumentaire *Des Aires* : <http://www.desaires.fr/#Copie de Api BRICOLO SEMI>

heu... bon c'est vrai j'vais pas t'cacher quoi, nous ça nous permettait un peu d'arrondir les fins d'mois, récupérer les batteries, les ferrailles. (...) Et en fait y s'ont rendu compte que y'avait beaucoup d'gens qui vivaient... 'fin tu peux t'faire du fric. Du coup ils ont dit « ouai c'est des arnaques à la Caf machin bidule ». Et du coup maint'nant ça s'paie qu'en chèque. Et du coup y ont mis tout l'monde dans l'même sac. Et... tous les roms, tous les gens qui s'... mais faut les voir dans les casses, 'fin... y... le taf y z'y vont quoi. Ben du coup, tous ces mecs là c'est par chèque quoi. Pour les 100, 200 euros qu'y font même pas tous les 15 jours quoi. Y font pas 200 euros par jour ces mecs là, c'est pas possible, faut une quantité d'ferraille, heu... C'est vrai qu'nous des fois, ça nous a bien aidé quoi. C'est heu... après j'estime pas voler heu... 'fin des fois Pat il y a laissé ses bras ! »⁹⁷⁵



Photo n° 96 : Vue depuis le camion de Lionnel et Fanny, Des Aires, Alexandra Frankewitz, 2012.

La pratique du ferrailage est dérangeante, non seulement pour les yourteux mais pour les sédentaires en général, parce qu'elle met en tension les pollutions (résidus automobiles remis en circulation, contamination par les matériaux composites et fluides contenus dans les carcasses) et « négocie », d'une certaine manière, leur intensité et leur ampleur par l'activité de recyclage. Si elle peut être excluante sur le territoire (et mobilisée pour entraver le processus de l'hospitalité), elle participe cependant d'une mise en relation des réseaux voyageurs entre eux, comme en témoigne Fanny. La pratique de ferrailage « ensauvage » les voyageurs, non pas parce qu'elle est une activité perçue comme « renouant » avec le milieu (et pourtant !), mais bien parce qu'elle constitue une pratique qui hybride ses éléments et recompose à partir de bribes du milieu. Le ferrailage est avant tout une activité de captation qui repose sur des compétences propres (à la rigueur comme la chasse et la pêche peuvent l'être dans un environnement dit « naturel ») : « *le taf y z'y vont*

⁹⁷⁵ Ibid.

quoi » nous dit Fanny avant de préciser qu'elle n'« *estime pas voler* » étant donné que la capture est proportionnelle à l'investissement (physique et en temps) qui s'apparente ici à une forme de « résistance ». Avec le ferrailage nous retrouvons la figure du cyborg de Donna Haraway mobilisée cette fois-ci dans une perspective de l'hospitalité articulée à partir de cette réversibilité, interchangeabilité et hybridité des matériaux, activée par des humains qui élaborent ainsi les conditions de leur propre dignité. Un processus de résistance mutuelle matériel-humaniste permet un dépassement des obsolescences programmées par le capitalisme. Cette notion de résistance mutuelle peut également s'appliquer aux yourteux dans un dispositif écologique-humaniste qui repose sur la capacité de créativité des acteurs dans l'exploitation de leur environnement immédiat. Tandis que pour les voyageurs cette notion de résistance est davantage expérimentée dans les relations entre humains (voyageurs-médiateurs, voyageurs-gestionnaires, voyageurs-élus...). Qu'en est-il alors des relations « sur le voyage » entre gens du voyage et néo-travellers ? Au-delà des lieux tels que les casses ou grossistes de ferrailleurs où ils sont amenés à se côtoyer, peuvent-ils s'associer dans des contextes de halte par exemple ?

Noudjin fait partie de ces voyageurs qui ont fait des études et sont parvenus à aménager un équilibre entre les modes de vie sédentaire et voyageur dont il se réclame. Formateur dans le secteur du management, Noudjin a plusieurs cordes à son arc en termes de compétences professionnelles. Il se définit avant tout comme chineur et brocanteur, mais il est également fauconnier et a sur son terrain plusieurs rapaces qu'il est amené à faire concourir pour des spectacles notamment. Ses différentes activités l'amènent à circuler dans les environs de son secteur résidentiel ou même à travailler à domicile, mais pas nécessairement à « prendre la route » :

« N : C'est-à-dire que c'est qui m'amène à voyager moi et même avec ma famille, c'est plutôt le métier intellectuel c'est lui qui a priori n'amène pas des voyageurs à voyager. Voilà, heu... sauf que c'est qui limite aussi mon itinérance, c'est aussi que mes enfants sont scolarisés. J'y tiens absolument, je veux absolument qu'ils soient scolarisés parce que j'ai pas envie qu'y galèrent comme moi j'ai galéré et puis j'ai envie qu'ils choisissent. (...) Et heu... donc j'ai choisi en accord avec la maman de bouger que pendant des périodes de vacances ou des périodes où... enfin qui vont pas atteindre leur scolarité. Voilà donc les vacances scolaires, des week-ends, des grands week-ends... parfois des périodes un peu en semaine où c'est un peu moins chargé pour eux. Voilà donc si je bouge c'est surtout pour rejoindre on va dire mon réseau social, ma famille, mes amis, des temps de culte, 'fin des temps de mariages aussi, des temps heu... quand y'a des décès. Heu... tout, tout... toutes ces choses là et même parfois aussi... (*souriant*) le loisir. Eh oui, les voyageurs ont aussi des loisirs, et qui font que y'a différentes périodes où on peut s'rejoindre à un endroit pour partager un loisir commun.

G : D'accord. Oui. Ben ouai. Bien sûr. Ça fait partie des trucs que j'voulais aborder aussi...

N : Ben ouai, souvent on n'en parle pas quoi. Souvent c'est des choses qu'on parle pas chez les Tsiganes ils ont pas... Parce que voilà la nébuleuse de la tsiganité fait que quand ils s'déplacent c'est que par intérêt, ben non. Par contre c'est vrai que y'a un truc j'peux pas m'en empêcher, j'pense pas que ce soit culturel c'est plutôt moi. C'est que si j'pars heu... mettons deux semaines ou trois semaines dans un endroit puis qu'y a moyen d'faire un p'tit peu d'commerce, ben j'aime bien quoi !

G : Oui, voilà de joindre l'utile à l'agréable... (...) OK et quand tu dis loisirs par exemple ça va être

fréquenter des terrains d'camping, que je saisisse... ou pas forcément...

N : Ah non, non, non... Non, ça peut être sur des... Ah moi j'vais pas trop sur les aires d'accueil parce que c'est des zones de non droit. T'façon c'est difficile de trouver d'la place. Moi j'ai besoin d'choisir mes voisins, j'ai pas envie d'être avec n'importe qui.

G : Mm...

N : J'ai des enfants, j'les protège. Et puis heu... moi j'suis pas forcément très calme et quand on m'cherche j'suis... voilà, j'suis pas forcément l'plus posé. J'ai conscience de mes limites. Donc des fois j'préfère éviter l'choc et... plutôt m'isoler. Donc j'peux aller sur des terrains d'camping quand ceux-là nous acceptent. Ce qui est rare. Heu... moi j'ai un peu la chance d'avoir une gueule blanche et puis d'connaître un peu l'vocabulaire de celui qui va m'accueillir, et puis de jouer un jeu, de théâtraliser. Mais bon... si ça peut permettre de passer. J'ai pas l'impression d'perdre mon identité parce qu'à un moment j'conviens pour une question de... de bien-être pour moi, mes enfants, ma famille, à parler une langue qu'est pas la mienne et puis qui va intéresser l'bédo en face quoi. Ca c'est pas... j'ai pas l'impression de perdre quoi que ce soit. Mais heu voilà, mais aussi souvent j'vais sur des terrains privés de la famille. Ça c'est fréquent... ouai.

G : C'est plus ça ?

N : Ouai, terrains privés familiaux, terrains familiaux ou privés ou publics peu importe, mais où y'a des familles localisées reconnues heu... sur lesquelles je sais qu'on va être peinard et puis des gens qu'on a envie d'voir quoi. Sur les aires d'accueil tu choisis pas tes voisins quoi. Alors ça peut être génial comme ça peut être terrible hein. Et puis surtout qu'on a affaire très souvent à des gens qui... qui sont... C'est des terrains d'sédentarisation, ni plus ni moins. Ils sont détournés de leur objectif mais c'est malgré les voyageurs qu'y a dessus, y z'y sont pour rien, c'est que t'façon on leur laisse pas d'place ailleurs donc heu... la majorité ils aimeraient bien avoir leur p'tit bout d'terrain eux. C'est vrai hein. Donc heu... Donc les aires d'accueil quand on y va c'est vraiment parce qu'y a pas l'choix. Ou alors parce que déjà on a des copains d'ssus ou la famille dessus qui ont leur zone tranquille quoi. »⁹⁷⁶

Noudjin n'est pas le premier voyageur à nous faire part du fait qu'il se sente préservé d'un certain nombre d'attaques racistes et de discriminations du fait de sa « *gueule blanche* » qui, lorsqu'elle est couplée à des adaptations de langage, lui permet aisément de passer d'un univers à l'autre. Ces voyageurs « passeurs » (Bosa S. (et al.), 2019) permettent ainsi de déconstruire les processus de « naturalisation » souvent associés à la déclinaison des identités Tsigane ou voyageuse, notamment au travers d'une connotation utilitariste du mode de vie nomade. Selon Bastien Bosa, Julie Pagis et Benoît Trépiéd, les études sur le *passing* sont utiles pour analyser des situations où les « passeurs » parviennent à franchir une frontière catégorielle (raciale, sociale, genrée...) souvent de manière dissimulée qui peut prendre la forme d'une « tromperie » dans un sens ou dans l'autre, mais leur permet d'accéder « à des droits et rétributions (matériels et symboliques) inaccessibles depuis la catégorie initiale d'assignation. » (Ibid. : 6). Noudjin fait partie des rares voyageurs que nous ayons rencontrés à s'être impliqué dans la vie politique locale du territoire où il réside à l'année. Il faut dire que Noudjin est également impliqué dans la vie associative et citoyenne des gens du voyage à

⁹⁷⁶ Entretien du 6 avril 2018.

l'échelle nationale. Après avoir été sollicité par l'équipe municipale, il a demandé à figurer comme adjoint à l'agriculture devenant ainsi (à partir d'une sensibilité aux questions environnementales) l'interlocuteur des agriculteurs du territoire. Ce qui nous semble très révélateur non seulement de sa capacité à déjouer les processus de catégorisation, mais également à agir en trickster de manière tout à fait dissimulée. Ainsi, Noudjin, en tant qu'acteur qui joue amplement de cette « transgression dissimulée de frontières sociales » (Ibid : 7) que constitue le *passing*, occupe une position intéressante pour questionner l'articulation non seulement de la sédentarité et du voyage, mais également des univers du voyage entre eux. Sans surprise, nous découvrons en effet que Noudjin a déjà été amené à cohabiter sur son terrain avec des voyageurs non tziganes, à commencer par les roulottiers avec qui le contact s'est opéré par l'intermédiaire des chevaux. Plus largement, il propose aussi d'accueillir des personnes rencontrées ponctuellement lorsqu'il fait les marchés, par exemple ou bien qui arrivent jusqu'à lui par « *les réseaux d'copains* » :

« N : En fait, t'sais moi j'ai la chance, j'suis un bourgeois (*amusé*) et j'ai un terrain qu'est... qu'est grand et heu... sur lequel j'peux accueillir des campings. Donc parfois y'a des gens plutôt d'mon réseau qui cherchent une place et puis en fonction de qui y sont... comment y s'comportent ben j'leur laisse la possibilité d'se poser chez moi. Et heu... voilà donc j'l'ai fait pour des voyageurs, mais j'l'ai fait aussi pour des Gadjé et notamment des roulottiers, qui m'paraissaient sympa corrects et tout et j'me suis pas trompé. (...) Y m'ont pas d'mandé, c'est plutôt des rencontres et j'leur dit « ben écoutez vous êtes dans la galère, venez chez moi j'ai des terres pour vos chevaux » parce que c'est des roulottiers avec des chevaux que j'ai pas mal accueilli, parce que j'aime bien aussi leur philosophie et tout et puis voilà. Ben je sais pas... bah ça fait 10 ans, 12 ans que j'ai acheté ce terrain là et cette maison, et pis depuis l'début j'ai accueilli plusieurs fois des gens, une ou deux fois par an quoi, pis c'est les mêmes qui reviennent des fois, tu vois bien « on peut pas s'poser » « bah écoutes viens ».

G : Essentiellement des roulottes quoi...

N : Ben y'a des roulottiers

G : ...des familles

N : Pis des voyageurs aussi, mais souvent des gens que j'accueille chez moi... si des gars avec des camions, des gars avec des camping-car mais c'était du réseau, c'était quand même du réseau. C'était pas des gens que j'connaissais pas. 'fin toujours des gens que j'connais plus ou moins hein. Et heu... si on a eu des camions là qui sont restés un p'tit peu là, qui faisaient les saisons chez les maraîchers au-dessus heu... des gens sympas, qu'on voyait jamais d'ailleurs. Pas des gens gênants. Ouai je... t'as vu j'ai l'espace je... (...) heu... ben y'a les toilettes sèches, pis y'a une douche heu..., y'a des machines à laver et puis souvent je leur prête la cabanette et puis j'ai confiance, j'ai pas... en fait j'ai pas d'a priori... en fait j'ai pas d'problème avec la confiance quoi. J'me suis d'jà fait avoir, mais bon voilà après c'est la vie, c'est comme ça. C'est qu'du matériel hein, c'est chiant parce que ça coûte des ronds, mais après voilà, c'est bon. Y'a toujours des systèmes D, j'vide toujours une maison pour récupérer une machine à laver, une télé ou un truc, un machin. »⁹⁷⁷

Le rapport à l'univers néo-traveller qu'il décrit en suivant apparaît plus complexe, moins fluide, notamment dans l'articulation de la dignité et de l'hospitalité, qui semble tenir à une tension ou à un juste équilibre entre

⁹⁷⁷ Entretien du 6 avril 2018.

l'autonomie et le travail ; qui fait écho à la nécessaire mobilisation des acteurs dans le milieu associé et pour le collectif :

« G : (...) Et puis donc y'en a qui t'ont contacté pour venir avec toi sur l'voyage ?

N : Ah oui, ça c'est des gens qu'on connaît et puis qu'ont dit... ben voilà, qu'on a rencontrés dans x situation, ça peut être une fête de... pas une fête de famille, mais un repas avec des amis et tout et puis heu... « Ah on viendrait bien on est un peu embêtés », « ben tu peux m'suivre si tu veux quand j'bouge ou... ». Et puis, et puis ils viennent quelques jours avec nous, camping-caristes, travellers... des vieux...

G : Travellers qui font les saisons...

N : Ouai des saisonniers, après heu... c'est vrai que y'a quand même un choc culturel quand ils s'pointent. Avec leur *dread locks*, leur clebs et... et parfois des cigarettes de l'espace, qui fait que ouai y'a un choc culturel quoi. Mais moi j'm'en fous, si tu veux j'm'attache pas à ça. Après heu... (*amusé*) les chiens, si : j'leur dis « les chiens j'les veux pas en vadrouille quoi ». Voilà, souvent ils insistent pas trop y m'disent « oui mon chien il est gentil », « tu sais c'que j'fais comme boulot, tu sais c'que j'dresse... donc va pas m'la faire avec un chien, j'sais c'que c'est un chien hein » (*amusé*), tu vois. Donc tout ça souvent c'est une chance pour moi pour heu... ouai on arrête... le débat il s'arrête vite. C'est... « viens voir mes chiens, tu vas voir » (*rigole*). Mes chiens, j'fais un signe, personne voit, y va... y va faire ça, il va aller à gauche à droite, y va v'nir, y va aboyer, y va s'rouler, y va...

G : Super dressé quoi... (...)

N : Oui, oui et pis donc heu... après quand on m'dit « mon chien il est gentil, il est dressé ». « Non il est pas dressé ton chien, il est un p'tit peu éduqué. Ça c'est un chien dressé, regarde ». Et heu... donc voilà, c'est des vigilances et puis l'alcool et puis les stups, quels qu'ils soient, j'm'en fous qu'ils en prennent c'est leur oignons. Mais pas devant les gamins, pas d'avant nous heu... ça pour moi c'est des côtés intimes de ta vie, je... je veux pas l'partager avec toi.

G : Ca participe de c'que t'appelle le choc culturel entre guillemets.

N : Ouai. Mm...

G : Mm...

N : Je, j'entends. Maintenant après heu... Pis après que les mecs se, se... se foutent des volées eux-mêmes dans leur tronche avec c'qu'y prennent, c'est leur souci mais j'veux pas qu'ça ait des conséquences sur le groupe quoi. C'est juste c'que j'demande.

G : Ça a forcément des conséquences sur l'comportement.

N : Oui, c'est ça. Donc du coup, c'est l'comportement, si il en est impacté, moi ça va plus. Et là tu prends tes affaires tu t'en vas. Dès qu't'es descendu, j'vais t'voir... et puis c'est arrivé hein.

G : C'est arrivé ouai.

N : Mm. Ben si tu veux y'a plein d'gens qui sont dans l'fantasme. Et puis aussi, bah aussi du... j'te d'mande pas de faire vivre la... la collectivité, mais j'te d'mande d'avoir une posture qui... qui est compatible avec les autres. Et pis aussi heu... tu vas pas rien branler quoi. C'est pas possible. Heu...

pour un collectif, y'a un moment les autres y en auront ras l'bol. Heu, tu peux t'lever tard c'est pas l'soucis, mais fait des choses. C'est... on veut pas t'voir à poquer tout la journée, à rien foutre, etc. parce que y'a des gamins, nous on les éduque autrement. T'as l'droit à te reposer, t'as l'droit mais 'fin voilà la... l'oisiveté c'est un esprit qui moi, qui m'gêne... quand elle est permanente dans l'sens.

G : Ouai bien sûr.

N : Heu... c'est pas tranquille la vie du voyage. T'façon, pis ceux qui... qui... En fait j'fais pas chier quand les mecs le font parce qu'à un moment heu... y... y dégagent par eux-mêmes. Parce que déjà ils voient les hommes et les femmes qui bossent. Qui bossent pas, mais qu'ont une activité, qui s'occupent des gamins, font l'ménage, heu... qui vont chiner, qui r'viennent, qui s'reposent, qui tombent morts de leur marché heu... et puis après bah... demain on reprend la route. « Ah ouai mais moi j'ai pas d'sous là ! » (*amusé*) « Hé hé ben ouai mais ça c'est pas not' problème au groupe », 'fin on va t'aider une fois ou deux, pis après ben non là on peut pas t'supporter non plus ta... Ta précarité c'est une chose, mais ta non activité c'est aussi une autre chose. Et ça nous on peut... le groupe peut pas l'supporter, t'es pas assez lié avec nous quoi. Y'a des gens y s'imaginent que *on the road* c'est parti, solidarité... Mais heu... quand tu leur dis « ouai mais toi tu fais quoi pour nous ? »

G : Eh oui...

N : C'est souvent quand on commence à toucher ce genre de... de propos... qui font que... qu't'attends d'nous OK, j'suis pas... mais nous on attend d'toi. Donc au pire si tu bosses pas, j'veux bien t'filer un coup d'main... mais... sois utile au groupe quoi. C'est pas un camping gratos, c'est ça quoi.

G : Y'a une façon, dans c'que tu dis, dans c'que j'entends, en fait y'a une forme d'éducation au voyage là...

N : Ben complètement. Et puis quelqu'un qui s'comporte mal, ça... ça nous porte... ça porte atteinte à notre iden, à nos identités, à ce qu'on renvoie aux autres à l'extérieur ! Quelqu'un qui s'comporte pas bien, qui vend rien ou qui bulle et tout, bah les gens l'voient quand ils passent de la route et ça... c'est... on peut pas s'permettre. Pis en même temps, nous on n'a pas envie d'ça non plus, on s'en fout un peu nous d'l'image des autres, mais y'a un moment un peu d'dignité... On n'est pas des animaux (*prononcé à demi-mot*) quoi. Donc quelqu'un qui vient d'l'extérieur, qui heu... OK on accepte, on lui d'mande pas d'être comme nous, mais on lui d'mande de faire un peu d'efforts quand même pour heu... voilà. Alors des fois on nous dit « ouai vous respectez pas la différence ». Non c'est pas ça le problème. C'est beaucoup plus compliqué qu'ça, c'est qu'on peut pas s'permettre d'avoir des gens qui n'font rien et qu'ont des idées complètement... Parce qu'en plus le pire c'est qu'j'leur ai dit souvent « mais vous allez mourir là. On va parler clair, vous allez mourir parce que vous allez plus bouffer. Et si vous travaillez pas, si vous cherchez pas une petite économie, une petite activité, ben déjà vous allez plus voyager parce que vous pourrez pas entretenir votre camion, parce qu'il va falloir mettre de l'essence ». « Ouai mais vous savez tout faire ! ». « Mais arrêtez d'compter sur nous ! Moi, tu comptes sur nous quand déjà tu sauras compter sur toi même ! » C'est ça l'propos quoi. J'dis « oui on sait faire plein d'choses ! » Et pis y'en a un qui va savoir un truc que moi j'sais pas faire, on s'file la main mais l'lend'main c'est moi qui vais aussi aller là-bas quoi. Heu... c'est...

G : Ouai.

N : Voilà, on compte sur les autres parce qu'on peut apporter à l'autre. Si j'sais pas faire et que j'ai rien à apporter à l'autre, j'irai pas lui d'mander quelque-chose, j's'rai très gêné d'jà. C'est une question

d'éducation, de savoir vivre. »⁹⁷⁸

Ce type de friction « contre-productive » en un sens, telle que décrite par Noudjin, s'apparente davantage à de l'usure qu'à de la « résistance » productive. C'est qu'il ne s'agit pas d'un nœud qui permet de stabiliser le campement, mais bien d'un lien produit à l'intérieur du campement pour aménager une forme d'hospitalité à un *autre* voyageur qui apparaît comme un intrus au cœur du campement. Il y a donc une sorte de redoublement des enjeux et tensions corrélées à l'hospitalité publique dont les gens du voyage s'estiment entièrement dépendants. Ce qui est en jeu n'est autre, pour Noudjin, que la perte de l'élan vital de la communauté par un effet de contamination. L'intrus, par ses singularités (style, addictions, oisiveté...), constitue une menace pour le groupe, en ce qu'il est susceptible d'affecter le lien au milieu associé appréhendé à partir des interactions et tractations entre voyageurs et sédentaires. Ce sont donc les intérêts et valeurs des deux groupes « gens du voyage » et néo-travellers qui sont ici mis à jour et qui, dans le cas présenté par Noudjin, ne parviennent pas à converger. Il se produit une « usure » qui correspond à un déséquilibre des forces en présence, du moins à une difficulté à faire coalition qui semble liée à des enjeux de pouvoirs et de légitimité à agir sur le campement⁹⁷⁹.

Puisque l'affinité semble à sens unique au travers d'une sorte de fantasme du voyage, Noudjin devient un « guide » du voyage, un initiateur à la « pragmatique » du voyage telle qu'elle est conçue par son groupe. D'une certaine manière, Noudjin et les siens jouent le jeu d'ouvrir l'espace voyageur qu'ils parviennent à créer à partir de leurs intérêts et valeurs, à un *autre* voyageur pour qui la mobilité est dissociée ou dissociable de l'hospitalité publique. En un sens, le campement de Noudjin est le milieu associé dont dépend le néo-traveller, sans qu'il se sente pour autant investi par les dynamiques (organisationnelles, circulatoires...) à l'œuvre sur le campement. En effet, nous l'avons déjà dit : les néo-travellers misent davantage sur leurs réseaux propres que sur l'hospitalité publique. De sorte que l'apparence, l'activité, le rapport au collectif et à l'autonomie se vivent de manière « alternative », indépendamment des enjeux de perpétuation du voyage qui conduisent les gens du voyage à se comporter toujours de manière à être digne de l'hospitalité publique. La rupture entre les deux conceptions se situe dans le point de jonction à partir duquel s'opère la connexion au milieu associé. La reconnaissance publique est un enjeu vital chez les gens du voyage tandis que les néo-travellers semblent davantage impliqués dans des jeux d'acteurs au sein d'un réseau qui concentre tous les enjeux de reconnaissance en son sein, et ne vise aucune forme de reconnaissance publique. L'entretien des caravanes et des espaces extérieurs, le rapport aux animaux domestiques, le rapport au travail sont autant de supports par lesquels s'exprime l'attention portée par les acteurs à un certain type de reconnaissance. Ils

⁹⁷⁸ Entretien du 6 avril 2018.

⁹⁷⁹ Nous avons rencontré cette question de l'usure également sur l'espace d'accueil de La Mine. Il est possible qu'elle joue un rôle plus complexe que celui que nous présentons ici, qui pourrait être une forme de métamorphose de l'attachement au campement, par laquelle les acteurs parviennent à s'émanciper de l'espace voyageur (pour se repositionner en dehors de ce microcosme socio-politique).

permettent à l'observateur de discerner à quel point ce rapport au milieu associé vient normaliser le mode de vie sur le voyage. L'habitat mobile est en effet un habitat « en contact » avec le milieu associé (humain et militant, mais aussi naturel, écologique, économique...). La construction de la dignité des habitants s'élabore à partir de l'anticipation (par les voyageurs eux-mêmes) de l'impact que la présence humaine voyageuse a sur ce milieu associé.

1.2.2.4. Variantes de la dignité et du travail dans l'hospitalité : les mésologies voyageuse et néo-traveller

La question de l'hospitalité est retravaillée à partir d'une mise en perspective mésologique (Berque A., 2016) qui implique une conception « active » du milieu par lequel l'accueil est rendu possible, indépendamment des variables juridiques de propriété du sol. « La Terre est accueillante, nous devons la respecter » est la maxime des alternatifs adeptes de la simplicité volontaire et de la décroissance. Tandis que celle des gens du voyage serait davantage « l'hospitalité publique est le miroir de notre humanité, nous devons être dignes de cette hospitalité ». Pour avancer dans la compréhension de l'odologie (par laquelle il s'agit de saisir comment les voyageurs se connectent au milieu associé), il est indispensable de se référer à la mésologie.

Pour les gens du voyage, le milieu associé à l'habitat et au mode de vie mobiles inclut la collectivité sédentaire qui est à la fois « altérisée » et imputable du sort qui leur est réservé. Loin d'« une « fuite du monde pour le moi »⁹⁸⁰ propre à la modernité » (Berque A., 2014 : 39), les gens du voyage ne cessent de développer des tactiques et stratégies permettant de lier la cité à leur « soi ». Il s'agit là d'un point déterminant, d'un point de bascule dans l'odologie des gens du voyage : la manière dont ils se connectent à l'environnement extérieur est « intéressée » au sens latin de se rendre présent parmi les autres êtres, d'être au cœur de l'être, *inter-esse* ; qui n'est autre qu'un être politique puisque cette présence est toujours publicisée et collectivisée par les systèmes de gage. D'une certaine manière les gens du voyage non seulement ouvrent des places, mais ils n'achèvent jamais ce processus d'ouverture puisqu'ils continuent, une fois installés, de se percevoir en tant qu'exposés aux regards. Cette perception qu'ils ont de leur espace de vie contribue à continuer de « dégager » visuellement cet espace voyageur qu'ils « ménagent » (Heidegger M., 1958 : 183), en ce qu'elle agit sur les comportements qui élaborent le « style » des gens du voyage. « L'espace est essentiellement ce qui a été « ménagé », ce que l'on a fait entrer dans sa limite » (Ibid.) nous dit Heidegger. Ce « ménagement » qui procède du comportement, du relationnel, de l'organisation de l'espace repose intégralement donc sur la variable de l'humain, et non sur le bâti comme le présume Heidegger. C'est en cela que le caractère éphémère de la présence voyageuse est structurant, dans le sens où il se répercute dans un processus normatif qui fait « tenir » le campement. « *Quelqu'un qui s'comporte pas bien, qui vend rien ou qui bulle et tout, bah les gens l'voient quand ils passent de la route et ça... c'est... on peut pas s'permettre* » nous dit Noudjin.

⁹⁸⁰ Augustin Berque cite Hannah Arendt qui emploie cette expression dans *Condition de l'homme moderne*.

La *chôra* est fondatrice de l'espace voyageur des gens du voyage, au sens où si leur présence prend en son sein une forme « autre » par l'habitat mobile, ils cherchent néanmoins à se rapprocher de la vie de la cité et celle-ci n'a de cesse de travailler leur « insertion » et d'élaborer des dispositifs techniques pour les ramener en son sein. Tandis que les néo-travellers et yourteux semblent davantage portés par le principe de rupture qui structure le *topos*, par lequel le lieu est délimité voire refermé sur lui-même. Comme le souligne Martin Heidegger, « la limite n'est pas ce où quelque chose cesse, mais bien, (...) ce à partir de quoi quelque chose commence à être. » (Heidegger M., 1958 : 183). C'est ainsi que les néo-travellers « ménagent » eux aussi des systèmes de régulation du collectif par le travail et la mobilisation des acteurs au sein du collectif, c'est-à-dire en dehors de la cité : « On demande aussi quatre heures de « bras » par semaine. Ça fait partie d'la cotiz dans l'asso, c'est que faut qu'tu nous aides à mettre une barrière pour sécuriser pour les gosses, heu... j'construit un nouveau poulailler faut m'aider à l'finir. Y'a l'atelier jus d'fruit, faut m'aider à finir les mille tonnes de pommes à presser tu vois. Chacun doit donner quatre heures par semaine »⁹⁸¹ nous explique l'un des résidents de La Mine pour contrebalancer le principe selon lequel « on peut tout faire ici ». On peut « tout faire », dès lors que la contribution au « collectif » est actée par tout un chacun. « Tu vas pas m'aider à ré-isoler mon camion, tu vas m'aider à construire un poulailler quoi, pour l'collectif, pour qu'tout l'monde mange des œufs. Le seul argument il est là »⁹⁸² précise notre interlocuteur. On comprend que cette implication est pensée davantage à distance de la cité, à partir d'une rupture qui peut prendre différentes formes (le voyage et/ou l'autarcie comme fuites du monde, formes qui n'excluent pas forcément le salariat dès lors qu'il est au service de ce projet de « rupture », permettant par exemple l'acquisition d'un camion plus volumineux) et se décliner en différents degrés (de l'autonomie à l'autarcie).

Si le lieu du *topos* est délimitatif, celui de la *chôra* est infini et relatif. Augustin Berque peut nous éclairer sur les trois principes actifs de la *chôra* tels qu'ils apparaissent dans la pensée européenne : « le principe d'identité (A : le Modèle, qui est toujours identique à soi-même), le principe de contradiction (non-A : la copie, qui n'est pas le Modèle), et le principe du tiers exclu ; car la *chôra*, qui n'est ni le Modèle ni sa copie, est d'un « troisième genre », ni A ni non-A, lequel reste en fin de compte inintelligible, exclu par la raison. » (Berque A., 2012) Augustin Berque saisit finalement la notion de *chora* à partir d'un quatrième principe selon lequel la *chôra* « est à la fois A et non-A, le même et l'autre » (Ibid.), qui oblige à se détourner du dualisme « incapable de prendre en compte la réalité des milieux humains, cette *chôra* où croissent ensemble, en un « troisième et autre genre », A et non-A, le même et l'autre, l'être et le devenir. » (Ibid.).

Quel peut être le devenir de ce « troisième autre genre » de la mobilité ? Les deux voies que nous avons dessinées dans notre odologie permettent de mieux situer les acteurs dans leur rapport à la dignité qui se

⁹⁸¹ Entretien du 24 septembre 2011. Cf. webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Lamine_LassoWil

⁹⁸² Entretien du 24 septembre 2011. Cf. webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Lamine_Parking_1

construit par le travail. Pour les uns ce travail est orienté vers l'exploration mutuelle entre soi et l'environnement (perçu par le prisme du « naturel ») du milieu associé, qui met en corrélation l'émergence du lieu de vie et la réalisation de soi. Ce processus de « découverte de soi dans le milieu environnant » (Berque A., 2014 : 71) est appelé *jikohakkensei* par Watsuji auquel Augustin Berque se réfère pour conceptualiser sa mésologie : « mot à mot « auto (*jiko*) découverte (*hakken*) –ité (*sei*) » (Berque A., 2014 : 71). Pour les autres ce travail est orienté vers une exploration de l'univers de l'autre (la Chine) qui met en jeu la représentation de soi et celle du collectif voyageur au sein du « milieu associé » où ils campent. Pour tenter un parallèle avec le concept de Watsuji, nous pourrions dire qu'il s'agit là davantage d'un processus de mise en miroir de soi à des fins de reconnaissance.

Ces deux voies de l'odologie entrent-elles en résonance avec un devenir *en commun* et/ou *du commun* qui déborde du cadre des espaces de vie voyageurs ? Les enjeux politiques qui ont émergé en France ces dernières années avec les ZAD (zones à défendre), ou plus récemment avec les gilets jaunes, semblent indéniablement procéder de questionnements relatifs à la relation au sol (urbanisation diffuse, artificialisation des terres agricoles, etc.) et au rôle occupé par la mobilité dans nos modes de subsistance. Tous ces questionnements ont conduit à une mobilisation par l'habitat mobile polymorphe (cabanes, caravanes, yourtes, tipis, camions) et/ou par l'occupation de ronds-points en tant qu'ils incarnent le nouvel axe névralgique des revendications politiques actuelles.

Nous allons donc terminer cette étude à partir d'une esquisse de ce qu'il est possible de percevoir des transformations politiques auxquelles ces deux grandes familles de voyageurs (gens du voyage et néo-traveller) sont « associées » par le fait qu'elles fournissent des modèles de mobilisation collective et de travail du sens par lesquels s'élabore un *devenir commun*.

II. DES « MONDES » EN DEVENIR PAR LA MOBILITE REVENDIQUEE

Cette dernière partie prend pour hypothèse le fait que la trajection par laquelle émergent les espaces voyageurs, influe également dans le « milieu associé ». Le travail que les voyageurs réalisent sur l'environnement (composé d'humains et de ressources vitales) pour créer leur espace de vie, *affecte* le milieu. Disons que le milieu n'est pas seulement pourvoyeur de ressources pour les voyageurs mais également récepteur et médiateur de « formes de vie ». Nous sommes là dans ce qu'Augustin Berque désigne comme une forme de « concrescence des êtres et des choses » (Berque A., 2016a : 179), qui procède du « croître-ensemble » (*cum crescere*) (Berque A., 2014 : 121).

Notre idée est que les voyageurs peuvent être saisis et perçus à partir de « communs latents » (Tsing A., 2017 : 369) par lesquels les aspects pragmatique et ontologique des modes de vie voyageurs sont « captés », par bribes, pour être *ré-affectés* à des fins de réagencement de la relation *commune* au milieu.

« L'indétermination n'est pas la fin de l'histoire mais bien plutôt un nœud dans lequel de nombreux commencements sont en attente. Mener une écoute politique, c'est détecter les traces de programmes communs en devenir d'articulation. » (Tsing A., 2017 : 369). La question du « mouvement » est associée au renouveau politique, mais également à la « biodiversité » (Meynier A., 2016). C'est pourquoi, aujourd'hui la mobilité et l'habitat mobile émergent en tant qu'« alliés potentiels » (Tsing A., 2017 : 369) de deux grands mouvements politiques qui ont pris récemment une ampleur inédite, en France notamment mais également à l'échelle globalisée : les camps pour le climat et mouvements zadistes d'un côté qui procèdent d'initiatives de réagencements et de reversement de la relation prédatrice à « la nature » dans laquelle s'inscrit l'association Halem ; les manifestations de gilets jaunes de l'autre qui ont embrasé toute la vie politique française dès novembre 2018 à partir d'« une surtaxation du carburant ressentie comme inique et hypocritement justifiée par des considérations écologiques » (Genestier P., 2019). Cette dernière partie prétend pouvoir repositionner la mobilité en tant que « mode de vie revendiqué » à partir des enjeux politiques, sociaux et environnementaux actuels.

II.1. COALITIONS ET CONTAMINATIONS A PARTIR DE L'HABITAT LEGER ET MOBILE DANS LES LUTTES ENVIRONNEMENTALES

La mobilité contient en germe la possibilité de re-positionner l'humain au cœur d'un environnement appréhendé en tant que « nature » (pourvoyeuse de ressources vitales) et auquel l'humain se sent « redevable ». C'est ainsi que la cabane et la caravane entendent reconquérir le monde en ce qu'ils permettent d'expérimenter (Mésini B., 2012) des savoirs partagés (juridiques, techniques, politiques...) et d'instaurer des communautés temporaires là où le *commun* est en jeu. Des sentiments de spoliation, d'expropriation accompagnent ces mouvements politiques et impulsent une reconquête du territoire *vécu*, de l'écoumène, par l'action collective.

Nous avons vu que les devenirs voyageurs des gens du voyage et des néo-travellers procèdent de dynamiques distinctes, cependant notre propos n'est pas d'enfermer ces deux mondes dans des processus interminables de distinction et de différenciation. Des rencontres se produisent, à commencer par le fait que tous les voyageurs sont le support d'imaginaires fertiles. Néo-travellers et gens du voyage qui peuvent se côtoyer sans nécessairement développer des affinités, se fantasment aussi mutuellement, comment peuvent le faire les sédentaires et les nomades entre eux. Nous avons évoqué l'imaginaire néfaste par lequel les voyageurs sont associés au danger et à la pollution. Mais des imaginaires de régénération ou de subversion (comme l'abolition de la propriété privée) alimentent et imprègnent aussi durablement des projets utopistes ou politiques qui adviennent à partir de la mobilité revendiquée.

Ce qui va nous intéresser ici c'est de saisir comment les halémois (qui synthétisent la plus-value politique de l'habitat mobile en « réversibilité du sol » qui constitue un argument écologique) opèrent des traductions et

des médiations entre les deux grandes « familles » de voyageurs. En effet, une part de leur action militante consiste à travailler la catégorie administrative de « gens du voyage » en y inférant tous les habitants en résidence mobile (résidents de terrains de camping à l'année, camping-caristes, saisonniers ou SDF en camions, migrants, etc.), ainsi que l'explique ce tract qui figure sur la page d'accueil du site internet de Halem :

Le saviez vous ?

Apprenons ensemble la réglementation française :)

Vous habitez en résidence mobile, d'après la loi vous êtes des "Gens du Voyage"

Camping-caristes Saisonniers SDF Voyageurs Bateliers Migrants Campedors

Depuis plusieurs années, les Conseils d'État, Constitutionnel* confirment cette réalité et vous devez subir la même législation répressive et discriminante que les personnes habituellement dites "du voyage".

Par exemple : Une installation sans titre avec votre résidence mobile = possibilité de six mois d'emprisonnement et 3750 euros d'amende aujourd'hui. Les députés viennent de voter : un an d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.

* Conseil-constitutionnel decision/2010/2010-13-qpc / Conseil d'État, 8ème SSJ5, 05/03/2014, 372422 / Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017

Illustration n° 97 : Tract diffusé sur le site internet de Halem : <http://www.halemfrance.org>

Si ce tract ne positionne pas réellement la catégorie « gens du voyage » comme une catégorie « avantageuse », d'autres démarches, qui ont participé au développement de Halem, ont permis de pointer des discriminations positives dont « pouvaient » bénéficier les gens du voyage en tant que cible de l'action publique. Cette association (qui est née dans les campings de la région parisienne, occupés à l'année par des travailleurs précaires ou mobiles) s'est structurée sur la remise en questions de normes de l'habiter contraignant les procédés d'autonomisation et allant jusqu'à privilégier l'accueil des touristes (y compris à travers une gamme « légère et mobile ») sur les espaces de vie des habitants légers et mobiles des territoires (David C., 2012b). En 2008, lors des rencontres de l'habitat choisi auxquelles je participais, j'avais invité une voyageuse à venir s'exprimer lors d'un atelier, qui suscita le débat que nous avons évoqué à propos des incompatibilités de positionnements politiques autour de l'activité de ferrailage, que les écologistes yourteux n'étaient pas prêts à assumer.

Si les gens du voyage avaient déjà été « mobilisés » au sein de Halem en tant que groupe de référence par le biais de militants ayant « rencontré » le monde des gens du voyage dans leur parcours ou tout simplement par les dispositifs juridiques en vigueur, c'est bien à l'occasion de ces rencontres d'août 2008 que Halem

affirma⁹⁸³ avoir « connecté » avec « deux branches de l’habitat léger » citant en premier lieu les voyageurs et ensuite les gens du voyage. Dans ses investigations militantes, le fondateur de l’association Halem, Joe Sacco⁹⁸⁴, avait découvert l’existence d’une circulaire de 2003 sur les « terrains familiaux », permettant aux gens du voyage sédentarisés de bénéficier d’une forme de régularisation de leur situation⁹⁸⁵. Cependant, là encore, une série de normes empêchaient l’application « raisonnable » de cette circulaire, étant entendu que le « terrain familial » implique du bâti et une gestion locative (comme c’est le cas pour le terrain familial de Pignan qui a respecté à la lettre cette circulaire réglementaire). C’est ainsi que Joe Sacco commença à travailler dès 2006 sur l’élaboration d’une proposition de texte (basé sur la circulaire de 2003) afin de promouvoir non pas de « terrains familiaux », mais bien plutôt des « terrains de vie ». Après les rencontres de 2008, les militants de Halem ont élaboré un document officiel, toujours d’actualité⁹⁸⁶, argumentant en faveur du « terrain de vie » qui vise à abroger l’approche catégorielle pour faire valoir un « droit ouvert » à habiter de manière légère et mobile : « Outre les groupes héritiers de coutumes nomades multiséculaires, des populations diverses adoptent un type de logement éphémère ou mobile. À l’intérieur de la palette qui s’offre à eux en fonction de leurs possibilités, cette alternative est souvent jugée préférable, par exemple, à un logement social »⁹⁸⁷. D’une certaine manière, nous pouvons considérer que ce texte pose d’une manière indirecte la question de l’abrogation de la loi de 1969 sur le statut juridique des gens du voyage. Même si, de fait, l’abrogation de la loi de 1969 n’impacte en rien l’identification des gens du voyage à partir de leur habitat mobile « traditionnel » qui figure dans la loi Besson du 5 juillet 2000.

Cependant, il est indéniable que la démarche de Halem s’inscrit dans une déconstruction de l’approche catégorielle des gens du voyage, qui implique deux alternatives : soit une prise en compte des habitants uniquement à partir de l’habitat léger et mobile dès lors qu’il constitue « l’habitat permanent de ses utilisateurs » (permettant ainsi d’exclure les « touristes » ou « utilisateurs temporaires » de ces habitats), soit une ouverture de la catégorie administrative « gens du voyage » à d’autres populations. De fait, les militants

⁹⁸³ Nous faisons référence à une émission radiophonique réalisée par Nick de radio Zinzine pendant les rencontres de l’habitat choisi qui se sont déroulées du 1^{er} au 4 août 2008 sur l’écosite de La Borie à St Jean-du-Gard, avec Clément de Halem (porte-parole qui venait de prendre le flambeau après le décès du fondateur de l’association, Joe Sacco), Marcel de Ma Cabane, Wilhem de La Mine et de Halem et Béatrice Mésini, chercheuse impliquée dans différents réseaux de défense des habitats légers et mobiles, dont Halem.

⁹⁸⁴ Joe Sacco est décédé le 21 mars 2008 suite à un incendie qui s’est déclaré dans un squat artistique où il résidait. Un article de Killian Tribouillard publié en 2018 dans *Le Télégramme* revient sur les circonstances de cet événement dramatique : <https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes/incendie-de-l-elabo-a-rennes-dix-ans-un-mort-et-des-questions-21-03-2018-11895311.php>

⁹⁸⁵ Circulaire n° 2003-76/UHC/IUH1/26 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l’installation des caravanes constituant l’habitat permanent de leurs utilisateurs.

⁹⁸⁶ Ce document est consultable sur le site de l’association Halem : <http://www.halemfrance.org/IMG/pdf/terrainsdeviehalemversion0208.pdf>

⁹⁸⁷ Halem, « Terrains Familiaux / Terrains de Vie. Proposition d’évolution des textes en vigueur », document de travail, 2008, p. 7.

de Halem ont recours aux deux argumentaires pour faire valoir leur position. Ainsi Clem déclarait dans le recueil publié par l'association RELIER – à la suite des rencontres organisées sur le thème de l'Habitat Léger (HL) – être « en discussion pour intégrer [dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ariège de 2014] tous les HL sans discrimination afin d'arriver à obliger les communes à tenir compte des besoins. » (David C., 2012a : 130). Ce qui n'a pas pu aboutir, la mention de l'habitat léger ne figurant tout simplement pas dans ce schéma départemental. La connexion avec l'association Goutte d'eau à Toulouse, qui est administrée par Frédéric Liévy, « paysan voyageur »⁹⁸⁸, a parachevé la coalition de Halem avec les gens du voyage autour d'enjeux à la fois sociaux, économiques et écologistes. D'une manière générale on observe tout de même une tendance à l'éviction de la terminologie « gens du voyage » au sein de Halem et à une reformulation du type « habitant-e-s de caravanes »⁹⁸⁹ ou simplement « voyageurs » comme nous le faisons nous-même. Ce procédé rhétorique répond au besoin de singulariser les acteurs dans les communiqués ou débats (ce que ne permet pas le vocable « gens »), mais il permet également d'activer et de « faire advenir » une catégorisation « autre », qui dépasse le clivage introduit par la dimension « traditionnelle » de l'habitat caravane dont jouissent exclusivement les gens du voyage dans le droit français. Cette rhétorique participe de la dynamique expérimentale par laquelle les militants de l'habitat léger et mobile entendent faire valoir leurs droits (Mésini B., 2012).

En définitive, la connexion de Halem avec les « deux branches de l'habitat léger » par l'intermédiaire des néo-traveller et des gens du voyage s'est traduite par un réagencement de la stratégie militante non pas seulement à partir de la réversibilité du sol (qui demeure importante dans l'argumentaire) mais bien plus à partir de la variable économique et du travail (Le Marchand A., 2012). Les habitats légers et mobiles sont des « outils » d'accomplissement de soi et d'insertion économique pour les acteurs qui y ont recours. Ce positionnement apparaît clairement dans le recueil de RELIER qui ouvre la réflexion à partir de la dimension économique, et articule tout le spectre du travail tel qu'il apparaît dans la diversité des modes de vie en habitat léger et mobile, allant des projets d'installations agricoles aux travailleurs en déplacement.

Ce qui nous semble le plus intéressant dans la démarche de Halem c'est son approche transversale qui permet de questionner le droit dans ses fondements philosophiques ; il est régulièrement question dans les débats du « droit de choisir » son mode de vie par exemple. C'est donc une approche du droit par l'habiter plus que par le logement *stricto-sensu*. Les halémois pâtissent comme les gens du voyage du fait que leurs habitats ne soient pas reconnus comme des logements. Ainsi, Halem, et tous les habitants résidant en habitat léger et

⁹⁸⁸ L'historique de la lutte de Frédéric Liévy concernant la défense de son mode de vie en caravane et de son exploitation avicole est consignée sur son site internet : <http://fredo.eelv31.org/presse/paysan-voyageur>. Le recueil de RELIER explicite aussi « la situation et le regard d'un militant voyageur sur l'habitat léger » à partir du portrait de Frédéric Liévy (Levesque J., 2012).

⁹⁸⁹ Cette terminologie est utilisée pour évoquer une problématique concernant les résidents de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Girons : <http://www.halemfrance.org/?Les-Habitant-e-s-de-caravanes-de>

mobile participent à « faire exister » les gens du voyage dans des cercles militants, associatifs, intellectuels qui n'auraient pas eu à mobiliser cette *présence voyageuse* sans ce type de questionnement à partir du « droit de choisir sa vie ». Il y a donc une forme d'ouverture qui s'opère dans les échanges et débats à la diversité des modes de vie éphémères et mobiles, étant entendu que les gens du voyage font figure de « pionniers » dans le droit français. Or, on considère deux choses : tout d'abord les militants de Halem sont à la fois « coincés » par les textes qui encadrent la prise en compte de l'habitat mobile « traditionnel » des gens du voyage, mais ils sont également stimulés par le fait que le droit français ait pu « inventer » un dispositif tel que la circulaire de 2003 qui reste de l'ordre du droit dérogatoire. Car si la dérogation *vaut* pour les gens du voyage, dès lors elle peut advenir pour les habitants légers et mobiles qui revendiquent un mode de vie écologique. Le document de travail « Terrains Familiaux / Terrains de Vie » élaboré par Halem regorge de propositions créatives et concrètes (assainissement, alimentation électrique, récupération de l'eau de pluie...) pour détricoter et réaménager la législation française, en faisant la promotion du « droit à l'expérimentation »⁹⁹⁰ trop peu mobilisé par les collectivités. Ces réflexions présentent l'intérêt de retravailler la notion de dignité en dehors de son cadre normatif et juridique qui prend la forme du bâti dès lors qu'elle est liée au logement. Mais ce processus, on le voit, ne s'affranchit pas de la norme puisque les « terrains de vie », tels qu'ils sont pensés au sein de Halem, remettent en jeu et au cœur du droit des « conditions écologiques » qui font écho au débat « original » à propos des activités de ferrailage.

Un autre aspect que nous ne pouvons ignorer est celui de savoir ce que cette friction, cet enchevêtrement peut « faire » aux gens du voyage qui restent très à l'écart du mouvement de Halem en dehors de Frédéric Liévy et de son association Goutte d'eau. Halem est parvenu à conquérir l'espace institutionnel par son capital social, notamment militant (affilié au Droit au Logement, à No Vox, etc.), et symbolique (l'habitat léger et mobile bénéficie d'une certaine popularité dans tous les milieux sociaux confondus). Au point que Halem compte parmi les partenaires incontournables des grandes associations représentant les gens du voyage en France (ANGVC, Fnasat), sans pour autant constituer un organe consultatif de cette population. D'ailleurs, le délégué général de l'ANGVC prenait soin de souligner lors d'une réunion organisée en 2017 par la Fondation Abbé Pierre ayant pour objet de réaliser un diagnostic partagé sur les situations sociales et réglementaires en habitat léger, que « *s'il écoutait son CA, il ne serait pas là* »⁹⁹¹ ; avant de préciser néanmoins que les réticences des membres du conseil d'administration de l'ANGVC sont cependant moins tranchées que lorsqu'il s'agit d'envisager une coalition avec les gens du voyage « évangélistes ». Si les militants de Halem savent se prévaloir en tant que citoyens des dispositifs juridiques dérogatoires qui ont été aménagés pour prendre en

⁹⁹⁰ « Dans la lignée des lois de décentralisation, un « *droit à l'expérimentation* » a été reconnu aux diverses collectivités territoriales par la loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 » (Mésini B., 2012 : 116).

⁹⁹¹ Réunion à la Fondation Abbé Pierre, 7 février 2017 à laquelle étaient conviés la Fnasat, l'ANGVC, Echelle Inconnue, l'Unaparel, Relier et Halem.

compte le mode de vie particulier des gens du voyage, ils semblent moins enclins à aborder les aspects sociologiques qui découlent notamment des enjeux de reconnaissance qui ne sont pas positionnés au même endroit pour les gens du voyage que pour les néo-travellers et les yourteux. C'est cet aspect qu'il nous semble crucial de travailler dans ce moment de transition, et de bifurcation en un sens, du statut accordé aux gens du voyage en France. Ainsi que le souligne Anna Tsing à propos de « l'écoute politique » : « Quand on étend cette forme de vigilance en dehors des réunions formelles jusque dans la vie de tous les jours, de nouveaux défis apparaissent. » (Tsing A., 2017 : 369). Cette citation me remémore une anecdote qui m'a été rapportée par des voyageurs rencontrés au pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer en 2014. Ils m'évoquaient la situation d'un membre de leur famille qui avait délogé *manu militari* un camping-cariste qui avait obtenu un emplacement sur l'aire d'accueil de Frontignan. Les voyageurs avaient poussé le camping-car en dehors de l'aire pour signifier qu'il n'avait pas « sa place » en ce lieu. Le récit de mes interlocuteurs faisait apparaître la question du « droit » à partir d'un axe historique du « défaut » de place pour les gens du voyage. De fait, la philosophie de Halem n'amène pas forcément ses militants à investir et investiguer cette question des espaces publics standardisés pour l'accueil des voyageurs, puisque les revendications qu'ils portent sont focalisés sur l'autonomie.

Halem, par son approche de l'habitat mobile à partir du milieu associé et de la « réversibilité du sol » participe explicitement à ce qu'Augustin Berque appelle une recosmisation. Le réancrage qui s'opère via l'habitat mobile est considérable en ce qu'il tend à s'affranchir de l'autochtonie qui n'a plus « lieu d'être » pour déployer, à partir du « milieu » (au sens d'Augustin Berque), une ontologie moderne par laquelle *tout sol* trajective la Terre entière. Augustin Berque a créé le concept de « Topos Ontologique Moderne » qu'il synthétise dans l'acronyme « TOM » dans sa *Poétique de la Terre* pour parler de ce « décollement » du sujet vis-à-vis du sol où il vit. « Le TOM, dans son principe, est un être qui abolit toute limite fondatrice en dehors de celle qui le définit lui-même, ce *petras prôton* qui coïncide avec le contour de son corps, ainsi éventuellement qu'avec celui des objets dont il est propriétaire (c'est l'une des sources du capitalisme). (...) Telle aura été l'histoire de la liberté : celle de l'*ek-sistence* du sujet hors des limites imposées par les traditions. (...) Jusqu'au point de fuite, tout là-bas et même à l'infini, le TOM met toute chose dans sa propre perspective individuelle, sans que nulle limite intermédiaire, sans que rien ne doive la contrarier ; car, ne serait-ce pas illégitime ? » (Berque A. 2014 : 37-38).

C'est ainsi que l'habitat mobile, la cabane, la yourte surviennent dans les vies de nos contemporains bien plus à partir de « prises de conscience » et de « séparations » que d'héritages ou de transmissions. Il devient possible d'aller là où il faut que « je » sois pour se sentir vivant, « cosmique » et déployer des expérimentations (Mésini B., 2012) dans le rapport à l'environnement. Les ZAD participent amplement à cette recosmisation du monde. Elles défont « par touches » le monde capitaliste, et relie concrètement les êtres et les choses en ré-injectant du sens par le politique. Les ZAD, par cette « possibilité » qu'elles offrent à tout-un-

chacun de faire coalition par le « milieu », sont un devenir commun qui ne peut advenir que par les habitats légers et mobiles. Ces camions, caravanes et cabanes accompagnent les mouvements des humains qui vont et viennent, s'installent, construisent, démontent, cultivent et repartent ; et forment en définitive un campement *réactif*. Les Travellers britanniques ont été impliqués dans ces luttes environnementales par le campement dès le début des années 1990 avec les manifestations *anti-road* (Frediani M., 2017 : 79). Ces campements militants qui émergent pour « préserver » un espace de la prédation capitaliste procèdent d'une autre logique que les espaces de vie voyageurs qui négocient avec les ruines du capitalisme (Tsing A., 2017). Cependant les ZAD peuvent devenir des espaces d'accueil pour les néo-travellers et étendre ou créer des ramifications au sein du réseau dans lequel ils circulent. En effet, les ZAD forment un réservoir de contaminations au sens où l'entend Anna Tsing par lesquelles les idées, les formes et les modes de vie circulent et prolifèrent au-delà de la « zone à défendre » et bien souvent jusqu'aux sensibilités individuelles. Par ailleurs, les ZAD magnétisent toutes sortes d'intérêts, de valeurs et d'attentions qui se rencontrent bien souvent par des frictions qui créent de la résistance. Mais les ZAD ne cherchent pas à s'affranchir du lien à la cité. Elles viennent brouiller les pistes, déprogrammer les agendas politiques et capitalistes et susciter un ré-ordonnement du monde.

Cette trajection du milieu par l'habitat mobile est dorénavant complétée par des formes de revendications à partir de la mobilité appréhendée comme condition vitale de la surmodernité. Les enjeux de la mobilité (notamment internationale) sont politiques au point de constituer, pour les migrants, un risque hautement démultiplié par les dispositifs techniques d'entrave et de contrôle pendant et après le passage des frontières. L'accès à la mobilité fait partie des facteurs probablement les plus révélateurs des inégalités entre les citoyens dans le monde. Voyons ce qu'il en est à l'intérieur du territoire national.

II.2. LES VOYAGEURS A L'AVANT-GARDE DE LA CITOYENNETE SURMODERNE ?

II.2.1. Les « Français itinérants » : la mobilité comme capital social

La question de la mobilité qui semblait quelque-peu délaissée dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle en France ces dernières décennies⁹⁹² a fait l'objet d'une attention toute particulière depuis l'élection d'Emmanuel Macron. J'ai été frappée, lors de son « grand entretien » télévisé du 15 octobre 2017⁹⁹³, par la récurrence dans son discours de l'expression de « nomades itinérants ». L'usage d'un tel pléonasma dans un discours politique répond à un besoin d'associer des connotations et des intentions

⁹⁹² Les mobilités sont cependant amplement abordées par les politiciens sous l'angle « menaçant » des mobilités de main d'œuvre (entre 2010 et 2015 l'union européenne a observé une augmentation du nombre de travailleurs détachés de l'ordre de 41%, la durée moyenne des « détachements » étant de 4 mois et à destination de l'Allemagne, la France et la Belgique indiquait la Commission européenne dans un communiqué de presse du 8 mars 2016 : [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-16-467 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-467_fr.htm)) et des migrations (à ce sujet, voir les travaux de Catherine Wihtol de Wenden).

⁹⁹³ Le « grand entretien » télévisé d'Emmanuel Macron s'est déroulé dans le bureau du président de la République à l'Élysée. David Pujadas qui a mené l'entretien qui a été rediffusé sur TF1 en direct.

différentes (voire antagonistes) à partir d'une même idée. Le « nomade » est une figure archétypale, qui renvoie à un mode de vie traditionnel, rythmé par les saisons. L'« itinérant » réfère quant à lui à une réalité nettement plus contemporaine, qui cadre la mobilité au plan spatial, fonctionnel et symbolique. L'itinérance s'organise par étapes, qui peuvent être professionnelles mais aussi touristiques. De sorte que l'itinérant est très « intégré » à la société au plan des représentations. Ce que n'est pas le nomade, dont la place est davantage cantonnée à l'imaginaire qu'au réel.

Si j'ai été saisie par cette formule c'est qu'elle fait écho à une terminologie revendiquée par certaines associations de gens du voyage pour supplanter précisément celle de « gens du voyage ». L'association France Liberté Voyage fait partie de ces associations qui semblent vouloir bannir de leur vocabulaire l'expression « gens du voyage » pour privilégier celle de « Français itinérant ». Alors précisément, c'est comme si le terme « nomade » était venu remplacer celui de « français » dans la manière dont j'ai entendu ce discours du président Macron :

« Pujadas : Plus globalement Monsieur le Président, on peut avoir le sentiment que vous vous adressez à des Français éduqués, mobiles,...

Macron : Non...

Pujadas (*poursuivant*) : ...souvent dans les grandes villes, qui ont la possibilité de bouger, de changer de vie et que vous laissez de côté cette France qui... pour qui il n'est pas facile de faire 140 km et qui ne peut pas changer de vie, qui est enracinée.

Macron : Vous avez raison, mais je m'adresse à tous nos concitoyens. J'ai été élu par nos concitoyens, pas par une catégorie. D'ailleurs, je ne souscris pas à cette lecture de la société française qui voudrait opposer les uns contre les autres. (...) Je pense que ce qui est important par rapport à ce que vous évoquiez, surtout cette espèce de clivage entre une France qui serait mobile et une France qui serait profondément enracinée. Moi je suis un enfant de la province, je suis né à Amiens, qui est une ville qui a connu beaucoup de difficultés économiques. Et j'y ai vécu jusqu'à plus de 16 ans et l'autre partie de ma famille était dans les Hautes-Pyrénées. Donc je n'suis pas l'enfant d'une génération spontanée, heu... d'un nomade itinérant dans un monde où tout va bien. C'que je sais c'est que la route, le chemin dans lequel je veux que notre pays avance, c'est celui d'une transformation économique où les uns et les autres pourront réussir et où ceux qui réussiront pourront entraîner les autres. Mais le faire pour aussi être juste c'est-à-dire donner à chacune et chacun sa place. Il y en a qui ont plus de difficultés de départ. À ceux-là je dis « je veux pour vous une école qui vous donne une juste place ». Quand nous créons, dans tous les CP, depuis cette rentrée dans ce qu'on appelle les zones REP plus, les zones les plus en difficulté, quand on dédouble toutes ces classes, y'a plus que douze enfants par classe, je ne m'adresse pas à la France des nomades, à la France où tout va bien. Je m'adresse à tous ces quartiers qui souffrent. »

Ce discours est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord le président Macron dévoile, si l'on peut dire, son identité « provinciale » qui répond à son expression précédente à propos d'une France « *profondément enracinée* ». Son identité « ancrée », telle qu'il l'énonce, est celle qui fait référence au déclin industriel de la ville d'Amiens et aux Hautes-Pyrénées dont le nom suffit à convoquer le « patrimoine naturel » français, montagnard et pastoral. Cette déclinaison identitaire d'Emmanuel Macron a vocation à dissiper l'idée évoquée

par le journaliste David Pujadas selon laquelle le président ne s'adresserait qu'à la France des « mobiles », présentés comme des « *Français éduqués* » qui coïncident davantage avec l'univers de référence auquel le président est associé par son auditoire.

Pour introduire la figure du « nomade itinérant », Emmanuel Macron utilise l'expression de « génération spontanée » dont il se défend d'appartenir, après avoir employé le terme de « catégorie » qui n'est pas sans faire écho à la manière dont sont appréhendés les nomades dans la société française. Cependant, par une figure de rhétorique, le président renverse l'acception commune du terme « nomade » qui devient, dès lors qu'il est associé à son analogue moderne « itinérant », un « privilégié ». Nous retrouvons bien évidemment la figure du profiteuse qui fait partie des stéréotypes attachés aux gens du voyage. Mais lorsqu'il évoque à deux reprises le « *monde où tout va bien* », supposé être celui des « nomades itinérants », c'est l'univers de la « *jet society* » qui apparaît en filigrane. La « *jet society* », nous dit Rémy Knafou, est une « microsociété constamment en mouvement, mais sautant d'une résidence à une autre selon des itinéraires saisonniers largement préétablis » (Knafou R., 2000 : 93) ; qui laisse entrevoir la partie émergée et « regardable » de fortunes émanant de pratiques mafieuses (Missaoui L. et Tarrius A., 2006).

« *Je n'suis pas l'enfant d'une génération spontanée, heu... d'un nomade itinérant dans un monde où tout va bien* », « *je ne m'adresse pas à la France des nomades, à la France où tout va bien* » martelait Emmanuel Macron dans son discours. Le point d'accroche n'est pas tant la référence au nomadisme ou à l'itinérance que l'association de cette formule de « nomade itinérant » avec celle de la « génération spontanée ». Le concept de « génération spontanée » est très ancien, mais il a surtout marqué l'histoire des sciences au XIX^{ème} siècle dans une opposition frontale entre son défenseur Félix Pouchet et son opposant Louis Pasteur, dont ce dernier sorti vainqueur (Latour B., 1989). Selon John Farley et Gérald Geison, « la doctrine de la génération spontanée repose en fin de compte sur la notion que les organismes vivants peuvent naître indépendamment de tout parent, soit à partir de la matière inorganique (abiogénèse), soit à partir de débris organique (hétérogénèse). » (Farley J. et Geison G., 1991 : 89). Nous comprenons donc qu'étant employée dans un discours politique en 2017, cette formule est loin d'être anodine et vise à rejouer la rupture entre citoyens légitimes, perçus par le prisme de l'autochtonie et citoyens illégitimes, « hors sol ». Sous cette artificialisation il est entendu que le déterminé (entendu comme lien du sol) « préserve » de l'aléa et de l'indéterminé (qui procèdent du mouvement). Cette rhétorique n'est pas sans rappeler la déclaration de Charles Maurras, peu avant l'adoption de la loi du 16 juillet 1912, cité par Henriette Asséo : « le 6 juillet 1912, Charles Maurras fulminait dans *L'Action Française* : « Il s'agit de savoir si nous sommes chez nous en France ou si nous n'y sommes plus. Ce pays n'est pas un terrain vague. Nous ne sommes pas des Bohémiens nés au hasard, au bord du chemin. » (...) Pourtant, depuis la fin du Second Empire, les Bohémiens semblaient intégrés à leur manière, dans le paysage rural de la France, au point de se faire discrets dans les sources policières et judiciaires. » (Asséo H., 2002 : 301).

La raison pour laquelle il me semble intéressant d'évoquer ces éléments de discours présidentiel a trait au sens donné par certains de nos interlocuteurs voyageurs à cette nouvelle terminologie dont ils font la promotion, celle de « Français itinérant ». Le 21 octobre 2015, au lendemain des émeutes survenues à Moirans suite au rejet de la demande de sortie sous escorte d'un détenu voyageur de la prison d'Aiton (Savoie) pour assister aux obsèques de son frère⁹⁹⁴, Milo Delage, porte-parole de l'association France Liberté Voyage, était invité à donner son point de vue sur RTL, interviewé au téléphone par Vincent Parizot et Marie Guerrier :

« MG : Vous vous êtes porte-parole des gens du voyage en France.

MD : Oui je suis porte parole de mon association, mais on...

MG (*le coupant*) : Et l'image de la communauté elle s'abîme avec ces événements qui se... qui s'multiplient. Qu'est-ce que vous pouvez faire ?

MD : Madame, j'vais vous poser une question si vous m'permettez, et vous allez m'y répondre en tant qu'personne : c'est qui les gens du voyage pour vous ?

MG : ...

VP (*inspire*) : Beh ce sont des itinérants on va dire hein...

MG : Voilà.

VP : ...j'vais répondre à la place, voilà des personnes itinérantes.

MD : Qui devraient être itinérantes normalement. Hein ? On est bien d'accord.

MG : Qui devraient avoir des lieux pour être accueillis dans les villes.

MD : Voilà, j'vous explique quand même que en France y'a une diversité énorme des gens du voyage. C'est pour ça que l'appellation de « gens du voyage » ne nous convient plus. Sur l' territoire français vous avez des forains, c'est des gens du voyage, vous avez des gens du cirque, c'est des gens du voyage, vous avez des commerçants itinérants, c'est des gens du voyage, vous avez des Roms, c'est des gens du voyage qu'on appelle des fois voyez. Vous avez des Manouches, des Sinti, vous avez des Yéniches, vous avez des Gitans, voyez. Et les Gitans à 80%... (*allait dire qu'ils sont sédentaires*).

VP (*le coupant*) : C'est difficile de parler au nom de toutes ces différentes communautés, c'est c'que vous voulez nous dire hein. (...)

⁹⁹⁴ Cet événement, amplement relayé dans la presse (https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2015/10/20/violents-incidents-impliquant-des-gens-du-voyage-en-isere-et-en-savoie_4793494_1653578.html puis https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2015/10/21/emeutes-a-moirans-l-autorisation-de-sortie-sans-escorte-encore-refusee-au-detenu_4793780_1653578.html voir aussi la recension d'articles faite par Alain Bertho, sur son site : <https://berthoalain.com/2015/10/21/gens-du-voyage-emeute-a-moirans-20-octobre-2015/>), avait déclenché la mobilisation de 50 à 100 personnes aux abords de la gare de Moirans, organisant des barrages routiers à base de feux de palettes, pneus et voitures accidentées provenant d'une casse voisine. La révolte de Moirans n'est pas sans faire écho aux émeutes de gens du voyage survenues en 2010 à St Aignan (https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/07/18/une-gendarmerie-attaquee-a-coups-de-hache-apres-la-mort-d-un-homme_1389510_3224.html), puis en 2017 à Pau (<https://berthoalain.com/2017/06/04/gens-du-voyage-affrontements-a-pau-3-juin-2017/>), en ce qu'à chaque fois une injustice ou violence institutionnelle se surajoute ou vient aggraver les circonstances du décès d'un des leurs.

MD : Bah bien sûr. Bah bien sûr, bien sûr. Y'a une diversité énorme voyez dans l'monde des gens du voyage voyez. D'ailleurs on a un peu avec toutes les associations qu'on a sur l'territoire français, on a fait à peu près l'calcul, comme on parle de gens du voyage ça r'présente plus d'un million d'personnes quand même hein. C'est énorme voyez. On mélange tout l'monde, on mélange tout l'monde voyez. »⁹⁹⁵

Interpellée, comme beaucoup de personnes, par ces événements à Moirans, j'ai eu un échange téléphonique avec Milo Delage ce même jour, le 21 octobre 2015, lors duquel il m'indiquait plusieurs choses. Tout d'abord que selon lui les membres de la famille manouche endeuillée auraient été « manipulés » par des fauteurs de troubles provenant de cités environnantes. Cette première précision nous ramène à la dimension de la « liminarité » par laquelle les voyageurs parviennent à se préserver des contacts nuisibles avec les sédentaires, comme nous le précisait Paul Aroni :

« Les gens qui tournent mal, c'est quand ils restent longtemps sur place et qu'ils fréquentent les sédentaires... excusez-moi... comme vous (*rigole*). Les Gadjé comme on dit. (...) Et après ils sont là, ils restent sur place. Et pis y s'font leurs copains. Ils sortent, et ci et là... Vous savez. (...) Ils s'droguent, les machins wala... Mais tandis que nous on n'a pas l'temps ! On est 8 jours là... on est partis ailleurs. Ils ont pas l'temps de s'intégrer ! (...) Et comme on reste pas, y'a pas la fréquentation de ça. »⁹⁹⁶

À l'instar de cette portion de gens du voyage pour qui la mobilité *effective* et *cadencée* procède d'un capital social (Bourdieu P., 1980), Milo Delage – qui ne se réclame d'aucune confession religieuse – adopte ainsi une vision proche de celle véhiculée par les Tsiganes évangélistes dans l'opposition dogmatique et œcuménique entre « les Chrétiens » et « le monde » (Loiseau G., 2004).

Dans notre conversation téléphonique, le second point soulevé par Milo Delage est le fait que « *le maire de Moirans est contre les voyageurs* » et qu'il a « *gagné des procès contre lui* » après s'être installé à plusieurs reprises sur cette commune. Cet argument par lequel Milo Delage amorce un discours de contextualisation a pour fonction de le positionner comme expert en matière de démantèlement des politiques de rejet des gens du voyage. Il poursuit en indiquant que « *la famille est sédentaire et non voyageuse* » comme pour justifier la tournure prise par cet incident. Je réponds en toute spontanéité que même si les familles n'ont pas toute un mode de vie « mobile » elles ont des liens familiaux entre elles, pour signifier que les gens du voyage ne sont pas « réductibles » à la mobilité. Ce à quoi il réagit en disant « *il faut arrêter ça* », revendiquant une séparation entre les gens du voyage qui mènent un mode de vie mobile et ceux qui ont « versé » dans la sédentarité. C'est pour cela, m'explique-t-il qu'« *on n'veut plus de l'appellation de gens du voyage et qu'on revendique la nouvelle appellation de « Français itinérants* » », précisant que cette idée fait son chemin aussi

⁹⁹⁵ Interview radiophonique réalisée par Vincent Parizot et Marie Guerrier sur RTL, en direct avec Milo Delage, le 21 octobre 2015 : <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/milo-delage-les-gens-du-voyage-ont-toujours-ete-stigmatises-7780194811>.

⁹⁹⁶ Entretien du 15 juin 2011.

dans les instances de gouvernance institutionnelle et associative des gens du voyage. « *Ça se passe comme ça aux Etats-Unis et il faut prendre modèle sur eux à c'niveau là* » précise-t-il après avoir indiqué qu'il fallait aussi « *prendre en compte les camping-caristes par exemple* », pour appuyer son propos. Le fait que Milo Delage cite les Etats-Unis comme « modèle » dont il faut s'inspirer, puis les camping-caristes comme groupe avec qui faire coalition n'est pas dénué de sens politique. Les Etats-Unis, comme l'a montré Célia Forget (Forget C., 2012), font preuve d'une tolérance exemplaire à l'égard des résidents pratiquant le « full-time RVing ». Quant aux camping-caristes en France, l'image positive dont ils jouissent auprès des élus peut en effet ouvrir des portes aux voyageurs, notamment en matière de réalisation d'espaces d'accueil. Les néo-travailleurs qui voyagent pour des raisons économiques et qui – de plus en plus lors des saisons d'hiver en montage – sont amenés à fréquenter des espaces d'accueil municipaux (comme les gens du voyage et les camping-caristes) ne figurent pas dans le scénario esquissé par Milo Delage pour promouvoir cette nouvelle dénomination de « Français itinérant ».

En discutant ensuite avec Naïs, gestionnaire d'aires d'accueil dans l'Hérault, de cet incident, la même référence à la « sédentarité » des familles de Moirans fut mise en exergue reflétant probablement la manière dont ce drame était relaté par les voyageurs qu'elle côtoyait sur les aires. On voit ainsi se dessiner au sein du « monde voyageur » une segmentation qui s'opère sur une reconfiguration morale entre « voyageur sédentarisé » et « voyageur itinérant » qui n'est pas sans rappeler la distinction à l'œuvre dans le contrôle social entre « méritant » et « non-méritant ». Ces rhétoriques par lesquelles la mobilité constitue un gage de bonne conduite des « gens du voyage » ont vocation l'instaurer comme modèle de citoyenneté voyageuse, voire même à modéliser une citoyenneté surmoderne par le voyage.

Je découvris, le lendemain de ma conversation téléphonique avec Milo Delage, que cette appellation de « Français itinérant » était reprise par le chercheur Marc Bordigoni interrogé par Frantz Durupt dans un article de *Libération* sur les événement de Moirans :

« De ce que j'ai aperçu, il s'agit de familles qui sont de très vieille implantation en France, qu'on appelle souvent des Manouches, et qui sont sûrement des familles installées en Isère depuis un moment. D'ailleurs, je vous signale qu'il y a une exposition consacrée à la présence des Tsiganes en Isère (...) qui a été organisée avec des familles locales. C'est une exposition qui montre l'apport de ces familles, qu'il faut d'ailleurs appeler « Français itinérants » pour rappeler qu'elles sont avant tout françaises. »⁹⁹⁷

L'appartenance nationale des émeutiers de Moirans était-elle à ce point mise en cause par les journalistes et l'opinion publique ? Ou s'agit-il d'une rhétorique remâchée dans l'arène publique pour aborder tous les

⁹⁹⁷ Frantz Durupt, « Moirans : chez les gens du voyage, la présence d'un frère à un enterrement est cruciale », *Libération*, 21 octobre 2015 [en ligne : https://www.liberation.fr/france/2015/10/21/moirans-chez-les-gens-du-voyage-la-presence-d-un-frere-a-un-enterrement-peut-etre-cruciale_1407852?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&utm_campaign=Echobox&utm_term=Autofeed#link_time=1445450520].

problèmes surgissant à partir de « l'appellation » gens du voyage ? Reliant l'incident de Moirans à « *la tension extrême qu'il y a entre certains groupes de gens du voyage et les pouvoirs publics* » (invoquant le non respect de la loi Besson notamment), Marc Bordigoni pointe en arrière plan de cette émeute le fait qu'« *on insécurise ainsi le mode de vie des Français itinérants* »⁹⁹⁸. Cette conjonction voyageuse et scientifique à partir du terme « Français itinérant » est révélatrice des enjeux pointés par Max Weber dans *Le Savant et le Politique*. Les chercheurs sont aussi des médiateurs du mode de vie voyageur.

La question de la réaffirmation du lien à la nation est omniprésente dans la démarche des associations de gens du voyage en France. Si La Vie du Voyage ne fait pas mention, comme France Liberté Voyage, de l'appartenance nationale dans son intitulé, celle-ci apparaît néanmoins par l'affichage du drapeau français dans les insignes (banderoles, courriers, logos, etc.) de l'association⁹⁹⁹. La question de la reconnaissance de la citoyenneté des voyageurs n'a de cesse d'être travaillée en profondeur par les associations de gens du voyage. Sans analyse plus poussée, il semble que le discours de Sarkozy de 2010 ait ré-impulsé une dynamique similaire à celle qui avait conduit à la création du collectif du 24 septembre 2002 suite aux propos du sénateur Leclerc lors des débats parlementaires préalables à l'adoption de la loi d'orientation pour la sécurité intérieure (Cossée C., 2004 : 330). La saisie en juillet 2012 du Conseil constitutionnel par des associations de voyageurs pour questionner la constitutionnalité des titres de circulation aboutit à une décision en octobre 2012 en faveur des gens du voyage. L'année suivante c'est l'abrogation de la loi de 1969 qui est envisagée dans une proposition de loi déposée entre autres par Bruno Le Roux et Dominique Raimbourg¹⁰⁰⁰, qui aboutit en mai 2015 sur un rapport signé de ces deux parlementaires. 2015 est aussi l'année où le terme de « citoyen » fait son apparition non seulement au sein de l'association ANGVC¹⁰⁰¹ mais également dans le sigle d'un nouveau collectif d'associations de voyageurs : le Collectif National des Associations de Citoyens Itinérants (CNACI) dont l'association France Liberté Voyage fait partie. Les activités parlementaires par lesquels ils sont « consultés » sont aussi l'occasion pour les associations de voyageurs de retravailler leurs positionnements politiques.

La fluctuation et le renouvellement terminologique est un vieux problème avec lequel doivent composer tous les tsiganologues. Mais il nous semble important d'observer ces recompositions à partir des sens donnés par les voyageurs eux-mêmes aux termes qu'ils utilisent pour se désigner. En l'occurrence, le sens « rassembleur » que donne Marc Bordigoni à cette nouvelle appellation de « Français itinérant » apparaît

⁹⁹⁸ Ibid.

⁹⁹⁹ Claire Cossée, dans sa thèse, faisait mention d'une autre association intitulée « Les Français du voyage » (Cossée C., 2004 : 328).

¹⁰⁰⁰ Proposition de loi n° 1610 relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

¹⁰⁰¹ Le « C » du sigle de l'ANGVC passe, lors de l'assemblée générale de 2015 de cette association, de « catholiques » à « citoyens ».

antinomique de celui qui m'a été donné par Milo Delage. C'est pourquoi ce terme est doté d'une tension politique intéressante à questionner au plan sociologique, notamment à partir du concept de capital social forgé par Pierre Bourdieu désignant « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » (Bourdieu P., 1980 : 2). « Les profits que procure l'appartenance à un groupe sont au fondement de la solidarité qui les rend possibles. (...) Pour circonscrire la concurrence interne dans des limites au-delà desquelles elle compromettrait l'accumulation du capital qui fonde le groupe, les groupes doivent régler la distribution entre leurs membres du droit à s'instituer en délégué (mandataire, plénipotentiaire, représentant, porte-parole) du groupe, à engager le capital social de tout le groupe : ainsi, les groupes institués délèguent leur capital social à tous leurs membres mais à des degrés très inégaux (du simple laïc au pape ou du militant de base au secrétaire général), tout le capital collectif pouvant être individualisé dans un agent singulier qui le concentre et qui, bien qu'il tienne tout son pouvoir du groupe, peut exercer sur le groupe (et dans une certaine mesure contre le groupe) le pouvoir que le groupe lui permet de concentrer. Les mécanismes de délégation et de *représentation* (au double sens du théâtre et du droit) qui s'imposent — sans doute d'autant plus rigoureusement que le groupe est plus nombreux — comme une des conditions de la concentration du capital social (entre autres raisons parce qu'il permet à des agents nombreux, divers et dispersés d'agir « comme un seul homme » et de surmonter les effets de la finitude qui lie les agents, à travers leur corps, à un lieu et un temps) enferment ainsi le principe d'un détournement du capital qu'ils font exister. » (Ibid. : 2-3).

Si la réaffirmation de l'appartenance nationale imprègne à juste titre la démarche associative des voyageurs, le fait qu'ils recourent à une nouvelle terminologie leur procure un pouvoir d'agir (au sens d'empowerment) sur l'articulation du sens des mots, mais également sur la remise en ordre « catégorielle » du groupe. Sinon pourquoi re-nommer ? Pourrait-il y avoir, dans ce nouveau modèle, les « gens du voyage » et les « Français itinérants » ? La carrière de cette dernière terminologie semble trop courte pour pouvoir en juger. En arrière-plan de ce débat nous retrouvons une sorte d'impossibilité de nommer tout simplement des Manouches français. Comme le rappelait Pierre Bourdieu dans un entretien avec Mouloud Mameri « les groupes existent d'abord dans le discours. Dès qu'on dit « les Kabyles », ça existe un peu. Et, là-dessus, on peut manipuler. Si je change la manière de nommer les choses, je change un peu les choses. En racontant autrement, je raconte autre chose. (...) Ce n'est pas à un Kabyle que je vais apprendre qu'il y a des groupes qui n'existent que par le mot qui les désigne. (...) À propos des Canaques, ça se joue sur l'orthographe : il y a une lutte pour savoir si on écrit « Canaque » ou « Kanak » ; Kanak, c'est nationaliste, Canaque, c'est colonial. (...) Les Berbères, on peut les grouper de trente-six façons. Si tel groupement l'emporte sur les autres, c'est, en partie, parce que les gens l'auront fait exister. » (Bourdieu P. et Mameri M., 2003 : 15-18).

Ce terme qui tend à « re-nationaliser » les gens du voyage contribue, selon nous, à accentuer le processus adjacent de la dés-historicisation locale de la présence voyageuse au profit d'un réagencement identitaire

globalisant et « hors sol ». Les voyageurs qui circulent sur le territoire une bonne partie de l'année parviennent d'une certaine manière à « ménager » à la fois leur inscription locale (peu présents ou discrets sur leurs terrains) et leur inscription nationale (identifiés par le format « grand passage » qui mise sur des temps courts et un système de gages). L'organisation du voyage de ces voyageurs là s'opère, paradoxalement, en dehors du dispositif classique élaboré par l'Etat français pour l'accueil des gens du voyage : l'aire d'accueil. D'une certaine manière, ce dispositif juridique leur sert de tremplin pour négocier leur présence dans les interstices du droit et du territoire français. C'est donc *par le négatif* qu'ils tirent profit de ce dispositif qui, lorsqu'il est pensé et appréhendé *en positif*, concourt à leur déclassement. Cette nouvelle terminologie de « Français itinérant » est présentée comme pouvant corriger d'une certaine manière ce processus de déclassement. Quant aux voyageurs « locaux » ou « sédentarisés », ils peuvent tour-à-tour adopter des postures de distanciation vis-à-vis de ces « privilégiés », ou de rapprochement lorsqu'ils ont besoin de références vertueuses ou de « modèles » pour se définir et échapper aussi aux dispositifs de gouvernance du nomadisme dont ils sont captifs. C'est toute la question de la libre circulation qui est sous-tendue par ce processus ; question hautement politique et menacée d'une certaine manière. Les gens du voyage, en tant que citoyens français, scrutent et réactualisent la teneur et la portée de ce droit constitutionnel. De telle sorte que les drapeaux tricolores implantés sur les campements – par lesquels la figure du « Français itinérant » devient lisible et détectable – s'apparentent à des balises d'une citoyenneté nationale surmoderne. Le drapeau français y flotte comme une signalétique du droit de passage qui vient parachever la transparence des campements, que nous avons décrite et décryptée dans le chapitre 3 sur la halte. Les aires d'accueil quant à elles procèdent – comme on l'a vu dans le chapitre 4 – d'une signalétique technique plus que symbolique.

C'est peut-être cela qui nous semble intéressant de pointer au terme de ce travail : le fait que le rapport à la nation soit en définitive réaffirmé par des agencements qui relèvent de la surmodernité plus que de la patrimonialisation. Le temps d'une halte, un champ, un rond point, un parking, un stade sont déviés de leur fonctionnalité pour véhiculer la présence voyageuse selon un modèle reconductible en tout lieu. L'affiliation des gens du voyage à la nation française est scellée dans un format scalaire, qui produit une filiation « hors sol » en somme. Est-il possible de créer, à partir de cette position *fuyante* et sans accroche, un « nœud citoyen » ?

[11.2.2. Les gilets jaunes : un mouvement social « hors sol » ?](#)

Les mobilisations des gilets jaunes sont allées puiser dans ce registre de la filiation nationale « hors-sol », probablement à partir d'un commun latent que les gens du voyage n'ont eu de cesse de disséminer au travers de leur lutte par la présence, par l'occupation, par l'ouverture des places. Sur le réseau social Facebook, la mobilisation des voyageurs dans le mouvement des gilets jaunes est décelable à partir de 14 octobre 2018 par le partage de la pétition contre la hausse du prix du carburant sur les réseaux sociaux voyageurs. Dès le 24

octobre 2018, le terme « forain » apparaissait dans les appels à la mobilisation pour la journée de blocage du 17 novembre 2018, l'acte I des gilets jaunes :



Illustration n° 98 : Capture d'écran d'un post Facebook d'appel à la première manifestation des gilets jaunes.

Cette union par les routes, par la mobilité et par le lien que celle-ci procure aux citoyens d'un même territoire est à l'origine d'un mouvement inédit qui traduit une repolitisation du rapport à la citoyenneté par son format lui-même. L'adoption d'un insigne vestimentaire devient le support scalaire d'une expression à la fois individuelle et universelle (le port du gilet jaune fluorescent de sécurité routière est un signe de manifestation), tandis que l'organisation de manifestations sur des ronds-points traduit un déplacement de l'axe du pouvoir du centre vers les périphéries. Par l'occupation des ronds points et le blocage des péages d'autoroute, il devient possible de se situer au carrefour de la nation « qui roule ». Ainsi, le ralliement à la cause s'opère non pas simplement par ceux qui « défilent » et qui marchent, mais par l'interaction entre ceux qui bloquent et ceux qui circulent (par les klaxon, encouragements, discussions, mais surtout par l'exhibition derrière le pare-brise des voitures du « gilet jaune » qui diffuse la colère). Le passage et le blocage semblent en effet faire « bon ménage » dans le mouvement social des gilets jaunes, jusqu'à ce que la répression policière gagne du terrain.

Ce mouvement de contestation sociale n'a de fondement que dans la propagation rhizomatique par le rond-point lui-même, implanté à la surface d'un territoire pour drainer la circulation routière émanant des « zones » périphériques (commerciales, industrielles, pavillonnaires, etc.) devenues « places centrales » de la surmodernité (Augé M., 1992), disjointes des places historiques concentrant les pouvoirs politiques, administratifs et institutionnels (mairies, préfectures, marchés, églises...). Les gilets jaunes inaugurent le renversement de l'ordre social par cette inversion des pôles du pouvoir citoyen passant des « rues » aux « routes », des préfectures aux péages autoroutiers et ronds-points. Cette combinaison scalaire « gilet-jaune / rond-point » devient l'instrument de canalisation de mouvements centrifuges d'expression politique.

La présence voyageuse est non seulement palpable dans le mouvement des gilets jaunes, mais elle a scandé, par des images, des manifestations, des déclarations publiques et des drames, l'histoire de ce mouvement. Le décès de Denis, le 13 décembre 2018, sur le rond-point du Pontet, déclencha une mise en visibilité de la mobilisation des voyageurs dans ce mouvement. « *C'est un p'tit voyageur qu'est mort ! C'est un d'chez nous qu'est mort ! Venez !* » disait un gilet jaune dans une vidéo qui le présentait comme l'oncle de Denis¹⁰⁰². Plus tard, c'est la figure de Christophe Dettinger qui est apparue, à son insu, comme une icône voyageuse du mouvement des gilets jaunes, au point de susciter l'une des rares prises de parole du président Macron, pendant ce mouvement : « *Le boxeur, la vidéo qu'il fait avant de se rendre, il a été briefé par un avocat d'extrême gauche. Ça se voit ! Le type, il n'a pas les mots d'un gitan. Il n'a pas les mots d'un boxeur gitan* »¹⁰⁰³. Emmanuel Macron tenta ainsi d'affaiblir non seulement Christophe Dettinger, qui s'était attaqué à l'Etat en boxant des CRS, mais tout le mouvement des gilets jaunes par un stratagème de déclassement de sa prise de parole. Dans une vidéo postée le 7 janvier 2019 (soit deux jours après les faits), Christophe Dettinger expliquait en effet qu'il a participé à toutes les manifestations depuis le début du mouvement, souhaitant apporter son soutien aux retraités, anticiper le futur de ses enfants, et manifester pour les mères célibataires. Il dit aussi dans cette vidéo son indignation face à la violence policière lors des manifestations des gilets jaunes. « *Je suis un gilet jaune, j'ai la colère du peuple qu'est en moi. Je vois tous ces... ces présidents, je vois tous ces ministres, je vois tout l'Etat se gaver et se pomper. Ils sont même pas capables de montrer l'exemple. (...) Ils se gavent sur notre dos, c'est toujours nous les petits qui payons. Voilà. Moi quand j'entends « les gueux », quand j'entends les « sans dents », moi j'me sens concerné. Parce que je suis français, je suis fier d'être français. Je n'suis pas d'extrême gauche, je n'suis pas d'extrême droite, je suis un citoyen lambda. Je... je suis un français. J'aime mon pays. (...) J'ai mal réagi, oui j'ai mal réagi. (...) J'voudrais vous dire ça, j'me rends demain. Demain matin j'me rends en garde à vue, s'ils m'ont pas choppé avant, j'espère pas. Et peuple français, gilets jaunes je suis de tout cœur avec vous. Il faut continuer, pacifiquement, mais continuez le combat, s'il vous plaît.* »¹⁰⁰⁴ Aucune filiation voyageuse ne transparaît de cette prise de parole citoyenne. C'est le chef de l'Etat en personne qui va ré-injecter du déterminisme à cette figure d'un mouvement à la fois national et « hors sol », pour le déclasser et le ranger dans une catégorie subalterne, niant le principe même de la libre énonciation.

L'appel de Frantz Fanon pour la prise en considération d'une « activité négatrice » prend, dans ce cas de figure, tout son sens. « Je réclame qu'on tienne compte de mon activité négatrice en tant que je poursuis autre

¹⁰⁰² Cf. la vidéo « l'oncle de Denis, le jeune décédé crie sa peine et sa colère et demande le soutien des Voyageurs » : <https://www.youtube.com/watch?v=f9JbUxMXs8k>

¹⁰⁰³ Déclaration du 1^{er} février 2019 relayée dans de multiples médias. Nous avons commenté ces propos du président, avec Claire Cossée dans une tribune publiée dans *Libération* le 13 février 2019 : https://www.liberation.fr/debats/2019/02/13/gilets-jaunes-la-parole-declassee-de-christophe-dettinger_1708945.

¹⁰⁰⁴ Vidéo en ligne : https://www.youtube.com/watch?time_continue=156&v=qkiF5M5ar0g

chose de la vie ; en tant que je lutte pour la naissance d'un monde humain ; c'est-à-dire d'un monde de reconnaissances réciproques. Je dois me rappeler à tout instant que le véritable saut consiste à introduire l'invention dans l'existence. Dans le monde où je m'achemine, je me crée interminablement. C'est en dépassant la donnée historique, instrumentale, que j'introduis le cycle de la liberté. » (Frantz Fanon, cité par Bhabha H.K., 2007 :40).

La manœuvre du président Macron n'a pas fonctionné puisque ce sont non seulement les voyageurs qui ont massivement apporté leur soutien à Christophe Dettinger, développant encore plus leur visibilité au sein du mouvement (déployant notamment le drapeau tzigane), mais également l'ensemble des gilets jaunes. Ainsi, lors d'une manifestation à Clermont-Ferrand, le 16 janvier 2016, un gilet jaune a pris la parole pour exprimer publiquement son soutien à la communauté des gens du voyage, ce qui n'a pas manqué de toucher les voyageurs :

« Je voudrais passer mes amitiés à la communauté gitane et manouche de France et notamment à Christophe Dettinger qui a été arrêté dans les conditions qu'on connaît. Et voilà, c'est important aussi de parler des gens du voyage parce que on leur donne toujours une mauvaise image, on leur fait une mauvaise presse mais y'a pas que des gens mauvais hein, regardez c'qu'il a fait Christophe Dettinger, il a été aider une nana qui s'en prenait plein la gueule et il a fait son mea culpa. Il a expliqué dans quelles conditions, pourquoi, etc. Il est en prison et la communauté des gitans et des manouches de France sont des gens très très très soudés entre eux, moi j'leur tire mon chapeau d'ce côté là et donc j'aimerais qu'on leur adresse un p'tit salut amical pour nos amis manouches et gitans merci »¹⁰⁰⁵

¹⁰⁰⁵ Retranscription de la prise de parole filmée d'un gilet jaune lors de l'acte X des gilets jaunes à Clermont-Ferrand, le mercredi 16 janvier 2019, diffusée sur la page Facebook Les Infos Des Gens Du Voyage.



Illustration n° 99 : Capture d'écran du post du 16 janvier 2019 publié sur la page Facebook Les Infos des Gens du Voyage

Cette visibilité des voyageurs au sein d'un mouvement social d'ampleur national nous semble inédit. Lorsqu'ils apparaissaient auparavant dans des mobilisations citoyennes, c'était pour porter des revendications concernant leur mode de vie. Nous avons par exemple suivi les deux grandes mobilisations nationales de 2002 contre la première loi d'orientation pour la sécurité intérieure (dite loi « Sarzozy » qui était alors ministre de l'Intérieur), puis celles de 2005 contre la taxe d'habitation sur les résidences mobiles¹⁰⁰⁶. Ces manifestations avaient rassemblé des cortèges de plusieurs milliers de personnes dans les rues de Paris, comme en témoignent ces images qui nous ont été transmises par le photographe et journaliste Pascal Martre :

¹⁰⁰⁶ Les voyageurs s'étaient mobilisés pour protester contre le montant exorbitant de la taxe fixée à 75 euros du mètre carré, et exprimer qu'ils étaient prêts à payer une taxe dès lors que leur habitat caravane puisse être reconnu comme un logement et bénéficier des aides au logement.



Photos 100 et 101 : Manifestation parisienne du 5 décembre 2005 contre la taxe d'habitation sur les résidences mobiles, Pascal Martre.

Claire Cossée, dans sa thèse, relate la manière dont la structuration du collectif du 24 septembre 2002 s'est organisé, notamment par la rencontre entre Céline Larivière de l'association Les Français du voyage et la directrice de l'UNISAT (qui est devenu par la suite la FNASAT). Ce point est intéressant en ce que c'est par cet intermédiaire d'une fédération d'associations de Gadjé « amis des voyageurs » que les voyageurs eux-mêmes vont découvrir les potentialité « rhizomatiques » de la mobilisation voyageuse :

« En appelant l'UNISAT, j'ai appris que nous n'étions pas les seuls voyageurs à se plaindre et qu'il y avait beaucoup de débordements. La directrice nous proposa une rencontre au mois de septembre. (...) Le 24 septembre 2002, une rencontre nationale extraordinaire a été organisée. C'est une date que je ne pourrai jamais oublier. (...) j'ai vu que nous étions 90 personnes réunies pour la même chose (...). Je n'aurais jamais pensé qu'il y ait autant d'associations de voyageurs ou de Gadjé s'occupant des voyageurs. »¹⁰⁰⁷

La coalition entre voyageurs et sédentaires est intéressante à cet endroit précis de la structuration d'un réseau d'expression politique à l'échelle nationale, l'UNISAT ayant permis de « rassembler » des « débordements », soit une nébuleuse diffuse d'associations de voyageurs. Les associations de Gadjé qui réalisent une intervention sociale ont un contact de terrain avec les voyageurs locaux, qui généralement ne sont pas réellement structurés en association. Ces associations nationales de voyageurs qui ont vu le jour au tournant des années 2000 infusent autant qu'elles peuvent une parole politique voyageuse dans l'espace citoyen. Mais la représentation d'une minorité invisible, aussi nécessaire qu'elle soit, demeure périlleuse. C'est tout le propos de la thèse de Claire Cossée que de montrer le poids des tensions idéologiques, politiques et religieuses qui peuvent s'emparer des enjeux de représentativité d'une minorité invisible. Du chemin a été parcouru par ces associations de gens du voyage qui continuent de connaître des dissensions importantes, religieuses et

¹⁰⁰⁷ Larivière Céline, « Septembre 2002 : émergence d'un collectif », *Etudes Tsiganes*, n°17, 2004, pp. 196-197, citée par Cossée C., 2004 : 331.

politiques notamment¹⁰⁰⁸. Cependant, l'abrogation de la loi de 1969 va continuer de travailler le rapport à la citoyenneté des gens du voyage. En effet leurs droits civiques étaient jusqu'alors largement entravés par le rattachement administratif (déconnectant l'exercice du droit de vote de leur lieu de vie effectif) et le délai de 3 ans à partir duquel ils étaient autorisés à s'inscrire sur les listes électorales de leur commune de rattachement. Ce changement pourrait avoir des conséquences sur la participation des voyageurs aux scrutins locaux et nationaux.

Regardant rétrospectivement mes propres archives, je réalise que des manifestations locales étaient organisées à cette période là sur deux des « terrains » de ma recherche, pour défendre des conditions de vie dignes ; par les Gitans bordelais du Village andalou (2000 et 2001) et des voyageurs montpelliérains de l'aire d'accueil de Bionne (2002). Ces personnes n'avaient auparavant jamais organisé de manifestation publique pour défendre leurs droits. Violette m'a transmis un certain nombre d'archives qu'elle a précieusement conservées de ces manifestations de décembre 2002 et janvier 2003 qui combinaient des revendications locales (lutte contre la fermeture de l'aire de Bionne à Montpellier) et un plaidoyer national des associations de gens du voyage contre la « loi de Sarkozy », soit la loi d'orientation pour la sécurité intérieure qui accentuait la criminalisation du mode de vie en caravane¹⁰⁰⁹. Ces archives audiovisuelles sont consignées dans notre webdocumentaire *Des Aires* : http://www.desaires.fr/#Copie_de_BionneFlash2. Elles montrent l'ampleur de la mobilisation, hommes en tête de cortège, mais également beaucoup de femmes et de jeunes. Au même moment, Violette et les siens organisaient cette manifestation aux abords de l'aire d'accueil de Montpellier, qui pris la forme d'un barrage filtrant :



Photos 102 et 103 : Manifestation devant l'aire d'accueil de Montpellier, archives personnelles de Violette, 2003.

¹⁰⁰⁸ Nous l'avons observé lors de prises de positions publique en faveur d'un parti d'extrême droite par un membre du conseil d'administration de l'ANGVC pendant l'élection présidentielle de 2017, qui occasionna des tensions entre représentants associatifs de différentes associations de voyageurs.

¹⁰⁰⁹ L'article 19 du projet loi d'orientation pour la sécurité intérieure (loi n° 2003-239 votée le 18 mars 2003) était particulièrement visé en ce qu'il condamnait les « installations en réunion, en vue d'y établir une habitation » à 3740 euros d'amende et 6 mois de prison, la saisie des véhicules tracteur et une suspension du permis de conduire de 3 ans.

Relayée dans les médias locaux, la mobilisation des voyageurs de l'aire de Bionne à Montpellier a duré trois mois et demi en plein hiver alors que la mairie leur avait coupé l'électricité. Ils finirent par obtenir gain de cause par la mise à disposition d'un parking à proximité de l'aire. Quel rôle ont joué ces mobilisations dans la décision des acteurs publics locaux de procéder au recrutement d'une médiatrice départementale des gens du voyage ? Nous n'avons pas de réponse précise sur ce point. Lors que j'ai pris mes fonctions à ce poste, et durant toute la durée de ma mission, aucun de mes interlocuteurs des services de l'Etat ou même des collectivités n'a abordé cet événement pourtant marquant.

Cette visibilité des voyageurs dans la révolte des gilets jaunes constitue donc une nouvelle tournure de la mobilisation citoyenne des voyageurs. Le gilet jaune universel par son pouvoir unificateur laisse la place à une expression plus particulière qui donne à voir la diversité des composantes de ce mouvement. Cette visibilité voyageuse apparaît, dès lors, comme un signe fort des capacités de structuration des mouvements de contestation populaire.

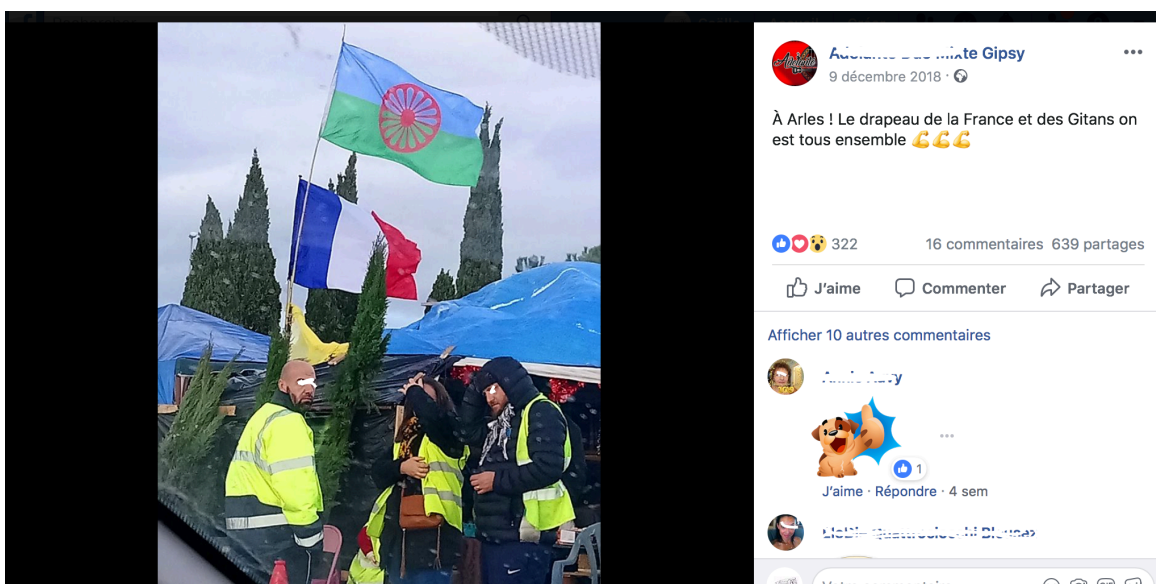


Illustration n° 104 : Capture d'écran d'une image postée sur le réseau social Facebook, 9 décembre 2018.

Au-dessus d'une cabane d'un rond-point à Arles, flotte le drapeau tzigane aux côtés du drapeau français. Le gilet jaune en tant qu'instrument scalaire opère comme un diffuseur de citoyenneté au cœur de la diversité française. Il s'agit là d'une image « ordinaire », presque banalisée, du mouvement des gilets jaunes : un mouvement inclusif d'une expression politique voyageuse. Concomitamment, les ronds-points sont devenus des espaces « de vie », des espaces où l'on défend sa vie et qui révèlent que la vie créée, improvisée et bricolée autour de cette lutte compte. Les cabanes des ronds-points sont des espaces de citoyenneté. Lutter contre leur destruction c'est lutter contre la négation de ce mouvement et des vies (individuelles, collectives et sociales) qu'il contient. Nous ne sommes pas là dans les ruines industrielles ou environnementales du capitalisme, nous sommes au cœur de ses ruines humaines. Des ruines qui s'expriment au bord des routes, sur des ronds-points, alors que la mobilité devient une zone d'incertitude révélatrice d'un écart grandissant des

inégalités sociales, auxquelles s'ajoute la violence policière. Les gilets jaunes expérimentent des manières de faire coalition face à un avenir incertain, des manières d'ouvrir des espaces de vie éphémères, destructibles et démontables car bricolés à partir de « rien ». Les gilets jaunes apprennent et diffusent à partir de cette force du « *on n'a rien à perdre* » que nous entendions à La Mine et que les voyageurs cultivent aussi.

Ainsi, rétrospectivement, les rhétoriques déterministes du président Macron apparaissent bien dérisoires face à l'inventivité d'une citoyenneté capable d'émerger à partir d'un ticket de péage d'autoroute ou d'une facture à la sortie d'un supermarché. La mobilité n'a pas, pour les gilets jaunes, la valeur d'un capital social, mais bien celle d'un capital économique. Si les méthodes d'occupation de l'espace routier drainent une articulation possible entre les espaces voyageurs et les espaces citoyens des gilets jaunes, celles-ci ne sont pas mises au service des mêmes intérêts ; et il se pourrait bien que des formes de désolidarisations émergent, comme dans tout mouvement social et politique. Mais à ce stade de notre analyse, une investigation plus approfondie du rôle des voyageurs dans le mouvement des gilets jaunes nous semble intéressante à mener.

Au terme de ce chapitre qui questionne nos devenirs à partir des modes de vie mobile, nous observons que les habitats mobiles questionnent incessamment le rapport au territoire au point peut-être d'opérer des transformations dans le rapport à la citoyenneté qu'il semble intéressant de pointer pour pouvoir continuer à l'observer. Les militants et habitants légers ancrés au sol par leur conception trajectrice de l'habiter reconfigurent le rapport à la Terre à partir de ce qu'Augustin Berque appelle une « recosmisation ». Ils développent par ce biais un lien fort au territoire local qu'ils contribuent d'ailleurs à transformer, allant parfois jusqu'à redynamiser des secteurs ruraux impactés par l'urbanisation. Tandis que le mouvement des gilets jaunes, articulé aux routes et aux ronds-points de la surmodernité, contient en germes les modalités de la reconfiguration de la citoyenneté nationale. En effet, les promesses de mobilité continuent de transformer le monde du travail et son corollaire, la sphère domestique. Au point que les candidats au « changement de vie » (souvent après période de surinvestissement dans le travail) trouvent dans ces deux modèles de vie en habitat léger ou mobile une possibilité de se réinventer : en troquant leur maison contre un camping-car suréquipé ou bien contre une yourte et un bout de terre. Les citoyens itinérants, habitants légers et mobiles tiennent les rennes de nos devenirs incertains. Ils sont au « bord le plus proche du futur » (Bhabha H., 2007 : 38).

Conclusion du chapitre 7 et de la partie III

Ce chapitre sur les devenirs voyageurs nous a permis de comprendre les intérêts et valeurs qui guident les acteurs qui vivent sur le voyage. Gens du voyage et néo-travellers sont *transportés* de différentes manières, par des courants culturels et culturels qui ont pour appui le rassemblement collectif. Ce chapitre nous permet de comprendre que le terme de bifurcation n'est pas adapté pour parler de ce qui sépare les gens du voyage et les néo-travellers. Ce terme permet d'appréhender la rupture que peut constituer, pour les acteurs, le fait de devenir voyageurs, le fait d'avoir une destinée voyageuse.

Ainsi, l'odologie doit trouver des appuis pour penser la manière dont les acteurs construisent leur avenir, puisqu'ils sont non seulement au « bord du monde » (Agier M., 2002), mais ils sont tournés vers leur devenir. Leur souci du futur n'est pas qu'intéressé, mais il est politique, comme on le comprend au terme de ce chapitre. Leur situation d'incertitude devient une force pour le *commun* dans un monde capitaliste au bord de l'épuisement.

Cependant le dénuement des voyageurs peut prendre différentes formes, différents styles avec lesquels il devient possible de négocier l'espace vital. Ici nous ne sommes plus dans les dichotomies entre gens du voyage et néo-travellers mais davantage dans les modes de construction du rapport au sol, selon que l'on a besoin d'y « rester » ou d'y « revenir ». S'octroyer le « privilège » de *pouvoir partir* nécessite de cultiver un gage de pouvoir surgir à nouveau sur cet espace. S'octroyer le « privilège » de *pouvoir rester* nécessite de cultiver des modes de disséminations dans le commun. C'est la question de la responsabilité des acteurs en quête d'hospitalité. Les uns font peser sur leur apparence, sur leur image, un destin construit à partir de la dignité du groupe d'appartenance. Ceux-là ont conscience d'évoluer dans un rapport « hors sol » avec le milieu associé. Sans cesse, partout où ils doivent s'implanter, il faut qu'ils puissent être dignes de l'hospitalité publique. Les autres font peser sur leur condition physique, organique et vitale (qu'ils associent à une implication politique), la possibilité de construire des alternatives de survie dans les ruines du capitalisme, la possibilité de bâtir *ici et maintenant*, un devenir commun qui emprunte aux formes et tactiques du voyage, à savoir la réversibilité et la scalabilité.

Ces stratégies politiques d'acteurs voyageurs aux devenirs incertains permettent de contrebalancer les logiques de la passiva(c)tion marchande de la présence voyageuse. Luttant pour accorder par eux-mêmes de la valeur à leurs vies, ils ré-injectent de la dignité et de la reconnaissance en dehors des cadres publics de l'hospitalité. C'est, nous semble-t-il, l'un des fondements du cosmopolitisme ; celui-là même qui permet de cultiver des espaces où les diversités voyageuses peuvent s'entendre.

Conclusion

Notre odologie présente l'avantage d'esquisser une compréhension des espaces de vie voyageurs à partir de la trajection et non plus de la dichotomie et du dualisme entre sédentaires et voyageurs. Nous montrons, par cette approche que le mode de vie mobile des gens du voyage est une construction qui tient à des aspects juridiques, culturels, sociaux qui ne cessent d'être travaillés par une articulation des intérêts et valeurs des acteurs affiliés au mode de vie mobile. L'odologie s'intéresse à la manière dont se produisent ces affiliations au mode de vie mobile, et comment il devient possible de cerner les logiques des acteurs indépendamment des dynamiques culturelles, des assignations et des processus de catégorisation dans lesquels ils sont pris. Les voyageurs ne se laissent emporter ni par les courants culturalistes produits par les chantres de la tsiganologie, ni par l'océan sédentaire. Il s'abreuve des deux côtés du courant. Ils se situent dans un estuaire et ses méandres, mais ils sont irrigués des deux côtés, prenant soin, toujours et indéfiniment, de dissocier le bon et le mauvais, le pur et l'impur, l'eau salée et l'eau douce... car ils ont des deux. Ils sont *dans* le passage.

Ainsi l'odologie se focalise sur les blocages, passages et nœuds qui produisent le mode de vie mobile qui sont des indicateurs objectifs de la manière dont se construit le rapport au milieu associé, et plus particulièrement au sol puisque c'est bien à partir de cette variable du lien au sol que les conflits émergent dans la mobilité. L'odologie offre des outils pour observer et analyser des acteurs qui jouent des partitions différentes dans leurs usages des habitats mobiles et de leur rapport au sol. Cette thèse dévoile que la logique contractuelle est déterminante pour stabiliser le mode de vie sur le voyage. Les « Français itinérants » comme les néo-travailleurs transnationaux négocient leur présence et leur « occupation temporaire » du territoire. Nous avons montré comment cette négociation vient performer les différentes cultures de la mobilité. Les engagements des voyageurs vis-à-vis du « milieu associé » dans lequel leur habitat mobile doit prendre place révèlent la nature du lien qu'ils élaborent avec celui-ci. Les représentations qu'ils élaborent du milieu associé sont révélatrice de la manière dont ils construisent leur citoyenneté. La relation au milieu associé est intéressante en ce qu'elle permet de focaliser une approche à partir des carences engendrées par un mode de vie mobile, et d'observer comment elles parviennent à être compensées par une performance de la présence voyageuse privilégiant le rapport humain ou le rapport environnemental. Ainsi, nous avons vu que des enjeux de reconnaissance et de réparation sont toujours à l'œuvre dans ces négociations qui sont une manière de construire une politique mésologique, une politique de la relation au « milieu ».

L'odologie apporte une lecture du voyage à partir de la manière dont s'organise la halte. C'est à partir des blocages (dispositifs matériels, contraintes géographiques, procédures juridiques...) que les passages sont pensés et bricolés par les voyageurs. De cette logique surgit la nécessité de faire lien. Le nœud existe déjà dès lors qu'une « place est ouverte » et qu'un espace voyageur surgit. L'odologie s'intéresse à la nature des liens et à la manière dont ce nœud est fait, de manière à comprendre son élasticité. Les nœuds qui tissent les relations entre les voyageurs et le milieu où ils vivent, font tenir les espaces de vie voyageurs. Ces nœuds sont chargés de valeurs communes qui révèlent les enjeux de reconnaissance par lesquels les voyageurs

garantissent une continuité de leur mode de vie. L'odologie permet d'aborder les voyageurs non pas en tant que groupe séparé qui circule au sein d'une société « sédentaire », mais bien plutôt à partir des dynamiques de concrescence décrites par Augustin Berque, par lesquelles les voyageurs apparaissent comme des acteurs du territoire. Un territoire qui se façonne aussi par la manière dont les mobiles, les précaires qui ont tout à gagner en misant sur leur inventivité à partir de « rien », conçoivent le milieu qu'ils habitent.

En stabilisant leur mode de vie par des procédés de négociation, les voyageurs *agissent* le monde. Leurs déplacements « ouvrent » l'espace non seulement géographique mais également politique. Ils prennent position vis-à-vis du monde environnant (Ingold T., 2013 : 188) en même temps qu'ils suscitent des positionnements vis-à-vis de leur intrusion. Tout le défi qui se pose aux nomades consiste en la manière dont ils parviennent à interpeller le commun à partir de leur position « dérangeante ». Le système de gage est au cœur de ce processus et indique qu'en dépit des nombreux dispositifs plus ou moins sophistiqués (humains, techniques, juridiques, politiques, gestionnaires...) de prise en compte de leur présence, les voyageurs privilégient toujours la négociation.

L'un des points novateurs de notre approche par l'odologie consiste à observer les voyageurs non pas en tant que groupe enfermé dans un dispositif culturel ou juridique, mais bien plutôt à partir de toutes les dynamiques culturelles, sociales, juridiques, environnementales par lesquelles il est possible de « devenir » voyageur. Depuis toujours les gens du voyage ont été appréhendés à partir des titres de circulation. La disparition de ces instruments de contrôle va faire du bien non seulement aux voyageurs mais également à la tsiganologie et aux sciences humaines, qui vont devoir composer sans ce « rouleau compresseur » du statut juridique qui empêchait aussi de penser les dynamiques à l'œuvre dans le monde du voyage. Et d'ailleurs, nous comprenons avec notre étude qu'il faut dorénavant parler des mondes du voyage, des mondes de la mobilité qui méritent une attention sensible à l'ensemble des logiques non seulement des acteurs, mais également des relations aux objets et matériaux de la mobilité. L'odologie qui dérive de la théorie de l'acteur réseau observe le mouvement non seulement à partir des interactions sociales, humaines et environnementales, mais également à partir de la mise en mouvement par les objets et les entités non-humaines qui agissent et influent fortement dans le mode de vie mobile. Nous l'avons bien compris à partir des enjeux du raccordement ou de la visibilité des acteurs par l'habitat mobile lui-même. Cependant l'odologie ne doit pas négliger cette part omniprésente et irréductible d'imaginaire qui conduit les acteurs à réinventer sans cesse l'altérité nomade, l'autre du voyage. Cette dimension de l'imaginaire, comme nous l'avons montré par l'exemple de Sainte Sara, est loin de disparaître, même si elle est reconfigurée par le fait que « notre monde est et sera de plus en plus mobile et « produira » de plus en plus d'étrangers » (Agier M., 2018 : 144). Nous pensons que l'odologie peut aider à cerner les modalités d'émergence d'une « citoyenneté nomade pour tous » (Ibid. : 145).

Les gens du voyage ont disposé d'un « statut » de nomade qui a montré ses insuffisances mais qui a également configuré, comme on l'a vu, une part importante de leur destinée. Cependant, les gens du voyage montrent depuis bien longtemps qu'il est possible d'être à la fois « dedans » et « dehors » ; c'est-à-dire qu'ils n'excluent pas de faire avec les procédés d'assignation, dès lors qu'ils s'autorisent à y échapper. Les titres de circulation dont nous avons vu qu'ils dérivent des carnets anthropométriques ont ainsi fait l'objet de controverses identitaires montrant comment ces « objets-là », fruits de la répression, configurent l'espace imaginaire des voyageurs, la négociation (au sens où l'entend Homi Bhabha) et la réinvention de soi. Les objets de la mobilité sont des indicateurs des « sois » (Khon E., 2017) voyageurs. L'odologie permet d'observer comment la mise en mouvement et la circulation des objets et acteurs de la mobilité permet d'accomplir le mode de vie mobile. Ce n'est pas, nous l'avons compris, uniquement la mobilité géographique qui fait le mode de vie sur le voyage. C'est aussi un mode de vie à part entière qui s'élabore à partir de l'hospitalité et du travail du commun. L'odologie permet de regarder ce qui compte dans le partage du commun, au travers du rapport d'hospitalité. Si les gens du voyage « gagnent » à renouveler leur présence dans une mobilité « hors sol », les *yourteux* et *néo-travellers* « gagnent » à renouveler le rapport commun à l'environnement, en restant sur place et en s'ancrant dans le territoire. Lors que les gens du voyage tentent ce type de stratégie (par la sédentarisation), ils perdent non seulement en reconnaissance. Ainsi, les voyageurs ont le pouvoir de renverser les rapports de pouvoir en s'inscrivant pleinement dans les logiques de l'hospitalité. Certains, comme les *néo-travellers* de La Mine montrent comment il est possible de renverser un rapport d'inhospitalité en un rapport d'aubaine pour le commun à partir d'une conception environnementale du milieu. Ils sont les « gardiens de la nature » par le fait d'exiger une réparation du milieu. Mais ils en paient le prix par leur présence sur place, dans un environnement pollué. Ils renforcent ainsi leur position d'*outsider* et de *ciborg* (Haraway D., 2007) qui élaborent leur devenir dans les ruines du capitalisme (Tsing A., 2017), pour le « bien commun ». La présence voyageuse expose toujours les acteurs à la dimension du risque. Les voyageurs sont « au bord du monde » (Agier M., 2002). Cette position leur donne procure une « intelligence du monde » (Agier M., 2018 : 125) par le regard à distance sur la société dans laquelle ils évoluent.

Les gens du voyage cultivent cette perspective par la pratique de la chine qui les expose à l'incertitude dans une approche contemplative. Nous souhaitons conclure cette thèse sur cet extrait d'entretien avec Mario et Brigitte qui donne à comprendre la manière dont s'exerce cette *friction* avec les sédentaires, par le dérangement :

« M : Bon j'y porte plus cas aujourd'hui mais... ça a son charme aussi. Mais heu... moi... si tu savais quand j'suis parti d'ici, quand j'allais faire mes tournées l'matin dans les campagnes...pfff... bô c'est spécial quoi... C'que j'ressens est... y'en a qui le ressentent pas, ils s'en foutent. Les jeunes aujourd'hui, j'ai mes enfants, mes fils là... Ils s'en foutent de tout ça ! Y r'gardent pas tout ça, mais moi j'apprécie moi la campagne. Quand j'vais dans... la nature tout ça c'est magnifique !
 B : J't'ai pas dis, des fois où j'le vois, j'le cherche de tous les côtés, il est devant une ferme avec les deux mains croisées sur une pierre... Il regarde.

M : Les fermes ! Y'a rien d'plus joli ! T'arrives, tu vois ces basses-cours là, les volailles qui traînent, là-bas y'a un chien... Si ! C'est vrai ! Là-bas tu vois d'la volaille qui court dans les champs, des canards, des poules, des oies, des dindons. Ça c'est beau ! C'est magnifique ! Là, t'as la ferme ici, au bout là-bas t'as les chevaux, t'as les vaches là dans le champ à côté. Mais tout ça c'est... c'est... c'est la ferme, c'est ça la ferme ! Une ferme c'est pas... c'est pas du ciment ! Main'tnant les Bretons maintenant y z'ont fait des baraques y'a des endroits... J'leurs ai dit... Ah c'est plus fort que moi... j'leurs ai dit « mais c'est plus des fermes monsieur, vous êtes plus en campagne, à Nice ils ont pas les baraques que vous avez, ils ont des maisons en pleine campagne qui valent 300 000 euros ! même peut-être plus ». J'te jure sur la tête de mes gosses... Elles y étaient pas y'a quinze ans elles y étaient pas ! Elles existaient pas ! J'ai dit « mais qu'est-ce que vous avez gagné comme argent ? ». « On l'a mérité ! », « J'ai pas dit qu'vous la méritez pas ! J'vous ai dit qu'est-ce que vous avez gagné comme argent, vous avez des maisons mais... A la retraite vous allez rester là ? Vous êtes loin d'la ville et tout... Vous resterez pas. Vous vous imaginez, vous avez cinquante ans monsieur, dans... dans cinq ans ou six ans, dans dix ans, dix, quinze ans vous allez abandonner ça ! Qui c'est qui va reprendre ? ». « Bé nos jeunes ». « bah oui parce que des maisons qui valent 3, 400 000 euros ça s'abandonne pas dans les campagnes ça ! Parce qu'à Nice ils ont pas ça ! ». C'est fini ! Y'a pu d'basse-cour ! Y'a plus d'basse-cour, c'est du goudron ! Des parterres de fleurs, des pelouses, des arbres. Ils ont fait venir des arbres d'je n'sais où ! Ca coûte des fortunes ! (...) Ils ont les tracteurs ma fille... y'a la clim', y'a les autoradio d'origine dedans, y'a tout. Les roues y font la moitié d'la hauteur du camion là (*montrant son camion*). J'te jure. (...) Ah y z'ont des maisons en pierre de taille... autour y'a des... y'a des barrières, des murettes avec... des barrières tu croirais qu'c'est d'l'or... Enfin c'est... c'est d'la dorure... Des dorures avec des... des pics comme ça là. Faut voir ça comment qu'c'est fait ça ! Des trucs de châteaux ! « Les volailles madame vous les avez où maint'nant ? Vous avez plus d'poules ? », « Ah bah non ça abîme les pelouses et les fleurs », « y'a vingt ans vous aviez pas d'pelouse madame, vous aviez d'la boue jusqu'à là ». T'sais y'en a y sont un peu désagréables, ah oui j'leurs ai mis en pleine gueule hein ! Ah y'a vingt ans madame quand j'passais là vous aviez les bottes en caoutchouc et vous aviez les... de la boue jusqu'aux genoux ! », « Ah dame, ça a changé dame hein ! », « Oui ça a changé, mais fallait l'faire quand vous étiez jeune, les fleurs ! Pas aujourd'hui... Vous êtes à la retraite bientôt ! » Ah oui j'les chaquine moi y'en a... j'leur cherche chicane. »¹⁰¹⁰

L'art de la chine, que l'on trouve exprimée sous d'autres formes dans les carnivals, consiste en cette capacité à jouer du « dérangement » et du brouillage du seuil entre l'espace public et l'espace privé. Les pratiques de la chine, en ce qu'elles mettent du jeu dans les délimitations de l'espace *commun*, cultivent une intelligence du monde par le mystère et la curiosité au-delà de ce que ce qui est rendu visible. Les voyageurs mettent le doigt sur ce qui « compte », au-delà des apparences de l'ordre du monde. Avec Augustin Berque nous pourrions dire que la présence voyageuse travaille la concrescence (croître ensemble) des êtres et des choses par le fait d'être concrètement là, dans le passage et par-delà les blocages.

¹⁰¹⁰ Entretien du 18 octobre 2016.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES ET OUVRAGES

ABBAS Yasmine (2011), *Le néo-nomadisme. Mobilité, Partage, Transformations identitaires et urbaines*, FYP Editions, Limoges.

ABÉLÈS Marc (2008), « Politique et globalisation. Perspectives anthropologiques », *L'Homme*, n° 185-186.

ABOUT Ilsen (2014), « Une fabrique visuelle de l'exclusion. Photographies des Tsiganes et figures du paria en 1880 et 1914 », COQUIO Catherine et POUEYTO Jean-Luc (dir.), *Roms, Tsiganes, Nomades : un malentendu européen*, Karthala, Paris, pp. 431-444.

ABOUT Ilsen (2011), « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912, *Criminocorpus*, « Identification, contrôle et surveillance des personnes », [en ligne : <http://criminocorpus.revues.org/417>].

AFFERGAN Francis (2015), « Eléments pour une anthropologie de la présence », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 53-2, pp. 17-49.

AGAMBEN Giorgio (2016), *Homo Sacer. L'intégrale, 1997-2015*, Seuil, Paris.

AGAMBEN Giorgio (2003), *Etat d'exception, Homo Sacer II, 1*, Seuil, Paris.

AGIER Michel (2002), *Au bord du monde, les réfugiés*, Flammarion, Paris.

AGIER Michel (2013), *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, La Découverte, Paris.

AGIER Michel (2018), *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Seuil, Paris.

AKRICH Madeleine (1987), « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et cultures*, vol. 9, pp. 49-64.

AKRICH Madeleine (1993), « Les formes de la médiation technique », *Réseaux*, n° 60.

- AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presse des Mines, Paris.
- ALBERT Anaïs et TENON Maud (2013), « Lien de crédit, lien de confiance », *Hypothèses*, n° 16, pp. 79-91.
- AMBROISE-RENDU Anne-Claude et DELPORTE Christian (dir.) (2008), *L'indignation. Histoire d'une émotion politique et morale, XIXème et XXème siècles*, Nouveau Monde éditions, Paris.
- AMSELLE Jean-Loup et M'BOKOLO Elikia (dir.) (1985), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, La Découverte, Paris.
- ANGERAS Anaïs (2015), « Des normes d'« habiter » questionnées : le quartier de la Baraque », *Socio-anthropologie*, n° 32, pp. 41-54.
- ANDERSON Nels (2013), *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Armand Colin, Paris.
- ANGHELESCU Serban (1996), « La théologie du brigand repentant », *Martror. Revue d'anthropologie du musée paysan roumain*, vol. 1, pp. 66-71.
- ANONYME (collectif d'étudiants) (1959), « Les Tsiganes gitans de Montpellier. Description générale », *Etudes Tsiganes*, n° 4, pp. 3-8.
- ANONYME (collectif d'étudiants) (1959), « Les Gitans du terrain des Barques », *Etudes Tsiganes*, n° 4, pp. 9-18.
- ANONYME (1969), « Le relogement en cités de transit des Gitans de Montpellier et de Carcassonne », *Etudes Tsiganes*, n° 1 et 2, pp. 10-16.
- APPADURAIĀ Arjun (2005), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot, Paris.
- APPADURAIĀ Arjun (2013), *Condition de l'homme global*, Payot, Paris.
- ARCAIX Thierry (2012), *Le quartier Figuerolles à Montpellier : imaginaire et lien social*, Thèse de sociologie sous la direction de Patrick TACUSSEL, Université Paul Valéry, Montpellier III.
- ARENDT Annah (1994), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Levy, coll. « Agora », Paris.
- ARSAC Françoise (1992), « Les Gitans venus d'Afrique du Nord », *Monde Gitane*, n° 83, pp. 9-13.
- ASSÉO Henriette (1994), *Les Tsiganes. Une destinée européenne*, Gallimard, Paris.

ASSÉO Henriette (2002), « La gendarmerie et l'identification des « nomades » (1870-1914) », in LUC Jean-Noël (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX^{ème} siècle*, Publications de la Sorbonne, Paris, pp. 301-311.

ASSÉO Henriette (2007), « L'invention des « Nomades » en Europe au XX^{ème} siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », NOIRIEL Gérard (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Belin, Paris, pp. 161-180.

ASSÉO Henriette (2008), « Un cosmopolitisme inavouable. Les Bohémiens dans le préromantisme européen », MOUSSA Sarga (dir.), *Le Mythe des Bohémiens dans la littérature et les arts en Europe*, L'Harmattan, Paris, pp. 83-104.

ASSÉO Henriette (2010), « Figures bohémiennes et fiction, l'âge des possibles 1770-1920 », *Le Temps des médias*, n° 14, pp. 12-27.

ASTIER Isabelle (1996), « Le contrat d'insertion. Une façon de payer de sa personne ? », *Politix*, n° 34, pp. 99-113.

AUBIN Emmanuel (2001), « L'évolution du droit français applicable aux Tsiganes. Les quatre logiques du législateur républicain », *Etudes Tsiganes*, n° 15, pp. 26-56.

AUBIN Emmanuel (2005), *La commune et les gens du voyage*, Berger-Levrault, Paris.

AUGÉ Marc (1992), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité*, Seuil, Paris.

AUSTIN John L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris.

BAILLY Anatole (1935), *Dictionnaire grec-français*, Edition Hachette, Paris.

BAILLY Antoine Sylvain (1977), *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'études, leur utilisation dans la recherche urbanistique*, Centre de recherche d'urbanisme éditeur, Paris.

BALANDIER Georges (1971), *Sens et puissance ; les dynamiques sociales*, PUF, Paris.

BALANDIER Georges (1985), *Le détour. Pouvoir et modernité*, Fayard, Paris.

BAREL Yves (1982), *La marginalité sociale*, Puf, Paris.

BAREL Yves et MICHANTEY Nicole (1990), « Paradoxe de la pédagogie. Pédagogie du paradoxe » (texte posthume d'Yves Barel, non publié) [en ligne].

BAREL Yves (2008), *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*, Pug, Grenoble.

- BARKAT Sidi Mohamed (2005), *Le corps d'exception. Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie*, Ed° Amsterdam, Paris.
- BARLES Sabine (2011), « Les villes transformées par la santé, XVIII^e-XX^e siècles », *Les Tribunes de la santé*, n°33, pp. 31-37.
- BARRÈRE Anne et MARTUCELLI Danilo (2005), « La modernité et l'imaginaire de la mobilité : l'inflexion contemporaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, pp. 55-79.
- BARTHES Roland (1980), *La chambre claire. Note sur la photographie*, Gallimard, Seuil, Paris.
- BASSO Keith (2016), *L'eau se mêle à la boue dans un bassin à ciel ouvert. Paysage et langage chez les Apaches occidentaux*, Zones sensibles, Le Kremelin-Bicêtre.
- BATESON Gregory (1977), *Vers une écologie de l'esprit, tome 1*, Seuil, Paris.
- BATESON Gregory (1980), *Vers une écologie de l'esprit, tome 2*, Seuil, Paris.
- BAUDRILLARD Jean (1968), *Le système des objets*, Gallimard, Paris.
- BAUER Martin W. (2007), « Le fait accompli et son influence sociale », *Diogène*, n° 207, pp. 79-101.
- BAUMAN Zygmunt (2002), *Sociology under Sieges*, Polity Press, Cambridge.
- BAUMAN Zygmunt (2006), *La vie liquide*, Edition du Rouergue, Arles.
- BECHELLONI Orsetta (2008), « L'art du marchandage : des voyageuses sédentaires en territoire « étranger », *Etudes Tsiganes*, n°33-34, pp. 94-119.
- BECK Robert (2009), « La promenade urbaine au XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°116-2, pp. 165-190.
- BECKER Howard S., (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris.
- BECKER Jean-Jacques et CANDAR Gilles (2006), « Le Midi rouge est-il bien une réalité ? » (entretien), *Arkheia*, n° 17-18, [en ligne : <http://www.arkheia-revue.org/Le-Midi-rouge-est-il-bien-une.html>].
- BEGIN Richard (2011), « L'espace du *Pocket-Film*. Sur l'institution numérique de la cinématographie mobile », *Appareil*, [en ligne : <https://journals.openedition.org/appareil/1258>]
- BENFORD Robert D. et SNOW David A. (2012), « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, n° 99, pp. 217-255.

BERARDI, Franco (2014), « Attention et expérience à l'âge du neurototalitarisme », in CITTON Yves (dir.), *L'économie de l'attention*, La Découverte, pp. 147-160.

BERNARDOT Marc (2008), *Camps d'étrangers*, Editions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges.

BERNARDOT Marc (2011), « Invasions, subversions, contaminations. De quelques figures et lieux contemporains d'un Autre exceptionnel », *Cultures & conflits*, n° 84, pp. 45-62.

BERNARDOT Marc (2012), *Captures*, Editions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges.

BERNARDOT Marc (2016a), « Remettre les pauvres en mouvement. Enclosures, invisibilisations et émancipations », COUSIN Grégoire et LOISEAU Gaëlla (dir.), *Actualité de l'Habitat Temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, Terra-HN éditions, Marseille, [en ligne : <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?-Actualite-de-l-habitat-temporaire-1->]

BERNARDOT Marc (et al.) (2016b), « Camps et campements. Des économies aux principes opposés », *Multitudes*, n° 64, pp. 92-99.

BERNARDOT Marc (2016c), « Petit traité de navigation dans la langue migratoire », *Multitude*, n° 64, pp. 63-70.

BERNARDOT Marc (2018), « Mobilité, hybridité, liquidité : un architecte de la globalisation ? », *Variations*, n° 21, [en ligne : <https://journals.openedition.org/variations/937>]

BEROCAN VEIGA Felipe et SILVA MELLO (DA) Marco Antonio (2012), « Le « Jour national du Tsigane » au Brésil. Espaces symboliques, stéréotypes et conflits autour d'un nouveau rite du calendrier officiel », *Brésil(s)*, n° 2, pp. 41-78.

BERQUE Augustin (2000), *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris.

BERQUE Augustin (2010), « Logique des lieux de l'écoumène », *Communications*, n° 87, pp. 17-26.

BERQUE Augustin (2012), « Chapitre 1. La *chôra* chez Platon », in PAQUOT Thierry et YOUNES Chris (dir.), *Espace et lieu dans la pensée occidentale. De Platon à Nietzsche*, La Découverte, Paris [en ligne : <https://www.cairn.info/espace-et-lieu-dans-la-pensee-occidentale--9782707173195-page-13.htm#no15>].

BERQUE Augustin (2013), « L'insoutenable désurbanité », in VIVIEN Franck-Dominique, LEPART Jacques et MARTY Pascal (dir.), *L'évaluation de la durabilité*, Quae, Versailles, pp. 101-111.

BERQUE Augustin (2014), *Poétique de la Terre. Histoire naturelle et histoire humaine, essai de mésologie*, Belin, Paris.

- BERQUE Augustin (2016a), « Perception de l'espace, ou milieu perceptif ? », *L'espace géographique*, n° 45, pp. 168-181.
- BERQUE Augustin (2016b), « La relation perceptive en mésologie : du cercle fonctionnel d'Uexküll à la trajection paysagère », *Revue du MAUSS*, n° 47, pp. 87-104.
- BERTILLON Alphonse (1893), *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*, Imprimerie administrative, Melun.
- BERTRAND Gilles (2010), « Grand Tour (tourisme, touriste) », in CHRISTIN Olivier (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Métailié, Paris, pp. 171-187.
- BERTRAND Gilles (2017), « Le voyage et les usages de l'espace méditerranéen à l'époque du Grand Tour », *ILCEA*, n° 28, [en ligne : <https://journals.openedition.org/ilcea/4087>]
- BERTRAND Jo (1988), « La Cité Chantal », *Monde Gitane*, n° 70, pp. 24-25.
- BESSE Laurent, CHATEIGNER Frédéric et IHADDADEN Florence (2016), « L'éducation populaire », *Savoirs*, vol. 42, n° 3, pp. 11-49.
- BEYLOT Jean-Marc (2000), « Comment épouser son terrain ? L'accès à autrui dans l'imaginaire des rencontres », *Journal des anthropologues*, n°82-83, pp. 215-233.
- BHABHA Homi K. (2007), *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Payot, Paris.
- BHABHA Homi K. et RUTHEFORD Jonathan (2006), « Le tiers-espace », *Multitude*, n° 26, pp. 95-107.
- BIDET Marie (2009), *Les gens du voyage, locaux ou cosmopolites ? La gestion publique du nomadisme en France*, Thèse de sociologie sous la direction de Patrice DURAN, Ecole Normale Supérieure de Cachan.
- BIZEUL Daniel (1989), *Civiliser ou bannir. Les nomades dans la société française*, L'Harmattan, Paris.
- BIZEUL Daniel (1999), « Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, pp. 111-137.
- BIZEUL Daniel (2007), « Des loyautés incompatibles. Aspects moraux d'une immersion au Front National », *SociologieS*, [en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/226>]
- BLANCHARD Pascal (et al.) (2011), *Zoos humains et expositions coloniales. 150 ans d'invention de l'Autre*, La Découverte, Paris.
- BLUMER Herbert (1971), « Social Problems as Collective Behavior », *Social Problems*, vol. 18, pp. 298-306.

- BOLTANSKI Luc (et al.) (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, pp. 3-40.
- BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.
- BOLTANSKI Luc (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, Paris.
- BOMFIM Claudia (2002), *A Dança Cigana. A construção de uma identidade cigana em um grupo de camadas médias no Rio de Janeiro*, mémoire de maîtrise, Université fédérale de Rio de Janeiro.
- BONNAFOUX Floriane et MESINI Béatrice (2016), « Habitat léger et mobile de résidence. Eco-habiter en Ardèche méridionale », in COUSIN Grégoire, LOISEAU Gaëlla et al. (dir.), *Actualité de l'Habitat Temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, Terra-HN éditions, coll. SHS, Marseille, [en ligne : <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Habitat-leger-et-mobile-de-residence>].
- BONINI BARALDI Filippo (2013), *Tsiganes, musique et empathie*, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- BORDIGONI Marc (2002), « Le pèlerinage des Gitans, entre foi, tradition et tourisme », *Ethnologie française*, vol. 32, pp. 489-501.
- BORDIGONI Marc (2004), « Sara aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Métaphore de la présence gitane dans le « monde des Gadjé » », *Etudes Tsiganes*, n°20, pp. 12-34.
- BORDIGONI Marc (2011), « Vago », *Techniques & Cultures*, n° 56, pp. 250-261.
- BOSA Bastien, PAGIS Julie et TREPIED Benoît (2019), « Le *passing*, un concept pour penser les mobilités sociales », *Genèses*, n° 114, pp. 5-9.
- BOTTON Didier (2007), « Aménagement du territoire et développement durable », *Etudes Tsiganes*, n° 29, pp. 4-5.
- BOURDIEU Pierre (1977), « La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 13, pp. 3-43.
- BOURDIEU Pierre (1980), « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, pp. 2-3.
- BOURDIEU Pierre et MAMERI Mouloud (2003), « Du bon usage de l'ethnologie », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, pp. 9-18.

- BOURDIEU Pierre (2012), *Sur l'Etat. Cours au Collège de France 1989-1992*, Raisons d'agir / Seuil, Paris.
- BOUTIER Jean (2004), « Le Grand Tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI^e-XVIII^e siècles) », in *Le voyage à l'époque moderne*, n° 27, Presses de l'université Paris-Sorbonne, Paris, pp. 7-21.
- BUHOT Clotilde et GERARD Yann (2012), « Politiques d'aménagement et élus sur le littoral. Le camping-caravaning sur parcelles privées : vraies questions, faux problèmes ? », *Norois*, n° 225, pp. 63-74.
- BURGI GOLUB Noëlle (1998), « Emotion identité jugement », in CURAPP (ed.) *Questions sensibles*, Puf, pp. 59-76.
- BUTLER Judith (2004), *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, Ed. Amsterdam, Paris.
- BUTLER Judith (2014), *Qu'est-ce qu'une vie bonne ?*, Payot, Paris.
- BRAZZABENI Micol, CUNHA Manuela Ivone et FOTTA Martin (2015), *Gypsy Economy. Romani Livelihoods and Notion of Worth in the 21st Century*, Berghahn, New York, Oxford.
- BRAUD Philippe (2014), *Sociologie politique*, L.G.D.J., « Manuel » [11^{ème} édition, 1^{ère} édition : 1992], Paris.
- BRINCKERHOFF JACKSON John (2003), *À la découverte du paysage vernaculaire*, Actes Sud, ENSP, Paris.
- BROMBERGER Christian et MAHIEDDIN Emir (2016), « Penser l'exception », *Ethnologie française*, n° 163, pp. 389-394.
- BRUN Françoise (1964), « Un bidonville de Gitans rapatriés : la campagne Fenouil, *Méditerranée*, 5^{ème} année, n° 3, pp. 243-255.
- BRUNET Roger (non daté), « Montpellier », *France, le trésor des régions*, [en ligne : <https://tresordesregions.mgm.fr>].
- BRUNETEAU Patrick (1993), « Le désordre de la répression 1871-1921. Des conscrits aux gendarmes mobiles. » *Genèses*, n° 12, pp. 30-46.
- CADE Michel (1994), « Traditions identitaires du mouvement ouvrier français dans le Midi rouge, de la fin du XIX^e siècle à nos jours », *Le Mouvement social*, n° 166, pp. 91-105.
- CALLON Michel (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles St Jacques et des marin pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n° 36, pp. 169-208.

CALLON Michel (1999), « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement », in FORAY Dominique et MAIRESSE Jacques (dir.), *Innovations et performances. Approches interdisciplinaires*, EHESS, Paris, pp. 499-431.

CALLON Michel (2017), *L'emprise des marchés. Comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*, La Découverte, Paris.

CARATINI Sophie (2004), *Les non-dits de l'anthropologie*, Puf, Paris.

CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris.

CASTELLS Manuel (2013), *Communication et pouvoir*, FMSH, Paris.

CATELLIN Sylvie (2004), « L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire », *Hermès*, n° 39, pp. 179-185.

CASEY Edward S. (2001) « Espaces lisses et lieux bruts. L'histoire cachée du lieu », *Revue de métaphysique et de morale*, n°32, pp. 465-481.

CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne (et al.) (1994), « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16, « Territoires urbains contestés », pp. 114-132.

CHANTRAINE Pierre (1968), *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Editions Klincksieck, Paris.

CHASSANG Céline (2014), « L'occupation illicite de terrain : une pénalisation nécessaire des gens du voyage », *Etudes Tsiganes*, n° 52-53, pp. 76-93.

CHATEAURAYNAUD Francis (2004), « Invention argumentative et débat public. Regard sociologique sur l'origine des bons arguments », *Cahiers d'économie politique*, n° 47, pp. 191-213.

CHATEAURAYNAUD Francis (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Petra, Paris.

CHAUVIÈRE Michel (2010), *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, La Découverte, Paris.

CEFAÏ Daniel (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte / M.A.U.S.S., Paris.

CEFAÏ Daniel (2013), « L'expérience des publics : institution et réflexivité », *EspaceTemps.net*, Travaux, [en ligne : <https://www.espacetemps.net/articles/lexperience-des-publics-institution-et-reflexivite/>]

CERTEAU (DE) Michel (1990), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Gallimard, Paris.

CLARK Colin (2001), « *Invisible Lives* ». *The Gypsies and Travellers of Britain*, Doctorat de philosophie, Faculté de Sciences Sociales, University of Edinburgh.

CLIFFORD Edward (1963), « Social visibility », *Children development*, n° 34, pp. 799-808.

COMBY Jean-Baptiste (1989), « L'impossible propriété absolue », ASSOCIATION DES ETUDES FONCIERES (dir.), *Un droit inviolable et sacré : la propriété*, Editions de l'ADEF, Paris, pp. 9-20.

COMBY Jean-Baptiste (2015), « A propos de la dépossession écologique des classes populaires », *Savoir/Agir*, n°33, pp. 23-30.

CONEIN Bernard (2012), « Le sens moral de la réparation. La réparation comme expression de l'ordre de l'interaction », CEFAÏ Daniel et PERREAU Laurent (dir.), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, CURAPP-ESS/CEMS-IMM, Paris, pp. 211-229.

COOREN François (2013), *Manières de faire parler. Interaction et ventriloquie*, Le bord de l'eau, Lormont.

CORBIN Alain (dir.) (1995), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Flammarion, coll. « Champs histoire », Paris.

COSSÉE Claire (2002), « Familles tsiganes et protection de l'intimité », *Ethnologie française*, vol 32, pp. 49-59.

COSSÉE Claire (2004), *Tsiganes et politique. Vers quelle re-présentation ? Action collective, droit des minorités et citoyenneté*, Thèse de sociologie sous la direction de Jean-François LAE, Université Paris 8.

COSSÉE Claire (2010), « L'impossible neutralité des sciences sociales face aux catégorisation militantes. « Tsiganes », « Gens du voyage », « Roms » ou autres ethnonymes ? », *Migrations Société*, n° 128, pp. 159-176.

COSSÉE Claire et RITZ Nara (2017), « Les gens du voyage font leur colloque ! Quand les concernés prennent la parole dans l'arène publique », in ARGOUD D. (et al.), *Les nouvelles figures de l'utilisateur. Entre domination et émancipation*, Editions EHESP, Rennes.

COSSÉE Claire et LOISEAU Gaëlla (2019), « Gilets jaunes : la parole déclassée de Christophe Dettinger », *Libération*, 13 février 2019, [en ligne : <https://www.liberation.fr/debats/2019/02/13/gilets-jaunes-la-parole-declassée-de-christophe-dettinger-1708945>].

- COUSIN Saskia et REAU Bertrand (2016), *Sociologie du tourisme*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- CROZAT Dominique (2009), « La production culturelle de la norme spatiale à travers l’habitat illégal dans l’Hérault », *Géographie et culture*, n° 72, pp. 43-62.
- CROZAT Dominique (2016), « La cabanisation dans l’Hérault. Lire l’habitat illégal pour comprendre les processus de normalisation spatiale de la périphérie », COUSIN Grégoire et LOISEAU Gaëlla et al. (dir.), *Actualité de l’Habitat Temporaire. De l’habitat rêvé à l’habitat contraint*, Terra-HN éditions, Marseille, [en ligne : <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?-Actualite-de-l-habitat-temporaire-1->].
- CROZAT Dominique et FOURNIER Laurent-Sébastien (2005), « De la fête aux loisirs : événement, marchandisation et invention des lieux », *Annales de géographie*, n° 643, pp. 307-328.
- CUILLERAI Marie (2010), « Le Tiers-espace : une pensée de l’émancipation ? », *Acta Fabula*, vol. 11, n° 1, [en ligne : <http://www.fabula.org/acta/document5451.php#bodyftn12>].
- DAMON Julien (2003) « Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des SDF », *Déviance et Société*, n°27, vol. 1, p. 25-42.
- DARDOT Pierre (2011), « La subjectivation à l’épreuve de la partition individuel-collectif », *Revue du MAUSS*, n° 38, pp. 235-258.
- DARDOT Pierre et LAVAL Christian (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXIème siècle*, La Découverte, Paris.
- DAVID Clément (2012a), « Le droit au Logement pour les usagers d’habitations légères et mobiles ? Droits et devoirs », in RELIER, *Regards croisés sur l’habitat léger / mobile*, Editions Relier, pp. 118-131.
- DAVID Clément (2012b), « Gentrification et immigration choisie dans nos campagnes : la place de l’Habitat Léger », in RELIER, *Regards croisés sur l’habitat léger / mobile*, Editions Relier, pp. 133-143.
- DEBARBIEUX Bernard (2014a), « Enracinement – Ancrage – Amarrage : raviver les métaphores », *L’espace géographique*, Tome 43, vol.1, pp. 68-80.
- DEBARBIEUX Bernard (2014b), « Les spatialités dans l’œuvre d’Hannah Arendt », *Cybergeo : European Journal of Geography*, n° 672, [en ligne : <https://journals.openedition.org/cybergeo/26277>]
- DEBONNEVILLE Julien (2017), « La « sortie du terrain » à l’épreuve de l’ethnographie multi-site », *SociologieS*, [en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/6432>].
- DE CLERCK Philippe (2018), « Architecturer un autre accès au logement. Autoconstruction et valeur au quartier alternatif de la Baraque », *Espaces et sociétés*, n° 174, pp. 123-138.

- DE GENOVA Nicholas (et al.) (2018), « Expulsion, pouvoir, mobilisation », *Vacarme*, n° 83, pp. 15-21.
- DELCLITTE Christophe (1995), « La catégorie juridique « nomade » dans la loi de 1912 », *Hommes et migrations*, « Tsiganes et voyageurs entre précarité et ostracisme », n°1188-1189, pp. 23-30.
- DELEUZE Gilles (1968), *Différence et répétition*, Puf, Paris.
- DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix (1980), *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Edition de Minuit, Paris.
- DELEUZE Gilles (1988), *Le pli. Leibniz et le baroque*, Minuit, Paris.
- DELMAS Michel (1971), « L'expérience de Montpellier », *Etudes Tsiganes*, n° 1, pp. 33-39.
- DEMELEMESTRE Gaëlle (2012), « Le concept lefortien du pouvoir comme lieu vide. Paradoxes de la société démocratique moderne », *Raisons politiques*, n° 46, pp. 175-193.
- DEPRAZ Nathalie (2014), *Attention et vigilance. À la croisée de la phénoménologie et des sciences cognitives*, Puf, coll. Epithémée, Paris.
- DESCOLA Philippe (2005), *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris.
- DESCOMBES Vincent (1996), *Les institutions du sens*, Editions de Minuit, coll. « critique », Paris.
- DEWEY John (2010), *Le public et ses problèmes*, trad. fr. par Joëlle ZASK, Gallimard, Paris.
- DEWEY John (1993), *Logique. La théorie de l'enquête*, trad. fr. par Gérard DELEDALLE, Puf, Paris.
- DIANTEILL Erwan (2008), « Le caboclo surmoderne. Globalisation, possession et théâtre dans un temple d'Umbanda à Fortaleza (Brésil) », *Gradhiva*, n° 7, pp. 7-37.
- DIDI-HUBERMAN Georges (2008), « Peuples exposés (à disparaître) », *Chimère*, n° 66-67, pp. 21-42.
- DIMINESCU Dana et PASQUIER, Dominique (dir.) (2010), « Les migrants connectés. T.I.C., mobilités et migrations », *Réseaux*, vol. 28, n°159.
- DODIER Nicolas et BASZANGER Isabelle (1997), « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, 38-1, pp. 37-66.
- DOUGLAS Mary (2005), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, coll. Poche, Paris.
- DOLLÉ Marie-Paule (1972), « La notion de pureté chez les Tsiganes Manouches d'Alsace », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n°1, pp. 148-154.

- DUBOURDIEU Victor Charles (1894), *De la dromomanie des dégénérés*, Thèse de médecine, Bordeaux.
- DUBOST Jean-François et SAHLINS Peter (dir.) (1999), *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Flammarion Paris.
- DUCRET André (1993), « L'arbitraire du digne. Mémoire collective, phénomène urbain et lien social », GOSSELIN Gabriel (dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie. Autour de Georges Balandier*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris, pp. 115-126.
- DUKIC Suzana (2009), « Deux siècles d'immigration en Languedoc-Roussillon », *Hommes et migrations*, n° 1278, pp. 76-87.
- EHRENBERG, Alain (2009), « L'autonomie n'est pas un problème d'environnement, ou pourquoi il ne faut pas confondre interlocution et institution », JOUAN Marlène et LAUGIER Sandra (dir.), *Comment penser l'autonomie ?* Presses Universitaires de France, coll. « Ethique et philosophie morale », Paris, pp. 119-235.
- ELIAS Norbert (1973), *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, Paris.
- EMERSON Robert M. et MESSINGER Sheldon L. (1977), « The Micro-Politics of Trouble », *Social Problems*, vol. 25, n° 2, pp. 121-134.
- EWICK Patricia et SILBEY Susan (2004), « La construction sociale de la légalité », *Terrains & travaux*, n° 6, pp. 112-136.
- FABRE Daniel et CAMBEROQUE Charles (1977), *La fête en Languedoc, regards sur le Carnaval aujourd'hui*, Privat, Toulouse.
- FABRE Daniel (1996), « La place de l'ermite. Histoire et anthropologie », *Martror. Revue d'anthropologie du musée paysan roumain*, vol. 1, pp. 10-23.
- FAGET Jacques (1995), « La double vie de la médiation », *Droit et société*, n°29, pp. 25-38.
- FASSIN Didier (2009), « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 64^{ème} année, pp. 1237-1266.
- FARLEY John et GEISON Gérald L. (1991), « Le débat entre Pasteur et Pouchet : science politique et génération spontanée au XIXème siècle en France », in CALLON Michel et LATOUR Bruno (dir.), *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue française*, La Découverte, Paris, pp. 87-145.
- FERRARI Florencia (2012), « La « bonne aventure » par les Calons de Sao Paulo : entre tromperie, syncrétisme et efficacité », *Brésil(s)*, n° 2, pp. 83-106.

- FILHOL Emmanuel (2004), *La mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France (1940-1946)*, L'Harmattan, Paris.
- FILHOL Emmanuel (2007a), « La loi de 1912 sur la circulation des « nomades » (Tsiganes) en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 23, n°2, pp. 135-158.
- FILHOL Emmanuel (2007b), « L'indifférence collective au sort des Tsiganes internés dans les camps français, 1940-1946 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 226, pp. 69-82.
- FILHOL Emmanuel et HUBERT Marie-Christine (2009), *Les Tsiganes en France. Un sort à part (1939-1946)*, Perrin, Paris.
- FILHOL Emmanuel (2011), « Le carnet anthropométrique des nomades », in PIAZZA Pierre (dir.), *Aux origines de la police scientifique*, Karthala, Paris, pp. 252-273.
- FILHOL Emmanuel (2013), De la couleur des Tsiganes en France, in LAURENT Sylvie et LECLÈRE Thierry (dir.), *De quelle couleur sont les blancs ?* La Découverte, pp. 269-277.
- FILHOL Emmanuel (2018), « Le discours républicain sur les « nomades » (1908-1912). Les cas d'Etienne Flandin et de Marc Réville », *Ethnologie française*, n° 172, pp. 687-698.
- FLANDRIN Laure (2011), « Rire, socialisation et distance de classe », *Sociologie*, n° 1, [en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologie/851>]
- FLEURY Jean (1955), « Personnes et groupements s'intéressant aux Tsiganes en France », *Etudes Tsiganes*, n° 2, pp. 2-8.
- FOISNEAU Lise (2017), « Terrain partagé. Remarques méthodologiques sur l'ethnographie des gens du voyage », *Etudes Tsiganes*, n° 61-62, pp. 144-159.
- FORGET Célia (2012), *Vivre sur la route. Les nouveaux nomades nord-américains*, Liber, Montréal.
- FOTTA Martin (2012), *The Bankers of the Blacklands : Financialisation and the Calon-Gypsies in Bahia*, Doctoral thesis, University of London, Goldsmiths Research Online.
- FOUCART Jean (2009), « Fluidité sociale, précarité, transaction et souffrance », *Pensée plurielle*, n°20, pp. 93-105.
- FOUCART Jean (2017a), « La transaction sociale. Un entremêlement des registres de l'émotionnel et du rationnel », *Pensée plurielle*, n° 45, pp. 77-91.

- FOUCART Jean (2017b), « De la fluidité sociale au caractère décisif de la transaction », *Pensée plurielle*, n° 45, pp. 107-122.
- FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris.
- FOUCAULT Michel (1986), « *Omnes et singulatim* : Vers une critique de la raison politique », *Le Débat*, n° 41, pp. 5-36.
- FOUCAULT Michel (1993), « About the Beginning of the Hermeneutics of the Self. Two Lectures at Dartmouth », *Political Theory*, vol. 21, n° 2, pp. 198-227.
- FOUCAULT Michel (2004a), *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Etudes », Paris.
- FOUCAULT Michel (2004b), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes Etudes », Paris.
- FOUCAULT Michel (2008), *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Gallimard / Le Seuil, Paris.
- FREDIANI Marcelo (2009), *Sur les routes. Le phénomène des New-Travellers*, Editions Imago, Paris.
- FREDIANI Marcelo (2017), « *On the road. Les New Travellers et leur besoin radical d'espace* », *Espaces et sociétés*, n° 171, pp. 73-89.
- GADREY Jean (1992), *L'économie des services*, La Découverte, Paris.
- GALABOV Anthonyi (2012), « Répertoire l'anonymat public : personnages et acteurs de la communication politique virtuelle », in DUFOULON Serge (dir.), *Internet ou la boîte à usages*, L'Harmattan, Paris, pp. 183-196.
- GARDELLE Linda (2008), « Adaptation au marché ou besoin d'Etat ? Les représentations dans l'élevage nomade en Mongolie et au Mali depuis 1990 », *Autrepart*, n° 46, pp. 115-126.
- GARFINKEL Harold (2001), « Programme de l'ethnométhodologie », in DE FORNEL Michel (et al.), *L'ethnométhodologie*, La Découverte, Paris, pp. 31-56.
- GARLAND David (1998), « Les contradictions de la « société punitive » : Le cas britannique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 124, pp. 49-67.
- GARRABÉ Laure (2008), « Ethnographie des jeux du corps dans le maracatu rural (Pernambuco, Brésil) », *Journal des Anthropologues*, n° 112-113, pp. 183-203.

GAULEJAC (DE) Vincent et HANIQUE Fabienne (2015), *Le capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou*, Le Seuil, Paris.

GAUTHIER François (2001), « Consommation. La religiosité des raves », *Religiologiques*, n° 24, pp. 175-197.

GAVIGNAUD-FONTAINE Geneviève (1998), « L'extinction de la "viticulture pour tous" en Languedoc (1945-1984) », *Pole Sud*, n° 9, pp. 57-70.

GAYER Laurent (2014), « I Swear I Saw This : Drawings in Fieldwork Notebooks, Namely My Own. Chicago, The University of Chicago Press, 2011, XII-173 pages », *Critique internationale*, n° 64, pp. 145-148.

GAY Y BLASCO Paloma (1999), *Gypsies in Madrid : Sex, Gender and the Performance of Identity*, Berg Publishers, Oxford.

GAY Y BLASCO Paloma (2018) et DE LA CRUZ Liria, « Une ethnographie réciproque. Etudier les vies roms et non-roms en collaboration », *Sociétés & Représentations*, n° 45, pp. 81-95.

GEORGES Fanny (2009), « Représentations de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du web 2.0 », *Réseaux*, n°154, pp. 165-193.

GENESTIER Philippe (2019), « Les « gilets jaunes ». Une question d'autonomie autant que d'automobile », *Le Débat*, n° 204, pp. 16-34.

GIDDENS Anthony (1984), *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles.

GINZBURG Carlo (2010), *Mythes, emblèmes, traces : morphologie et histoire*, Verdier, Paris.

GLASER Barney G. et STRAUSS Anselm L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*, AdlineTransaction, New Brunswick and London.

GODBOUT Jacques T. (2000), *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo œconomicus*, La Découverte / M.A.U.S.S., Paris.

GODBOUT Jacques T. (2014), *La participation contre la démocratie*, Liber, Montréal.

GOFFMAN Erving (1963), *Behavior in Public Places. Notes on the Social Organization of Gatherings*, The Free Press, New York.

GOFFMAN Erving (1975), *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*, Editions de Minuit, Paris.

GOFFMAN Erving (1991), *Les cadres de l'expérience*, Editions de Minuit, Paris.

- GOFFMAN Erving (2013), *Comment se conduire dans les lieux publics. Note sur l'organisation sociale des rassemblements*, Economica, Paris.
- GOTMAN Anne (2001), *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Puf, Paris.
- GOTMAN Anne (2011), « Sous la solidarité et le droit : l'hospitalité », in PAUGAM Serge (dir.), *Repenser la solidarité*, Puf, Paris, pp. 599-617.
- GOZLAN Angélique (2013), « Facebook : de la communauté virtuelle à la haine », *Topique*, n° 122, pp. 121-134.
- GRANOVETTER Mark S. (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, 1360-1380.
- GRELET Stany (2007), « Une pierre dans le jardin : ce que les NIMBY nous apprennent de l'hospitalité... sur l'(in)hospitalité urbaine », *Vacarme*, n° 38, pp. 32-35.
- GROS Frédéric (2017), *Michel Foucault*, Puf, Paris.
- GROSSETTI Michel (1998), « La proximité en sociologie : une réflexion à partir des systèmes locaux d'innovation », in BELLET Michel, KIRAT Thierry et LARGERON Christine (dir.), *Approches multiformes de la proximité*, Hermès, Paris, pp. 83-100.
- GROSSETTI Michel (2009), « Imprévisibilités et irréversibilités : les composantes des bifurcations », in BESSIN Marc, GROSSETTI Michel et BIDART Claire (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, La Découverte, Paris, 2009, pp. 147-159.
- GUERREIRO DE FARIA Antonio et DA COSTA PERREIRA Christina (2012), « Fausse identité gitane : un cas brésilien », *Etudes Tsiganes*, n° 51, pp. 48-63.
- GUILLOT Maïa (2010), « « Axé ilê Portugal » : Parcours migratoires et religions afro-brésiliennes au Portugal », *Autrepart*, n° 56, pp. 57-74.
- GURÊME Raymond et LIGNER Isabelle (2011), *Interdit aux nomades*, Calmann-Lévy, Paris.
- GUSFIELD Joseph (1981), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, Paris.
- HABER Stéphane (2012), « Un espace public néocapitaliste ? Habermas. Un demi-siècle après », *Variations*, n° 16, [en ligne : <https://journals.openedition.org/variations/204>].

- HACHE Emilie (2007), « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, n° 28, pp. 49-65.
- HALBWACHS Maurice (2008), *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte*, Puf, Paris.
- HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2014), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- HARAWAY Dana (2007), *Le manifeste cyborg et autres essais. Sciences, fictions, féminismes*, Exils, Paris.
- HARVEY David (2006), « Neo-Liberalism as Creative Destruction », *Geografiska Annaler. Series B. Human Geography*, vol. 88, n° 2, pp. 145-158.
- HARVEY David (2008), *Géographie de la domination*, Les Prairies ordinaires, Paris.
- HEIDEGGER Martin (1958), « Bâtir habiter penser », in HEIDEGGER Martin, *Essai et conférences*, Gallimard, Paris, pp. 170-193.
- HÉNAFF Marcel (2014), « Le don perverti. Pour une anthropologie de la corruption », *Esprit*, 2014/2, pp. 45-56.
- HÉNAFF Marcel (2017), « Au risque de soi. Parler, donner, attester », *Revue du MAUSS*, n° 50, pp. 64-84.
- HENNION Antoine (1993), *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Métailié, Paris.
- HERNANDEZ Marta (2013), « La Khôra du Timée : Derrida, lecteur de Platon », *Appareil*, n°11, [en ligne : <https://journals.openedition.org/appareil/1780>].
- HIRSCHMAN Albert O. (1970), *Exit, Voice and Loyalty : Responses to decline in Firms, Organizations and State*, Harvard University Press, Cambridge.
- HO Karen (2009), *Liquidated. An Ethnography of Wall Street*, Duke University Press, Durham and London.
- HONNETH Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Le Cerf, Paris.
- HOUSSET Emmanuel (2011), « L'exil de la souffrance », in CAMILLERI Sylvain et PERRIN Christophe (et al.), *Epreuves de la vie et souffrances d'existence. Regards phénoménologiques*, Le Cercle Herméneutique éditeur, Argenteuil, pp. 33-58.
- HUMEAU Jean-Baptiste (1995), *Tsiganes en France. De l'assignation au droit d'habiter*, L'Harmattan, Paris.
- INGOLD Tim (2011), *Une brève histoire des lignes*, Editions Zones sensibles, Le Kremlin-Bicêtre.

- INGOLD Tim (2013), *Marcher avec les dragons*, Editions Zones sensibles, Le Kremlin-Bicêtre.
- JOBERT Arthur (1998), « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, pp. 67-92.
- JOSPEH Isaac (2005), « Aspects cosmopolitiques de l'errance urbaine : l'ethnographie des SDF », *Tumultes*, n° 24, pp. 111-143.
- JOST François (2007), *Le culte du banal. De Duchamp à la télé-réalité*, CNRS Ed., Paris.
- KAUFMANN Vincent (2005), « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, pp. 119-135.
- KHON Eduardo (2017), *Comment pensent les forêts. Vers une anthropologie au-delà de l'humain*, Zones sensibles, Le Kremlin-Bicêtre.
- KNAFOU Rémy (2000), « Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités », in BONNET Michel et DESJEUX Dominique, *Les Territoires de la mobilité*, Puf, Paris, pp. 85-94.
- KOPYTOFF Igor (2006), « La biographie culturelle des choses », *Journal des Africanistes*, n° 76, pp. 217-248.
- KOUBEK Martin et CÍŠAR Ondrej (2015), « Le militantisme rom et pro-rom en République Tchèque. Evolution des cadres d'interprétation depuis 1989 », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 46, pp. 143-194.
- LAFONT Robert (dir.) (1985), *Estrangier. Ici, des gens d'ailleurs*, Edisud, coll. « Amiras repères occitans », Aix-en-Provence.
- LAGRÉE Jacqueline (2001), « Le stoïcisme grec et romain : cohérence, maîtrise de soi et vie heureuse », in CAILLÉ Alain (et al.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, La Découverte, Paris.
- LAHIRE Bernard (2016), *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, La Découverte, Paris.
- LANTERNARI Vittorio (1983), *Les mouvements religieux des peuples opprimés*, La Découverte / Maspéro, Paris.
- LAPLANTINE François (2007), « Penser en images », *Ethnologie française*, n° 37, pp. 47-56.
- LASCOUMES Pierre (1995), « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement », *Revue française de science politique*, n° 3, pp. 396-419.

- LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1996), « Des « passe-droits » aux passes du droit. La mise en œuvre socio-juridique de l'action publique », *Droit et société*, n° 32, pp. 51-73.
- LATOUR Bruno (1984), *Les Microbes. Guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Métailié, Paris.
- LATOUR Bruno (1989), « Pasteur et Pouchet : hétérogenèse de l'histoire des sciences », in SERRES Michel (dir.), *Eléments d'histoire des sciences*, Bordas, Paris, pp. 423-445.
- LATOUR Bruno (2007), *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte / Poche, Paris.
- LAURENS Sylvain (2007), « « pourquoi » et « comment » poser les questions qui fâchent. Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, n° 69, pp. 112-127.
- LAW John and HASSARD John (dir.) (1999), *Actor Network Theory and After*, Blackwell Publishers / The Sociological review, Oxford.
- LAW John (1992), « Notes on the Theory of the Actor-Network : Ordering, Strategy and Heterogeneity », *System Practice*, n° 5, pp. 379-393.
- LEBLON Bernard (2003), *Le livre des Gitans de Perpignan*, L'Harmattan, Paris.
- LEBNER Ashley (et al.) (2016), « La redescription de l'anthropologie selon Marilyn Strathern », *L'Homme*, n° 218, pp. 117-149.
- LECADET Clara (2013), « Les expulsés dans la brèche des Etats », *Sens-Dessous*, n°11, pp. 29-36.
- LE BRETON David (2015), *Disparaître de soi. Une tentation contemporaine*, Métailié, Paris.
- LE CROSNIER Hervé (2011), « Une bonne nouvelle pour la théorie des biens communs », *Vacarme*, n° 56, pp. 92-94.
- LE MARCHAND Arnaud (2007), « Inégalités et qualités : travail et habitat mobile », BATIFOULIER Philippe, GHIRARDELLO Ariane et al. (dir.), *Approches institutionnalistes des inégalités en économie sociale - Tome 2 : Politiques*, L'Harmattan, Paris, [en ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article833.html>].
- LE MARCHAND Arnaud (2011), *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles*, Editions du Croquant, Belle
- LE MARCHAND Arnaud (2012), « L'habitat mobile, éphémère et léger travaille », in RELIER, *Regards croisés sur l'habitat léger / mobile*, Edition Relier, pp. 13-19.
- LE MARCHAND Arnaud (2017), « Les enjeux de la scolarité pour les professions itinérantes dans la globalisation », *Diversité*, n° 187, pp. 36-42.

- LE MARCHAND Arnaud (2018), « Economie de bazar et économie morale : crédit et caravanes », *Etudes Tsiganes*, n° 64, pp. 22-39.
- LEMÉE Carole (2007), « En creux et en plein. Silence, paroles et réinscription dans l'après Shoah/Khurbn », *L'Autre*, vol. 8, pp. 27-43.
- LEMKE Thomas (2004), « « Marx sans guillemets » : Foucault, la gouvernementalité et la technique du néolibéralisme », traduit de l'anglais par Marc Chemali, *Actuel Marx*, n° 36, pp. 13-26.
- LESME Francis (1974), « Le monde gitan à Marseille », *Monde gitan*, n° 30, pp. 1-7.
- L'ESTOILE (DE) Benoît (2007), *Le Goût des Autres. De l'Exposition coloniale aux Arts premiers*, Flammarion, Paris.combe-en-Bauges.
- LEVESQUE Jérémy (2012), « Situation et regard d'un militant « voyageur » sur l'habitat léger », in RELIER, *Regards croisés sur l'habitat léger / mobile*, éditions Relier, pp. 40-41.
- LION Gaspard (2015), *Incertaines demeures. Enquête sur l'habitat précaire*, Bayard, Paris.
- LIÉGEOIS Jean-Pierre (1975), « Naissance du pouvoir tsigane », *Revue française de sociologie*, vol. 16, pp. 295-316.
- LIÉGEOIS Jean-Pierre (dir.) (2007), *L'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France. Rapport d'étude de la Direction générale de l'action sociale*, ENSP, Rennes.
- LOCKE John (1998), *Identité et différence*, Seuil, Paris.
- LOISEAU Gaëlla (2004), « Pentecôtisme, ethnocentrisme, ethnicité tsigane. L'effcience des mots dans la relation interethnique », *Etudes Tsiganes*, n° 20, pp. 107-125.
- LOISEAU Gaëlla (2005), « Chronique d'une ségrégation planifiée : le Village andalou. Entre réparation et reconduction de l'exclusion : la politique sociale bordelaise à l'égard de « ses Gitans ». » *Etudes Tsiganes*, n° 21, pp. 74-94.
- LOISEAU Gaëlla (2009), « Les « grands passages ». Une forme d'itinérance alternative à la spatialisation des gens du voyage », *Le Sociographe*, n° 28, pp. 13-26.
- LOISEAU Gaëlla (2013), « L'accueil des gens du voyage : un problème de compétence ? L'arbitrage de l'Etat dans la mise en œuvre du schéma départemental de l'Hérault », Master 2 « Droit des Collectivités Territoriales », Université de Montpellier 1.

LOISEAU Gaëlla et SÉLIM Monique (2014), « Les schizes d'une médiation anthropologique entre l'Etat et les « gens du voyage ». Entretien avec Gaëlla Loiseau réalisé par Monique Sélim », *Journal des anthropologues*, n° 136-137, pp. 177-204.

MACÉ Marielle (2016), *Styles. Critique de nos formes de vie*, Gallimard, Paris.

MAHIEDDIN Emir (2013), « Les musiciens du Christ. L'esthétique du pentecôtisme suédois », *Revue Science and Video*, n° 4, [en ligne : <http://scienceandvideo.mmssh.univ-aix.fr/numeros/4/Pages/3.aspx>].

MAITRON Jean (1992), *Le mouvement anarchiste en France (tomes I et II)*, Gallimard, Paris.

MARCHANDISE Sabrina et RENAULT Mathieu (2011), « Les territorialités émergentes des migrants marocains. Pratique du web, réseaux et élargissement des territoires », *Netcom*, vol. 25, n°1-2, 33-46.

MARCONOT Jean-Marie (1997), *Habiter en garrigue, une tradition nîmoise*, Les presses du Languedoc, Nîmes.

MARCUS Georges E. (1995), « Ethnography in/of the World System : The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, pp. 95-117.

MARGALIT Avishaï (2007), *La société décente*, Flammarion, Paris.

MARTEL Philippe (2004), « Le Félibrige : un incertain nationalisme linguistique », *Mots. Les langages du politique*, n° 74, pp. 43-56.

MARTUCCELLI Danilo (2005), « Les trois voies de l'individu sociologique », *EspacesTemps.net*, Travaux, [en ligne : <https://www.espacestems.net/articles/trois-voies-individu-sociologique/>].

MARTUCCELLI Danilo (2015), « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie », *Sociologie*, vol. 6, pp. 43-60.

MATHIEU Lilian (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, pp. 75-100.

MAUSS Marcel (1924), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Puf, Paris.

MC LUHAN Marshall (1964), *Understanding Media. The Extensions of Man*, McGraw-Hill Book Company, New-York.

MÈGE Arnaud (2017), « « Faire autrement ». Tensions entre idéaux et contraintes pratiques de militants pour la décroissance », *Terrains & travaux*, n° 31, pp. 63-86.

- MERLEAU-PONTY Maurice (2014), *Primat de la perception*, Verdier, Paris.
- MÉSINI Béatrice (2004), « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », *Etudes rurales*, n° 169-170, pp. 43-59.
- MÉSINI Béatrice (2012), « Du droit dérogatoire à l'habitat « adapté » au droit commun d'habitats légers, mobiles et éphémères », in RELIER, *Regards croisés sur l'habitat léger / mobile*, édition Relier, pp., 107-116.
- MÉSINI Béatrice (2018), « Le laboratoire cévenol de l'après-mine. Une coextensivité des causes et des responsabilités minières, environnementales et sanitaires », *Géocarrefour*, n° 92, [en ligne : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/11887>].
- MEYNIER Adeline (2016), « La notion de mouvement en droit de l'environnement », *Revue juridique de l'environnement*, n° 41, pp. 425-438.
- MEYER Marguerite dite « Rosette » (1995), *gitane*, La boutique d'écriture, Montpellier.
- MISSAOUI Lamia (1999), *Les fluidités de l'ethnicité ou les compétences de l'Etranger de l'intérieur. Tsiganes et santé, jeunes des « honorables familles locales » trafiquants de psychotropes, Maghrébins des économies souterraines*, Thèse de sociologie sous la direction d'Alain TARRIUS et Ada LONNI, co-tutelle Université de Toulouse et Université de Turin, ANRT Diffusion.
- MISSAOUI Lamia et TARRIUS Alain (2000), *Naissance d'une mafia catalane ? Les jeunes de bonnes familles locales dans les trafics de drogue de Barcelone à Perpignan, Toulouse et Montpellier*, Editions Trabucaire, Perpignan.
- MISSAOUI Lamia (2003), *Les étrangers de l'intérieur. Filières, trafics et xénophobie*, Payot, Paris.
- MISSAOUI Lamia et TARRIUS Alain (2006), « Villes et migrants. Du lieu-monde au lieu-passage », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, pp. 43-65.
- MISSAOUI Lamia (2012), « Les couples transfuges des territoires gitans et la scolarisation de leurs enfants », *Cahiers du genre*, n° 53, pp. 145-164.
- NAHOUM-GRAPPE Véronique (1993), « L'ingouvernable gratuité : les conduites de vertige », *Communication*, vol. 56, pp. 155-173.
- NAHOUM-GRAPPE Véronique (1994), « Le transport : une émotion surannée », *Terrain*, n° 22, pp. 69-78.
- NANCY Jean-Luc (2010), *L'Intrus*, Galilée, Paris.

NEVEU Catherine et VANHOENACKER Maxime (2017), « La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté », *Participations*, n° 19, pp. 7-22.

NICOLAS Laurence (2016), « Beauduc, une pratique habitante « insaisissable » par le politique ? De l'utopie à la normalisation », in COUSIN Grégoire et LOISEAU Gaëlla et al. (dir.), *Actualité de l'Habitat Temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, Terra-HN éditions, Marseille, [en ligne : <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Beauduc-une-pratique-habitante-insaisissable-par-le-politique>]

NICOLESCU Costion (1996), « Le saint : un étranger partout et toujours chez soi », *Martror. Revue d'anthropologie du musée paysan roumain*, vol. 1, pp. 53-65.

NOIRIEL Gérard (2001), « Les pratiques policières d'identification des migrants et leurs enjeux pour l'histoire des relations de pouvoir. Contribution à une réflexion en “longue durée” », in BLANC-CHALEARD Marie-Claude, DOUKI Caroline (et al.), *Police et migrants. France (1667-1939)*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », Rennes, pp. 115-132.

NOIRIEL Gérard (2007), *A quoi sert l'identité nationale ?*, Agone, Marseille.

NONJON Magali et MARREL Guillaume (2015), « Gouverner par les architectures informatiques. Logiciels et progiciels de gestion intégrés dans le secteur social », *Gouvernement et action publique*, n° 2, pp. 9-24.

OKELY Judith (1983), *The Traveller-Gypsies*, Cambridge University Press, Cambridge.

OKELY Judith (1996), *Own or Other Culture*, Routledge, London and New-York.

OKELY Judith (2007), « La justice des Tsiganes contre la loi des Gadjé », *Ethnologie française*, n° 37, pp. 313-322.

OKELY Judith (2008), « Femmes tsiganes : modèles en conflit », traduit par Patricia Ferté, *Etudes Tsiganes*, n° 33-34, pp. 12-47.

OKELY Judith (2014), « Recycled (mis)representations : Gypsies, Travellers or Roma treated as objects, rarely subjects », *People, Place and Policy*, n°8, pp. 65-85.

OLIVERA Martin et POUEYTO Jean-Luc (2018), « Tsiganes et anthropologie : héritages, enjeux et perspectives », *Ethnologie française*, n°172, pp. 581-600.

OSPINA Luis et LEPINE Cédric (2017), « Luis Ospina ou le documentaire comme interprétation créative de la réalité », *Médiapart*, [en ligne : https://blogs.mediapart.fr/edition/cinemas-damerique-latine-et-plus-encore/article/110917/luis-ospina-ou-le-documentaire-comme-interpretation-creative?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=Sharing&xtor=CS3-66].

- OSTROM Elinor et HESS Charlotte (dir.) (2007), *Understanding Knowledge as a Commons : From Theory to Practice*, MIT Press, Cambridge, London.
- PACREAU Fanny (2016), « La récupération dans les déchèteries : formes, motivations et devenir », *Mouvements*, n° 87, pp. 96-106.
- PALAU Yves (1996), « La médiation sociale, une construction idéologique », *Etudes*, n° 3856, pp. 613-622.
- PARELLO Vincent (2011), « Des camps de réfugiés espagnols de la guerre civile dans l'Hérault », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n°41-1, pp. 233-249.
- PARK Robert Ezra (1955), *Society : Collective Behavior, News and Opinions, Sociology, and Modern Society*, The Free Press, Glencoe (III).
- PARROCHIA Daniel (2005), « Quelques aspects historiques de la notion de réseau », *Flux*, n° 62, pp. 10-20.
- PASQUALINO Caterina (1998), *Dire le chant. Les Gitans flamenco d'Andalousie*, CNRS / Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- PÉCHU Cécile (2006), « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », *Travaux de Science Politique de l'Université de Lausanne*, n° 24, pp. 3-51.
- PEIRCE Charles S. (1931-1958), *Collected papers, vol. 8*, Harvard University Press.
- PÉQUIGNOT Bruno (2008), *Recherches sociologiques sur les images*, L'Harmattan, Paris.
- PEREC Georges (1974), *Espèces d'espaces*, Editions Galilée, Paris.
- PERNOT Mathieu (2001), *Un camp pour les Bohémiens. Mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, Actes Sud, Arles.
- PERRIN Coline (2013), « L'intervention publique locale sur le marché foncier agricole. L'exemple de la commune de Lavérune dans l'Hérault », *Pour*, n° 220, pp. 207-216.
- PESCHANSKI Denis (1994), *Les Tsiganes en France (1939-1946)*, CNRS Edition, Paris.
- PESCHANSKI Denis (2000), *Les camps français d'internement (1938-1946)*, Thèse de doctorat d'Etat en histoire, sous la direction d'Antoine PROST, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- PETERSON Richard A. (1997), *Creating country music : Fabricating authenticity*, University of Chicago Press, Chicago.
- PÉTONNET Colette (1979), *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Editions Galilée, Paris.

- PFLIEGER Géraldine (2006), *De la ville aux réseaux. Dialogues avec Manuel Castells*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
- PIASERE Leonardo (2009), « Il trickster e l'infinito. Alcune riflessioni a partire da esempi rom », *Quaderni del Ramo d'Oro*, n° 2, pp. 399-411.
- PIASERE Leonardo (2018), « The Catholic Church and the Evangelisation of « Nomads » in Italy », *Nomadic Peoples*, n° 22, pp. 27-46.
- PIAZZA Pierre (2002), « Au cœur de la construction de l'Etat moderne. Sociogenèse du carnet anthropométrique des nomades », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 58, pp. 207-227.
- PIAZZA Pierre (2004), « Septembre 1921 : la première « carte d'identité de Français » et ses enjeux », *Genèse*, n° 54, pp. 76-89.
- PIAZZA Pierre (2005), « Alphonse Bertillon face à la dactyloscopie. Nouvelle technologie policière d'identification et trajectoire bureaucratique », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 56, pp. 251-270.
- PIAZZA Pierre (dir.) (2011), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Kathala, Paris.
- PIAZZA Pierre (2013), « Logiques et ressorts de l'iconographie anti-biométrique en France », *Cultures et Conflits*, vol. 91/92, pp. 141-157.
- PICHON Pascale (1995), *Survivre sans domicile fixe. Etude socio-anthropologique sur les formes du maintien de soi*, Thèse de doctorat, Université de Lyon 2.
- PIERRET Régis (2013), « Apaches et consorts à l'origine des tribunaux pour enfants », *Vie sociale*, n°4, pp. 79-96.
- PIETTE Albert (2013), « Au cœur de l'activité au plus près de la présence », *Réseaux*, n° 182, pp. 57-88.
- POUEYTO Jean-Luc (2011), *Manouches et mondes de l'écrit*, Karthala, Paris.
- POUJOL Virginie (2006), « De l'auto-organisation à l'autonomie, de nouveaux modes d'intervention sociale. Etude d'une initiative d'habitats autonomes », [en ligne : https://www.academia.edu/10894189/De_lauto_organisation_à_lautonomie].
- POULAIN France (2009), *Le camping aujourd'hui en France entre loisir et précarité*, Les éditions de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise.

- POURTAU Lionel (2004), « Les sound systems technoïdes, une expérience de la vie en communauté », in MABILON-BONFILS Béatrice (dir.), *La fête techno. Tout seul et tous ensemble*, Autrement, pp. 100-113.
- PRATT Mary Louise (1991), « Arts of the Contact Zone », *Modern Language Association*, pp. 33-40.
- PRÉVOST Bertrand (2012), « Cosmique cosmétique. Pour une cosmologie de la parure », *Images Re-vue*, n° 10, [en ligne : <https://journals.openedition.org/imagesrevues/2181>]
- PRUVOST Geneviève (2013), « L'alternative écologique au quotidien. Vivre et travailler autrement », *Terrain*, Editions de la maison des sciences de l'Homme, n° 60, pp. 36-55.
- PRUVOST Geneviève (2015), « Faire village autrement. Des communautés introuvables aux réseaux d'habitats légers », *Socio-anthropologie*, n°32, pp. 21-39.
- PUAUD David (2018), *Un monstre humain ? Un anthropologue face à un crime « sans mobile »*, La Découverte, Paris.
- QUEMENER Nelly (2014), *Le pouvoir de l'humour. Politique des représentations dans les médias en France*, Armand Colin, Paris.
- RADKOWSKI (DE) Georges-Hubert (2002), *Anthropologie de l'habiter. Vers le nomadisme*, Puf, Paris.
- RANCIÈRE Jacques (1995), *La Méésentente. Politique et Philosophie*, Galilée, Paris.
- RANCIÈRE Jacques (2007), « Le travail de l'image », *Multitudes*, n°28, pp. 195-210.
- RAO Aparna (1985), « Des Nomades méconnus. Pour une typologie des communautés péripatétiques », *L'Homme*, tome 25, n° 95, pp. 97-120.
- RAWLS John (1971), *A Theory of Justice*, Oxford University Press, Oxford.
- RAZAC Olivier (2009), *Histoire politique du barbelé*, Editions Flammarion, Paris.
- RAZAC Olivier (2013), « De la neutralisation comme mode de gouvernement », *Multitudes*, n° 54, pp. 120-128.
- RÉGIS Emmanuel (1910), *La dromonanie de Jean-Jacques Rousseau*, Société d'imprimerie et de librairie, Paris.
- REITZ Maud (2016), *Assembler son quotidien sur la route. Une ethnographie de l'habiter mobile contemporain*, Thèse d'anthropologie sous la direction d'Yves PEDRAZZINI, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

- REMAUD Olivier (2015), *Un monde étrange. Pour une autre approche du cosmopolitisme*, Puf, Paris.
- RETAILLÉ Denis (2011), « Du paradigme sahélien du lien à l'espace (mondial) mobile », *L'Information géographique*, vol. 75, pp. 71-85.
- REVAULT D'ALLONNES Myriam (2011), « Paul Ricœur ou l'approbation d'exister », *Le Portique*, [en ligne : <https://journals.openedition.org/leportique/2507>].
- REYNAUD Jean-Daniel (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris.
- REYNIERS Alain (1992), *La roue et la pierre : contribution anthropo-historique à la connaissance de la production sociale et économique des Tsiganes*, Thèse d'anthropologie sous la direction de Louis-Vincent THOMAS, Paris 5.
- REYNIERS Alain (1994), « Le rôle de la parenté dans la formation d'une communauté manouche », *Etudes Tsiganes*, n° 2, pp. 12-17.
- RHEINGOLD Howard (1995), *Les communautés virtuelles. Autoroutes d'information pour le meilleur ou pour le pire*, Addison Wesley, Paris.
- RICOEUR Paul (1983), *Temps et récit. Tome 1*, Le Seuil, Paris.
- RICOEUR Paul (1990), *Soi-même comme un autre*, Seuil, Paris.
- RICOEUR Paul (2004), *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Stock, Paris.
- RIDEZ Simone et LEGLISE Yves (2000), « Prévention VIH-Toxicomanie en milieu gitan », *Etudes Tsiganes*, « Tsiganes et santé : de nouveaux risques ? », n° 14.
- RIGOLI Juan (2001), *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^{ème} siècle*, Fayard, Paris.
- ROBERT Christophe (2006), *Les groupes tsiganes en France. Eternels étrangers de l'intérieur ? Affirmation culturelle et distanciation dans un contexte de rejet permanent*, Thèse de sociologie sous la direction de Pierre Bouvier, Université de Paris X, Nanterre.
- ROBERT Christophe (2007), *Eternels étrangers de l'intérieur ? Les groupes tsiganes en France*, Desclée de Brouwer, Paris.
- ROBERT Pascal (2015), *Polyptique. Pour une anthropologie communicationnelle des images*, Hermann, Paris.

- ROITMAN Janet et WARNIER Jean-Pierre (2006), « La politique de la valeur : une introduction », *Journal des Africanistes*, n° 76, pp. 205-216.
- ROSANVALLON Pierre (2011), *La société des égaux*, Seuil, Paris.
- ROTHÉA Xavier (2003), *France, pays des droits des Roms ? Gitans, « Bohémiens », « gens du voyage », Tsiganes... face aux pouvoirs publics depuis le XIXème siècle*, Editions Carobella, Lyon.
- SACKS Harvey (2014), « « Hotrodder ». Une catégorie révolutionnaire », in BOVET A., GONZALEZ-MARTINEZ E. et MALBOIS F., *Langage, activité et ordre social. Faire de la sociologie avec Harvey Sacks*, Peter Lang, Bern, pp. 29-42.
- SARGA Moussa (2008), *Le mythe des Bohémiens dans la littérature et les arts en Europe*, L'Harmattan, Paris.
- SAYAD Abdelmalek (1985), « Du message oral au message sur cassette, la communication avec l'absent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 59, pp. 61-72.
- SCHEELE Judith (2009), « Tribus, Etats et fraude. La région frontalière algéro-malienne », *Etudes rurales*, n° 184, [en ligne : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/10486>]
- SCHWARTZ Olivier (2013), « L'empirisme irréductible. La fin de l'empirisme ? » in ANDERSON Nels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Armand Colin, Paris.
- SCOTT James C. (2008), *La domination ou les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Editions Amsterdam, Paris.
- SEGAL Tatiana (1996), « La condition du sage dans la Chine pré-impériale », *Martor. Revue d'anthropologie du musée du paysan roumain*, vol. 1, pp. 29-35.
- SÉLIM Monique (2009), « La « folie » du terrain. Quelles médiations analytiques ? », *Journal des anthropologues*, n° 116-117, pp. 467-492, [en ligne : <https://journals.openedition.org/jda/3473>]
- SÉLIM Monique (2018), « Une anthropologie critique à l'ère de la globalisation ? », *Journal des anthropologues*, n° 152-153, pp. 215-227.
- SEVIN Jean-Christophe (2004), « L'épreuve du dance floor. Une approche des free party », *Sociétés*, n° 85, pp. 47-61.
- SHAMIR Ronen (1996), « Suspended in Space : Bedouins under The Law of Israel », *Law and Society Review*, vol. 30, n° 2, pp. 231-257.

- SIGAUD Thomas (2014), *Mobilités résidentielles et professionnelles des salariés en France : entreprises, marchés et territoires, une articulation en tension*, Thèse de sociologie sous la direction de François Cusin et Thierry Kirat, Université Paris-Dauphine.
- SIGOT Jacques (1994), *Ces barbelés oubliés par l'Histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres : Montreuil Bellay (1940-1945)*, Editions Wallada, Chateauneuf-les-Martignes.
- SIMMEL Georg (1988), *La tragédie de la culture*, Rivages, Paris.
- SIMMEL Georg (1998), *Les pauvres*, Puf, Quadrige, Paris.
- SIMMEL Georg (2003), *Le Conflit*, Circé, Belval.
- SIMMEL Georg (2013), *Sociologie. Etude sur les formes de la socialisation*, Puf, Quadrige, Paris.
- SIMON Pierre-Jean (2006), *Pour une sociologie des relations interethniques et des minorités*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- SIROST Olivier (2001), « Camper ou l'existence de la vie précaire au grand air », *Ethnologie française*, vol. 31, pp. 581-589.
- SIROST Olivier (2002), « Habiter en camping ou l'art de se nicher dans le paysage », *Communications*, n° 73, pp. 49-64.
- SIROST Olivier (2003), « La mutation des pratiques de plein air en France (1937-1963) », in BANCEL Nicolas (et al.), *De l'Indochine à l'Algérie*, La Découverte, Paris, pp. 299-310.
- SIROST Olivier (2011), « Du campement au camping. Une précarité désirée », *Techniques & Culture*, n° 56, pp. 99-113.
- SPITZ Jean-Fabien (2010), « Responsabilité individuelle et justice sociale », *Mouvements*, n° 64, pp. 51-61.
- SNOW David A., BENFORD Robert D., ROCHFORD E. Burke, WORDEN Steven K. (1986), « Frame Alignment Processes. Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51, pp. 464-481.
- SNOW David A. and BENFORD Robert D. (2012), « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, n° 99, pp. 217-255.
- SNOW David A. and MOSS Dana M. (2014), « Protest on the Fly : Toward a Theory of Spontaneity in the Dynamics of Protest and Social Movements », *American Sociological Review*, vol. 79/6, pp. 1122-1143.

- SOULTRAIT (DE) Gibus (2011), *L'entente du mouvement. Esquisse d'une résistance 1 et 2 (1989-2000)*, suivi de *L'opportunité. Esquisse d'une résistance 3 (2009-2011)*, Ed° Surf Session, Anglet.
- STOCK Mathis (2015), « Habiter comme « faire avec l'espace ». Réflexions à partir des théories de la pratique », *Annales de géographie*, n° 704, pp. 424-441.
- STRATHERN Marilyn (1995), *The Relation. Issues in Complexity and Scale*, Prickly Pear Press, Cambridge.
- STRATHERN Marilyn (2011), « Binary licence », *Common Knowledge*, 17/1, pp. 87-103.
- STREET Alice et COPEMAN Jacob (2014), « La théorie sociale après Strathern : une introduction », *Tracés*, n° 14, pp. 235-253.
- SUTRE Adèle (2013), « Des pièces d'or pour parcourir le monde. Les circulations transnationales de familles tsiganes au tournant du XXème siècle », *Autrepart*, n° 67-68, pp. 53-68.
- SUTRE Adèle (2017), « Le redéploiement des géographies familiales kaldérash au début du XXème siècle. Les Maximoff de la Russie à l'Europe occidentale », *Etudes Tsiganes*, n° 60, pp. 16-37.
- TARRIUS Alain (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- TARRIUS Alain (2001), « Le lien fort préalable à la réussite économique. », *Journal des Anthropologues*, n°84, [en ligne : <http://jda.revues.org/2592>].
- TARRIUS Alain, MISSAOUI Lamia et QACHA Fatima (2013), *Transmigrants et nouveaux étrangers : hospitalités croisées entre jeunes des quartiers enclavés et nouveaux migrants internationaux*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.
- TARRIUS Alain et BERNET Olivier (2014), *Mondialisation criminelle. La frontière franco-espagnole de la Junquera à Perpignan*, rapport de recherche, Edilivre. Saint-Denis.
- TARRIUS Alain (2014), « Quand les territoires circulatoires des transmigrants traversent des quartiers enclavés des villes moyennes françaises », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n°2, pp. 169-192.
- TARRIUS Alain (2017), « Fluidité de l'identité du chercheur en situation d'immersion le long des territoires de circulations migratoires. Extraits de carnets d'enquêtes : Prizren, Kosovo, 2004. La Palme, Aude, 2014 », *Migrations Société*, n°167, pp. 41-52.
- TASSIN Etienne (2014), « Subjectivation versus sujet politique. Réflexions à partir d'Arendt et de Rancière », *Tumultes*, n° 43, pp. 157-173.

TAUBER Elisabeth (2011), « Te souviens-tu du temps où on allait vendre et mendier ? La vie économique des femmes sinti d'Italie du Nord », in STEWART Michael et WILLIAMS Patrick (dir.), *Tsiganes en Europe*, Editions de la MSH, Paris.

TAUBER Elisabeth (2018), « Balanced or Negative Reciprocity. Thinking/Remembering, Seeing Dreams and Collecting Money Among Sinti in North Italy », *Ethnologie française*, n° 172, pp. 623-634.

TEVANIAN Pierre (2008), *La mécanique raciste*, Dilecta, Paris.

THEVENOT Laurent (1990), « L'action qui convient », in PHARO Patrick et QUÉRÉ Louis (dir.), *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Ed. de l'EHESS, Paris, pp. 39-69.

THUDEROZ Christian (2010), *Qu'est-ce que négocier ? Sociologie du compromis et de l'action réciproque*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.

THUDEROZ Christian (2015), *Petit traité du compromis. L'art des concessions*, Puf, Paris.

TRAIMOND Bernard (2008), *L'anthropologie à l'époque de l'enregistreur de paroles*, William Blake and Co, Bordeaux.

TREPS Marie (2003), « Usages actuels du romeno Lap. Une approche de terrain », *Etudes tsiganes*, n°16, pp. 55-74.

TRICHAUD Lucien (1976), *L'animation et les hommes*, Synchron, Paris.

TSING LOWENHAUPT Anna (2005), *Friction : An Ethnography of Global Connection*, NJ : Princeton University Press, Princeton.

TSING LOWENHAUPT Anna (2017), *Le champignon de la fin du monde. Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, La Découverte, Paris.

URRY John (2005), *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?* Armand Colin, Paris.

VAILLANT Anaïs (2013), *La « batucada » des gringos. Appropriations européennes de pratiques musicales brésiliennes*, Thèse de doctorat en anthropologie, Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence.

VARRASSO Federico (2016), « Construction audiovisuelle participative. Extension imagétique d'un terrain ethnographique afro-américain », *Journal des Anthropologues*, n° 146-147, pp. 303-319.

VAUX DE FOLETIER François (1958), « Capitaines d'Egyptiens chez le notaire », *Etudes Tsiganes*, n° 4, pp. 1-11.

VAUX DE FOLETIER François (1984), « La Thiérache, Jean Richepin et les tsiganes », *Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, pp. 191-204.

VIVEIROS DE CASTRO Eduardo (2009), *Métaphysiques cannibales. Lignes d'anthropologie post-structurale*, Puf, Paris.

VOLLE Jean-Paul (2006), « L'urbanisation du littoral du Languedoc-Roussillon ou comment le processus de mise en tourisme rencontre celui de périurbanisation des villes-centres », CROZAT Dominique, VOLLE Jean-Paul et VIALA Laurent (dir.), *Villes méditerranéennes d'Europe et leurs périphéries. Mutations territoriales, innovation sociales*, CNRS, UMR Mutation des territoires en Europe, Université Paul Valéry, Montpellier 3, pp. 185-198.

WEBER Florence (2012), « Vers une ethnographie des prestations sans marché. Préface à l'édition Quadrige », in MAUSS Marcel, *Essai sur le don*, Quadrige - Puf, Paris.

WEBER Max (1959), *Le Savant et le Politique*, Plon, Paris.

WEILL Isabelle (2009), « Re-, dans tous ses états, un préfixe marquant l'aspect implicatif », *Linx*, n° 60, pp. 119-140.

WEINER Annette B. (1992), *Inalienable Possessions. The Paradox of Keeping-While-Giving*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, Oxford.

WELZER-LANG Daniel (2001), « L'échangisme : une multisexualité commerciale à forte domination masculine », *Sociétés contemporaines*, vol. 41-42, pp. 111-131.

WHITE Harrison (et al.) (2009), « 17. Les bifurcations sont la règle et non l'exception. Perspectives sur les différentes formes d'incertitude », in GROSSETTI Michel (et al.), *Bifurcations*, La Découverte, Paris, pp. 289-205.

WHITE Harrison (2011), *Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales*, Editions de l'EHESS, Paris.

WILLIAMS Patrick (1991), « Le miracle et la nécessité. À propos du développement du pentecôtisme chez les Tsiganes », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 73, pp. 81-98.

WILLIAMS Patrick (1993), *Nous on n'en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.

WILLIAMS Patrick (1995), « Tsiganes parmi nous », *Hommes et migrations*, n° 1188-1189, pp. 6-11.

WILLIAMS Patrick (2003), « Langue tzigane. Le jeu romanès », *Etudes Tsiganes*, n° 16, pp. 8-36.

WITTGENSTEIN Ludwig (1962), *De la certitude*, Gallimard, Paris.

ZARETSKY Robert (2008), *Le coq et le taureau. Comment le marquis de Baroncelli a inventé la Camargue*, Gaussen, Marseillais.

RAPPORTS ET MEMOIRES

AMELLAL Kristel et MICHEL Karine (2013), *Implantation des populations tsiganes dans les bouche du Rhône et patrimoine interculturel*, Rapport de l'association Trajectoires d'ici et d'ailleurs.

ANGVC (2014), *Une ignorance discriminatoire. Habitat mobile et collectivités*. Enquête nationale, Rapport public.

ANGVC (2012), *Une discrimination ignorée. Habitat mobile et collectivités*. Enquête nationale 2012 sur la prise en compte d'un mode d'habitat par les collectivités. Analyse et synthèse des résultats, Rapport public.

ARHOME (2005), *Relogement des familles gens du voyage sédentarisées en caravane. Commune de Bédarieux. Etude sociologique (phase 1)*, Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale.

ATD Quart Monde Provence (1987), *Savoir la vie. La grande pauvreté à voix haute*, Edition Quart Monde, collection « Science et service », Marseille.

BEREMÉNYI Balint Ábel, LARKINS Cath, PERCY-SMITH Barry, ROTH Maria (2017), *Key Learnings from the PEER PROJECT. A Combined Research Paper*, FOCUS 4.

BRL (bureau d'étude) (2004), *Connaissance et identification de la cabanisation sur le littoral du Languedoc-Roussillon*, rapport principal remis à la Mission interministérielle d'aménagement du Littoral.

COPPOLA Claudia (2011), « *Cosa de Gitano... (Choses de gitans...)* ». *Construction de soi, différenciation et inscription dans l'espace local chez les Gitans d'origine andalouse de Marseille*, Mémoire de Master 2, Centre Norbert Elias, EHESS.

COUR DES COMPTES (2012), « L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage », rapport thématique, octobre 2012.

COUR DES COMPTES (2017), Rapport public annuel, février 2017.

DELAMON Arsène (1990), *La situation des « gens du voyage » et les mesures proposées pour l'améliorer*, Rapport de mission remis au Premier Ministre, 13 juillet 1990, non publié, [en ligne : https://fnasat.centredoc.fr/doc_num.php?explnum_id=194]

GARDELLA Edouard et ARNAUD Amandine (2018), *Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux*, Rapport final, ONPES et Observatoire du Samu Social de Paris.

LEONARD Jean Louis et GOT Pascale (2010), *Rapport d'information sur le statut et la réglementation des habitats légers de loisirs. Mobile-homes, camping-cars, habitats de plein air : face aux nouvelles pratiques, la nécessité de nouvelles règles*, Commission des affaires économiques, Assemblée nationale, rapport n° 2826.

LERIS (bureau d'étude) (2016), *Recherche-action sur l'habitat léger et mobile. De la complexité des formes de cabanisation aux réponses opérationnelles mobilisables par les acteurs*, rapport (1^{ère} phase) remis à la Fondation Abbé Pierre Languedoc-Roussillon.

QUENTIN Didier (2011), *Rapport d'information sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage*, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Assemblée nationale, rapport n° 3212.

ROTSCHI Agnès et al. (2006), *Le patrimoine maritime, lagunaire et fluvial en Languedoc-Roussillon et Provence Alpes (Côte d'Azur)*, Rapport final à l'attention du Ministère de la culture (mission ethnologique).

SCHUURMAN Mieke (2012), *Speak Up! Giving a Voice to European children in vulnerable situations*, Eurochild Project Report, document en ligne : https://www.eurochild.org/fileadmin/public/06_Projects/SpeakUpreportFINAL.pdf

ULMI Nic (1995), *La culture du champ de foire*, Mémoire de diplôme en histoire économique et sociale, Université de Genève.

WELLHOFF François (2005), *Le financement des aires d'accueil des gens du voyage*, Rapport n° 2005-0032-01 du Conseil Général des Ponts et Chaussées.

ZISMAN Anna (1998), *Histoire et modernité. Port Marianne, un nouvel horizon méditerranéen pour Montpellier*, Rapport d'étude, Mission du Patrimoine Ethnologique, Montpellier.

DOCUMENTS AUDIOVISUELS

BORIES Benoît (2018), « *Les jayes des Barques* ». Une immersion dans la communauté gitane de Montpellier, coproduction de Faïdos Sonores, RTBF, Par Ouï-dire et la RTS, documentaire radiophonique [en ligne : <https://www.rtbf.be/lapremiere/article/detail-les-jayes-des-barques-une-immersion-dans-la-communaute-gitane-de-montpellier?id=9917026>].

CHUPIN Suzanne (2010), *Les yourtes de la discorde*, film documentaire, Pyramide production / France télévision.

DUFRESNE David et BRAULT Philippe (2009), *Prison Valley*, webdocumentaire, <http://prisonvalley.arte.tv/?lang=fr>

DUFRESNE David (2013), *Fort McMoney*, jeu documentaire, www.fortmcmoney.com

LES ZICONOFAGES (2012), *Places désignées*, film documentaire, 52 min.

LOISEAU Gaëlla (1999), *Voyage à l'âme*, film documentaire, 52 min.

LOISEAU Gaëlla (2017), *Des Aires. Vivre en habitat mobile*, webdocumentaire, www.desaires.fr

RENON Alain et JOUVE Arnaud (2014), *Scandale environnemental à la porte des Cévennes*, Pour-Suites, le webmagazine d'investigation de RFI, <http://webdoc.rfi.fr/pour-suites/enquete-pollution-cachee-cevennes/index.html>

PRINCIPAUX TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Circulaire n° 86-370 du 16 décembre 1986 relative au stationnement des caravanes des gens du voyage.

Circulaire n° 2001-49 UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Circulaire n° 2003-43/UHC/DU1/11 du 8 juillet 2003 relative aux grands rassemblements des gens du voyage : terrains de grand passage (texte non paru au Journal Officiel).

Circulaire UHC/IUH1/26 n° 2003-76 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Circulaire n° NOR IOCD1208696C du 23 mars 2012 du ministère de l'Intérieur, relative à la préparation des stationnements estivaux des grands groupes de caravanes de gens du voyage.

Circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012 portant sur la scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Circulaire n° NOR INTD1307138C du 23 avril 2013 du ministère de l'Intérieur relative à la préparation des stationnements estivaux des grands groupes de caravanes de gens du voyage.

Circulaire NOR INTD1705027C du 19 avril 2017 relative à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades.

Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Loi n° 95-74 du 21 janvier 1995 relative à la diversité de l'habitat.

Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.

Loi n° 2007-297 de prévention de la délinquance du 5 mars 2007.

Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.

MANIFESTES POLITIQUES, MANUELS PRATIQUES ASSOCIATIFS

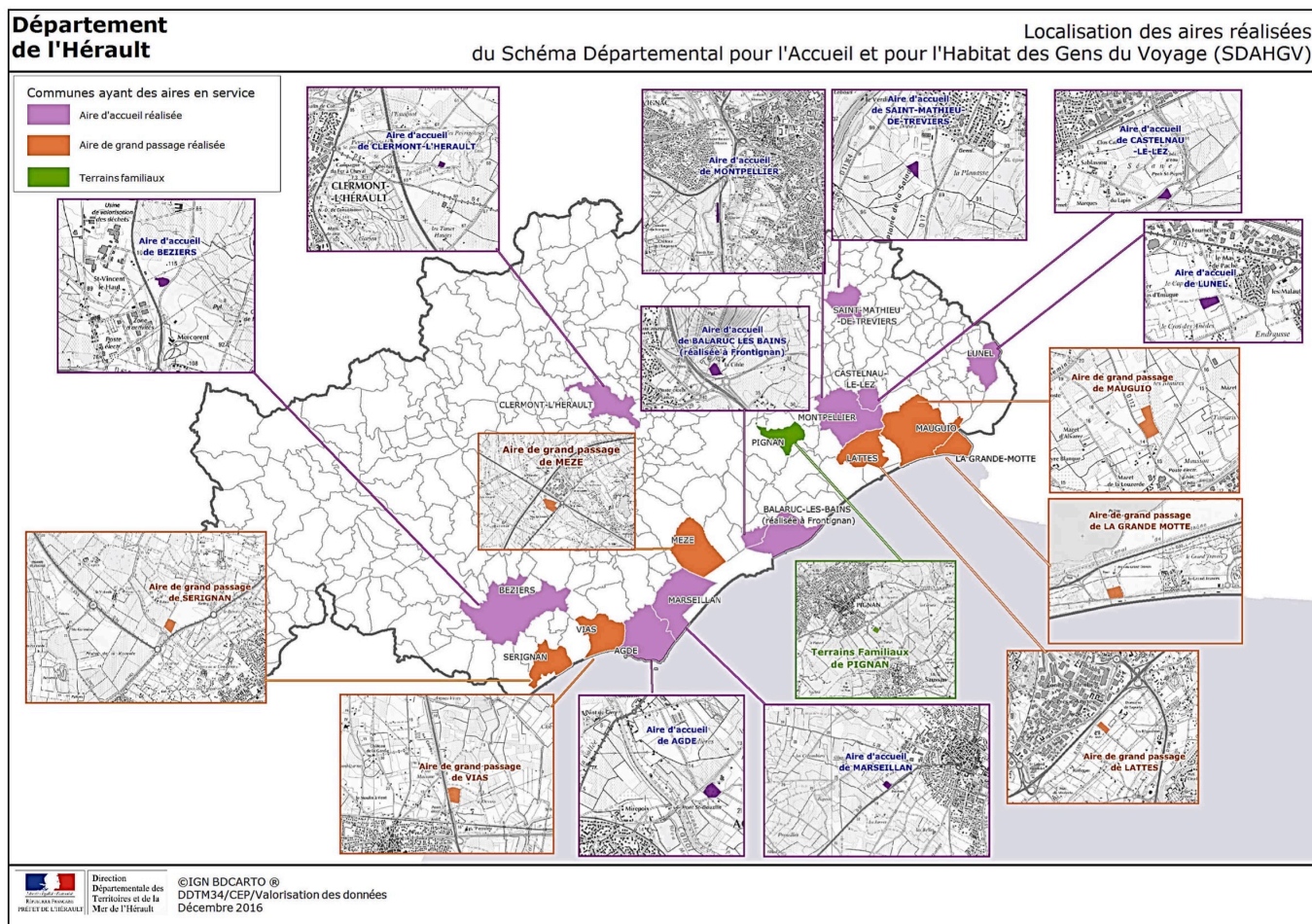
HALEM (2008), « Terrains Familiaux / Terrains de Vie. Propositions d'évolution des textes en vigueur », document de travail, [en ligne : <http://www.halemfrance.org/IMG/pdf/terrainsdeviehalemversion0208.pdf>]

LARKINS Caths et BILSON Andy (2016), *Le Magic 6. Recherche action et apprentissage par l'expérience avec les jeunes roms et voyageurs. Manuel de formation*, PEER.

ANNEXES

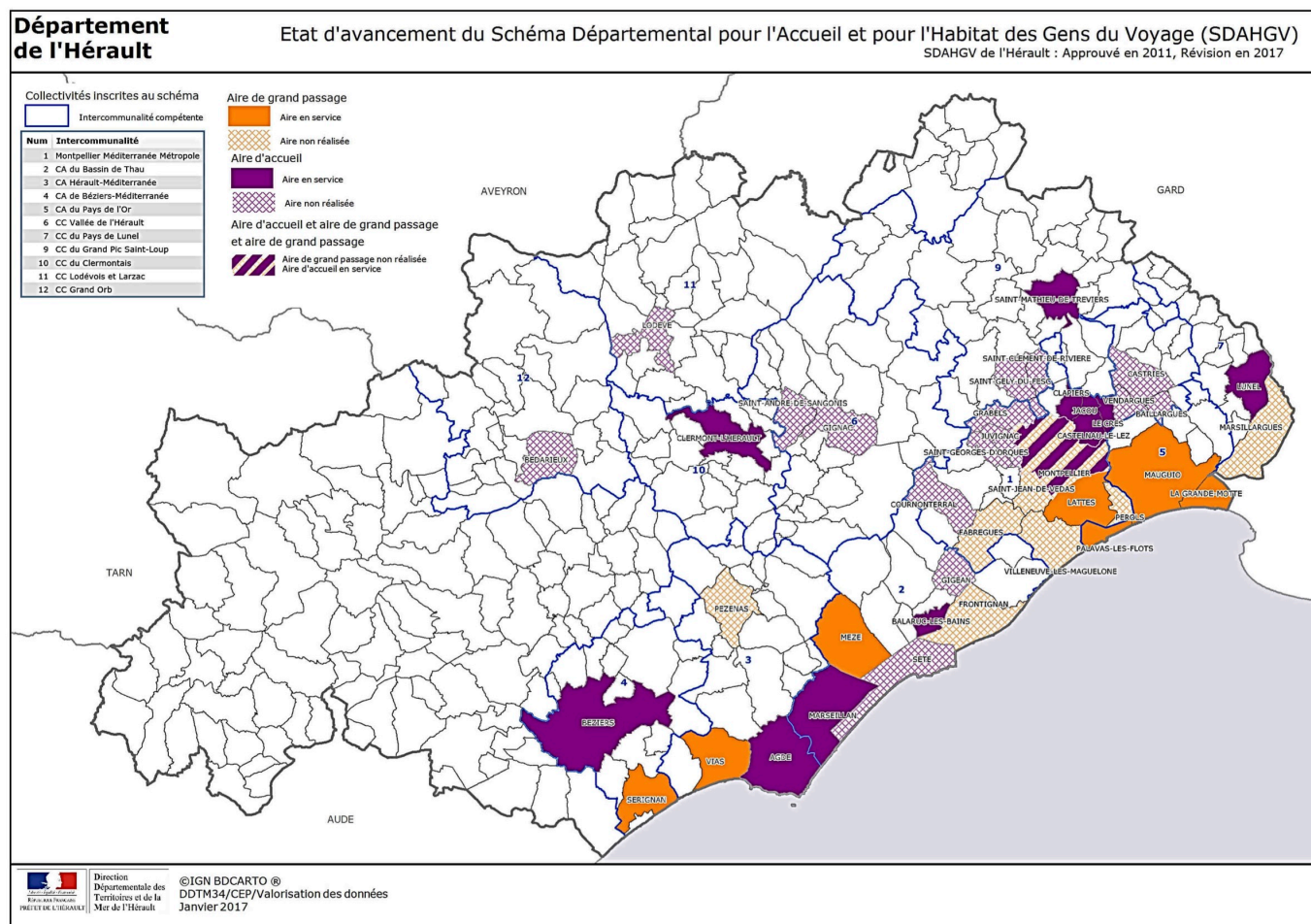
1. Carte du schéma départemental de 2011-2017
2. Carte du schéma départemental en cours (2019)
3. Carte d'interdiction de l'habitat mobile en France (ANGVC, 2012)
4. Organisation de l'adoption du schéma départemental (rapport Sénat, 2015)
5. Compte rendu de la réunion de la commission consultative départementale des gens du voyage de l'Hérault du 5 juillet 2012
6. Règlement intérieur de l'aire de grand passage de Lattes
7. Compte rendu de la réunion des gestionnaires du département de l'Hérault du 12 mars 2013
8. Courrier de dénonciation de pratiques gestionnaires (Césam migrations santé, 2008)
9. Lettre ouverte « *Une* » gens du voyage en colère (Alice Januel, 4 septembre 2012)
10. Lettre ouverte *L'exposition de la colère* (collectif, 15 mars 2018)

Annexe 1 - Carte des aires de l'Hérault (2011-2017)



Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Hérault (2011-2017)

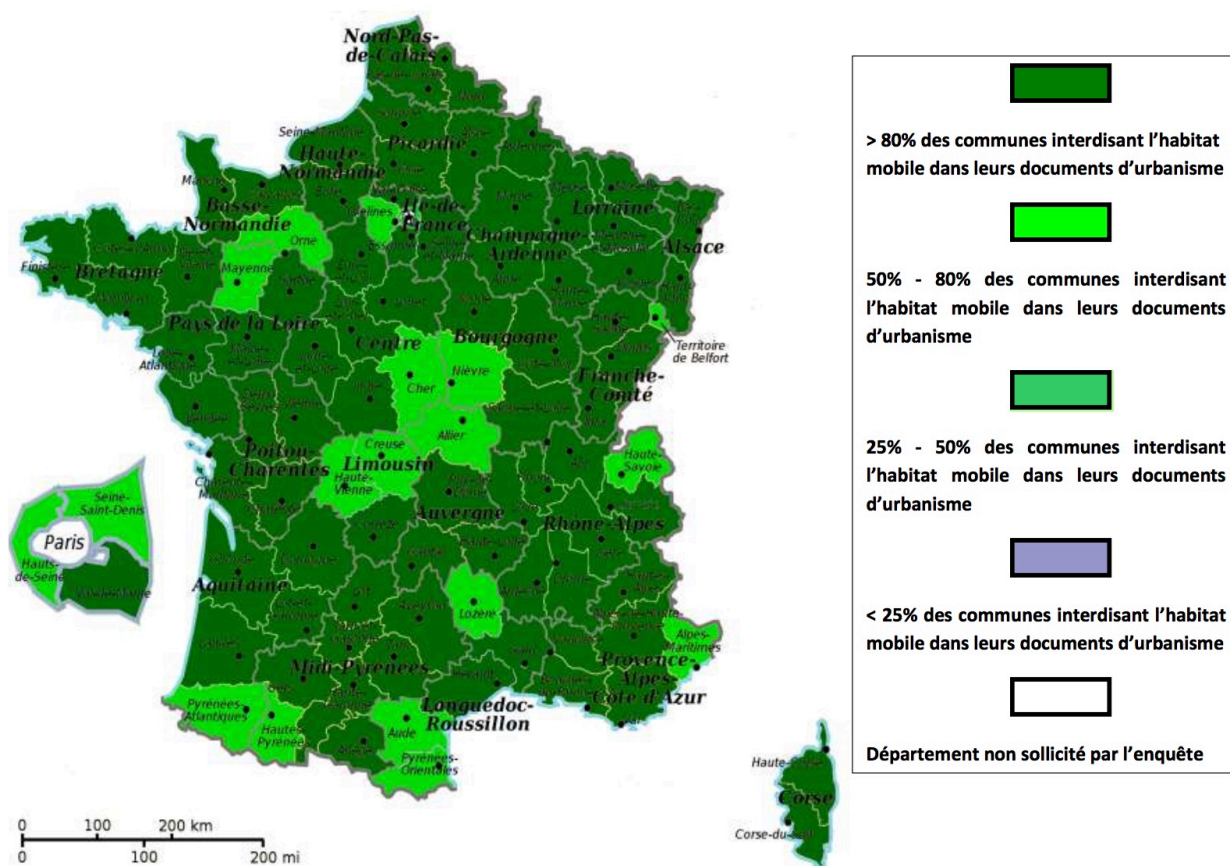
Annexe 2 - Carte des aires de l'Hérault (révision de 2017)



Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Hérault (2019)

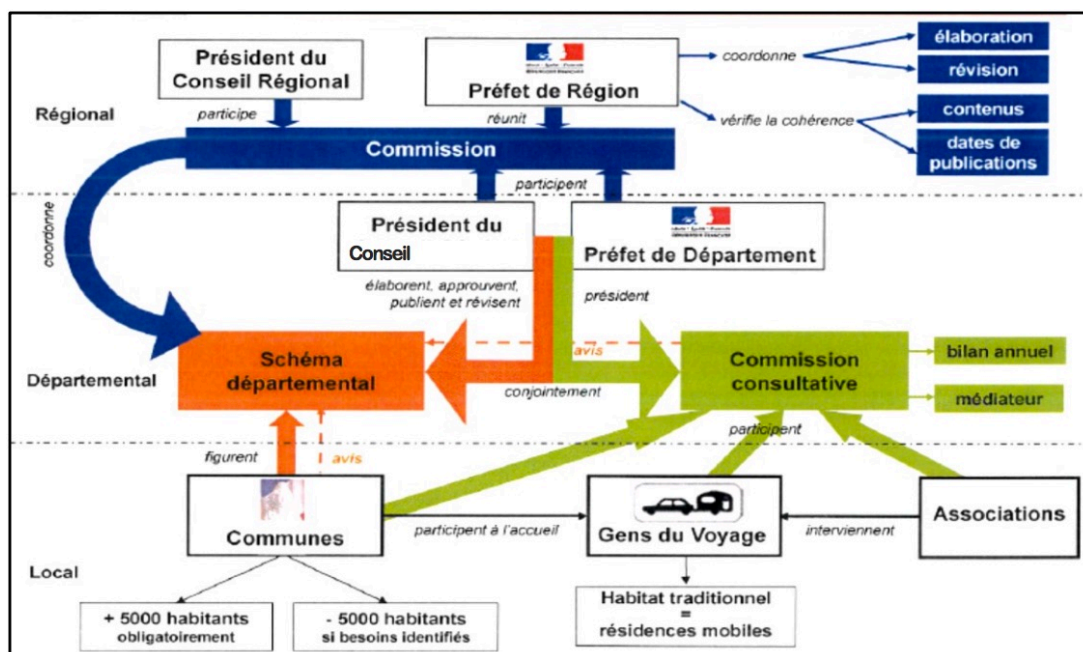
Annexe 3 - Carte d'interdiction de l'habitat mobile dans les documents d'urbanisme des communes (ANGVC)

INTERDICTIONS DE L'HABITAT MOBILE INSCRITES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES
 Carte : source Wikipédia



Source : *Une discrimination ignorée. Habitat mobile et collectivités*, Rapport de l'enquête nationale de 2012 sur la prise en compte d'un mode d'habitat par les collectivités, réalisé par l'ANGVC, p. 4.

Annexe 4 – Organisation de l’adoption du schéma départemental



Source : Rapport d’information n° 617 sur les aires d’accueil des gens du voyage, par Jean-Marie Bockel et Michel Le Scouarnec, 9 juillet 2015, p. 13.

Annexe 5 – Compte rendu de la réunion de la commission consultative départementale des gens du voyage de l'Hérault du 5 juillet 2012

Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage du 5 juillet 2012 – Préfecture (salle Erignac)

COMPTE – RENDU

Date : 5 juillet 2012 à 9h

Documents présentés (DDTM) : Diaporama synthétisant les préconisations du schéma départemental signé en décembre 2011.

Objet de la réunion : Suivi de la mise en oeuvre du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2011-2017.

SYNTHESE DES INTERVENTIONS :

M. R., sous-Préfet de Lodève, en charge de la révision du Schéma départemental, préside la séance. Il rappelle que le département de l'Hérault dispose désormais d'un Schéma révisé et qu'il incombe à la commission consultative de définir les modalités de sa mise en oeuvre. Il indique la nécessité de faire le point sur les mesures complémentaires à la question du choix des sites qui a pris beaucoup de place dans le cadre de la révision, au détriment de la stratégie générale prévue par ce Schéma révisé. Il laisse la parole à la DDTM pour présenter l'ordre du jour et le diaporama synthétisant les préconisations du Schéma départemental révisé.

M. A., service Habitat, DDTM, rappelle qu'il a en charge l'animation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Il indique que la DDTM a fait appel à un bureau d'étude après avoir passé un appel d'offre d'envergure européenne. C'est Mme Gaëlla Loiseau qui a été retenue pour ses compétences et sa connaissance de l'historique sur le département de l'Hérault. Elle a une prestation pour le compte des services de l'Etat pendant 3 ans. On est à peu près à mi-parcours du contrat qui nous lie. Elle nous accompagne pour nous aider à comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les services de l'Etat et aussi à mieux appréhender les problèmes rencontrés par les voyageurs, et puis pour travailler avec le cabinet du Préfet dans le cadre des grands passages. Le Schéma départemental a été révisé et signé en décembre 2011. Ce Schéma prévoit 23 aires d'accueil pour un total de 704 places et 12 aires de grands passages pour un total 1830 places. Le Schéma est réalisé à 30% pour ce qui concerne les aires d'accueil et à 25% en ce qui concerne les aires de grands passages. L'élaboration du Schéma a permis de trancher sur les problématiques de localisation des équipements, et l'enjeu aujourd'hui est de parvenir à faire émerger un certain nombre d'actions qui ont vocation à accompagner le Schéma et surtout les voyageurs qui vivent dans notre département.

M. A. présente les principales actions préconisées dans le cadre du Schéma départemental :

- 1) **Favoriser la prise de compétence communautaire.** Face à des investissements lourds, la prise de compétence intercommunale a le mérite de mutualiser les financements. Par ailleurs, les besoins en accueil des gens du voyage ne sont pas restreints aux limites d'une commune. Les élus doivent réfléchir à ajuster les solutions envisagées à des échelles territoriales adaptées aux zones d'ancrage des gens du voyage.

M. R. précise que la prise de compétence communautaire est souvent la réponse la moins compliquée pour répondre à des situations qui ne parviennent pas à se résoudre, évoquant la situation du Biterrois.

M. A. ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion à l'échelon inter-communautaire sur l'harmonisation des tarifs, de pratiques de gestion de ces équipements et d'intervention auprès des voyageurs qui s'installent sur les aires prévues.

- 2) **Accompagner les collectivités dans leur démarche de prospection foncière, en lien avec les contraintes réglementaires.** M. A. rappelle que le département de l'Hérault est soumis à un certain nombre de contraintes qu'il faut appréhender avec discernement mais qui ne sont en aucun cas rédhibitoires à la recherche de terrains. Celle-ci nécessite la mise à plat des documents d'urbanisme et des cartographies du territoire, une réflexion concertée avec les

services de la DDTM et une volonté politique d'aboutir à une proposition pérenne. Il insiste sur le fait que les services de l'Etat sont disposés à aider les collectivités dans ce travail de prospection foncière et qu'ils ne sont pas uniquement là pour valider ou invalider les propositions faites par les collectivités.

- 3) **Intégrer les modalités de gestion des équipements dès la conception des aires.** Les aires d'accueil doivent répondre à certaines normes et à certaines attentes des voyageurs qu'il est nécessaire de prendre en compte dès la conception du projet. Pour cela M. A. recommande de constituer, dès la création du projet, un comité de pilotage pour réfléchir aux différents aspects sociaux et organisationnels que comporte la présence d'une aire d'accueil ou d'une aire de grand passage sur un territoire. M. A. indique qu'il est possible d'y associer les voyageurs. Le mode de gestion choisi (régie directe ou délégation de service) détermine un fonctionnement spécifique et un niveau d'implication de la collectivité qu'il est nécessaire de discuter et de déterminer bien en amont de la réalisation de l'équipement. M. A. rappelle qu'il est intéressant que les services de l'Etat soient associés à la conception et la définition des équipements pour pouvoir éclairer les collectivités des expériences qui ont été menées ailleurs dans le département ou dans la région.

Mme L., médiatrice départementale, prend la parole pour présenter les préconisations suivantes :

- 4) **Harmoniser les modalités de gestion des équipements.** Mme L. indique qu'il y a de gros écarts de tarifs pratiqués dans le département. Elle rappelle qu'au niveau national la moyenne tarifaire est inférieure à 3 euros / jour / emplacement. Or, dans l'Hérault, la majorité des aires fixent un montant à 3 euros / jour / emplacement sans comptabiliser les fluides. Ce tarif qui est jugé excessif par les voyageurs, notamment au regard de la moyenne nationale. Dans l'Hérault, certaines aires qui fonctionnent sur le mode forfaitaire atteignent les 14 euros / jour / emplacement. A côté de cela on a aussi des aires qui sont à 2 euros / jour / emplacement, soit entre 5 et 7 euros / jour (suivant la saison) avec les fluides. Mme Loiseau indique qu'il est difficilement concevable d'avoir des pratiques tarifaires aussi disproportionnées à l'échelle d'un département. Par ailleurs, elle rappelle que bien que certaines collectivités délèguent la gestion à des prestataires privés, elles restent entièrement responsables des tarifs pratiqués. Il convient donc d'engager une réflexion sur ce sujet.
- 5) **Mettre en place un réseau de collectivités gestionnaires ou ayant vocation à le devenir.** La mise en place d'un réseau départemental réunissant les collectivités et les gestionnaires constitue un moyen d'aboutir à ce qui vient d'être exposé dans l'action n°4. L'idée serait de constituer une commission dans laquelle les acteurs du département qui sont au plus près de cette tâche clé qu'est la gestion, puissent se réunir de façon ponctuelle (une à deux fois par an) pour exposer les difficultés qu'ils rencontrent.
- 6) **Améliorer l'intégration des familles de voyageurs à la vie locale, en favorisant la connaissance et l'accès aux dispositifs de droit commun.** Mme L. précise qu'il s'agit là aussi d'un travail de fond qui nécessite dès le projet de création de l'aire la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les partenaires locaux, y compris les acteurs associatifs. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire que les acteurs associatifs soient spécialisés sur le public gens du voyage et ajoute qu'une des particularités du département de l'Hérault est justement cette absence d'interlocuteur associatif intervenant spécifiquement auprès des gens du voyage. L'enjeu pour l'Hérault est donc de sensibiliser et accompagner les associations qui animent la vie du territoire à s'impliquer sur ces nouveaux « quartiers » que constituent les aires d'accueil des gens du voyage, et à intégrer ce nouveau public dans leurs actions. Elle précise que cette démarche a déjà démarré à l'échelle départementale avec l'association Les Ziconofages soutenue par le Conseil général, qui a produit plusieurs petits films qui sont utilisés dans le cadre de débats publics et qui permettent de travailler sur les représentations.
- 7) **Mieux anticiper et organiser l'arrivée des grands passages.** Mme L. rappelle qu'elle intervient pour cette action en concertation étroite avec le cabinet du Préfet et la DDTM, qui réceptionnent les courriers envoyés par les groupes pour annoncer leur passage. Ces courriers permettent d'établir un calendrier prévisionnel qui est présenté aux communes concernées par l'accueil des grands passages. Elle indique que l'anticipation des grands passages se fait également par la recherche foncière pour recenser des terrains d'une capacité suffisante (1,5 à 4 hectares) en partenariat avec les communes citées au Schéma départemental pour l'accueil des grands passages et les collectivités territoriales. M. A. précise qu'en attendant que les collectivités aient réalisé leurs équipements, les services de l'Etat analysent les bases de

données dont ils disposent pour déterminer les terrains de l'Etat qui pourraient convenir à l'accueil des grands passages. Cette année, le Conseil général, l'agglomération de Montpellier et l'agglomération de Béziers ont été sollicités pour aider à répondre provisoirement aux besoins d'accueil des groupes de grands passages.

M. R. indique que la révision du Schéma départemental a montré que les grands passages constituent une part importante des passages dans l'Hérault.

Mme **L.** en profite pour rappeler que la question de la gestion des aires de grands passages ne doit surtout pas être négligée. Elle prend pour exemple l'agglomération Hérault Méditerranée qui emploie un gestionnaire à l'année pour préparer et gérer l'arrivée des groupes. Elle observe que quelques collectivités dans l'Hérault ont à charge de réaliser uniquement des aires de grands passages (Lattes, Communauté d'agglomération du Pays de l'Or). Or la gestion de ces équipements n'est pas simple et pose d'autres problématiques que la gestion des aires d'accueil. Les aires de grands passages sont démunies d'équipements sanitaires, et de ce fait sont moins onéreuses que les aires d'accueil. Elle souligne l'incompréhension de certains voyageurs héraultais, qui voient ces aires ouvrir sans qu'elles ne leur soient pour autant destinées. Certaines de ces aires ont d'ailleurs été occupées l'hiver, compromettant parfois leur utilisation optimale car les groupes locaux et les groupes de grands passages (qui viennent d'autres territoires) refusent en général de se mélanger. Il serait opportun d'avoir une réflexion à ce sujet au sein d'un réseau départemental des gestionnaires.

M. T., Conseiller général, relate la situation de blocage sur St Jean de Védas qui a rejeté lors d'une délibération du Conseil municipal du 29/03/11 la préconisation du Schéma de réaliser une aire de grands passages, alors qu'un terrain avait été validé par les services de l'Etat en 2003. A partir de ce cas particulier, il pose la question de savoir quelle est la volonté de l'Etat de faire pression sur une commune qui refuse de se conformer à ses obligations en matière d'accueil, et ce dans un contexte de carence la plus totale au niveau de l'agglomération de Montpellier. Il rappelle que la loi SRU prévoit l'intervention de l'Etat à la place des collectivités défaillantes, lorsqu'une obligation du Schéma départemental n'est pas respectée. Il rappelle que ce blocage d'une commune de l'agglomération de réaliser son aire de grands passages génère une atteinte sur l'environnement, et à ce titre impacte aussi bien l'agglomération de Montpellier que le Conseil général.

M. R. rappelle que le Schéma révisé et les obligations qu'il comporte sont valables sur une période déterminée. Ces obligations incombent aux collectivités. Il rappelle que le pouvoir de substitution du Préfet prévu dans les textes n'a pas été mis en place jusqu'à présent au niveau national. Il reste donc aux services de l'Etat de parvenir à convaincre les collectivités de réaliser ces équipements en s'appuyant sur les dispositions légales qui peuvent être déployées sur les collectivités à jour de leurs obligations en cas d'installation illicite. Par ailleurs, par rapport à la situation d'atteinte à l'environnement sur les bords de la Mosson, la commune peut saisir le tribunal pour faire cesser le trouble, dans le cadre d'une procédure normale.

M. T. souligne que les dernières implantations au bord de la Mosson ont été faites en commun accord avec les services de la Préfecture et de la gendarmerie, qui prêtaient main forte pour amener les caravanes au bord de la Mosson.

M. R. répond en indiquant que ces solutions correspondent à la recherche d'une médiation aussi pragmatique que possible car l'objectif formulé par les textes qui cadrent l'intervention de l'Etat est de permettre l'accueil des gens du voyage. Donc les solutions qui sont trouvées dans ces contextes d'urgence ne sont bien évidemment pas conformes au Schéma départemental. M. R. prend acte de la précision apportée par M. T. concernant les conditions d'accueil et précise qu'il ne manquera pas de sensibiliser ses collègues du cabinet du Préfet qui sont confrontés à ces situations. Il précise que ce sera une occasion supplémentaire de rappeler aux élus concernés les obligations qui sont les leurs. La réponse pressentie la plus opportune serait une prise de compétence par l'agglomération de Montpellier.

M. D., Conseiller général du canton de Béziers IV, souhaite faire un point sur la situation dans le Biterrois. Il rappelle que dans le précédent Schéma il était prévu une aire d'accueil à Béziers et une aire de grands passages à Sérignan qui était identifiée comme étant un lieu d'accueil pour les grands passages estivaux. A la suite d'un recours – notamment de la commune de Sérignan – le tribunal avait annulé le Schéma sur cette partie du territoire. Malgré cela, la ville de Béziers a toujours poursuivi son projet d'aire d'accueil. La ville de Béziers a procédé à une étude (en partie financée par le département) avec un cabinet spécialisé sur des terrains situés sur la route de Pézenas au lieu dit Cantagal, fortement cabanisé. L'étude qui concernait l'implantation d'une aire de grands passages et une

opération de logements d'insertion a révélé des obstacles à la fois pour le logement des personnes déjà installées et des objections de la DDTM puisque ces terrains étaient inondables. Donc la ville de Béziers a renoncé à l'aire de grand passage et s'est limitée à l'aire d'accueil pour laquelle elle travaille depuis une dizaine d'années. M. D. rappelle que dans le Schéma révisé il a été prévu une aire d'accueil à Béziers, une aire d'accueil à Sérignan et une aire de grands passages à Béziers. La ville de Béziers ne souhaite pas réaliser d'aire de grands passages, et quant à la ville de Sérignan par le passé elle s'était opposée au Schéma, ensuite la nouvelle municipalité de Sérignan a proposé un terrain pour réaliser l'aire d'accueil voire l'aire de grands passages. Mais, elle avait proposé un terrain dont elle était propriétaire mais qui avait la particularité d'être situé sur la commune voisine. Ce qui évidemment n'a pas donné les résultats escomptés. Donc aujourd'hui, il n'y a plus de perspective de voir se réaliser l'aire de grands passages prévue sur Béziers ; par ailleurs Sérignan est vraiment un site de grands passages et on l'a vu encore la semaine dernière avec l'arrivée d'un grand groupe et des réactions disproportionnées des propriétaires de camping avoisinants. M. le Conseiller général indique qu'une évolution se fait jour depuis 48 heures du côté de la municipalité de Sérignan qui considère que quand bien même elle réaliserait l'aire d'accueil, ça ne réglerait pas les problèmes de grands passages. Donc la municipalité de Sérignan est maintenant favorable à la réalisation d'une aire de grands passages et a trouvé un terrain de 2,5 hectares en bordure de la RD 64, qu'il faut aménager et qui pourrait éventuellement devenir une aire de grands passages. Mais ce n'est pas ce qui est prévu au Schéma départemental qui a été révisé. Donc à partir de ces nouvelles propositions se posent deux questions : 1) est-il possible d'envisager une révision de localisation par rapport au Schéma prescrit ? 2) la commune de Sérignan n'a pas pour autant vocation selon elle à accueillir une aire d'accueil et une aire de grands passages. Donc resterait à trouver une autre localisation pour l'aire d'accueil, sachant que dans l'agglomération de Béziers seules les communes de Béziers et de Sérignan font plus de 5000 habitants, et qu'il est clair que la prise de compétence par l'agglomération permettrait sans doute de trouver une meilleure solution globale. Mais pour l'instant il ne semble pas qu'il y ait une majorité ni même un consensus pour parvenir à cette prise de compétence au sein de l'agglomération de Béziers. M. D. évoque l'incendie qui avait été déclenché en 2005 sur le site des Orpellières à Sérignan font plus de 200 véhicules et caravanes appartenant à un groupe de grand passage avaient été détruits, 1000 personnes évacuées et un pilote d'un bombardier d'eau du service départemental d'incendies et secours avait trouvé la mort ; pour dire qu'il s'agit d'un domaine assez sensible. Il y a une évolution puisque la mairie de Sérignan est favorable à réaliser une aire de grands passages au moment où l'obligation ne lui incombe plus. Donc, dans la mesure où de toute façon le problème va continuer à se poser comme tous les étés, est-il possible de trouver les formes pour une évolution à ce sujet sachant que ce n'est pas ce qui est prescrit dans le Schéma ? M. le Conseiller général précise qu'il a été confronté à cette problématique ces 3 derniers jours et qu'il a indiqué à ses interlocuteurs du biterrois qu'il en ferait part lors de la réunion d'aujourd'hui.

M. R. remercie le Conseiller général pour cet exposé et précise que son homologue du biterrois suit avec beaucoup d'attention ce dossier. Il espère que l'information qu'il a rapportée concernant la décision de Sérignan fera l'objet d'une délibération.

M. G., marie de Cers et 2ème vice-président de l'agglomération Béziers Méditerranée, confirme ce que vient d'exposer M. D. notamment sur le fait que l'agglomération n'est pas prête à prendre la compétence, mais il souligne qu'elle pourra probablement aboutir une fois que les premières obligations auront été réalisées. Il confirme que l'aire d'accueil de Béziers est prévue pour une capacité de 40 places. Il demande, en vue d'aboutir à un consensus, s'il serait possible d'augmenter cette capacité d'accueil pour supprimer l'obligation d'aire de grands passages sur Béziers et la transposer sur Sérignan.

M. R. indique qu'une proposition de modification du Schéma dépasse le cadre de cette réunion. Il précise qu'une prise de compétence communautaire présente un intérêt pour supporter les charges d'investissement. M. R. prend acte de la décision de Sérignan et indique qu'il considère qu'il serait malvenu de la part des services de l'Etat de ne pas prendre en compte la proposition qui leur est faite de trouver une solution sur un secteur dont on sait qu'il est régulièrement concerné par les grands passages. Il propose de monter un groupe de travail spécifique sur la situation biterroise, en précisant que les conclusions de celui-ci pourraient aboutir à un avenant au SD (par exemple à mi-parcours) après consultation de la commission.

M. A. rappelle que le Schéma départemental a été réalisé sur la base d'un diagnostic qui n'a été remis en cause par personne jusqu'à présent. Il apprécie le changement de posture de la commune de Sérignan qui a le mérite de révéler la difficulté qu'ont les services de l'Etat à établir un Schéma directeur. Le diagnostic fait apparaître des besoins en grands passages. Pour certains élus la question de l'accueil des gens du voyage se résume à sa dimension financière, et une fois l'équipement réalisé on constate que l'implication de la collectivité fait défaut. Le problème, rappelle M. A., est qu'il y a des

besoins en aires d'accueil parce que les gens du voyage ont besoin de se fixer le temps d'une scolarité, d'un travail ou d'une hospitalisation. L'hiver notamment, certaines collectivités refusent d'ouvrir les aires de grands passages et les groupes se retrouvent parfois en situation irrégulière, faute de place disponible sur les équipements publics réalisés. L'aire d'accueil de Béziers a un mal infini à sortir depuis plus de 10 ans. Or si elle était déjà effective on pourrait avancer et réfléchir sur les autres besoins, en l'occurrence les grands passages. Mais il ne faut pas oublier que le besoin fondamental des voyageurs est de pouvoir stationner l'hiver sur des équipements pérennes et mieux équipés que les aires de grands passages. Il estime que le territoire de Béziers a besoin de deux aires. Si l'agglomération prend la compétence, il sera plus aisé de trouver un terrain de grands passages qui ne sera pas obligatoirement implanté sur la commune de Béziers.

M. P., maire de Castries, intervient pour indiquer que la prise de compétence gens du voyage n'est pas à l'ordre du jour au sein de l'agglomération de Montpellier non plus. Par contre l'agglomération participe à l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage (assainissement ou autres). Il revient sur la situation de Castries où il a réussi à avoir le terrain, le faire accepter par la population après une modification du PLU. Il dit se retrouver bloqué à cause d'une argutie administrative qui compromet les financements de l'Etat alors qu'il s'agit d'un investissement très lourd pour trois communes. M. P. précise qu'il ne remet pas en cause l'implication de M. A. qui a soutenu la commune de Castries auprès du Ministère comme peu de fonctionnaires l'ont fait. Il indique qu'ils ont bloqué l'appel d'offres pour réaliser l'aire et espèrent que cette situation ne va pas perdurer car il faut maintenant faire comprendre aux administrés pourquoi on ne peut pas agrandir la crèche ou améliorer la voirie. Par ailleurs, il déclare qu'il est hors de question qu'un financement public vienne aider les voyageurs à payer leurs redevances sur les aires. Il termine en soulignant que l'excès de contraintes pour la réalisation de ces équipements difficiles à faire admettre par la population rend la tâche impossible.

M. A. indique qu'il va évoquer à nouveau le dossier avec le Secrétaire général de la Préfecture. Il n'a pas eu écho du ministère concernant le dossier de Castries. Les pistes qu'il avait évoquées par rapport aux fonds provenant du FEDER sont finalement moins avantageuses que ce qui avait été envisagé. Il ajoute que les sociétés gestionnaires perçoivent l'aide à la gestion des aires d'accueil.

Mme L. précise que l'idée est de fixer un seuil tarifaire à ne pas dépasser sachant que c'est la collectivité ou le gestionnaire qui perçoit l'aide à la gestion et non pas les familles. L'aide à la gestion est l'équivalent d'une allocation logement sauf qu'elle n'est pas reversée directement aux usagers. Il s'agit donc de rétablir un équilibre à ce niveau là.

M. P. répond qu'il est tout à fait favorable à cela.

M. A. indique qu'il est extrêmement déçu par la position que vient d'exprimer M. P. au sujet de l'impossibilité d'aboutir à une prise de compétence par l'agglomération de Montpellier. Il insiste pour dire qu'en tant que membre de cette commission consultative il souhaite ouvrir le débat sur deux positions qui ont été émises par M. le maire de Castries : 1) Concernant la position adoptée par l'agglomération de Montpellier, il indique que le fait de considérer que des populations qui ont le droit de stationner posent des difficultés parce que nous n'avons pas la réponse nécessaire, est un manquement à l'obligation d'aménagement du territoire. 2) M. A. estime qu'affirmer que le contribuable n'accepterait jamais de financer même à coût élevé des aires d'accueil et de grand passage est une méconnaissance complète de la cohésion sociale qui doit exister dans les petites villes et petits villages. Il exprime son désarroi face aux propos de M. P. qui laisse entendre que le rejet vécu par les gens du voyage est un sujet qui désintéresse la vie sociale. M. A. prend l'exemple du logement social où le contribuable et la collectivité paient du foncier pour accueillir des gens sans attendre pour autant un retour immédiat. Quelle différence avec l'installation et le financement d'équipements qui permettent un équilibre social ?

Mme D., membre de l'association ANGVC, indique que la prise de compétence intercommunale ne doit pas avoir pour effet de diminuer la capacité d'accueil sur le territoire concerné. Elle parle en connaissance de cause où elle a pu constater que sur certaines collectivités la prise de compétence intercommunale a diminué de 10 à 15 le nombre de places disponibles. Mme D. rappelle que les terrains de camping interdisent l'accès des gens du voyage (ou plus précisément des caravanes double-essieu) à leurs terrains et que même lorsque des gens du voyage veulent s'installer sur le bord de mer pour des vacances, ils sont obligés de s'installer sur les aires d'accueil ou de façon illicite.

M. D. confirme cet état de fait aggravé par le fait que de plus en plus de terrains de camping sont devenus des résidences hôtelières de mobil-home qui accueillent de moins en moins de caravanes.

Les mobils-homes loués à la semaine rapportent bien plus que l'accueil d'une ou deux caravanes.

Mme D. rappelle que sur Sète actuellement même les caravanes des forains sont refusées, alors même qu'ils animent la ville pour sa fête locale.

Mme L. indique avoir eu à gérer il y a quelques jours un problème de ce type pour un groupe de forains qui avait été orienté par l'agglomération du Bassin de Thau sur l'aire de grands passages de Vias. Elle rappelle que ce n'est pas du tout la fonction des aires de grands passages que d'accueillir les forains qui viennent pour animer les fêtes locales. La loi est claire sur ce point : les forains doivent être accueillis par les collectivités où ils exercent leur activité.

M. A. reprend le fil du diaporama pour indiquer la mise en place d'un comité de pilotage qui pour l'instant réunit les services de l'Etat, et qui tente d'associer les services du Conseil général et les collectivités qui embauchent des gestionnaires des équipements en place. L'idée est de se réunir deux à trois fois par an pour traiter des problématiques plus précises, que sont l'animation sur les aires, la réflexion sur l'habitat adapté ou la prospection foncière. Il pourra à terme décliner des groupes de travail thématiques afin de résoudre ces problématiques.

Mme L., souligne la nécessité de permettre un réel accès aux aires d'accueil en fixant un seuil tarifaire à ne pas dépasser et tenant compte des 132,45 euros mensuels versé par place de caravane au gestionnaire, quelque soit le taux d'occupation des aires. Elle rappelle que les voyageurs ne demandent nullement la gratuité mais une régulation des tarifs qui prennent en compte le fait qu'ils ne perçoivent aucune aide financière liée au logement.

M. P. indique qu'effectivement il n'est pas question de faire du bénéfice sur ces équipements.

Mme L. indique que certaines clauses abusives dans les règlements intérieurs entravent l'accès des gens du voyage aux aires d'accueil (présentation des titres de circulation à jour, présentation des carnets de vaccination des enfants...) et qu'il faut être vigilant sur ce point. Elle poursuit sur le volet animation des aires d'accueil en soulignant que l'aire de Marseillan est un modèle à suivre en terme de dynamique d'accueil et de prise en compte des usagers à l'échelle de la collectivité. Cette aire s'inscrit véritablement dans une logique de développement social local où il y a un réel équilibre entre le niveau d'intervention des organismes publics ou associatifs sur l'aire (aide aux devoirs, actions de prévention, animation...) et l'accès des gens du voyage aux services de droit commun classiques dans les locaux mis à disposition au sein de la collectivité (orientation au sein des agences du Conseil général pour l'instruction des droits RSA, scolarisation dans les écoles...). L'aire d'accueil, lorsqu'elle est considérée comme un quartier de la commune, présente l'avantage de permettre la mise en place d'actions à destination du public gens du voyage, que l'on ne peut toucher sans cet intermédiaire qu'est l'aire d'accueil.

Mme C., chargée de mission à l'inspection académique de l'Hérault, confirme que l'aire d'accueil est un lieu où l'école peut aller à la rencontre des familles, si les familles sont réticentes à scolariser, c'est un lieu où les gestionnaires sont au contact des familles et donc peuvent servir de médiateurs. Elle précise que les chiffres de scolarisation augmentent d'année en année dans le département; et lorsqu'un travail d'accompagnement est effectué on atteint 100% par exemple à Marseillan en ce qui concerne la scolarisation en maternelle. La maternelle n'est pas obligatoire et les voyageurs sont parfois réticents mais on arrive à des résultats intéressants. Les taux d'illettrisme sont extrêmement importants chez les gens du voyage, les parents ont généralement eu une expérience difficile avec l'école et ils ne savent pas trop comment accompagner leurs enfants. Donc par ce genre d'action d'accompagnement, on arrive à rétablir un climat de confiance qui donne des résultats intéressants. Ensuite, on rencontre fréquemment sur les aires d'accueil des problèmes de transport, car les équipements sont éloignés des écoles et ne sont pas toujours desservis par les transports en communs. Il y a aussi des problèmes d'accès à la cantine. Certaines communes appliquent les tarifs sociaux, d'autres n'en ont pas ; donc ce sont des petites facilitations auxquelles ils faut réfléchir dans chaque commune pour permettre un réel accès à l'école pour ces enfants. Mme C. souhaite intervenir sur les quelques cas de refus d'inscription à l'école par les maires pour ces enfants. Elle déplore ces manquements à la loi de la part d'élus. Elle rappelle que tout enfant de 3 à 16 ans a droit à l'école en France et qu'il s'agit d'une obligation pour les enfants de 6 à 16 ans. Le caractère légal ou illégal du stationnement des caravanes de leurs parents n'a rien à voir avec le droit à la scolarisation. Mme C. précise que l'Inspection Académique a la possibilité d'admettre à l'école un enfant qu'un maire aura refusé d'inscrire. Mais elle ne peut se satisfaire de ce type de procédure qui ne fait que retarder l'accès à l'école pour ces enfants et créer souvent un véritable malaise que ce soit au sein de la commune que chez les Voyageurs dont certains préfèrent partir en renonçant parfois à remettre leurs enfants à

l'école. Ces situations sont inadmissibles tant sur le plan légal que sur le plan moral, et il serait plus judicieux de déployer toute cette énergie à essayer d'améliorer les conditions d'accès à l'école pour ces enfants.

M R. remercie Mme C. pour ces précisions en indiquant qu'il est très important de relater lors de la commission consultative ces difficultés de terrain. Il espère qu'il ne s'agit pas là d'une règle générale sur les 343 communes du département, mais quand bien même il n'y aurait que 2 à 3 exemples cette réaction lui semble justifiée. Il indique que ces constats mériteraient un recensement un peu plus précis, quantitatif. Il indique que l'administration préfectorale se tient à sa disposition pour faire un rappel à la loi pour les quelques cas ciblés auxquels Mme C. a fait référence.

Mme C. remercie M. R. et répond que qu'effectivement c'est faible sur le plan quantitatif mais récurrent sur certains lieux. Et ajoute que l'Inspecteur d'Académie a envoyé quelques courriers qui sont restés sans réponse. Il serait donc en effet opportun de passer à une autre étape.

Mme D. souligne qu'un voyageur qui arrive sur une commune met en général 3 jours pour inscrire son enfant à l'école, parce qu'il faut l'aval du maire pour l'inscription à l'école et que pour l'inscription à la cantine c'est souvent très compliqué. Elle précise que l'association nationale des voyageurs catholique revendique le fait qu'il faille éduquer et préparer les familles à mettre leurs enfants à l'école dès la maternelle et avec les enfants non-voyageurs.

Mme C. indique qu'effectivement l'inscription à l'école primaire en France est très compliquée, ce sont beaucoup de démarches administratives. Et c'est tout l'intérêt que d'avoir des comités de pilotages locaux pour définir en amont des principes de fonctionnement entre l'école et la mairie visant à faciliter l'admission de ces enfants. Elle prend l'exemple de la mairie de Castelnau-le-Lez qui vient d'ouvrir son aire d'accueil et avec qui il y a eu déjà plusieurs réunions visant à définir avec les directeurs des différences écoles concernées la façon dont l'admission des enfants du voyage allait pouvoir se faire.

M. L., maire adjoint de Lodève, pose à Mme D. la question de la durée du stationnement et de la capacité d'anticipation de leurs déplacements par les gens du voyage.

Mme D. indique que les séjours peuvent varier entre 15 jours et 3 mois et qu'il leur est souvent difficile d'anticiper le lieu de leur installation car il n'est pas possible de réserver des places sur les aires d'accueil, et qu'en stationnement irrégulier ils ne peuvent jamais prévoir où ils pourront s'installer en ayant la garantie d'être tolérés par les élus.

M. P. précise que si une aide à la cantine est mise en place sur une commune, elle est applicable à tout le monde et il est hors de question de faire de discrimination en ce domaine.

Mme C. répond qu'il y a des communes qui réservent leur aide financière pour les gens qui paient des impôts sur la commune.

M. P. ajoute qu'il n'y a quasiment pas de communes qui ont mis en place le ramassage scolaire. Donc les communes ne pourront pas assumer le ramassage des enfants sur les aires d'accueil.

M. D. souhaite préciser deux choses. Tout d'abord il indique qu'il n'y a pas de difficulté à ce que le Conseil général participe au comité de pilotage. Les services de la Solidarité départementale et la mission logement participeront au comité de pilotage, d'autant qu'il y a la liaison assurée avec les agences de la solidarité qui sont compétentes en fonction de la localisation des aires d'accueil, la gestion du suivi santé des enfants avec la PMI. Il indique qu'il y a quelques difficultés et donc une réflexion à mener pour faire coïncider la loi relative au RSA, ses contraintes et le statut des personnes non sédentaires. Sur la question du transport scolaire, puisque la loi a dévolu cette compétence aux départements, le Conseil général met en place un dispositif de transport scolaire dès lors que les enfants scolarisés, quelque soit leur niveau scolaire, sont à plus de 3 km du lieu de scolarisation. Il indique qu'ils ont mis en place un ramassage scolaire pour les campements de roms qui étaient distants de plus de 3 km de l'école de rattachement, à Béziers notamment. Il faut néanmoins qu'il y ait un certain nombre d'enfants et pas seulement un ou deux. Il ajoute que concernant les contrats signés dans le cadre du RSA, le Conseil général est très strict en ce qui concerne le respect de l'obligation scolaire par les parents.

M. G. de la DIRECCTE indique qu'en ce qui concerne le volet sur l'insertion professionnelle, tout reste à construire. Il précise que le contexte de diminution des financements de l'Etat a pour conséquence de

diminuer le nombre de crédits alloués pour des projets ciblés. Néanmoins, en ce qui concerne la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) il y a encore de lignes de crédits qui peuvent être activées sur actions particulières. Il cite des expériences d'accompagnement de voyageurs vers une qualification professionnelle, qui ont eu lieu dans d'autres départements et qui ont connu un certain succès (Essonne, Gironde...). Il faudrait pour cela parvenir à identifier une association qui puisse accompagner les usagers des aires d'accueil dans leur projet de VAE. Pour le reste, notamment pour ce qui concerne la création d'activité, on reste sur les dispositifs de droit commun. Or, bien souvent, les gens du voyage accueillis dans les aires n'ont pas connaissance de ces dispositifs de droit commun : accompagnement à la création d'entreprise, chantiers d'insertion, etc. Par conséquent, il importe que des acteurs puissent, sur le terrain, faire le lien entre les gens du voyage et le droit commun. Dans cette optique et compte tenu de l'absence d'association spécialisée au niveau local, il conviendrait dans un premier temps d'impliquer les structures chargées de la gestion des aires (publiques ou privées). Ces gestionnaires ou acteurs de terrain pourraient faire remonter les besoins qu'ils auraient identifiés en matière d'insertion professionnelle. Il précise que les gens du voyage ne pourront avoir accès aux dispositifs existants qu'à condition de s'inscrire dans un parcours. Ils devront pour cela se rapprocher de l'interlocuteur de droit commun compétent : le Conseil général chargé de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, les missions locales pour les jeunes, CAP Emploi pour les personnes handicapées, et Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi. Pour approfondir ces questions, il devra être mis en place un comité thématique (déclinaison du comité de pilotage du schéma départemental) associant les acteurs incontournables (DIRECCTE, Conseil général, collectivités gestionnaires etc.).

M. D. indique qu'il estime qu'il serait opportun de mettre en place un dispositif un peu dérogatoire car les règles du RSA – imposant un référent unique pour chaque bénéficiaire et des rendez-vous à échéance régulière – est totalement inadapté aux itinérants que sont les gens du voyage. Il faut donc parvenir à mettre en place un dispositif adapté. Il indique que cela va se faire dans le cadre d'une commission d'éthique et du droit pour le RSA dans le département où il est prévu d'adapter la réglementation à la situation des gens du voyage pour que le bénéfice du RSA puisse leur être possible en trouvant des modalités particulières.

M. R. remercie le Conseiller général et salue cette initiative. Il redonne la parole à M. A. pour conclure.

M. A. évoque la question de la sédentarisation des gens du voyage avec des phénomènes relativement aigus. Certains élus souhaitent aujourd'hui se pencher sur cette problématique. Il cite Gigean où une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) a été mise en place avec un diagnostic social à la clé. La commune de Pignan doit retravailler sur le devenir de son terrain familial. St Brès a une population importante implantée de longue date. De même, la situation est alarmante à Bédarieux. Pour Lunel on est davantage confronté à un problème de sédentarisation sur l'aire, du moins d'absence d'une rotation suffisante des usagers. Il insiste sur la nécessité de passer par un diagnostic social afin de construire un projet qui s'appuie sur une connaissance fine de la situation et des besoins des familles. Les solutions sont de plusieurs types : modification du PLU et auto-construction ou encore la mise en place de l'habitat dit « adapté » plus proche du logement social adapté aux gens du voyage, avec le maintien de la caravane. Ce type d'infrastructure n'a pas encore été mis en place dans l'Hérault mais on souhaite avancer au mieux pour résoudre des cas particulièrement sensibles sur le département. L'Europe s'y intéresse un peu. Le FEDER a prévu de mobiliser 2 millions d'euros pour s'occuper des populations marginalisées sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon. Aujourd'hui on est en train de faire un recensement et de voir comment on peut allouer ces fonds. Cette question de la sédentarisation nécessite un travail collectif entre les différents partenaires que sont les collectivités, le Conseil général et les services de l'Etat. Il s'agit de situations souvent proches de l'habitat indigne pour lesquelles il faut trouver des solutions.

M. Gr de la CAF prend la parole pour répondre à l'invitation faite aux différents partenaires réunis de s'inscrire dans un travail collectif à l'échelle départementale. Il rappelle que les caisses d'allocations familiales en France mobilisent 72 milliards d'euros pour des prestations individuelles à des personnes, quelle que soit leur situation sur le territoire. Toutes les personnes réunies autour de la table sont concernées y compris les gens du voyage. Ces caisses d'allocations familiales ont un service action sociale qui souvent s'appelle « service d'animation de la vie sociale locale ». Elles versent des prestations collectives, à Pignan par exemple ou sur certaines aires d'accueil dans d'autres départements qui perçoivent notamment la prestation « centre social ». Il souhaite que la CAF soit associée au Comité de pilotage et aux réflexions des groupes de travail qui travailleront sur cette question de l'insertion sociale des gens du voyage et de l'animation des aires d'accueil dans le département.

M. R. et **M. A.** accueillent favorablement cette proposition et remercient M. Gr. pour son intervention.

M. Re. maire-adjoint de Palavas, indique que quelques équipements ont été construits non sans difficultés sur l'agglomération du Pays de l'Or, quand bien même les maires des communes avoisinantes sont confrontées à du forcing de personnes qui veulent se placer le plus près possible de la mer. La population ne comprend pas que ces aires d'accueil soient saccagées chaque année. Comment peut-on faire pour résoudre ce problème ?

M. R., indique qu'il y a effectivement des problèmes de société à gérer aussi lors des installations des groupes.

Mme D. souhaite préciser que ces problèmes ne se posent pas lorsque les aires sont correctement gérées. Elle ajoute que dès lors qu'un groupe entre sur une aire, toutes les plaques d'immatriculation sont relevées. Il faut donc verbaliser les gens qui ont produit les dégâts si, lorsqu'ils quittent les lieux, l'aire n'est plus dans le même état.

M. A., complète en disant que la communauté d'agglomération du Pays de l'Or est considérée à jour de ses obligations. La commune de Palavas-les-Flots a fait l'économie d'un équipement dans le cadre des négociations. Effectivement il y a eu des dégradations, mais rien ne laisse penser que la faute incombe aux voyageurs qui l'ont occupée. Le cuivre peut intéresser d'autres communautés. Tout le monde a regretté que cet équipement ne fonctionne pas au moment où on en avait besoin. Il vaut mieux les accueillir que les stigmatiser. Si les poubelles étaient ramassées plus régulièrement par exemple, ça donnerait une meilleure image de l'aire et des gens du voyage. Nous avons contacté à plusieurs reprises vos services pour tenter de solutionner ce problème. Ça semble se régler maintenant, mais en attendant l'image des voyageurs en a pâti, sans compter les conditions dans lesquelles ils étaient obligés de séjourner sur l'aire.

M. R. indique qu'il n'ignore pas les efforts consentis par l'agglomération du Pays de l'Or pour se mettre à jour de ses obligations. Il précise néanmoins que le Président de cette agglomération fait partie des élus auprès desquels les services de l'Etat ont tendu une oreille positive. De la même façon, on ne peut pas nier le fait qu'il y a des raccourcis rapides, et que dès qu'il y a des incivilités elles ont tendance à peser toujours sur la même catégorie de personnes. Il précise aux représentants des gens du voyage que pour autant dès lors qu'il y a des malversations qui incombent aux gens du voyage, ça pénalise l'ensemble de la communauté. Il comprend donc la question du maire-adjoint de Palavas, mais il faut aussi trouver un juste équilibre et éviter de stigmatiser l'ensemble d'une population.

M. H., responsable des services techniques de la communauté d'agglomération du Pays de l'Or, prend la parole pour confirmer qu'il y a eu un problème de ramassage des ordures ménagères sur l'aire de Mauguio, qui a duré une semaine. Il estime que cette durée est insuffisante pour porter préjudice à la réputation des gens du voyage et de l'aire de grands passages. Il précise que si la communauté d'agglomération avait eu la possibilité d'expulser les occupants de l'aire, ils auraient pu la remettre en état plus rapidement. Les travaux ont été réalisés, elle fonctionne bien maintenant. Le seul problème qui demeure c'est qu'elle est actuellement occupée par un groupe de 20 caravanes qui risque d'empêcher l'installation du groupe de grands passages qui y était prévu.

M. R. indique que ce sujet est effectivement en débat actuellement avec les services du cabinet et Mme L. Une rencontre est prévue dans les heures qui suivent pour tenter de trouver une solution. M. R. remercie l'ensemble des participants, notamment les représentant des gens du voyage, d'avoir contribué aux débats de cette commission consultative. La révision du Schéma départemental était une étape incontournable. Il faut maintenant continuer de travailler pour le faire vivre et faciliter sa mise en oeuvre.

Annexe 6 – Règlement intérieur de l'aire de Lattes

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE

Article 1 :

L'aire de grand passage de la Commune de Lattes est d'une capacité maximale de 150 places.

Les groupes constitués de moins de 50 caravanes ne seront pas acceptés sur cette aire et devront se diriger vers les aires d'accueil prévues à cet effet.

Article 2 :

L'accès au terrain est effectué par le personnel de la Police Municipale dans la limite des places disponibles et sur présentation du titre de circulation et du dépôt de la carte grise de la caravane.

Article 3 :

Chaque famille admise devra occuper la place qui lui sera attribuée. Chaque place ne pourra être occupée que par une seule famille ayant au maximum 2 caravanes (dont 1 d'habitation et 1 technique).

Article 4 :

La durée de séjour est strictement limitée à 15 jours maximum et ne peut être renouvelée pendant une période minimale de 6 mois.

Article 5 :

Seules les familles séjournant en véhicules mobiles en état de marche pourront stationner sur le terrain.

Toute installation fixe ou construction est interdite.

Aucun véhicule appartenant à un propriétaire frappé d'une suspension temporaire ou définitive du permis de conduire ne sera entreposé, même à titre provisoire sur l'aire de grand passage.

Article 6 :

Les installations du terrain sont à la disposition des utilisateurs et sous leur responsabilité. Ceux-ci doivent veiller individuellement et collectivement au respect de ces installations. Chaque titulaire de la place est responsable des dégâts causés par les membres de sa famille ou les animaux qui lui appartiennent.

Article 7 :

Les usagers doivent veiller au respect des règles d'hygiène et de salubrité, entretenir la propreté de leur place et des abords qu'ils doivent laisser propres à leur départ. Ils doivent se conformer aux règles de sécurité.

Article 8 :

Les usagers doivent se respecter mutuellement et observer une parfaite correction à l'égard du voisinage et du personnel intervenant sur le terrain. Ils ne doivent pas troubler l'ordre public.

Les animaux autres que domestiques ne sont pas admis.

Les animaux domestiques (chiens, chats) doivent être attachés ou enfermés dans les caravanes et ne doivent en aucun cas divaguer sur l'aire.

Article 9 :

Le brûlage est interdit.

Article 10 :

Pour pouvoir être accueillis, les voyageurs ne devront pas faire l'objet d'une interdiction de séjour.

La Commune se réserve le droit de refuser le stationnement de certains individus avec lesquels elle a rencontré des difficultés lors de précédents passages.

Article 11 :

Tout manquement au présent règlement, dégradations, impayés, temps de séjour dépassé, tout trouble grave, dispute, rixe, fera l'objet d'un procès verbal et entraînera l'expulsion sans délai, sur décision de l'autorité compétente pour l'application du règlement intérieur et, le cas échéant, pour saisir l'autorité judiciaire

Article 12 :

Les demandes d'admission sur l'aire doivent se faire auprès de la Police Municipale de la Commune au minimum 8 jours avant la date prévue d'arrivée.

L'accès des caravanes sur le site ne pourra se faire que de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi.

Article 13 :

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance des voyageurs dès leur arrivée ce qui entraîne l'acceptation automatique de ce dernier.

Annexe 7 – Compte rendu de la réunion des gestionnaires du département de l'Hérault du 12 mars 2013

**Réseau départemental des gestionnaires
des équipements d'accueil des gens du voyage**

CR de la réunion du **12 mars 2013** – Préfecture – salle Jean Moulin – 14h30

(Liste des présents ci-jointe)

~~~

**M. L.**, directeur de cabinet du Préfet, rappelle les évènements qui l'ont conduit à piloter la réunion des gestionnaires des équipements prévus pour l'accueil des gens du voyage. L'agression de plusieurs gestionnaires par des usagers et des demandes d'intervention de la Préfecture pour les évacuer pour non respect du règlement intérieur.

**Mme A.**, coordinatrice des aires d'accueil gérées par Hacienda à Marseillan, Frontignan et Clermont-l'Hérault, rappelle qu'il existe dans le département un problème de pénurie en terme d'équipements qui engendre une pression au sein des familles qui circulent dans le département. Elle ajoute que de plus en plus de familles souhaitent s'installer sur des terrains familiaux ou de l'habitat adapté, mais n'en ont pas les moyens.

**M. L.** confirme qu'il existe une inadéquation entre la demande et l'offre en matière d'accueil et que cette situation stagne depuis plusieurs années du fait qu'il n'y a plus de financement de l'Etat pour la réalisation des aires d'accueil et de grands passages. Il déplore le constat fait par Mme A, qui est aggravé par le fait que les gestionnaires n'ont pas les moyens d'exercer une forme de coercition envers les usagers qui dépassent leur temps de séjour.

**M. K.**, directeur du CCAS de Castelnau-le-Lez, exprime les difficultés rencontrées sur son aire d'accueil ouverte en juillet 2012. Fin décembre, une procédure d'expulsion en référé a été engagée par la commune et n'a toujours pas été suivi d'effets. Les familles sont toujours installées sur l'aire et compromettent son bon fonctionnement.

**Le Commandant G** de la gendarmerie nationale indique qu'elle n'est pas informée du référé et rappelle que chaque commune doit se donner les moyens de faire appliquer le règlement intérieur qu'elle a adopté.

**M. L.** rappelle que dès que la commune est en règle, et qu'un arrêté municipal d'interdiction de stationner en dehors des aires d'accueil a été pris, elle peut bénéficier du concours de la force publique sans passer par la procédure judiciaire (cf. LOPPSI 1 et 2). S'il n'y a pas d'arrêté municipal, alors il faut passer par la voie du référé.

**M. S.**, directeur de la CDC du Pays de Lunel, répond que les gens du voyage qui sont en installation irrégulière sur un territoire savent qu'il y a un délais d'environ 3 semaines durant lequel ils ne seront pas ennuyés.

**Mme C** de la CA du Pays de l'Or indique que la gendarmerie est sollicitée au quotidien, la Police Municipale n'étant pas habilitée à faire de relevé de plaques d'immatriculation. Elle déplore le manque de réactivité des services préfectoraux en cas d'installation irrégulière.

**M. A**, adjoint au chef des bureaux du cabinet du Préfet, précise que la dernière fois qu'ils sont intervenus pour ce type de situation, la CA du Pays de l'Or a mis 3 semaines à obtenir le courrier du Président de l'agglomération pour saisir les forces de l'ordre.

**M. LA**, gestionnaire de l'aire de Castelnau-le-Lez, précise qu'à Castelnau-le-Lez ils ont une vingtaine de policiers municipaux.

**Le Cdant G** indique que le contingent des policiers municipaux de Castelnau-le-Lez est presque aussi fourni que celui de la gendarmerie. Il souhaite que chacun à son niveau prenne ses responsabilités et agisse au mieux pour faire respecter la loi.

**Mme A** estime que beaucoup de personnes qui pourraient épauler les gestionnaires dans leurs fonctions méconnaissent les gens du voyage. Elle indique qu'à la CA du Bassin de Thau, les policiers municipaux ont suivi des formations et aujourd'hui viennent sur l'aire comme sur tout quartier. Elle indique que cette présence est importante car 3 semaines à devoir cohabiter avec des familles qui sont dans des stratégies de « toute puissance » vis-à-vis des gestionnaires ou des autres usagers, c'est très long.

**M. G**, gestionnaire de l'aire de Montpellier, rappelle que le bouche à oreille fonctionne très bien chez les gens du voyage. Il explique que les gestionnaires ont besoin de pouvoir compter sur la Police Municipale ou la Police Nationale dans la ½ heure qui suit l'avènement d'un conflit sur l'aire. A Montpellier, c'est la Police Nationale qui vient directement et les gens du voyage savent qu'elle se déplace assez facilement. Il indique qu'il a aussi dans le règlement intérieur, la possibilité d'interdire l'accès de manière définitive de certaines personnes sur l'aire d'accueil.

**Mme A** réagit en indiquant que cette manière de procéder n'est pas légale et que cela soulève le manque d'harmonisation du fonctionnement des équipements à l'échelle du département. Elle souligne l'importance de l'implication des élus dans la gestion d'une aire d'accueil qui demeure même en cas de délégation à un prestataire privé. Le département de l'Hérault dispose de très peu d'équipements d'accueil, et on trouve malgré tout des pratiques très disparates d'un équipement à un autre. Cela a pour effet de déséquilibrer la répartition des familles sur l'ensemble du territoire.

**Mme L**, médiatrice départementale auprès des gens du voyage, ajoute qu'un arrêté d'interdiction définitive d'une personne sur une aire d'accueil serait illégal devant un tribunal administratif. Par ailleurs, elle s'interroge sur le fait que Castelnau-le-Lez qui rencontre des difficultés en matière de gestion n'ait pas réuni le comité de pilotage qui permettrait d'échanger et d'envisager des solutions collectivement sur les problèmes qui se posent.

**M. K** répond qu'il n'ont effectivement pas organisé de comité de pilotage en 9 mois d'exercice car ils rencontrent trop de difficultés avec le public qui séjourne actuellement sur l'aire. Ils ont néanmoins sollicité les autres communes du département équipées d'une aire d'accueil pour avoir leur retour d'expérience et conseils en matière de gestion.

**M. LA** dit qu'il aimerait bien arriver à faire du travail social mais que c'est très difficile à mettre en place tant le rapport de force est permanent avec les usagers.

**M. L** rappelle que l'objectif est d'atteindre un certain niveau de mixité sociale sur les aires d'accueil.

**Mme A** concernant la gestion indique qu'elle n'utiliserait pas les termes de « rapport de force » pour décrire sa mission. Elle insiste sur la nécessité d'instaurer un cadre juridique pour pouvoir exercer la fonction de gestionnaire.

**M. G** souligne qu'il est beaucoup plus aisé d'intervenir sur le plan stricte de la gestion dès lors qu'il y a un volet social qui fonctionne bien et qui permet aux usagers de se sentir soutenus au sein de l'aire d'accueil. Il rappelle que 300 personnes sont domiciliées sur l'aire de Bionne, ce qui est beaucoup trop sur une seule aire d'accueil. Ces chiffres sont révélateurs d'un besoin de domiciliation qui n'est pas bien assuré dans le département. Il rappelle que c'est par la domiciliation qu'ils arrivent à avoir une relation de qualité avec les familles et il souhaiterait pouvoir les orienter vers d'autres lieux de domiciliation ou d'autres aires qui fourniraient le même type de prestation. A ce niveau là aussi il y a un réel besoin de coordination départementale. Il ajoute que le centre social de l'aire de Bionne devrait prochainement être intégré à la Cohésion sociale à la mairie de Montpellier.

**M. S** confirme que l'accompagnement social est un véritable outil pour travailler avec les familles de façon durable. Il estime néanmoins qu'il n'est pas normal qu'un individu isolé puisse venir compromettre le bon fonctionnement de l'aire établi depuis de longues années en se comportant de manière délictueuse. Il demande à ce qu'un individu qui agresse un gestionnaire et le menace avec un couteau et un pistolet puisse être mis automatiquement en garde à vue.

**M. L** rappelle qu'il ne peut pas intervenir n'importe comment auprès des gens du voyage qui ne laissent pas extraire l'un des leurs facilement en rappelant leur mode de vie familial et communautaire. La Police Nationale rencontre régulièrement des difficultés avec ces communautés, y compris dans les quartiers urbains sensibles. Il indique néanmoins qu'en ce qui concerne les individus qui relèvent de la psychiatrie, il peut ordonner un internement d'office sur la base d'un certificat médical. Il invite M. S à produire ce certificat pour l'individu qui s'est comporté violemment sur l'aire.

**Messieurs S, G, G et Mme A** précisent que lorsqu'un individu a un comportement violent, les gens du voyage qui séjournent sur les aires d'accueil ne sont pas nécessairement des proches de la personne qui se comporterait violemment. Tous insistent sur le fait que les gens du voyage ne s'opposeraient pas à ce que l'individu soit isolé car eux-mêmes se sentent souvent impuissants et en insécurité face à ces personnes. Ils demandent plus de soutien de la part des forces de l'ordre.

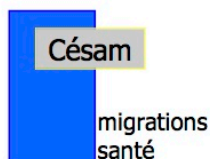
**M. L** prend acte de cette demande. Il rappelle l'obligation des collectivités qui ont pris la compétence de gérer correctement leurs équipements en faisant appliquer les règlements intérieurs à l'aide des polices municipales. La loi prévoit que les Préfets puissent intervenir pour des occupations illégales en dehors de ces équipements. Il rappelle que sur la CA du Pays de l'Or, la voie administrative a été utilisée et a eu pour effet l'expulsion des caravanes qui occupaient la zone du Bosc.

**Le Cdant G** rappelle en effet que dès lors que les gestionnaires laissent entrer, comme ce fut le cas à Castelnau-le-Lez, 60 caravanes sur un équipement qui ne peut en contenir que 40, la responsabilité de la commune est engagée et non pas celle de la gendarmerie.

**Mme C** directrice adjointe des services de l'agglomération du Pays de l'Or, souligne que dans le cas du transfert de la compétence gens du voyage, ce transfert ne s'accompagne pas toujours d'un transfert du pouvoir de police.

**M. L** répond qu'en matière d'accueil des gens du voyage, le pouvoir de police du maire est transféré de plein droit au niveau intercommunal, sauf opposition de la part d'un ou plusieurs maires (c. Loi Pélissard). Il invite Mme C à vérifier que le pouvoir de police n'a pas été effectivement transféré. Il clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution.

Annexe 8 – Lettre de dénonciation de pratiques gestionnaires  
(Césam migrations santé, 2008)



Montpellier, le 17/04/08

Le 3 avril 2008, la société Idéal Connaissances organisait une rencontre technique ayant pour thème « la gestion quotidienne des aires d'accueil des gens du voyage », à laquelle j'ai assisté en tant que salariée de l'association Césam migrations santé qui s'est acquittée de la somme de 120 euros pour mon inscription.

Idéal Connaissances, plus connu sous le nom de Réseau Idéal, organise régulièrement des rencontres de ce type destinées à alimenter la réflexion des agents des collectivités locales sur des thèmes et/ou publics ciblés tels que celui de l'accueil des gens du voyage. Seules les collectivités peuvent être abonnées au Réseau Idéal. Par ailleurs, peu d'entreprises peuvent se prévaloir de fédérer (autour d'un forum très actif et de rencontres techniques) des expériences locales, que ce soit en termes d'organisation pratique ou de montage politique, technique et financier. La société Idéal Connaissances possède donc une notoriété auprès des collectivités locales et joue inévitablement un rôle important en présentant lors de ces rencontres des expériences « réussies » ou « modèles », notamment en ce qui concerne la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage. Ces derniers ne sont habituellement pas représentés, que ce soit au niveau du forum ou des rencontres techniques.

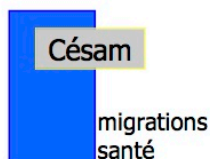
Le 3 avril dernier, des propos tenus par des intervenants m'ont interpellé et me conduisent à questionner les principes de gestion des aires d'accueil promus par un certain nombre de collectivités et sociétés privées spécialisées dans la gestion d'aires d'accueil, bien implantées au sein du Réseau Idéal.

Par exemple, lorsque l'animateur de la journée demande aux intervenants des sociétés de gestion invitées à présenter leurs prestations (VESTA, SG2A, GDV et ADOMA) si elles se positionnent également sur du conseil auprès des collectivités, je m'interroge sur la déontologie véhiculée. L'impression qui se dégage n'est autre que celle d'un lobbying organisé. Saisissant l'opportunité qui lui était offerte, le représentant de VESTA a naturellement répondu par l'affirmative en invitant les collectivités à **les solliciter avant d'avoir effectué leur choix de gestion**. Cette pratique est déjà bien à l'oeuvre puisque la société GDV s'est positionnée, lors de sa présentation, « en relais de l'AREAT » qui effectue du conseil auprès de collectivités locales et siège dans de nombreuses commissions consultatives au titre d'association représentant les gens du voyage.

Par ailleurs, peut-on considérer comme « exemplaires » les entreprises de gestion et/ou collectivités qui conditionnent l'accès aux équipements publics que sont les aires d'accueil par :

- la présentation des  **carnets de vaccination**  (à côté des cartes grises, carnets de circulation et autres documents administratifs), comme l'a indiqué la gérante de la société GDV qui assure la gestion d'aires d'accueil sur 22 départements ?
- le dépôt d'une caution de 150 euros exigée  **en espèces** , comme cela se pratique à Elne (66) (qui gère directement son aire d'accueil au sein de son CCAS), opérant ainsi une sélection par le haut ?





Enfin, peut-on cautionner ces mêmes gérants et collectivités lorsqu'ils décrètent que des voyageurs, **parce qu'ils sont associés à un nom de famille de « mauvaise réputation »**, n'auront pas accès aux aires d'accueil ? Il fallait entendre, le 3 avril dernier, ce maire des Pyrénées Orientales nous expliquer comment il s'est mobilisé face à l'une de ces familles, après qu'elle ait exprimé son intention de séjourner sur « son aire ». Il fallait voir la fierté de ce même élu expliquant qu'il n'avait pas hésité à menacer le Préfet de « détruire de ses propres mains » cet équipement public s'il l'obligeait à accueillir ces gens ; allant même jusqu'à revendiquer la pratique de la « discrimination ».

Peut-on laisser un maire, premier représentant et garant de la politique l'Etat à l'échelon communal, participer à la stigmatisation et au traitement différentiel de citoyens appartenant, qui plus est, à une population largement discriminée dans notre pays, comme l'a reconnu la HALDE dans sa délibération n° 2007-372 du 17 décembre 2007 ?

Entendre ensuite la gérante de GDV remercier ce maire d'avoir introduit un sujet qui lui est si cher devint pour moi insupportable, ayant par ailleurs à traiter une situation de ce type avec une famille qui se voit refuser depuis le mois de novembre 2007 l'accès sur l'« aire » de Montpellier (qui ne mérite pas le qualificatif d'« accueil ») gérée par cette société. Le motif du refus : le frère de madame (avec qui celle-ci n'a pas pour habitude de voyager) a commis des dégradations sur l'aire il y a 4 ans et a dépassé son temps de séjour, dans un contexte où le père était hospitalisé. Ces faits se sont soldés par une procédure expulsion de l'aire. Sur aucun des documents judiciaires (procès verbal, ordonnance du référé, etc) ne figure le nom de cette dame. La mairie de Montpellier indique qu'elle a confié la gestion à GDV et lui octroie, à ce titre, les pleins pouvoirs dans la sélection des usagers.

Comment peut-on demander aux gens du voyage de s'inscrire dans une démarche citoyenne si l'on n'admet pas d'emblée, à leur égard, le principe de la responsabilité individuelle ?

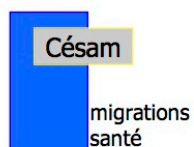
Est-il acceptable que des entreprises qui se voient confier la gestion d'équipements publics par des collectivités locales puissent avaliser et conforter ces principes d'exclusion ?

Ma réaction virulente, qui n'a échappé à personne le 3 avril dernier, exprimait la révolte face cette injustice permanente vécue par les gens du voyage dans notre société ; mais aussi la colère de voir qu'on puisse en toute impunité véhiculer ces pratiques au sein d'instances d'envergure nationale.

Peut-on considérer qu'une commune remplit ses obligations en matière d'accueil lorsqu'elle organise la sélection des personnes à l'entrée, que ce soit par un système de caution exigée en espèces ou la vérification des liens de parenté des personnes qui se présentent ?

Est-il acceptable de colporter incessamment des principes de gestion qui maintiennent les gens du voyage dans un statut de « mauvais payeurs » ou de « casseurs » en puissance ?

Peut-on admettre, en démocratie, qu'une partie des citoyens soit dans l'obligation de s'acquitter d'une présomption de culpabilité pour accéder à des équipements publics ?



Les aires d'accueil sont déjà suffisamment contestables en ce qu'elles s'inscrivent dans des logiques de ségrégation d'une partie de la population française. Plutôt que d'accentuer ce phénomène, les collectivités ont tout intérêt à travailler à une inscription durable de ces équipements dans l'espace public et à un traitement équitable et transparent des usagers.

Gaëlla LOISEAU  
Chargée de missions

Dominique Gilles  
Directeur

## Annexe 9 – Lettre ouverte « Une » gens du voyage en colère (Alice Januel, 4 septembre 2012)

### « UNE » GENS DU VOYAGE EN COLERE

Je m'appelle Alice JANUEL, alias « Georgette ». Je suis une femme de 59 ans, mariée et mère de quatre enfants. Tous grands et installés dans leur vie. Après une vie remplie à travailler durement aux côtés de mon mari, un marchand forain aujourd'hui retraité, après avoir élevé nos enfants et eu des responsabilités associatives, je suis aujourd'hui inactive à cause de ma santé. Quoique je m'occupe de mes petits-enfants...

Ma famille, comme toutes les familles, a vécu des tensions, des deuils, des fêtes inoubliables. Je suis comme beaucoup de femmes de ma génération qui a traversé les « Trente glorieuses » et les crises économiques en connaissant des hauts et des bas. Je leur ressemble, j'ai les mêmes joies, je ressens les mêmes peines pour ce qui m'arrive, les mêmes inquiétudes pour l'avenir... Seule une chose nous différencie : je suis une Sinti, une « gens du voyage », comme m'a désignée l'administration française dans les années 70, avec un nom qui ne se met jamais au singulier et nie mon existence individuelle.

Cette différence, si j'en suis fière, je n'en suis responsable en rien. C'est mon héritage. Tout comme un Breton, un Corse, un Berrichon ou un Basque est né du hasard de l'histoire et de l'ancrage de ses aïeux qui ont forgé une part de son identité, un Manouche ou un Gitan hérite d'une culture. Mais ici, tous sont des Français depuis de longues générations. Tous ont contribué, parfois extrêmement douloureusement, à l'Histoire de la France et à ses valeurs républicaines.

Pourtant, cette origine, je la ressens depuis toujours comme un handicap de la vie. Depuis mes premiers jeux avec d'autres enfants à mes expériences d'adulte, elle m'est renvoyée comme un miroir accusateur. Pourquoi ? Parce que j'ai le seul tort de ne pas vivre « comme les autres » : je vis et je voyage en caravane entourée de ma famille, ou aux côtés d'autres familles, qui vivent comme nous. Alors, on m'a écartée.

Depuis toujours, je vis ça : les sédentaires chez eux dans les villes, les Tsiganes cachés en périphérie. Du coup, chacun s'est raconté des histoires sur l'autre malgré qu'on se croisait tout le temps sur les marchés, dans les foires, à l'hôpital, à l'école, à la guerre. Mais au lieu d'être curieux, on s'est méfiés. Et au lieu d'en rester là, on nous a affublés de « noms d'oiseaux », tous plus blessants les uns que les autres, on a fait circuler des rumeurs tellement collantes qu'on les associe à nos gênes. On est devenus des voleurs de poules, d'enfants, des parasites comme d'autres ont la musique dans le sang ou la danse dans la peau... Toutes ces stupidités qui fondent le socle du racisme.

Il y a 100 ans, on a même voté une loi pour nous différencier des autres Français. Nous, nos enfants, nos familles, devons être en possession d'un carnet avec toutes sortes de mentions anthropométriques dont raffolent tous les Mengele de la Terre. A faire signer à l'arrivée et au départ des communes traversées. Voilà comment on nous considérait comme citoyens de ce pays. La police française s'est servi de ces fichiers ethniques pour nous enfermer dans des camps d'internement entre 1939 et 1946, simplement parce que nous n'avions pas de maison et vivions dans des « verdines » tirées par des chevaux. Certains ont été déportés vers des camps d'extermination où ils ont partagé le sort funeste des juifs et d'autres, certains sont morts dans ces camps oubliés quelque part en France.

En 1969, les parlementaires ont voulu modifier cette aberration de l'Histoire. Cependant ils nous ont toujours regardés comme des étrangers de l'intérieur. Il n'y a que les Manouches et les Gitans à être considérés ainsi. Ils ont remplacé les carnets anthropométriques par d'autres et nous ont empêché jusqu'il y a peu d'avoir des cartes d'identité française. C'est avec ces titres de circulation que j'ai vécu toute ma vie d'adulte. Toute une vie à aller en gendarmerie pour faire tamponner mon carnet. Quelle autre part de la population française subit cela ?

Aujourd'hui, je dis CA SUFFIT ! Nous sommes en 2012 et je vais être retraitée. L'administration m'a remis un nouveau carnet que je dois faire viser tous les TROIS mois ! C'est la goutte d'eau de trop.

JE REFUSE ! Et J'APPELLE tous mes amis, mes frères, et tous ceux qui subissent ce « marquage au fer » à ne plus faire signer leurs carnets en gendarmerie. Et si on attrape des amendes, comme le prévoit la loi, on ira devant le juge et on utilisera tous les moyens pour faire cesser cette infamie qui nous stigmatise dans ce pays qui se dit être « le pays des droits de l'Homme ».

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les parlementaires, vous avez le pouvoir de changer les dysfonctionnements de notre société.

Alors, plutôt que fermer les yeux devant tant de discriminations qui nous frappent, ABROGEZ ces titres de la honte et tout ce qui n'est pas le droit reconnu des autres citoyens de ce pays !

Alice JANUEL

Annexe 10 – Lettre ouverte *L'exposition de la colère* (15 mars 2018)

***L'exposition de la colère.******Entre hallucination et indignation au Musée national de l'histoire de l'immigration***

Nous sommes allés au Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris, nous avons vu, nous n'avons pas pleuré, nous n'avons pas crié.

Plusieurs d'entre nous sommes allés voir l'exposition au Musée national de l'histoire de l'immigration qui porte le titre *Mondes Tsiganes*. Bien que nous soyons beaucoup à ne pas reconnaître la terminologie « tsigane », la considérant englobante, essentialiste, parfois déshumanisante, il fallait tout même apprécier qu'elle soit proposée d'emblée au pluriel. Alors que ce vocable rejette d'autres communautés « nomades », nous pouvions imaginer que ce pluriel sous-entend un début de reconnaissance de la diversité des communautés concernées. Nous y aurions vu comme une affirmation d'origines bien plus complexes que le recours très fréquent à un peuple homogène soit-disant parti d'Inde à un moment ou à un autre. Bref c'était plutôt bien parti et notre motivation était réelle.

Malgré tout, quelque chose est déjà assez incompréhensible. Pourquoi ce lieu ? Comment ne pas se rendre compte que la population est désignée ici, rien que par le choix de ce lieu, comme d'éternels étrangers ? Chose que l'on nous renvoie constamment : « Vous n'êtes pas d'ici ! ».

Dès l'entrée, une succession de photos, de belles photos d'ailleurs. Beaucoup de déjà vu, mais une belle scénographie. Des magazines, des journaux, parfois accompagnés d'un bref cartel, présentant le sujet, un titre, l'année – parfois approximative -, l'« artiste », de très succinctes explications conceptualisant la réalisation, la source. Parfait, mais quel sens donner à cette succession de notices ?

Effectivement, en y regardant de plus près, on observe qu'aucun accompagnement n'est proposé dans cette exposition. Aucune confrontation entre les images à voir et les faits (ou contre-faits) qu'elles veulent représenter.

Le joli texte de départ devient rapidement un faux semblant de justifications qui argumente une exposition censée lutter contre les représentations et la fabrication des stéréotypes par la photographie. Lutter contre les stéréotypes en les mettant en avant nécessite de l'extrême vigilance et un vrai travail de fond qui n'est pas visible ici. Il ne suffit pas d'avoir, ni de communiquer une bonne intention pour que l'effet escompté se produise. La conviction n'est pas qu'une affaire de volonté. Tout dépend de la mise en situation, des explications, mais surtout de l'accompagnement tout au long de l'exposition. Sinon cela devient un fait.

Malheureusement et rapidement on observe que cette exposition cultive les représentations négatives sur les « tsiganes », tout en prétendant faire l'inverse. Cela contribue certainement à la demande d'exotisme de certains mais, surtout, fortifie les arguments de rejet des autres.

L'idée de départ d'une telle exposition est plutôt bonne, mais comment ont-ils pu en arriver là ? Les commissaires d'exposition et le Musée donnent pourtant, à travers des communications, de bons arguments justifiant vouloir déconstruire les représentations par l'art mais en faisant ici tout le contraire. On se demande alors comment cette mise en scène a pu être réalisée avec des personnes aussi « importantes », avec des commissaires et autres partenaires de « cette peinture » et autant de bonnes volontés ? Évidemment, si on ne reste que sur la forme, ce sont de « belles » photos bien exposées. Quand on a une lecture romantique des « Tsiganes », c'est joli ! Mais la scénographie n'a aucun sens, hormis mettre en avant une « belle » exposition de photographies sur fond de misère.

L'exposition montre des « gens » appelés Rroms, Gens du voyage, nomades, etc. qui paraissent figés dans une époque ancienne, même si le cliché est assez récent. Figés dans une situation sociale prédéfinie, dans une certaine précarité, quasiment aucune photo montrant des gens qui vivent « bien ». Aucune ne montre par exemple des personnes qui ont une autre activité professionnelle que celle qu'on aime bien associer à « ces gens-là ». Parce qu'a priori ce sont des métiers « culturels ».

Jamais on n'y trouve une photo d'hier ou d'aujourd'hui, d'une Manouche courtière où d'un Manouche agent territorial, d'une Sinti militaire ou infirmière ou d'un Sinto Pompier, d'une Gitane institutrice ou historienne ou d'un Gitan comptable, d'une Rromni avocate où d'un Rrom enseignant, d'une Yénish styliste ou d'un Yénish chef d'entreprise, d'une voyageuse soigneuse animalière ou d'un voyageur mécanicien etc.

Non ça ne devait pas exister et ne doit toujours pas exister dans leur monde. En tout cas, on ne les voit pas. Comme si les autres professions n'étaient qu'exception chez nous. Nous devrions nous résigner et être assignés à des métiers – par ailleurs tout aussi nobles – comme étameur, chineur, voire chômeur, nous renvoyant encore à une image de précaires et de marginaux. On y voit quelques forains et circassiens, mais quasiment aucun avec des « métiers » modernes. Aucun contre-exemple. Aucune perspective de projeter les peuples mis en avant dans une autre évolution possible.

Et là l'odeur nauséabonde continue de monter. On tombe sur des photos d'une famille avec un enfant nu et une femme dans une position douteuse ! En XXL, pour être certain de ne pas en perdre une miette. Une série de photos qui rappellent des clichés d'enfants enfermés dans des maisons « d'aliénés » des pays de l'Est à une certaine époque. Ils avaient fait polémiques pourtant. Comment les visiteurs peuvent ne pas voir cela et se rendre complice ? Sous prétexte d'être un photographe, reporter, artiste on peut se permettre ce genre de chose et porter atteinte à la dignité des gens en toute impunité. Nous connaissons cette famille et sa fragilité. Ce sont les amis de certains d'entre nous. Ils ont eu une vie chaotique. Drame sur drame. C'est tout simplement porter atteinte à la dignité de personnes déjà bien fragilisées. Sous un prétexte artistique, on se permet le plus dégradant ! On n'est pas jugé, c'est de l'art Madame !

Sur quels autres peuples, communautés, oserait-on faire cela sans sourciller ? Sans faire d'opposition entre les uns et les autres, si on avait fait la même exposition sur les Juifs, les Bretons ou d'autres populations, cela aurait-il été accepté ? Les visiteurs auraient-ils applaudi de la même manière ? Et demain, à qui le tour ? Que l'on nous réponde que le nu infantile et la mise en avant de la misère soit de l'art ! Sur une autre population, les « artistes » auraient eu de réels ennuis ! Oui, les photos et les situations sont réelles, mais quel intérêt de les présenter ? Pourquoi ne montrer que cette partie de réalité ?

Un voyageur qui a vu cette exposition nous a dit « les gadjé ont fait ça sur nous ? ». Cela transpirait tellement, que les « concernés » n'ont pas été associés à cette exposition. Du « colonialisme intellectuel ». Le monde de la recherche, de l'action sociale, comme le politique, nous ont tellement habitués à ça.

Nous voilà encore une fois exposés comme de simples figurants passifs de nos histoires et de nos vies. Dans le journal de présentation, on nous vend une exposition « pour découvrir une histoire méconnue ». Qu'est ce qui permet dans cette exposition de mieux connaître cette histoire ? On nous promet une exposition « qui explore une multitude de regards photographiques », « qui invite à découvrir une diversité immense et méconnue ». Pas du tout : elle explore un seul type de regard photographique. On y découvre une uniformité avec deux types de population, des pauvres et des personnes présentées comme des « bandits ». Un regard qui n'est absolument pas « méconnu » puisque c'est la représentation la plus habituelle à laquelle on nous renvoie toujours. Celle-là même contre laquelle les commissaires d'exposition prétendent pourtant lutter. On nous parle de l'idée de « déconstruire les idées reçues, de surprendre », « questionner nos représentations », « c'est une réhabilitation par l'image de populations souvent cantonnées à des espaces dégradés ». C'est l'inverse qui se passe. Il aurait fallu présenter l'hétérogénéité des autres réalités de vie, de situations, de parcours de personnes, de familles.

Le témoignage d'un des protagonistes de l'exposition précise que « l'histoire collective a exclu formellement ces minorités du récit national ». Dont acte. Mais il ne s'offusque pas du tout de ne pas avoir inclus ces « minorités » dans la mise en œuvre de cette exposition. Et cela, quoi qu'il puisse en dire.

Le photographe et commissaire de l'exposition a même précisé dans un article en toute quiétude : « si les Nomades sont des sujets fascinants, tous ne le sont pas ». Incroyable propos ! Donc tous ceux qui sont dans l'exotisme sont fascinants et les autres non. Les sujets non présentés dans l'exposition ne seraient pas assez représentatifs, donc absents. La misère est photogénique, l'exotisme est plus vendeur. L'art à tout prix, peu importe les conséquences. Apparemment, pour lutter contre les représentations stéréotypées, les concepteurs de l'exposition n'ont trouvé aucun intérêt à présenter d'autres images montrant des parcours réussis.

En regardant la jolie tablette qui sert de livre d'or, plusieurs messages apparaissent. Beaucoup de « c'est super », « c'est joli », etc. Et quelques commentaires marquant l'écœurement. Ce qui est drôle, c'est qu'en restant proche de la tablette, les personnes qui ne semblaient pas avoir apprécié ne s'attardaient même pas à le noter. Même des associations « d'amis des voyageurs » sont choquées par cette exposition, mais une seule l'a fait savoir officiellement. Les autres sont restées plus que discrètes. Manque de courage ? Pour leurs financements ? Donc le « bilan » sera certainement positif !

Ceux qui ont eu l'honnêteté de se plaindre officiellement de cette exposition ont eu une réponse par la Chef du Service des publics. Les réponses reprennent quasiment les mêmes propos qui paraissent dans les interviews, le programme et mêlent une certaine difficulté à se remettre en cause. Quelques précisions sont apportées, comme « cette exposition ... veut également restituer une histoire confisquée à travers des portraits et des destins individuels. ». Tout est possible... Aucun scrupule. Elle nous explique que « cette exposition retrace l'histoire de la représentation des communautés à travers la photographie. Elle cherche à montrer les dispositifs qui ont participé à la construction des stéréotypes ». Eh bien, l'exposition « moderne » de monsieur Pernot en est la preuve. Elle explique, concernant la présentation de la famille Gorgan : « les Gorgan mettent en lumière un album de famille au format XXL : l'accrochage entièrement pensé avec ceux qui sont représentés, juxtapose des photos de Mathieu Pernot et des photos prises par la

famille elle-même. » L'accrochage, à qui veut-on faire croire cela ? Effectivement, il y a bien des photos données par la famille. Elles se remarquent d'ailleurs. C'est la seule bonne chose puisque ce sont certainement les seules photos qui ne sont pas stigmatisantes.

En parallèle de cette réponse écrite, d'autres argumentations ont circulé, tentant de justifier l'injustifiable. Certains ont même tenté d'apporter des explications en affirmant : « Les personnes sur les photos sont dignes ! ». Ce serait donc la photo comme acte artistique qui les rendrait dignes, une autre façon de déplacer le « sujet » sous le vernis de l'art. Ou encore : « mais les familles étaient d'accord ! », « ce sont des amis du photographe ». Nous avons même entendu qu'elles ont été payées pour cela ! Que cela soit vrai ou non, qu'est-ce que ça changerait ? Si c'est le cas, est-ce que ça justifie cette mise en scène violant l'intimité ? Aussi, quelle est la réelle compréhension des enjeux par les personnes et les familles qui ont « accepté » ? Nous ne pouvons pas croire que les familles et les personnes photographiées aient vraiment compris la teneur et les conséquences de cela, si jamais elles ont vraiment accepté d'être photographiées ainsi.

L'écœurement que nous avons ressenti face à cette forme de « zoo humain » est très violent. Aucun argumentaire ne peut justifier cela, aucune réponse ne nous apaisera. C'en est trop ! D'autant plus que cela a été légitimé par des institutions de la République et des associations qui travaillent « pour nous » !

Bien entendu, des voix se sont élevées contre cela, et nous les en félicitons.

Malgré tout, les responsables en ont fait ce qu'ils ont voulu ! Nous savons bien que les « concernés » qui ont été « associés » à cela n'ont été que consultés. Jamais ils n'auraient laissé faire ça. Tout au plus, on leur a laissé un petit espace, en guise d'achat de paix sociale, pour un concert, une projection, un bref témoignage qui ne légitime rien et n'adoucirait pas notre colère !

Nous sommes bien décidés à ne plus laisser passer ce type de démarche, car la musicalité de cette exposition est grave et dangereuse. Parce que des non-avertis peuvent y voir une berceuse alors qu'elle est dramatique. La photo n'est qu'image, mais elle est résonance. Résonance de ses émotions, mais aussi de réalités qu'elle renvoie, de comment elle a été proposée ou mise en pâture. Et, en l'occurrence, la résonance est mauvaise.

« La première chose à faire quand on veut être profond c'est commencer par être ridicule », disait un ami. Peut-être est-ce cela dont il s'agissait dans cette farce qui a un mauvais goût.

La photo comme la musique peut hypnotiser. Il se dit que « La musique peut faire marcher à la mort comme elle peut faire danser ». Faisons un parallèle avec l'image : celle-ci peut anéantir comme elle peut faire rêver. La photographie peut rendre romantique la misère, la maltraitance, l'injustice, elle est une langue. Souvent elle parle à chacun à travers l'émotion qu'elle suscite. Dans cette exposition la photographie doit démontrer. Elle présente un enjeu sociétal qui doit être expliqué sinon elle est malsaine. Là, rien n'est expliqué tout au long de ce périple. Des notes de bonnes intentions absentes dans le fond de la présentation pervertissent l'emploi de l'image.

Les questions liées aux « Gens du voyage, Nomades, Tsigane etc » sont de généreuses niches économiques, pourquoi l'art s'en passerait ?

Après avoir été, et être encore aujourd'hui, assignés à résidence sur des lieux spécifiques de stationnement, appelés à un moment « camps » à un autre « aires d'accueil », dans une histoire que certains « gadjé » nous imposent, dans des sphères d'aides sociales spécifiques, nous sommes assignés maintenant à résidence de l'« art », d'une obscure culture de l'image, au Musée national de l'histoire de l'immigration.

Chantez pour réveiller vos enfants, réfléchissez pour vous éveiller les esprits, insurgez-vous pour ne plus vous laisser faire.

Nous avons vu. Nous n'avons pas pleuré, Nous n'avons pas crié. Mais maintenant sachez-le : nous serons là !

Co signataires : Yellena Martin, Renardo Lorier, Sandra Théodore, Nara Ritz, Christine Siegler, William Martin, Nathalie Villaume, Niki Lorier, Elodie Marquez, Gigi Bonin, Singwela Pacaud, Dany Pétó Manso, Sandra Saintot, Johnny Kriese.

Contact : [expodelacolere@yahoo.com](mailto:expodelacolere@yahoo.com) / 06 85 55 36 66





Normandie Université

Gaëlla LOISEAU



## Odologie et présence des gens du voyage en France.

### Passages, blocages et nœuds des espaces de vie voyageurs

#### Résumé

Cette thèse analyse la manière dont les voyageurs créent leurs espaces de vie dans la mobilité aujourd'hui en France et plus particulièrement dans l'Hérault où la chercheuse a exercé la fonction de médiatrice départementale auprès des gens du voyage entre 2004 et 2013. La thèse s'appuie sur le webdocumentaire *Des Aires. Vivre en habitat mobile* ([www.desaires.fr](http://www.desaires.fr)) que la chercheuse a réalisé en 2017. Les acteurs étudiés sont principalement des Manouches, Sintis, Yéniches, Gitans ou Roms français mais aussi des Gadjé (non-Tsiganes) qui déclinent leur identité à partir de la catégorie administrative « gens du voyage » utilisée par l'administration française. Prenant pour objet les espaces de vie voyageurs, cette thèse examine les processus à l'œuvre dans l'émergence, la co-construction et la stabilisation temporaire de ces espaces où les vies des voyageurs comptent, où elles sont « en jeu », négociées, influentes ou mises en scène. La particularité de cette thèse repose sur une analyse des conflits de territoire entre nomades et sédentaires à partir de la circonscription des effets attachés à la *présence* des gens du voyage ; cette notion de *présence voyageuse* devenant au fil de cette thèse un « bien fictif » faisant l'objet de négociations qui s'apparentent à des « nœuds » permettant de stabiliser un mode de vie mobile. Ce parti pris rend possible l'identification des paradoxes qui régissent le mode de vie « sur le voyage », au-delà des effets de catégorisation. Le concept utilisé pour analyser le processus d'ouverture de l'espace voyageur est celui d'odologie forgé à partir du grec *odos* qui se rapporte à la fois au chemin et au seuil. La thèse est découpée en trois parties portant sur l'omniprésence voyageuse (partie I), les médiations sur le voyage (partie II) et les bifurcations voyageuses (partie III).

**Mots clés :** gens du voyage, mobilité, halte, habitat mobile, gestion, débordement, odologie.

#### Résumé en anglais

This thesis analyzes the way in which travelers create their living spaces in mobility and / or from their mobile housing today in France and more particularly in Hérault where the researcher has been involved as a departmental mediator for Gypsies and Travellers between 2004 and 2013. The thesis is focused on the webdocumentary *Des Aires. Living in mobile housing* ([www.desaires.fr](http://www.desaires.fr)) that the researcher realized in 2017. This thesis examines the processes at work in the emergence, co-construction and temporary stabilization of these spaces where the lives of Travellers count, where they are "in play", negotiated, influential or staged. The peculiarity of this thesis rests on an analysis of territorial conflicts between nomad and settled people from the constituency of the effects attached to the presence of Travellers ; this notion of travelling presence becoming, over the course of this thesis, a "fictitious good" being the subject of negotiations that are similar to "nodes" making possible to stabilize a mobile lifestyle. This bias makes it possible to identify the paradoxes that govern the way of life "on the journey" beyond the effects of categorization. The concept used to analyze the opening process of the Traveller's space is that of odology forged from the greek *odos* which refers to both the path and the threshold. The thesis is divided into three sections dealing with travelling omnipresence (part I), mediations about travelling (part II) and traveling bifurcations (part III).

**Key words :** Travellers, mobility, rest stop, mobile habitat, management, overflow, odology